



HAL
open science

L'élaboration d'images " paysages " habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne

Claire Blouin-Gourbillière

► **To cite this version:**

Claire Blouin-Gourbillière. L'élaboration d'images " paysages " habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne. Géographie. Université d'Angers, 2013. Français. NNT: . tel-00873706

HAL Id: tel-00873706

<https://theses.hal.science/tel-00873706>

Submitted on 16 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de Doctorat

Claire BLOUIN-GOURBILIÈRE

*Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de Docteur de l'Université d'Angers
Sous le label de l'Université Nantes Angers Le Mans*

*Discipline : Géographie physique, humaine, économique et régionale
Spécialité : Géographie et aménagement de l'espace
Laboratoire : UPR Paysage (Agrocampus Ouest) □ ESO-Angers (UMR CNRS 6590)*

Soutenue le 3 avril 2013

École doctorale : ED 501 - DEGEST
Thèse N° 1302

L'élaboration d'images « paysages » habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire.

Le cas du Parc naturel régional de la Brenne

JURY

Président :	M. Yves MICHELIN , Professeur, VetAgroSup, campus agronomique de Clermont-Ferrand,
Rapporteurs :	M. Gérald DOMON , Professeur titulaire, Ecole d'architecture et de paysage, Université de Montréal Mme Nicole MATHIEU , Directeur de recherche émérite, CNRS
Examineurs :	M. François COLSON , Professeur de recherche émérite, Agrocampus Ouest M. François MIGNET , Directeur, Parc naturel régional de la Brenne
Invitée :	Mme Aude LEDAY-JACQUET , Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Bureau des Paysages et de la Publicité, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
Directeur de Thèse :	Mme Nathalie CARCAUD , Professeur, Géomorphologue, Agrocampus Ouest - Centre d'Angers
Co-directeur de Thèse :	Mme Fabienne JOLIET , Maître de conférences, Géographe, Agrocampus Ouest - Centre d'Angers
Co-encadrant de Thèse :	Mme Dany CHIAPPERO , Architecte DPLG, Pôle patrimoine, paysages et urbanisme, Parc naturel régional de la Brenne

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Pour citer cette thèse :

BLOUIN-GOURBILIÈRE, C., 2013. *L'élaboration d'images "paysages" habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne (Indre, France)*. Thèse de doctorat : Géographie et aménagement de l'espace : Université d'Angers - Agrocampus Ouest, Centre d'Angers, 567 p.

Ces remerciements sont longs, mais il y a tant à dire. Je suis à présent convaincue qu'une thèse n'est pas l'œuvre d'une seule personne. Je tiens donc à remercier chaleureusement

Le Parc naturel régional de la Brenne qui m'a accueillie durant ces trois années. Merci à son Président Jean-Paul Chanteguet, et à travers lui aux élus du Syndicat Mixte. Je suis la deuxième doctorante qui travaille au Parc, grâce au Parc. C'est une vraie chance, j'en suis consciente et vous en suis très reconnaissante. Merci à Dany Chiappero, ma tutrice scientifique qui a assuré le suivi de ma mission, le lien entre le Parc et le laboratoire et qui a fait que cette thèse CIFRE soit possible. Merci Dany pour le temps et l'énergie accordés, merci d'avoir défendu ce projet de recherche et d'avoir cru en lui contre vents et marées. Merci à François Mignet, directeur du Parc de m'avoir fait confiance et de m'avoir permis de travailler dans d'excellentes conditions. Merci aux collègues du Parc. J'ai une pensée toute particulière pour le pôle Patrimoine Bâti, Paysages et Urbanisme (merci pour vos encouragements !), pour les stagiaires (bonne route du blé, Charline !), pour Claire, Renaud, François P. et Vivien qui m'ont apporté de précieuses informations, pour Benoît, Dany et Hélène qui ont accepté de me relire, et enfin pour Christine et Stéphanie, qui m'ont rendu de grands services, toujours avec le sourire. Bonne route à chacun.

L'Unité Propre de Recherche Paysage de l'Institut National d'Orticulture et de Paysage. Merci Nathalie d'avoir accepté de m'encadrer, merci pour la parole qui encourage, celle qui soutient. Merci Fabienne, pour toutes ces années où j'ai été « ton jeune Padawan » et où tu m'as tant appris ! Du bélouga au Lac Tremblant, du Martin des bois à la tombe de Ryan, des géographes des Pyrénées aux étangs brennoux que de terrains explorés ! Un immense merci à vous deux pour votre professionnalisme, votre envie de transmettre, vos valeurs humaines et votre confiance. Si tous les thésards pouvaient être ainsi encadrés

Marion Amalric et Yves Michelin, membres de mon comité de suivi de thèse. Vos conseils ont été précieux. Merci d'avoir pris ce temps et d'être venus jusqu'en Brenne... Merci Marion pour la suggestion des *focus groups*, c'était une riche idée.

Tous les habitants (ils sont plus de 300) qui ont accepté de participer aux concours photos, aux ateliers et aux *focus groups*, en se prêtant au jeu de mes questionnaires parfois longs ou « tordus ». Merci pour votre attachement au territoire et surtout merci d'avoir accepté de *partager*. Je retiens des noms, des visages et surtout beaucoup d'images de ces moments. Vous m'avez appris à découvrir et à aimer le territoire à travers vos yeux.

Toutes les personnes que j'ai rencontrées un jour ou l'autre et qui, au fil des échanges, m'ont apporté de petites ou grandes choses dans la compréhension du terrain : Geneviève Bédoucha, Jean-Louis Camus, Jean-Paul Chanteguet, Gilles Dézecot, Chantal et Philippe Doyelle, Fabienne Fauduet-Gontier, Cecyl Gilet, Hélène Guillemot, Hubert Jouot, Odile Marcel, Elisabeth Trotignon et Jacques Trotignon. Merci beaucoup de m'avoir aidée à avancer.

Alexis Pernet et Dominique Henry, deux grands chercheurs en paysage. Vous m'avez donné envie de faire une thèse de « *paysagiste aux pieds nus* ».

Ma Grande copine de thèse, Lolita Voisin. Tu es brillante Lolita, dans tous les sens du terme. Nos discussions, nos rires et nos rêves étaient sur la même longueur d'onde. Merci pour le compagnonnage. Bonne route et vive les caravanes !

Emilie Renoncet et Luce Crespin, les deux bibliothécaires qui ont accueilli les ateliers du samedi matin. Merci pour votre dynamisme et pour le beau métier que vous faites si bien. Merci aux bibliothécaires bénévoles de Luant, qui m'ont permis d'accéder au fond berrichon et conseillé de bonnes lectures qui n'avaient rien à voir avec la thèse mais qui faisaient du bien. Qu'ils sont beaux et pleins de sens, ces albums jeunesse ! Merci également à Françoise Le Tohic, bibliothécaire d'Agrocampus Ouest de m'avoir aidée à dénicher quelques articles scientifiques introuvables.

Toute la team des relecteurs, ceux qui ont gentiment accepté de corriger et d'améliorer mon texte : mes sœurs Hélène Martineau et Céline Ferchaud; ma maman Monique Gourbilière ; ma belle-famille : Stéphane et Emilie Blouin, mes amis d'enfance Mathilde Péaud et Matthieu Martineau ; du lycée de Pouillé : Fabrice Normand ; d'Erasmus : Léa Dieckhoff ; du Berry : Adeline Pavageau, Magali Mouret, Katie et Matthew Bucktrout ; mes amis PEPSeurs : Alice de Beaurepaire, Mathilde Limouzin, les Gaziaux, les Badins, Johanna Préhu et Martin Fontaine (ainsi que sa maman) ; les mamans d'Amandine et de Claire-Marie : Brigitte Kern et Marie-Noëlle Laheux, et enfin, mes camarades de l'INHP : Mélanie Morice, Magali Lumineau, Charlotte Meyrueis, Alexandra Milan, Charlène Buchalet, Sandra Savigny, (la pite) Julie Antoine, Baptiste Guitton, Baptiste Poncet, Mathieu Eymin et Romain Manceau. A tous : un immense merci. Votre réactivité, votre disponibilité et votre enthousiasme m'ont beaucoup touchée. A charge de revanche ! Merci à mon beau-frère Thomas Blouin pour les heures consacrées au montage vidéo, qui présente -mieux que mes mots- ce qui s'est vécu lors de ces animations. Merci au réalisateur Dominique Marchais d'avoir accepté de me prêter ses images.

Ma famille, ma belle-famille et mes amis, qui m'ont encouragée et soutenue notamment durant ces derniers mois. Merci d'avoir gardé la petite Jeanne, de nous avoir fourni des légumes, et d'avoir accepté que je me transforme en ermite quelque temps. C'est bon, c'est terminé, je suis de retour et c'est vrai, comme m'a appris mon Papa : « *Quand on veut, on peut !* » Mais là, quand même ! Champagne !

Ma fille Jeanne pour ses sourires, ses dessins, ses rires et son amour. Merci de m'apprendre à devenir Maman.

Ce petit être qui pousse en moi et qui m'a donné la force et l'énergie nécessaires à la rédaction. Merci à toi de me rappeler chaque jour où se trouve l'essentiel.

Et enfin, et avant tout, merci à Nicolas. Merci d'avoir tant porté, tant supporté, merci d'être mon meilleur allié. Cette thèse, ce n'est pas la mienne, c'est la nôtre.

Liste des sigles et abréviations

AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
BDCarto	Base de données cartographiques
BGRM	Bureau de recherches géologiques et minières
BnF	Bibliothèque nationale de France
CESA	Centre d'études supérieur d'aménagement (Tours)
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CNPN	Conseil national de la protection de la nature
CORP	Comité d'orientation, de recherche et de prospective (des PNR)
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DCE	Directive cadre sur l'eau
ENSAPBx	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
IGN	Institut géographique national
INHHP	Institut national d'horticulture et de paysage (Agrocampus Ouest - Angers)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IUPN	Union internationale pour la protection de la nature
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PN	Parc national
PNR	Parc naturel régional
PNRB	Parc naturel régional de la Brenne
RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
RNV	Réserve naturelle volontaire
SIC	Site d'intérêt communautaire
SIDEB	Syndicat intercommunal de développement de la Brenne
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
WWF	World wildlife fund
ZICO	Zones importantes pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
ZPS	Zones de protection spéciale

Notes au lecteur

Remarques concernant le terme de « Parc naturel régional »

Nous avons fait le choix orthographique suivant concernant les majuscules de l'appellation « Parc naturel régional », en cohérence avec le site de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Le même choix a été fait pour l'orthographe du terme « Parc national ».

Remarques concernant les termes « *Spectator* » et « *Operator* »

Fréquemment employés lors de notre rédaction, ces deux termes (Barthes, 1980), sont invariables.

Sommaire

NB : La table des matières détaillée se situe en fin de thèse, p. 547.

INTRODUCTION1

PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE PAYSAGERE ET IDENTITAIRE DU PARC15

1.	Chapitre 1 : Parcs, paysages et identité	19
1.1.	Le contexte national d'émergence des espaces protégés	20
1.2.	Les paysages dans les Parcs : un statut particulier	34
1.3.	Focus sur les Parcs naturels régionaux de France	45
2.	Chapitre 2 : Du territoire banni à l'étendard de la biodiversité ; trajectoire d'une problématique identitaire et paysagère.....	61
2.1.	La Brenne, une trajectoire de renversement de valeurs	65
2.2.	Contours de la problématique paysagère	98
2.3.	Réponse méthodologique et hypothèses de recherche	120

DEUXIEME PARTIE : ETAT DE L'ART ET CHOIX METHODOLOGIQUES.....135

3.	Chapitre 3 : Paysage et participation.....	139
3.1.	Contexte législatif et historique de la participation	139
3.2.	Paysage et participation en action : la médiation paysagère	156
3.3.	Outils et modalités de la participation par et avec le paysage	171

4.	Chapitre 4 □ L'Image et les mots ; la photographie, support du discours.....	183
4.1.	Réflexions sur l'essence de la photographie et la photographie de paysage	184
4.2.	Cas de l'observatoire photographique des paysages : inscrire le suivi des paysages dans le temps	197
4.3.	L'Image en sciences humaines et sociales	209
4.4.	L'Image et les mots, nos choix méthodologiques.....	229

TROISIEME PARTIE : L'OPERATOR245

5.	Chapitre 5 □ L'Operator ou la production des images habitantes	249
5.1.	Méthodologie.....	250
5.2.	La participation volontaire, mode d'échantillonnage spontané. Mais qui participe ?	275
5.3.	Analyses des points de vue	286

QUATRIEME PARTIE : LE SPECTAOR313

6.	Chapitre 6 : Médiation sous forme participative, ou l'expression des grands enjeux paysagers du territoire	317
6.1.	Le choix des points de vue par collègue	318
6.2.	Gérer et entretenir les milieux	342
6.3.	Porter attention aux éléments paysagers emblématiques et remarquables	359
6.4.	Préserver les ressources	379
6.5.	Anticiper les aménagements actuels et futurs.....	390
6.6.	Vitaliser le tissu économique.....	405

7. Chapitre 7 : Quand la participation spontanée ne suffit pas à répondre à notre seconde hypothèse : cela requiert la participation désignée	417
7.1. Méthodologie de l'entretien collectif	418
7.2. Nés sur le territoire, nous avons été témoins de sa transformation	443
7.3. Venus d'ailleurs nous installer ici, à la conquête de l'Eldorado vert	460
7.4. Retour sur les entretiens collectifs : validation de notre seconde hypothèse de recherche.....	478
CONCLUSION	499
BIBLIOGRAPHIE	519
TABLE DES MATIERES DETAILLEE	547
TABLE DES ILLUSTRATIONS	553
TABLE DES TABLEAUX	565
ANNEXES.....	567

Introduction

Préambule :

Cette recherche doctorale en financement CIFRE est née de la rencontre d'une problématique à laquelle était confrontée une collectivité territoriale, le Parc naturel régional (PNR) de la Brenne qui avait de surcroît identifié des besoins en matière d'animation et de réflexion sur le thème du paysage, et de thématiques de recherche d'un laboratoire angevin, notamment orientées vers l'aménagement du territoire et l'étude des représentations du paysage. Afin d'introduire ce travail, nous présenterons tout d'abord la problématique du Parc naturel régional. Nous resituerons le contexte général dans lequel l'étude s'inscrit du point de vue du paysage (nouvelles attentes sociales en matière de qualité de vie, nouvelles fonctions du paysage, contexte juridique) et des espaces naturels protégés, territoires singuliers. Nous détaillerons ensuite la réponse que nous proposons : une approche sous forme de recherche-action par le paysage, en mode participatif, en utilisant la photographie comme support du discours et de médiation.

« *Il faudrait valoriser la disparité du territoire.* » La suggestion émise en 2008 par l'un des élus du Parc naturel régional de la Brenne lors des réunions préalables à la révision de sa charte, a marqué les esprits de l'équipe technique de la collectivité territoriale. Le propos résumait bien, à l'époque, la problématique à laquelle le Parc était confronté.

Si les prémices de la labellisation du Parc se dessinent dès la fin des années 1970, celui-ci naîtra officiellement en 1989. Le territoire, situé au sud du département de l'Indre, a été, depuis deux siècles, le théâtre d'un étonnant renversement de valeurs. Région isolée à la terre ingrate, qualifiée d'insalubre à l'heure où l'eau était accusée de transporter toutes sortes de maux, la Brenne souffrait d'une réputation inhospitalière. Pourtant appréciée de quelques naturalistes, chasseurs et artistes dès le XIX^e siècle, il lui manquait la renommée, l'impulsion d'un projet de territoire, une dynamique territoriale. Un groupe d'élus porté par une entreprenante volonté crée le Syndicat Intercommunal de Développement de la Brenne en 1983. La visée du projet consistait alors à favoriser le développement économique et l'essor de la région, en développant pour la première fois une coopération intercommunale institutionnalisée. Parmi le panel d'outils de développement envisagés, les élus opteront pour celui de Parc naturel régional. Décidant de ne pas s'en tenir à la seule « Grande Brenne » (neuf communes), ni aux seules communes de la charte de Brenne, datant de 1984 (trente-et-une communes), ils rallient les communes limitrophes à la cause de leur ambitieux projet. En quelques mois, durant l'année 1989, les limites du territoire se dessinent à main levée. Finalement, ce sont quarante-sept communes qui adhéreront à la charte constitutive de 1989.

Les compétences de la collectivité territoriale se diversifient au rythme des reconductions de la charte, « feuille de route » de tout PNR. Vingt ans plus tard, le Parc naturel est plus que jamais présent localement. Son champ d'action s'est élargi : il ne s'agit plus seulement du développement économique et de la préservation du patrimoine naturel, mais aussi du développement culturel (résidences d'artistes, intervenants musiciens à l'école), social (relais des assistantes maternelles, plateforme de services), patrimonial (aides à la restauration, inventaires), de l'aménagement (urbanisme durable, projets de paysage), du

tourisme (labellisation, formation, diversification de l'offre touristique). Le Parc semble s'être placé, en 20 ans, comme un acteur incontournable du territoire. A force d'actions pilotes et exemplaires, de nombreux articles de presse, d'émissions télévisées et radiophoniques, de partenariats environnementaux et touristiques, sa renommée de « *pays des mille étangs* » s'est accrue à un niveau national et international. L'étang brennou est devenu emblème du territoire, il ne cesse d'attirer les touristes, de plus en plus nombreux.

Si la physionomie du Parc naturel a peu changé, de nouveaux questionnements font surface. Depuis sa labellisation, la Grande Brenne, autrement appelée *la Brenne des étangs*, est considérée comme le cœur du territoire. L'image de l'étang brennou, accompagné de la bonde de bois et du bouton (petit monticule de grès constituant un motif paysager emblématique) fait la fierté des locaux et la joie des amateurs de tourisme nature. Le Parc s'est construit autour de cette polarité de la Grande Brenne, qu'il a rendue centrale. Le « renversement territorial » vécu par la Brenne est exemplaire. Celle qui était isolée, caricaturée et d'une certaine manière « stigmatisée » dans la territorialité locale se retrouve, par un renversement d'image singulier, investie de valeurs nouvelles. Or, d'autres paysages existent sur les périphéries du PNR. Des paysages variés, à l'histoire différente et aux caractères spécifiques : vallées encaissées creusées par les rivières, plaines agricoles à vocation céréalière, bocage, falaises calcaires. Une diversité jusqu'ici peu constatée, peu exploitée, mais qui est parfois désignée comme l'indique la remarque : « *Il faudrait valoriser la disparité du territoire* ». Le terme même choisi, « la disparité », utilisé pour signifier « la diversité » exprime la discordance entre la Brenne, centrale, et les communes limitrophes. Le déséquilibre des représentations culturelles et touristiques est notoire. Pour beaucoup de personnes extérieures au territoire, le Parc semble se limiter à la zone des étangs. Comment les habitants vivent-ils ce déséquilibre de représentations ? En ont-ils conscience ? Se sent-on « habitant du Parc » lorsqu'on vit hors de la zone des étangs ? Peut-on dire qu'il existe une problématique identitaire partagée, vécue ou ressentie par les différents acteurs du territoire ?

La mise en compatibilité de la charte constitutive du Parc (1989) avec les nouvelles orientations de la loi paysage de 1993 a été réalisée en 1997-1998. L'année 1997 a

marqué un moment charnière pour la politique paysagère du Parc : la thématique, totalement ignorée dans la charte constitutive, devait à présent être traitée. Elle a imposé de considérer le territoire dans son ensemble. Une carte du patrimoine paysager du Parc, établie dans le cadre de la révision de sa charte fait état de sept unités paysagères dont trois considérées comme étant « d'intérêt majeur » (Chiappero, 2002) : la Brenne des étangs, les vallées de la Creuse et de l'Anglin, et le bocage du sud. Les élus du Parc se refusent à entreprendre un inventaire exhaustif des paysages, comme cela peut se faire sur d'autres territoires, préférant concentrer leurs efforts pendant les dix années d'effet de la charte (jusqu'en décembre 2007) sur ces trois secteurs. Si l'intérêt paysager, clairement exprimé, se traduit en actions pour la vallée de la Creuse et le bocage du Boischaut, la Grande Brenne demeure essentiellement considérée sous l'angle de la biodiversité. En 2002, l'étude paysagère « vallée de la Creuse » est publiée. L'étude paysagère « vallées et bocage » est achevée en 2006 et permet d'ouvrir un poste d'animateur dédié à cette problématique. Le PNR tente d'opérer un « virage du regard » porté sur les paysages. Parallèlement, une problématique émergente se dessine en Grande Brenne : le développement de la chasse aux grands gibiers entraîne une forte pression foncière. De grands domaines sont cédés à des allochtones ; là où la chasse coexistait autrefois avec les pratiques agricoles et piscicoles traditionnelles, façonnant les fragiles paysages de landes et de prairies, une nouvelle forme de chasse point. Elle ignore les usages locaux et les délicats équilibres humains et naturels qui charpentent le territoire. Petit à petit, l'agriculture perd du terrain, la friche en gagne, de nouveaux étangs sont créés de manière anarchique. En 2006, face à cette menace, le PNR demande à des étudiants de l'école de paysage de Bordeaux de réfléchir à l'avenir de la Grande Brenne. Le jour de la restitution, leurs scénarios un peu caricaturaux font sourire, notamment celui d'une Brenne « peau de léopard » (ENSAPBx, 2007), jugé fantaisiste. Il décrivait « un territoire évoluant vers un paysage à plusieurs vitesses comportant des espaces « sanctuaires » très différenciés. Ces espaces gérés, au cas par cas, ponctuent un grand paysage fermé par des friches et des forêts ». Cinq ans après, alors qu'une nouvelle étude paysagère est actuellement en cours de réalisation sur le secteur de la Grande Brenne et ses alentours, il semble admis que le présage des étudiants bordelais, considéré comme caricatural à l'époque, soit dans une phase avancée

d'accomplissement. De zone naturelle isolée, le cœur de Parc est en passe de devenir un désert humain (Chiappero 2008). La transformation de ce paysage emblématique du Parc questionne : comment la contenir ? Est-elle concevable ? Tout récemment, en 2008/2009¹, la charte a été une nouvelle fois révisée. Désormais, les problématiques paysagères occupent une place centrale, et toutes les unités paysagères sont concernées. Le Parc souhaite mettre en place une politique paysagère globale, cohérente et différenciée en accord avec l'un des objectifs stratégiques ambitionnés : « faire émerger une « culture commune » des paysages ». Ainsi, au-delà des paysages remarquables, ce sont les paysages du quotidien qui sont visés, face aux transformations et à la banalisation du paysage. Les inquiétudes concernent des problématiques et des enjeux qui ne sont pas spécifiques au territoire du Parc : urbanisation, aménagement des espaces publics, entretien des végétaux, mutations agricoles □ Une banalisation des paysages entraînant localement la perte des valeurs identitaires. Le souhait émis dans la charte est de lancer un travail de fond et de sensibilisation vis-à-vis des différentes catégories d'acteurs (habitants, élus et professionnels de l'aménagement). L'une des pistes avancées en 2008 pour mener à bien cet objectif se base sur une proposition formulée dans les études paysagères (A Ciel ouvert, 2002a, 2002b, 2002c et 2006) : il s'agit de travailler sur un observatoire photographique des paysages afin d'évaluer les mutations en cours.

Parallèlement, la question des frontières se pose. En 1997, l'extension du périmètre du PNR par le sud et par l'ouest est évoquée. Il s'agirait pour le sud d'intégrer le canton de Saint-Benoît-du Sault, village par ailleurs labellisé « plus beau village de France » et niché dans un bocage particulièrement bien conservé. Finalement, la commune au patrimoine remarquable ne fera pas partie de celles intégrant le syndicat mixte. A l'ouest, le questionnement concerne Angles-sur-Anglin, magnifique petite cité également labellisée « plus beau village de France ». La question se pose de nouveau pour Saint-Benoît-du Sault en 2007, lors de la révision de la dernière

¹ Le nouveau décret de classement est paru le 1^{er} septembre 2010. Il court jusqu'en 2022.

charte, soulevant des oppositions entre les élus militant pour un Parc « brenno-centré », et ceux plaidant pour l'ouverture et la valorisation vers les autres entités. Au-delà de la question de l'intégration de quelques communes de plus ou de moins, c'est celle de l'équilibre des représentations et des centres d'intérêt du Parc qui se pose avec le canton de Saint-Benoît. Si celui-ci devait être intégré, un certain « décentrement » vis-à-vis de la Grande Brenne se dessinerait probablement. Est-il souhaité ? Est-il souhaitable ? Lors de la dernière révision de la charte, des habitants des périphéries du Parc ont émis le souhait d'être mieux pris en considération. Ce sentiment est-il partagé ? L'observatoire des paysages, dont l'idée de création est évoquée depuis 2000, pourrait-il être un outil pertinent pour répondre à la requête des habitants ?

Face à ces questions territoriales et identitaires, nous proposons une approche par le paysage, en mode participatif, en mobilisant la photographie comme support du discours. Nous pensons que le paysage joue un rôle dans la construction identitaire et que l'approche permettra d'interroger les différentes thématiques territoriales.

Polysémique, parfois conflictuelle, la notion de paysage fait débat. Aucune unanimité sur la définition du terme n'existe à l'exception notable de celle donnée dans la Convention européenne du paysage de Florence (2000). Le paysage désigne « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». La convention le reconnaît comme « *composante essentielle du cadre de vie des populations* » et « *fondement de leur identité* ». A la croisée d'une réalité physique et d'un regard porté sur celle-ci, le paysage est à la fois objet politique, support de biodiversité, cadre de vie et source d'inspiration artistique. Ce sont justement ces facettes qui nous intéressent de questionner afin de savoir, auprès des différents acteurs du PNR Brenne, ce qui fait paysage pour eux, sur un territoire donné. L'obligation de prise en compte du point de vue des populations sur « leurs » paysages figure comme l'un des éléments essentiels de la Convention européenne du paysage, qui engage chaque partie à « *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* ». Depuis plusieurs années, des praticiens

paysagistes et des chercheurs proposent de faire de la médiation par le paysage. Ce que l'on appelle « médiation », c'est la prise en compte de différents regards sur l'espace pour l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet de territoire (Michelin *et al.*, 2009). Ainsi considéré, le paysage est un « médium » pour permettre à des acteurs ayant différents regards sur un sujet, de partager, confronter leurs points de vue et de mener une réflexion collective : on ne parle plus alors « du paysage en général », terme flou et polémique mais des paysages du quotidien, du cadre de vie : la notion devient concrète et facilement partageable. La médiation permet d'éviter certaines dérives de nature identitaire (préservation anachronique des structures paysagères du passé), naturalisante (excluant l'homme et son activité) ou technocratique (mépris du point de vue des habitants). Nous pensons qu'elle peut conduire à la définition d'un projet concerté d'aménagement pérenne du territoire.

Cette approche est d'autant plus pertinente que notre terrain d'étude fait partie des territoires « à part » : il s'agit d'un Parc naturel régional. La labellisation des espaces naturels protégés répond à des problématiques de conservation mais engendre localement de nouvelles problématiques et des changements de paradigme (Depraz, 2008). Labellisé pour son exceptionnalité, objet d'intérêts touristiques et naturalistes, le Parc naturel régional de la Brenne est aussi un territoire habité. Pour ceux qui y vivent, le Parc est le théâtre de l'ordinaire, ses paysages, malgré la labellisation, sont ceux du quotidien. Les regards portés par les natifs, qui ont vu le Parc éclore puis imposer, au fil des ans, des changements dans les pratiques semblent différer des regards portés par ceux qui font le choix de s'installer délibérément dans la région. Les perceptions des agriculteurs, des pisciculteurs, confrontés aux difficultés inhérentes aux mutations de leur profession se traduisent en décisions parfois difficiles à concevoir pour les personnes extérieures au métier, *a fortiori* pour les naturalistes. Enfin, les traditions locales, constitutives d'une identité revendiquée, peuvent être en décalage avec les pratiques actuelles, engendrées par la quête de naturalité des néoruraux et le statut de labellisation du territoire. Ces multiples visions, d'apparence antinomique, conduisent inévitablement à des incompréhensions. La mise en place du dialogue est un impératif pour parvenir au « vivre ensemble ».

Les espaces naturels protégés utilisent l'image du paysage comme vitrine touristique et identitaire. Si Pierre Donadieu définit le XIX^e siècle comme celui « d'une quête insatiable d'images pittoresques » (2002 : 21), on observe que la quête se poursuit aujourd'hui avec l'avènement de la « société de l'image ». En contraste avec la puissance et la vitesse avec laquelle elle artificialise et normalise un nombre grandissant d'espaces, notre époque est avide de paysages naturels (Marcel, 2008 : 3). Les espaces naturels protégés attirent le touriste contemporain, en quête d'images « de nature ». Pour Alain Corbin : « le touriste qui, aujourd'hui, photographie les sites traversés ne fait guère autre chose que chasser à son tour le point de vue et le tableau » (Corbin, 2001 : 88-90). Les nombreuses images d'amateurs, œuvres de la compulsion photographique contemporaine, sont véhiculées par les réseaux sociaux. Elles semblent corroborer leurs homologues institutionnelles du Parc naturel régional de la Brenne ou encore de l'organisme de promotion touristique *Berry Province*. Aussi, nous proposons de mobiliser la photographie comme support du discours sur le paysage. A mi-chemin entre la production sociale du paysage et sa représentation mentale, la photographie est un média intéressant pour questionner le rapport aux paysages. Elle permet d'interroger les liens entre l'objet réel (le paysage visible) et l'objet imaginaire (le paysage pensé), l'influence des modèles sociaux et culturels, la prégnance des archétypes diffusés. Dans le cas de notre étude, la photographie permet aussi d'interroger le lien au territoire, à sa géographie et à ses représentations. Elle est également ludique et favorise la participation du plus grand nombre.

Nous proposons enfin une approche participative et appliquée. La mise en place de processus participatifs répond à une double logique : interroger la typologie des acteurs qui se sentent concernés par la question du paysage d'une part, et créer une dynamique territoriale animée d'autre part. La gestion des paysages, du point de vue d'une collectivité territoriale, est un enjeu exigeant et contraignant. Il faut à la fois agir sur les court, moyen et long termes ; travailler sur des thématiques de fond à partir des formes visibles ; et tenter de toucher, à partir de quelques actions pilotes, le plus de personnes possible. Cette volonté de sensibilisation est également obligation, inscrite dans la Convention européenne du paysage (2000) : « chaque Partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations

privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation ». Les collectivités se dotent de compétences et d'outils novateurs pour parvenir à leurs fins. La réalisation de l'observatoire photographique des paysages est l'un d'eux. Il s'agit de photographier les changements visibles des grands enjeux identifiés d'un territoire donné, sur des sites emblématiques ou caractéristiques de ces enjeux. La méthode, déclinée selon diverses modalités, sera pour notre part l'occasion d'allier les différentes catégories d'acteurs dans le contexte d'une réflexion participative, de sensibiliser, et enfin, de poser les jalons d'une politique paysagère durable. La production des points de vue de l'observatoire sera confiée aux différents acteurs, à travers l'animation de deux dispositifs participatifs itératifs : le concours photos et l'atelier photographique. La démarche participative sera de mise jusque dans la sélection des photographies, réalisée par les acteurs eux-mêmes. A mi-chemin entre l'action paysagère et le questionnement identitaire, c'est ainsi que se positionnent ce projet doctoral et sa réflexion. La démarche porte un nom : celui de la recherche-action. Elle consiste à unifier, au sein d'une même activité, la recherche et l'action, en déployant notamment des techniques d'observation participante.

Notre plan de thèse se décline en quatre parties et sept chapitres. Nous présentons tout d'abord notre problématique qui s'enracine dans la réalité des espaces naturels protégés : leur genèse, les paradigmes qui les régissent, la place des paysages dans la construction identitaire de ces territoires à part, et enfin les particularités des Parcs naturels régionaux français. Nous nous intéressons dans le second chapitre à la trajectoire paysagère du Parc naturel régional de la Brenne, qui de territoire banni est devenu zone humide remarquable. Les explications de cette transformation, le récit de la labellisation du territoire et l'exposé des questionnements territoriaux et paysagers actuels permettent de mettre en perspective la problématique à laquelle nous tentons de répondre, ainsi que nos hypothèses de recherche. Les chapitres trois et quatre présentent l'état de l'art et notre méthodologie. Le chapitre trois se concentre sur la thématique du paysage et de la participation : histoire de la participation, participation et paysage, le métier de médiateur-paysagiste, et enfin, les outils, les supports et les acteurs de la médiation. Le chapitre quatre examine la photographie comme médium de support du discours. Après une présentation de ce

qui fait l'essence de la photographie, nous détaillons les épisodes de l'histoire de la photographie du territoire français. Puis, nous examinons comment la photographie est utilisée comme matériau de recherche en sciences humaines et sociales, ce qui nous conduit à poser nos propres modalités expérimentales et à détailler leurs finalités. Les trois derniers chapitres annoncent nos résultats. Le chapitre cinq s'intéresse à la production des images, réalisée durant une période de deux ans selon les deux modalités participatives déclinées (concours et ateliers), puis à l'analyse des points de vue produits. Celle-ci nous permet d'identifier l'archétype paysager dominant, les thématiques paysagères transversales et de tirer un bilan des actions participatives entreprises. Les chapitres six et sept présentent le second temps de la phase de terrain : la sélection participative et collégiale des points de vue de l'Observatoire photographique participatif des paysages, et leur retranscription en « enjeux » du territoire pour ce qui concerne le chapitre six ; puis un appendice méthodologique, sinuosité indispensable à la résolution de notre questionnement initial pour le chapitre sept. Nous concluons en synthétisant les réponses qu'apporte ce travail et en nommant les pistes qu'il ouvre.

Première partie : Problématique paysagère et identitaire du Parc

Cette partie retrace dans un premier chapitre l'histoire de l'émergence des espaces protégés, du XVIII^e siècle à aujourd'hui. Les paysages occupent dans ces espaces particuliers un rôle central ; à la fois milieu de vie d'écosystèmes fragiles et remarquables, et mémoire des savoir-faire qui les ont façonnés, ils sont également la vitrine de ces territoires « de l'exception² » et théâtres de vies, autrement dit, paysages du quotidien pour les habitants. Lieux à part de par leur statut d'aire protégée, ils sont porteurs de représentations spécifiques, et vecteurs de tensions entre visées naturalistes, culturelles ou économiques. Les parcs naturels régionaux sont intéressants en ce sens car ils reposent sur une initiative locale de développement territorial, dans lesquels une place essentielle est laissée au dialogue entre acteurs territoriaux.

Le deuxième chapitre présente la problématique identitaire que soulève la configuration actuelle du Parc naturel régional de la Brenne ; problématique relevant de changements de valeurs. Le territoire de cet espace protégé a une histoire originale, non linéaire et porteuse de sens. Après avoir présenté cette généalogie, nous verrons comment des hommes ont créé l'institution du Parc naturel régional dans les années 1980. Ce faisant, ils souhaitent sortir le territoire de l'enclavement en se basant sur deux de ses principales richesses : les paysages, hérités d'une géomorphologie spécifique, et la biodiversité remarquable en présence. Nous présenterons ce territoire, terrain de notre étude, ainsi que les mutations observées depuis quelques années. Ainsi, après vingt années d'existence, de nouvelles questions concernant la cohérence et l'identité du Parc naturel régional sont soulevées. Elles nous amèneront à poser puis développer notre problématique de recherche, de laquelle émanent deux hypothèses principales. Le choix expérimental de la photographie habitante sera introduit et argumenté.

² L'exceptionnalité est conférée par la labellisation

1. Chapitre 1 : Parcs, paysages et identité

Préambule : précision de vocabulaire

Comme Samuel Depraz, dans son ouvrage *Géographie des espaces protégés* (Depraz, 2008), nous préférons le terme d'espaces protégés à celui d'espaces naturels. En effet, toute portion de territoire sur le globe est, de près ou de loin, affectée par l'action de l'homme. C'est à partir du paysage naturel qu'est façonné le paysage culturel (Sauer, 1925 : 46). Ainsi, l'influence des polluants atmosphériques, des prélèvements cynégétiques, ou le réchauffement climatique global sont autant de facteurs qui permettent d'affirmer que les espaces « naturels » n'existent pas. Le fait même de « créer des objets de protection de la nature, parcs ou réserve, constitue en soi la preuve de cette artificialisation. » (Depraz, 2008).

1.1. Le contexte national d'émergence des espaces protégés

Cette première sous-partie dépeint le contexte national d'émergence des espaces protégés selon une chronique en trois épisodes. Le premier (fin XVIII^e - 1950) fut caractérisé par la protection de la « nature vierge » et une quête du pittoresque. Le second épisode (1960-2000) s'intéressa à la protection du patrimoine naturel et culturel, en favorisant le développement local. Enfin, le dernier épisode (depuis les années 2000 jusqu'à aujourd'hui) se penche sur la biodiversité ordinaire.

1.1.1. Episode 1 : Protection de la nature vierge et quête du pittoresque (fin XVIII^e - 1950)

L'idée de conservation des espaces protégés naît en Europe à l'aube du XIX^e siècle, dans la lignée de l'idée de conservation du patrimoine culturel. Elle s'inscrit dans une convergence de trois redéfinitions du rapport de l'homme à la nature, datant du milieu du XIX^e siècle (Depraz, 2008). Tout d'abord, une source esthétique, symbolique et philosophique née de la pensée romantique européenne, et en premier lieu de la littérature allemande qui consacre la nature dans une position de médiatrice avec la transcendance. S'inscrivant dans le courant philosophique du panthéisme, cette effusion et ce recueillement devant la nature (« *Dieu est tout* ») sont illustrés par la peinture européenne et nord-américaine. La seconde redéfinition du rapport de l'homme à la nature est d'origine idéologique et politique. La nature est associée aux identités des nations, elle acquiert ainsi « *une valeur patrimoniale de témoignage et de légitimation d'une nation* » (op. cit.). La dernière redéfinition est d'ordre scientifique. Elle est liée à la naissance de l'écologie et au concept de nature considérée comme un système dynamique et instable. L'essayiste américain dit également « poète-naturaliste » Henry-David Thoreau (1817 - 1862) est l'un des chefs de file de ce mouvement. Ainsi, entre la seconde moitié du XIX^e siècle et l'entre-deux guerres se met en place une vision profondément anthropogène de la

protection de la nature, reposant sur le paradigme « naturaliste sensible » (*op. cit.*). Il est parfois qualifié de pré-écologique, dans la mesure où « *il ne débouche pas encore sur une attitude écologique au sens actuel du terme, mais plutôt sur le réveil d'une nostalgie de l'harmonie, d'ordre fondamentalement esthétique* » (Delort & Walter, 2001, in Depraz, 2008).

En France, en 1853, les peintres de l'école de Barbizon plaident auprès de Napoléon III afin de créer une protection sur certains secteurs de la forêt de Fontainebleau. Huit années plus tard, un décret impérial classe 1 097 hectares de cette forêt en « série artistique », interdisant toute exploitation forestière. Emile Leynaud (1985) y voit la première réserve naturelle de France. Il date la naissance des espaces protégés français à cette seconde moitié du XIX^e siècle. Mais les artistes ne sont pas seuls à œuvrer pour la conservation de la nature vierge. En France comme en Allemagne ou en Autriche, les ingénieurs forestiers se mobilisent dès 1850 contre l'érosion des sols. De 1860 à 1880, l'Administration des Eaux et Forêts française engage une politique de restauration des terrains en montagne (RTM) pour régénérer les sols érodés, victimes des lourdes campagnes de déforestations. Ce faisant, le corps des forestiers dépasse son rôle de gestionnaire et propose de véritables politiques publiques de protection de la nature. Ainsi, durant ce XIX^e siècle fondateur, l'intérêt des peintres et écrivains qui font découvrir les beautés de la nature à l'opinion publique (Roger, 1997), rejoint celui de l'administration et des scientifiques. « *Les « savoirs savants » des scientifiques, des philosophes et des artistes sont repris par une « culture d'initiés », celle des acteurs publics et de la bourgeoisie urbaine éclairée* » (Depraz, 2008). La presse, les enseignements scolaires d'images archétypales de la nation et la diffusion de reproductions de tableaux aident à la diffusion de cette quête de nature. Le tourisme connaît un essor considérable dont témoignent les premiers guides touristiques (Guides Joanne, Guide bleu ou guides régionaux), les récits de voyages, ou encore la naissance d'associations de tourisme telles le Touring Club de France (1890) et le Club alpin français (1874). Ces nouveaux attraits alimentant la grande quête de « sublime », les paysages de montagne autrefois craints et méprisés sont en cette fin du XIX^e siècle recherchés, et rapidement, la question de leur accès se pose. On convoite alors du regard ce que les peintres romantiques européens (Turner, Caspar David

Friedrich) ou les luministes américains (notamment les peintres de l'Hudson River School, dont le plus connu est Thomas Cole) donnent et ont donné à admirer dans leurs œuvres: « *les montagnes, les déserts, les chaos de rochers, les falaises vertigineuses, les soleils sombrant dans les flots, et les ruines perdues dans les forêts sans fond* » (Larrère, 2002). Construction de refuges, installation de tables d'orientation, aménagement de sentiers de randonnées puis de routes sont autant d'actions du Touring Club de France, qui cherche à offrir des panoramas paysagers sur des spectacles de la nature « sauvage ». Cette quête de nature sauvage devient l'expression du mythe occidental du *Wilderness*, qui désigne « *une relation particulière à la nature, caractérisée par des représentations et des pratiques paysagères qui lui sont propres. (□) Il incarne un fond mythique dont la puissance évocatrice émane des grands espaces vierges de l'Amérique du Nord au XIX^e siècle, notamment la forêt boréale du Canada* » (Joliet et Jacobs, 2009 : 27). La société pour la Protection des Paysages de France est créée en 1901. Un an plus tard, elle parvient à sauver une source jurassienne d'un captage. Forte de la victoire juridique, l'association suggère l'idée de la loi sur la protection « *des monuments naturels* ». Dénommée loi Beauquier, elle sera établie le 21 avril 1906 et protège « *les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* » en créant « *une commission des sites et monuments naturels de caractère artistique* » dans chaque département. Cette loi, aujourd'hui inscrite dans le code de l'environnement français (L341-1 à 22), demeure la base de la politique environnementale de la France.

Dans ce sillage, le Parc national de la Bérarde, dans le Massif des Ecrins, est créé en 1913 par l'Administration des Eaux et Forêts sous l'impulsion des alpinistes, des associations naturalistes et du Club alpin français. Reposant uniquement sur la maîtrise foncière destinée à lutter contre le surpâturage et pour le reboisement, aucune loi ne l'encadre. Il sera agrandi une décennie plus tard et renommé Parc national du Pelvoux. Dans le même temps, les acteurs de la protection de la nature s'organisent : la société d'acclimatation (fondée en 1854 par le zoologiste Isidore Geoffroy Saint-Hilaire) s'oppose aux chasseurs des chemins de fer de l'Ouest. Elle donne naissance à la ligue de la protection des oiseaux (1912) en vue de la création

de la réserve ornithologique des Sept-Îles, dans les Côtes-d'Armor. Cette même société d'acclimatation organise en 1923 le premier congrès international pour la protection de la nature à Paris et donne naissance en 1926 à la réserve ornithologique et botanique de Camargue. La loi du 2 mai 1930, relative à « *la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* » initie un inventaire national (par site classé ou inscrit) des espaces protégés.

Les premières réserves forestières sont créées. Elles résultent d'autant d'initiatives locales individuelles sans réel pilotage national, qui se heurtent à des difficultés de maîtrise foncière. Pour y pallier, associations de tourisme et sociétés savantes associées à l'Administration des Eaux et Forêts expérimentent les premières réserves et Parcs nationaux dans les colonies françaises, avec beaucoup moins de contraintes qu'en métropole (Selmi, 2009). Malgré l'organisation par la France des premiers congrès internationaux de protection de la nature, le bilan métropolitain en matière d'espaces protégés à la veille de la Seconde Guerre mondiale est maigre (Lepart et Marty, 2006).

Il faudra attendre l'immédiate après-guerre, dans un contexte de reconstruction, et de développement économique et touristique, pour voir la protection de la nature s'organiser au niveau national, mais surtout international. Samuel Depraz (2008) y voit la mise en place du paradigme radical qui reprend certains éléments de la misanthropie romantique mais qui considère de manière négative les impacts des actions humaines. La nature est survalorisée, on observe une acception plus stricte de la protection des paysages et des éléments naturels, reposant sur une meilleure connaissance scientifique. Biocentrée, la protection de la nature entraîne des règlements plus stricts, ancrés dans une dichotomie du rapport homme/milieu ; l'exclusion totale des sociétés est envisagée afin de protéger les espaces naturels. La mobilisation vise à mettre sous cloche quelques « espaces de nature » et à assurer leur soustraction totale aux influences anthropiques. Le 27 novembre 1946, un décret français institue le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), qui a alors pour mission la définition des statuts des Parcs nationaux en France. Les prises de conscience s'opèrent au niveau international ; l'Union Internationale pour la

Protection de la nature (IUPN³) est fondée en 1948 à la suite des conférences de Bâle et de Brunnen. La même année, deux essais américains, *Our Plundered Planet* « La Planète au pillage » du naturaliste Fairfield Osborn et *A Road to Survival* « La faim du monde » de l'écologue William Vogt dénoncent l'utilisation abusive des ressources naturelles et prophétisent une vision apocalyptique du futur. Le paradigme radical revêt une ampleur mondiale. En France, les terminologies évoluent : la société nationale d'acclimatation devient la société nationale d'acclimatation et de protection de la nature en 1948. La loi cadre instituant les Parcs nationaux, élaborée par le ministère de l'Agriculture, est finalement adoptée le 22 juillet 1960. Les Parcs nationaux français sont gérés par un établissement public relevant de l'État, laissant peu de place aux acteurs locaux. Leur réglementation stricte différencie les zones centrales, véritables cloches de nature, et les zones périphériques, lieux de développement local. Six parcs ont été créés dans les années 60 et 70 : le Parc national de la Vanoise (6 juillet 1963), celui de Port-Cros (14 décembre 1963), des Pyrénées Occidentales (23 mars 1967) renommé en 2009 Parc national des Pyrénées, le Parc national des Cévennes (2 septembre 1970), celui des Ecrins (27 mars 1973), et celui du Mercantour (18 août 1979). Ainsi, le CNPN français, en créant les premiers Parcs nationaux, se place dans une logique d'isolement ou de sanctuarisation des espaces naturels, mis en opposition avec les territoires humanisés, dont la ville est l'archétype. Jacques Lepart et Pascal Marty (2006) notent dans ce premier temps de l'histoire de la conservation des espaces protégés une forme d'extraterritorialité durant laquelle « l'espace de nature échappe aux règles générales qui gèrent le reste du territoire » (Lepart et Marty, 2006). De nombreux conflits émaneront de la gestion des zones centrales des Parcs nationaux. Les réserves naturelles sont introduites avec la loi du 1^{er} juillet 1957 en vue de la « conservation et de l'évolution des espèces ». Les premières réserves françaises

³ L'IUPN deviendra l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources) en 1956. Sa première contribution remarquable a été la création de la Liste Rouge des espèces menacées. Aujourd'hui l'UICN constitue la plus importante organisation semi-gouvernementale de protection de la nature avec 1 100 employés et 10 000 experts.

sont créés dans les années 1970, mais c'est la loi du 10 juillet 1976 qui dans son chapitre III donne à ce système son statut définitif. Tous les éléments à prendre en considération sont énumérés avec précision : préservation des espèces en voie de disparition, reconstitution de leur habitat, préservation des biotopes, formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques. On distingue en France deux types de réserves : les réserves naturelles nationales (RNN) classées par décision du ministre chargé de l'Écologie et du Développement durable d'une part, et les réserves naturelles volontaires (RNV remplacées depuis la loi « démocratie de proximité » de 2002 par les réserves naturelles régionales, RNR), classées par décision en Conseil régional. Les réserves correspondent à des zones de superficie limitée créées en vue de la préservation d'une espèce animale ou végétale en voie de disparition ou présentant des qualités remarquables. Leur faible étendue rend leur création plus aisée que celle des Parcs nationaux.

1.1.2. Episode 2 : Protection du patrimoine (1960 □ 2000)

Ce deuxième épisode est marqué par la mise en place du paradigme intégrateur (Depraz, 2008), lequel s'inscrit dans une logique de prise en compte des données sociales des espaces protégés. Il tend vers un mode de gouvernance participatif, basé sur une approche écocentrée. La DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) est créée en 1963. En 1964, Edgar Pisani, alors ministre de l'Agriculture, mandate une mission dont l'objectif fut d'imaginer une formule de Parcs naturels moins contraignante que celle des Parcs nationaux sur des territoires ruraux habités au patrimoine remarquable. En septembre 1966, une centaine de personnalités de tous horizons (architectes, aménageurs, ministres, fonctionnaires, responsables d'associations, hommes de théâtre) fut réunie à l'initiative de la DATAR à Lurs-en-Provence. Ils inventent la formule de « Parc naturel régional » à la française. Institués le 1^{er} mars 1967 par le décret 67-158 du 1^{er} mars 1967, les Parcs naturels régionaux répondent au triple objectif de créer des zones de détente près des grandes métropoles ; dynamiser les secteurs ruraux en difficulté en étant levier de développement local ; et enfin, de trouver des possibilités nouvelles

de mise en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune, des paysages. La création des Parcs naturels régionaux marque le second temps de l'histoire de la conservation des espaces protégés (Lepart et Marty, 2006). Si dans les Parcs nationaux, ce sont l'exceptionnalité et le caractère remarquable qui sont mis en avant comme critères de sélection des espaces et des espèces à protéger, dans les Parcs naturels régionaux, l'accent est mis sur la spécificité des espaces, la qualité des paysages, et la valorisation patrimoniale. La biodiversité, « *objet international aux facettes locales* » (op. cit.) remplace le concept de nature. Elle est prise en compte à l'échelle du territoire, territoire abritant un patrimoine naturel et des habitants. Alors que le concept de « nature » excluait en principe les activités humaines, la biodiversité les intègre inévitablement. On considère désormais que le projet de conservation doit s'intégrer dans un projet de développement local porté par des collectivités territoriales. En 1970, le Conseil de l'Europe lance la première Année européenne pour la conservation de la nature. Puis 1971 marque la naissance du premier ministère de l'Environnement français. Sur la scène internationale, le rapport *Beyond the limits* (Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance, également appelé Rapport Meadows), commandé par les économistes et intellectuels d'Europe et d'Amérique rassemblés au sein du Club de Rome (1968) paraît en 1972. Ce rapport scientifique, évoquant plusieurs scénarii catastrophiques liés à la pénurie alimentaire, à la pollution et à l'affaiblissement des ressources, a eu un retentissement considérable. La même année, l'ONU organise une conférence internationale pour l'environnement, à Stockholm. En 1976, la loi française sur la Protection de la nature prévoit que : « *la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général* ». Un amendement est ajouté *in extremis* à l'article 1^{er} : « *la réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux (...)* ». La prise en compte des données sociales sur les espaces protégés est ainsi effective. A cela s'ajoutent les lois de décentralisation, qui sont promulguées en 1982 : l'exécutif est transféré des préfets aux présidents des Assemblées régionales et les compétences économiques des collectivités locales s'élargissent. En 1984, une convention signée

entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération des Parcs reconnaît le rôle des Parcs naturels régionaux dans le développement rural global des territoires particuliers qu'ils recouvrent. Le décret n° 88-443 du 25 avril 1988 affirme leur rôle de développement local : ces structures «*contribuent au développement économique et social du territoire* ». Dès lors, le succès du modèle des parcs naturels régionaux français inspire les *Natureparke* allemands, et les parcs naturels italiens.

Le rapport de G.H Brundtland «*Our common future* / *Notre avenir à tous*» publié en 1987 donne une définition du développement durable «*qui doit répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*». Le message du rapport est clairement entendu. En 1992, le principe 4 de la Conférence de Rio, indique que «*pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément* ». Charles et Kalaora (2007), l'expriment en ces mots : «*La nouvelle démarche s'affirme comme globale, à l'échelle de la Terre et de l'ensemble des espèces ; elle ne procède plus d'une affirmation, en termes de connaissance et d'action, mais d'une interrogation face à ce qui apparaît comme une menace massive, introduisant une logique de précaution.* »

Les parcs naturels régionaux français continuent donc de se développer et l'article 2 de la loi «*paysages*» sur la protection et la mise en valeur des paysages, publiée le 8 janvier 1993, leur donne pour la première fois une base législative en précisant l'ensemble des missions assignées aux Parcs qui «*concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public... et constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel*». Cet article donne surtout une réelle portée juridique aux chartes des Parcs avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent désormais être compatibles.

Profondément ancrés dans le paradigme radical des années 60, les Parcs nationaux éprouvent de lourdes difficultés. Une profonde remise en question les entraînera à

évoluer vers le paradigme intégrateur. C'est ainsi qu'une loi paraît en 2006, afin de préciser leurs enjeux. Désormais, une charte est rédigée collectivement, et la zone centrale du Parc devient « cœur », elle est entourée d'une zone d'adhésion. Afin d'encourager un processus de dialogue et de concertation avec les services de l'État, les élus locaux prennent une place plus importante dans les conseils d'administration. La gestion d'un Parc national est confiée à un établissement public administratif de l'État (disposant d'un pouvoir réglementaire propre), pour combiner la garantie de l'État (tutelle, recours), l'association des acteurs locaux (majorité au conseil d'administration, conseil économique, social et culturel consultatif, association à l'élaboration et à la mise en œuvre de la charte) et l'expertise scientifique (conseil scientifique consultatif). Les récents Parcs nationaux de la Réunion (2007), de la Guyane (2007) et des Calanques (2012) ont ainsi vu le jour sur un modèle plus souple, conciliant les activités anthropiques. En 2012, les dix Parcs nationaux français couvrent des domaines terrestres et maritimes variés et représentent par leurs périmètres maximum près de 9,5 % du territoire français⁴. Le Grenelle de l'Environnement⁵ prévoit la création de deux autres Parcs nationaux : un Parc national forestier de plaine entre Champagne et Bourgogne et un Parc national de zone humide dont la localisation n'est, en août 2012, pas encore fixée.

En 2006, le nouveau statut de Parc naturel marin, « *parc créé dans les eaux* » voit le jour. En 2012, quatre Parcs naturels marins ont été créés, sept sont à l'étude.

⁴ Source <http://www.parcsnationaux.fr/>

⁵ Cf. l'article 23 de la loi

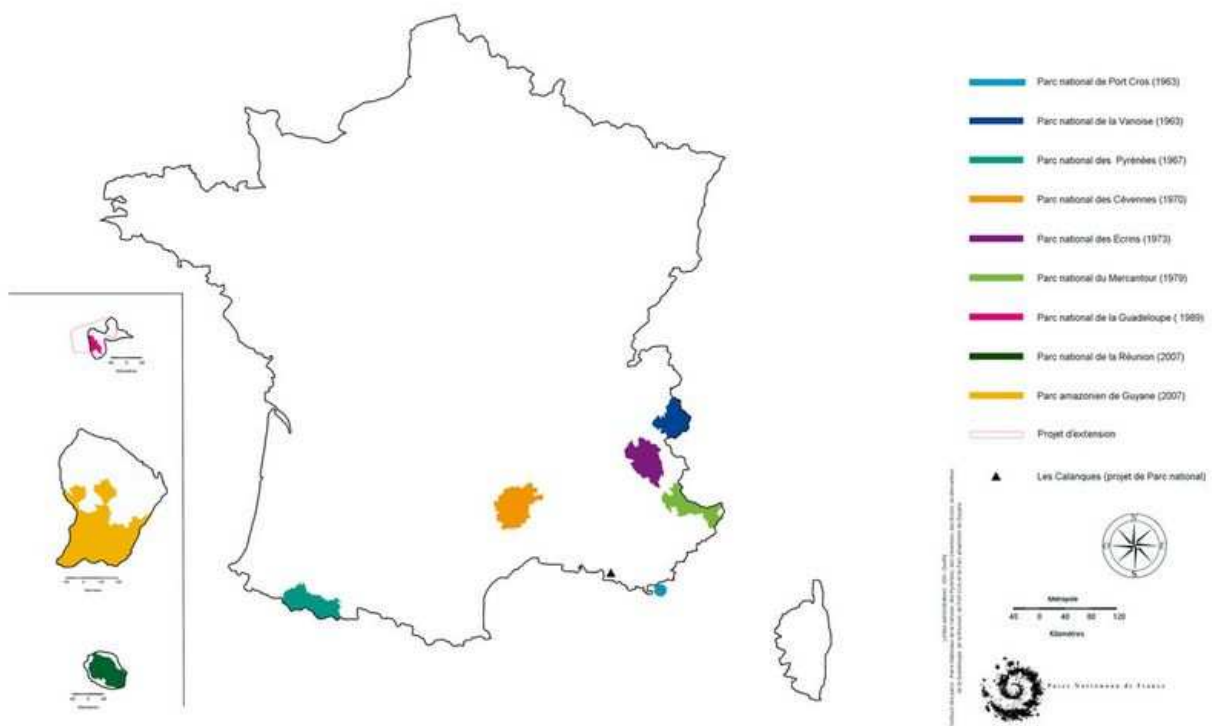


Figure 1 : Carte des Parcs nationaux français en 2012
 Source : Parcs nationaux.

1.1.3. Episode 3 : Préservation de la biodiversité (depuis 2000)

Ce troisième et dernier épisode de l'histoire de la conservation des milieux naturels est significatif des années 2000, mais il se dessine dès la fin des années 1970, lorsque la nature ordinaire (*everyday nature* en anglais) commence à intéresser les conservateurs qui cessent de se focaliser uniquement sur les parcs et les réserves. Les paysages agricoles, lorsqu'ils sont façonnés par des pratiques respectueuses de l'environnement, abritent une faune et une flore variées, que les effets des pratiques agricoles intensives menacent. Au crépuscule des Trente Glorieuses, on craint alors la disparition de milieux particuliers comme les champs à messicoles, les vieux arbres creux, les pelouses, les réseaux de haies et plus généralement les mosaïques de milieux. Ce passage d'une configuration simple (où l'on gérait des espaces de

nature isolés) à une configuration systémique complexe (on cherche à protéger la biodiversité présente dans les milieux façonnés par les sociétés humaines) marque un troisième temps de la protection de la nature (Lepart et Marty, 2006). « *La notion de biodiversité, qui entend la diversité génétique, spécifique et écosystémique, a permis de mieux prendre en considération le lien entre les besoins des espèces et la capacité d'accueil de l'espace (l'habitat)* » (op. cit.). Dans le même temps, l'intérêt porté à la biodiversité urbaine croît : à la fin des années 1990 les premiers Parcs naturels urbains sont créés. Résultats d'initiatives locales, portées par les collectivités territoriales, il s'agit de « *bâtir un projet collectif de territoire, visant à valoriser les lieux dans toutes leurs dimensions, tout en présentant un environnement d'une qualité exceptionnelle*⁶.»

Les démarches d'échantillonnages ponctuels se multiplient, donnant le jour à la protection d'une « nature ordinaire ». Institués en 1976, les Arrêtés de Protection de Biotope permettent de délimiter des périmètres de protection nécessaires à la survie de certains milieux ou de certaines espèces. Un arrêté daté de 1977 les instaure en vue de favoriser la « *conservation des biotopes tels que les mares, les marécages, les marais, les haies, les bosquets, les landes, les dunes, pelouses ou toute autre forme naturelle peu exploitée par l'homme* ». La démarche des arrêtés de biotope est complétée par un inventaire préalable assuré par le Muséum d'histoire naturelle qui définit en amont de toute mesure de classement des ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux) et des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Initié en 1982, l'inventaire des ZNIEFF qui « *visé la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et*

⁶ Planète Hauts-de-Seine : <http://planete.hauts-de-seine.net/en-actions/espaces-naturels/le-parc-naturel-urbain>

*menacées*⁷ », est achevé en 1990. Il reste cependant en actualisation permanente pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne représenteraient plus d'intérêt et affiner des délimitations. L'inventaire des ZNIEFF est issu de la directive européenne 92/43/CEE, *concernant la conservation des habitats naturels, des espèces de la faune et de la flore sauvages*, dite directive Habitats Faune Flore (21 mai 1992). Elle vise à recenser, protéger et gérer les sites d'intérêt communautaire présents sur le territoire de l'Union. Un site est dit « d'intérêt communautaire » lorsqu'il participe à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et/ou contribue de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée. A l'heure actuelle, l'inventaire des ZNIEFF est le seul outil national décliné à l'échelle régionale permettant de disposer de données sur la valeur écologique d'un territoire, mais l'absence de valeur juridique décrédibilise ce dispositif, à vocation uniquement informative.

Au début des années 2000, la question de la conservation émerge donc comme une problématique globale imposant la nécessité d'une politique d'ensemble dont Natura 2000 constitue le projet. Ce réseau est porté par l'Europe et il accompagne la construction européenne en donnant une vision communautaire à la conservation des espèces et des habitats. Basé sur les inventaires issus des Directives européennes Habitats et Oiseaux mentionnées précédemment, le réseau européen vise à établir des espaces gérés pour leur intérêt communautaire. Il comporte les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies par la Directive Habitat Faune Flore et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) définies par la Directive Oiseaux. Le terme de biodiversité se banalise, il remplace celui de patrimoine naturel. La mise en place de Natura 2000 implique une déterritorialisation relative, en particulier par rapport aux politiques nationales, autorisant de nouvelles approches, favorisant le

⁷ DREAL Centre <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/zone-naturelle-d-interet-r95.html>

décloisonnement et une conception intégrée (Charles & Kalaora, 2007). En insistant sur la compatibilité des modes de mise en valeur et de la conservation des espèces patrimoniales ou d'intérêt communautaire, la conservation de la biodiversité prend une dimension géographique, elle devient objectif de gestion des territoires. En France, cela s'illustre avec la trame verte et bleue, mesure phare du Grenelle de l'Environnement (2007). Cette mesure, considérée par le ministère de l'Écologie comme « *un outil d'aménagement du territoire* » a pour ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Le ministère de l'Écologie présente son objectif comme suit : « *[elle] vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.* »⁸

Enfin, le développement récent des sciences participatives, ou sciences citoyennes, a marqué un tournant dans les approches de la conservation des espèces (Godet, 2010). Le principe consiste à impliquer les citoyens dans le suivi des populations animales et végétales, selon des protocoles d'inventaires précis. En France le réseau Vigie Nature propose des programmes de suivi d'espèces. Près de 1 000 amateurs français prennent part au suivi des populations relevant du « *everyday nature* ». L'intérêt est double : « *pour les scientifiques, ils permettent d'obtenir des jeux de données à très larges échelles spatiales et bien souvent sur le long terme. Pour les citoyens, le fait de prendre part activement à l'étude de la nature qui les côtoie constitue une forme de sensibilisation et d'éducation aux sciences de la conservation*

⁸ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html> consulté le 30 juillet 2012

et contribue à démythifier l'idée d'une nature ne pouvant être étudiée que par des connaisseurs avertis. » (Godet, 2010).

Notre intention de recherche se place dans la perspective de décliner ce concept de sciences participatives sur les paysages, à l'instar de plusieurs recherches-actions déjà réalisées (Michelin, 1998 ; Pernet, 2011), afin d'établir des liens entre cadre de vie et acteurs du territoire.

1.2. Les paysages dans les Parcs : un statut particulier

Préambule : précision de vocabulaire

Polysémique, le terme de paysage fait débat depuis des décennies. Présent à la fois dans le champ de l'opérationnel, de la recherche, de l'enseignement, et à des échelles diverses, du local à l'international, la définition du terme est en mouvement sémantique perpétuel, attestant de son intérêt pour de multiples champs de compétence. Pour notre part, nous adhérons au courant qui considère « *le paysage comme construction sociale, produit perceptible des interactions entre les processus sociaux et les processus biophysiques d'une part, et entre la dimension matérielle et la dimension immatérielle de la nature, d'autre part.* » (Lunginbühl, 2007).

C'est dans cette acception du terme que la Convention européenne définit le terme comme : « *Partie de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou culturels et de leurs interrelations* » (article 1 de la Convention européenne du paysage de Florence).

Le paysage est donc un concept relationnel supposant un rapport entre un espace perçu et un sujet le percevant, et qui permet de décrire et de comprendre ce lien dans toutes les sociétés. Le paysage est à la fois « *l'empreinte perceptible des valeurs et des règles d'une culture, et la matrice de sa transformation mimétique ou inventive* » (Donadieu, 2009). A ce titre, nous pensons que le paysage constitue un « *paradigme de médiation entre l'espace et une société donnée* » (Donadieu, 2007).

1.2.1. Des représentations multiples, antinomiques, à l'origine de conflits

Les paysages des espaces protégés sont porteurs de valeurs et de considérations fortes d'un point de vue écologique, hédonique, économique et territorial. Le paysage, notion usuelle mais complexe apporte des significations multiples que n'expriment pas les champs sémantiques voisins. Les notions d'espace, de territoire, de patrimoine, d'environnement et de nature possèdent des significations proches, mais distinctes de l'idée de paysage (Donadieu, Mazas, 2002 ; Brunet *et al.*, 1998 in Donadieu, 2007). Nous définirons, en ce qui nous concerne, quatre considérations distinctes des paysages des espaces protégés.

Les paysages des espaces naturels protégés sont tout d'abord considérés pour leur richesse écologique, d'un point de vue de l'écologie de la conservation. On y observe, à coups d'inventaires, de suivis naturalistes, d'arrêtés de protection de biotope et de superpositions de protections spécifiques, les espèces - souvent rares ou protégées - qui y vivent. Le paysage se fait milieu, Jacques Baudry parle d'ailleurs de *matrice paysagère*. Cette considération des paysages a donné naissance à une discipline, l'écologie des paysages. L'Allemand Carl Troll inventa le terme de *Landschaftökologie* en 1939. Henri et Odile Decamps en détaillent ainsi les fondements : « *L'écologie du paysage étudie les interactions entre l'organisation de l'espace et les processus écologiques. Elle s'intéresse aux causes et aux conséquences de l'hétérogénéité de l'espace, en combinant les concepts et méthodes de la géographie et de l'écologie. Sa démarche s'inscrit dans le cadre d'une approche intégrée des paysages* » (Decamps, 2007). Les chercheurs français ont énormément participé au développement de l'écologie du paysage par leurs contributions à diverses revues internationales de langue anglaise.

La seconde considération de ces paysages est d'ordre hédonique, voire mystique. Il s'agit d'un rapport de contemplation de la nature dans une vision anthropocentrée. Les paysages des espaces protégés sont des paysages « originels », des tableaux mythifiés que l'on vient contempler, indispensables au ressourcement. Reposant sur le grand mythe fondateur du *Wilderness*, où la simple évocation du mot *parc naturel*

donne une vision de Yellowstone en arrière-fond de la toile mentale de nombreuses personnes interrogées. Avec le *Wilderness*, la nature est perçue comme immaculée et pratiquée comme initiatique. « *Le Wilderness suppose ainsi un lieu (un milieu géographique de nature non contrôlée) et une expérience humaine (un regard et un comportement). Il désigne la matrice esthétique qui s'est construite de manière itérative entre l'objet de nature convoité et la relation émotionnelle et physique du sujet. Autrement dit, le Wilderness désigne un répertoire culturel pour le sujet percevant, et sans lequel la magie paysagère n'apparaît pas.* » (Joliet et Jacobs, 2009). Cette considération hédonique des paysages des espaces protégés est marquée, aujourd'hui encore, par le naturalisme et le romantisme, qui accordent une importance au pittoresque dans les paysages. Cette vision des paysages est issue d'un processus d'artialisation du paysage (Roger, 1997), c'est-à-dire d'un processus culturel de qualification d'un paysage soit directement et matériellement (*in situ*) dans le cas du jardin et des aménagements paysagers, soit indirectement (*in visu*) au moyen des modèles paysagers que mobilisent les regards formés, initiés et informés (Donadieu, 2009).

La troisième considération est d'ordre territorial, liée à son approche identitaire mais aussi politique. L'aspect identitaire d'un paysage peut se référer aux symboles ou attributs paysagers qui lui sont propres, qui permettent de le distinguer des autres paysages. La tour Eiffel à Paris, les calanques de Cassis, le Pic du Midi pour les Pyrénées sont autant d'attributs visuels, de motifs à connotation identitaire. Le caractère paysager donne l'identité à un paysage, c'est-à-dire ce qui le rend unique et qui souvent, justifie sa protection juridique (Donadieu, 2009). La valeur identitaire peut également être liée à l'aspect culturel des formes du paysage. On pense aux paysages agricoles, pastoraux, dont les formes ont été dessinées par les pratiques sociales passées (et parfois contemporaines) et qui ont valeur de patrimoine paysager. Ces paysages à valeurs identitaires fortes sont considérés comme des biens à protéger et à transmettre aux générations futures pour des raisons historique (site historique), écologique (site écologique), archéologique (site archéologique), ou autre. Enfin, dans la même acception identitaire du paysage, celui-ci peut apporter une cohérence possible aux territoires institutionnels, même si cette cohésion est plus souvent recherchée *a posteriori* (Davodeau, 2011).

La dernière considération des paysages est d'ordre économique. Des chercheurs, spécialisés en économie du paysage, cherchent à chiffrer la valeur des aménités paysagères (Cavailhès *et al.*, 2007 ; Lifran et Oueslati, 2007). Ces spécialistes de l'économie du paysage expliquent que la conception phénoménologique du paysage conduit naturellement l'économiste à étudier trois points. Le premier est la demande sociale de paysage, en mobilisant les concepts de l'économie publique. Le second repose dans la formation des paysages, en mobilisant les concepts de l'économie géographique et en soulignant le rôle des droits de propriété, comme créateurs de paysages et fondements des forces de viscosité dans leur transformation. Le troisième point, considérant le paysage comme bien public local, ayant le caractère de produit joint issu de l'activité de multiples acteurs, les conduit à analyser les difficultés et les instruments de sa gouvernance (Lifran et Oueslati, 2007). D'un point de vue touristique, les paysages des espaces touristiques en constituent la vitrine. La communication des organismes de parcs repose essentiellement sur des images de nature véhiculées, reposant sur des processus de captation esthétique (Donadieu, 2007). Films, reportages dans la presse, livres de photographies sont autant de vecteurs de communication que les structures recherchent. Elles souhaitent faire valoir la beauté de leur îlot. Cette troisième considération des paysages concerne les acteurs économiques, spécialement ceux du secteur tertiaire (hébergement, agences de voyage, guides touristiques). Ainsi, les Parcs naturels régionaux disposent d'une marque Parc⁹, ce qui permet de soutenir l'économie rurale locale en attribuant ce label. La considération économique des paysages conduit à les protéger comme des « biens de valeur ». La loi de 1979 sur la publicité dans les Parcs naturels régionaux ou encore le militantisme anti-éolien vont dans ce sens. Ils visent à assurer la protection du cadre de vie et des paysages « protégés »,

⁹ La « Marque Parc » est une marque collective, propriété déposée à l'Institut national de la Propriété Industrielle. Elle peut être attribuée par chacun des Parcs naturels de France à un produit, une prestation touristique, un service ou un savoir-faire contribuant au développement durable du territoire.

considérés comme des biens marchands, leur perte ou leur dégradation entraînant une perte de la valeur du site.

Ces quatre points de vue, déclinés dans les espaces protégés ne doivent pas faire oublier que ces aires sont la plupart du temps habitées, surtout depuis la mise en place du paradigme intégrateur. Des hommes vivent et travaillent dans « le décor », leurs activités le transforment, les usages et traditions étaient souvent initiés bien avant la mise en place de l'aire de conservation, nous faisons notamment allusion à la chasse qui est toujours source de conflit, et à l'agriculture qui a pu l'être durant certaines époques. Nous abordons ici l'épineuse question de la « mise sous cloche », ou de « la mise en réserve » dénoncée par certains acteurs locaux dont la vision et les pratiques liées au territoire se heurtent aux les objectifs et aux modalités de conservation des espaces protégés. De nombreuses expériences font état de ces zones de tensions entre les différents niveaux politiques de gestion (local, provincial, national), les différents intérêts économiques en jeu, les enjeux transfrontaliers et la place théoriquement importante dévolue à la participation « communautaire » (Guyot *et al.*, 2007).

Conscients de ces représentations majeures, on comprend aisément que l'espace protégé soit générateur de représentations contradictoires et qu'il catalyse quasi systématiquement des conflits d'intérêts autour de la maîtrise de l'espace (Depraz, 2008). C'est justement au titre de zone de cristallisation des conflits et des représentations que le paysage des espaces protégés est un support de médiation adapté. Hervé Davodeau (2009) parle de *médiation par le paysage*, Pierre Donadieu (2009) parle de *géomédiation*, qu'il définit comme une médiation sociale à finalité de coproduction paysagère. Dans les deux cas, l'analyse des paysages éclaire le fonctionnement du cadre de vie et les relations que les acteurs entretiennent avec lui et avec la nature qui le compose (Luginbühl, 2007).

Outre ces conflits, issus des représentations contradictoires, une autre thématique est souvent à l'origine de conflits épineux. Il s'agit des frontières du territoire, et de la question de leur cohérence.

1.2.2. Question du périmètre, quelle cohérence territoriale ?

Tracer les contours d'un espace naturel protégé est une entreprise délicate, c'est ce qui explique que la question du périmètre est souvent problématique. D'un point de vue purement paysager, la question de la limite « physique » se pose. C'est la question qui est très concrètement posée par les unités paysagères : que place-t-on dedans ? Que place-t-on dehors ? Et qui dicte ce découpage ? L'histoire et les usages ont forcément un lien avec les représentations actuelles. Comment les prendre en compte. Enfin, dans quelle mesure les habitants, s'il en est, ont-ils voix au chapitre ?

On oublie fréquemment que la création des premiers grands Parcs nationaux américains a entraîné l'expulsion des autochtones ; les indiens Miwok pour le parc de Yosemite, des Crow pour celui de Yellowstone. Dans les pays en voie de développement, les pratiques préservationnistes radicales ont conduit à des évictions des populations résidentes hors de leur habitat, ceci afin de rétablir l'intégrité écologique des sites protégés. C'est le cas de la communauté Venda de Makuleke, en Afrique du Sud, dont 12 000 membres ont été déracinés en 1969, dans le cadre de l'agrandissement du Parc national Kruger. Le régime ségrégationniste de l'apartheid menait à l'époque une politique de protection de la nature en fonction des intérêts de l'élite blanche. La communauté a pu obtenir en 2004 des indemnités compensatrices (Depraz, 2008). Au Ghana, en 2002, 7 000 habitants d'une île du lac Volta ont été menacés d'éviction pour l'établissement d'une réserve forestière. Malgré une pression internationale d'ONG, une centaine d'entre eux a été déplacée en 2006, sans délai préalable et en recourant à la force (Depraz, 2008). Si aujourd'hui ces évictions ne peuvent, théoriquement, plus se produire en vertu du paradigme intégrateur, situé aux fondements du principe de développement durable et de la Convention de Rio, les questions du périmètre des espaces protégés et la prise en compte des populations locales restent centrales. Comme l'écrit Stéphane Héritier dans le numéro de Géocarrefour consacré à la question, l'analyse « protection *versus* développement » constitue une entrée classique dans l'étude des aires protégées (Glacken, 1970 ; Hvenegaard & Dearden, 1998) en raison de l'exclusion des populations locales pauvres des régions retenues pour créer des Parcs nationaux

jusqu'à une période récente (Cernea & Schmidt-Soltau, 2003). Mais la pauvreté n'est pas toujours le seul élément de non-compréhension ou d'erreur sur le pourtour d'un périmètre d'espace naturel protégé. Fabienne Joliet (2011a, b et c), au Nunavik, a montré que les différences de culture entre autochtones et occidentaux, et l'amalgame entre peuples autochtones (peuples inuits et cris, dont les pratiques et les représentations sociales diffèrent) avaient conduit Parcs Canada à réaliser un tracé discutable du périmètre d'un nouveau Parc national, le Parc Tursujuq. Les pratiques d'aménagements anthropiques peuvent également modifier la fréquentation des sites de l'espace protégé, au point de remettre en question la pertinence de ses frontières. C'est le cas du Parc des Monts Apuseni en Roumanie qui a constitué, grâce à sa diversité paysagère et ses vieilles traditions ethnographiques, le cadre favorable à la création d'un Parc national roumain en 2005. Le tourisme y est l'activité principale, fondé sur les curiosités naturelles karstiques et la folklorisation du peuple montagnard des Motsi. Mais la mise en eau, au Nord-Est du territoire, du lac de barrage de Fântânele a provoqué la réorganisation de la région autour de ce point focal par un maillage de villages et de réseaux de transport plus modernes. Depuis peu, la station nautique et celle de ski surplombant le lac artificiel se tournent vers de nouveaux investisseurs, rendant finalement la région la plus artificielle du parc la plus attractive. Afin de permettre une gestion durable de ce lac, et un renversement des priorités de protection, un élargissement vers le nord-est des limites du parc est envisagé (Serban et Touchart, 2007).

Avec l'application des concepts du développement durable, ainsi que la prise en compte des données sociales de l'aire de conservation, la notion de territoire devient centrale dans le concept des parcs et espaces naturels. *« Cette vision remet en cause le clivage nature/société qui fondait les politiques de protection, dont la pertinence ne pouvait s'entendre que dans le jeu entre champs symboliques séparés. Cette évolution rend la perspective du territoire incontournable, mais en même temps elle le requalifie profondément. Il n'est plus une entité statique, administrative, technique ou esthétique articulant autour d'un référent identitaire un pouvoir et des populations. Il devient l'espace de relations aux frontières multiples et changeantes, support de logiques plurielles inscrites dans la temporalité, le devenir,*

la transformation et le jeu généralisé des interactions. Ces transformations disqualifient toute conception fixiste de la protection. » (Charles & Kalaora, 2007). De fait, l'adhésion au projet de conservation est rarement unanime. Des variables telles le charisme du porteur de projet, l'histoire des lieux, les mécanismes de mise en place du projet, influent sur sa réussite. La question des limites fluctuantes des territoires pose la problématique de la cohérence paysagère, et par delà, identitaire. C'est le cas, nous le verrons dans le chapitre suivant, pour le Parc naturel régional de la Brenne. Les frontières mouvantes soulèvent également la problématique du sentiment d'appartenance. Pour les habitants, comment s'approprier ces parcs créés ex-nihilo ? Là encore, notre problématique interroge cette perspective. Enfin, la réflexion sur les frontières pousse à se poser la question suivante : la mise en réserve d'un territoire ne risque-t-elle pas de légitimer les dégradations en dehors de son périmètre ?

1.2.3. Les Parcs et l'image

Le Parc national est sans doute « *l'espace protégé le plus prestigieux qui soit pour le grand public (□) il est investi par de nombreuses représentations héritées du paradigme sensible (□) il témoigne de l'image d'une nation, de sa fierté* » (Depraz, 2008). On observe que ces propos se transposent pour les parcs naturels régionaux, image et fierté d'une région.

De nombreuses représentations des espaces protégés sont véhiculées par les images, la photographie, la peinture également, même si son usage décline. Ces représentations iconographiques du paysage sont utilisées dans le marketing territorial, pour la valorisation de produits locaux, dont les sites Internet des Parcs abondent. Les paysages, grandioses, pittoresques ou identitaires, constituent le socle des politiques de communication des parcs. Les gestionnaires trouvent toujours des supports pour permettre « *l'investissement émotionnel* » du public (Depraz, 2008). Cela passe par des images rassérénantes de la nature, faisant écho à un fort investissement esthétique par le regard. La presse, les nombreux magazines spécialisés dans la nature et les excursions vantent régulièrement les

grands espaces des espaces protégés. Et les organismes de promotion l'ont compris, utilisant de plus en plus l'image de paysage, indissociable d'une puissante tradition picturale, dans leurs supports de communication (sites Internet, brochures et dépliants). Cette tradition picturale a exercé une influence considérable sur les professionnels de la conservation, comme sur l'ensemble du public (Charles & Kalaora, 2007).

La photographie amateur et professionnelle se développe constamment, et l'usage des réseaux sociaux l'amplifie. La mondialisation de la société de l'image ne fait qu'accroître l'importance de la visibilité de ces espaces. Les jeunes générations partagent facilement leurs photographies de vacances « en instantané ». Le cinéma influence également les perceptions d'un lieu, elles participent aux modalités de co-construction de l'image, voire d'un imaginaire territorial. C'est également le cas de certains feuilletons télévisés □ à mi-chemin entre productions artistiques et *mass media* □ via un phénomène de diégétisation¹⁰ (Odin, 2000) parallèle à la dimension narrative. Céline Bryon-Portet (2011), dans son analyse des répercussions de la série *Plus belle la Vie* sur l'image de Marseille, cite deux exemples : tout d'abord le film *Le Bonheur est dans le pré* d'É. Chatiliez qui avait permis dans les années 1990 de faire connaître le département du Gers auprès des Français et participé à en forger une image positive, allant jusqu'à véhiculer une véritable identité socioculturelle autour de la convivialité et du bien-vivre. Des effets concrets furent notés par les acteurs locaux après la parution du film sur les écrans : invasion de touristes, ventes accrues de maisons secondaires, etc. (Bley & Licht, 2006). Un autre exemple connu d'une production cinématographique qui a contribué à transformer une image existante est le film *Bienvenue chez les Ch'tis*. S'efforçant de

¹⁰ Diégétiser, c'est construire un monde : « Je diégétise chaque fois que je construis mentalement un monde, et ceci, quelle que soit la nature de la stimulation de départ : un roman, un reportage dans mon journal quotidien, un texte historique, un morceau de musique□ » (Odin, 2000 : 18)

déconstruire, selon une étude de 2008 réalisée par l'office régional de tourisme¹¹, des préjugés présents dans l'inconscient collectif (il y fait froid, c'est le désert culturel, on s'y ennue, les gens ne sont pas accueillants ni bons vivants...) ; la comédie de D. Boon a entraîné (toujours selon la même étude) une augmentation de la visibilité et une valorisation de ce territoire, mais aussi une hausse des flux touristiques.

Ces expériences photographiques ou cinématographiques font appel à l'imagibilité des paysages. Le terme « imagibilité » est un néologisme forgé par K. Lynch en 1960¹². Vocabulaire significatif d'un champ scientifique exploratoire nouveau, il connaît dès lors un déploiement dans le champ des sciences sociales qui portent sur les représentations et pratiques de l'espace et du paysage. Partant du postulat que la forme d'un lieu peut renforcer sa signification au même titre que sa portée sociale, sa fonction ou son histoire, Lynch propose le concept d'« imagibilité ». Selon lui, les paysages disposant d'une bonne imagibilité présentent « *une forte aptitude à se présenter aux sens de l'observateur d'une manière aiguë et intense* » (Lynch, 1960 : 11). Mais Lynch concentre ses études sur les caractères physiques des lieux visuellement perceptibles, et reconnaît lui-même ne pas traiter certaines composantes qualitatives relevant de la perception et de la représentation de l'environnement comme « *la signification, la force d'expression, l'agrément pour les sens, le rythme, le caractère stimulant, l'ambiguïté* » (*ibid.* : 12). Nous adopterons dans cette thèse une définition de l'imagibilité qui inclut ces composantes « manquantes » nécessaires à notre étude, soit la faculté d'un caractère physique

¹¹ « L'Aubaine Bienvenue chez les Ch'tis » Mesure de l'impact du film sur les demandes d'information touristique en région Nord/Pas-de-Calais », Les études de l'Observatoire, Comité Régional de Tourisme Nord/Pas-de-Calais, mars-octobre 2008.

¹² Lynch décline le concept d'imagibilité sur les formes urbaines. Son étude *The Perceptual Form of the City* (1954/1959) et les travaux qui ont suivis au Massachusetts Institute of Technology ont ensuite été repris et déclinés, essentiellement sur des analyses architecturales et urbaines. Lynch décrit les formes physiques perçues des villes selon cinq éléments identifiés à partir de cartes mentales : les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repères.

saillant du paysage à susciter une image mentale chez l'observateur, se faisant l'écho d'une signification particulière (pratique, émotionnelle, culturelle) dont nous chercherons à comprendre les usages, les valeurs et l'intensité associée. Nous reviendrons sur ces notions dans notre chapitre sur l'état de l'art, mais retenons d'ores et déjà que l'imagibilité a pour corrélat la notion de visibilité, c'est-à-dire celle de donner à voir, et « rendre visible, montrer, produire une image est une construction sociale (□) qui équivaut à véhiculer une signification, à produire une vision du monde » (Faccioli, 2007: 12).

C'est en raison de ces éléments que l'image nous a semblé un bon matériau d'étude pour notre recherche sur la perception des espaces protégés, et la mise en place d'un mouvement de dialogue entre acteurs territoriaux. L'exemple cité plus haut, traitant de l'étude au long cours (2009-2013) réalisée par Fabienne Joliet sur le Parc Tursujuq en est une illustration. L'image est devenue un outil de médiation paysagère dans un projet de Parc national sur un territoire où l'on s'exprime en trois, voire quatre langues (Joliet & Blouin-Gourbilière, 2013).

1.3. Focus sur les Parcs naturels régionaux de France

« Les Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui des exemples remarquables d'auto-développement... Ils sont et doivent devenir plus encore des bancs d'essai pour des politiques qui s'imposeront un jour sur l'ensemble de notre pays »

Huguette BOUCHARDEAU, secrétaire d'État auprès du Premier ministre,
chargée de l'Environnement et de la Qualité de la Vie. 1982

« Il n'y a pas de doute à avoir sur l'avenir des Parcs naturels régionaux parce qu'ils sont à la pointe avancée, à l'avant-garde même, de la mobilisation pour l'excellence environnementale. Ce que nous voulons faire pour la France, les Parcs le font déjà !

Lutte contre la perte de biodiversité, continuité écologique, protection des paysages, maîtrise de l'urbanisation, gestion durable des forêts, soutien à l'économie sociale et solidaire, tourisme vert, agriculture durable, dans chacun de ces domaines, les parcs sont des territoires de projets, d'expérimentation et d'innovation qui ont un temps d'avance. »

Delphine BATHO, ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie. 2012.

Territoires d'expérimentations, modèles de développement local à l'échelle internationale, les Parcs naturels régionaux n'en sont pas moins fragiles. Ils reposent sur une initiative locale et développent des champs de compétences de plus en plus vastes, avec des moyens limités. D'aucuns les disent même en crise, et s'inquiètent pour leur avenir. Mais ces nouveaux défis et questionnements permettent précisément de replacer des débats de fond à leur juste place. Ils invitent les PNR à

requestionner d'une part, leurs objectifs de départ et d'autre part leur motivation initiale. Ceux-ci vont nécessairement, au bout de plusieurs années d'existence, vivre des crises.

1.3.1. Des initiatives locales

Nous rappelons que Samuel Depraz (2008) voit dans les Parcs naturels régionaux l'exemple de réalisation du paradigme intégrateur, car ils reposent sur une initiative de développement local, portée par une collectivité. Les Parcs sont créés selon une démarche ascendante (dite *bottom-up*) : généralement, une initiative locale (émanant d'élus, d'associations, de collectivités territoriales ou plus rarement d'habitants) rencontre les instances de l'échelle régionale, qui lancent le processus de labellisation dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire (Article R333-1 du Code de l'environnement). Au terme d'une procédure longue de plusieurs années, le territoire peut-être classé Parc naturel régional par décret du Premier ministre. La durée de ce classement est de 12 ans¹³, période qui correspond à la durée du contrat élaboré par les partenaires, appelée charte. Localement, la charte sert de feuille de route et décline ses missions en fonction des réalités du terrain. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations des actions à mener, les mesures qui permettent de les mettre en œuvre. A partir du diagnostic du territoire concerné, elle décrit le projet de protection et de développement, et précise les mesures et actions prévues pour sa réalisation. « *La charte du parc détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.* » (Article R333-1 du Code de l'environnement).

¹³ Avant 2006, la durée de classement d'un PNR était de 10 ans

Si la charte est un document contractuel d'une durée de douze ans, une évaluation est réalisée à mi-parcours. Passé le délai des douze années, un bilan est établi et un nouveau programme d'actions est formulé dans une nouvelle charte : on parle de révision de la charte. En cas de révision conduite avec succès, le territoire se voit reconduire l'usage du label « Parc naturel régional », décerné par l'Etat. La charte et son adhésion engagent donc très concrètement les collectivités (communes et groupements de communes), les départements, les régions qui l'ont adoptée, de même que l'Etat qui l'a approuvée par décret. Chaque commune du périmètre d'étude faisant le choix d'y adhérer ou non, le territoire du PNR correspond donc à tout ou partie du territoire des communes qui ont approuvé sa charte et il peut, d'une charte à l'autre, ou plus exactement, d'un renouvellement à l'autre, se mouvoir. Il peut également être à cheval sur plusieurs cantons, départements ou régions, compliquant parfois la mise en œuvre et la concertation nécessaire à la réalisation du programme de la charte. *« L'aménagement et la gestion des Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont confiés à un syndicat mixte au sens des articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. »* (Article R333-1 du Code de l'environnement). Une fois la charte validée par les communes, les élus sont tenus de respecter les orientations et d'appliquer les mesures, en particulier en matière d'urbanisme : *« L'Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. L'Etat et les régions adhérant à la charte peuvent conclure avec l'organisme de gestion du parc un contrat en application du contrat de plan Etat-Régions. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. »* (Article R333-1 du Code de l'environnement). Les différents partenaires s'engagent également de façon formelle à l'application des mesures et orientations décidées collégalement.

Outre le plan qui explicite ses orientations selon les vocations des différentes zones, la charte comprend les statuts du syndicat mixte (établissement public) de gestion. Ce syndicat mixte, ouvert, est un organisme qui regroupe l'Etat, l'ensemble des échelons territoriaux, à savoir les régions, les départements, les communes concernées et leurs groupements. De nombreux partenaires (chambres consulaires,

associations de développement, syndicats de tourisme □) peuvent ainsi adhérer au syndicat, rendant la collaboration institutionnelle garante de la qualité des actions menées pour mettre la charte en application. En 1995, la loi Barnier précise notamment que les nouveaux Parcs doivent être obligatoirement gérés par des Syndicats mixtes ouverts (un syndicat qui associe à la fois les collectivités locales, l'État, et les partenaires non institutionnels intéressés par la gestion du Parc, comme les chambres consulaires, les associations, et éventuellement des entreprises privées). La présence de ces partenaires aux réunions du syndicat mixte (les comités syndicaux) permet d'assurer une cohérence dans les orientations et leur mise en œuvre. Peut être classé en Parc naturel régional « *un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine* » (Article R333-1 du Code de l'environnement).

Cette définition large, explique le foisonnement et la diversité des PNR de France. La création d'un Parc tient certes aux richesses du territoire, mais surtout à l'énergie que les hommes qui l'habitent sauront déployer pour créer ce projet pour le territoire appelé charte. Les Parcs naturels régionaux ont cependant des missions communes définies dans le code de l'environnement (Article R333-1) :

- de protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager (ce dernier, depuis la Loi Paysage de 1993), notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus,
- et de contribuer à des programmes de recherche.

Les PNR sont fréquemment confondus avec les autres espaces protégés, en premier lieu avec les Parcs nationaux. Comme nous l'avons vu, dans les PNR, le projet de

territoire tend à concilier les objectifs de protection des structures paysagères avec le développement économique. Ce statut d'espace protégé est donc un outil de développement et d'aménagement, comme l'attestent les loi Barnier et Voynet. En 1995, la loi Barnier vient compléter le dispositif juridique des Parcs naturels régionaux. Elle introduit, en plus des précisions sur les statuts et l'ouverture du comité syndical, la possibilité de recruter des gardes champêtres intercommunaux, d'user d'un droit de préemption sur des biens après accord des départements, de se voir reverser la taxe de séjour des communes destinée à favoriser la protection et la gestion d'espaces naturels à des fins touristiques. En 1999 la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite LOADDT ou Loi Voynet) reconnaît les Parcs naturels régionaux comme outils d'aménagement du territoire. Au même titre que les Pays et Agglomérations, les Parcs peuvent signer un contrat particulier sur le volet territorial du contrat de plan État-Région. La superposition territoriale entre Parcs et Pays est admise sous réserve d'une convention préalable articulant les missions respectives sur le territoire commun. La charte du Pays doit être compatible avec celle du Parc.

Ainsi, au fil des décennies, la liste des compétences des Parcs naturels régionaux ne cesse de croître ; il en va de même de leur attractivité.

Tandis que le territoire français tend à devenir exclusivement urbain, les parcs sont les îlots de « nature » recherchés pour les valeurs que les néoruraux et urbains leur confèrent. *« La campagne vit aujourd'hui un tournant de son histoire. Suite aux métamorphoses sociales, économiques, territoriales des espaces ruraux, l'image de la campagne connaît un retournement total. Hier symbole d'enfermement social et d'archaïsme, la campagne est aujourd'hui un symbole de liberté associée à l'espace, un symbole de qualité de vie liée tant à l'environnement paysager qu'à la petitesse des communautés humaines supposées offrir un lien social nourrissant, un symbole d'une nouvelle « way of life » recherchée notamment par les étrangers d'Europe du Nord qui affluent dans les campagnes françaises. »* (David & Jousseume, 2007).

Il existe en 2012 quarante-huit Parcs naturels régionaux français, couvrant 15 % du territoire national, et répartis dans 21 régions métropolitaines et 2 départements d'Outre-Mer. Ces espaces habités regroupent 3825 communes et 3 millions

d'habitants. En juillet 2012, quinze projets de création de Parc sont à l'étude (source : Fédération des PNR).

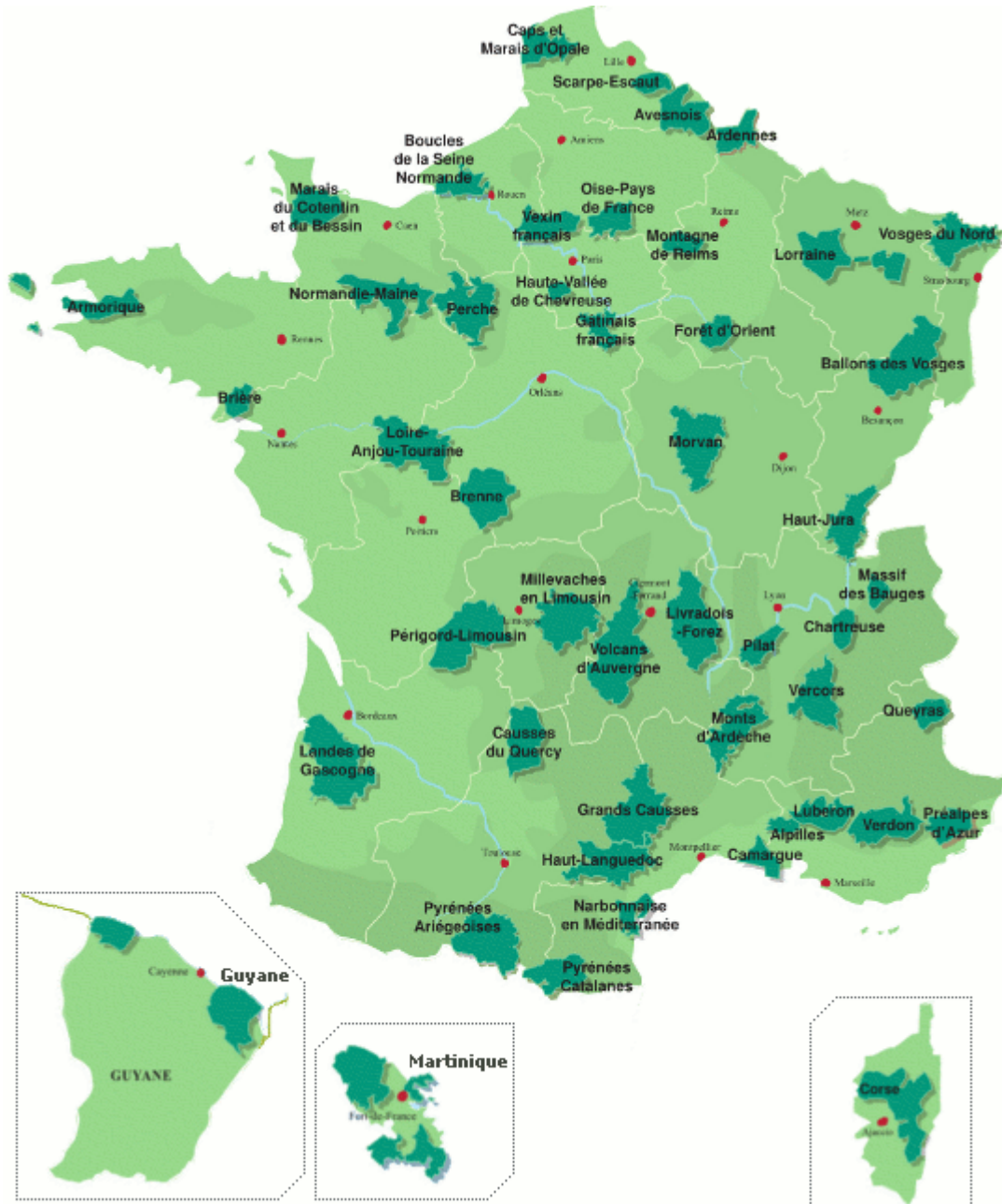


Figure 2 : Carte des parcs naturels régionaux français en 2012
Source : Fédération des parcs naturels régionaux

1.3.2. Les Parcs naturels régionaux en crise ?

Tout comme les Parcs nationaux ont vécu une crise du « paradigme radical », le fonctionnement des Parcs naturels régionaux et son « paradigme intégrateur » traverse également des difficultés depuis quelques années. Elles sont de plusieurs registres, locales ou nationales, et touchent également des questions de fond.

Ces difficultés sont tout d'abord de l'ordre du déploiement des politiques de conservation de la biodiversité qui ont engendré une multiplication des acteurs environnementaux sur le terrain national, très positive pour l'environnement, mais provoquant un retrait du caractère exceptionnel et exemplaire des mesures de conservation et de protection prises dans les PNR. De plus, avec la décentralisation, la naissance des Pays, et le déploiement des compétences dans les communautés de communes, l'échelle de l'intercommunalité fait ses preuves depuis deux décennies. Les programmes de financements européens, les équipements intercommunaux, sont autant de facteurs qui rendent les Parcs moins exceptionnels dans leur fonctionnement. Cette banalisation des dispositifs de coopération intercommunale pose, à terme, la question de l'existence des PNR et de leur spécificité.

Ces enveloppes financières attribuées aux différents pays viennent également concurrencer les enveloppes budgétaires attribuées au Parc. La question de leur financement est ici posée, comment en assurer la pérennité ? Le financement des Parcs est en grande partie lié aux Régions, à l'heure où la réforme territoriale pose la question du fonctionnement administratif de la France, les questions sont légitimes. Mais au-delà, le label « Parc naturel régional » apporte-t-il un réel bénéfice financier à un territoire ? L'exemple du Parc naturel régional du Marais Poitevin est évocateur. Créé en 1979, ce PNR a traversé de nombreuses crises et a eu de grandes difficultés à rassembler tous les acteurs autour d'un projet collectif. En 1991, le couperet tombe : le label PNR est suspendu. Les incompatibilités politiques des partenaires institutionnels, le lobbying de certaines professions agricoles, les financements de la PAC favorisant les cultures céréalières, un projet autoroutier ont eu raison du projet de développement durable. Les deux tentatives de reconquête du label, en 1997 et en 2006, ont échoué. En 1997, à la suite du

premier avis défavorable de reclassement, les statuts du syndicat mixte sont modifiés : la structure prend alors le nom de « Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin ». En octobre 2009, le gouvernement introduit un article additionnel au projet de loi « Grenelle 2 » visant à la création d'un « *établissement public administratif de l'Etat pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais Poitevin* ». Même si cet établissement public n'est pas créé aujourd'hui, ce territoire continue à jouir d'une excellente réputation, d'une fréquentation en hausse et d'une équipe technique à l'effectif croissant (37 salariés en 2012). D'autres labels ont permis d'obtenir financements et notoriété. Une partie du territoire (la Venise Verte) est aujourd'hui « Grand site de France », l'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité est un projet fréquemment évoqué localement. Ainsi dans un communiqué de presse datant de septembre 2012, intitulé « *Marais Poitevin : est-ce vraiment de nouveaux labels dont nous avons besoin ?* », le groupe de Coordination pour la défense du Marais Poitevin questionne la pertinence de la quête de nouveaux labels, dont celui de PNR. En écho à ces questionnements, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Delphine Batho a prononcé en octobre 2012 un discours optimiste sur l'avenir des Parcs, souhaitant poursuivre la labellisation du territoire français en PNR : « *L'objectif que je vous propose, c'est que 20 % du territoire national soit classé Parc Naturel Régional d'ici 2020. Cela représente la création de plus de 15 parcs supplémentaires. (□) Une douzaine de projets de création de Parcs sont bien avancés. J'espère que les procédures pourront aboutir rapidement pour plusieurs d'entre eux, je pense à la Sainte-Baume, (□) je pense aussi au Marais Poitevin qui m'est si cher.* » (Batho, 2012 : 3).

Ces objectifs de déploiement de labellisation provoquent des questionnements sur les valeurs qualitatives et patrimoniales de biodiversité et les paysages. Dans quelle mesure la biodiversité en présence se doit-elle d'être exceptionnelle pour créer un Parc ? Tout territoire peut-il prétendre à la labellisation tant qu'une initiative locale, motrice, est à l'œuvre en son sein ? Une large typologie existe déjà chez les PNR : certains, à proximité des grandes agglomérations, ont été créés pour limiter l'étalement urbain, d'autres pourraient prétendre au statut de Parc national tant la biodiversité y est exceptionnelle. Les activités économiques, la démographie et la fréquentation sont autant de facteurs qui varient d'un territoire labellisé à un autre.

Cette diversité typologique des Parcs naturels régionaux pose la question de leur cohésion. Indépendants administrativement et financièrement, les Parcs se sont rassemblés dans la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Lieu d'échanges, outil de réflexion et d'animation, force de proposition, la Fédération assure la mise en commun des expériences et des acquis des Parcs et leur valorisation au niveau national et international, la cohérence de leur message à travers une politique de communication commune, la création et l'aide à la commercialisation de produits touristiques spécifiques. Elle veut être l'interlocuteur privilégié des administrations, assemblées parlementaires et partenaires institutionnels. Mais faute de financement et par manque de personnel, la fédération peine à remplir ces missions et se trouve en difficulté.

Conscients de ces grands questionnements, les Parcs naturels régionaux ont lancé en 2010, une grande réflexion sur leur avenir. Durant deux années, une mission a piloté la réflexion, enrichie d'entretiens avec des personnes ressources, de débats menés dans chaque Parc, d'échanges avec les têtes de réseaux, les associations et les Régions. Le CORP, Comité d'orientation, de recherche et de prospective des PNR, a publié en 2011 un rapport faisant état de sa réflexion. Finalement, une plaquette, publiée en 2012 par la fédération des Parcs et intitulée *Orientations pour l'avenir des Parcs naturels régionaux*, présente la synthèse de cette réflexion.

Le rapport du CORP liste trois difficultés essentielles pour les PNR dont « l'originalité semble s'amousser » : « La prise en compte de l'environnement est désormais reconnue et portée par un nombre croissant d'acteurs, même si elle s'exprime souvent dans des actions de protection et de préservation. L'ingénierie territoriale qui irrigue les PNR est jugée pertinente. Cependant, malgré son ambition de transversalité, elle demeure encore souvent strictement sectorielle à défaut d'avoir su inventer ou identifier les outils de l'intégration territoriale. Enfin, la question de la gouvernance territoriale est effectivement posée au sein des Parcs, mais elle se traduit plus souvent par la recherche du compromis que l'émergence de jeux positifs entre acteurs. »

Les conclusions de ce long travail de réflexion sont intéressantes quant à l'avenir des Parcs. Leurs spécificités sont reconnues, notamment l'implication de la population

dans le projet de territoire « *Alors que les beaux discours sur la bonne gouvernance cachent trop souvent des pratiques autoritaires et technocratiques, les parcs ont ajouté un quatrième pilier au développement durable sous la forme du respect et de la mise en œuvre d'une démocratie participative* » et du travail de prospective « *la prospective territoriale et l'évaluation, devenues habituelles dans les parcs, restent largement étrangères aux pratiques administratives.* » (CORP, 2012). Au terme de ce travail de réflexion, le groupe de travail sur l'avenir des Parcs conclut que le constat de l'originalité des parcs repose tout d'abord sur la cohérence de leurs périmètres, en lien avec la biogéographie et les valeurs du patrimoine culturel. L'approche transversale des différentes problématiques traitées par les Parcs et les modes de gouvernance participatifs sont deux autres points forts. Enfin, la reconnaissance de ce statut et du label, jusqu'à des échelles internationales, crée une fierté d'appartenance. Forts de ces acquis, les différents groupes de réflexion ont constaté des évolutions de contexte (de la société) qui amènent les Parcs à se questionner, et se repositionner comme acteurs locaux de développement. Ces évolutions concernent tout d'abord la mobilité des habitants et la concentration des services dans les villes et agglomérations, ensuite, la prise en compte des écosystèmes dans le développement des activités afin de mettre un place un développement véritablement durable, et enfin les fortes attentes en matière de participation citoyenne à des fins de gouvernance participative. S'ils ne souhaitent pas voir changer leurs missions, les Parcs souhaitent en revanche adapter leurs modes d'intervention en replaçant la charte au cœur des actions, afin d'en faire un cadre de référence au niveau territorial, de promouvoir un développement durable où la nature et l'environnement occupent une place centrale et d'anticiper les changements et les mutations en prenant une posture d'éclaireurs. Enfin ils souhaitent travailler sur de nouveaux champs d'expérimentation : mobilité, circuits courts, nouvelles demandes sociales, touristiques, gestion du foncier, services à la personne, énergies renouvelables

L'avenir nous dira si les Parcs ont su suffisamment questionner leurs acquis et prendre leur avenir en mains.

1.3.3. La Brenne, terrain adapté à l'expérimentation

Nous l'avons développé précédemment, les espaces naturels protégés et les parcs en particulier sont autant des territoires aux paysages remarquables que des espaces complexes à saisir tant sur le plan social, économique que politique, si bien qu'ils constituent des territoires privilégiés pour mettre en place des processus d'analyse de perceptions à des fins d'observation des dynamiques territoriales et d'initiation de dialogue. Pour répondre à notre problématique « parcs, paysages et identité(s) », notre choix de terrain de recherche-action s'est porté sur la Brenne pour plusieurs raisons.

Premièrement, il s'agit d'un Parc naturel régional, il nous semblait intéressant d'étudier ce type de *parc de nature*, (pour reprendre l'expression de Samuel Depraz) où les interactions élus / habitants / techniciens / touristes sont fortes, grâce à la médiation imposée par l'élaboration de la charte et les différentes instances de dialogue (bureau, comité syndical, commissions). La présence de l'Etat, peu importante comparée aux Parcs nationaux, permet à l'histoire et aux spécificités locales d'être au-devant de la scène des discussions.

Deuxièmement, la structure du Parc de la Brenne s'est montrée ouverte et intéressée par l'initiative de recherche-action. Cette condition est indispensable à un partenariat de recherche-action comme nous l'avons conçu. Prenant à cœur sa mission de recherche et de prospective, le PNR de la Brenne contribue à développer des programmes de recherche sur des thématiques diverses qui le questionnent, citons notamment la thèse de l'archéologue Renaud Benarrous sur l'histoire des étangs de la Grande Brenne, et un programme de recherche sur l'écrevisse rouge de Louisiane, espèce exotique envahissante menaçant l'équilibre écosystémique de la Brenne. Cette ambition est transcrite dans l'objectif opérationnel 1.5.1. de la charte : « Développer, coordonner et valoriser les programmes d'études et de recherche, accompagner chacun dans la préservation des patrimoines ». Mobilisé sur les questions d'identités et de paysages, révélées lors du processus de révision de la charte (en 2008), le Parc a été intéressé par une recherche sur ce thème.

Troisièmement, ce territoire du Parc de la Brenne nous a semblé intéressant car atypique et à l'imagibilité forte. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, il a été le théâtre d'un spectaculaire renversement de valeurs en l'espace d'un siècle, passé de territoire oublié à la réputation de « terre malsaine » au statut d'espace protégé, aujourd'hui convoité. Outre le travail militant et politique d'élus convaincus, le principal vecteur de ce renversement de valeurs repose sur la photographie. Au début des années 80, deux photographes, Jean-François Hellio et Nicolas Van Ingen (Hellio & Van Ingen, 1987), ont contribué à valoriser et faire connaître les motifs paysagers emblématiques de la région, l'étang, sa bonde, et le bouton dans la prairie. Ces paysages servaient de toile de fond de leurs observations favorites : les oiseaux migrateurs, la flore et les cervidés. Ces photographes, passionnés d'ornithologie ont édité plusieurs ouvrages, dont le premier « Brenne, Terre Sauvage », « un collector (□) paru en 1987, qui a participé à la prise de conscience de la richesse du patrimoine naturel de la Brenne¹⁴. » Leurs objectifs ont magnifié, pour la première fois, les paysages d'étangs brennoux, contribuant à l'artialisation (Roger, 1997) de la Brenne. Par leur travail, ces deux photographes ont révélé la forte imagibilité de ces paysages. Dans une interview accordée à un site de photographes naturalistes¹⁵, ils analysent la manière dont ils ont révélé la beauté de la Brenne aux locaux : « *La Brenne était une région d'exception. Vraiment. Il y avait une nature foisonnante, et très peu de gens la connaissaient, les habitants n'étaient pas du tout conscients de cette richesse. Nous y découvrons chaque année de nouveaux étangs, de nouveaux territoires. Et nous avons cette impression de découverte aussi avec les animaux que nous suivions de très près : les comportements de parade nuptiale de grèbe à cou noir par exemple, étaient à peine décrits dans la bible des ornithos de l'époque, le Géroutet. Et nous les avons là, ces*

14 « Jean-François Hellio : Photographe pour la planète » Quotidien L'Écho du Berry, article du 22 avril 2009

15 Site naturatopis, communauté francophone de photographes animaliers. Source : <http://www.naturapics.com/411-jean-francois-hellio-nicolas-van-ingen.html> Interview de Sébastien Beghelli

grèbes, devant nous, plongeant, se redressant, courant debout sur l'eau. C'était des moments extraordinaires. » Dans un premier temps, ce sont les habitants qui ont acheté leurs livres, surpris de redécouvrir leurs étangs sous cet angle, celui des paysages. Aujourd'hui, l'imagibilité du Parc de la Brenne reste incontestable. De nombreuses personnes viennent aujourd'hui observer la flore et la faune, notamment l'avifaune, comme l'atteste le nombre de photographes présents dans les observatoires de bois qui bordent les étangs et plus particulièrement la réserve de Chérine. En 2012, les photos de la Brenne sont diffusées bien au-delà des livres de Hellio - Van Ingen (1987, 1994, 1998, 2005, 2007 et 2011). Les réseaux sociaux, les blogs d'internautes et la presse consacrent la part belle aux photographies lorsqu'ils évoquent ce territoire : on ne parle pas de la Brenne sans la montrer. C'est ce qu'illustre le long article paru dans *Le Figaro* en septembre 2012, sur la Brenne à cheval, illustré par cinq magnifiques photographies du photjournaliste Christophe Lepetit. Le reportage de l'émission « *des Racines et des ailes* », du 9 février 2011, traitait également de la Brenne, « *ce petit paradis méconnu*¹⁶ » et proposait de rencontrer les deux photographes à bord de leur ULM, offrant aux téléspectateurs des images volontairement sensationnelles de la Brenne vue du ciel.

De cette trajectoire paysagère particulière, de l'imagibilité presque « oppressante » de la Grande Brenne en comparaison à ces périphéries, est née une très forte disparité paysagère dans le Parc, que l'on peu schématiquement résumer par un « cœur » paysager (La Grande Brenne) et des communes « de marge », à la diversité paysagère importante, mais de prime abord moins emblématique. Si parfois le paysage légitime les frontières de territorialisation, ici, il n'en est rien, et les élus du Parc ont en 2008 exprimé le souhait de « *valoriser la disparité du territoire* » lors de la révision de l'ancienne charte.

Quatrièmement, la Brenne abrite une biodiversité qualifiée d'exceptionnelle. Zone RAMSAR, zone Natura 2000, ZPS, SIC, et ZNIEFF de type I et II, le territoire du Parc

16 Site Internet de l'émission http://programmes.france3.fr/des-racines-et-des-ailles/index-fr.php?page=émission&id_article=1088

est d'un point de vue écologique très riche, en particulier la Grande Brenne, qui est une zone humide reconnue internationalement pour sa richesse floristique et faunistique. Ces nombreuses mesures de conservation, en place depuis la fin des années 80, contrastent fortement avec les pratiques qui marquaient jusqu'alors ce territoire. Les conflits d'usages furent nombreux et le renversement radical de valeurs qui s'est opéré est un cas emblématique qui peut faire figure d'exemple dans la compréhension d'autres territoires.

Le cinquième facteur de choix de notre terrain réside dans l'originalité de son pourtour. Si de nombreuses études ont été réalisées sur quelques communes du Parc, la plupart du temps soit la Grande Brenne, soit les communes du Boischaud Sud, soit les paysages de la vallée de la Creuse, on observe que l'intégralité du territoire Parc n'a pas encore été l'objet d'études scientifiques¹⁷ en tant « qu'entité territoriale ». En somme, nombreuses sont les études, mais aucune encore n'a considéré le territoire du Parc dans son ensemble. Ce constat interroge par ailleurs la cohérence du tracé du pourtour du Parc.

Enfin, sixième et dernier point, le paysage a été ciblé dans la dernière charte comme l'un des axes de travail à développer, et la création d'un observatoire photographique des paysages avait été inscrit au programme d'actions de l'objectif opérationnel 1.3.1. « *préserver et valoriser la qualité des paysages, mettre en œuvre les projets de paysages* ». Il a donc semblé opportun de travailler sur les représentations et la question de l'identité paysagère du territoire tout en mobilisant les différents acteurs et les habitants sur ces questions, tout en réalisant à terme un observatoire photographique participatif des paysages. Cet observatoire participatif, lors de son lancement en 2009, constituait un objet original et novateur. L'aspect participatif répondait également à l'une des déclinaisons de l'objectif opérationnel 1.5.1. mentionné plus haut, qui invite à « *Développer la participation des habitants* ».

17 Le diagnostic territorial de la dernière charte (2010) englobe le contour actuel du Parc. Bien qu'instructif sur le territoire (patrimoine naturel, culturel, activités économiques, démographie, etc.) on ne peut le qualifier d'étude scientifique

aux opérations d'étude et de recherche en mettant en œuvre des actions collectives s'appuyant sur des outils et méthodologies de recherche adaptés (□) [et en] diffusant largement le savoir, notamment par des modes de transmission participatifs. » L'enjeu participatif est également repris dans l'objectif opérationnel 3.4.2. « développer le fonctionnement participatif, impliquer les différents publics. »

Pour ces six raisons, notre terrain d'étude semblait particulièrement adapté à la mise en place d'une expérience de recherche-action, basée sur des actions participatives. Le chapitre suivant présentera la problématique identitaire que soulève la configuration actuelle du PNRB. En retraçant son histoire, en décrivant les enjeux paysagers puis les pratiques liées aux différents usages, nous verrons comment une approche par le paysage nous semble pertinente pour répondre à cette problématique. Nous développerons également nos hypothèses de recherche et introduirons nos orientations méthodologiques.

2. Chapitre 2 : Du territoire banni à l'étendard de la biodiversité ; trajectoire d'une problématique identitaire et paysagère

Préambule : constitution des sources.

Les sources documentaires et scientifiques sont nombreuses, la Brenne a suscité un grand nombre de publications. Mais comme nous l'avons déjà soulevé, mises à part les publications du Parc, aucune étude ne considère le territoire de celui-ci (les 51 communes) dans son ensemble ; est-ce par souci de cohérence, parce que ce choix n'est pas apparu pertinent aux auteurs ou tout simplement à cause de la mouvance des frontières ? Les sources historiques sont abondantes, le mot Brenne apparaît au haut Moyen Âge dans le récit de la vie de saint Cyran (Benarrous, 2009 : 135) qui évoque des contrées appelées *saltus* et *saltu Brioniae* dans lesquelles s'implantent, au VII^e siècle, deux communautés monastiques (*op. cit.*). Conservateur en chef du patrimoine, archéologue, écrivain et historien, Gérard Coulon a notamment contribué au développement de la connaissance de l'histoire protohistorique et gallo-romaine du territoire. Il est l'auteur de plusieurs dizaines d'articles et ouvrages, sur ses thèmes de prédilection mais également sur la vie rurale au XIX^e siècle ou encore les lieux de tournage cinématographiques dans l'Indre (Coulon 1978, 1986, 1999 et 2006). Dans ses pas, la thèse de l'archéologue Renaud Benarrous nous renseigne sur l'histoire du pays de la Brenne et plus particulièrement des étangs : origines et datation des étangs, chronologie de l'essor piscicole, spécialisation de l'élevage de la carpe, organisation sociale de la filière, etc. Son travail remarquable est venu combler de nombreuses lacunes sur les connaissances locales et a permis de « lever la voile sur une partie de l'histoire sociale et environnementale de la Grande Brenne » (Benarrous, 2009 : 557) en passant par un nécessaire travail de « déconstruction des mythes fondateurs supposés expliquer la formation [des paysages] : les moines et les marais, le roi Dagobert et son domaine de chasse » (*Ibid.* : 553).

Plusieurs descriptions géographiques et démographiques de la Brenne datent du XIX^e siècle, rédigées de la main de politiques, de propriétaires, de fonctionnaires, d'ingénieurs ou d'agronomes (Dalphonse 1804, Marivault 1826, Bernard 1856-1857). Des ornithologues, biologistes et collectionneurs réalisent des inventaires remarquables, au niveau floristique et faunistique dès les années 1900. Pour le domaine des sciences sociales, c'est au début des années 1980 que les études scientifiques débutent, malgré quelques descriptions vidaliennes dans les années 1940 (Musset, 1940). P. Duriez soutient une thèse en 1982 sur « *La Brenne. Population, activités, patrimoine : atouts et contraintes pour un aménagement.* » Le contour du territoire étudié se focalise alors essentiellement sur la Grande Brenne. Chantal de la Véronne (1993) a notamment publié un recueil sur l'histoire et les traditions de la Brenne. Elisabeth Trotignon, historienne, a écrit plusieurs ouvrages et articles sur la Grande Brenne d'une part et sur le bocage du Boischaud d'autre part (Trotignon, 1991, 2006a, 2006b, 2009). En 2007, elle et son époux, directeur de la réserve de Chérine, ont écrit *La Brenne, la nature en héritage*, synthèse illustrée de l'histoire de la nature et de l'environnement en Brenne (Trotignon, 2007). Enfin, après de longues années de recherches (Bédoucha, 2000, 2003, 2010), l'ethnologue Geneviève Bédoucha a publié une éminente étude anthropologique de la Brenne dans le livre *Les liens de l'eau* qui fait désormais référence (Bédoucha, 2011).

L'eau et les réseaux hydriques traversant le territoire ont fait l'objet d'études hydro-morphologiques (Larue & Etienne, 2007), et certaines espèces emblématiques, invasives ou ordinaires ont été suivies dans le cadre de recherches phytosociologiques ou biologiques (Delanne, 2006 ; Otto-Bruc *et al.*, 2000 ; Otto-Bruc, 2001). Enfin, dans sa thèse soutenue en 2009, le géographe Matthieu Bonnefond a analysé les modes de régulation des usages des espaces naturels en France et au Mexique, en comparant le cas de la Brenne avec la *Cuenca del Rio Tepalcatepe* (Bonnefond, 2009). D'un point de vue strictement paysager, trois études ont été confiées par le Parc au bureau d'études francilien A Ciel Ouvert, spécialisé dans l'étude des territoires ruraux. Initiée en 2000, la première étude portait sur les paysages de la Vallée de la Creuse (A Ciel Ouvert, 2002a, 2002b et 2002c). La seconde (A Ciel Ouvert, 2006), réalisée de 2004 à 2006, traitait des paysages du sud du Parc. Enfin la dernière étude, sur la Grande Brenne et les communes alentour

du Boischaud nord, est présentement en cours de réalisation (2013). Ces études décrivent les paysages et leurs enjeux identitaires. Elles constituent une feuille de route pour chaque commune du Parc en matière d'aménagement et de paysage. Si la plupart des études scientifiques publiées traite de la Grande Brenne, fait révélateur d'une mise sous projecteur de cette région emblématique, le Parc naturel régional a souhaité rétablir un équilibre et s'intéresser aux paysages de bocage, présents dans le sud du Parc. Plusieurs études ont été réalisées par des stagiaires et étudiants : citons June Pietra qui a rédigé un mémoire traitant du bocage et de la haie (Pietra, 2003), travail suivi en 2006 d'une réflexion sur un plan de gestion du bocage (Ravier, 2006) et en 2009 d'un mémoire sur les savoir-faire liés au bocage (Gourbilière, 2009). Toujours sur le thème des paysages, les étudiants de l'école de paysage de Bordeaux (ENSAPBx, 2006) ont réalisé une étude d'une grande qualité graphique sur la Grande Brenne ; elle propose des *scenarii* d'évolution des paysages qui sont très pertinents, bien que caricaturaux. Quatorze années plus tôt, des étudiants du CESA de Tours avaient proposé une étude approfondie sur la définition d'entités paysagères, le recensement des sites intéressants et des points noirs sur le territoire du Parc (Aimont *et al.*, 1992). Enfin, en 2011, Lara Ploquin a réalisé un travail d'analyse de cartes postales anciennes sur trois communes du Parc et une monographie traitant de l'utilisation de l'image en sciences sociales (Ploquin, 2011).

En plus des nombreuses études scientifiques publiées sur la Brenne dans les différentes disciplines citées précédemment, nous avons pu acquérir une certaine connaissance de la structure, de l'histoire de sa création et des grandes missions de cette collectivité territoriale (nature, culture, tourisme, développement local et patrimoine) grâce à plusieurs travaux universitaires (Chiappero, 1989 ; Fauduet, 2000), aux discussions menées avec les habitants au fil des mois et à la consultation des articles de presse aux Archives Départementales de l'Indre. En fin de thèse, entre septembre 2012 et janvier 2013, quatre entretiens semi-directifs ont été réalisés au sujet de l'histoire de la création du Parc. Ces échanges, menés avec Jean-Paul Chanteguet (président du Parc), Jean-Louis Camus (vice-président du Parc), François Mignet (directeur du Parc) et Jacques Trotignon (directeur de la réserve naturelle de Chérine) ont permis de réajuster notre perception de la mise en

place de la coopération intercommunale, qui s'est lentement déployée sur le territoire depuis 1975.

Enfin, la structure du Parc naturel régional de la Brenne produit de nombreux documents, rapports et synthèses dont nous avons pu prendre connaissance. Citons notamment le diagnostic territorial qui a dressé l'état des lieux du territoire lors de la révision de la dernière charte du PNR (PNRB, 2009), les études naturalistes et les documents d'objectifs Natura 2000 (Pellé, 1998 ; Coignet *et al.*, 2012), un rapport sur le thème de la patrimonialisation du territoire (Chiappero, 1999) et une étude universitaire présentant un audit patrimonial (Lombard, 2006), le guide de restauration du bâti (Chiappero, 2002), les études de l'Écomusée du Blanc (Guillemot, 1992, 2000 et 2002), le guide de la flore (Pinet, 2005), *etc.* Cette riche bibliographie a été prise en considération afin de dresser un tableau de l'ensemble des paysages et des pratiques sociales locales qui leur sont intimement liées. Nous nous sommes également entretenue avec des personnes ressources et avons participé à de nombreuses réunions depuis 2009, date à laquelle nous nous sommes installée dans la région. Tous ces échanges, cette vie au plus près du terrain nous ont permis d'approprier ce territoire et sa riche histoire, et d'en saisir les subtilités.

2.1. La Brenne, une trajectoire de renversement de valeurs

« Si vous regardez la Brenne sur les vieilles cartes enluminées de Cassini, la physionomie d'une contrée si sauvage vous serrera le cœur ; pas de chemins, pas de villages. Partout des étangs semés à l'infini dans la bruyère () Cependant la Brenne n'est ni aussi laide, ni aussi morte qu'elle le paraît dans ses portraits. Pour les yeux du peintre ou du romancier, cette rase terre, inondée en mille endroits, cette folle végétation d'herbes inutiles, qui s'engraissent dans le limon, ne manque pas de caractère. Il y a même une certaine poésie de désolation dans ces plaines de roseaux desséchés par la canicule. On se croirait loin, bien loin de la France, dans quelque désert où l'homme n'aurait point encore pénétré. »

Georges Sand, 1846

Le Cercle hippique de Mézières-en-Brenne par un habitant de la Vallée Noire

Les propos de Georges Sand résument la trajectoire de la Brenne. Longtemps considérée comme une contrée oubliée, tellement recouverte d'eau qu'elle était considérée durant la période hygiéniste comme insalubre, elle a finalement été considérée sous un autre angle par un groupe d'hommes qui a créé l'Institution du Parc naturel régional dans les années 1980. Ce faisant, ils souhaitent sortir le territoire de l'enclavement en se basant sur deux de ses principales richesses : les paysages, hérités d'une géomorphologie spécifique, et la biodiversité remarquable en présence.

2.1.1. Constitution du milieu

La compréhension des paysages de notre terrain de recherche requiert l'étude de l'histoire géologique de la Brenne¹⁸, qui débute sur les ruines de la chaîne hercynienne érodée (PNRB, 2008 ; Benarrous, 2009 : 162). Cette chaîne de montagnes fut édifiée vers la fin de l'ère primaire, entre 300 et 250 Ma (millions d'années). Au début de l'ère secondaire, le Bassin Parisien se présente comme une vaste terre émergée et aplanie, sur laquelle des fleuves déposent des sables bariolés (*Ibid.*). Une mer peu profonde venue de l'Est s'étend jusqu'à Châteauroux et s'installe durablement dès le début du Jurassique (200 Ma - 140 Ma), laissant sur place des dépôts littoraux (calcaires à coquilles, à coraux, à crinoïdes ou à brachiopodes). A la fin du Jurassique, la mer se retire, laissant derrière elle de vastes lagunes. Ce paysage amphibie se maintient au Crétacé inférieur, favorisant l'altération et la formation de cuirasses de fer sur les reliefs, ainsi que les dépôts de plaine alluviale et de marais dans les dépressions. Aux alentours de 95 Ma, la mer reconquiert le terrain perdu, déposant des sables verts puis des argiles kaoliniques à petites huîtres, et enfin, les premiers dépôts de craie. Vers 80 Ma, la mer crétacée se retire ; la région est soumise à un climat chaud, presque tropical, agressif pour la craie et les autres roches calcaires qui s'altèrent en argile. Ce régime se maintient 40 millions d'années, le temps de fabriquer une épaisse couverture argileuse, de dissoudre en surface les roches calcaires et de mettre en place un réseau karstique. C'est à cette période que se forment les argiles rouges de Brenne, présentes sur les calcaires jurassiques, et au Nord, les argiles à silex sur les tuffeaux crétacés (*Ibid.*).

L'aire de la Brenne s'individualise il y a 40 millions d'années. A cette époque du Tertiaire, un lent effondrement du *substratum* crée une vaste cuvette qui piège les eaux boueuses des torrents venus des roches du Massif Central. Des argiles et des

¹⁸ Nous nous sommes appuyée sur la thèse de Renaud Benarrous (2009, pp. 162-166), qui a synthétisé l'ensemble des sources disponibles sur le sujet tout particulièrement les travaux de C. Gagnaison et P. Barrier (géologues de l'Institut polytechnique Lasalle-Beauvais).

sables argileux s'accumulent dans cette dépression qui occupe la plus grande partie du territoire du Parc. Ces dépôts sont à l'origine des « terres grasses » de Brenne. Ils sont aussi appelés terrains sidérolithiques parce qu'ils contiennent souvent des oxydes de fer. Les derniers sols de cette succession de couches du Tertiaire de Brenne sont représentés par une cuirasse grésifiée où le fer est encore plus présent. Cela confère à cette ultime couche une plus grande résistance à l'érosion. Cette coiffe de solides grès rouges ferrugineux sera à l'origine des boutons (voir infra), issus d'une intense érosion différentielle (Benarrous, 2009 : 165). A la fin du Tertiaire (de 20 à 2 millions d'années), la cuvette de Brenne est totalement comblée, et les fleuves se répandent librement sur un vaste plateau marécageux boisé, non encore entaillé par les vallées actuelles. Ces fleuves laissent derrière eux des épandages sablo-argileux à bois fossiles (PNRB, 2008).

Enfin, il y a un peu plus d'un million d'années, à la faveur des régressions marines, les cours d'eau s'enfoncent dans le plateau et creusent de profondes vallées (Benarrous, 2009 : 166). Sur les plateaux, l'érosion déblaye une partie des sédiments meubles du Tertiaire de Brenne, tout en épargnant les grès résistants qui s'organisent en reliefs résiduels : les boutons, buttes de grès caractéristiques. *« Il est de coutume de présenter la Brenne comme la terre plate de l'Indre, une étendue sans formes, ni reliefs ; aspect caractéristique, dans l'esprit de chacun, d'une zone humide. L'idée est trompeuse car elle s'apparente en réalité à un vaste glacis aux plans faiblement inclinés, globalement orientés vers l'ouest et l'ouest-nord-ouest. Si sa dénivellation moyenne, de 2,5 m par km, est faible, sa surface est par ailleurs accidentée car ponctuée d'innombrables boutons. Ils peuvent dépasser 15 m de haut et s'organisent en massifs informes ou en chaînes linéaires. »* (Benarrous, 2013).

La légende veut que les boutons de grès soient l'œuvre de Galifront, forme brennoise de Gargantua (La Véronne, 1993 : 19 et 149), géant dont la vie est dépeinte par François Rabelais, en 1534. L'archéologue et historien Gérard Coulon (1986) interprète ainsi la légende de la formation des boutons de Brenne : *« C'était il y a longtemps (□) les géants vivaient encore dans notre pays. (□) L'un de ces géants, Gargantua □ en Brenne on l'appelle aussi Galifront □ s'en revenait tranquillement du Limousin. Plus que quelques enjambées et il serait en riant*

Touraine (□) Mais un déluge comme on n'en avait encore jamais vu venait de s'abattre sur la contrée. Aussi, quand le bon géant posa ses pieds en Brenne, ainsi qu'il avait coutume de le faire à chacun de ses voyages, ses bottes furent comme aspirées par la glaise et s'enfoncèrent jusqu'aux genoux.

- Sacrebleu ! tonna Gargantua en extirpant ses bottes de l'argile gluante. La boue collait à ses semelles et alourdissait son pas. Alors, saisi d'une violente colère, il se mit à secouer ses bottes comme un forcené. A chaque ruade, des paquets d'argile se détachaient et éclaboussaient la contrée, à dix lieues à la ronde. C'est depuis ce jour mémorable que de petits monticules de quinze à vingt mètres parsèment le paysage brennou. Et tout naturellement, dans le pays, on appela ces mamelons les patins ou dépâtures de Gargantua.» (Coulon, 1986 : 16).

Ces boutons, motifs paysagers majeurs de la Grande Brenne, et sources de légendes fantasques, ont toujours attiré l'attention des hommes. Nul aujourd'hui ne décrit les paysages de la Brenne sans les évoquer.

Il était important de revenir sur l'histoire de la formation géologique de la Grande Brenne, celle-ci nous renseigne sur ses spécificités physiques : « un sous-sol majoritairement composé de sables et d'argiles, des grès indurés composés en surface et par plaques ponctuelles, des horizons calcaires cantonnés aux marges ou à l'état d'îlots ». » (Benarrou, 2009 : 166). L'origine géologique des sédiments de Brenne et leur agencement stratigraphique confèrent au sous-sol, sa caractéristique principale : une perméabilité aux eaux de précipitation et de ruissellement nulle à quasi-nulle (Benarrou, 2013).



Figure 3 : Carte de la géologie du Parc
Source : BGRM - Réalisation : PNR Brenne 2013

Compte tenu de ces caractères géologiques, l'eau est présente sur l'ensemble du territoire du Parc, elle le définit et le caractérise. On dénombre trois rivières principales, du nord au sud : la Claise, la Creuse et l'Anglin, desquelles découlent trois réseaux hydrographiques. Le Suin est un affluent de la Creuse, Les Cinq Bondes et L'Yoson sont deux affluents de la Claise. Ces trois rivières irriguent la majeure partie des étangs de la grande Brenne (Benarrous, 2009 : 174).



Figure 4 : Carte simplifiée de l'hydrographie superficielle du Parc
Source : PNR Brenne 2010

Les premiers hommes « modernes » (*Homo sapiens sapiens*) arrivent en Brenne vers - 40 000 ans¹⁹, s'établissent dans les grottes près des vallées de la Creuse (à Saint-Marcel, Pouligny-Saint-Pierre) et de l'Anglin (Angles-sur-l'Anglin), dans un paysage de steppe. L'agriculture débute au Néolithique, dans un paysage boisé où l'homme crée des clairières qu'il cultive. Renaud Benarrous (2009) apporte les preuves de la fréquentation et de l'occupation par l'homme au plus tard à la période gallo-romaine, affirmant « *qu'il faut se départir de la vision romantique d'une Grande Brenne marécageuse, inhabitée, voire hostile, aux périodes pré-piscicoles* » (Benarrous, 2009 : 504). De nombreux ateliers métallurgiques sont établis dans la région à l'âge du fer, plus particulièrement au cours de l'Antiquité, laissant derrière eux les traces de ferriers retrouvés par prospection pédestre et aérienne, et laissant supposer une exploitation des ressources forestières locales à des fins sidérurgiques (transformation du charbon de bois nécessaire à la transformation du minerai de fer). Les connaissances archéologiques sur la période du Haut Moyen Âge sont plus floues, mais on sait qu'une anthropisation marquée a eu lieu sur les abords des sites d'implantation des deux fondations monastiques de saint Cyran. L'important défrichement de la Brenne s'opère à partir de la fin du haut Moyen Âge, tout comme les plus importantes créations d'étangs.

L'étang. Avec le bouton, ils constituent les deux éléments paysagers caractéristiques et emblématiques de la Grande Brenne. Un étang est « *un aménagement du réseau hydrographique résultant de l'édification d'un barrage en travers d'un cours d'eau ou d'un talweg.* » (Benarrous, 2009 : 152). Ainsi, contrairement aux étangs construits actuellement (appelés bassins), l'étang dit « traditionnel » n'est pas creusé²⁰ : « *L'expression « étang traditionnel » désigne un étang construit selon des techniques préindustrielles avec des matériaux tels que la terre, le bois et la*

¹⁹ La présence de l'homme (genre) en Brenne a été attestée dès le Paléolithique Moyen (Benarrous, 2009).

²⁰ La seule partie creusée est la pêcherie de l'étang

pierre. (□) Si aujourd'hui la plupart des nouveaux plans d'eau sont presque entièrement creusés, (□) il n'en est rien (□) des aménagements traditionnels dont la conception relève d'un principe simple : l'endiguement d'une vallée ou d'un talweg emprunté par le réseau hydrographique. » (Benarrous, 2009 : 197). Construit en élévation afin que le niveau du sol ne soit pas abaissé, l'étang est composé d'une partie solide, construite (le fond, la chaussée, le système de vidange, la pêcherie et éventuellement la contre-chaussée) et d'une partie liquide (la nappe d'eau) (Ibid.). Les chaussées d'étangs sont donc « des barrages étanches qui entravent l'écoulement des eaux de ruissellement afin de créer un volume d'eau stagnante sans pour autant que la circulation des flux ne soit complètement stoppée grâce au système du trop-plein. » (Benarrous, 2013).

Les étangs de Brenne ont été bâtis à partir du milieu du Moyen Âge tout particulièrement entre le XIV^e et la fin du XVI^e s. (Benarrous, 2007, 2009, 2013). Les raisons de l'établissement des étangs sont diverses (Benarrous, 2009 : 244) : élevage spéculatif de la carpe, fait urbain, énergétiques (moulins ou forges pour les étangs situés en fond de vallée), ou encore impossibilité de consacrer les terres aux pratiques agro-pastorales conventionnelles. L'exploitation préindustrielle des plans d'eau est largement dominée par « la pisciculture en étangs spécialisés, technique élaborée d'élevage fondée sur la segmentation géographique des stades de développement du poisson (étang d'alevinage, de grossissement et d'engraissement). Cette pratique semble remonter au plus tard au Moyen Âge tardif. » (Benarrous, 2013). Autour de ces étangs, reliés entre eux par un système complexe de ruisseaux et de fossés, s'organise la société brennoise (Bédoucha, 2000, 2011). L'ethnologue relève les expressions des habitants lorsqu'ils décrivent ces chaînes d'étangs : « à la queue leu leu », « en cascade », « qui se bousculent les uns les autres ». Cette configuration requiert concertation et entente lors du vidage (et de la pêche), qui se réalise de l'étang inférieur à l'étang supérieur (d'aval en amont), de novembre à mars. Les étangs sont à vocation piscicole : il s'agit plus précisément d'une « pisciculture en étangs spécialisés, technique élaborée d'élevage fondée sur la segmentation géographique des stades successifs du développement du poisson » (Benarrous, 2009 : 410). L'élevage de la carpe domine dans ces étangs dès le XV^e siècle, alimentant les villes voisines de Poitiers ou de Tours.

2.1.2. Le "pays malsain à l'air infect"

Jusqu'en 1850, la région située dans le sud du département de l'Indre existait difficilement, pauvrement. L'isolement de la Brenne corroboré par son éloignement des grands axes de communication est dû à deux causes principales : sa situation géographique et la nature de ses sols (Trotignon, 1991 : 12). La Brenne est située au carrefour de trois provinces (le Berry, la Touraine et le Poitou) dont les intérêts furent parfois divergents ; l'on se défendait alors de la franchir afin de garantir la tranquillité des provinces. De plus, sa nature forestière (elle fut, comme nous l'avons vu, défrichée tardivement) faisait d'elle une région contournée car hostile.

Plus tard, la Brenne acquit une réputation d'insalubrité et de pauvreté. Cette réputation fut amplifiée par les théories hygiénistes, considérant l'eau comme vecteur de transmission de maladies, notamment du paludisme. A l'aube du XIX^e siècle, le traité du préfet Dalphonse, bien que taxé d'excessif et contesté par les riches familles locales dans les écrits du Marquis de la Tramblais et de M. de Marivault (Bédoucha, 2010), évoque la végétation et les paysages de la Brenne en ces termes : « *L'herbe est courte et aigre : les arbres, les arbrisseaux y sont rabougris, leur écorce est galeuse, couverte de mousse ; et la verdure des plantes, comme celle des feuilles, n'est pas animée* » (Dalphonse, 1804). Ce traité révèle l'existence en son cœur même d'une région enclavée, misérable, perdue dans le dédale d'étangs marécageux », décimée par des « *fièvres intermittentes* » dont sera longtemps débattue l'origine (Bédoucha, 2010). Le portrait de la Brenne, brossé par le préfet Dalphonse a initié une longue litanie de descriptions péjoratives, souffreteuses et apathiques, où les effets littéraires des préfets, médecins, ingénieurs et écrivains prennent le pas sur la description objective (Coulon, 1986). Son style tient néanmoins en haleine et captive par la mise en scène apocalyptique (Bédoucha, 2011 : 159) : « *L'évaporation des eaux est lente, les eaux séjournant ainsi sur la superficie ou dans quelques cavités qu'elles rencontrent, le soleil les chauffe, les végétaux et les insectes s'y décomposent, un limon visqueux s'y rassemble, et des foyers de corruption s'y forment.* » (Dalphonse, 1804).

Mais derrière l'outrance de la description se cache la vérité de la pauvreté et de l'insalubrité de la Brenne, entraînant entre 1800 et 1850 un solde naturel négatif. En 1852, le docteur Ernest Lambron estime que 23,5 % de la population locale souffre du paludisme, contre 5,5 % en Boischaut et 3 % en Champagne berrichonne (Trotignon, 1991 : 42). L'activité économique dominante en 1850 est l'agriculture, qui emploie 60 % de la population active en 1850 (dans le reste de la France, les moyennes avoisinent les 40 %). Parmi les 40 % de la population active ne dépendant pas de l'activité agricole, 25 % sont des domestiques (Trotignon, 1991 : 52). Ces chiffres mettent en lumière la structure sociale particulière de la Brenne, au cœur de laquelle l'importance de la propriété privée s'enracine sur la pauvreté du sol. Quelques dizaines de grands propriétaires, comtes, marquis et notables possèdent des domaines dont la surface avoisine les 3 000 ou 5 000 hectares, confiés à des métayers puisque le fermage n'existe pas en Brenne (Trotignon, 1991 : 53). Cette organisation seigneuriale se retrouve encore aujourd'hui, au moins dans les perceptions des Brennoux locaux, où il existe des zones d'ombres, des lieux où le temps des seigneurs n'est pas révolu, comme l'explique une des personnes interrogées durant l'enquête de Geneviève Bédoucha : « Ils [la famille D., propriétaire de l'étang dont il est question ici] venaient tous en famille aux pêches, par contre, nous, on cassait pas la croûte hein ! Vous auriez vu sur la bonde, on leur amenait à manger, je leur faisais cuire des saucisses toute la matinée. Nous, on mangeait pas. (□) Vous savez que ça donne faim quand vous voyez les autres manger ! Des fois, on s'ê disait nous ! C'étaient vraiment des seigneurs ! » (Bédoucha, 2011 : 586).

L'hiver 1847, d'une grande rigueur, voit naître de violentes révoltes qui démarrent à Buzançais. Les Brennoux ont faim, leur colère concerne le prix des denrées, du blé particulièrement. Peu après, l'arrivée de Napoléon III au pouvoir marque le début de la période (1850-1950) qu'Elisabeth et Jacques Trotignon nomment « *La Brenne transformée* » (Trotignon, 2007 : 47). Ainsi, sous l'impulsion de l'empereur qui a initié son programme de développement des voies de communications et du chemin de fer, la révolution agricole gagne la Brenne. Ce sont ainsi 220 km de routes (dites routes agricoles) qui seront construites, marquant encore fortement aujourd'hui le paysage brennou, 24 puits publics creusés, 526 ha d'eau asséchés et les principaux

cours d'eau curés. Dans cet élan, et en dépit d'un retard prononcé par rapport au reste du pays, les grands propriétaires décident, de concert avec le préfet, d'assainir la Brenne. Ils se lancent individuellement dans le défrichage de centaines d'hectares de landes et prennent part à la révolution agricole. En mai 1853, les maires reçoivent une lettre du préfet qui les informe de la sollicitude de Napoléon III, du curage et du redressement des cours d'eau (Bédoucha, 2011 : 207). Ces améliorations sont notées dès 1837 par le marquis de La Tramblais qui évoque de « notables améliorations dans l'aisance des habitants, dans la culture des terres et dans la salubrité du pays » et insiste sur « la régénération de cette Brenne autrefois florissante et descendue dans un état de dégradation d'où elle semble maintenant chercher à se relever » (La Tramblais, 1837, in Bédoucha, 2011). En 1868, le domaine de la Haute Touche reçoit la médaille d'honneur du défrichement et en 1886, la prime d'honneur est décernée au propriétaire du domaine des Chaises, « vaste de 360 hectares (□) : défrichement, assainissement, marnage, chaulage, construction de haies, développement de prairie et de l'élevage, et tout de même 250 moutons, 8 porcs à l'engrais, 3 porcelets, 7 truies, 20 vaches, 48 taureaux, 76 bœufs (□) » (Bédoucha, 2011 : 312). Mais les meilleures volontés sont invariablement confrontées au manque de main-d'œuvre, d'instruction (entraînant la méfiance vis-à-vis des techniques nouvelles) et de capitaux, et toujours, à la médiocrité des sols, si bien que la Brenne demeure une région insignifiante sur le plan régional (Trotignon, 1991 : 9). Au cours d'une réunion à la préfecture de l'Indre en 1861, le préfet se désole de la situation, et de l'opposition au curage des cours d'eau : « Après les nombreux sacrifices faits par l'État pour assainir la Brenne, il est regrettable de voir que l'Administration est obligée, chaque année, de rappeler aux syndicats qu'ils ont à faire opérer les faucardements prescrits. » (Bédoucha, 2011 : 238). Finalement, les remises en eau d'étangs arbitrairement desséchés s'opèrent, les propriétaires étant convaincus, à juste titre, « que le rapport à l'étang est plus intéressant que celui du sol. » (op. cit. : 284).

A compter de la fin du XIX^e siècle, la vision apocalyptique de la Brenne ne fait plus consensus (Bédoucha, 2010, 2011). Jules de Vorys rédige en 1892 un article pamphlétaire, « Vengeons la Brenne », en réaction à la publication de la seconde édition des *Esquisses pittoresques du département de l'Indre*, dans lesquelles Isidore

Meyer décrit « une des régions les plus malsaines de France, plus triste que la Sologne » (Bédoucha, 2011 : 306). Jules de Vorys proclame au contraire son plaisir de vivre dans la Brenne, dont il se dit « féru comme un jeune homme de sa première maîtresse », « pour ses magnifiques débûchers parmi les ajoncs, les queues d'âtang et les terriers, en un mot la grande originalité (□) de ce pays qui ne ressemble à aucun autre ». Abel Hugo reprend pourtant la sombre vision de la Brenne en 1935 dans la *France pittoresque* : « on n'y voit aucune plantation d'arbre, aucune eau courante. Point de montagnes, point de collines, point de coteaux, seulement quelques monticules peu élevés jetés ça et là. Aussi le pays est-il malsain et l'air infect » (Hugo, 1935). Mais Geneviève Bédoucha voit dans le pamphlet de Jules de Vorys la naissance d'une « sensibilité de l'élite à un paysage considéré comme unique » (Bédoucha, 2011 : 306). La quête de la nature sauvage gagne le bas-Berry, et notre poète se réjouit de ne pas voir la contrée densément peuplée : « Entre Migné, Mézières et Rosnay, on peut faire plusieurs kilomètres sans rencontrer la moindre bâtisse et je m'en réjouis. Ce qui gâte le paysage à mes yeux, c'est l'habitation, ce qui détonne dans la divine harmonie de la nature, c'est le grouillement de la vie humaine. » Des naturalistes, dont le précurseur Jean Mercier-Génitoux, qui a réalisé une collection de 1 200 oiseaux naturalisés de 1823 à 1856, s'intéressent à la Brenne et à sa faune, spécialement à ses ressources ornithologiques. Les naturalistes, tels René Martin, Raymond Rollinat et René Parâtre seront présents en Brenne jusque dans les années 1950 (Trotignon, 2007 : 63), décrivant une contrée idéale pour l'observation des espèces : « Avec ses marais, ses bruyères, ses vieux arbres, le pays de la Brenne est un séjour de prédilection pour une foule d'animaux sédentaires et un attrait pour les espèces voyageuses. Le Loup, le Cerf, la Loutre, la Genette n'y sont pas rares, la Tortue y est très commune, les Reptiles y foisonnent, tous les Oiseaux d'eau y font station (□) les insectes de marais, de rivages et autres y sont extraordinairement nombreux » (Martin, 1887 in Trotignon, 2007 : 64).

De riches acquéreurs s'installent dans la région, achetant de grands domaines dans lesquels ils développent l'agriculture tout en s'adonnant à la pratique de la chasse. Qu'elle soit de grands gibiers ou d'oiseaux d'eau, la chasse est une pratique qui connaît un grand essor localement et qui acquiert une certaine réputation : « La

Brenne est le canton de France le mieux fourni de gibier de toute sorte (□) Le cerf, le sanglier, le chevreuil et le loup n'y sont pas inconnus. (□). Mais c'est le gibier d'eau et celui des marais surtout qu'on y rencontre en plus grande abondance, et qui donne au pays son titre cynégétique spécial » (Toussenel, 1864, in Trotignon, 2007).

La pratique de la chasse est directement liée aux pêches d'étangs puisque l'agriculteur reçoit l'invitation d'un propriétaire à chasser sur son domaine comme un honneur accordé en échange de la participation à la pêche d'étang de ce dernier. La Brenne, lentement, change de visage, de paysages. Le baron Le Febvre tient lors du concours agricole de 1909 un discours optimiste sur le progrès et ses effets : « *Rappelez-vous ces mornes solitudes sans habitation □, l'aspect désolé de ce pays couvert de brandes hautes de plusieurs mètres. Rappelez-vous les tristes mois d'hiver dans ces brandes, (□) et les hurlements des loups ! Rappelez-vous aussi ces interminables marais et les vapeurs pestilentielles qui s'en élevaient, répandant dans l'atmosphère les germes de la fièvre paludéenne. (□) Voilà la Brenne d'autrefois ! En quelque sorte, c'était l'époque lacustre où la silhouette épique du pêcheur de sangsues battant à coups redoublés l'eau stagnante des marais, se dressait au milieu de la plaine.(□) Tout cela est loin maintenant : la valeur de la terre a quadruplé □ ; un réseau de routes magnifiques sillonne la contrée □ de tous les côtés s'élèvent des fermes et constructions agricoles □ à la place des brandes s'étendent d'immenses champs de blé (□), quant à la population, c'est bien fini du temps où la famille du Brennou grelottait de fièvre (□), finis les ventres jaunes comme on disait dans la plaine de Migné à Méobecq. » En s'adressant ainsi à son auditoire, le baron Le Febvre célèbre la fin d'une époque révolue, l'avènement d'une Brenne nouvelle : « *si ce n'est pas encore l'âge d'or, il n'est pas loin » (Bédoucha, 2011 : 316.)* Et le baron de terminer ainsi son allocution lyrique : « *Voilà (□) ce que vous avez fait de la Brenne ; aussi je vous le dis, il faut l'aimer parce qu'elle est l'ouvrage de vos mains, parce qu'elle est votre conquête, que vos pères l'ont arrosée de leurs sueurs, qu'ils l'ont trouvée malsaine et stérile et qu'ils l'ont rendue radieuse et féconde. » (op. cit.)**

Dans les faits, les cultures laissent la place à l'élevage de charolaises, qui permettent d'amender les sols. Mais surtout, les Brennoux se retournent vers leurs étangs et l'élevage de la carpe, prenant conscience que « *l'étang n'est pas le marais malsain et stérile. Il est un réservoir de vie et d'argent. » (Goyon, 1925, in Bédoucha, 2011 : 319).*

L'année 1913 marque la naissance du Syndicat des exploitants d'étangs qui introduisent entre les deux guerres le progrès au sein de l'activité piscicole : bateaux faucardeurs (pour faucher la végétation des étangs), destruction des roselières, passage du rotavator sur les étangs en assec, amendements (superphosphates), utilisation des herbicides, introduction de carpes sélectionnées, nourrissage du poisson, etc. (Bédoucha, 2011 : 322). La possession des étangs devient un prestige (Bédoucha, 2011 : 614), un privilège hérité que l'on souhaite transmettre (*Ibid.* : 615), et la pisciculture brennouse connaît son apogée au sortir de la première guerre mondiale, même si, comparée à la production d'autres régions piscicoles, les rendements sont moindres. En 1940, le géographe René Musset décrit un tournant pour la Brenne dans *Les Annales de Géographie*. Il observe une transformation de l'agriculture brennouse, « par l'effet des conditions économiques de la période qui a suivi la guerre 1914-1918 et de l'exode rural, particulièrement intense. Les mauvaises terres sont abandonnées ; la lande reconquiert sur une grosse part de l'étendue dont on l'avait dépossédée au XIX^e siècle : sur 132 000 ha utilisables, 18 % sont actuellement en terres incultes ; la culture se concentre sur les meilleures terres ; la surface en céréales, 22 %, va en diminuant ; l'élevage bovin se développe, et les surfaces qui lui sont consacrées croissent : prairies naturelles, 14 % ; prairies artificielles, 13 % ; plus 6 % de plantes sarclées²¹. » (Musset, 1940). La description du géographe se poursuit par les étangs (4 % de la surface) et la pisciculture de la carpe, avec des rendements faibles « 60 kg par hectare et par an » mais de très bonne qualité, « grâce à la nature sableuse du fond des étangs », qui font de la Brenne « une région supérieure à la Dombes ». Enfin, les bois et forêts occupent 20 % de la Brenne. Les élevages bovin et porcin dominant. (*op. cit.*).

²¹ Une plante sarclée (betterave, maïs, pomme de terre) est celle qui, pendant le cours de sa végétation, reçoit des façons culturales (binages, sarclages) qui ont pour objet de nettoyer le sol.

Amorcée dès le milieu du XIX^e siècle, la période d'assainissement de la Brenne, prescrivant l'assèchement et la mise en culture des étangs s'est achevée dans les années 1960, sur le constat que la constitution géologique de la Brenne rend impossible sa transformation en une riche terre agricole comme la Champagne berrichonne, sa voisine, qui a bénéficié du développement des engrais. Même salubre et désenclavée, la Brenne connaît l'exode rural qui touche l'ensemble du pays. Le développement de la pisciculture et de l'élevage permet certes de mettre en place un certain équilibre, mais pas d'enclencher le développement économique recherché. La gestion de l'eau est complexe, abondante en hiver, trop rare en été. Le drainage et l'irrigation sont des techniques coûteuses pour les grands propriétaires, qui préfèrent conserver des métayers sans moyen plutôt que de bailler un domaine au risque de ne pas voir le retour sur investissement. Cette situation perdura jusqu'à la prise de conscience par le milieu naturaliste que la Brenne possédait, malgré des handicaps naturels et humains forts, une richesse qui pouvait devenir exploitable : un patrimoine naturel exceptionnel, bien que fragile et menacé (Coulon, 1986 : 294). On peut retenir de cette synthèse historique que les besoins des sociétés en ressources naturelles ainsi que les intérêts pour un environnement ou un autre évoluent selon les périodes de l'histoire, induisant des orientations politiques d'aménagement parfois aux antipodes les unes des autres.

2.1.3. Le Parc ; levier de développement durable ?

« Les initiateurs du Parc naturel régional de la Brenne sont loin d'avoir gagné leur pari. Bien des brennoux se montrent méfiants, sinon hostiles à l'ouverture de leur pays. (□) Il est vrai que les quarante-sept municipalités qui se sont agrégées autour du noyau brennou appartiennent à huit territoires différents, n'ont guère de dot à apporter et font craindre pour la cohérence de l'ensemble. « Qui trop embrasse mal étreint », entend-on déjà murmurer. Chacun voudrait bien recevoir des miettes de subvention sans bourse délier, ni supporter les inconvénients d'un tourisme plus actif. C'est pourquoi les auteurs de la charte ont insisté beaucoup plus sur l'aspect développement économique du parc que sur son côté protection du patrimoine naturel. »

Le Monde, vendredi 15 septembre 1989

« Entre Berry et Touraine. La Brenne, nouveau parc naturel ».

Marc Ambroise-Rendu

René Pécherat, membre de l'Académie du Centre, envisage dès 1968 l'idée d'un parc ornithologique et d'une réserve biologique en Brenne. Selon lui, la protection de la nature devait être considérée comme un véritable investissement, au même titre que ceux exigés par le développement économique d'une région (Bédoucha, 2009 : 616). En 1975, lors de la mise en vente du domaine de Chérine, un projet inscrit dans le cadre du plan d'aménagement rural de Mézières-en-Brenne propose de créer une réserve naturelle de mille hectares, entourée en sa périphérie d'un site protégé de 30 000 hectares. Le projet est violemment rejeté lors d'une enquête publique. D'après Geneviève Bédoucha, les naturalistes le reconnaissent eux-mêmes, l'ampleur de ce projet a laissé des stigmates chez les habitants, des craintes qui ressurgiront dès lors que seront évoqués tous les futurs projets de création d'espaces naturels sur le territoire. Sept ans plus tard, la mise en vente du domaine de Chérine permet au département de l'Indre d'acquérir le domaine de

145 hectares et d'y créer une réserve en 1985. Dans le même temps, le président de la Fédération des Chasseurs de l'Indre, Charles Henri de Ponchalon, propose au WWF (World Wildlife Fund) et à la Ligue de Protection des Oiseaux une collaboration sur l'émblématique étang de la Gabrière qui appartient alors (et appartient toujours) à une grande famille locale, les de Bellefond. La réserve ornithologique de 100 hectares fait ainsi figure, 10 ans durant, de modèle de concertation active et vertueuse entre chasseurs et naturalistes. Charles Henri de Ponchalon apporte au projet une double caution : il est lui-même issu d'une grande famille locale et Président de la Fédération des Chasseurs (Bédoucha, 2011 : 617). « L'enthousiasme » (Trotignon, 2007 : 100) des naturalistes est palpable ; l'étang est loué à partir de 1982 par les chasseurs mais dans le but de ne pas réaliser de prélèvement afin d'en faire une réserve cynégétique. Une nouvelle exploitation touristique (l'étang était géré par une association depuis 1962) est mise en place. Il est prévu qu'un secteur de l'étang soit réservé aux activités nautiques et à la baignade, tandis qu'une autre association, l'Association pour la conservation du patrimoine naturel de la Gabrière, est créée. Elle gère l'aménagement du site, l'accueil du public et la coordination des programmes de recherche. Une auberge est créée à proximité de l'étang et le lieu devient très fréquenté, un exemple du genre. Le 23 août 1984, la ministre de l'Environnement, Huguette Bouchardeau, vient en visite sur le site. Pas moins d'une centaine d'articles de presse salueront le modèle de dialogue, « la préservation consensuelle d'un site d'exception, voué à la recherche, l'accueil et l'éducation du public » (Trotignon, 2007 : 100). Il recevra même, en 1987, un prix de l'Institut de France.

En 1983, le sous-préfet du Blanc propose aux élus locaux la création d'une charte intercommunale²² de développement local, sous l'égide de la direction départementale de l'Agriculture (Chiappero, 1999 : 2). Les chartes communales,

²² La charte intercommunale a été instituée par l'État en 1983 (loi du 07/01/1983) dans une logique de décentralisation en continuité avec les politiques antérieures d'aménagement rural. La charte remplace le PAR (Plan d'aménagement rural). Elle doit s'appuyer sur une structure juridique : association, SIVOM ou syndicat mixte.

outils de développement créés dans un contexte de décentralisation, accordent une place essentielle au développement économique des zones rurales. La même année, en 1983, les élections municipales locales renouvellent en partie les élus locaux, au Blanc et à Mézières-en-Brenne, où sont élus de jeunes personnes, de profession salariée. Leur élection indique un glissement du « *portrait type de l' élu rural traditionnel et conservateur* » et porte le signe « *de l' éventuelle réanimation de ce territoire, jusqu' alors noyé sous le fatalisme.* » (Chiappero, 1989 : 58). Les jalons du développement local par la coopération intercommunale sont posés en 1984, lorsque trente-et-une communes s' unissent pour créer le Syndicat intercommunal de développement de la Brenne (SIDEB). Les communes sont représentées par leurs élus volontaires, convaincus de la richesse et du potentiel « naturel » de la région autant que de la nécessité de trouver des moyens financiers pour engager un développement économique local. La charte intercommunale de développement et d' aménagement de la Brenne (1984-1989) pose localement les bases de la solidarité intercommunale. Face à la menace de désertification, la nécessité de regroupement s' exprime en premier lieu pour le maintien des services publics puis s' élargit progressivement à un projet de développement (Chiappero, 1999 : 2). Avec le SIDEB, six commissions sont créées : « *finances* », « *agriculture, forêt et pisciculture* », « *artisanat, commerce et industrie* », « *problèmes sociaux et éducatifs* », « *équipement et logement* », et « *tourisme et environnement* ». En 1986, le Pays d' accueil²³ de la Brenne est créé, son périmètre se calque sur celui de la charte intercommunale. La région Centre, presque entièrement couverte de Pays d' Accueil leur demande de « *créer une image de marque qui soit exportable en recourant, si besoin est, à des spécialistes du marketing* » (Chiappero, 1989 : 37).

En 1987, le Président de la fédération des Chasseurs de l' Indre, le WWF et le Syndicat intercommunal du développement de la Brenne proposent la candidature de la Brenne à l' inscription sur la liste des zones humides d' importance internationale

²³ « La politique des Pays d' accueil a été définie en 1977 (□) dans le but de favoriser le tourisme vert » (Chiappero, 1989 : 36).

(convention Ramsar). Cet engouement pour la zone humide et ces ambitions naturalistes pour la Brenne ne sont pas du goût de tout le monde. La même année, en 1987, un désaccord marque l'effondrement de la coopération vertueuse de la Gabrière. Le conflit enfle, opposant d'un côté les naturalistes et de l'autre, les négociants et le propriétaire de l'étang de la Gabrière. Les négociants et les fermiers de l'étang ne supportent plus les contraintes de la réserve, notamment la végétation abondante de nénuphars et la roselière. Malgré des tentatives de dialogue, le fossé se creuse et la tension monte. Au printemps, c'est le coup de grâce : des herbicides sont déversés, un faucardage radical est réalisé, détruisant la végétation et inaugurant l'ère d'une « agriculture [intensive] de l'eau » (Trotignon, 2007 : 103). A l'automne suivant, les naturalistes constatent les dégâts. La quantité d'herbicides a complètement anéanti la végétation et détruit l'équilibre de l'écosystème en place. Point de non-retour. La veille d'une pêche, des coups de fusil sont tirés par un des négociants sur des mouettes qui survolent avec appétit la pêcherie pleine de poissons. L'affaire fait grand bruit, un procès-verbal est dressé et l'affaire prendra une tournure judiciaire. C'est définitivement un seuil qui est franchi à ce moment-là. Cette mutation piscicole et les tensions existantes ne font que renforcer la motivation du Syndicat intercommunal de développement de la Brenne, qui pense depuis plusieurs années à « l'outil » Parc naturel régional. Le mot outil est choisi volontairement, les élus souhaitant trouver un levier de développement de leur territoire et poursuivre le développement de l'agriculture, de la pisciculture, tout en protégeant le milieu naturel. Elisabeth Trotignon note en 1991 le caractère historique et révolutionnaire de cette initiative pour la Brenne : « *pour la première fois dans l'histoire, des groupes de personnes, élus, associations, syndicats, etc. se réfléchissent ensemble sur l'avenir de leur région, sur les moyens qu'ils doivent se donner pour se dégager de la voie de la désertification. Or, jusqu'à présent (□) les hommes les plus lucides, les entreprises les plus audacieuses n'ont jamais connu l'audience ni la continuité qui auraient pu être les leurs : ils étaient trop isolés, seuls à plaider dans l'indifférence (□). La création du Parc Naturel Régional est-elle à même d'entraîner l'espoir : parce qu'elle va dans le sens de la décentralisation et que, surtout, elle compte sur les forces vives locales.* » (Trotignon, 1991 : 77).

Le Syndicat de développement de la Brenne, aidé par la DATAR, pose les bases d'un travail qui se veut rassembleur. Entre 1986 et 1987, la rencontre avec Jean-Marc Michel, président de la Fédération des PNR de France, finit de les convaincre du choix de cet outil de développement. Lors de sa venue en Brenne, il dresse une liste des atouts que le territoire peut jouer pour prétendre devenir PNR : le CPIE, les réserves naturelles, la Maison de la Pisciculture de Mézières-en-Brenne, l'Écomusée, la maison du syndicat intercommunal (Chiappero, 1989 : 40). L'outil Parc naturel régional semble alors suffisamment souple pour impliquer un engagement des collectivités locales partenaires tout en préservant l'indépendance de chaque commune vis-à-vis de la structure centrale (*Ibid.* : 41). Une étude de préfiguration du Parc naturel régional de la Brenne est lancée, elle couvre un vaste territoire de 52 communes. Le périmètre de l'étude est dessiné en fonction de l'adhésion à la charte intercommunale de Brenne, de l'appartenance à la région agricole défavorisée de la Brenne et de la solidarité cantonale ou intercommunale préalablement en place. « C'est ainsi que le PNR s'ouvre aux communes situées à l'Ouest de la Brenne (□), petite enclave du Boischaud Nord, coincée entre l'Indre-et-Loire et la Vienne. En revanche, six communes de la queue de Brenne, à l'Est, ne participent pas à l'étude. » (Chiappero, 1989 : 52). Le Conseil Général de l'Indre approuve et encourage le projet. L'assentiment général est confirmé lors des « journées de l'environnement », organisées à Mézières-en-Brenne en 1987 et reconduites en 1989. Conscients de l'identité locale et de la richesse du patrimoine naturel, soucieux de sortir la Brenne d'une vision misérabiliste, les parties prenantes du projet de Parc dressent la liste des atouts : en complément de ceux soulevés par Jean-Marc Michel, s'ajoutent la présence d'observatoires de l'avifaune, la multitude de chemins de randonnées que les élus souhaitent valoriser, la proximité de la région parisienne et la richesse du bâti rural traditionnel. Une OPAH (opération pour l'amélioration de l'habitat) est alors mise en place afin de valoriser cet autre atout du territoire rural.

Naturellement, des conflits se présentent, et une association « anti-parc » se constitue. Pilotée par Chantal de la Véronne, propriétaire du Château du Bouchet (situé dans le hameau choisi pour le siège du Parc), l'Association des Amis de la Brenne est créée, constituée de grands propriétaires terriens, de chasseurs et de veneurs. Ces habitants craignent de se voir déloger, de ne plus pouvoir jouir de

« leur Brenne » et de voir les randonneurs affluer sur leurs terres. Les chasseurs et veneurs, dont la pratique cynégétique relève dans la région d'une véritable tradition, craignent que leurs pratiques ne soient proscrites : « la notion de Parc, conçu comme une « réserve d'indiens » prévaut ici encore. » (Chiappero, 1989 : 79).

Michel Willach, candidat aux élections législatives de 1988 pour le canton du Blanc s'affirme « contre la création d'un Parc naturel » et « pour le maintien des libertés en Brenne ». Le concept de parc naturel fait peur : jusqu'à la protection va-t-elle aller ?



Figure 5 : Photographie de l'affiche de campagne de Michel Willach, élections cantonales de 1988
Source : Jacques Trotignon, collection personnelle

Les pisciculteurs émettent également des réserves sur la création du Parc. Bien qu'extensive, la pisciculture de Brenne affirme ses contraintes, notamment celles de la présence du Cormoran et du Héron. Considéré comme un redoutable prédateur des poissons des étangs, le Cormoran est également à l'époque une espèce protégée. Dès sa création, le Parc enverra un signal fort témoignant de sa prise en considération de l'activité économique : Jean-Paul Chanteguet, le Président, s'engagera auprès des pisciculteurs à militer pour la régularisation de l'oiseau. Avant même sa naissance, le PNR se présente comme un espace de concertation et de consensus.

En juin 1989, la question de l'adhésion au Parc se pose pour les 52 communes de l'étude de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brenne. La phase d'étude se situant durant une période d'élections (cantonales, législatives et municipales), les élus responsables du projet de PNR n'avaient volontairement peu évoqué, « *souhaitant éviter au maximum d'en faire un sujet de polémique* » (Chiappero, 1989 : 69). Après les élections municipales, une poignée d'élus motivés entament un marathon auprès des communes du Parc. Ils organisent deux journées d'information et vont dans chaque commune, notamment celles situées au sud de la Grande Brenne, pour plaider la cause de la création d'un PNR qui se veut avant tout un outil de développement local. « *La volonté de préservation du patrimoine naturel et culturel, qui constitue la base de la charte du Parc, a été reléguée en arrière-plan du développement économique pour faire admettre la structure de Parc à l'ensemble des communes du territoire. En effet, il fallait éviter de heurter les sensibilités locales, relativement opposées à la connotation écologiste du Parc naturel régional, dans une région traditionnelle de chasse, de pêche et d'agriculture.* » (Chiappero, 1999 : 3).

Les unes après les autres, les communes adhèrent au projet : elles seront 47 sur les 52 faisant partie du périmètre d'étude. Parmi les cinq communes qui n'ont pas

adhéré, deux (Niherne et Saint-Maur) ont été exclues²⁴ par le comité syndical car la plus grande partie de leurs territoires communaux étaient situés en Champagne berrichonne. De plus, Saint-Maur était située à proximité directe de la ville de Châteauroux. Les trois autres communes du canton de Saint-Benoît-Du-Sault, (au sud du Parc) ont également été rejetées²⁵ en bloc par délibération du comité syndical sous prétexte « *de la non appartenance du canton à la région agricole Brenne* » (Chiappero, 1989 : 70). Finalement, deux des communes du canton de Saint-Benoît-Du-Sault (Sacierges et Chazelet) seront acceptées « *car elles ont fait part d'une démarche très volontaire* » (Chiappero, 1989 : 71). Enfin, Lingé, Villiers et la Chapelle Orthemale sont trois communes qui ont refusé d'adhérer au Parc naturel régional, pour différents motifs. Pour ce qui concerne Lingé, la commune aux paysages emblématiques de Grande Brenne où s'étend le fameux étang de la Gabrière, nous notons que l'épisode du conflit naturaliste entre usagers a laissé des stigmates. Ainsi, Lingé refuse d'adhérer au projet de Parc par crainte, selon les termes du conseil municipal, « *du risque dans l'avenir de graves atteintes qui pourraient être apportées par le développement écologique aux agriculteurs ainsi qu'aux pisciculteurs, et de contraintes induites par le classement du site qui ne sauraient, selon le conseil, améliorer le sort des agriculteurs, au contraire* » (Bédoucha, 2011 p. 621). Un article du quotidien Le Monde (15/09/1989) parle à ce sujet de « *refus et d'enfermement dans des frontières dérisoires* ».

Tandis que certaines communes périphériques à la Grande Brenne s'associent au projet de PNR, apportant leurs diversités sociales, économiques, naturelles et politiques, les premiers questionnements sur l'élargissement du périmètre du Parc émergent. Si certains élus souhaitent que le cœur de Brenne reste un tout « brennou », exclusif et cohérent, d'autres souhaitent tendre la main aux communes « du sud », afin de faire bloc et d'avoir plus de poids. Pour eux, l'intégration du canton de Saint-Benoît-Du-Sault serait intéressante : l'intérêt de ses paysages et de

²⁴ 18 voix pour, 37 voix contre

²⁵ 10 voix pour, 45 voix contre

son patrimoine architectural représenterait un atout supplémentaire. Mais le rejet des cinq communes marque « *la crainte d'un espace trop grand recelant trop d'identités différentes, diluant l'identité que s'est construite peu à peu la charte de la Brenne. Cette peur est aussi celle de voir diviser les financements entre un trop grand nombre de communes.* » (Chiappero, 1989 : 70).

Malgré quelques réticences exprimées et entendues, le Parc naturel régional se crée assez rapidement. Le décret est publié le 22 décembre 1989, il s'agit du 26^{ème} Parc naturel régional de France et du premier de la Région Centre. Son territoire est donc composé de 47 communes (32 500 habitants) : 30 communes sont issues de la charte intercommunale et 17 sont de nouvelles communes qui « prennent le train en marche » afin de ne pas rester à l'écart de la politique prometteuse de développement local. Ces 17 communes, notamment celles du sud, craignaient de rester isolées entre le département de la Creuse et cette Brenne, qui monte en puissance. Malgré le grand nombre de communes ralliées à la cause du Parc naturel régional de la Brenne, personne n'est dupe : son attrait principal se situe sur les neuf communes²⁶ de la Grande Brenne. Ainsi, dès 1989, les questionnements au sujet de la cohérence territoriale se posent lorsqu'on évoque, au sujet de ces 47 communes, la notion de territoire. « *Cette notion de territoire pose implicitement la question de sa réalité identitaire et de son approbation par les habitants. Constitue-t-il réellement un espace intercommunal cohérent ou demeurera-t-il une structure de papier, montée dans l'espoir d'une manne de subventions ?* » (Chiappero, 1989 : 53).

²⁶ Douadic, Lingé, Rosnay, Migné, Méobecq, Neuillay-les-Bois, Vendoeuvres, Mézières-en-Brenne et Saint-Michel en Brenne. D'après la thèse de R. Benarrous (BENARROUS, 2009)

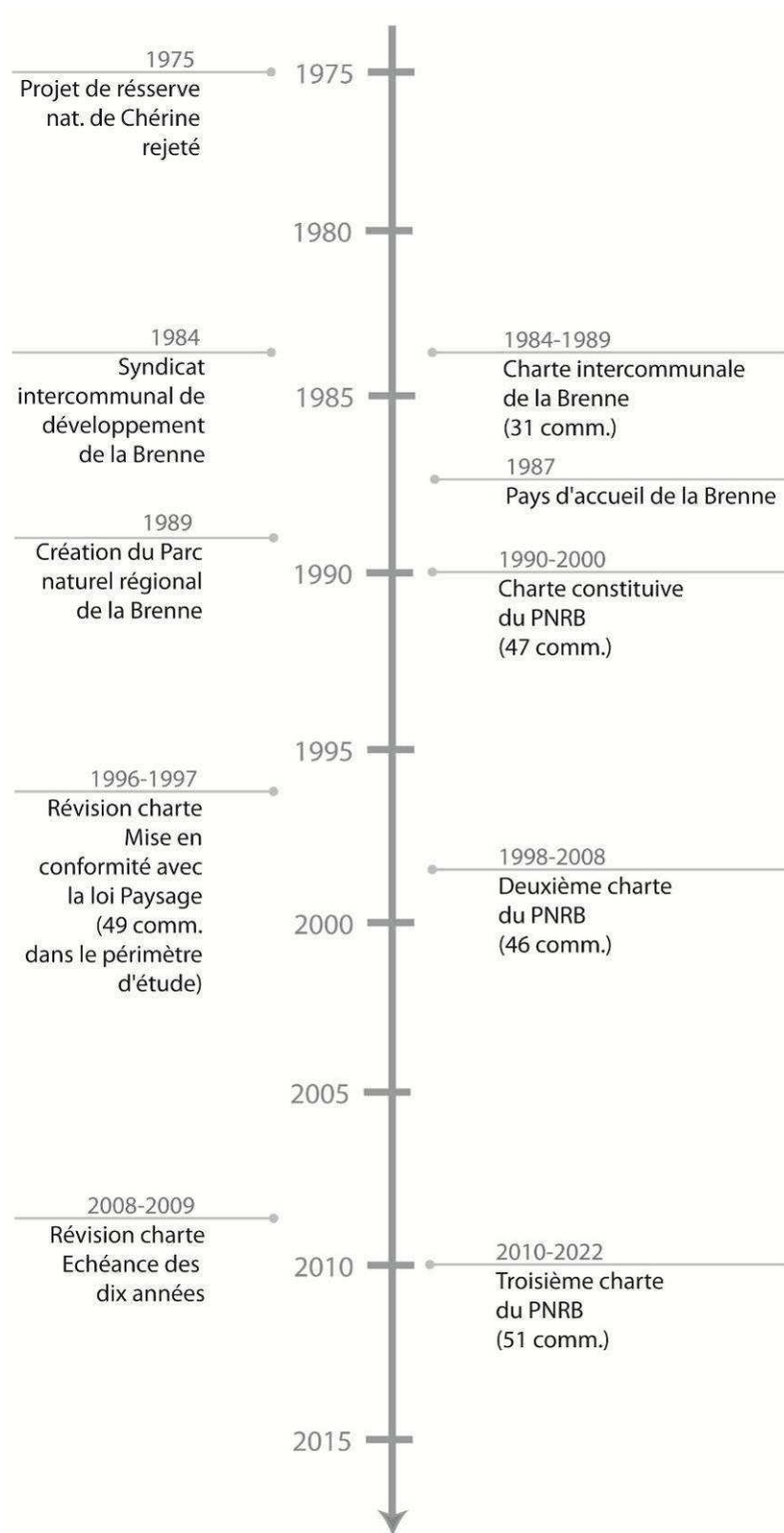


Figure 6 : Frise historique du Parc naturel régional de la Brenne de 1975 à aujourd'hui
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2013

La charte est révisée dès 1996²⁷, avant les dix ans du Parc. Le périmètre d'étude de la charte est composé de 49 communes qui sont libres de l'approuver ou non²⁸. Etant donné le jeune âge du Parc, il a été convenu de réaliser une révision de charte « légère » (Chiappero, 1999 : 37). Cette révision fut conduite pour la plus grande partie en interne par le directeur de la structure et l'équipe de techniciens appuyés par un bureau d'études externe, Urbanis. Le bilan des six premières années (1989-1995) de vie de la structure est très positif. Les principales lacunes relevées sont « *le patrimoine culturel en général, la sensibilisation et la pédagogie, une présence insuffisante de l'équipe technique sur le terrain* (□) » (Ibid.). La seconde charte du Parc, intégrant 46 communes, est validée par le décret du 9 septembre 1998 pour une durée de 10 ans. Elle s'oriente autour de trois grands axes : « préserver, gérer et valoriser l'espace et les patrimoine », « valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique », et « agir pour un projet de vie locale, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc ». Alors que dans la charte constitutive, l'importance du patrimoine naturel était prédominante vis-à-vis du patrimoine culturel (« *le terme patrimoine utilisé seul étant employé systématiquement en référence au patrimoine naturel* » Chiappero, 1999 : 38), la seconde charte du Parc permet d'inscrire un rééquilibrage et une diversification des objectifs.

La dernière révision de la charte date des années 2008-2009. Cette révision fut intégrée à un dispositif plus conséquent, comprenant un nombre important de réunions publiques, dont certaines avec les habitants des différentes entités. Lors de l'une de ces réunions, à la suite d'une discussion autour du constat de la vision « brenno-centrée » de la politique du PNR, un élu a émis une suggestion : « *I*

²⁷ La charte a été révisée avant son terme afin de prendre en compte la loi Paysage (n° 93-24) du 8 janvier 1993

²⁸ Toute commune n'approuvant pas la charte est exclue du territoire du Parc naturel régional de la Brenne

faudrait valoriser la diversité du territoire ». La troisième charte a été votée en 2010, elle court jusqu'en 2022. Les trois employés qui géraient à la fin des années 1980 l'étude de préfiguration du Parc sont aujourd'hui au nombre de trente-cinq, fonctionnant en pôles de compétences. Avec le temps, les stigmates des conflits historiques s'effacent : la commune de Lingé a adhéré au syndicat mixte lors de la révision de la charte de 2010. Il semble clairement que les tensions s'apaisent et le temps qui passe fait son œuvre sur les mémoires. Si les souvenirs agités des premiers temps restent présents, l'heure semble à la concertation et au dialogue entre acteurs. Les jeunes générations, nées en même temps que le Parc, ne connaissent pas ou peu ces histoires de tensions. Naturellement, le Parc a ses détracteurs, mais il n'est plus le sujet de débats passionnels, c'est désormais lui qui les porte. L'éolien par exemple, constitue un grand questionnement depuis 2008. Le développement économique est l'une des priorités du syndicat mixte, qui œuvre avec la Maison des Entreprises à l'installation de petites et moyennes entreprises sur le territoire. La pisciculture n'est pas oubliée, le Parc soutient le développement d'une filière biologique mais beaucoup prédisent la mort de l'exploitation des étangs dans les prochaines années : « *dans dix ans, tout au plus* » affirme Geneviève Bédoucha, synthétisant les propos des exploitants piscicoles (Bédoucha, 2011 : 613). Et l'ethnologue d'interroger les négociants qui listent les raisons de cette mort pressentie : le cormoran, la gestion écologiste et ses entraves aux libertés, le vieillissement des propriétaires, l'avènement de la chasse au gibier d'eau, le profit incomparable de la location des terres pour la chasse, la difficulté de la profession qui peine à trouver sa relève. Le Parc, lui, se tourne vers une autre forme de développement, celle du tourisme vert, et ainsi promeut la Brenne comme une destination nature. Il est alors primordial pour lui, bien que difficile étant donné les problématiques d'enfrichement et de banalisation, de préserver ses deux principaux capitaux touristiques : sa biodiversité et son patrimoine (culturel, paysager, patrimonial).

Il n'en demeure pas moins que l'hétérogénéité du territoire pose question à certains élus. Lors des réunions de concertation pour la révision de la dernière charte, de 2008 à 2009, les questions des frontières du Parc et de son identité ont ouvertement

et publiquement été posées. Ces questionnements sont-ils partagés par les autres acteurs, notamment les habitants des lieux ?

2.1.4. Vers la cohérence territoriale ?

Le territoire de 188 000 hectares comporte dans sa configuration actuelle cinquante et une communes et 33 800 habitants. Le Parc naturel régional de la Brenne est une entité administrative, elle porte l'union des 32 contrats régionaux de pays de la Région Centre. Mais par le jeu complexe des superpositions administratives se soulèvent des questions centrales de polarité et d'identité territoriale. A titre d'exemple, quatre communes du PNR sont rattachées au Pays et au Schéma de Cohérence Territoriale Castelroussin et une (Saint-Gaultier) au Pays Val de Creuse-Val d'Anglin.



Figure 7 : Pays et Parc naturel régional de la Brenne en 2012
Source et réalisation : PNR Brenne 2012

L'observation participante menée durant ces trois années amène au constat que les communes du « sud » se revendiquent du Boischauc et se tournent vers Chaillac et Saint-Benoît-Du-Sault, qui ne font pas partie du Parc. Quant à la commune d'Azay-le-Ferron, au Nord, elle se situe dans le champ magnétique de la Touraine et de la ville de Preuilly-sur-Claise, vers lesquelles elle se tourne. Les communautés de communes, les cantons et les bassins de rivières se superposent à ces échelons administratifs, rendant complexe la lecture géopolitique du territoire et posant, inévitablement, la question de la cohérence territoriale.



Figure 8 : Les intercommunalités du Parc naturel régional de la Brenne en 2012
Source : IGN/BDCarto, INSEE, Préfecture 36
Réalisation : PNR Brenne 2013

Nous avons pu observer que le sujet de la cohérence du territoire du PNR, abordée dès que l'on parle du « cœur » du Parc en évoquant la Grande Brenne, est sensible pour certains élus. « Cohérence territoriale », l'expression a été de nouveau utilisée lors des discussions en cours au sujet du projet de SCoT, le schéma de cohérence territoriale. Avec l'extension de la règle de l'urbanisation limitée pour les communes non couvertes par un SCoT, la loi Grenelle 2 veut inciter les communes à adhérer à un SCoT. Il s'agit de faire en sorte qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, aucune commune non couverte par un SCoT approuvé ne puisse, sauf dérogation, ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle ou une zone AU (à urbaniser) délimitée après le 1^{er} juillet 2002. On imagine aisément les freins pour le développement futur de ces territoires. Dans ces communes non couvertes par un SCoT, à l'intérieur des zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation, il ne pourra pas non plus être délivré d'autorisation d'exploitation commerciale ou d'autorisation de création de salles de cinéma, par exemple. Cet article vise à imposer au préfet, avant d'accorder une dérogation à l'installation de certains équipements commerciaux dans une commune non couverte par un schéma de cohérence territoriale, de vérifier que cet équipement ne perturbe pas les équilibres d'un schéma de cohérence territoriale limitrophe. Les contraintes sont importantes et se traduisent de manière incitative par l'obligation faite à chaque territoire de se pourvoir du document sésame avant 2017.

En 2012, l'équipe du Parc, en accord avec le bureau, a proposé la réalisation d'un SCoT rural, intégrant l'ensemble du territoire du Parc, exception faite des communes déjà rattachées au pays castelroussin (Luant, Méobecq, Neuillay-les-Bois et Vendouvres), qui a lui-même rédigé son SCoT. L'agitation suscitée par la proposition révèle la sensibilité de cette question chatouilleuse de cohérence. Deux points majeurs de possible réticence ont été exprimés. Le premier concernait l'intégration de la communauté de communes de la marche occitane (au sud du Parc, avec St Benoit-du-Sault) au périmètre d'étude du SCoT. Cet élargissement du périmètre d'étude à d'autres communes, non incluses dans le Parc, répondait à une obligation légale : un SCoT ne peut pas intégrer, dans son périmètre, uniquement une partie d'une communauté de communes. Or, les communautés de communes de la Marche Occitane et du Val d'Anglin ont fusionné au 1^{er} janvier 2013. Les

techniciens du Parc craignaient que les élus soient réticents à cette intégration, qui aurait pu laisser présager une éventuelle intégration de la Marche Occitane dans la future charte du Parc, en 2022. Finalement, il n'en fut rien et aucune réserve ne fut émise sur ce premier point de réticence. Le second point concernait le projet de SCoT en lui-même et de son portage par le Parc²⁹. Il fut convenu que chaque communauté de communes devait exprimer par une délibération de principe son intention de déléguer au Parc sa compétence SCoT. Après plusieurs semaines de débats, dont certains houleux, trois communautés de communes du Parc ont délibéré favorablement, mais l'une s'y est refusée, avortant temporairement le projet de SCoT. Cette intercommunalité réticente au projet est « Brenne-Val de Creuse ». Il s'agit de la plus importante en termes de superficie, d'habitants et du nombre de communes à l'échelle du Parc. Les élus se sont donc donné une année supplémentaire, jusqu'en juin 2013, pour réfléchir à ce projet de SCoT, afin de se laisser le temps de la réflexion avant de délibérer une nouvelle fois. Ce délai supplémentaire permettra certainement d'éviter une crispation et de prendre le temps de réexpliquer à tous les enjeux du SCoT.

En 2012, plusieurs raisons ont été invoquées pour justifier le refus de la réalisation de ce SCoT par certains élus influents : précipitation des délais, besoin de réflexion, peur du coût et de la lourdeur de la procédure, de l'énergie humaine nécessaire, crainte (ou attente) d'un changement de législation en 2017 et enfin, une certaine peur du basculement du Parc dans le réglementaire en cas de portage du SCoT. En effet, la charte du Parc naturel régional de la Brenne, contrairement à certaines chartes de PNR, est très incitative mais peu prescriptive. De fait, certaines de ces craintes sont légitimes. Les expériences d'autres SCoT ont montré que les projets les mieux réussis (certainement les plus ambitieux) nécessitent un budget adéquat, des ressources humaines et surtout, une forte mobilisation des élus. D'autres craintes ont été évoquées par les élus du Parc naturel régional de la Brenne, parfois en

²⁹ La compétence SCoT est attribuée aux Communautés de communes. Celles-ci peuvent cependant déléguer la compétence en question au PNR.

dehors des réunions : peur de trop élargir les domaines de compétence du syndicat mixte, peur de devoir aborder des questions difficiles, obligatoires lorsqu'il s'agit de planification territoriale et fin d'une certaine dominance des communes ou des élus influents sur les autres. Comme le disait un proche du Parc, qui connaît de longue date le territoire : « *Dans ce milieu rural, jusqu'ici la planification se fait par jeux de pouvoir et d'influence. On se parle entre maires lorsqu'on se croise : « je te laisse faire tel équipement et moi, je fais cela sur ma commune. » Avec le SCoT, les élus sont obligés de parler ouvertement et publiquement, de prendre un parti d'aménagement du territoire et de le défendre. On dépasse la logique de la commune, on intègre celle du territoire, solidaire et cohérent. » Les enjeux d'identité et de cohérence territoriale soulevés dans cette recherche seront donc au cœur du débat dans les prochains mois et les prochaines années.*

2.2. Contours de la problématique paysagère

Notre terrain d'étude est constitué d'une typologie de paysages variés. L'interprétation du constat est simple : les frontières territoriales du PNR n'ont pas été tracées selon des limites « physiques », visibles et cohérentes. Après avoir exposé les diversités typologiques des paysages du territoire, nous illustrerons comment la Grande Brenne en est le « haut-lieu ». Les conséquences supposées du déséquilibre de représentations forment le premier facteur constitutif de notre problématique. Le second repose dans des problématiques paysagères moins spécifiques à ce territoire, mais tout aussi préoccupantes pour les élus : la banalisation des paysages et leur enrichissement.

2.2.1. Un Parc et ses paysages

L'extrême diversité des paysages « physiques » du territoire est à rechercher dans l'origine détritique des dépôts géologiques, en relation avec l'influence du couvert végétal qui a largement participé à la pédogenèse. « *Les sols brennoux forment un véritable patchwork, représentés sur une myriade d'unités pédologiques. Leur diversité est le reflet de la complexité de la sédimentation géologique. Leur faible potentialité agronomique est imputable à deux principales caractéristiques : leur oligotrophie ou leur hydromorphie* » (Benarrou, 2013). La formidable mosaïque de végétations présentes sur le Parc est à mettre en relation tout autant avec l'hétérogénéité du sol que du sous-sol.

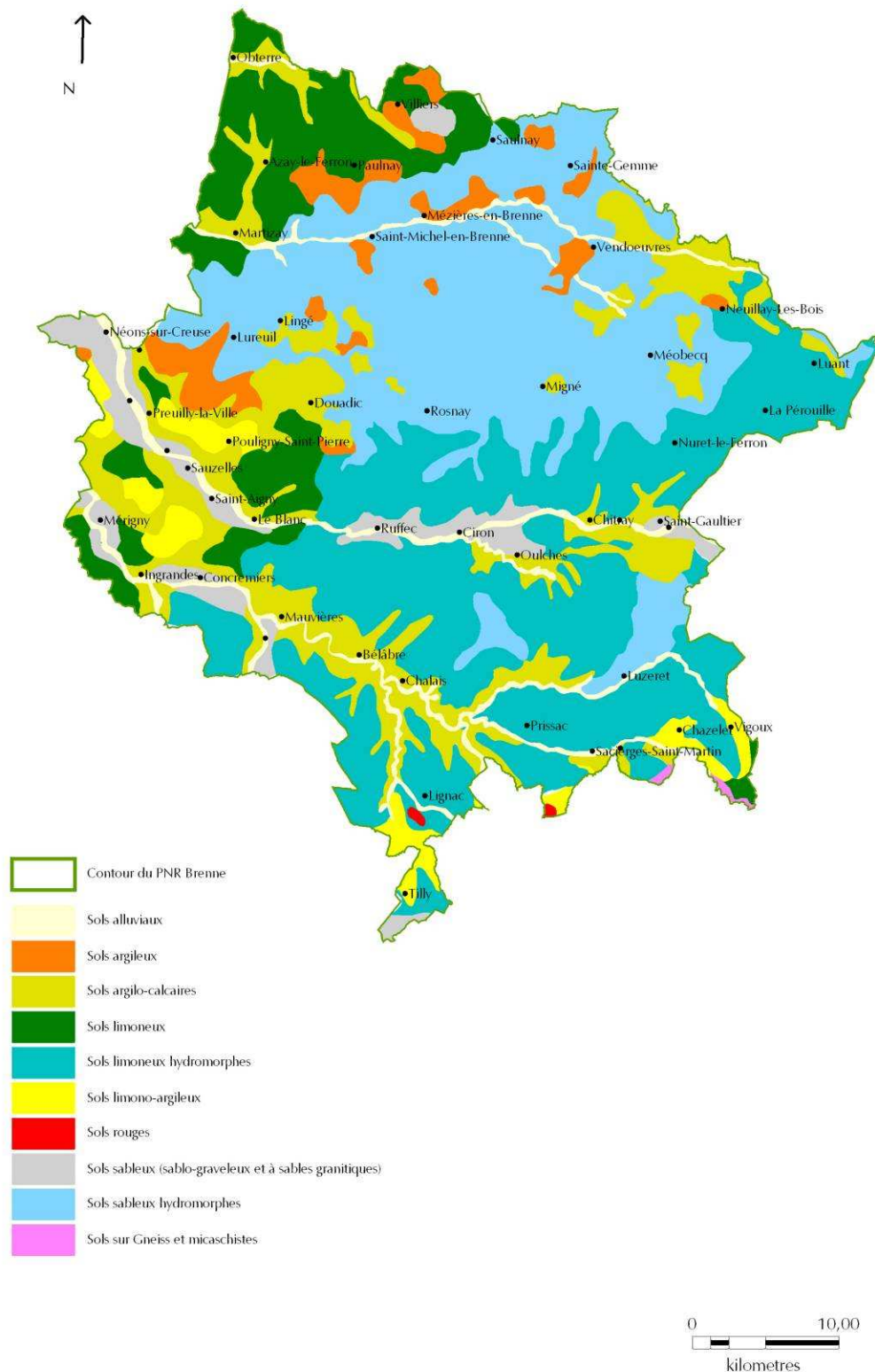


Figure 9 : Carte de la pédologie du Parc
 Source : BRGM/CA36 - Réalisation : PNR Brenne 2009

La grande variété géologique du territoire est à l'origine de modes diversifiés de faire-valoir du sol, de pratiques agricoles et piscicoles et d'installation de foyers humains. Ces données géographiques et morphologiques ont donné naissance à six entités paysagères bien différentes, même si les trois études paysagères réalisées depuis les années 2000 par le bureau d'études francilien A ciel ouvert (2002a, b et c, 2006 et 2013) ont identifié de nombreuses sous-entités ainsi que des paysages de transition. Ces six entités paysagères, définies au début des années 1990³⁰, sont le Pays d'Azay, la Grande Brenne, la Petite Brenne, la Queue de Brenne, le Pays blancois et le Boischaud sud ; correspondant globalement aux régions naturelles. Les vallées de la Creuse et de l'Anglin, considérées comme une entité à part, sont plutôt des sous-entités des ensembles paysagers traversés. Leur typologie paysagère, s'appuyant notamment sur les régions naturelles, mais aussi sur des entretiens réalisés avec les élus de chaque commune, et les acteurs locaux (associations, administrations) est unanimement reprise depuis vingt ans par les acteurs du Parc naturel régional de la Brenne et ses partenaires.

³⁰ Ces entités paysagères ont été définies à la suite du travail réalisé dans le cadre d'un stage collectif par un groupe d'étudiants tourangeaux (Aimont *et al.*, 1992) répondant à une demande de la DIREN de la Région Centre.

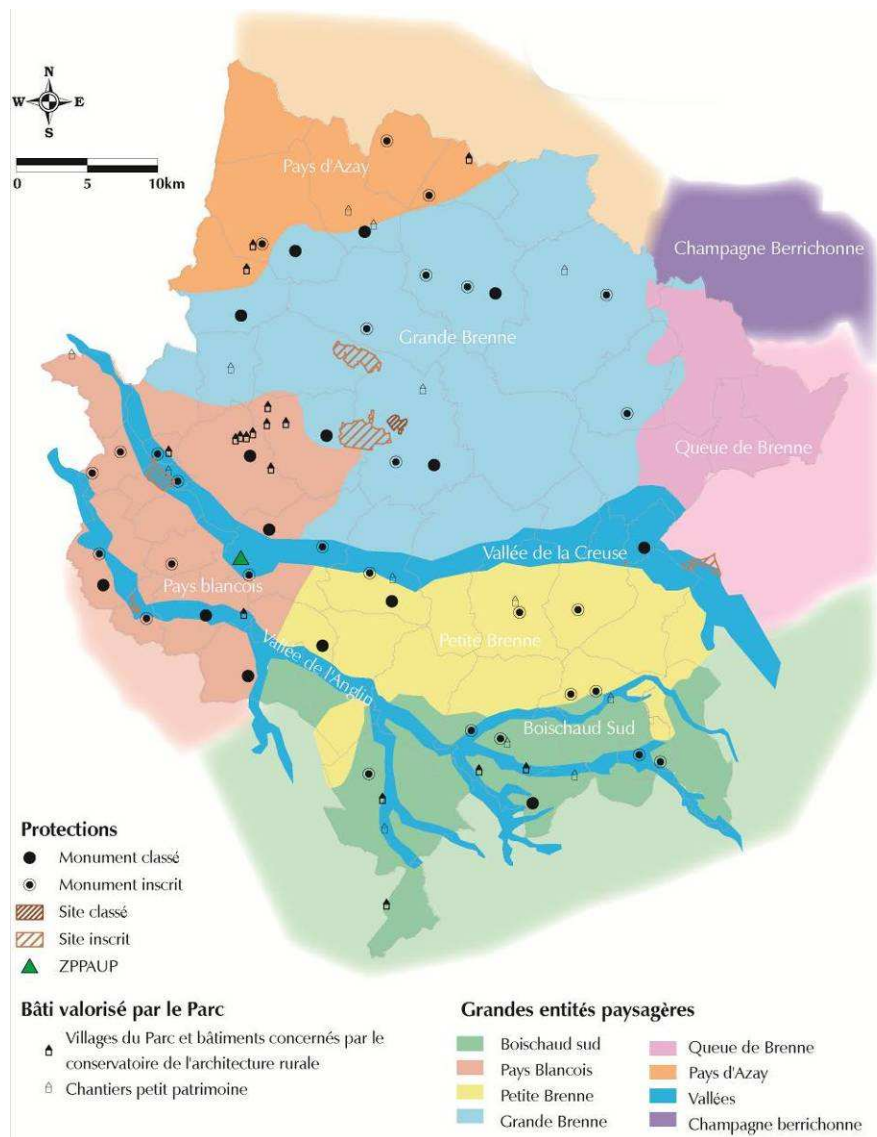


Figure 10 : Paysages, sites et monuments remarquables du PNRB
Sources : PNR Brenne, IGN BDCarto - Réalisation : PNRB, 2012

L'eau est au cœur des pratiques de la population brennouse, comme l'explique Geneviève Bédoucha dans son livre *Les liens de l'eau* (2011). Les étangs sont organisés en chaînes (ou chapelets) qui répondent à une logique de gestion précise. Contrairement à ce que l'on pourrait croire étant donnée son abondance, l'eau en Brenne est une ressource précieuse du fait de cette gestion particulière, impliquant un nombre important de personnes. L'eau est aussi présente sur le territoire du Parc par les rivières et les paysages de vallée qu'elle a creusés.

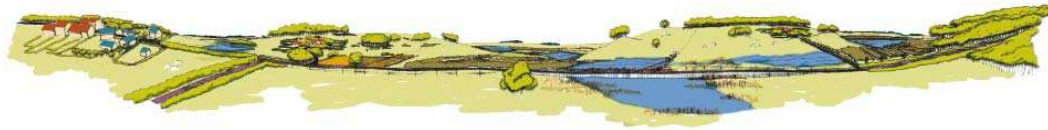


Figure 11 : Paysage caractéristique de Grande Brenne
Source : ENSAPBx, 2006

La Grande Brenne ou Brenne des étangs est constituée d'une mosaïque de paysages où s'interpénètrent l'eau, les bois, les landes et les prairies parfois dominées par des buttons. Elle est bornée au nord par la Claise et au sud par la Creuse. « *De prime abord, La Brenne ne semble pas avoir d'unité. A une petite échelle, elle apparaît comme une succession de paysages qui s'imbriquent les uns dans les autres.* » (Trotignon, 1991 : 11). Ceux-ci résultent de l'érosion des grès : les plus tendres ont donné les sables que l'on trouve en surface sur l'argile tandis que les plus résistants à l'érosion donnent aujourd'hui les buttons. Cette grande diversité de milieux confère à la Brenne une importante richesse écologique et une esthétique atypique. Considérée dans son ensemble, la Brenne offre « *une unité parfaite, somme et fusion de ses cinq principales composantes [étangs, landes, petits bois, cultures et prairies, ndlr]. Leur ajustement est tel qu'il est difficile, même mentalement de les séparer. Ce n'est pour le reste pas souhaitable car ce serait nier l'un des traits les plus originaux et peut-être le plus profond de la Brenne* » (op. cit.). La Grande Brenne possède globalement des sols très pauvres sur le plan trophique, peu structurés, à faible capacité de rétention d'eau et quasiment imperméables. Les grès et les argiles apparaissent à faible profondeur (< à 80 cm). Les sols pauvres argilo-gréseux, difficiles à exploiter car trop humides en hiver et desséchés en été, expliquent la création des étangs (tous artificiels) et l'importance de l'élevage extensif sur des terres que l'homme a cessé de s'obstiner à cultiver (Bédoucha, 2011). Les fermes sont de taille imposante (plusieurs dizaines d'hectares) et isolées, disséminées le long de routes rectilignes, desservant de plus petites routes, en « arêtes de poisson » (ENSAPBx, 2006). Un nombre important de bâtiments tombe en ruine.



Figure 12 : Paysages de Grande Brenne, premières impressions d'un visiteur
Source : ENSAPBx, 2006

La pression humaine est faible et les repères visuels sont rares, on peut facilement traverser la Brenne grâce aux grandes routes rectilignes sur plus de 30 kilomètres sans croiser de voitures : seuls quelques hameaux et les villages, séparés de dix à vingt kilomètres, ponctuent le voyage. Le Centre de Transmission de la Marine, base militaire aux gigantesques antennes clignotantes, s'impose dans le paysage comme un phare dans la mer. Cette base posée ici dans les années 1960, est un point de repère visuel prédominant, « boussole » de nombreux voyageurs. Lors des discussions ayant eu lieu durant les trois ans d'étude, nous avons pu nous apercevoir combien le point d'appel visuel est fréquemment l'objet de débats passionnés. Les hautes antennes de Rosnay ont donné naissance à des récits fantasmatiques (base militaire cachée dans des souterrains, préparation de plans secret défense, etc.). L'unité paysagère de la grande Brenne est incontestablement le « cœur » du Parc : on y ressent une identité forte et indéniable liée à son histoire, à sa terre et à ses paysages si particuliers. Zone la plus protégée par les mesures

diverses de protection, elle abrite la Maison du Parc et la Maison de la Nature, deux hauts lieux du tourisme de nature, ainsi que la totalité des observatoires ornithologiques. La présence de la Réserve naturelle de Chérine en son sein ajoute de l'attrait naturaliste à cet écrin. Ce qui distingue la Brenne des autres régions d'étangs, outre la densité de ses surfaces en eau, c'est la très grande proximité des étangs entre eux.



Figure 13 : Paysage emblématique de la Grande Brenne
Source : A Ciel ouvert et Cythère (2002a), Document de référence : 9

Située entre les deux rivières de la Creuse et de l'Anglin, au sud de la Grande Brenne, **la Petite Brenne** abrite également de nombreux étangs, moins abondants qu'en Grande Brenne et souvent, de plus petite taille. La Petite Brenne est donc une variante de la Grande Brenne. Son plateau est recouvert d'un important manteau forestier. Le relief est plus tourmenté que dans la Grande Brenne, formant une transition entre l'horizontalité de cette dernière et les collines du Boischaut. Les rivières sont très présentes et caractéristiques de la Petite Brenne, offrant, avec le franchissement de la Creuse, de magnifiques points de vue.



Figure 14 : Paysage emblématique de la Petite Brenne
Source : A Ciel ouvert et Cythère (2002a), Document de référence : 9

A l'Est, **la Queue de Brenne**, unité de transition, reposant sur des terres de brandes, comporte moins d'étangs que la Grande Brenne mais présente les mêmes caractéristiques pédologiques. La proximité de Châteauroux, du réseau ferroviaire, et de l'A20 fait de la Queue de Brenne la zone du Parc la plus soumise à la pression urbaine. Nombreuses sont les constructions récentes ou les secteurs en construction ; l'attraction castelroussine est forte. La zone est boisée au nord et les grandes cultures sont en augmentation au sud. On observe tout de même des reliques de bocage et des arbres isolés remarquables au niveau paysager. Ceux-ci sont fortement menacés par la pression urbaine.



Figure 15 : Paysage emblématique de la Queue de Brenne
Source : A Ciel ouvert (2011), Présentation du comité de pilotage du 10/06/11 : 32

Au Nord du territoire, **le Pays d'Azay**, très marqué par les gâtines de la Touraine, porte une forte différence paysagère, empreinte d'une certaine richesse dans l'architecture et les matériaux. Cette zone de grandes cultures (la terre y est plus riche) est rattachée à la région agricole du Boischaut nord. Les exploitations agricoles sont clairsemées au centre de terres planes et vastes. La forêt remarquable de Preuilley et la vallée de la Claise sont les deux éléments paysagers principaux de cette entité. La vallée du Narçay crée une limite paysagère forte entre la Brenne encore bocagère et boisée et les zones de grandes cultures où les systèmes de haies ont disparu. La pierre calcaire de tuffeau modifie considérablement l'aspect des constructions, qui apparaissent lumineuses. Le Pays d'Azay est situé non loin de Preuilley-sur-Claise (hors du Parc), qui attire au-delà, au nord et à l'ouest, vers les polarités tourangelle et du Poitou.



Figure 16 : Paysage emblématique du Pays d'Azay
Source : PNRB, 2009

A l'ouest, **le Pays Blancs**, fortement marqué par la présence de vallées entaillées dans le calcaire, marque la frontière entre le Berry et le Poitou. Les paysages y sont très variés avec des plateaux agricoles et des vallées alternant paysages cultivés, fonds prairiaux, falaises rocheuses et versants boisés marqués. Les vignes y étaient autrefois abondantes. Ville-centre du Parc et sous-préfecture, abritant 5 000 Blancs, Le Blanc est le principal bassin de vie du territoire du Parc. Riche d'une histoire fertile entre la ville haute et la ville basse, la ville du Blanc a appartenu à diverses provinces, a été scindée puis soudée par un pont traversant la Creuse. Dans la ville haute, le Château Naillac est protégé par la seule ZPPAUP du territoire du

Parc. Notons d'ailleurs que la qualité architecturale de la ville lui a valu d'être la première ZPPAUP du département de l'Indre. La ville accueille la plupart des grandes surfaces, l'unique cinéma et l'hôpital du territoire du Parc naturel régional. La menace de fermeture de l'hôpital par l'agence régionale de santé mobilise massivement depuis 2011 (6000 personnes lors de la manifestation de fin 2011) ; preuve de l'attachement à ce service de proximité, le seul à des kilomètres alentour, et illustration de la force du territoire qui souhaite continuer à exister. Les villages regorgent de petits groupes de bâtiments remarquables dont le Parc s'est employé à promouvoir la restauration.



Figure 17 : Paysage emblématique du Pays blancs
Source : A Ciel ouvert et Cythère (2002a), Document de référence : 9

Les paysages de bocage du **Boischaut sud** n'ont plus rien à voir avec ceux du reste du Parc. Ceux-ci sont fortement cloisonnés par une trame bocagère encore dense, notamment dans les secteurs escarpés ; le relief collinaire y est assez marqué, particulièrement au sud-est. Le réseau hydrographique, constitué de l'Anglin et de ses affluents, est encaissé. Quelques chaînes d'étangs, moins étudiées que celles de la Grande Brenne, sont présentes. L'étude paysagère menée par A Ciel ouvert (2006) distingue trois sous-entités bocagères : le bocage du Boischaut-sud (bocage dense) au sud-est, le bocage remembered des Terres Froides du Poitou (bocage ouvert) à l'ouest et le bocage de transition en cours d'ouverture au nord, tous animés et mis en relief par une topographie de vallées et de vallons. L'activité principale reste l'élevage extensif d'ovins, de caprins et de bovins, même si l'on observe que les cultures s'y développent de plus en plus, au détriment d'un réseau

remarquable et dense de haies bocagères. Le secteur bocager accueille des éléments remarquables de patrimoine bâti. Un nombre important de moulins et de châteaux se situent dans cette zone.



Figure 18 : Paysage emblématique du Boischaut sud
Source : PNRB, 2009

Entre Saint-Gaultier et Tournon-Saint-Martin, **la Creuse**, rivière domaniale avec peu d'affluents, offre une ligne de rupture paysagère forte entre le nord et le sud du Parc. En amont du Blanc, elle serpente dans une plaine alluviale bordée de coteaux boisés, tandis qu'en aval elle est bordée par des falaises calcaires tout à fait remarquables. Sur les rebords des plateaux se sont développés des prés maigres sur grès et calcaire appelés « pelouses calcicoles » ; la richesse floristique prouve la valeur naturaliste de ce milieu. De nombreux châteaux ponctuent les rives de la Creuse, parfois associés à des moulins. Le développement de la voie verte, piste cyclable longeant la Creuse, permet depuis quelques années de reconquérir cette rivière, peu pratiquée depuis les années 1950.



Figure 19 : Paysage emblématique de la Vallée de la Creuse
Source : A Ciel ouvert et Cythère (2002), Document de référence : 9

Au sud, la rivière sinueuse de l'Anglin possède de nombreux petits affluents, surtout au sud, bordés de prairies humides et ponctuellement de tourbières. Ces dernières années, les maisons situées à proximité de l'Anglin et de ses affluents connaissent un regain d'intérêt immobilier de la part des investisseurs étrangers au territoire. Comme sur la Creuse, les activités nautiques telles que le canoë connaissent un développement important. Les sols alluviaux occupent les lits des grandes rivières ; ils sont étroitement liés aux plaines potentiellement inondables et, pour une bonne part, en relation avec des nappes phréatiques d'accompagnement (Vallée de la Creuse, Vallée de l'Anglin, Vallée de la Claise).



Figure 20 : Vallée de l'Anglin en pays blancs
Source : A Ciel ouvert (2006), Diagnostic : 41

Cette diversité de paysages ici succinctement présentée pose la question de l'identité. « Aujourd'hui, on ne peut plus évoquer les limites de la Brenne sans aussitôt évoquer celles d'un Parc naturel régional, jugées abusives, et dont il faut avant tout se démarquer. La Brenne a son entité propre que soudain l'institution du Parc est venue revendiquer et a imposé d'élargir. » (Bédoucha, 2011 : 48). Sans parler d'imposer de force une identité, puisque les élus ont décidé de manière démocratique, et dans une forte proportion, l'adhésion de leur commune au syndicat mixte, il est indéniable que la question des frontières et de l'appartenance au territoire se pose à travers le déséquilibre des représentations.

2.2.2. Le paysage de la Grande Brenne, vedette et « haut-lieu » du territoire

Depuis sa création, « l'image du Parc naturel régional de la Brenne est inféodée à celle de la Brenne centrale [la Grande Brenne]. (□) Cette image évoque un milieu naturel exceptionnel et un paysage très original. » (Chiappero, 1999 : 11). Cette image typique de la Grande Brenne a « naturellement été choisie » (op. cit.) comme emblème du Parc afin de « développer une image patrimoniale forte », faisant d'elle son haut-lieu, son *locus-dei*. L'analyse des affiches éditées par le Parc naturel régional de la Brenne depuis sa création va dans ce sens : l'affiche qui marque la naissance du Parc montre une cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), petite tortue emblématique des étangs de Brenne, sortant d'un □uf, érigé par une main humaine. On ne voit pas à proprement parler les étangs sur l'image, mais on les devine : ils sont présents dans l'inconscient. Les affiches suivantes abondent dans la vision brenno-centrée : photographie d'un étang de Brenne jouant avec les nuages par effet de miroir, ou encore vue aérienne des étangs, entourant comme un écrin le château du Bouchet.

De 1989 aux années 2000, la Grande Brenne est donc « naturellement » le haut-lieu du PNR, sa vedette. Elle jouit d'une « aura patrimoniale » (Chiappero, 1999 : 11) forte. Mais à l'aube des années 2000, les premiers questionnements sur le

déséquilibre des représentations entre ce cœur de territoire et ses périphéries se posent : « C'est naturellement l'image de la Brenne centrale qui a été choisie comme emblème du Parc, malgré la diversité du patrimoine des différentes communes agglomérées pour former ce nouveau territoire. La difficulté sera donc de réaliser un équilibre entre la Brenne des étangs, support de l'image patrimoniale dirigée vers l'extérieur du territoire et d'abord fondée sur le patrimoine naturel, et le reste du Parc, dont les ressources patrimoniales ne se distinguent pas a priori d'une masse aux contours plus ou moins définis qui compose le patrimoine rural français. D'une part, l'aura patrimoniale de la Brenne des étangs devra jaillir sur les communes extérieures sans étouffer ni vider de son sens leur propre patrimoine. D'autre part, le Parc sera confronté à la nécessité d'intégrer à l'image patrimoniale traditionnelle de la Brenne, le vécu patrimonial des communes excentrées. » (Chiappero, 1999 : 11).



Figure 21 : Le « donné à voir » du Parc naturel régional de la Brenne
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, PNRB, 2012

Ces questionnements se traduisent en 2001, avec l'édition d'une nouvelle affiche, présentant les différents paysages du Parc. Il s'agit d'une carte entourée d'aquarelles légendées : « les étangs », mais aussi « les vallées » et « le bocage ». Si le slogan reste centré sur les étangs « Mille étangs, mille et une découvertes », on sent l'appel lancé à tourner le regard vers les autres richesses du territoire. Mais l'imagibilité prédominante des étangs revient sur le devant de la scène. En 2007 la nouvelle affiche présente, sur un fond d'étang, deux guifettes moustac (*Chlidonias hybrida*), oiseau typique des zones humides et probablement en phase de détrôner la cistude sur le podium des mascottes du Parc naturel régional de la Brenne.

En 2010, l'affiche des 20 ans du Parc marque une rupture de style. Réalisée par un jeune graphiste du territoire, elle fut très remarquée. Nous observons que pour la première fois, le paysage n'est plus représenté en tant que tel mais au travers les éléments qui le constituent : le glissement du figuratif à l'abstrait s'opère. L'affiche représente un énorme gâteau d'anniversaire à plusieurs étages duquel s'échappent des poissons, une cistude, des oiseaux, un étang (on observe bien sa bonde, son eau et ses roseaux), accompagné d'un visiteur l'observant avec une longue vue et un nénuphar. Deux éléments figuratifs inédits se distinguent de la tradition du « donné à voir » du PNR ; on observe au premier étage du gâteau, une silhouette de village et à droite, une barrière de bois, élément paysager traditionnel du paysage de bouchures du bocage du sud.

Un projet d'affiche est actuellement dans les cartons. Ils s'agit de quatre photographies de bouchures, sur fond noir, commentées de cette simple légende : « Paysages du Parc naturel régional de la Brenne » puis au dessous, en caractères plus importants « BOUCHURES ». Le choix du terme, appellation locale désignant les haies bocagères, n'est pas anodin. A travers lui, on cherche à valoriser le patrimoine des périphéries du Parc.

Au travers de cette démonstration imagée, on comprend aisément que la question de la cohérence et de l'équilibre territorial se pose d'une manière inéluctable. De fait, vingt ans après sa création, le Parc naturel régional de la Brenne questionne son identité locale, chahutée par son extension. La polarité autrefois artificielle de la Grande Brenne est-elle aujourd'hui appropriée ? Comment valoriser la « disparité »

paysagère et identitaire de ce territoire ? Comment les habitants du centre de la Brenne, des marges et de la périphérie du Parc vivent-ils la surreprésentation des étangs ? Voilà des questions soulevées durant le processus de révision de la dernière charte (en 2008, 2009). Ce sont également les questionnements centraux de cette thèse Cifre, qui s'applique à mettre en place différentes démarches participatives de médiation paysagère autour de la photographie pour interroger la question de l'image territoriale et donc de l'identité diffusée et vécue. Mais jouxtant cette problématique de recherche, des problématiques opérationnelles se posent au quotidien au sujet des paysages. Deux d'entre elles, l'enfrichement de la Brenne et la banalisation des paysages, sont au cœur de la politique paysagère du Parc.

2.2.3. Enfrichement et banalisation, deux problématiques au cœur des préoccupations

Loin d'être une terre préservée de toute mutation, le territoire du Parc connaît de nombreux changements. Différentielles selon les unités paysagères, ces mutations posent la question de la préservation du caractère, si ce n'est « exceptionnel », au moins « particulier » des paysages. Perdre ces particularités, c'est perdre, à moyen et long terme, l'identité locale, l'attrait paysager que le Parc présente et la raison d'être d'un statut de protection.

Le territoire du Parc, la Brenne en particulier, a été marqué par l'enfrichement dans les années 1980 et 1990 en raison de la déprise agricole et du développement de la chasse « moderne », qui se focalise plus sur le gros gibier. Ce phénomène s'est accéléré depuis une dizaine d'années. Il gagne l'ensemble du territoire du Parc. Il s'accompagne d'une régression de l'élevage extensif et de la fermeture des paysages, et laisse derrière lui des stigmates flagrants : l'apparition de clôtures à gros gibiers, hautes de 2,50 mètres, qui se dressent le long des routes, et l'édification de miradors dans des bandes de forêts rasées à blanc sur cinq à dix mètres de large et des kilomètres de long.



Figure 22 : Conséquences visibles de l'avènement d'une nouvelle chasse en Brenne
Source : PNRB, 2012

Ces signes visibles sont les symptômes d'un mal plus profond qui gangrène le territoire : l'avènement d'une nouvelle chasse et la vente des domaines privés à des vocations uniquement cynégétiques. De ce constat, tout le monde semble se désoler. Dans le contexte d'établissement des trames vertes et bleues, les naturalistes condamnent ces barrières infranchissables, dressées à une vitesse fulgurante et opposées à la connectivité des corridors écologiques. Les étangs sont de moins en moins entretenus, les pratiques piscicoles évoluent dans un contexte difficile. Le métier n'attire que peu de jeunes pour prendre la relève. En raison de l'abandon progressif des pêches d'étang, de l'avènement de l'étang « récréatif » entraînant des « creusements sauvages » d'étangs, ce sont les chaînes entières d'étangs, résultant d'un savant équilibre, qui sont perturbées. Les agriculteurs voient leurs récoltes saccagées par les sangliers qui pullulent ; les jeunes agriculteurs peinent à trouver des terres pour s'installer, les prix du foncier ayant littéralement flambé. Les élus, se gardant de verser dans la xénophobie, s'inquiètent de l'arrivée de ces personnes de l'extérieur, « ces Chinois, ces Belges³¹ », « ces directeurs de gros groupes », qui viennent ici acheter un terrain de jeux qu'ils fréquenteront au

³¹ Des propriétaires de différentes nationalités viennent s'installer en Brenne, achetant de grands domaines entourant un château ou un manoir afin d'y créer une résidence secondaire, vouée le plus souvent à la chasse au gros gibier. Travaillant avec des intermédiaires, ils sont rarement présents en Brenne, rendant difficile toute construction de dialogue.

mieux une à deux fois par an. Par la faute de ce phénomène inquiétant, la culture locale se meurt et certains faits qui nous ont été relatés durant des expériences participatives, comme « *la plantation volontaire d'épine afin de créer des zones de friches* »³², sont vécues comme de véritables agressions. Cette terre qui a fallu tant d'années pour conquérir se mute inexorablement en friche. Le retour en arrière est douloureux. Des initiatives telles que l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sont évoquées régulièrement depuis trois ans, mais aucun signal fort de volonté politique n'est envoyé à l'heure actuelle malgré la mise en œuvre d'un projet de paysage³³ et une réflexion sur la Trame Verte et Bleue³⁴.

Face à ce problème paysager et territorial de fond, d'autres questionnements se posent. La création d'étangs de loisirs pose problème dans le sens où certains nouveaux propriétaires ne connaissent pas forcément les usages locaux. Leurs pratiques peuvent perturber le vidage des étangs en amont et en aval. Certains propriétaires créent des étangs à plusieurs digues au lieu d'une chaussée, bloquant l'écoulement de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le besoin d'être tranquille chez soi pousse certains à « construire » des brise-vues de résineux, attirant le regard, en totale désharmonie avec l'existant. L'ensemble de ces pratiques, au-delà de l'aspect visuel, perturbent l'équilibre des sols et celui des règles ancestrales de la société locale. Elles favorisent également l'introduction des espèces non endémiques, parfois envahissantes, comme l'écrevisse rouge de Louisiane qualifiée de « peste rouge ». Comme dans tout secteur rural où l'arrivée de « néoruraux » est importante, le

³² Si le discours n'a pas pu être vérifié, il nous a cependant été rapporté à plusieurs reprises.

³³ L'étude paysagère « Brenne et Boischaux », confiée en 2011 au bureau d'étude A Ciel ouvert a permis de mener des réflexions invitant autour de la table élus, techniciens et partenaires afin de réfléchir à ces questionnements.

³⁴ La Trame Verte et Bleue, réflexion sur la continuité écologique du milieu, pose nécessairement la question de ces grillages à gros gibiers, entravant les migrations de la faune.

dialogue, l'information et la sensibilisation s'imposent ; avec un public parfois difficile à toucher car peu présent sur le territoire.

En périphérie de la Grande Brenne, certains secteurs sont concernés par le développement des monocultures, lorsque les sols le permettent. Les agriculteurs en question répondent ainsi aux incitations financières de la PAC et essaient légitimement de développer leurs revenus, mais force est de constater, du côté des agents du PNR, la perte de biodiversité et de richesse paysagère. Au-delà de la biodiversité et des paysages, comme partout en France, c'est la question de l'irrigation qui fait débat, avec le maïs. Parfois, la question des traitements d'herbicides ou d'insecticides se pose, comme en juin 2012 lorsqu'un exploitant du centre Brenne a fait une demande de dérogation³⁵ pour un épandage aérien de pesticides contre la pyrale du maïs sur une parcelle incluse dans le périmètre Natura 2000. Au terme d'une enquête publique, au cours de laquelle plusieurs réserves et désapprobations avaient été émises, l'accord a tout de même été donné à l'exploitant. Les désaccords fondamentaux entre naturalistes et exploitants, mêlant conflits et jeux de pouvoirs, se poursuivent, inexorablement. Le Pays Blancois et le Pays d'Azay ont été touchés très tôt par les remembrements et les mutations paysagères dues aux évolutions de l'agriculture (dès le début des années 1960-1970). On constate une simplification des paysages en raison de l'intensification agricole : exploitation intensive des terres riches (avec pour corollaires l'élargissement du parcellaire, la quasi-disparition des haies, le redressement et le calibrage des cours d'eau, la mise en culture des fond de vallées) et l'abandon des terres plus pauvres. Dans le bocage du Boischaut sud, on assiste sur certains secteurs sinon à une destruction, au moins à une ouverture continuelle du bocage, au départ très dense. Celle-ci s'est accélérée avec la régression de l'élevage (ovin en particulier) et la mise en culture favorisée par les dispositifs de la PAC. Les zones plates et accessibles n'ont pas échappé à l'intensification, néanmoins

³⁵ Les épandages aériens sont interdits depuis la loi Grenelle II sous réserve de dérogations exceptionnelles.

le bocage reste globalement dense et laisse penser qu'un équilibre reste possible entre nécessités économiques et maintien des haies. La question de l'entretien des haies est centrale ; elle est liée au temps que les agriculteurs peuvent y consacrer et à l'équipement. Le Parc, après avoir travaillé trois ans sur cet objet particulier du bocage, n'a pas reconduit la mission en 2011, faute de moyens.

Autre facteur de la banalisation des paysages, les coteaux des vallées de la Creuse et de l'Anglin sont touchés par la péri-urbanisation. Le plaisir et le prestige de la vue sur l'eau est la cause de constructions récentes, dont l'intégration paysagère n'a pas nécessairement été étudiée. D'une manière générale, l'urbanisation récente de ces zones n'est pas qualitative : les zones pavillonnaires ont, ici comme ailleurs, un grand succès. Les élus, légitimement satisfaits que de nouveaux foyers s'installent dans leurs communes rurales à faible densité, n'ont pas toujours le souhait d'imposer des exigences qualitatives en matière d'habitat. Dans les communes touchées par l'urbanisation (Le Blanc, Neuillay-les-Bois, La Pérouille, Luant, Saint-Gaultier), les maisons standardisées, bâties par des constructeurs s'alignent les unes à côté des autres, sans que les caractères locaux d'architecture ou de matériaux ne soient pris en compte. Quelques projets d'éco-quartiers (trois depuis 2009, accompagnés par le Parc) et de maisons écologiques apparaissent, disséminés sur le territoire. Le bois et la paille commencent à être utilisés, mais le territoire, pour les éco-quartiers comme pour l'éco-habitat, est très en retard par rapport au reste de la France. En 2011, le Parc naturel régional de la Brenne s'est saisi de cette problématique : organisation de visites de maisons écologiques, soutien à une filière de chanvre, conférences, exposition sur l'éco-construction à la maison du Parc ont permis de lancer une dynamique prometteuse.

Dans toutes ces problématiques, on observe un territoire en quête de cohérence et de sens unificateur. Tant pour l'agriculture, la flambée du foncier, l'avènement de la chasse moderne que pour l'habitat, il se dégage souvent chez les élus et chez les habitants un sentiment d'impuissance à changer les choses, une triste impression de résignation, un renvoi des responsabilités aux autres.

Aujourd'hui, ce territoire en mutation est criblé d'interrogations sur son avenir. Conscients de posséder sous leurs yeux un patrimoine singulier, les acteurs

cherchent un moyen de cohabiter ensemble, à l'image des trois chartes du PNR, « projets de territoire », écrites depuis 20 ans et évoluant au fil des mutations sociales et territoriales. Les questions se posent, mais évoluent au fil des années. Celles du moment concernent à la fois l'identité, les usages et la cohérence territoriale : Comment concilier les différents usages du territoire ? Quel avenir choisir de dessiner ensemble ? Quelle activité économique favoriser ? Quel vivre ensemble, et avec quels moyens ?

Les étangs sont le miel qui attire les visiteurs. Sur les prospectus, dans les slogans, on ne voit qu'eux. Mais dans les faits, on ne les voit pas, ou peu. Le Parc doit-il envisager un rééquilibrage identitaire ? Une nouvelle orientation vis-à-vis de la cible qu'il vise ?

Le tourisme vert constitue le nouveau pari du territoire. Quelles représentations les visiteurs ont-ils du Parc ? Que viennent-ils chercher lors de leur escapade ? L'image véhiculée dans les médias répond-elle à une attente ? Est-elle légitime, malgré toutes les mutations en place localement ?

Et comment les habitants vivent-ils les préoccupations paysagères et territoriales énumérées ci-dessus ? Partagent-ils, comme les élus et les techniciens du Parc, ces questionnements ? La surreprésentation des étangs, le déséquilibre imposé par la Grande Brenne, est-il vécu douloureusement ou totalement inconsciemment ? Leurs préoccupations sont-elles identiques, ouvrent-elles dans le même sens ?

2.3. Réponse méthodologique et hypothèses de recherche

En réponse à cette problématique, notre approche méthodologique s'intéresse donc à la production d'images du paysage, réalisées par les acteurs du territoire, sous modèle participatif. Ces images de paysage habitantes sont considérées d'une part à des fins d'expression d'un « regard » sur le territoire et d'autre part, dans un second temps, comme levier participatif d'aménagement du territoire dans le cadre d'une médiation paysagère. Ce sous-chapitre présente notre raisonnement méthodologique et nos hypothèses de recherche.

2.3.1. Le paysage, dénominateur commun ?

Ces questions nous ont amenée à rechercher le dénominateur commun de ce territoire atypique, l'élément rassembleur. Notre postulat est qu'un sujet transversal, abordé avec les différents acteurs du territoire selon une méthode participative, pourrait nous permettre d'aborder les questions de fond du territoire, notamment celles liées à l'identité, au sentiment d'appartenance au Parc naturel régional de la Brenne et à la cohérence territoriale. Sans nous attacher à créer une identité *ex nihilo*, la question soulevée s'intéresse à regarder quel(s) élément(s), quel(s) symbole(s), quelle(s) pratique(s) pourraient être le dénominateur commun, la clef de lecture et de médiation sur ce territoire hétérogène.

Plusieurs angles d'approche, de diverses natures, ont successivement été évoqués : l'eau, la biodiversité, la chasse, l'approche intergénérationnelle et enfin, le paysage.

Nous avons tout d'abord pensé à une approche selon le thème de l'eau. Qu'elle soit sous forme d'étangs, de rivière ou de petits cours d'eau, elle draine l'ensemble du territoire, et surtout, elle est au cœur des pratiques. L'eau est omni-présente. Mais à cause de la prédominance de la Grande Brenne, zone d'étangs, à cause de la

reconnaissance et de l'intérêt majeur accordé à ces étangs-là à défaut des autres, il nous semblait que cet angle d'approche risquait dès le départ de dévaloriser les communes périphériques. D'autre part, l'eau et toutes ses représentations sont un sujet sensible, notamment du point de vue de la chaîne d'étangs. Geneviève Bédoucha décrit ce qui est perçu par une grande majorité de grands propriétaires, de négociants, et de pisciculteurs comme une menace : « *la prise de pouvoir par les écologistes sur les étangs (□), une emprise plus large sur le territoire (□). Désormais l'espace est ponctué d'étangs sur les bords desquels on est invité à observer la nature.* » (Bédoucha, 2011 : 615). Sujet sensible donc, que nous choisissons de ne pas saisir frontalement. Cependant, et nous le constaterons très rapidement, l'eau est au cœur de notre étude, au cœur des représentations individuelles et collectives, elle est inéluctablement liée à ce territoire et aux hommes qui l'habitent.

La **biodiversité** est centrale dans le projet du Parc naturel régional. C'est également un terme banalisé, très « tendance » chez les citoyens et chez certains élus, devenu même courant dans le langage des agriculteurs. Il semble que l'on soit sorti de la connotation « écolo verte » du terme. Développement durable, tri sélectif, gaz à effet de serre, gestion raisonnée et circuits courts sont autant de termes associés à la biodiversité. Depuis le Grenelle de l'environnement, on s'intéresse autant à la biodiversité quotidienne du jardin familial ou du bord de chaussée qu'à celle qui revêt un caractère exceptionnel. Mais concrètement, dans les faits, la réserve de biodiversité du parc se situe dans la Grande Brenne, comme le prouvent le nombre très important de statuts de protection superposés dans ce secteur et la concentration de naturalistes accrochés à leurs jumelles. Malgré tout, la biodiversité nous a semblé encore trop connotée « écologiste » : nous risquons de ne pouvoir approcher certains publics (nous pensons aux générations les plus anciennes) par ce prisme.

Dès décembre 2009, la **chasse** nous a été suggérée comme angle d'approche, par des locaux forts d'une riche connaissance du territoire. Pratique fédératrice, traditionnelle et profondément ancrée sur tous les secteurs du Parc, la chasse est une activité essentielle du territoire, identitaire et intergénérationnelle. L'avènement

de la chasse « moderne », développé plus haut, désole tous les acteurs, y compris certains chasseurs dits « traditionnels ». Cet angle d'approche nous aurait certainement permis d'atteindre des catégories socioprofessionnelles plutôt éloignées du Parc et de ses missions. Toutefois, les militants anti-chasse sont nombreux du côté des naturalistes et choisir cette pratique comme approche aurait pu sembler provocateur et polémique.

L'**intergénérationnel**, le croisement d'expériences de vie et d'expériences de rapport au territoire nous semblait intéressant à réaliser pour faire se rencontrer les trajectoires de vies entre jeunes et aînés du territoire et contribuer à créer du lien social, ainsi qu'à mettre en avant les points communs entre les habitants du cœur de Brenne et ceux des périphéries. Il fut évoqué de créer des ateliers d'échanges entre maisons de retraite et école primaires, mais les difficultés de temps et d'organisation ainsi que le caractère trop éloigné de la proposition vis-à-vis des besoins identifiés par le Parc naturel régional de la Brenne, nous ont conduit à écarter cette idée.

Finalement, c'est le **paysage, ou plutôt les paysages qui ont été retenus comme prisme de lecture et d'échange**. Ce prisme nous permettra certainement d'aborder tous les thèmes mentionnés plus haut ; nous les gardons à l'esprit. En questionnant la relation intime au paysage, nous souhaitons faire valoir la légitimité individuelle d'expression des affinités. Concept relationnel supposant un rapport entre un espace perçu et un sujet le percevant, et qui permet de décrire et de comprendre ce lien, le paysage est à la fois, comme nous l'avons expliqué précédemment, « *l'empreinte perceptible des valeurs et des règles d'une culture, et la matrice de sa transformation mimétique ou inventive* » (Donadieu, 2009). Ce qui est fascinant et tellement stimulant avec cet objet, c'est son pouvoir de médiation entre l'espace et une société donnée. Certes, d'aucuns diront qu'on ne sait pas de quoi l'on parle, que cela renvoie à la nature et non pas aux hommes ou encore que le terme est trivial. C'est consciente de ces critiques qu'il nous a semblé essentiel de lier les affinités et positionnements individuels à une pratique du paysage, à son arpentement, afin de faciliter l'expression. Par intérêt personnel, par conviction de la pertinence de ce médium et en raison de la forte imagibilité du Parc naturel régional de la Brenne, nous avons choisi la photographie.

Notre approche méthodologique s'intéresse donc à la production d'images « paysages » habitantes (cf. chap. 4), sous modèle participatif, considérées d'une part à des fins d'expression d'un « regard » sur le territoire et d'autre part, dans un second temps, comme levier participatif d'aménagement du territoire.

2.3.2. Deux hypothèses principales de recherche

A partir de l'état des lieux du territoire du Parc, des paysages et des questionnements majeurs, nous pouvons formuler deux hypothèses de recherche.

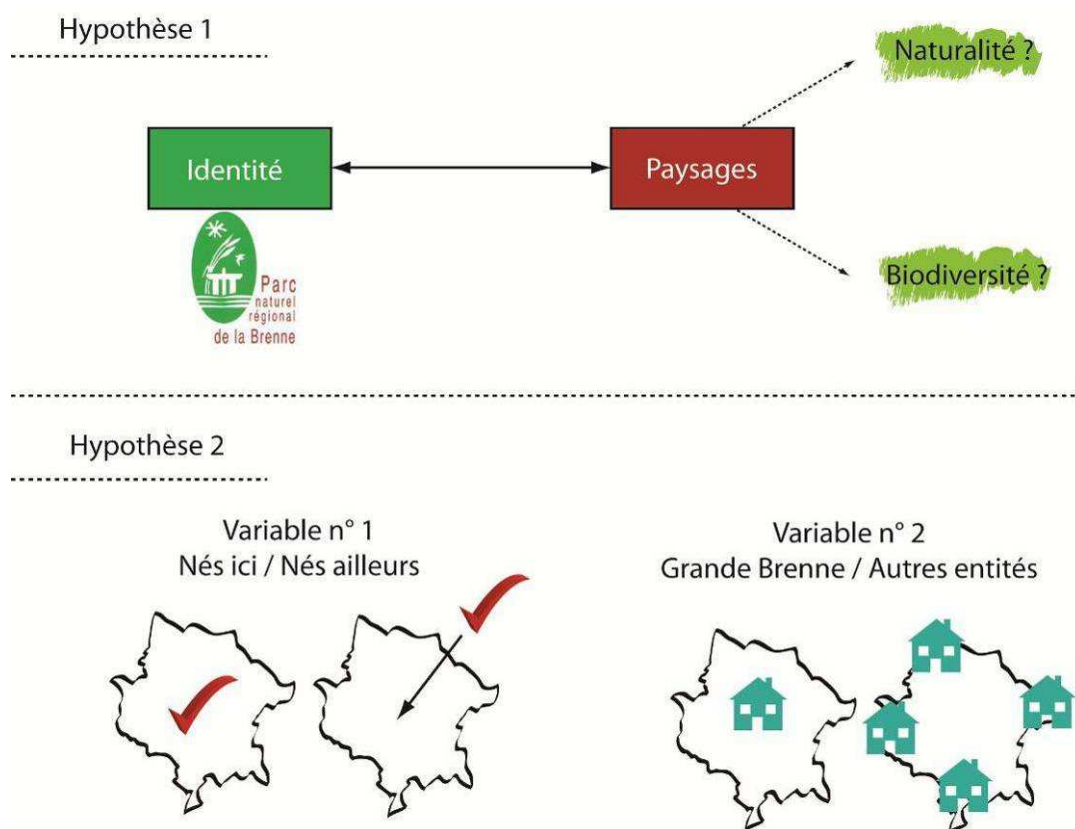


Figure 23 : Hypothèses principales de recherche
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

La première est que l'identité du Parc de la Brenne est en grande partie corrélée à ses paysages. Nous supposons donc qu'il existe une identité « Parc », et que les paysages y jouent un rôle essentiel. Nous pensons également que derrière les paysages se dessinent les notions de milieu naturel, c'est-à-dire de biodiversité et d'écologie. Par ailleurs, la communication réalisée par le PNR, à forte valeur iconographique, a certainement joué un rôle dans la construction identitaire et influencé les perceptions de l'identité paysagère des lieux.

La seconde hypothèse est qu'il existe deux variables dominantes d'appréciation de cette identité « Parc ». L'une tient à l'origine des acteurs, représentés schématiquement par « Nés ici » ou « Ayant choisi ce territoire », l'autre tient à la commune de résidence et/ou d'attachement représentée schématiquement par « Grande Brenne » et « autres entités paysagères ». Concernant la variable « Nés ici » ou « Ayant choisi ce territoire », nous postulons que les personnes qui ont délibérément fait le choix de s'installer sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne ont une meilleure connaissance du territoire, des paysages et un sentiment d'appartenance plus fort, revendiqué. À l'inverse, nous postulons que les personnes nées sur le territoire du Parc ont une connaissance moindre du territoire dans sa globalité, de ses frontières et de ses paysages. Leur attachement va plus à la Brenne, au Boischaud ou au Berry. Leur lien avec les paysages du quotidien est certainement différent de celui des personnes qui ont fait le choix délibéré de s'installer ici, tout comme leur attachement aux éléments identitaires visuels. Il est par conséquent probable que les « natifs » soient plus attachés aux traditions, usages et pratiques locales.

Concernant la variable « Grande Brenne » et « autres entités », nous postulons que les personnes résidant dans la région de la Grande Brenne, emblématique par ses paysages, ont un sentiment d'appartenance vis-à-vis du Parc plus fort que celles vivant hors de ce « cœur ». Nous cherchons également à étudier si la supériorité numérique des représentations de la Grande Brenne dans les communications institutionnelles trouve écho dans les représentations des habitants et des visiteurs. Nous pensons que l'impact de cette surreprésentation des étangs est tangible lorsqu'on interroge les représentations des différents acteurs.

Enfin, et cet élément peut faire figure de dernière hypothèse, une hypothèse à part : nous supposons qu'à l'issue de ce travail de médiation paysagère, nous pourrions observer une prise de conscience des enjeux paysagers, et une rupture avec la logique ascendante /descendante. La logique ascendante/descendante répond à une supériorité affirmée ou tacite de « ceux qui savent », d'où la nécessité de « faire émerger », de « révéler » les perceptions et les sélections des différents acteurs. Si la vision dite « experte » est légitime en médecine par exemple, en ce qui concerne le paysage et ses représentations, nous pensons que chaque vision compte. Ce déplacement renvoie à la place du paysagiste qui passe d'une stature d'expert à une posture de médiateur, d'aide à la prise de position. Ce nouveau positionnement va dans le sens des constats du programme de recherche « Politiques publiques et paysages : analyse, évaluation, comparaisons », lancé en 1998 par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (Terrasson, 2006) et qui souligne : « *le rôle prépondérant d'acteurs-clés, parmi lesquels il faut mentionner les élus et surtout les experts; cette dernière catégorie regroupe des professionnels (paysagistes, urbanistes, architectes...), des ingénieurs et agents de l'administration et des scientifiques. Le rôle des experts varie considérablement selon leur statut dans le processus (acteur engagé, porteur d'un savoir, facilitateur de la négociation, maître d'œuvre) et le moment de leur intervention. Ce que l'on constate, c'est, d'une part, que leur mandat est rarement explicité et, d'autre part, qu'ils tendent précisément à véhiculer des modèles stéréotypés qui inspirent très largement l'action publique.* » (Terrasson, 2006). Bien que paysagiste, ingénieur de formation, nous nous efforcerons donc de bien expliciter notre rôle (animation et médiation) et de ne pas véhiculer de modèles stéréotypés.

Ce type d'initiative participative, basée sur des méthodes de recherche-action comprenant des *feed-back* auprès des participants peut également permettre de développer un langage commun sur les paysages et le territoire. Il peut permettre aux différents acteurs, si les opérations sont menées dans un climat de respect et si les différentes catégories y participent, de se mettre à la place de l'autre dans le but de « mieux vivre ensemble » sur les moyen et long termes, et peut-être de remettre en question des lieux-communs admis depuis toujours sans avoir été vérifiés. Dans le cadre d'un projet d'accueil touristique, ces vérifications préalables sont

essentielles et permettent d'éviter de graves erreurs de gouvernance territoriale. C'est ce qu'expliquent les conclusions du programme de recherche mentionné ci-dessus : « *La mauvaise prise en compte des attentes locales des habitants : c'est la conséquence des effets conjugués d'une absence d'écoute de ceux-ci par de nombreux experts, d'un décalage fréquent des représentations des élus avec ces attentes et enfin du rôle joué par les institutions à des échelles supralocales dans certaines procédures, notamment dans les projets touristiques* » (Terrasson, 2006).

Le chapitre 3 détaillera les liens existants entre paysage et participation. Nous verrons en particulier le contexte historique de la participation, ce qu'est la médiation, et comment le paysage se prête au jeu de la médiation entre acteurs. Puis, le chapitre 4 explicitera l'utilisation de l'image en sciences humaines et sociales. Par une définition de son essence, et au travers l'état de l'art retraçant les démarches de photographies habitantes (*native image making*), nous verrons comment elle se prête particulièrement à l'expression d'un regard, à la formulation d'un point de vue sur le paysage. Ces deux chapitres nous permettront de présenter nos choix méthodologiques et d'exposer notre schéma méthodologique général.

2.3.3. Articulation entre la question de recherche et la politique paysagère du PNR

Notre problématique de recherche, comme nous l'avons vu, est bien présente dans la réflexion du Parc. Mais au cœur de la charte, les grands objectifs stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels : dans un PNR, ce sont les programmes d'actions qui rythment la vie de la structure. Notre réflexion sur la problématique paysagère et identitaire ne peut se contenter d'apporter une seule réflexion scientifique. Dans le cadre de la recherche-action, l'approche pratique, de terrain, doit répondre à des objectifs opérationnel identifiés. Chacune des actions entreprises devra donc répondre à un double objectif : celui du questionnement du chargé de mission du Parc, qui met en œuvre une charte, et celui du chercheur, qui souhaite répondre à sa

problématique et valider ses hypothèses. Cette articulation entre objectifs opérationnels et objectifs de recherche est au cœur de la méthodologie proposée.

Les Parcs naturels régionaux travaillent en « action », autrement dit, en « mode projet ». Cela répond à une logique d'évaluation des actions mises en place. Chaque action répond à un objectif opérationnel, lui-même en lien avec un objectif stratégique. Ainsi, l'action comporte une date de lancement, une date de fin, des moyens (humains et financiers) et des indicateurs d'évaluation. En lien avec *les projets de paysages* (études paysagères réalisées par le bureau d'études A Ciel ouvert depuis 2000) et leurs propositions de création de points d'observation du paysage, et dans la continuité de la politique paysagère du PNR, nous proposons de mettre en place un observatoire photographique participatif des paysages. Cet observatoire, support de production d'images et d'échanges entre acteurs permettra de poursuivre différents objectifs de recherche-action, déclinés dans le tableau ci-dessous.

ARTICULATION RECHERCHE-ACTION		
ACTIONS	Objectif opérationnel (questionnement du chargé de mission)	Objectif de recherche (questionnement du chercheur)
ETAPE 1 : Réalisation de points de vue paysager <i>(native image making)</i>	Amener les acteurs à réfléchir, à formuler un point de vue paysager, grâce à la photographie	Tester différents modes de production des images Analyser les représentations du paysage, questionner le sentiment identitaire Valider les hypothèses
ETAPE 2 : Observation et sélection des photographies de l'observatoire photographique participatif des paysages	Mettre en place une médiation paysagère Construire une « culture commune » du paysage	Analyser les préférences paysagères et les enjeux paysagers Tester des méthodes et outils de médiation
ETAPE 3 : Suivi de l'observatoire photographique participatif des paysages	Disposer d'un outil de suivi de l'évolution des paysages, support de dialogue	Questionner l'efficacité d'un outil de suivi sur des pas de temps moyens et longs ³⁶

Tableau 1 : Articulation entre recherche et action
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

³⁶ Compte-tenu de la durée de la recherche-action (36 mois), cet objectif de recherche ne pourra peut-être pas être accompli à la fin de l'expérience. Néanmoins, une relecture rétrospective de la pratique et de l'outil pourrait être réalisée dans 5 ou 10 ans.

Nous reviendrons dans le chapitre 4 sur le choix de la photographie, mais positionnons dès à présent les premiers jalons. Si la photographie, dans sa pratique domestique, servait autrefois à solenniser et à éterniser les grands moments de la vie familiale en symbolisant au mieux le souvenir des bons moments passés ensemble (Bourdieu, 1965), les usages ont aujourd'hui complètement changé. Dans son article traitant des nouvelles formes de sociabilité visuelle du quotidien, la sociologue Carole-Anne Rivière (2006) rappelle que si cette fonction familiale de la photographie ne disparaît pas, les progrès technologiques ont progressivement élargi la pratique photographique à des situations diversifiées et ont désacralisé son usage, réservé jusqu'alors à des moments d'exception. Selon une étude réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc, cité dans Le Monde, 2003), « en 1965, 40 % des individus déclaraient faire des photos, aujourd'hui ce sont 81 % des Français qui pratiquent, au moins occasionnellement, la photo amateur (□) la pratique s'est homogénéisée entre les groupes sociaux et les classes d'âge. Les plus jeunes et les plus âgés ont rattrapé un retard relatif sur les classes d'âge intermédiaires (les 30-50 ans) » (Le Monde, 2003). La sociologue rappelle enfin que, depuis 2001, les ventes d'appareils photos numériques ont dépassé celles des appareils traditionnels selon une courbe de diffusion « plus rapide que le réfrigérateur et la télévision et proche du téléphone portable » (Credoc, 2002).

L'idée est donc de soumettre aux acteurs du territoire (habitants, élus, techniciens de l'aménagement et agents du parc) différentes thématiques paysagères, de les inviter à photographier leur territoire afin de prendre parti sur cette thématique et d'exprimer leur opinion, seuls, dans un premier temps. Nous souhaitons les convier à produire leurs propres représentations photographiques. Pour ce faire, nous inviterons le participant à se positionner, à prendre parti, en questionnant son rapport au paysage. Nous proposerons pour cela des thématiques liées aux paysages et au territoire, en invitant ainsi le participant à reconsidérer les paysages qui l'entourent, à construire, avant même de procéder à l'acte photographique, une réflexion et une observation. Puis, après réflexion, l'acte de photographier sera réalisé. Les photographies seront prises dans le cadre de deux modes de productions participatifs que nous proposons de comparer : les concours photographiques et les

ateliers photographiques. Au-delà des photographies, nous parlerons de « point de vue » paysager, nous en expliquerons la définition. Grâce à des protocoles de participation, nous inviterons chaque participant à accompagner sa photographie d'un texte : c'est ce que nous appelons le « point de vue », constitué d'un tout « photographie + discours » où les mots précisent l'intention de l'observateur et aident à positionner un regard sur le paysage. Le chapitre 5 présentera les techniques de production de photographie et les résultats de l'analyse des points de vue.

La seconde étape de notre travail de terrain consiste à mettre en place des lieux de *feed-back* et de dialogue entre acteurs. A partir des points de vue (image + discours) produits, des lieux de rétroaction (*feed-back*) seront mis en place : des lieux de dialogue où chacun, à partir de sa photographie, pourra partager son regard avec les autres. Une sélection des points de vue, parmi tous ceux proposés, sera réalisée de manière participative. Sur les points de vue produits, on retiendra 40 points de vue pour constituer l'observatoire photographique participatif des paysages (OPPP). Nous nous intéresserons dans ces deux premières étapes au processus de sélection et aux dialogues en place. Nous réaliserons également une analyse des points de vue sélectionnés, laquelle permettra de rendre compte des enjeux importants pour les différents acteurs interrogés. Peut-être la vision des enjeux est-elle différente selon les habitants, les élus, les techniciens du Parc ou les partenaires ? Le chapitre 6 retracera le processus de choix des photographies et analysera la teneur des échanges et des points de vue sélectionnés en termes d'enjeux paysagers. Ce travail a pour vocation d'initier des lieux et espaces de médiation. Nous n'avons pas la prétention d'avoir l'exclusivité en ce domaine : les lieux et occasions de rencontres sont fréquents pour le Parc, qu'il s'agisse de commissions, de comités syndicaux, de réunions, de sorties ou de manifestations culturelles, etc. Mais faire échanger tous les acteurs (habitants, techniciens de la structure et élus) est plus rare et plus difficile, surtout à l'échelle intercommunale. Les rôles et fonctions de chacun sont souvent cloisonnés. La révision de la charte prévoit ces lieux et moments d'échanges ; en 2008, ils ont été riches d'enseignements.

Enfin, dernière étape, ces quarante points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages seront reconduits dans le temps, à intervalles réguliers, et permettront de suivre les évolutions du paysage. Cet observatoire des paysages, outre son pouvoir de formuler les enjeux identifiés par les acteurs au temps T, constituera pour le Parc un outil de suivi de l'évolution des paysages dans les décennies à venir.

Le schéma de la page suivante résume notre plan de thèse, en intégrant au canevas méthodologique.

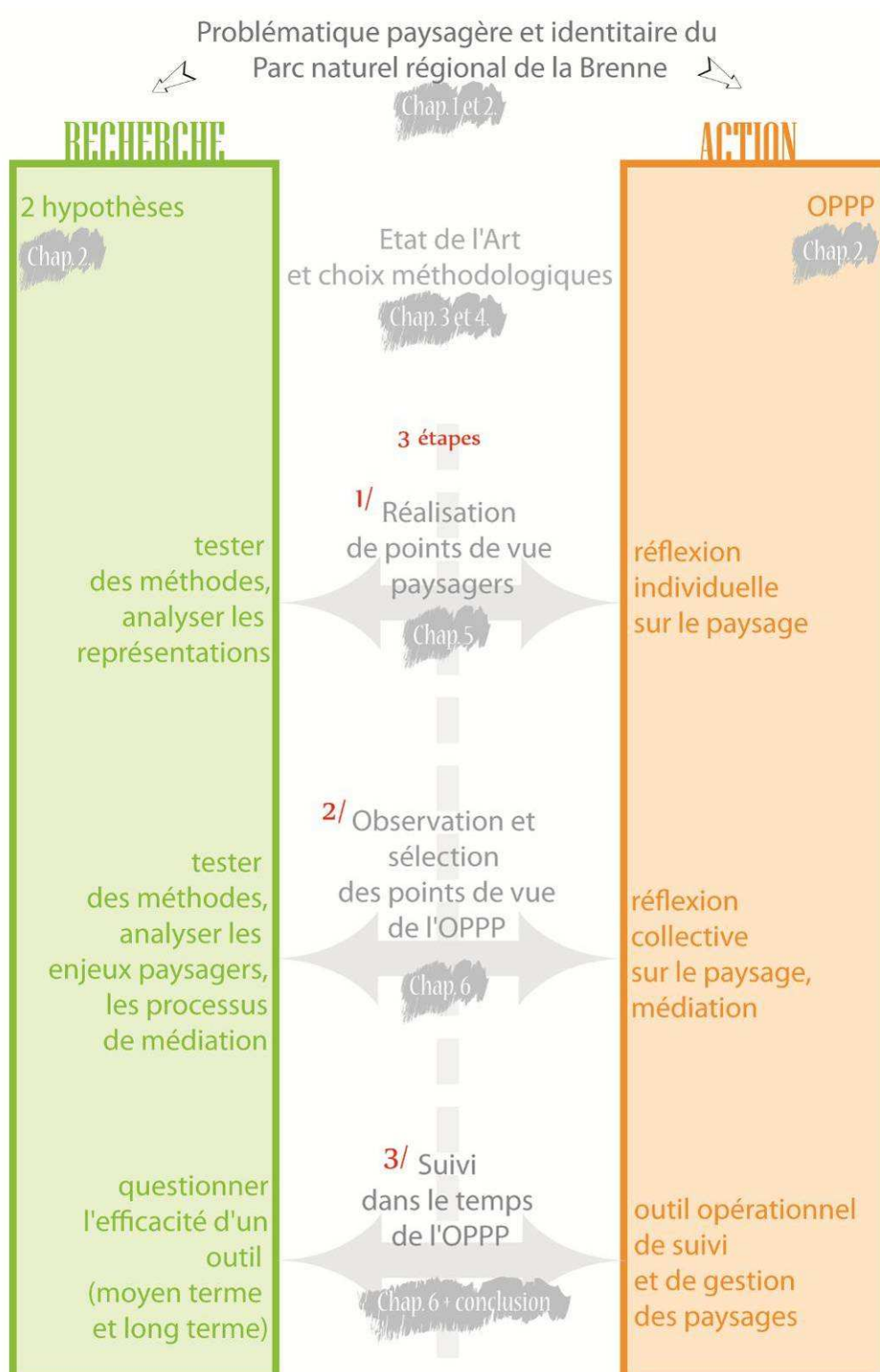


Figure 24 : Schéma méthodologique du plan de thèse
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Conclusion de la première partie

Cette première partie nous a permis de poser notre problématique, qui s'inscrit sur un terrain de recherche d'espace naturel protégé : le PNR Brenne. Assemblage de communes unissant leurs moyens afin d'initier collectivement un essor économique et touristique autour du joyau naturaliste de la Grande Brenne, le territoire se trouve aujourd'hui confronté à un questionnement identitaire majeur et à des problématiques paysagères centrales. Son questionnement identitaire se résume ainsi : en 2010, comment valoriser la « disparité » de ce territoire protéiforme ? Quelle cohérence territoriale faire émerger au travers de ses pourtours à l'apparence décousue ? Quelle identité locale, si elle existe, porte le Parc naturel régional de la Brenne ? Comment est-elle perçue ? Vécue ? Les problématiques paysagères se résument en deux mots : l'enfrichement et la banalisation. Leur gravité est d'autant plus forte que les paysages du Parc occupent un rôle central ; notamment celui de la Grande Brenne, « haut-lieu » et « vitrine touristique » du territoire, à l'imagibilité forte.

Notre réflexion sur la problématique identitaire nous amène à poser deux hypothèses principales. La première est que l'identité du Parc de la Brenne est en grande partie corrélée à ses paysages. La seconde concerne l'existence de deux variables dominantes d'appréciation de cette identité « Parc ». L'une tient à l'origine des acteurs, représentés schématiquement par « Nés ici » ou « Ayant choisi ce territoire », l'autre tient à la commune de résidence et/ou d'attachement représentée schématiquement par « Grande Brenne » et « autres entités paysagères ».

Pour tester nos hypothèses, nous posons le choix méthodologique de la photographie habitante mise en œuvre dans le cadre de la constitution d'un observatoire photographique participatif des paysages. Notre thèse s'inscrivant dans une recherche-action, nous chercherons, en parallèle de l'investigation du questionnement identitaire, à travailler à la sensibilisation et à la médiation autour d'une expérience paysagère basée sur l'implication participative des acteurs du territoire, et sur l'expression et l'échange de leurs points de vue. La seconde partie de la thèse présente l'état de l'art des champs étudiés : « paysage et participation »

d'une part, et « photographie habitante » d'autre part, ainsi que nos choix méthodologiques.

Deuxième partie :

Etat de l'Art et choix méthodologiques

Cette partie dresse en deux chapitres l'état de l'art des trois domaines (paysage, participation et photographie) que questionne notre problématique. Pour commencer, le chapitre 3 porte sur l'association possible entre participation et paysage. De ces prémices jusqu'à ce qu'elle est actuellement, nous verrons comment la participation citoyenne a été déployée dès la fin des années 1960. Ce mouvement vise, plus ou moins clairement et efficacement, à institutionnaliser la participation des citoyens « ordinaires » sous d'autres formes que la simple désignation de représentants élus. Nous analyserons comment et pourquoi l'articulation entre le paysage et la participation est aisée et donne naissance à une nouvelle sphère d'action et d'étude : la médiation paysagère. Ce nouveau champ interroge le renouvellement du projet de paysage et met en exergue une nouvelle profession, cheville ouvrière de la médiation alliant observation-participante et recherche-action, celle du paysagiste-médiateur. Enfin, nous aborderons les étapes de la médiation paysagère à partir d'un état des lieux d'expériences pratiquées en détaillant les outils et modalités. Cette réflexion nous conduira à poser et argumenter les choix méthodologiques adoptés dans le cadre de notre recherche.

Puis, dans le chapitre 4, nous considérerons les facettes de la photographie envisagée comme support de recherche, en traçant une généalogie de l'utilisation de l'image en sciences humaines et sociales. En nous appuyant notamment sur la dialectique de Roland Barthes, nous verrons comment l'essence de la photographie et l'acte de photographier peuvent aider à « poser un regard » sur le paysage. Dans un second temps nous nous intéresserons plus particulièrement à la photographie habitante (« *native image making* ») en positionnant les différentes expériences qui l'ont mobilisée. En effet, nous avons fait le choix de mettre en place et de comparer deux modes de production de points de vue « habitants » : le concours photos et l'atelier photographique. Nous verrons en quoi consistent l'un et l'autre, ce qu'ils impliquent et en quoi ils constituent deux démarches complémentaires. Enfin, nous nous intéresserons à la photographie de paysage et plus particulièrement à la commande publique française de photographies du territoire, de ces origines remontant à la mission héliographique jusqu'à l'observatoire photographique du paysage. Ce cheminement nous conduira une nouvelle fois à poser puis présenter les choix méthodologiques effectués pour notre propre expérimentation.

3. Chapitre 3 : Paysage et participation

Ce troisième chapitre vise à détailler les modalités de l'association de la participation et du paysage. Après avoir expliqué le contexte historique et législatif de la participation, nous verrons comment et pourquoi l'articulation entre le paysage et la participation est aisée et comment elle donne naissance à la médiation paysagère. Nous terminerons en détaillant les étapes de ce nouveau champ d'action et en argumentant nos choix méthodologiques.

3.1. Contexte législatif et historique de la participation

Née dans les années 1960, la participation est un mouvement qui vise, plus ou moins clairement et efficacement, à institutionnaliser l'implication démocratique des citoyens « ordinaires » sous d'autres formes que la simple désignation de représentants élus. Mais derrière ce concept de participation se cachent différents degrés de prise en compte de l'avis des citoyens. Nous les analyserons, nous permettant de pointer les limites et de formuler les mises en garde essentielles actuellement émises autour du champ de la participation.

« *La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans l'urne et à déléguer les pouvoirs à un élu puis à se taire pendant cinq ou sept ans. Elle est action continuelle du citoyen, non seulement sur les affaires de l'État, mais sur celle de la commune, de l'association, de la coopérative* □ *Si cette présence vigilante n'est pas assurée, les gouvernements, les corps organisés, les fonctionnaires, en butte aux pressions de toutes sortes, sont abandonnés à leurs propres faiblesses et cèdent aux tentations de l'arbitraire.* »

Pierre Mendès-France,
La République Moderne, 1962.

3.1.1. Des prémices de la participation à la démocratie participative

Les premières recherches en sciences sociales consacrées à la participation du public au processus de prise de décision remontent à la fin des années 1960, et l'implication participative en France est fréquemment associée au mouvement de mai 1968. Ainsi, c'est au cœur d'une période marquée par un cycle de luttes urbaines et de contestations sociales issues notamment du monde étudiant, que sont nées les premières revendications d'une « démocratie participative ». Mais l'expression même du terme nous vient des Etats-Unis. Elle est employée pour la première fois à Port Huron (au nord de Detroit), en juin 1962. Un mouvement étudiant militant pour une société démocratique (*Students for a Democratic Society, SDS*)³⁷ y tient sa première convention. Ce groupe radical jouera un rôle moteur au sein du mouvement contestataire des années 1960 : lutte contre le racisme, protestation contre la guerre du Vietnam et, plus largement, rupture de la jeunesse avec le consensus de la guerre froide. En France, ce sont deux éléments du contexte des années 1970 qui

³⁷ Voir l'article « le Manifeste qui a failli changer l'Amérique », d'Alexander Cockburn dans Le Monde Diplomatique de février 2012

expliquent la prospérité du concept de participation. Tout d'abord, l'intensité des luttes écologiques, contre les centrales nucléaires en particulier. Puis, l'ampleur des mouvements sociaux qui s'ancrent dans la promotion du thème du « cadre de vie » de Valéry Giscard d'Estaing, entre 1974 à 1976 (Gaudin, 2007 : 34). Le Président de la République entend instaurer le dialogue entre associations et municipalités. Les années qui suivent voient des équipes municipales de gauche s'adresser à des universitaires de sciences sociales pour étudier l'urbanisation rapide et les aider à engager un dialogue entre habitants et élus. *« Ces expérimentations participatives s'essouffleront peu à peu, mais elles constituent de manière significative des premières tentatives pour faire discuter ensemble spécialistes et citoyens « ordinaires », pour croiser les points de vue gestionnaire et militant, et pour relativiser le monopole politique de la représentation élue. »* (Gaudin, 2007 : 36). Mais long sera le chemin qui conduira de l'expérimentation à l'institutionnalisation de la participation des habitants. En 1983, la loi n° 83-630 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement dite Loi Bouchardeau, réforme l'enquête publique dont l'objectif est d'informer le public et de recueillir ses appréciations, ses suggestions et ses contre-propositions. Deux ans plus tard, en 1985, la loi n° 85-729 souligne la volonté du législateur de prendre en compte l'avis de la population et de mettre en place la participation citoyenne dans les projets d'aménagement de la commune. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, adoptée en juin 1992, déclare en son principe 10 que *« la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens »*. La circulaire Bianco du 15 décembre 1992 confirme les conditions d'un débat transparent et démocratique pour la conception et la réalisation de grandes infrastructures. Cette circulaire prévoit une procédure de concertation sur l'opportunité des grands projets d'infrastructures dès la conception des projets. La procédure repose sur la constitution d'une commission indépendante, désignée par le préfet, qui reste en charge de l'organisation du débat. Le projet TGV Rhin-Rhône constitue le premier cas d'application de cette procédure nouvelle. L'objectif de la circulaire Bianco est d'abord pour l'Etat d'ouvrir la discussion publique à tous les citoyens, dès l'amont, dans un souci de transparence de l'action publique. La circulaire Bianco engendre un cortège de mesures, de décrets et de lois. Les circulaires de « Charrette » des 18 décembre 1992 et 6 avril 1993 imposent la mise

en place de la concertation du locataire à l'élaboration et à la participation des projets d'aménagement du logement. Loi fondamentale que celle du 2 février 1995, dite loi Barnier, qui affirme quatre principes fondateurs du développement durable : précaution, prévention, pollueur-payeur et enfin, participation. Elle institue la commission nationale du débat public en décrétant qu'« *un débat public peut être organisé sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets [les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national] pendant la phase de leur élaboration* » et que « *chacun a accès aux informations relatives à l'environnement [...] et le public est associé à l'élaboration des décisions ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ». En dépit de la confusion entretenue par l'article 1^{er} entre le droit à l'information et le droit à la participation, cette loi, dans son titre premier, détaille suffisamment la participation pour « donner une réalité à ce droit » (Capitani, 2005). Avec la loi Barnier, l'État français passe de l'obligation d'information de l'autorité politique dans un cadre très étroitement contrôlé par l'administration et les responsables politiques à la reconnaissance d'un droit de participation à la décision (Blondiaux & Sintomer, 2002) : l'évolution est significative. En 1996 Corinne Lepage propose une charte de la concertation. Elle sera éditée la même année (J.O. du 4 juillet 1996). Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement propose avec cette charte « *des règles simples pour réussir la concertation* ». Le 25 juin 1998, 39 États, membres du Conseil économique et social des Nations-Unies et la Communauté européenne, réunis lors de la conférence ministérielle « *Un environnement pour l'Europe* » dans la ville danoise d'Århus, adoptent la convention qui en portera le nom. La Convention d'Århus (Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement) porte sur trois grands domaines : l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Approuvée par la France le 28 février 2002, la convention est applicable depuis le mois de novembre 2002. Nous reviendrons ultérieurement sur cette convention et sur son contenu, riche de ce qu'elle implique au niveau de la participation. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (LOADDT) rappelle dès son article 1^{er} que les citoyens doivent être associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique

d'aménagement et de développement durable du territoire, ainsi qu'à l'évolution des projets qui en découlent. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 rend obligatoire, en la généralisant, la participation citoyenne au moyen de la concertation des habitants dans la rédaction des outils d'urbanisme tels le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et la carte communale. Si les modalités concrètes de concertation ne sont pas précisées, les critères d'appréciation du moment et de la durée sont mis en avant. Concernant le moment de la concertation, la loi SRU stipule qu'elle doit avoir lieu suffisamment en amont, avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses orientations. Quant à la durée, elle doit être suffisante pour permettre une bonne information de la population et la mise en place des moyens permettant de recueillir les avis et observations du public.

Une nouvelle étape déterminante se réalise en 2002 : la loi intitulée « démocratie de proximité » instaure concrètement, à l'échelle nationale, la participation des habitants. Cette loi fait suite aux propositions de la Commission Mauroy pour l'avenir de la décentralisation. Elle prévoit notamment la création de conseils de quartiers (sous conditions), la création d'un « service public communal » (sous conditions également) et la démocratisation des mandats locaux. La création des conseils de quartiers est prévue dans les communes de 20 000 habitants et plus, mais ils ne sont obligatoires qu'au-delà de 80 000 habitants, soit pour les grandes communautés urbaines. Institués par le conseil municipal, ils comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des personnalités représentatives et des associations d'habitants. Jouant un rôle uniquement consultatif auprès du maire, principalement dans le domaine de la politique de la ville, on note que la convocation, l'ordre du jour et la présidence des débats est confiée aux élus. Les conseils de quartier jouent donc un rôle de proposition qui peut les associer aux décisions dans un esprit de concertation. Le deuxième fait notable de la loi de 2002 concerne la création d'une mission d'information et d'évaluation. Elle peut être créée dans les communes de 50 000 habitants et plus, lorsque le conseil municipal (moyennant qu'un sixième de ses membres le demande) délibère de sa création. Le rôle d'une mission d'information et d'évaluation est de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à

l'évaluation d'un service public communal. Le dernier point de la loi concerne la "démocratisation" des mandats locaux, autrefois implicitement réservés à une certaine élite. Elle renforce les droits des élus locaux et améliore les conditions d'exercice de leur mandat en facilitant l'articulation avec leur activité professionnelle par exemple.

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République, puis la réforme constitutionnelle de 2003 et la loi Libertés et responsabilités locales de 2004 introduisent le référendum local décisionnel. Sous réserve de réunir un nombre minimum de signataires, cet outil est mis à disposition des citoyens et on y ajoute le droit de pétition des citoyens. Ce droit leur permet de demander (mais non d'obtenir avec certitude, comme le prévoyait le projet initialement) l'inscription à l'ordre du jour d'une assemblée locale d'une question relevant de sa compétence. Malgré les reproches adressés à ces mesures, jugées encore trop restrictives, l'inflexion symbolique paraît importante. Comme le résume Jean-Pierre Gaudin : *« Pour la première fois, en France, l'initiative du référendum n'est plus l'apanage des pouvoirs d'élus. A la logique « descendante » de consultation référendaire des citoyens s'ajoute la possibilité pour ceux-ci d'interpeller les élus en dehors des sacro-saintes périodes d'élections. (□) L'esprit bonapartiste du référendum laisse une petite place au « modèle helvétique » de démocratie directe. »* (Gaudin, 2007). En France, l'année 2007 a marqué un tournant décisif dans la notion de participation citoyenne. En faisant du concept de démocratie participative l'un de ses principaux chevaux de bataille au cours de la campagne présidentielle de 2007, la candidate socialiste Ségolène Royal a permis de transmettre et de vulgariser les grands principes de la participation à un large public. Mais elle a aussi contribué à discréditer le terme et à l'associer définitivement à une démarche politiquement inscrite à gauche. Comme l'écrit Loïc Blondiaux : *« [durant la campagne] ce concept n'a cessé d'être associé à ceux, plus flous encore et ouvertement polémiques, de « démocratie d'opinion » ou de « populisme ». Derrière cette apparence de consécration politique, il se pourrait malheureusement qu'au terme de cet improbable débat ce soit la notion même qui soit définitivement discréditée et avec elle la recherche de dispositifs susceptibles d'élargir et d'encourager la participation citoyenne à la prise de décision. »* (Blondiaux, 2007).



Figure 25 : Le discrédit du concept démocratie participative.
Caricature de Cabu publiée durant les élections présidentielles de 2007
Source : Site Internet du CIPAST, Citizen Participation in Science and Technology

Loïc Blondiaux note au passage que l'expression même relève du pléonasme « Comment concevoir une démocratie qui ne soit pas participative par essence ? Comment penser qu'il soit besoin de rappeler cette évidence selon laquelle le fonctionnement d'un système démocratique exige un certain degré de participation du peuple à la détermination des choix collectifs ? » (Blondiaux, 2007). De fait, la persistance des actes opposant démocratie participative et démocratie représentative souligne fréquemment que la construction sociale de l'articulation entre participation du public, délibération, élaboration des projets et décision reste un objet controversé de politisation de l'action publique (Fourniau, 2007). Depuis plusieurs années, les expérimentations participatives se poursuivent. Il s'agit de projets et de lieux au sein desquels une opinion du public, informé, peut se construire, où les points de vue parfois contradictoires peuvent se faire entendre, où des arguments peuvent s'échanger mais où le pouvoir de décision n'est pas

directement en jeu, si l'on excepte quelques expériences singulières comme celle du budget participatif de Porto Alegre. En embrassant toutes les expériences participatives existantes, force est de constater qu'elles tentent toutes, de différentes manières, de remédier aux lacunes du système de démocratie représentative. « Au fondement de ce mouvement en faveur de la démocratie participative, il y a surtout une réflexion sur les limites avérées du fonctionnement des démocraties représentatives actuelles, quel que soit l'angle sous lequel on les observe. Il y a une interrogation sur la capacité des instances politiques traditionnelles à répondre aux défis lancés par la transformation des sociétés contemporaines. » (Blondiaux, 2007). La participation publique est une composante fondamentale de la gouvernance. Comme le rappelle Joaquín Farinós Dasí (2009), le Livre blanc de la gouvernance européenne (Commission européenne, 2001) place la participation citoyenne au nombre des cinq principes donnant naissance à la bonne gouvernance (avec l'ouverture, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence). La participation est également l'un des cinq indicateurs de l'indice de gouvernance urbaine du programme des Nations Unies pour les établissements humains (Farinos Dasi, 2009). Depuis le début du siècle, le développement des réseaux sociaux, les nouvelles attentes sur le cadre de vie, les libertés individuelles, bousculent les pratiques de participation. Dans un contexte marqué par la crise de la représentation traditionnelle, de fortes attentes contemporaines de renouveau démocratique semblent émerger en Europe et dans le Monde. En témoigne le rapport Jospin, présenté le vendredi 9 novembre 2012 par la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique³⁸, qui abonde dans ce sens. La première des 35 propositions vise en effet à confier directement aux citoyens le soin d'habiliter ceux qui souhaitent devenir candidats aux élections présidentielles.

³⁸ <http://www.commission-rdvp.gouv.fr/>

3.1.2. Les échelles de la participation

Les expérimentations participatives sont multiples, si bien qu'il est difficile d'évaluer ce qui est effectif ou non dans les pratiques rangées sous une appellation aussi vague. Il existe un outil de hiérarchisation faisant consensus en la matière. Publié en 1969 dans un article de neuf pages par l'Américaine Sherry Arnstein, le texte « *A ladder of citizen participation* » (une échelle de la participation citoyenne) décrit huit paliers (ou degrés) participatifs, répartis en trois niveaux, selon l'implication du public. Dans leur article, Jacques Donzelot et Renaud Epstein (2006) reviennent sur les circonstances qui ont présidé à la publication de cette échelle qui n'a d'ailleurs jamais été traduite officiellement en français. Selon eux, « *elles [les circonstances] expliquent en bonne partie le consensus dont elle [l'échelle] fait l'objet. (□) Elle [la publication] intervient après les fameuses émeutes noires des années soixante qui ont ravagé les villes du Nord des Etats-Unis. Or, ces émeutes dirigées contre les discriminations raciales prirent racine, certes, dans le chômage dont pâtissaient particulièrement les jeunes Noirs, mais également dans les effets d'une politique de rénovation urbaine de grande ampleur, l'Urban Renewal Act, voté en 1969, qui stipulait que les municipalités désireuses de lutter contre la « taudification » en même temps que de rendre à nouveau attirants leurs quartiers centraux (les inner cities désertés par les classes moyennes ainsi que les classes ouvrières blanches au profit des minorités ethniques, principalement les Noirs) devaient s'assurer de la participation des habitants de ces quartiers aux opérations menées. Il s'agissait là d'une exigence du pouvoir fédéral, qui avait conditionné l'allocation d'importants crédits au respect par les municipalités d'un ensemble de critères, dont la mise en œuvre d'opérations de participation. Le caractère quelque peu rapide ou factice de la participation en question ajouta au malaise des habitants qui se sont souvent sentis rejetés de ces quartiers. Ce qui a contribué à leur colère qui s'est traduite par les émeutes sanglantes des années 1963 à 1968. Le terme de « participation » avait perdu toute crédibilité. Aussi, le succès de l'échelle proposée par Sherry Arnstein vint-il de ce qu'elle s'efforçait de clarifier ce qui pouvait mériter ce nom et à quel titre* ». En 1969, Sherry Arnstein occupe la fonction de *Special Assistant to the Assistant Secretary of the Department of Health, Education, and Welfare* où elle

est chargée de planifier une stratégie en vue de mettre fin à la ségrégation dans les hôpitaux publics.

Nous proposons ci-dessous une traduction de l'échelle de la participation. Notons que plusieurs traductions, variables, ont été proposées. L'article de Sherry Arnstein a été cité plus de 6400 fois depuis sa parution.

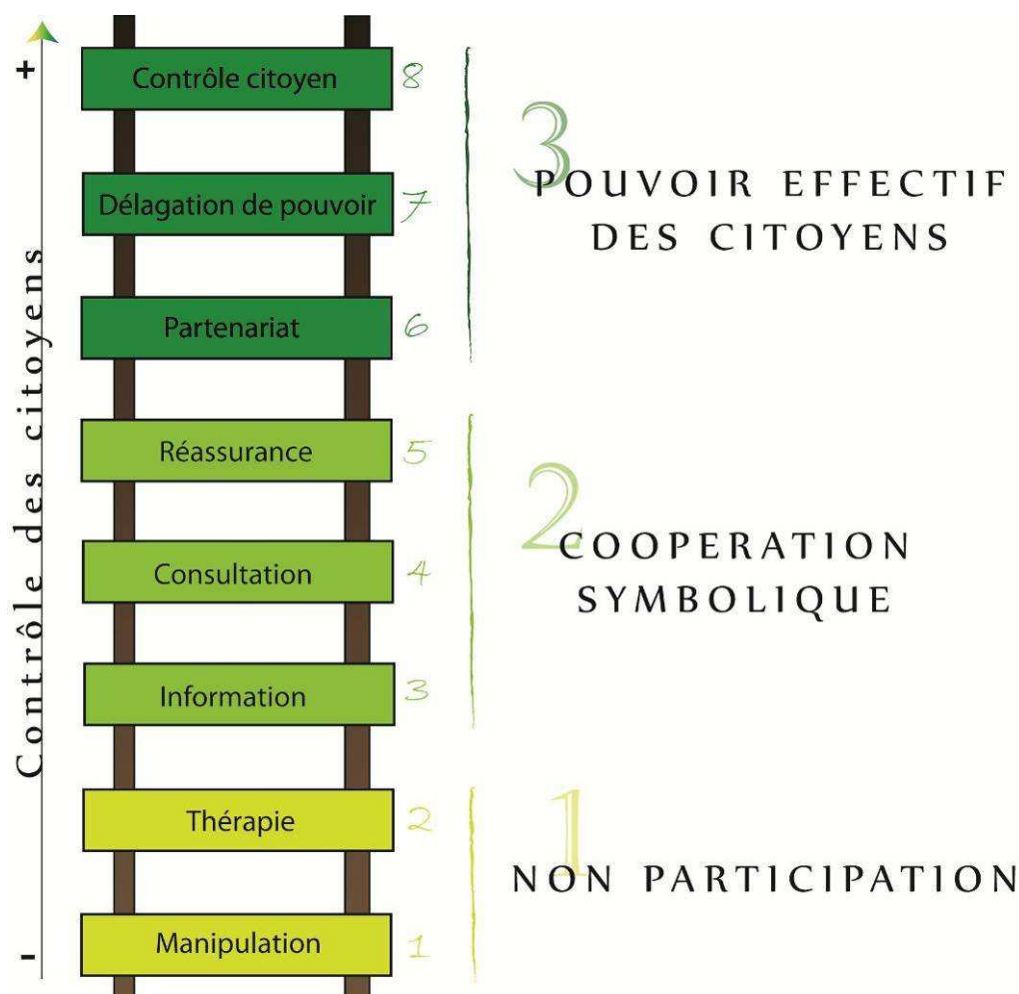


Figure 26 : Echelle de la participation, d'après de « A ladder of citizen participation », Sherry Arnstein, 1969

Traduction et mise en forme : Claire Blouin-Gourbilière

Le premier niveau de « *A ladder of citizen participation* » correspond aux deux premiers degrés : la manipulation (1) et la thérapie (2). A ce stade le seul objectif est d'éduquer les participants, de traiter (therapy) leurs pathologies à l'origine des difficultés du territoire visé. Le plan d'action ou de décision qui leur est proposé est considéré comme le meilleur. Pour illustrer ces exemples de « thérapies abusives », Sherry Arnstein s'appuie sur des exemples du monde médical. Transposé à la participation citoyenne, ce qui est qualifié de participation vise dès lors exclusivement à obtenir le soutien du public, au travers de techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques. Ce premier niveau est finalement considéré par Arnstein comme celui de la **non participation** : « *Instead of genuine citizen participation, the bottom rung of the ladder signifies the distortion of participation into a public relations vehicle by powerholders.* » (Arnstein, 1969 : 218).

Le second niveau, celui de la **coopération symbolique** (*tokenism*), comporte lui-même trois degrés. En premier, l'information (3), phase évidemment nécessaire pour légitimer le terme de participation mais insuffisant tant qu'elle privilégie un flux à sens unique, des dirigeants aux citoyens, sans mise en place de vecteurs de communication assurant l'effet retour (« *with no channel provided for feedback* »). Les moyens mis en œuvre pour cet échange à sens unique sont les journaux, les sites Internet, les affiches et les flyers, ainsi que les questionnaires de type sondages. En second, vient la consultation (4) également légitimante, mais à peine plus conséquente. Bien que les attentes et suggestions des personnes consultées soient exprimées, rien n'assure qu'elles seront prises en considération. Il s'agit de mise en œuvre d'enquêtes comportementales (*attitudes surveys*), de réunions de quartiers et d'auditions publiques, le plus souvent sans conséquence ou *feed-back*. Sherry Arnstein parle de pratiques de « décoration de vitrine » (« *window-dressing rituals* ») lorsque les détenteurs de pouvoir se contentent de mettre en œuvre uniquement la consultation, sans aller au-delà. Le troisième degré du second niveau est la réassurance (5), (« *placation* »), qui consiste à autoriser ou même inviter des citoyens à donner des conseils et à faire des propositions, parfois en les intégrant au sein d'une commission ou d'un conseil, mais en laissant ceux qui ont le pouvoir seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité des conseils prodigués. « *It is at this level*

that citizens begin to have some degree of influence though tokenism is still apparent. » (Arnstein, 1969 : 219).

Selon Sherry Arnstein, la participation à proprement parler commence avec le troisième niveau qui comporte, lui aussi, trois degrés. Ce troisième niveau correspond au **pouvoir effectif des citoyens**. Le premier degré consiste en la formation d'un partenariat (6), ce qui revient à une redistribution du pouvoir par une formule de négociation entre les citoyens et ceux qui le détiennent. Ces partenariats se concrétisent dans la formation de comités associant ces parties, qui deviennent responsables des décisions et de la planification des opérations. Ils nécessitent le plus souvent l'attribution de moyens financiers aux groupes de citoyens : « *Partnership can work most effectively when there is an organized power-base in the community to which the citizen leaders are accountable ; when the citizens group has the financial resources to pay its leaders reasonable honoraria for their time-consuming efforts and when the group has the resource to hire (and fire) its own technicians, lawyers, and community organizers.* » (Arnstein, 1969 : 221).

Le second degré du troisième niveau correspond à la délégation de pouvoir (7), formule proche de la précédente mais qui s'en distingue en ce que les citoyens occupent une position majoritaire ou disposent d'un droit de veto. Cette position leur confère l'autorité réelle sur le plan de la décision, ainsi que la responsabilité de rendre compte publiquement de tout ce qui concerne le programme. « *At this level, the ladder has been scaled to the point where citizens hold the significant cards to assure accountability of the program to them. To resolve differences, powerholders need to start the bargaining process rather than respond to pressure from the other end.* » (Arnstein, 1969 : 222). Enfin, troisième et dernier degré, le contrôle citoyen (8), où les tâches de conception, de planification et de direction du programme relèvent directement des citoyens, sans intermédiaire entre eux et les bailleurs de fonds du programme. Sherry Arnstein qualifie les demandes de « *community controlled schools, black control, and neighborhood control* » en nette augmentation et précise qu'il ne s'agit pas de céder les pouvoirs absolus à un groupe de citoyens, mais bien de leur accorder un degré de contrôle suffisant pour piloter le programme, ou l'institution en question. On trouve de tels exemples contemporains de délégation

de pouvoir dans des SCOP (Sociétés coopératives et participatives) ou des crèches associatives par exemple.

En enquêtant dans quatre villes françaises engagées dans le programme national de rénovation urbaine, Donzelot et Epstein (2006) ont pu constater que les quatre opérations mises à l'épreuve de l'échelle d'Arnstein se situaient toutes au premier et au deuxième niveau de l'échelle, autrement dit la « non-participation » et la « coopération symbolique ».

3.1.3. Prendre au sérieux l'engagement participatif comme le refus de participer

On comprend aisément que la participation peut devenir un instrument clé pour améliorer la qualité des systèmes démocratiques. Elle offre aux populations le moyen d'accroître leur pouvoir de surveillance, augmente la confiance et la reconnaissance réciproque des savoirs et permet d'exercer ce que l'on peut qualifier de « contrôle collectif » au sujet des instances gouvernementales. Joaquín Farinós Dasí (2009) remarque qu'elle fait également en sorte que les porteurs de projets identifient plus précisément les problèmes et imaginent des réponses mieux adaptées puisque tenant compte des réalités des représentations et des usages. Mais la participation ne peut apporter réponse à tous les maux. Son inflation depuis quelques décennies n'est pas sans revêtir des aspects paradoxaux ou ambivalents qui sont désormais au cœur d'une littérature scientifique en constant développement depuis les années 1960 et 1970 (Comité éditorial de la revue *Participations*, 2011). La participation du public fait l'objet de diverses critiques, notamment celle de relever d'une certaine forme de populisme, faisant appel exclusivement ou préférentiellement au peuple en tant qu'entité indifférenciée. La question posée ici se résume à : « pourquoi consulter des citoyens, aux connaissances profanes, qui n'ont ni les compétences scientifiques, ni la légitimité politique ? ». Le scepticisme participatif est d'autant plus marqué en France, Etat à forte tradition technocratique, qu'il renvoie à une question qui n'a pas trouvé de réponse, celle de la légitimité

politique de la concertation. Lorsqu'on évoque la démocratie participative, la référence à la démocratie délibérative est souvent évoquée (Blondiaux & Sintomer, 2007). L'expression connaît un succès croissant, en particulier en Allemagne et dans le monde anglo-saxon. La démocratie délibérative, « *philosophie politique, met en avant une définition procédurale et discursive de la légitimité. Selon un tel point de vue théorique, la norme n'est légitime que si elle est fondée sur des raisons publiques résultant d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement. Une telle perspective entend s'opposer aussi bien aux conceptions républicaines traditionnelles, qui postulent le monopole des élus sur un intérêt général transcendant les opinions des simples citoyens, que des conceptions libérales construisant de façon cumulative l'intérêt général comme simple addition ou négociation entre les intérêts particuliers.* » (Blondiaux & Sintomer, 2007).

Mais aux antipodes de démocratie participative ou délibérative, on reproche à la concertation et à ceux qui l'appliquent, de le faire pour la forme, s'assurant ainsi d'être totalement ouvert aux suggestions et réalités du peuple et d'appliquer des principes dans l'air du temps. Il s'agit alors d'une participation instrumentale, qui désigne plus une enveloppe et/ou une caution morale (Joliet & Blouin-Gourbilière, 2013), un écran de fumée (Mazeaud, 2012) dont « *l'objectif principal est de chercher à convaincre en faisant valoir la forme □ notre attitude est la transparence□□ comme le fond □ nous détenons la bonne information□* » (Le Floch & Fortin, 2012).

Cette utilisation de la participation comme facteur de légitimation d'une décision prise antérieurement se confronte à une autre question, celle de trouver, face à la proposition de participation, des participants. Force est de constater qu'on évalue souvent la réussite d'une opération de participation ou de consultation au nombre de personnes ayant répondu présents, tel un score de victoire, un pourcentage de réussite. Et même lorsque les participants sont présents, s'ils répondent différemment de ce que l'on attend d'eux, on considère avec désarroi (et parfois à tort) que les intérêts privés ont pris le pas sur les intérêts collectifs : « *Pourquoi, malgré une si piètre pratique, voue-t-on un tel culte à la participation ? Parce qu'elle renvoie au rêve d'obtenir une confirmation unanime de la décision politique par un*

citoyen invité comme tel à participer et, pour le coup, à abandonner le souci de ses intérêts privés, de ses opinions préconçues, pour apporter son aide à l'action et apporter à celle-ci la vraie légitimité de l'expression d'une volonté générale de facto. Rêverie toujours déçue, comme il se doit. La complainte de l'élus expliquant au sociologue les efforts qu'il produit pour réaliser la participation la plus large possible et sa déception devant la remontée des intérêts particuliers est une véritable ritournelle. » (Donzelot & Epstein, 2006 : 27). Annick Monseigne (2009), consultante en communication politique, décrit dans une approche systémique et pragmatique de la communication des élus ce qu'elle analyse comme le passage de l'*Homo communicans* à l'*Homo participans* (Monseigne, 2009 : 42) : « Au regard du contraste repéré entre la rhétorique participative et la modestie de la mise en œuvre des « dispositifs participatifs », des prémices d'une pratique généralisée de la participation et des tentatives d'instrumentalisation de l'être humain qui en découlent, nous avançons l'idée de l'être de l'*Homo participans* » : nouvel individu, issu d'une « nouvelle citoyenneté » tourné vers le « tout participation », sommé de répondre aux injonctions à la participation formulées par les munis à l'adresse des plus démunis. Homme paradoxal érigé au rang d'acteur, mais dont la relation à soi serait dépourvue d'une réflexivité garante du passage du faire à l'agir ». Elle pose l'hypothèse que l'intérêt croissant que les autorités publiques accordent à l'implication des citoyens dans l'évaluation des politiques publiques tend à pervertir le sens de la participation. La consultante en communication politique décrit et déplore un « enrôlement de la population » souvent « sommée de participer » à la vie publique. Au point que cette injonction à la participation interroge. Comme nous l'avons démontré (Joliet & Blouin-Gourbilière, 2013), la proposition de participation est parfois perçue comme une obligation. Constat corroboré par Karl Blanchet dans son article (Blanchet, 2001) qui observe que la population n'est pas toujours motivée pour jouer un rôle et dégager un temps de son quotidien. Il le résume avec humour dans cette injonction : « *participez, c'est un ordre !* » (*op. cit.*).

Il nous a donc semblé essentiel, dans nos expériences participatives réalisées au cours de la thèse, de prendre au sérieux la participation tout autant que le refus de participer. Ce préalable parfois difficile à appliquer sur le terrain, quand, après plusieurs semaines de communication, d'invitations, de sollicitations diverses, on

constate que seules trois personnes ont répondu présent, nous semble indispensable. Le second point de vigilance est l'écoute des participants, sans chercher à entendre ce que nous souhaitons entendre. Cette attitude d'écoute, laissant de côté nos préjugés et aspirations, se retrouve décrite par les ethnologues lorsqu'ils évoquent les techniques d'enquête de terrain. Nous aborderons ces références et ces points fondamentaux dans la première partie du chapitre 5. Mais ces préalables soulèvent également la question de la représentativité, des jeux de pouvoir et de l'influence, qui se nouent constamment aux démarches participatives : *« In most participatory consultation and planning work, pragmatism often dictates that the voices of some are to be taken to represent others, be they the poor or the [undifferentiated] community. This brings with it a host of further questions about representation and voice. »* (Cornvall, 2008). On note systématiquement, au sein d'un groupe de citoyens participants que certains - communément nommés les « grandes gueules » - monopolisent inlassablement la parole. Ce constat est attesté par Karl Blanchet (2001), « *La participation de tous est souvent difficile car la voix de certains est prépondérante, hommes / femmes, vieux / jeunes, intellectuels / paysans ou chasseurs* ». Conscients de ces écueils, essayons de trouver des subterfuges aux monopoles de la paroles en essayant de trouver des modes de langage non verbaux, succédanés, et rappelons l'aménité sociale qu'apporte le processus de concertation (Joliet & Blouin-Gourbilière, 2013) : « *Au-delà d'une quête de la représentativité qui est vaine avec ce type de démarche, c'est le processus de médiation avec et entre les participants qui est intéressant.* » (*op. cit.*). Nous avons donc été attentives à nous placer dans une posture d'observation afin d'analyser tous ces mouvements indicibles qui en disent beaucoup au sein d'un groupe. Se placer dans une posture d'observation attentive tout en animant le débat et la réflexion d'un groupe, voici une posture à mi chemin entre recherche-action et observation participante, posture exigeante et difficile à tenir car si l'observation induit un certain retrait, l'animation, au contraire, suppose une forte implication. Nous reviendrons dans le paragraphe 3.2.3 sur la recherche-action, méthode sociologique développée depuis quelques années par de jeunes paysagistes qui nous ont ouvert la voie. Concernant la méthode d'observation participante, son origine est généralement associée à l'école de Chicago au début du vingtième siècle. La méthode, dont les lettres de noblesse remontent à l'enquête de William White sur les

jeunes marginaux des quartiers italiens de Boston (White, 1943), consiste pour l'observateur, à endosser temporairement un rôle déjà existant dans la situation étudiée, en même temps qu'il observe cette situation et les autres personnes autour de lui. Par exemple pour le sociologue qui souhaite étudier la condition ouvrière, la méthode consiste à devenir ouvrier à son tour pour une période donnée en se pliant aux règles dérivées du système disciplinaire et productif de l'entreprise, applicables pour tous. La posture implique que le chercheur « observe » le milieu qu'il s'efforce de comprendre, même s'il est conduit par la logique de la recherche à « participer » plus ou moins activement. Dès lors, la question de la posture se pose : peut-il rester longtemps un simple spectateur ? Comme l'écrit Dominique Schnapper (Schnapper 2011), sociologue qui a participé durant neuf années au Conseil constitutionnel (2001-2010), les chercheurs débutants risquent d'être les victimes du sentiment que leur participation à un milieu leur en facilite la connaissance, alors qu'elle ne les aide qu'à accéder au terrain. Or, au cours de la recherche, la familiarité impose un effort continu d'objectivation. Le chercheur, quelles que soient la durée de sa présence, l'intensité de son empathie avec les personnes qu'il rencontre et, éventuellement, son activité dans le milieu, ne se confond pas avec celui qu'il observe, l'*indigène* pour reprendre le terme des anthropologues. Voilà pourquoi la sociologue Dominique Schnapper propose le terme « *de participation observante* » (Schnapper, 2010 : 13, in Schnapper, 2011).

L'expression ou au moins ses modalités sont reprises par les géographes et paysagistes, spécialement ceux qui travaillent sur l'aménagement du territoire et les représentations du paysage en s'immergeant dans un milieu sur des moyens ou longs termes (Henry, 2012 ; Pernet, 2011). Les paragraphes suivants détaillent les principes de la médiation et de la participation par le paysage.

3.2. Paysage et participation en action : la médiation paysagère

La Convention européenne du paysage est un texte fondateur qui a posé une définition consensuelle du terme paysage et institué, dans la lignée de la Convention d'Århus, l'impératif participatif. Depuis une quinzaine d'années, de nombreux techniciens et chercheurs testent, inventent, et expérimentent le paysage comme un support de médiation. Des formations universitaires forment désormais de jeunes géographes, paysagistes et urbanistes à ce métier de « médiateur par le paysage ». Ils poursuivent leurs expérimentations, de l'échelle du site artistique au grand territoire.

3.2.1. Un texte qui fait date : la Convention européenne du paysage

Il n'y a aucune unanimité sur la définition du paysage dans la sphère scientifique, à l'exception notable de celle donnée dans la Convention européenne du paysage (2001) qui définit dès son premier article le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Si elle reste vague, cette définition suggère le paysage comme une construction collective, à l'interface de la nature et de la culture, procuratrice de bien-être et susceptible d'entraîner les sociétés vers le développement de procédures participatives permettant l'expression démocratique de chacun. Adoptée en Italie, à Florence, le 20 octobre 2000 sous les auspices du Conseil de l'Europe, la Convention européenne du paysage représente le premier traité exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. Le texte a été ratifié par la France en 2005 et y est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006. La Convention européenne du paysage a pour objectif de « *promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine.* » (Article 3). Elle définit

également des orientations pour la mise en place des politiques publiques paysagères dans les états européens et fournit des définitions dont l'objectif est d'accorder les différentes cultures du paysage en Europe. Elle porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, englobant les paysages remarquables autant, - et c'est un fait nouveau -, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. A la lecture du texte, on constate un rappel constant, voire une obligation d'information et de participation.

La première partie du rapport du Conseil de l'Europe, publié en 2006 sous le nom « *Paysage et développement durable ; les enjeux de la Convention européenne du paysage* », est signée de Michel Prieur, expert auprès du Conseil de l'Europe. Le directeur du CRIDEAU (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme) résume en ces termes la situation : « *Alors que les dispositions de la convention sur les instruments institutionnels et les compétences restent volontairement très vagues, celles sur l'information et la participation sont aussi volontairement beaucoup plus précises et exigeantes. C'est pourquoi on a pu aussi les rattacher à la catégorie des principes généraux. (□) Il va s'agir d'organiser la participation et pas simplement de la proclamer.* » (Conseil de l'Europe, 2006). Dans son préambule, la Convention européenne du paysage fait état du fait que le public souhaite « *jouir de paysages de qualité* » et « *jouer un rôle actif dans leur transformation* ». L'article 5.c énonce l'obligation juridique des Parties de « *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* ». Ainsi, la participation ne concerne pas uniquement le public, mais également tous les autres acteurs, dont les élus, les acteurs économiques, sociaux et culturels, mais aussi les concepteurs. Concrètement, la Convention européenne du paysage donne peu d'informations sur la mise en place de la concertation, mais elle fait référence, dans son préambule, à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus, 25 juin 1998), qui elle, précise ces éléments. Mais avant d'aller au-delà, revenons sur une autre définition importante qu'apporte le texte dans son premier article, celle de « *Politique du paysage* » qui « *désigne la formulation par les*

autorités compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ». Pour Michel Prieur, trois questions sont à étudier à propos de la participation : son champ d'application et son moment d'application, ses modalités et sa portée (Conseil de l'Europe, 2006). Il réalise une lecture de ces trois questions à travers la Convention européenne du paysage et celle d'Aarhus, lecture que nous proposons de synthétiser dans le tableau suivant.

Trois questions à propos de la participation dans la convention européenne du Paysage (synthèse du propos de Michel Prieur)		
1 Champ d'application et moment ?	2 Modalités ?	3 Portée ?
<p>Très large</p> <p>En AMONT</p> <ul style="list-style-type: none"> - phase d'identification - phase de planification <p>En AVAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - réagir sur un projet <p>(uniquement dans conv. d'Aarhus)</p>	<p>Non précisées dans la Convention européenne du Paysage</p> <p>Renvoi à la conv. d'Aarhus : l'article 6 référence toutes les techniques utilisables</p>	<p>Non précisée dans la Convention européenne du Paysage</p> <p>Renvoi à la conv. d'Aarhus : "information de la décision" + "résultats de la participation pris en compte"</p>

Tableau 2 : Synthèse du propos de Michel Prieur concernant les trois questions liées à la participation
Source : D'après le texte de Michel Prieur, « Paysage et approches sociale, économique, culturelle et écologique », in Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage, éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2006.

Concernant le premier point d'attention, notons que le champ d'application de la participation correspond, de manière générale, à deux des trois moments prévus par la Convention d'Aarhus dans ses articles 6, 7 et 8. Il s'agit d'abord de la participation à la « *conception et la réalisation des politiques du paysage* » (article 5.c de la Convention européenne du paysage) renvoyant à l'article 5.b : « *politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages* ». Cette

planification en amont concerne la formulation des principes et des stratégies, c'est-à-dire la définition des politiques du paysage. Elle concerne toutes les échelles de politiques publiques : nationales, locales ou régionales. Les procédures de participation concernent également les processus « d'identification et de qualification » mentionnées à l'article 6.c et la formulation « *des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés* », de l'article 6.d. Dans ces deux premiers cas, les démarches participatives se situent dans les phases de réflexion et d'établissement des stratégies, plans et programmes. Un dernier moment de la participation, obligatoire, doit avoir lieu lors de la mise en œuvre des politiques et des plans et programmes. « *Il s'agit ici de réagir sur un projet, la participation sera réactive.* » (Conseil de l'Europe, 2006).

Le second point d'attention concerne les modalités de la participation. Elles ne sont pas précisées dans la Convention européenne du paysage, sauf la consultation à l'article 6.d : « *Chaque Partie s'engage à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public* ». On constate à quel point le texte européen reste vague. Michel Prieur considère qu'il convient alors de renvoyer à la Convention d'Århus qui est justement expressément visée dans le préambule de la Convention européenne du paysage. « *Cette dernière laisse toute latitude aux Etats parties pour déterminer les modalités des procédures de participation. En ce qui concerne du moins la phase d'identification, de qualification et de formulation des objectifs de qualité paysagère, on doit considérer que cette participation sera spécialement organisée de façon détaillée puisque l'objectif poursuivi est de déterminer les « aspirations des populations » et « les valeurs particulières » attribuées aux paysages par les acteurs et les populations concernés. Pour ce faire, une consultation ordinaire, sous forme par exemple d'enquête publique, risque d'être insuffisante et de ne pas permettre de recueillir avec précision les demandes et besoins des populations. La désignation d'un expert ou, comme en Suisse, d'un médiateur indépendant, chargé de collecter les opinions en prenant le temps nécessaire serait utile. La Convention d'Århus n'impose pas non plus de modalités particulières de participation, mais elle détaille spécialement dans son long article toutes les techniques utilisables pour garantir une participation accrue qui permette de prendre de meilleures décisions et de les appliquer plus*

efficacement » (Conseil de l'Europe, 2006). Ainsi, la participation elle-même peut revêtir diverses formes dès lors qu'elle permet au public de s'exprimer librement : formulation d'observations, informations, auditions ou enquêtes publiques, etc.

Le troisième et dernier point d'attention concerne la portée de la participation, qui est rarement contraignante : « La participation est conçue comme une aide à la décision et non comme un substitut de la décision, exception faite des instruments de démocratie directe comme le vote populaire » (Conseil de l'Europe, 2006). Mais la Convention européenne du paysage ne précise pas dans quelle mesure le bilan de la participation doit influencer sur les décisions. En revanche, la Convention d'Århus impose que les résultats de la participation « soient dûment pris en considération » (article 6.8 de la Convention d'Århus) et que le public soit informé de la décision prise, en lui indiquant les motifs et considérations sur lesquels la décision est fondée (article 6.9 de la Convention d'Århus).

Ainsi, si la Convention européenne du paysage insiste sur l'approche participative, force est de constater qu'elle n'en détaille que peu les modalités. Dans son analyse du texte fondateur, Alexis Pernet précise à juste titre « *que le principal enjeu de la Convention européenne du paysage est bien de favoriser la mise en place de ces dispositifs [participatifs] dans des pays qui n'en disposeraient pas, sans en imposer un modèle unique. Ce principe répond à l'un des fondements du texte : les paysages européens y sont reconnus pour leur diversité, et ce trait spécifique renvoie à une nécessaire pluralité des moyens d'intervention.* » (Pernet, 2011 : 40). Et si la Convention européenne du paysage insiste tant sur l'approche participative, ce n'est pas tant pour céder à l'air du temps que pour mieux traduire juridiquement la spécificité du paysage qui n'existe que parce qu'il est vu, perçu et vécu : « *Une politique paysagère qui n'impliquerait que les experts et les administrateurs, qui sont souvent aussi des experts, produirait un paysage subi par les gens, comme il a pu l'être dans le passé, produit par et pour une élite. La démocratisation du paysage est non seulement liée au nouveau champ d'application introduit par la Convention européenne du paysage, mais elle s'exprime par cette appropriation collective et individuelle de tous les paysages qui nécessitent, pour leur transformation, le suivi*

de leur évolution et la prévention de leur destruction inconsidérée, une participation directe de tous à toutes les phases de la décision. Les résultats de la participation seront d'autant mieux pris en considération que celle-ci aura su éviter les risques de démagogie ou la pression anormale de certains. Cela implique un équilibre dans les rôles respectifs des experts, des élus, du public et des associations. Encore faut-il qu'aient été menées à bien les actions de sensibilisation, de formation et d'éducation qui demeurent la clé de la participation. » (Prieur, 2002 : 29).

3.2.2. Du projet urbain au projet de territoire : le paysage, fil conducteur participatif

En France, c'est dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire que les choses sont allées le plus vite et le plus loin au niveau de la prise en compte de l'avis des populations. Dans les faits, l'environnement a souvent été le premier ancrage de la prise en compte des enjeux paysagers (Paquette, 2007) et il s'avère fréquemment que préoccupations environnementales et paysagères soient indissociables. Sur le plan législatif, dès 1983, la loi Bouchardeau du 12 juillet sur la démocratisation de l'enquête publique fixait pour objectif « *d'informer le public, de recueillir ses appréciations, suggestions, contre-propositions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information* ». Puis, douze ans plus tard, en 1995, la loi Barnier institue la commission nationale du débat public et énonce le « principe de participation » dans le cas des grands projets d'aménagement ou d'équipement. Le glissement de l'information-consultation à la réassurance (le terme *placation* de Sherry Arnstein) s'opère grâce à ces projets d'aménagement du territoire, mais il est intéressant de noter que l'on reste dans le second palier de l'échelle de la participation des citoyens, la coopération est d'ordre symbolique. C'est à l'échelle ultra locale qu'il faut rechercher les tentatives les plus nombreuses sinon les plus abouties d'intégration effective des citoyens à l'élaboration ou à la mise en œuvre des politiques publiques. La politique de la ville n'a jamais cessé d'encourager en théorie l'implication des habitants des quartiers sans que cette injonction participative soit toujours suivie

des résultats escomptés. Dans la note d'analyse de septembre 2012 portant sur la participation des habitants dans la politique de la ville (Carrel & Houard, 2012) le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) s'interroge sur les manières d'améliorer la qualité du débat public et d'associer davantage les habitants des quartiers aux décisions. Le CAS émet trois grandes catégories de propositions : la mise en place de budgets participatifs dans les quartiers, la garantie d'un débat public de qualité et le développement du pouvoir d'agir des habitants. La mise en place de budgets participatifs dans les quartiers consiste à placer les habitants en situation de codécision dans la politique de la ville, en instituant une « pyramide participative » constituée de plusieurs échelons, en dotant les budgets participatifs de ressources significatives, en assurant un travail explicatif de fond et enfin, en assurant un travail d'évaluation annuelle afin d'améliorer le dispositif. La deuxième catégorie de propositions concerne la qualité du débat public, elle vise à diversifier les publics de la participation, à restituer publiquement les suites données aux propositions dans les trois mois, et à développer des méthodes de « coformation » appliquées au champ de la politique de la ville. Enfin, leur troisième et dernière catégorie de propositions concerne le développement du pouvoir d'agir des habitants. Il s'agit de mettre l'accent sur l'intervention sociale d'intérêt collectif (inspirée du *community organizing*) dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux, d'accompagner les professionnels de la politique de la ville susceptibles de faire émerger des revendications, propositions et actions collectives d'habitants. Ces différentes propositions sont issues d'un tour d'horizon des pratiques participatives réalisées non pas en France, mais essentiellement à l'étranger. On constate que le paysage n'est pas du tout au cœur des propositions formulées par le CAS. Pour Pierre Donadieu (2007), le paysage n'est pas aussi présent que ce que l'on imagine. Il est « *presque absent du discours des citoyens sur la ville, rare dans le monde agricole et forestier, mais envahissant dans les pratiques résidentielles, touristiques et de loisirs.* » (Donadieu, 2007 : 6). Mais le chercheur de préciser que si le rapport au paysage n'est pas toujours verbalisé, cette relation à l'espace perçu ou vécu ne peut être niée. On touche d'ailleurs, avec le paysage, à des sujets sensibles qui sont en lien avec la vie d'un territoire comme la propriété privée et publique, des rivalités, jeux d'acteurs... Dans le rapport du Conseil de l'Europe (2006) mentionné précédemment, Yves Luginbühl affirme par conséquent que le paysage renvoie à la

question du bien-être matériel et spirituel, puisque que « *la propriété renvoie non seulement au confort matériel qu'une propriété peut procurer, mais également au bien-être spirituel à travers l'attachement que peut ressentir un individu à l'égard d'un lieu, trace territoriale d'une famille ou plus simplement objet d'investissement affectif ou symbolique* » (Conseil de l'Europe, 2006 : 51). C'est en cela que le paysage constitue un excellent support de médiation, bien qu'il soit indispensable de nuancer le propos selon l'échelle d'intervention. A l'échelle ultra-locale (aménagement d'un site, d'une place, d'un jardin ou d'un parc) la construction collective du projet est aisée car les enjeux sont concrets, palpables. A travers des questions très techniques comme le choix des emplacements des éléments paysagers ou architecturaux, des matériaux, des couleurs, il est aisé d'impliquer les différents participants qui se sentent investis dans le projet, d'autant plus que le résultat sera visible au cœur de leur quotidien. La problématique participative sur des échelles plus vastes, au niveau d'un département, d'une région, d'un territoire, est différente, bien que des exemples existent aussi. Les expériences sont plus récentes, et on constate souvent des difficultés à mobiliser les populations. La question de la portée des enjeux de la participation est ici évidente. Pour caricaturer, si le choix entre une plantation de chênes ou de charmes a peu d'importance pour les élus locaux qui sollicitent avec plaisir les habitants pour donner leur avis, le tracé précis d'une autoroute, d'une voie ferrée ou le choix du site d'implantation d'une zone d'activité à l'échelle d'un SCoT sont de tout de suite pris plus au sérieux, et dépendent de nombreux ressorts qu'ils peinent à confier à la population. Ces raisons expliquent certainement que la participation du public à l'échelle du grand territoire reste symbolique, d'une part, et qu'elle est souvent subséquente ou réactive d'autre part. Les médias nous offrent quantité d'exemples de mobilisation autour de la question du paysage à travers des démarches réactives face à un projet ou un aménagement donné (éoliennes, antennes, panneaux photovoltaïques, autoroutes, aéroport, architecture industrielle ou contemporaine...). Les préoccupations supportant ce type de démarches émergent généralement lorsque les transformations du paysage menacent l'intégrité d'un cadre de vie, d'un champ visuel, d'un environnement, mettent en péril la pratique d'une activité ou limitent la fréquentation d'un lieu. En général, l'argument paysager constitue une des armes de l'arsenal, l'un des éléments de la plaidoirie.

Toutefois, la mobilisation collective est appelée de plus en plus à épouser des formes proactives (Paquette *et al.*, 2003). Le paysage est, sous cet angle, envisagé comme un véritable levier de développement aux yeux des collectivités régionales ou locales (Paquette & Domon, 2000). C'est dans cette dernière acception que nous souhaitons nous positionner pour notre sujet de recherche sur la médiation paysagère dans le Parc naturel régional de la Brenne. Le site Internet du programme de recherche Paysage et Développement Durable en parle en ces termes : « *La ressource médiatrice du paysage permet de faire le saut dans une autre vision de l'aménagement, celle d'un partage prospectif du paysage produit de l'action, c'est-à-dire paysage des acteurs pour les acteurs et non plus paysage des concepteurs pour les spectateurs. Cette autre signification de la ressource aboutit à celle de ressource sociale peu mobilisée dans l'aménagement alors qu'elle est peut-être à la source de la production de bien-être. Les recherches centrées sur la participation citoyenne prennent ainsi un relief essentiel*³⁹. » Cette participation proactive constitue un premier pas vers une meilleure gouvernance territoriale.

Passer du projet du site à celui du territoire laisse fréquemment apparaître dans les écrits scientifiques le terme de gouvernance qui se mêle, ou parfois s'emmêle, avec celui de participation. Il nous semble utile de préciser ce terme. La gouvernance est une notion à la fois cognitive et normative, utilisée dans des acceptions extrêmement diversifiées. Selon Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (2002), le terme regroupe au moins quatre éléments, qui se retrouvent dans la presque totalité des approches. Tout d'abord, la gouvernance implique que différents acteurs publics soient engagés dans une action ; puis qu'il y ait mise en place d'un partenariat public/privé (le privé pouvant être des entreprises ou des associations) ; que les politiques publiques soient guidées par une approche pragmatique et expérimentale (et non vers l'application de décisions prises par les instances hiérarchiques compétentes) ; et enfin, que le processus de décision passe par des voies informelles. Et les auteurs de rajouter : « *A ces quatre conditions, il serait légitime*

39 <http://www.paysage-developpement-durable.fr/article3.html>

de parler du passage du « gouvernement », supposé rigide, autoritaire et inadapté face à la complexité nouvelle des sociétés, à la « gouvernance », processus souple et adaptable impliquant une pluralité d'acteurs légitimes. Les approches critiques peuvent d'ailleurs s'accorder sur ces conditions tout en dénonçant la gouvernance, par exemple parce qu'elle déposséderait les citoyens de leur souveraineté en détournant les pouvoirs des assemblées démocratiquement élues au profit des lobbies de toute sorte.» (Blondiaux & Sintomer, 2002 : 29). L'attention vis-à-vis des groupes de pression et des lobbies est en effet une précaution indispensable, surtout lors des décisions d'aménagement, ou de décisions à fort impact économique comme par exemple, des orientations agricoles. On connaît bien dans son domaine, la puissance des lobbies en place. Ainsi, la participation à l'échelle de grands territoires s'inscrit dans le registre de la concertation, de l'invitation à exprimer un point de vue. Elle constitue le premier palier qui vise à engendrer un dialogue entre acteurs du territoire, grâce au paysage. Sous cet angle de vue, le paysage est associé à un bien collectif, porteur d'une multitude de valeurs et de significations, bien collectif qu'il importera de gérer « durablement ». Car le paysage et sa récente prise de conscience est bien le reflet de nouvelles demandes, de nouvelles représentations, de nouveaux regards, que les individus portent sur leur territoire et sur son aménagement. Pour Sylvain Paquette, « *Le caractère inédit de cette expression tient au fait que ces nouveaux points de vue ne peuvent plus être pensés qu'à partir de la seule expérience esthétique.* » (Paquette, 2007). Ce travail requiert un travail d'animation important, une posture de retrait, qui consiste avec bienveillance à mettre en place un dialogue facilitateur. Ce nouveau métier porte un nom, celui de médiateur paysagiste.

3.2.3. Le renouveau du projet de paysage, ou la (re)naissance d'une profession

Sur les pas des chercheurs en sciences sociales, les pratiques des jeunes paysagistes évoluent. Dans les années 1970, à la demande de plusieurs organisations (comme la CFDT), des jeunes chercheurs adoptent une démarche de recherche-action, mêlant à

la demande de ces organisations leur curiosité scientifique et leur engagement militant. « *En participant au plus près sur le terrain aux scènes de discussions ou de conflits, ils entendent agir, militer et analyser à la fois.* » (Gaudin, 2007 : 40). Par leur implication, ils souhaitent contribuer à la qualité des dispositifs participatifs afin de favoriser la qualité d'échanges et d'écoute. Ces chercheurs trouvent des références aux Etats-Unis avec l'*advocacy planning* (l'urbanisme alternatif) et les conseils techniques aux mouvements *grass roots* (mobilisations associatives locales). Autour d'Alain Touraine, un réseau de chercheurs en sociologie des mouvements sociaux se tisse, ils établissent des liens entre le monde de la recherche universitaire et celui des militants, mettent en place des méthodes d'observation participante. Si la recherche académique et l'administration ne voient pas d'un bon œil ces mobilisations, les décideurs politiques y puisent en revanche des éléments à suivre. Ainsi des chercheurs en sciences sociales commencent à être mandatés en tant que médiateurs sur des situations conflictuelles. Alain Touraine, et avec lui les membres de ce nouveau courant de jeunes chercheurs, entendaient opposer l'« ancien » mouvement ouvrier, propre à la société industrielle et centré sur des enjeux « matérialistes », aux « nouveaux mouvements sociaux » significatifs de l'entrée dans l'ère « post-industrielle » et aux enjeux « post-matérialistes », en mettant le dialogue et la libre-expression au cœur de leur démarche. Naissent ainsi ceux que Jean-Pierre Gaudin qualifie « d'experts aux pieds nus », possesseur d'une expertise alternative, proche du terrain, comme les médecins aux pieds nus des premières actions humanitaires.

Des sociologues aux jeunes paysagistes-chercheurs, le pas franchi est semblable. Nous pensons notamment à Alexis Pernet ou Dominique Henry, deux praticiens que nous avons rencontrés au début de leurs thèses respectives, en 2008 et 2009. Dominique Henry (2012) travaillait sur un terrain des Pyrénées, carnet de croquis à la main, il se plaçait dans une démarche d'*ethnogéographie paysagiste* en partant à la rencontre des éleveurs des Pyrénées centrales afin d'étudier les relations que ces derniers entretenaient avec les paysages de leurs vallées. Il articulait ainsi ses savoir-faire paysagistes « *au sein d'une analyse de la matérialité évolutive des paysages pastoraux, d'une démarche géographique de localisation temporo-spatiale des pratiques d'élevage, et d'une entrée sociale enfin, sous la forme du recueil et de*

l'étude des récits de vie et de pratiques des éleveurs » (Henry, 2010). Quant à Alexis Pernet, il s'est orienté vers une thèse en recherche-action dans un Parc naturel régional, celui du Livradois-Forez. Il y a mis en place un processus expérimental de médiation, mené dans la vallée de l'Ance. Rencontres conviviales avec des habitants, sorties lectures du paysage, collectes de photographies anciennes, recherches historiques à partir des mémoires collectives, commande groupée et plantations collectives de poirières, sont autant d'initiatives réalisées durant sa thèse, tout en s'interrogeant continuellement, en parallèle, sur la pratique du projet de paysage et la posture du paysagiste. Il a notamment proposé l'outil du journal de bord comme support de réflexion et outil d'évaluation dans le cadre d'une recherche appliquée (Pernet, 2008, 2012). Ces deux jeunes paysagistes chercheurs ont innové de multiples manières : l'angle d'étude du paysage, la mise en place de médiations paysagères à l'échelle du grand territoire d'une part, en milieu rural d'autre part, et enfin, la rencontre d'acteurs locaux et l'expression de leur « regard initié » (Larrère, 2004).

D'autres paysagistes, « arpenteurs du paysage », même s'ils ne sont pas inscrits dans un processus de recherche universitaire, cheminent sur l'idée d'une nouvelle pratique de la profession, au plus près des acteurs, au plus près du terrain. C'est le cas du collectif Alpage, créé en 2009 à l'initiative de Benjamin Chambelland et Stéphane Duprat, paysagistes. En associant au fil des projets différents partenaires (paysagistes, architectes, photographes, artistes, auteurs, élus, techniciens, jardiniers, habitants...) le collectif se consacre à la mise en œuvre de processus de projets partagés en milieu urbain comme en milieu rural. Il tente de « *favoriser la participation des citoyens à la vie de la cité en plaçant la biodiversité (humaine, végétale et animale) au cœur des projets*⁴⁰ ». Ils proposent, dès 2006, la posture de « paysagiste voyageur ». Ils inventent une nouvelle façon de pratiquer au travers différents projets de paysage : voyage à mobylette à la rencontre des artisans creusois, dans le pays de Combrailles en marche, voyage et bivouac à pied dans les

⁴⁰ <http://alpage.over-blog.fr>

Jalles, près de Bordeaux, ou encore voyage à pied à la rencontre des agriculteurs en 2011 puis animation de l'observatoire photographique participatif des paysages en 2012, dans le cadre de leur collaboration avec le PNR du Vexin français⁴¹. Dans le même esprit que le collectif Alpage, l'association PASSEURS⁴² - *paysages et participation citoyenne* (née en 2006) ou celle de la Manufacture des paysages⁴³ (née en 2002) proposent de diversifier les outils utilisés pour permettre à tous les acteurs concernés de s'approprier les questions d'aménagement des territoires.

Ces différentes approches abordent le paysage comme un double produit, à la fois matériel et symbolique, des rapports de négociation ou de concertation entre les intérêts publics, collectifs et individuels en présence (Donadieu, 2007a). Elles questionnent aussi la pratique du métier de paysagiste et les nouvelles modalités du projet de paysage. Encore balbutiante il y a cinq ans (Donadieu, 2007b, Luginbühl 2007), la question du renouvellement de la pratique du projet de paysage par la participation est désormais posée frontalement (Davodeau & Toublanc, 2010 ; Davodeau & Gomes Sant'anna, 2011, Davodeau & Montembault, 2012), comme en témoigne le programme de recherche retenu dans le cadre du 2ème appel à projet Programme Paysage et développement durable (PDD2) du ministère du développement durable. Ce programme de recherche réunit des chercheurs et des paysagistes afin d'essayer de répondre à la question : « *La participation conduit-elle au renouvellement des pratiques paysagistes ? Et si oui, comment ?* ». L'objectif est d'expérimenter la participation paysagère en testant deux hypothèses. D'une part, celle que « *la participation fait évoluer progressivement le rôle de l'expert paysagiste aménageur vers un nouveau statut de médiateur-passeur chargé de recueillir les multiples connaissances déjà présentes sur un territoire* », d'autre part, l'hypothèse que « *ces démarches remettent en cause le processus du projet de*

⁴¹ BUSTOS Hélène, 2012. « Voyage auprès de leurs arbres », revue TRANSRURAL Initiatives n°46, mai 2012. P. 17.

⁴² <http://www.passeurs.eu/>

⁴³ <http://www.lamanufacturedespaysages.org/>

paysage dans sa forme classique, tel qu'enseigné dans les écoles françaises. » (Davodeau & Montembault, 2012).

Ces nouvelles pratiques répondent à des attentes émanant de la part des habitants qui expriment une « demande sociale » de paysage (Luginbühl, 2001) mais également des collectivités. Ce métier de médiateur requiert des compétences spécifiques. Le paysagiste médiateur est le facilitateur de cette expression. Or, comme le soulignent Hervé Davodeau et Monique Toublanc (2010), les méthodes de médiation ne sont pas présentement enseignées dans les écoles du paysage. Les professionnels qui s'engagent dans la mise en place de démarches participatives le font souvent « par « militance », et parfois en réaction à une pédagogie du projet qui leur a été inculquée dans leur formation » (Davodeau & Toublanc, 2010). Ces praticiens peuvent être qualifiés d'ouvriers d'espaces d'argumentation contradictoire, là où s'impose généralement l'autorité d'une expertise unique. Ils permettent la confrontation publique des points de vue des élus, du maître d'ouvrage et des associations là où la négociation discrète est habituellement la règle (Fourniau, 2007). Ils voient la participation des différents acteurs au projet de paysage comme un levier d'action, un producteur d'idées et un moteur de projet, là où d'autres, issus des mêmes formations, considèrent la participation comme un processus parasitant et contraignant leur liberté et créativité (Davodeau & Montembault, 2012).

Ainsi, une formation de Master 2 cohabilitée par l'Université d'Angers et Agrocampus Ouest, rebaptisée en 2012 « paysages urbains : stratégies et médiations », est proposée à Angers depuis quelques années. Le descriptif de la formation⁴⁴ mentionne l'objectif d'instruire « des responsables d'études et de mission en charge des questions d'aménagement et de gestion des paysages urbains, notamment auprès des collectivités territoriales ; des cadres utilisant le paysage et l'image territoriale à des fins de stratégies territoriales et de médiation des projets

⁴⁴ <http://paysageetmediation.jimdo.com/>

d'aménagement ». La formation est attentive à deux points, tout d'abord à l'articulation des enjeux de gestion du paysage « cadre de vie » avec le caractère stratégique de l'image que représente le paysage pour déterminer le caractère attractif d'une ville, d'une région, et ensuite à la nécessité de gérer les dimensions sociales et relationnelles du projet. Ces nouveaux professionnels sont les chevilles ouvrières de ce que Georges Bertrand qualifiait en 2004 de véritable « révolution paysagère » qui est en cours dans les politiques publiques, à la manière dont le paysage s'est imposé à la recherche (Deffontaines, 2006).

3.3. Outils et modalités de la participation par et avec le paysage

Opérationnellement, la mise en place d'une action participative ou d'une médiation par le paysage fructueuse passe par trois étapes que nous décrivons successivement : tout d'abord, la mobilisation des acteurs concernés, puis l'utilisation des supports adaptés et enfin, bien que l'expérience prouve que l'on commence souvent par cette étape, la mise en place du dialogue.

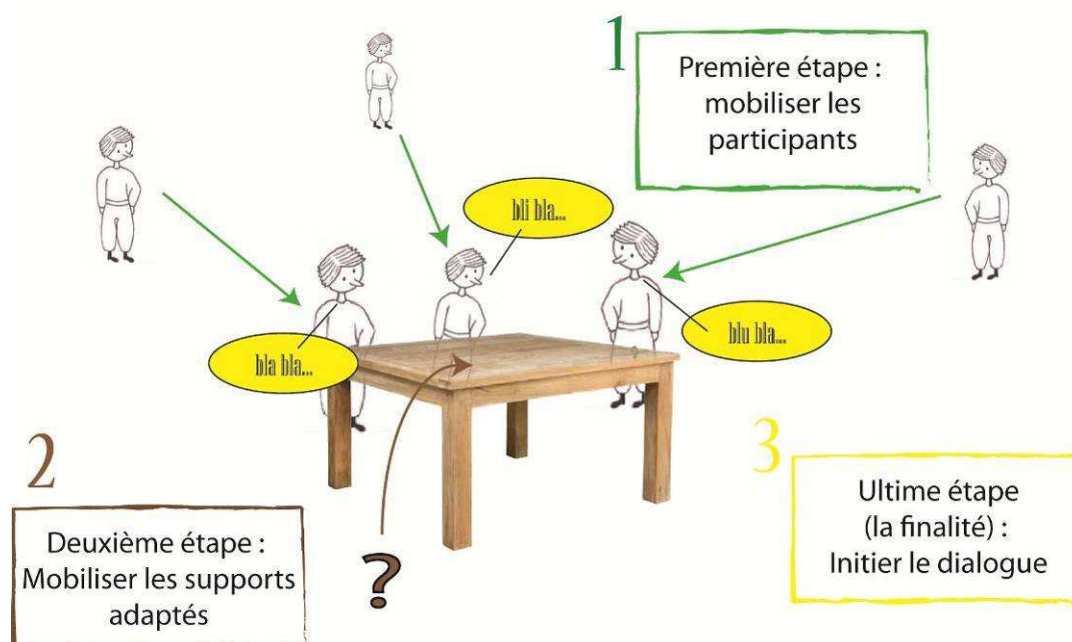


Figure 27 : Schéma synthétisant la mise en place d'une médiation paysagère
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Chacune de ces trois étapes est décrite ci-dessous, la synthèse est réalisée à partir des lectures et échanges autour de diverses expériences réalisées. Pour chacune des étapes, la réflexion conduite nous invite à poser et à motiver les choix méthodologiques appliqués sur notre terrain de recherche.

3.3.1. Première étape : mobiliser les acteurs concernés

Phase laborieuse mais essentielle de l'action participative, la mobilisation des participants invite dans un premier temps à se poser la question de la commande et des acteurs concernés. S'intéresse-t-on aux perceptions des habitants, acteurs économiques, élus, techniciens ? La participation est-elle désignée, auquel cas les invitations seront nominatives, ou recherche-t-on une participation aléatoire, résultante spontanée ? Ces questions sont essentielles et méritent d'être analysées dans leur fondement : « *Sous l'intention de laisser le libre choix aux autorités publiques locales et régionales concernées, les démarches méthodologiques laissent de côté un enjeu important, à savoir qui a le droit de participer et, par extension, le pouvoir d'influencer la prise de décision concernant l'avenir de territoires habités. Sous l'épithète large de « population locale » est-il sous-entendu que tous les habitants partagent une même rationalité face aux paysages locaux? Si non, quels acteurs de la société civile sont alors véritablement invités à simplifier : les habitants, les citoyens, des groupes organisés?* » (Fortin et al., 2010, sect. 33).

La communication est essentielle afin que la cible soit informée de la tenue de la démarche participative, et le recours aux nouvelles technologies de la communication, indispensable. La plupart des médiateurs paysagistes utilisent des canaux multiples afin de faire arriver l'information aux destinataires. Journaux locaux, radios, chaînes de télévision, blogs, sites Internet, affiches, tracts. Afin de pouvoir analyser les causes de la non participation ou la représentativité des acteurs présents, qui sont également deux éléments intéressants à constater, il faut être certain que l'information est parvenue à tous ceux à qui elle est destinée. C'est la phase la plus délicate, la plus laborieuse, qui requiert de trouver des relais adaptés. En raison des tensions et conflits en présence, certains acteurs sont exclus de fait par les passeurs de la commande. Il convient de réfléchir en amont à la carte des acteurs. De même, la posture du médiateur, son mode de rétribution financière, questionne son indépendance.

Enfin, le choix des horaires, des lieux et des modalités de la rencontre influent énormément sur le succès. Les actifs n'ont pas les mêmes créneaux préférentiels

que les retraités, et une réunion dans une salle communale peut effrayer certains, tout comme un entretien au domicile de la personne elle-même.

Concernant notre projet de médiation, une réflexion a été menée avec le Parc naturel régional de la Brenne, commanditaire, et le laboratoire qui nous accompagnait afin d'identifier qui devait être convié à la participation. Cinq catégories ont été retenues : les habitants, qui vivent sur le territoire, les élus, qui décident des orientations stratégiques du PNR dans le cadre de la charte ; l'équipe des techniciens du Parc, mandatée par les élus pour réaliser les différentes missions de service à la collectivité ; les partenaires de la structure Parc, en particulier ceux impliqués dans l'aménagement du territoire, en amont ou en aval et enfin, les visiteurs qui séjournent sur le territoire. La carte des acteurs ci-dessous synthétise sous forme de chorème la place de ces différentes catégories d'acteurs et leurs interrelations. Nous reviendrons dans le cinquième chapitre sur une description plus précise des catégories. En revanche, il est utile de préciser qu'il a été convenu dès le départ que si ces cinq catégories d'acteurs ont été désignées, nous recherchions néanmoins à lancer les invitations uniformément afin de constater les taux de participation des différentes catégories. En ce sens, la participation au sein de chaque catégorie est spontanée, et donc, aléatoire.

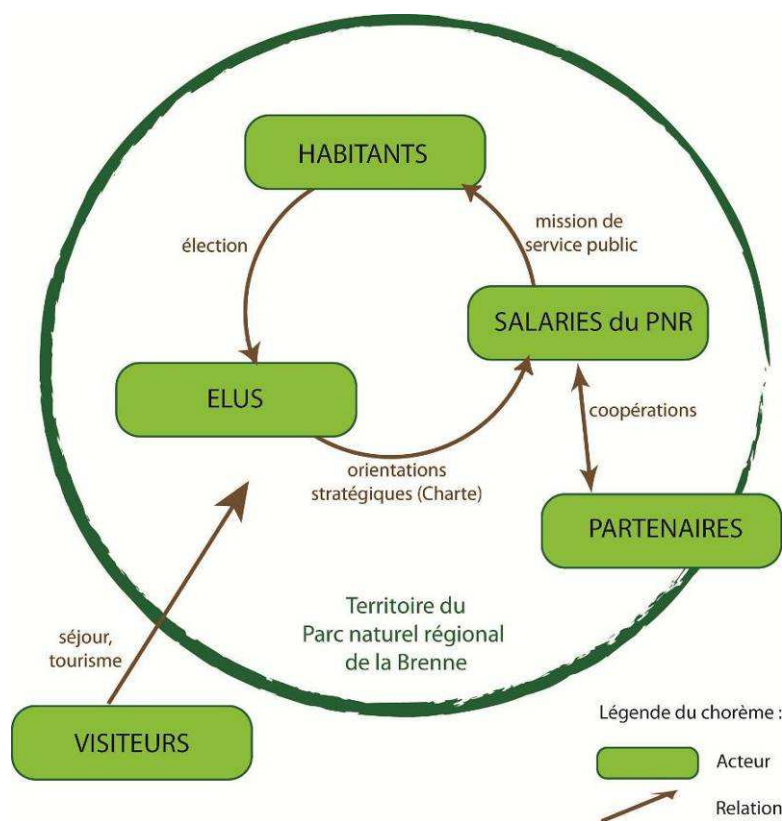


Figure 28 : Carte des acteurs invités à participer dans le cadre de la médiation paysagère réalisée au Parc naturel régional de la Brenne
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2011

Il fut convenu de porter une grande attention aux horaires des rencontres afin de permettre aux actifs de se rendre présent également, mais d'éviter les réunions qui finissent tard pour permettre aux personnes âgées et enfants d'être disponibles. Les moyens de communications mobilisés sont ceux que le Parc naturel régional de la Brenne utilise habituellement (site Internet, journal papier, affiches dans les commerces et mairies, flyers, communiqué de presse) ainsi qu'un blog⁴⁵, créé spécialement pour l'occasion. A l'image de la « feuille de l'atelier des paysages » qu'Alexis Pernet a rédigé pour son expérimentation dans la vallée de l'Ance, il fut

⁴⁵ Voir Annexe 5 : Statistiques du blog de thèse

convenu de rédiger des comptes rendus⁴⁶ didactiques à la fin de chaque rencontre. Toujours en s'inspirant de l'expérimentation de la vallée de l'Ance, une vigilance aigüe fut apportée quant aux lieux de rencontres, conviviaux et neutres si possible.

Une fois les acteurs mobilisés, il convient de se pencher sur les outils facilitateurs de dialogue.

3.3.2. Deuxième étape : mobiliser les supports adaptés

Avant d'énumérer le panel d'outils disponibles, rappelons que la prise de connaissance du terrain, ou plus exactement « des terrains » (géographique, paysager, politique et social) est essentielle pour choisir le ou les bons outils, ceux qui ont le plus de chance de susciter un dialogue constructif (Michelin *et al.*, 2009).

Parmi l'éventail de supports disponibles, les cartes permettent de se repérer «vue de haut » (APPORT, 2009c), tout comme les photographies aériennes. Elles peuvent aussi être schématiques, comme les cartes des unités paysagères (Paradis & Lelli, 2010). Les cartes sont adaptées à une utilisation en combinaison avec les méta-plans. On peut les reproduire en grand format (au sol par exemple) et inviter les personnes à se déplacer, à y accoler des gommettes, des bequets. Les mobilisations dans l'espace permettent généralement de décroiser les groupes déjà construits. Les dessins sont très utilisés par les paysagistes. Qu'il s'agisse de croquis, ou bloc diagramme (APPORT, 2009b, 2009c ; Michelin, 2000), ils sont des bons supports de discussion, mais peuvent aussi intimider les participants. Pour contourner cette limite, on peut s'orienter vers un dessin fait devant les participants, en direct, au fil de la discussion ou sur des dessins réalisés par les personnes elles-mêmes. Dans le même registre, les cartes mentales, fonds de carte vierges où l'on demande aux

⁴⁶ Voir annexes 3 « Livret du participant » et 4 « Compte rendu de l'atelier photographique du samedi 7 janvier 2012 »

participants de représenter un site, peuvent produire des résultats intéressants. Mais comme toute méthode, elle rencontrera aussi des personnes récalcitrantes, que le crayon rebute. Dans la même idée, l'utilisation de maquette peut permettre à chacun de formuler un point de vue, en évitant dans un premier temps le langage verbal. Dans une de ces publications, la manufacture des Paysages relate une expérience d'ateliers réalisés durant 6 mois auprès d'un groupe composé d'une dizaine d'élus volontaires en 2006 dans l'Érault. Durant ces ateliers, les manipulations de maquettes ont permis aux élus de s'initier au travail de conception urbaine, de faire émerger les visions de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace propre à chacun, et de mettre en commun des recommandations et réflexions sur des outils méthodologiques autour des modes d'évolutions urbaines, de construction et d'habiter (La Manufacture des Paysages, 2007). Parmi le panel d'outils dont disposent les paysagistes, la photographie s'adapte particulièrement à la médiation paysagère (APPORT, 2009c). La photographie peut être soumise aux participants (*photo-testing*) afin de susciter un échange, à partir d'une question (Paradis & Lelli, 2010) ou produite par eux-mêmes (*native image making*). Cette dernière méthode, pratiquée depuis 1998 par Yves Michelin (Michelin, 1998) dans des expériences de médiation, est celle que nous avons retenue. Nous la détaillerons par conséquent plus précisément dans le prochain chapitre et reviendrons à cette occasion sur les critères qui ont motivé notre choix. La photographie, lorsqu'elle est reconduite dans le temps à des fins d'observation des changements, donne lieu à des observatoires photographiques participatifs du paysage (*Paisatge i participacio ciutadada*, 2010 ; Dérioz et al. 2010). Dans le même registre, l'utilisation de la vidéo peut être intéressante, tout comme des simulations 3D qui permettent de dessiner différents *scenarii*. En décembre 2011, nous sommes allés dans le PNR du Vexin français pour assister à un atelier de l'observatoire photographique participatif des paysages, mené par Alpage. L'expérience a été très riche d'enseignements. A partir d'une ancienne carte postale, le groupe de participants s'est rendu sur le terrain pour photographier le paysage actuel, au même endroit. Cette technique de duo « avant - aujourd'hui » est largement utilisée. Mais ce travail présentait une troisième étape. Une fois revenus en salle, les paysagistes proposaient aux participants de se mettre en groupe et de réfléchir à différents *scenarii* d'évolution : le premier idyllique, le second catastrophique et le troisième « durable ». Les trois

animateurs prenaient place chacun dans un coin de la pièce, entourés de petits groupes de participants. Autour d'un ordinateur équipé d'un logiciel de retouche d'image, ils simulaient en direct les idées émises par les participants. Leur maîtrise de l'outil leur permettait de travailler à une vitesse rapide, et les participants pouvaient ainsi interagir en direct. Au terme d'une demi-heure d'exercice en groupe, la mise en commun permettait à chaque groupe d'argumenter ses propos. Plusieurs semaines après l'atelier, les participants recevaient leurs triptyques, édités sur carte postale.

Pour parler de paysage, il est parfois préférable d'aller sur le terrain directement (APPORT, 2009d ; Pernet, 2011), et d'évoquer le visible et l'invisible lors de lectures croisées, ou encore de mettre en place des lectures sensorielles du paysage. On peut aussi initier des jeux de rôles, à l'image du jeu des étiquettes, qui permet de prendre la posture d'un autre acteur. Ce positionnement invite à découvrir la problématique sous un autre angle, non envisagé au départ.

Tous ces outils, la plupart du temps utilisés de façon combinée, donnent naissance à des expériences protéiformes, toujours novatrices. Mais il est utile de rappeler que l'outil ne doit pas être utilisé pour lui-même, sa vocation étant de donner naissance à l'échange (APPORT 2009a, 2009b, 2009c et 2009d), comme le résume la Manufacture des paysages sur son site Internet⁴⁷ : « *Afin de provoquer un débat accessible et appropriable par tous les acteurs du territoire, la manufacture des paysages multiplie les langages et les outils. Elle cherche ainsi à trouver un vocabulaire commun pour tous* ».

En travaillant en 2011 et 2012 avec le groupe de jeunes chercheurs sur les perceptions des milieux aquatiques, nous avons pu vivre un riche partage d'expériences à partir des outils mobilisés par chacun. Le tableau suivant en propose la synthèse.

⁴⁷ <http://lamanufacturedespaysages.microlibre.net/>

OUTILS	Avantages	Inconvénients
Photos soumises (<i>photo-testing</i>)	Bon support de discussion Concret pour les personnes (visibles)	Tout le monde ne voit pas la même chose sur une même photo : entraîne des contre-sens Esthétisme : place importante
Photos habitantes (<i>native image making</i>)	Langage non verbal Ludique Accessible et populaire	Quid des personnes âgées en milieu rural ? Onéreux (appareils photos)
Cartes « réelles » annotées	Théoriquement très objectif Se base sur du réel	Tout le monde n'a pas l'habitude/les aptitudes
Dessin, Bloc-diagramme	Bonne visualisation Sélection des éléments visibles	Esthétisme : place importante Blocage de certaines personnes Subjectif
Cartes mentales	On part de zéro Côté enfantin	Blocage de certaines personnes Subjectif
Sorties terrain	Concret Lecture du paysage que l'on partage Convivialité Echanges	Difficultés d'expression Nécessite de prendre du recul par rapport à ce qui est dit Organisation lourde (itinéraire, points de vue...) 20 personnes maxi
Jeux de rôle	Ludique Défouloir	Stéréo typique Requiert un excellent animateur Requiert la coopération de tous
<i>Scenarii</i>	Répond à une demande forte des gestionnaires Posture prospective	Fictif Parfois caricatural
Ateliers participatifs	Permet de bien explorer un sujet Permet de focaliser sur un sujet précis	Non représentatif Requiert un public motivé Doit être renouvelé pour être efficace

Tableau 3 : Tableau des outils facilitateurs de dialogue⁴⁸

Source : Collectif de jeunes chercheurs « Perceptions et gestion des environnements aquatiques ».
Comité d'organisation : Marylise COTTET, Anne HONEGGER et Bertrand MORANDI, de l'UMR 5600 EVS - CNRS, Université de Lyon III - Géographe

⁴⁸ Ce tableau, utilisé en 2012 comme document de travail, ainsi que nos réflexions seront prochainement publiés dans un ouvrage collectif dans la collection « Comprendre pour agir », de l'ONEMA (parution fin 2013).

Ces différents outils, complémentaires, se font supports de l'échange de points de vue. Les échanges dont il est question devront être animés et parfois modérés par un animateur extérieur qui veillera à initier, équilibrer et rythmer le dialogue.

3.3.3. Troisième étape : Initier et rythmer le dialogue

Une fois les premiers éléments choisis, et grâce à l'utilisation des supports adaptés, le dialogue se met en place. Le médiateur, garant du respect de chacun, veille à instaurer une relation de confiance. Celle-ci s'instaure dans le temps. Il nous a semblé très important que nos expériences de médiation commencent dès le début de la thèse. La première manifestation a eu lieu en mai 2010, la dernière en avril 2012, cette longue période de terrain nous a permis d'établir des relations de confiance et de développer pour les participants ce que l'on peut qualifier d'habitude de participation. Au terme de l'expérimentation, on observe tout l'intérêt de l'observation participante, que l'on peut plus justement qualifier de participation observante.

Les échanges qui ont lieu durant les moments de partage sont riches car ils permettent à chacun de prendre en considération l'avis de l'autre, de véritablement « s'ouvrir à son point de vue » en s'offrant ainsi la chance de voir son point de vue évoluer : « *En effet, discuter du paysage en groupe, sur le terrain (in situ) ou en salle (in visu), munis de cartes, de clichés photographiques ou autres supports visuels, produit du débat. Un jeu de relations, d'interactions, d'influences se met en place entre les différents participants. Des prises de position s'affirment, différentes de celles qui auraient émergé dans le cadre d'une enquête individuelle où l'appréhension des questions s'exprime en situation « isolée ».* » (Davodeau & Toublanc, 2010).

La restitution du travail constitue un autre temps privilégié de l'échange. C'est d'ailleurs souvent lors des restitutions que les autres participants potentiels se

mobilisent, parfois trop tard, en disant « *ça avait l'air vraiment bien* ». Là aussi, le travail du collectif Alpage est remarquable jusque dans ses formes originales de restitution, qui invitent également à la médiation : c'est le cas des web-documentaires, qu'ils réalisent avec le webdesigner Thomas Saint-Upéry (voyage auprès de mon arbre⁴⁹, voyage au fil des Jalles⁵⁰), ou encore de la boîte à outils la « cantine des paysages », qui s'inspire des « malles pique-nique » que les paysagistes-animateurs déploient dans l'espace public pour proposer une « pause paysagère ». La distribution de cartes postales triptyque (état antérieur, état actuel et scénario d'évolution des paysages d'un même site) invite chaque participant à se requestionner, une fois que l'atelier est terminé, sur le travail réalisé. Ce mouvement de *feed-back* spécifique de la recherche-action est souvent fécond pour les participants. Les participants sont invités à découvrir des plats ou boissons produites à partir de ressources trouvées dans les paysages en présence et cuisinées au préalable par les paysagistes-animateurs. Citons aussi le CD-rom édité par la communauté de communes de la Haute-Bruche, qui a reçu une Mention Spéciale du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, le lundi 21 janvier 2008 dans le cadre du Prix du paysage. Ce CD-rom (Communauté de Communes de Haute-Bruche, 2005) est une fierté locale, il retrace vingt années d'actions collectives exemplaires (des élus, des associations, des agriculteurs et des particuliers) qui ont œuvré pour une réouverture des paysages (Laumond & Podiaslo, 2008 : 240).

Pour notre expérience participative, plusieurs formes ont été envisagées, comme le web-documentaire, ou une grande exposition extérieure, réalisée avec un scénographe. Malheureusement, le temps mais surtout les crédits financiers n'ont pas été suffisants pour permettre de réaliser ces productions onéreuses. Malgré cela, une valorisation plus modeste de ce travail a été réalisée : de nombreuses réunions publiques, des articles dans la presse, un reportage radio, la rédaction d'un rapport

⁴⁹ <http://voyageaupresdemonarbre.fr/>

⁵⁰ <http://voyage-au-fil-des-jalles.cap-sciences.net/>

de synthèse d'une centaine de pages (destiné au Parc naturel régional de la Brenne, mais également diffusé auprès du laboratoire, et remis aux participants), et plusieurs restitutions devant différentes commissions (Conseil scientifique du PNR, Comité syndical, Commission Patrimoine, Paysage et Urbanisme du PNR) ont été réalisées afin de porter à connaissance le travail réalisé. Dominique Marchais, réalisateur du film *Le temps des Grâces* (2009) est venu filmer à trois reprises les animations participatives. Un nouveau documentaire, ayant trait à l'implication des citoyens dans les politiques publiques de gestion des paysages et le cadre de vie doit paraître au printemps 2013 (*France, Terra Incognita*). Enfin, grâce aux images filmées par Dominique Marchais, qu'il nous a gracieusement confiées, nous avons pu réaliser un montage vidéo⁵¹. Situé en annexe de cette thèse, il la complète, illustre et permet de valoriser l'implication des participants.

⁵¹ Voir Annexe 1. Le montage vidéo (999) est gravé sur DVD ou visible en ligne en suivant le lien indiqué

4. Chapitre 4 □ L'image et les mots ; la photographie, support du discours

Ce chapitre présente comment l'essence de la photographie peut aider à « poser un regard » sur le paysage et en quoi elle est un support adapté au participatif. Nous présenterons dans un premier temps notre réflexion sur l'essence de la photographie en général et de la photographie de paysage en particulier (4.1.). Dans un second temps (4.2.), nous étudierons la commande publique française de photographies du territoire, de la mission héliographique à l'observatoire photographique du paysage. Nous préciserons les apports de celui-ci, ses limites et la diversité des variantes dont il est l'objet, notamment sa variante participative. La troisième sous-partie (4.3.) nous permettra de considérer les facettes de la photographie envisagée comme support de recherche, en traçant une généalogie de l'utilisation de l'image en sciences humaines et sociales selon un parcours chronologique : anthropologie, sociologie et géographie. Nous détaillerons plus spécifiquement les modalités de la « *native image making* » (photographie habitante). Enfin, nous verrons dans la dernière sous-partie (4.4) pourquoi et comment les affinités entre la photographie de paysage et le Parc de la Brenne se sont établies. Cette progression nous conduira à poser le cheminement méthodologique de notre recherche-action.

4.1. Réflexions sur l'essence de la photographie et la photographie de paysage

« La photographie n'est jamais qu'un chant alterné de « Voyez », « Vois », « Voici » ; elle pointe du doigt un certain vis-à-vis, et ne peut sortir de ce pur langage déictique. »

Roland Barthes,
La chambre claire, 1980

Le choix de la photographie comme support d'analyse des représentations et motivation participative requiert en premier lieu une réflexion sur l'essence de la photographie. Qu'est-ce que la photographie ? En quoi se distingue-t-elle des autres systèmes de représentation ? Quelles sont ses fonctions ? Nous verrons ensuite les particularités de la photographie de paysage et de son essor, accru par l'avènement des réseaux sociaux. Enfin, nous verrons pourquoi la photographie est particulièrement adaptée aux expérimentations participatives.

4.1.1. La dialectique de Roland Barthes

Inventée en 1826 par Nicéphore Niépce, qui inaugurait une autre relation avec le réel, la photographie est aujourd'hui partout autour de nous, on la voit parfois même sans la regarder. Elle s'affirme comme un mode d'expression, d'information et de communication à part entière. La photographie est plurielle par essence ; elle se décline en expression artistique, support de communication, témoignage journalistique, ou pratique sociale populaire. Mais comme toute forme d'art et de littérature, comme tout texte, c'est le fait qu'elle soit interprétée qui lui donne tout son sens, ou plus précisément ses sens : *« l'image photographique n'existe pleinement que si elle est investie par un lecteur qui lui donne une interprétation, et*

en ce sens opère activement une sorte de ré-écriture, de re-création. » (Bauret, 1992 : 8)

Cette interprétation du regard, Roland Barthes la décrit dans des termes très probants en 1980 dans son ouvrage *La chambre claire, note sur la photographie*. Selon le sociologue, la photographie peut être l'objet de trois pratiques : faire, subir et regarder. Dans une analyse sémiologique, il introduit une terminologie *ad hoc*, que nous reprendrons tout au long de notre recherche. L'Opérateur, c'est le photographe, celui qui réalise la photo. Le Spectator, celui qui l'observe : « Le Spectator, c'est nous tous qui compulsions, dans les journaux, les livres, les albums, les archives, les collections de photos. » (Barthes, 1980 : 22). Ce qui est photographié est nommé le Spectrum, « c'est la cible, (□) sorte de petit simulacre, d'idôlon émis par l'objet, que j'appellerai volontiers le Spectrum de la Photographie, parce que le mot garde à travers sa racine un rapport au spectacle. » (Ibid. : 23). Et par un passage obscur dans l'appareil photographique (*camera obscura*), sous l'action et la sélection de l'Opérateur, le Spectrum se fixe et devient Référent : « J'appelle « Référent photographique », non pas la chose facultativement réelle à quoi renvoie une image ou un signe, mais la chose nécessairement réelle qui a été placée devant l'objectif, faute de quoi il n'y aurait pas de photographie. » (Barthes, 1980 : 120).

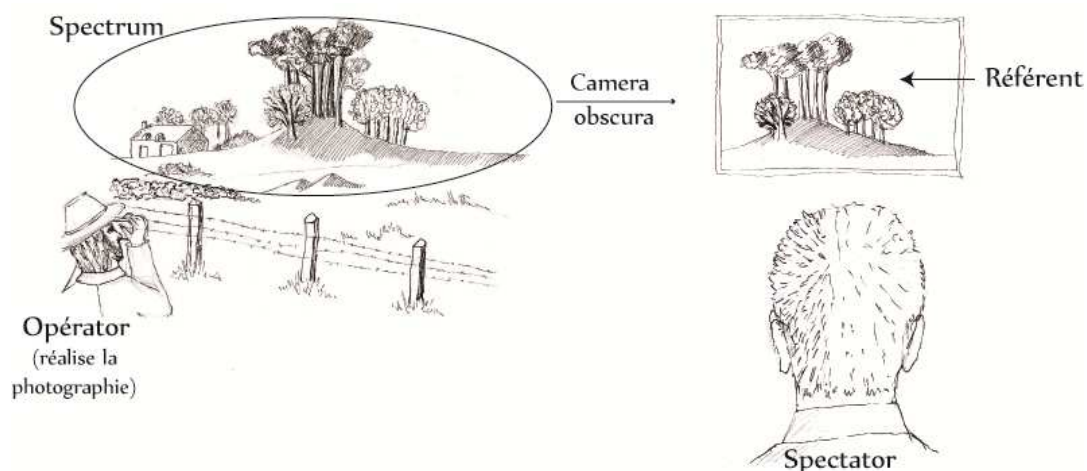


Figure 29 : Terminologie photographique d'après *La chambre claire* de Roland Barthes (1980)
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2010

Si elle partage l'analogie avec toutes les autres représentations, il est intéressant de se demander, toujours dans les traces de Roland Barthes, en quoi le Référént de la photographie n'est pas le même que celui des autres systèmes de représentation. La peinture (et avec elle la carte mentale, le dessin, le bloc-diagramme, etc.), sont autant de modes de représentation qui consistent en une interprétation de l'objet, du *Spectrum* observé. Ces modes de représentation peuvent « feindre la réalité sans l'avoir vue. » (Barthes, 1980 : 120). Le discours, quant à lui, combine des signes qui ont des référents, mais ces derniers peuvent être des référents « chimériques ». De plus, alors qu'en littérature tout est modifiable, du premier jet d'une phrase à sa version finale, le travail d'écriture photographique est circonscrit dans la prise de vue. La photographie n'est pas qu'une interprétation et, à l'exception des montages réalisés à partir de logiciels infographiques, on peut affirmer que l'objet photographié (*le Spectrum*) était là, irrécusablement, sous les yeux de l'observateur (*l'Operator*) à un moment donné. Ainsi, l'objet photographié n'est pas facultativement mais nécessairement réel, donnant naissance selon Roland Barthes au noème de la Photographie : « Ça a été » (Barthes, 1980 : 120). Notre recherche aurait également pu utiliser la caméra et produire des films de paysages. Mais le cinéma, autre système de représentation par l'image, se distingue notamment de la photographie par la mobilité de l'objet observé ou de celui qui l'observe : « dans la photo, quelque chose s'est posé devant le petit trou et y est resté à jamais (□) Au cinéma, quelque chose est passé devant ce même petit trou : la pose est emportée et niée par la suite continue des images : c'est une autre phénoménologie. » (Barthes, 1980 : 123). La photographie a cette façon particulière - qui n'appartient qu'à elle - d'arrêter le temps.

4.1.2. Photographie et paysage, photographies de paysages

Dès ses origines, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la photographie a été associée aux grandes expéditions et a permis de faire découvrir, en premier lieu, les paysages d'Orient aux Occidentaux. Accompagnant les notes des écrivains, elle permettait de montrer en une image précise une infinité de détails qui nécessitaient souvent plusieurs pages de descriptions. Ainsi a-t-on pu « *image-iner* » les paysages des autres civilisations, la photographie étant envisagée par les géographes « *comme un document sûr, en dehors de toute forme d'émotion* » (Bauret, 1992 : 18).

Dans le contexte actuel de son utilisation, les fonctions de la photographie ne sont pas exclusivement documentaires, car elle est aussi artistique. Le médium photo ne peut être qualifié d'objectif, puisqu'il reste au moins deux éléments de subjectivité imparables, le choix du cadrage et celui du sujet. Ici, pour ces deux points, la sélection s'opère. C'est particulièrement vrai pour la photographie de paysage, au sens d'*une étendue de pays*. Le simple choix du point de vue, qui se matérialise ensuite par le choix du cadrage constitue un engagement de l'*Operator*, empreint de subjectivité. D'une certaine manière, la photographie est la manifestation du lien qui s'établit entre le point de vue pris dans son sens propre, et le point de vue au sens figuré. Nous verrons que cette spécificité nous intéresse particulièrement dans le cadre de l'invitation à l'expression des représentations individuelles.

Tout comme les premiers guides touristiques décrivaient ce qu'il fallait avoir vu dans telle ou telle région, en conseillant des itinéraires pittoresques ponctués de points de vue emblématiques, la photographie de paysage présente aujourd'hui sur les sites Internet et catalogues touristiques est une invitation au voyage, à la contemplation. Comme l'expliquent Fabienne Joliet et Thibault Martin (2007), le point commun entre les représentations du paysage et l'attractivité touristique s'inscrit dans une sensibilité hédoniste qui opère des sélections dans le paysage et l'espace. « *En effet, la perception d'un paysage n'est autre que le fonctionnement optique de notre cerveau combiné aux images socioculturelles qui s'y impriment au cours de l'expérience du monde qui nous entoure. Ces images, avant d'être stockées dans le*

cerveau, sont essentiellement produites par l'art ; elles instaurent des prises de vues particulières et des lieux de prédilection à l'origine d'une attraction sélective au sein d'un même paysage, en tant que ces derniers coïncident plus ou moins consciemment avec les archétypes enregistrés. Ces paysages « montrés », localisés, et de fait projetés et attendus, cristallisent des images références et des zones de sensibilité paysagères qui apparaissent comme en surbrillance sur l'écran des paysages de l'ordinaire ». Quant à l'attractivité touristique, elle peut être définie comme la ou les zones d'un périmètre destiné aux loisirs qui font l'objet d'une attirance plus forte que d'autres, induisant une concentration de fréquentation en ces points. Cette concentration des attraits peut être due à la disposition d'équipements, leur qualité ou encore au cadre paysager de ces derniers. Car force est de constater que l'espace n'est isotrope que sur la carte et que sa réalité n'est pas celle que lui attribuent les sociétés qui le vivent et a fortiori les populations touristiques, qui, dans leur recherche de délocalisation, ont une attente de plaisir relativement précise et forte n'est tout autant qualitative. » (Joliet & Martin, 2007 : 54).

Il est intéressant de remarquer comment les photos publicitaires des destinations touristiques sont reprises, selon les mêmes points de vue, composition et cadrage, par les touristes de ces lieux. Rien ou presque n'a changé depuis que Cézanne peignait le Mont Sainte-Victoire au-dessus de la route du Tholonet ; on constate que le sommet est quasi-systématiquement représenté aujourd'hui encore sous le même angle. L'exemple est certes classique, mais il est probant : les représentations du paysage (autrefois la peinture, aujourd'hui la photographie) créent des modèles polarisants qui deviennent ensuite des canons touristiques polarisés à consommer : « *Et plus la consommation est élevée, plus les représentations sont nombreuses et pregnantes. Il faut avoir vu, il faut y être allé !* » (Joliet & Martin, 2007 : 54). L'image de paysage est objet de marketing territorial : on ne la lance pas au hasard. Comme l'explique Samuel Depraz (2009 : 277), les espaces naturels protégés se créent ainsi des « lieux attributs », nourrissant leur iconographie avec un lieu central, emblématique, un *genius loci* : le geyser « le Vieux fidèle » pour le Parc de Yellowstone, la vue sur le Col de la Vanoise pour le Parc national de la Vanoise, le Lac Louise pour le Parc national de Banff, etc. « *Un lieu peut donc donner à voir et*

amener à la conscience d'autres lieux évidemment absents et un espace englobant, certes présent par l'une de ses parties - le lieu où l'on est - mais inaccessible aux sens ». (Debarbieux, 1995 : 97). Ce lieu central devient vecteur de communication de l'espace protégé vers l'extérieur : *« ce lieu ne parle plus pour lui-même et sa localisation précise est purement contingente : il symbolise le territoire auquel il appartient. »* (Depraz, 2009 : 278). Et c'est de cela dont il s'agit lorsque l'espace devient « protégé » par un label qui apporte une certaine légitimité, entraînant un regard extérieur : *« Quand les constructions territoriales prennent de l'ampleur et se déploient au-delà du champ de la perception individuelle, le territoire ne peut être figuré que de façon abstraite (la carte, le logo) ou par un des lieux qui le composent. Le lieu en tant qu'attribut symbolique fait image ; il donne à voir le territoire. »* (Debarbieux, 1995 : 107).

La sélection de ce lieu n'est pas toujours consciente. Si parfois, il est une évidence, d'autres fois, il s'impose avec le temps. Ce sont d'une part l'investissement par lequel l'individu se saisit du paysage et d'autre part le regard qui porte sur celui-ci qui le font exister. Cet investissement émotionnel (parfois contemplatif) donne sens au lieu. Il dépend de la personne, de son histoire, de ses attentes et de sa capacité à inscrire du sens, mais aussi des caractéristiques du paysage en tant que tel. C'est ainsi que Kevin Lynch introduit la notion d'imagibilité. Dans son étude analysant, chez les citadins, l'image globale de la ville, il s'interroge sur la capacité des éléments urbains à provoquer une forte image chez l'individu : *« Ceci nous conduit à la définition de ce que nous pourrions appeler « l'imagibilité » : c'est, pour un objet physique, la qualité grâce à laquelle il a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur. C'est cette forme, cette couleur, ou cette disposition, qui facilitent la création d'images mentales de l'environnement vivement identifiées, puissamment structurées, et d'une grande utilité. Cela pourrait aussi s'appeler « lisibilité » ou « visibilité », pris dans un sens élargi de qualité des objets qui ont non seulement la possibilité d'être vus, mais aussi l'aptitude à se présenter aux sens d'une manière aiguë et intense. »* (Lynch, 1960 : 11).

Les processus de valorisation du territoire à travers la diffusion d'images références à forte imagibilité s'inscrivent donc dans une perspective de développement et

d'attractivité du territoire d'accueil. Plusieurs questions se posent au sujet de ces images émises : elles concernent les conflits entre protection de la nature et fréquentation touristique d'une part, et la perception de ces images émises par les habitants et les visiteurs d'autre part. Concernant les conflits d'usage (Lahaye, 2007), rappelons que les espaces naturels protégés ont pour vocation première la préservation de la nature. Or, l'image du haut-lieu de l'espace protégé, si elle est diffusée largement et rencontre un bon écho au niveau des visiteurs, peut entraîner une dimension conflictuelle. La sur-fréquentation peut nuire en matière de conservation des espèces et/ou des espaces. Les secondes questions sont de l'ordre de l'interprétation de ces images émises, cherchant à provoquer un investissement émotionnel du public. Si est régulièrement question de la vision strictement « émettrice » de l'image des destinations, on s'interroge plus rarement sur l'évaluation des composantes de cette image dans l'esprit des destinataires de messages : « *l'image « projetée » prend le pas sur l'image « émergente », sans que cette dernière soit, la plupart du temps, analysée précisément.* » (Gagnon, 2007 : 3).

Ainsi, c'est cette image plurielle de l'espace protégé, comprise dans toutes ces dimensions, que nous souhaitons étudier dans le cadre de la problématique paysagère et identitaire en présence, selon des modalités participatives.

4.1.3. Un support adapté au participatif

La photographie possède notamment trois caractéristiques qui justifient son choix en tant que support participatif : elle est représentation du réel, elle est accessible et populaire, et enfin, elle touche le langage non verbal.

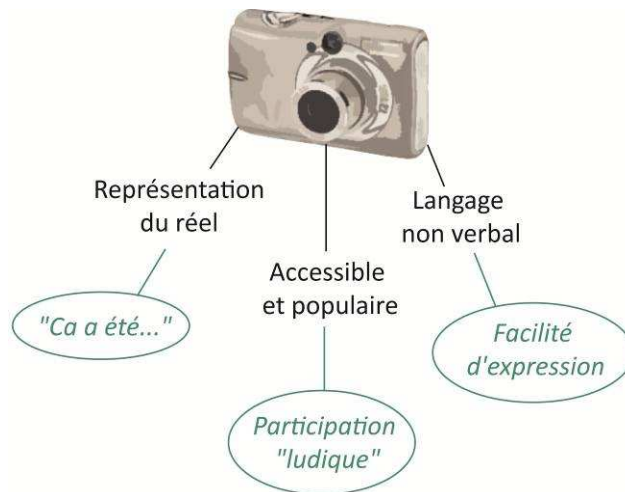


Figure 30 : La photographie, un support adapté au participatif
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Tout d'abord, elle est une représentation du réel, ou plus exactement de la réalité, comme nous l'avons exposé précédemment, et atteste l'existence de ce qu'elle montre. La photo apporte une légitimité à son auteur, celui-ci n'invente pas la description du paysage ; et elle le prouve : « Ça a été ». « *La Photographie ne remémore pas le passé (rien de proustien dans une photo). L'effet qu'elle produit sur moi n'est pas de restituer ce qui est aboli (par le temps, la distance), mais d'attester que cela que je vois, a bien été.* » (Barthes, 1980). La représentation du réel en fait aussi un excellent support de discussion. Comme la sortie sur le terrain permet de voir *in situ* le paysage, la photographie permet de montrer clairement de quoi il s'agit, et de prendre le recul nécessaire à l'observation : « *La photographie accomplit un nouveau triomphe de la vue. Si l'on cherche les motivations obscures et les satisfactions profondes qui à travers toute activité cherchent à se réaliser, c'est ici dans l'ordre du visuel qu'il faut tenter de les cerner. Puisque la captation photographique est une captation par la vue, la fixation affective emprunte la médiation de la distance et s'approprie l'objet à distance. Elle se satisfait à distance et par cette distanciation même.* » (Bourdieu, 1965 : 323).

Elle est ensuite accessible et populaire. En 1980, Roland Barthes concluait son essai sur la chambre claire en constatant que « *ce qui caractérise les sociétés dites avancées, c'est que ces sociétés consomment aujourd'hui des images et non plus,*

comme celles d'autrefois, des croyances », « la jouissance passe par l'image : voilà la grande mutation. » (Barthes, 1980 : 182). La révolution numérique, les nouveaux supports de création, de production, de diffusion et de stockage des images inscrivent désormais la photographie dans notre quotidien. L'appareil à photographier est aujourd'hui communément un téléphone mobile. Sur la toile, la consommation des images via les réseaux sociaux, les applications des *smartphones* et les plateformes de partage communautaire apportent une fonction nouvelle à l'image, qui devient *conversationnelle* (Estève, 2010). Lancés il y a deux ans, les réseaux sociaux de partages d'images tels Pinterest ou Instagram jouissent d'un succès considérable. En 2011, Instagram comptait un million d'utilisateurs. En mars 2012, ce chiffre a atteint vingt-sept millions. Pour beaucoup, photographier devient un geste quotidien et transmettre un fichier à des tiers l'est aussi. En 2003, un article du journal du Monde⁵² précisait que plus de 80 % des Français pratiquaient la photographie amateur. En un peu plus de quarante ans, le marché de la photographie a doublé sa base de consommateurs. La progression peut être comparée à celle des télécommunications. Seuls 5 % de la population n'ont jamais réalisé de photographie. Si la photographie est un médium accessible et populaire, nous pensons qu'elle revêt également un caractère ludique lorsqu'elle est accompli simplement, sans prétention artistique et hors de tout mode de concours photographique.

Enfin, la photographie fait partie du langage non verbal, elle possède une « *force représentationnelle* » (Piette, 2007 : 23) qui lui est propre et permet « *d'attirer l'attention sur les détails* » (*Ibid.*). Demander de but en blanc à quelqu'un son avis sur un paysage donné peut le mettre en difficulté. En lui demandant de réfléchir à une thématique particulière, puis de sélectionner l'objet, le point de vue et le cadrage, on passe d'une dynamique du « dire » à une dynamique du « faire », soit d'une temporalité de l'inmédiate à celle de la lenteur. Celle-ci est nécessaire à la réflexion et facilite l'expression. Demander à une personne de photographier le

⁵² Le Monde, 19 juin 2003

paysage, c'est lui confier le choix de la fragmentation de l'espace et du temps, engagement personnel empreint d'une certaine subjectivité. En définissant le « dans le champ » et le « hors du champ » (choix particulièrement utile pour étudier le rapport de l'homme au paysage, étendue de pays) ainsi que le point de vue, l'auteur de la photographie pose le cadrage autour de ce qu'il souhaite montrer. Si la photographie de paysage est un fragment d'espace, elle est aussi l'expression d'un *instant t*. Le déclenchement de la prise de vue est l'aboutissement instantané d'un processus prémédité.

Mais l'image, au-delà de ces trois caractéristiques, est selon nous adaptée au participatif car elle peut être utilisée comme outil d'aide à l'établissement d'un discours personnel sur le paysage. L'acte photographique est un détour qui permet de poser le point de vue, avant de l'exprimer verbalement dans un second temps.

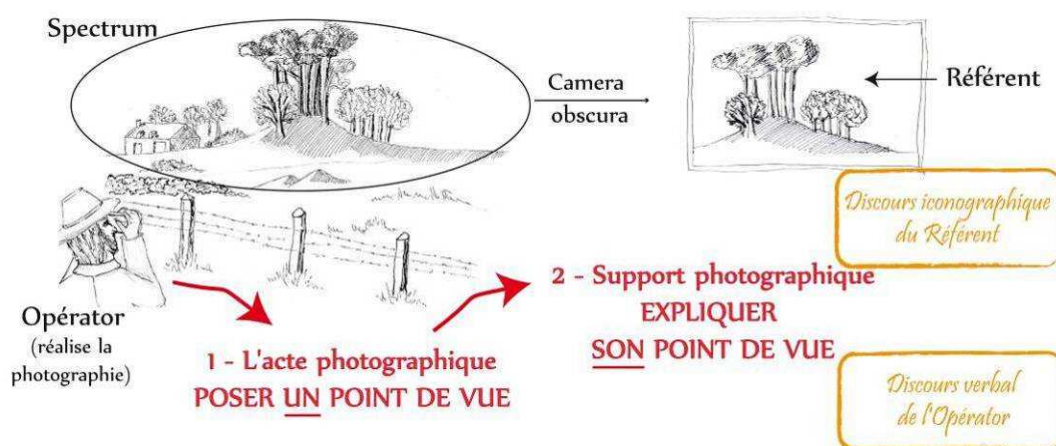


Figure 31 : Les 2 étapes de l'élaboration du discours sur le paysage grâce à la photographie
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Si la photo relève du langage non verbal □ elle porte en elle le discours iconographique du Réfèrent - elle n'est pas moins ambiguë. Sa polysémie risque de fausser le message de son auteur si ce dernier ne le précise pas par des mots.

Nous utilisons donc la photographie comme levier du langage verbal, en demandant à l'Operator de préciser son intention, sa lecture du *Spectrum*. Néanmoins, les deux discours (discours iconographique du Référent et discours verbal de l'Operator) sont complémentaires. Gabriel Bauret nous rappelle que le magazine *Paris Match* a longtemps basé sa promotion sur cette complémentarité, en adoptant le slogan : « *le poids des mots, le choc des photos* » (Bauret, 1992 : 29). La photographie comme support participatif d'expression des représentations a été mise en œuvre lors de la campagne française « *Mon paysage, nos paysages* » lancée en 1992 par le ministère de l'Environnement (Clergue et Dubost, 1995). L'idée consistait à solliciter les Français en les invitant à partager leur plus beau paysage à travers une photographie et un petit commentaire. Depuis, l'idée a été largement reprise. Couplée à une volonté de développement local, elle est à la base de la méthode PhotoVoice. Mis au point par Caroline Wang et Mary Anne Burris à l'université du Michigan en 1992, Photovoice est un processus d'action sociale et de recherche participative qui permet aux individus de définir pour eux-mêmes ce qui est important et ce qui doit changer, par la voie de la photographie et du partage de leur vécu personnel. Il est porté par une association britannique éponyme. En 1998, Anna Blackman et Tiffany Fairey ont initié des projets participatifs au Vietnam (Vision Street) et au Népal (Forum pour l'enfance). L'objectif de ces premières expériences était d'utiliser la photographie participative comme vecteur de sensibilisation et de communication : « *PhotoVoice's vision is for a world in which no one is denied the opportunity to speak out and be heard*⁵³ ». Femmes atteintes du sida en République démocratique du Congo, travailleuses du sexe à Londres ou enfants des rues en Afghanistan, ceux qui sont habituellement sujets de reportages photographiques peuvent en être les auteurs. Initialement basé sur du bénévolat, PhotoVoice est devenu depuis 2003 une association caritative gérée par un conseil d'administration. Son équipe est composée de personnels qualifiés (formateurs et animateurs), aidés par des bénévoles et sympathisants. La méthode PhotoVoice est

⁵³ <http://www.photovoice.org/>

aujourd'hui reprise et déclinée avec des thèmes liés aux perceptions de l'environnement ou du cadre de vie (Sourdril, 2012 ; Bennett & Dearden, 2013).

Ces dernières années, les concours photographiques ont fréquemment été organisés en France, afin de sensibiliser la population à une thématique donnée ou bien de recueillir les perceptions des habitants. Ainsi, en 2012, le SCoT du Bassin d'Annonay organisait un concours photos sur le thème *"Mon Paysage, comment je le vois, comment je le vis"* et la ville de Montreuil, sur le thème *"Montreuil, mon paysage, ma nature"*. Toujours en 2012, le CAUE de la Vendée organisait en lien avec les écoles primaires une opération « *Regards sur mon paysage* » en mobilisant une fois de plus la photographie, associée à un petit commentaire. Nombreux sont les exemples de ces sollicitations participatives grâce à la photographie. Même si elles ne sont pas toutes suivies d'analyses et de publications scientifiques, leurs organisateurs essaient de contribuer à une émulation, d'inviter à regarder le cadre de vie/paysage sous un autre angle : « *L'objectif est de développer chez les enfants une sensibilité, un sens critique et une compréhension de leur environnement (bâti ou végétal, rural ou urbain, intime ou public, industriel ou agricole, patrimoine ancien ou contemporain)*⁵⁴. »

Les chercheurs en sciences humaines utilisent cependant avec précaution l'image comme matériau de recherche. Comme nous le verrons, l'image est avant tout utilisée comme support d'expression et la plus grande prudence est recommandée lors de l'analyse iconographique des images. Nous verrons comment tirer profit du discours iconographique sans risquer de perdre le sens de l'image. Mais, et c'est là le dernier « atout » de la photographie employée en outil participatif, c'est précisément cette ligature qui noue l'image aux mots qui fait de la photo un support adapté à la médiation paysagère.

⁵⁴ Regards sur mon paysage. Livret de présentation de l'opération. CAUE de la Vendée, Conseil Général de la Vendée. <http://www.caue44.com/IMG/pdf/rsmp1.pdf>

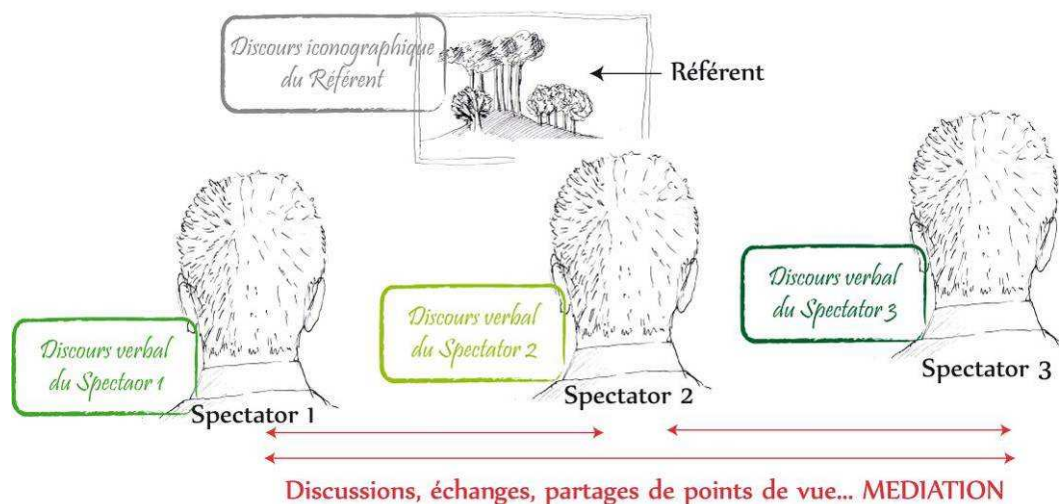


Figure 32 : La photographie, support de médiation paysagère
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

En profitant de la multitude d'interprétations que peut susciter une image, en faisant réagir différents *Spectator* à la vue d'une même photographie, on se sert du discours iconographique protéiforme du *Référent*. L'analyse du discours de chaque *Spectator* est instructive, la confrontation et les échanges de leurs points de vue le sont aussi. La photographie est donc utilisée dans un double mouvement. Lorsque nous en étudions le sens donné par son auteur, le texte devra être intégré à notre analyse. Lorsque nous soumettrons l'image au *Spectator*, il s'agira en premier lieu d'une libre interprétation de l'image, même si la légende sera là pour préciser l'intention de l'Opérateur.

Après cette présentation de la photographie comme support du discours, nous allons développer la manière dont elle peut permettre de suivre l'évolution des paysages et des territoires dans le temps.

4.2. Cas de l'observatoire photographique des paysages : inscrire le suivi des paysages dans le temps

« L'important, c'est que la photo possède une force constative, et que le constatif de la Photographie porte, non sur l'objet, mais sur le temps. »

Roland Barthes,

La chambre claire, 1980 : 138

Depuis 1850, des photographes réalisent des prises de vue du territoire national. Nous verrons dans cette partie les différents types de commandes publiques de photos de paysage, de la mission héliographique à l'observatoire des paysages en passant par la mission photographique de la DATAR. Si une méthodologie précise indique les modalités de constitution d'un observatoire photographique, une grande diversité demeure en la matière. Nous verrons quelques-unes des variantes, dont celle de l'observatoire photographique participatif des paysages. Enfin, nous nous interrogerons sur les différentes manières de faire vivre l'outil qu'est un observatoire photographique une fois qu'il est constitué.

4.2.1. « Photographier le territoire français » : de la mission héliographique à l'observatoire du paysage

Rapidement, la photographie s'est substituée au croquis dans les explorations des contrées lointaines. C'est ainsi que le photographe Maxime Du Camp, accompagné de l'écrivain Flaubert, visite l'Égypte dans les années 1850 (Bauret, 1992 : 19). Au début du XX^e siècle, les expéditions photographiques prennent une tournure plus

ethnographique. On s'intéresse moins à l'architecture ou aux paysages qu'à l'homme et à ses rites. En Amérique du Sud, Claude Lévi-Strauss se dote d'un appareil photo. C'est à ce moment-là que la photographie est associée au voyage ; cette association demeure au travers de certains magazines comme le National Geographic ou Géo, en France (Bauret, 1992 : 20). Parallèlement à ces expéditions, on commence à s'intéresser au patrimoine architectural et à sa protection. En 1851, la commission des monuments historiques demande à certains photographes (Edouard Baldus, les frères Bisson, etc.) de parcourir la France afin d'en photographier les plus grands monuments. C'est la mission héliographique dont l'objectif est de dresser un état des grandes architectures nationales en vue d'un programme de restauration. La commande publique de photographies naît à cette occasion. En 1860, le service de restauration des terrains en montagne (RTM) est créé afin de réparer les effets désastreux de la déforestation sur l'érosion des sols en montagne. Le service RTM alimente ses travaux de prises de vue et de reconductions photographiques d'un même site avant/après travaux : « *Ces fonds qui couvrent parfois plus de cinquante années d'évolution de paysages montagnards constituent les premiers observatoires photographiques des paysages et ont inspiré de nombreux travaux similaires par la suite* » (Dérioz et al., 2010 : 4).

Trente ans plus tard, en 1984, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) mandate des photographes pour saisir la réalité des paysages de France. On passe progressivement du « pittoresque » au « tout paysage » (Berlan-Darqué & Kalaora, 1991 : 185). C'est face à l'impact de la globalisation et du développement de l'urbanisation que la DATAR crée la « Mission photographique de la DATAR » lors du comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 avril 1983. Raphaële Bertho (2009), chercheuse et photographe, a étudié la genèse de cette mission baptisée « *La France des années 80 □ Paysages photographies* ». La mission produira plus de 200 000 photos entre 1984 et 1988, produites par les travaux de vingt-huit photographes financés par l'État et traitant de sujets divers : les espaces de bureau et de haute technologie (V. Milovanoff), l'exploitation agricole familiale dans la plaine de Mâcon (R. Depardon), la voiture (Y. Guillot), etc. Parmi les 200 000 photos produites, 2 000 épreuves originales seront déposées à la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Un an après la fin de la mission photographique de la DATAR, le Conseil des ministres du 22 novembre 1989 donne naissance à un Observatoire photographique du paysage, outil créé « *pour permettre d'orienter les décisions des pouvoirs publics afin de pallier la dégradation des paysages français.* » (Bertho, 2009 : 111). Dès son lancement, en 1989, l'Observatoire photographique du paysage annonce un triple objectif : « *constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage* » (MEEDAT, 2008 : 19).

De 1989 à 1998, l'Observatoire réalise seize campagnes photographiques, apportant un nouvel outil dans la gestion des paysages : « *les images fournies par l'Observatoire diffèrent des informations cartographiques et statistiques « traditionnelles » par leur dimension sensible. Il y a là un héritage immédiat de la Mission photographique de la DATAR, premier projet à faire confiance non plus à la photographie aérienne mais à des vues « piétonnes » pour rendre compte du territoire français.* » (Bertho, 2009 : 111) L'aménageur s'intéresse à la dimension symbolique et culturelle du paysage en faisant appel à un artiste photographe, reconnu dans le domaine du paysage. Son ambition est de *provoquer « une prise de conscience de la valeur du paysage français contemporain par les acteurs techniques et politiques de l'aménagement et par le grand public.* » (Bertho, 2009 : 111). Si la mise en œuvre des premiers observatoires est délicate au départ, elle conduit à la réalisation de plusieurs itinéraires photographiques inscrits dans un territoire et dans le temps. L'ambition initiale étant de couvrir, du moins au plan thématique, les principales dynamiques paysagères du territoire national (Dérioz *et al.*, 2010 : 5). Au cours des années 1990, l'Observatoire photographique continue de se développer et inspire des initiatives dans de nombreux pays. Les différents itinéraires photographiques participent à la constitution d'un riche fonds photographique, archives contemporaines du paysage dont la qualité repose sur la précision des reconductions et sur le professionnalisme des photographes. Dès son lancement, le ministère de l'Environnement propose « l'outil Observatoire » à la Fédération des Parcs naturels régionaux. Cinq d'entre eux se portent immédiatement volontaires pour le tester. (Renard & Dalla Santa, 2009 : 121).

En 2008, pour faire face aux variations protéiformes des observatoires, le bureau des paysages produit une méthode nationale et entreprend un archivage des photos produites depuis 30 ans, véritable trésor national. L'objectif est de faciliter l'accès à ses archives pour le public. Depuis peu, le fonds photographique est consultable en ligne sur le système d'information documentaire du ministère⁵⁵. D'ailleurs, l'un des dix-neuf itinéraires passe partiellement sur le territoire du PNR de la Brenne (Canton de Saint-Benoît-du-Sault). Les épreuves photographiques sont également consultables aux archives nationales sur le site de Fontainebleau et l'ensemble des points de vue de l'Observatoire photographique national du paysage est géoréférencé. Un colloque européen s'est tenu les 13 et 14 novembre 2008 sur le thème de « *L'observation photographique au service des politiques du paysage* ». Depuis, le ministère de l'Écologie accompagne les démarches mais ne les finance plus. En 2011, dix-neuf itinéraires officiels ont été labellisés par l'OPNP. Le Bureau des paysages a confirmé la possibilité accordée à de nouveaux itinéraires photographiques d'intégrer l'OPNP, moyennant un respect de la méthodologie proposée (PNTN, 2011). Mais le dispositif d'observatoire du paysage fait régulièrement l'objet de critiques : « *les carences observées, tout particulièrement en matière de traitement et d'utilisation de l'information accumulée, donnent dans bien des cas le sentiment d'une sous-utilisation de ces dispositifs* » (Bronsard, 2008 : 46), sinon même du « *potentiel informatif du paysage.* » (Dérioz et al., 2010 : 2).

La publication d'une méthode nationale était nécessaire : si le principal objectif des observatoires photographiques du paysage est d'observer l'évolution des paysages à travers une collection de photographies reconduites à divers intervalles de temps dans des conditions analogues de cadrage, de focale et d'ouverture du diaphragme, les modalités d'application étaient trop disparates. Cette méthode est également l'objet de sévères critiques : « *[la méthode] fait plus penser à une commande photographique qu'à un travail de recueil d'informations sur les dynamiques*

⁵⁵ <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/>

paysagères et territoriales. Seules semblent compter la fréquence de répétition et la rigueur de production de l'information photographique, pour laquelle il n'est souvent pas réellement prévu de traitement. Du triple objectif initial de 1989, seul le premier volet est alors effectivement réalisé, le paysage devenant à la fois l'unique objet et la finalité de l'observation. » (Dérioz et al., 2010 : 6).

On distingue donc aujourd'hui l'Observatoire photographique du paysage (OPP), qui est le dispositif méthodologique très rigoureux permettant la mise en œuvre d'un itinéraire photographique alimenté par les campagnes de reconduction, l'Observatoire photographique national du paysage (OPNP) qui est le dispositif national intégrant les observatoires réalisés selon la méthodologie de l'Observatoire du paysage du ministère (2008) et enfin, les nombreuses variations d'observatoires du paysage.

4.2.2. Observatoires photographiques : variations paysagères

De nombreuses structures ont décliné l'idée de l'observatoire photographique du paysage, souvent par « *effet de mode ou d'entraînement* » (Dérioz et al., 2010). La méthode officielle préconise une convention partenariale, des photos réalisées par un photographe, un projet conduit par un comité de pilotage (élus, techniciens, associations et partenaires) et des consignes strictes sur les formats utilisés. Enfin, la position des prises de vue et les produits restitués par le photographe à la maîtrise d'ouvrage sont dûment détaillés. En outre, la méthode officielle comprend des indications sur la gestion de l'itinéraire dans le temps : rythme des reconductions, modifications d'itinéraires, choix techniques, etc.

Ces informations sont tellement précises que peu d'itinéraires entrent parfaitement dans le cadre proposé. De nombreuses variations existent, les observatoires pouvant être considérés sous un angle scientifique, artistique, citoyen ou documentaire. Les variantes observées concernent le choix du photographe (il peut s'agir d'un professionnel, mais aussi d'un technicien de la structure, ou de plusieurs personnes se relayant, éventuellement d'habitants), du type de rendu (argentique ou

numérique), de l'absence de carnet de route et de grilles d'analyse (éléments documentant les observatoires de l'OPNP), de l'interactivité souhaitée (site Internet, actions participatives), ou encore de la périodicité des reconductions (elles ne sont pas toujours réalisées régulièrement). Toutes ces raisons empêchent parfois des observatoires d'intégrer l'OPNP, « sans pour autant diminuer leur intérêt » comme nous l'a indiqué Elise Soufflet, travaillant au Bureau des paysages, lors de l'un de nos entretiens : « labellisé ou non, ce n'est pas là l'essentiel. Ce qui est fondamental, c'est ce que l'Observatoire des paysages apporte à un territoire, l'utilité qu'il constitue ». D'ailleurs, les consignes de constitution sont tellement strictes que l'Observatoire est parfois vu comme « une méthode qui donne un label et droit à des financements (□) On respecte la méthode pour les financements. » (Renard & Dalla Santa, 2009 : 136).

Nous souhaitons à présent détailler l'une des variations de l'observatoire photographique. Elle concerne sa dimension participative à travers trois exemples choisis parmi une dizaine existant en France. Dans son mémoire de fin d'étude sur les observatoires photographiques participatifs de paysage, Marion Amblard en inventorie sept (Amblard, 2012 : 24). L'une des expériences les plus probantes à nos yeux est celle de l'observatoire photographique transfrontalier du Hainaut. Au départ, un fonds photographique « classique », composé d'une soixantaine de points de vue a été reconduit à trois reprises. Un site Internet⁵⁶ a été créé afin de gérer les clichés initiaux et leurs reconductions, et de les rendre accessibles au public. Face au succès de l'initiative vis-à-vis de la population, une valorisation a été effectuée : sortie sur le terrain avec des photographes, espace participatif sur le site Internet, constitution d'un observatoire parallèle (géré par les habitants), concours photographique, opération « parraine ton paysage » auprès des enfants scolarisés, et enfin, enquête sociologique sur les perceptions d'une quinzaine de personnes donnant lieu à une exposition et à de petits films (PNTH, 2011).

⁵⁶ <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu>



Figure 33 : Trois panneaux de l'exposition "Notre paysage c'est celui qu'on se construit"
 Source : <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/>

Pour marquer la création de son observatoire photographique du paysage, le syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan, notre second exemple, a souhaité mobiliser différents acteurs du territoire. En 2004, il a demandé aux volontaires, par voie de presse, de choisir une photographie ou une carte postale de plus de 5 ans, et de la reconduire avec le même axe de vue. Quarante séries de deux photographies sont sélectionnées parmi celles qui ont été soumises. Chaque série est accompagnée des commentaires de son auteur : « *pour quelles raisons ai-je choisi de reconduire ce paysage* », « *les trois changements marquants entre les deux prises de vue* », « *suis-je étonné face à ces changements ?* », « *suis-je satisfait des évolutions ? Pourquoi ?* » et « *ma vision du Golfe en 2050* ». Ces duos avant/après ont été rassemblés en 2010 dans une exposition publique accompagnée de débats et de conférences sur les thèmes du cadre de vie et de l'avenir du territoire.

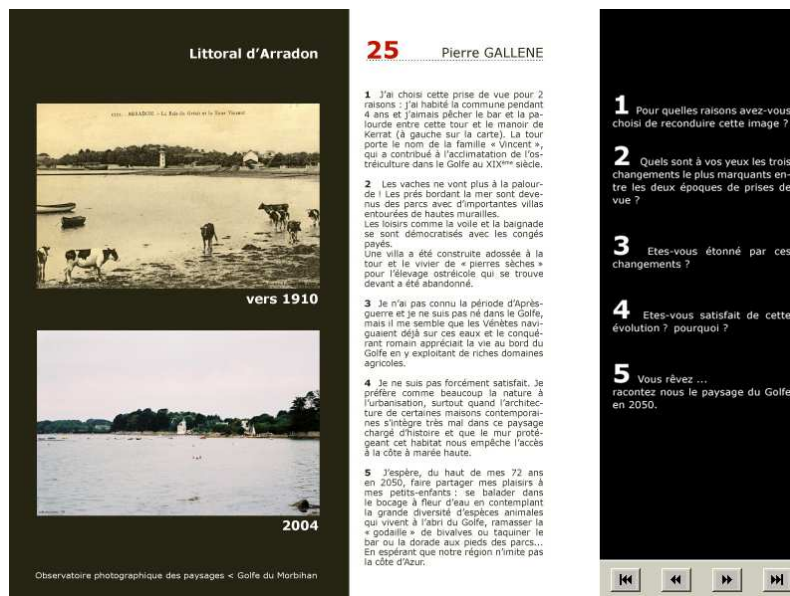


Figure 34 : Un des duos de l'exposition regards croisés sur le Golfe du Morbihan
 Source : <http://www.golfe-morbihan.fr/regardscroises/>

Le dernier exemple concerne directement notre terrain d'étude. L'Observatoire des paysages du Parc naturel régional de la Brenne est l'un des premiers à s'être inscrit dans une démarche participative. Dès 2004, les ateliers du paysage sont lancés à Prissac, commune du sud du Parc, sous la direction de la philosophe Odile Marcel. Ces ateliers sont l'une des réalisations de l'association La Compagnie du Paysage (association loi 1901) créée en septembre 2001. Durant quatre ans, des habitants se réunissent chaque mois afin d'échanger sur les paysages de leur environnement proche, le plus souvent ceux du bocage du Boischaud Sud. Chaque été a lieu une exposition collective des travaux où chacun présente, par des textes et des images, son point de vue personnel sur les thématiques choisies : « *Mes bons coins* », « *J'habite à la campagne* », « *Demain le bocage* », « *La part des habitants* ». Dans la dynamique de l'association, un très beau film documentaire, *Boischaud, si tu savais* (Henry, 2009) est tourné. Il contribue à l'expression et à la diffusion d'une conception durable du territoire du Boischaud. En 2008, l'association manque de financements. Le Parc naturel régional de la Brenne, intéressé depuis plusieurs années par la démarche d'observatoire du paysage, propose de passer une commande à l'association, celle d'un observatoire photographique participatif des paysages. Assistés par Florence Morisot, paysagiste et photographe professionnelle,

et co-animés par Odile Marcel et Catherine Marette (architecte), les ateliers ont lieu durant une année. Le travail s'oriente autour de reconstructions de photographies anciennes ou de points de vue initiaux. Mais le petit groupe s'essouffle et le cadre strict de la commande de l'Observatoire photographique du Parc ne se révèle pas adapté à la méthodologie initiale des ateliers. Ceux-ci recherchent la production de discours sur le paysage et le territoire et voient dans la production d'images un affaiblissement de la capacité des participants à produire leurs discours sur le paysage⁵⁷. De plus, la localisation fixe des ateliers (au sud du Parc) rend difficile la participation de l'ensemble de ses habitants. En 2009, il est convenu que la collaboration s'arrête pour laisser place à un projet de recherche sur l'identité et les paysages du Parc, qui utilisera l'Observatoire des paysages comme support participatif d'expression individuelle d'une part, et de médiation paysagère d'autre part.

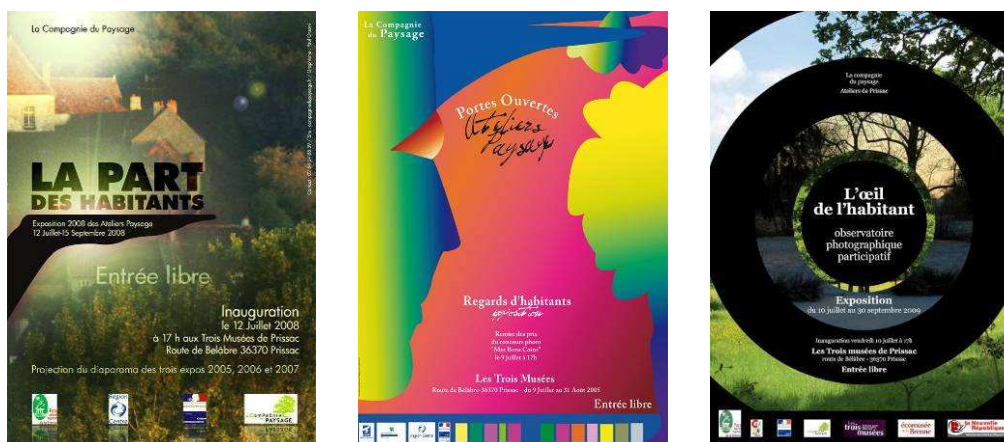


Figure 35 : Affiches des expositions de l'Atelier des paysages (La Compagnie du Paysage)
Source : <http://www.lacompagniedupaysage.fr/>

⁵⁷ Comme nous le verrons plus loin, nous partirons dans notre recherche du postulat inverse : à savoir que la photographie habitante peut-être utilisée comme support de discours.

D'autres projets participatifs sont en cours en France : l'observatoire photographique participatif sur le trajet du GR2013 (déposé et validé par Marseille Provence 2013) ou encore l'observatoire photographique participatif des paysages du Vexin français (avec l'intervention du collectif Alpage, démarré fin 2011).

En ce sens, l'observatoire est autant un outil de connaissance et de suivi qu'un outil de participation. Les conclusions de la journée d'étude du 17 juin 2011 sur les observatoires rappellent que le niveau d'implication des habitants dépend de différents paramètres : la communication mise en place, la fidélisation d'un groupe d'habitants, le budget alloué et l'implication des élus. Mais une fois l'itinéraire constitué, l'œuvre n'est pas terminée. Il importe de la faire vivre en contribuant à son alimentation (reconductions photographiques), à sa diffusion et à sa valorisation.

4.2.3. Gestion et valorisation d'un itinéraire photographique

Outre la production de l'itinéraire en tant que tel, phase complexe et passionnante, un observatoire n'est un outil intéressant pour le suivi des paysages qu'à la condition qu'il soit géré dans le temps. Sans cela, le travail de constitution d'un fonds iconographique riche risque de dormir dans des caisses à archives. C'est ce dont témoigne Mme Renard, chargée de mission paysage au Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Ce Parc est l'un des plus rigoureux en matière de reconduction, il fait partie des dix-neuf itinéraires officiels de l'OPNP et la reconduction des images a lieu tous les deux ans (vingt images par an, quarante images en tout) : « *Le problème de l'observatoire photographique aujourd'hui, à notre niveau, c'est qu'il a besoin d'accompagnement, d'explications, de mettre en plan, de faire des enquêtes pour savoir justement ce qui s'est passé et pourquoi. Alors que l'image parle pour elle-même et fausse peut-être les conclusions. Donc les photos ne suffisent pas pour la politique du parc.* » (Renard & Dalla Santa, 2009 : 128) et de conclure : « *Il ne faut pas négliger le temps de l'analyse, de la vulgarisation et de la communication.* » (Renard & Dalla Santa, 2009 : 133). La

question de la valorisation et de l'animation de l'outil « observatoire » est essentielle.

Nous souhaitons ici détailler quelques-unes des valorisations qui nous ont semblé intéressantes. Elles concernent trois axes : la diffusion des images au grand public (publications, expositions), leur utilisation à des fins d'aménagement du territoire (aide à la décision, analyse des pratiques), et leur réinterprétation (circuits touristiques).

Le premier axe de valorisation concerne la diffusion des images au grand public. Dès l'origine de l'Observatoire photographique national du paysage, il est question de valoriser chaque campagne de l'Observatoire avec une exposition et une publication. Cette volonté se traduit au niveau national □ « *Une première exposition commune des travaux est organisée en 1994 à la cité des Sciences de la Villette, qui devient par la suite itinérante pendant cinq ans sur une quarantaine de sites (□) En 1994 une première brochure présente les ambitions et les méthodes de l'Observatoire. En 1997 et en 2000, l'annonce de la parution des deux volumes de la revue Séquences/Paysage par l'Observatoire est suivie par les médias* » □ et au niveau local. De nombreuses expositions, plus ou moins ambitieuses, ont lieu régulièrement pour présenter les travaux des différents observatoires. La mise en ligne des photographies constitue également un moyen économique et pérenne de diffuser les images auprès du grand public.

Le second axe de valorisation des images vise leur utilisation à des fins d'aménagement du territoire : aide à la décision, analyse des pratiques et des mutations, prospective. Cela a été le cas, de manière certes peu concluante, à la suite de la tempête du 29 décembre 1999. Une étude publiée en 2004 retranscrit les dégâts de la tempête au sein de cinq itinéraires photographiques. Et l'on s'aperçoit que si les points de vue choisis par le comité de pilotage ne pouvaient pas prévoir l'imprévisible, certains sont parlants en matière de dégâts. L'étude confirme que l'Observatoire photographique du paysage « *est un outil à deux faces : l'une est imprégnée des préoccupations de ceux qui le pilotent, et l'autre, est une ouverture sur la réalité du territoire. Cette double approche permet de confirmer l'intérêt de l'Observatoire photographique du paysage en tant qu'outil au service des politiques*

de paysages et dispositif d'alerte sur l'ensemble des causes et des réalités des transformations des paysages. » (MEDD, 2004 : 2). Les difficultés de l'utilisation et de la valorisation des fonds photographiques de l'observatoire à des fins d'aide à l'aménagement du territoire sont récurrentes et « *l'étude des mécanismes de transformation du paysage reste en suspens.* » (Dérioz et al., 2010 : 6). Il convient, en ce domaine d'inventer de nouvelles formes d'utilisation de l'observatoire photographique, en s'assurant que les études menées sur les sites choisis se focalisent sur les grands enjeux identifiés et en multipliant les analyses croisées, pluridisciplinaires, des photographies. C'est ce qu'a réalisé la Communauté de Commune de la Haute-Bruche, dans le Bas-Rhin. L'observatoire des paysages est venu compléter en 1997 un programme lancé dès les années 1980 (Communauté de Communes de la Haute-Bruche, 2005).

Enfin, les photos de l'observatoire peuvent être utilisées dans le cadre d'une réinterprétation (circuits touristiques). Les Parcs naturels régionaux du Pilat et de la forêt d'Orient (PNRFO, 2002) ont publié des carnets photographiques à destination des visiteurs et des habitants. Les points de vue de l'itinéraire deviennent alors des circuits touristiques de promenade. Les points de vue sont matérialisés par des bornes ou des panneaux sur site et le promeneur est invité à observer lui-même les transformations du paysage.

Après avoir présenté le principe des observatoires de paysage et les réponses opérationnelles qu'ils peuvent apporter, nous allons développer dans la sous-partie suivante (4.3) la manière dont les différentes disciplines des sciences humaines et sociales considèrent la photographie en tant que matériau de recherche.

4.3. L'image en sciences humaines et sociales

La première grande recherche sur la photographie dans le domaine des sciences humaines a été d'ordre sociologique. Elle date de 1962 et est l'œuvre de Pierre Bourdieu. L'intérêt porté à la dimension visuelle du monde social est au cœur des sciences sociales, si bien que l'image est de plus en plus considérée comme un matériel de recherche, entraînant de houleuses polémiques. Après avoir vu les grands principes de la sociologie et de l'anthropologie visuelles, nous nous pencherons sur la question de l'utilisation de la photographie en géographie. Enfin, nous nous intéresserons particulièrement à une technique héritée de la sociologie mais de plus en plus usitée en géographie : la *native image making* (photographie habitante).

4.3.1. L'anthropologie visuelle

La photographie est encore peu utilisée comme matériau de recherche ; la plupart du temps, sa vocation est illustrative. Rares sont les travaux en sciences humaines et sociales qui confèrent à la photographie un rôle argumentaire aussi important que celui donné aux analyses de textes ou de données chiffrées. Historiquement, les deux grands courants d'utilisation de la photographie en sciences humaines et sociales sont issus de l'anthropologie visuelle et de la sociologie visuelle. L'adjectif « visuel » renvoie à toute production iconographique : vidéo et photographie. Nous intégrons les deux genres dans cette présentation mais nous nous étendrons particulièrement sur la photographie, support de notre recherche : « *Films, photography and video are different versions of the same activity, that is, making visual records of the material world. While they are similar, however, they are sufficiently different to justify separate discussion.* » (Harper, 2000 : 2).

Marcel Mauss, considéré comme le père de l'ethnologie française, introduit la photographie dès 1925 dans son travail de terrain, à des fins illustratives. On crut

alors que la connaissance visuelle produite racontait l'histoire du genre humain : l'émergence de la civilisation à partir de la sauvagerie, l'évolution des races et la diffusion de traits culturels d'un endroit du monde à un autre (MacDougall, 2004 : 5). En 1942, Gregory Bateson et Margaret Mead réalisent une étude de deux années à Bali au cours de laquelle Margaret Mead fera 25 000 photos et filmera 7000 mètres de pellicules. A leur retour à New York, ils éditent un livre, *Balinese Character : a photographic analysis*, dans lequel 759 de leurs photographies sont commentées et classées selon diverses thématiques concernant la vie sociale et religieuse du groupe étudié (les repas, les fêtes, les cérémonies religieuses). En utilisant ainsi la photographie, en défendant ses atouts ethnographiques, Mead affirma qu'elle pouvait « *décrire des interactions sociales informelles aussi bien que des cérémonies formelles ou de la technologie* ». (MacDougall, 2004 : 5). Puis, de nouvelles motivations concernant l'utilisation de l'image apparaissent. Face à la colonisation des terres les plus reculées, on assiste à la naissance d'une « anthropologie de sauvetage » : « *la colonisation anéantissant les populations, les langues et les cultures, la photographie donnait à l'anthropologie de sauvetage l'illusion d'une préservation physique* » (Ibid.). En France, l'anthropologie visuelle a longtemps été comprise comme une discipline liée aux seules techniques de prises de vues cinématographiques. Depuis les années 1960-1970, elle bénéficie d'une certaine reconnaissance grâce aux films documentaires réalisés par les cinéastes ethnologues, Jean Rouch, Marc Piau ou Jean Arlaud. Mais il a fallu attendre les années 1990 pour que la photographie soit prise en compte dans son rapport aux réalités sociales par quelques rares travaux en anthropologie (Conord, 2007 : 11). Pour Jean-Paul Collyn (2011), le champ de l'ethnologie visuelle est très vaste. David MacDougall dit même qu'on ne sait pas vraiment préciser ce qu'elle recoupe réellement : « *Il existe aujourd'hui un intérêt croissant pour l'anthropologie visuelle, même si personne ne sait très bien ce que c'est. Son nom même est un acte de foi, comme un costume qui a été acheté un petit peu trop grand dans l'espoir de grandir avec.* » (MacDougall, 2004 : 2). Ce costume étrangement taillé comprend notamment l'analyse de la photographie, des émissions télévisées, des représentations numériques, des œuvres d'art et de tous les aspects visibles des activités anthropiques. Les travaux actuels sur les comportements du consommateur s'inspirent également de l'ethnologie photographique. On différencie deux modes de

production de l'image, liés à l'implication du photographe qui se positionne en acteur ou observateur. L'anthropologue spectateur se place dans une perspective d'échantillonnage, il inventorie les usages et les pratiques. Son inventaire peut être statique (photographier toutes les rues d'une ville, utiliser une photo aérienne pour comprendre l'organisation d'un lieu), ou dynamique. Dans le cas d'inventaire dynamique, il s'agit de reconduire la même photographie à intervalles de temps réguliers pour saisir par exemple la mobilité, les relations entre individus, ou l'utilisation de transports en commun. L'anthropologue acteur se place dans une posture active, en mouvement, il applique alors ce que l'on nomme l'observation participante. Il peut utiliser la fonction médiatrice de l'image dans ses rapports vécus entre les sujets photographiés et lui-même (Conord, 2007 : 19). Cette posture d'observation participante consiste à se joindre à l'action en s'immergeant dans la vie quotidienne de ceux qui sont observés, et à associer la prise de vue à l'observation, dans une relation de confiance. Cela suppose une investigation longue : la construction de la connaissance est alors itérative et continue.

La photographie en anthropologie peut être analysée et utilisée en tant que matériau ou bien en support à l'entretien. Certains ethnologues comme Albert Piette analysent la photographie en tant que matériau car ils l'envisagent comme procédant de l'index. La photographie se révèle alors intéressante pour tous les détails minimes (gestes secondaires, deuxièmes plans, hésitations, etc.) du mode mineur de la réalité (Piette, 1992 in Conord, 2007 : 13), auxquels on attache habituellement peu d'importance. Cette considération requiert un savoir en matière de décryptage de l'image, qui peut être un objet « encombré ». Albert Piette (2007) propose à cette fin la méthode grapho-photographique. Elle utilise le dessin, une grille de lecture des images produites sur le terrain et l'organisation de la description des images formulée dans des légendes.

Dans le cas de l'utilisation en support à l'entretien, on parle de photo-interview. La photographie donne souvent accès à une meilleure compréhension des réalités sociales observées et est support du discours : « *La photographie n'est plus seulement un substitut du dessin, une base de données descriptives : elle devient un*

moyen d'échange.» (Conord, 2007 : 18). Les sociologues ont énormément développé cette utilisation du médium photographique.

4.3.2. La sociologie visuelle

C'est dans les traces de l'anthropologie visuelle qu'est née la sociologie visuelle, qui vise à fonder une recherche sur les images et avec les images pour savoir ce qui est vu et comment cela est vu (La Rocca & Bou Hachem, 2007). La genèse de ce courant de pensée sociologique se situe aux États-Unis, dans les années 1970, suite aux impulsions provenant de l'anthropologie visuelle (Harper, 2000 : 144). Les premiers sociologues visuels adoptent une approche sociologique critique, directe et proche du terrain, basée sur une implication profonde et une connaissance de l'intérieur. Ils s'inspirent des photographes documentaristes et de l'école de Chicago (« les chercheurs aux pieds nus »), et d'événements culturels : la guerre du Vietnam, les problèmes sociaux comme le racisme, le sexisme et la pauvreté, etc. (*Ibid.*). Dans les années 1980, de grands sociologues visuels comme Howard Becker ou Douglas Harper défendent, à l'instar de certains anthropologues, l'observation participante. Aujourd'hui, en France, le GRIS (Groupe de Recherche sur l'Image en Sociologie), travaille à consolider la pédagogie de l'image à travers la méthodologie de la sociologie visuelle et la théorie sociologique du cinéma. Tout comme l'anthropologie visuelle, la discipline fait l'objet de nombreux débats et sa définition précise est difficile à établir. Une d'elles est suffisamment vague pour parvenir à faire consensus : « *Faire de la sociologie visuelle, c'est photographier ou filmer avec une conscience sociologique* » (La Rocca & Bou Hachem, 2007 : 6).

On distingue deux types de recherche en sociologie visuelle : la sociologie « sur les images » et la sociologie « avec les images » (Harper, 2000 ; La Rocca, 2007). Cette distinction permet de définir deux positions de recherche. La sociologie faite sur les images consiste à analyser des images déjà produites, en ignorant parfois leur contexte de production (Chauvin & Reix, 2012 : 1). Elle tend vers la sociologie de la communication visuelle : analyse des photos publicitaires, images diffusées sur le

web, graffitis, etc. Le travail se base sur l'interprétation, « c'est-à-dire l'identification des significations symboliques des images produites dans l'activité sociale et l'explication du processus d'identification et d'analyse des significations symboliques produites dans le but de raconter une histoire. » (La Rocca, 2007 : 38).

En ce qui concerne la sociologie avec les images, deuxième type de recherche, c'est le chercheur qui produit les photographies ou ordonne leur production à des enquêtés. La maîtrise des conditions de leur conception est considérée comme le postulat de l'utilisation de l'image en tant que donnée scientifique (Chauvin & Reix, 2012 : 1). Les images sont adaptées à la problématique spécifique du chercheur et à son terrain de recherche : elles aident le chercheur à mieux comprendre le monde social et permettent une représentation plus ample de la réalité sociale (La Rocca, 2007 : 38). Fabio La Rocca (*ibid.*) énumère les quatre techniques principalement utilisées : la *photo-elicitation*⁵⁸, la *native image making*, la recherche photographique sur le terrain et l'enregistrement vidéo.

⁵⁸ Ces deux termes anglophones (*photo-elicitation* et *native image making*) sont rarement traduits. Nous proposons « entretien avec appui d'images » pour le premier et « photographie habitante » pour le second.

Technique	Descriptif	Auteur de la photographie / mode d'échantillonnage
photo-elicitation (entretien avec appui d'images)	« le chercheur et l'interviewé se concentrent sur les images sélectionnées par le chercheur » (La Rocca, 2007 : 38)	Chercheur ou enquête (participation spontanée ou désignée)
native image making (photographie habitante)	« de dérivation anthropologique, est une technique utilisée spécifiquement dans les études des diverses cultures ; cette technique se base sur l'acte de photographier : on demande simplement aux sujets de raconter visuellement des aspects de leur vie » (La Rocca, 2007 : 38)	Enquête (participation spontanée ou désignée)
recherche photographique sur le terrain	« se base sur l'observation participante avec la différence qu'ici le chercheur prend avec lui la caméra ou l'appareil photo plutôt qu'un dictaphone. Comme dans l'observation participante, on agit par phases : on commence à prendre des photos du lieu et des objets d'analyse et ensuite on confronte les hypothèses avec les images obtenues ; des enregistrements de communication verbale peuvent également être inclus » (La Rocca, 2007 : 38)	Chercheur
enregistrement vidéo de l'interaction	« il s'agit d'enregistrer sous forme de vidéo une interaction, un entretien. » (La Rocca, 2007 : 38)	Chercheur

Tableau 4 : Les quatre techniques de la sociologie « avec les images »
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012 d'après La Rocca, 2007

La sociologie visuelle, par la place qu'elle accorde à l'image et ses fondements novateurs, se détache aujourd'hui en discipline « à part », fortement critiquée par le courant classique de la sociologie : « *Oddly, we remain revolutionaries in an enormously conservative discipline. But while our colleagues continue to resist such an attractive, useful, interesting and engaging proposition, visual sociologists have continued to forge a research practice and method.* » (Harper, 2000 : 157).

Qu'en est-il de la géographie qui considère les phénomènes physiques, biologiques et humains dans leur dimension spatiale ?

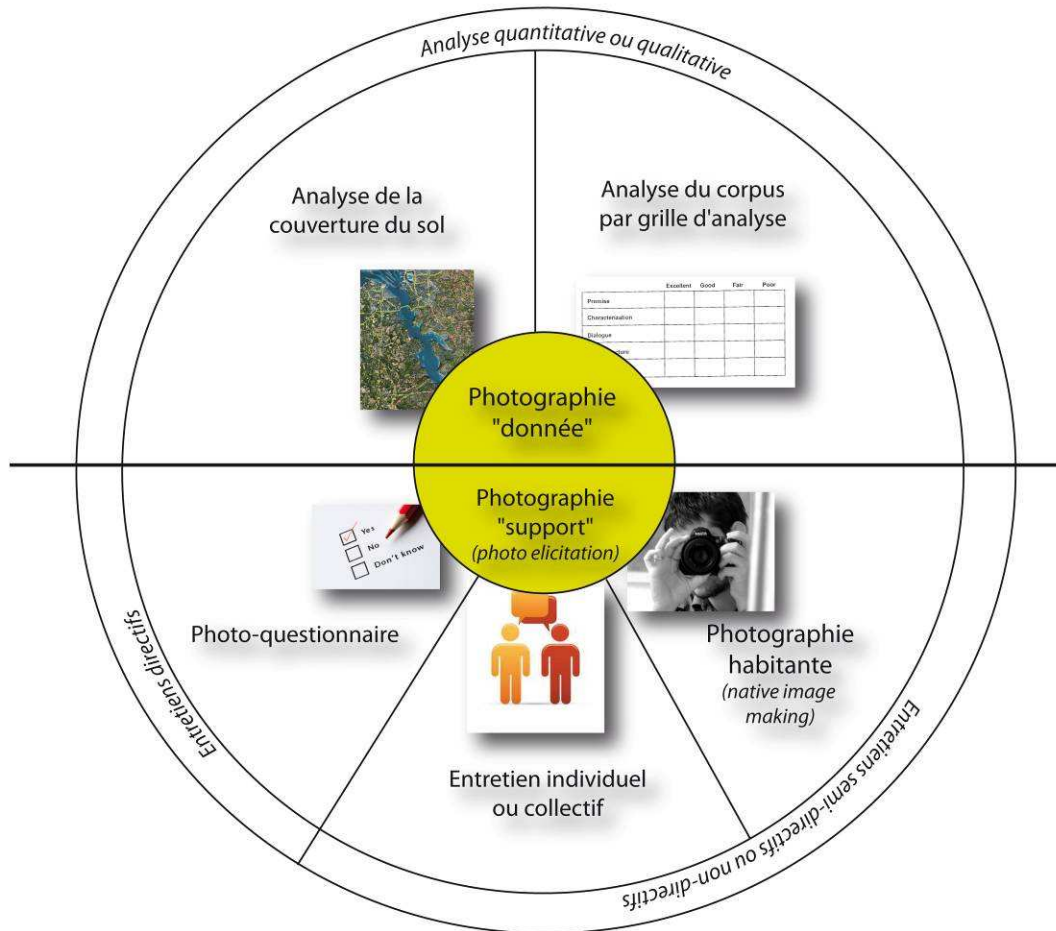
4.3.3. La géographie visuelle ?

L'image est une source importante de l'histoire de l'aménagement : la carte, la photographie aérienne, le plan contribuent à une culture visuelle du territoire qui circule entre professionnels et citoyens (Guigueno, 2003 : 39) en deux dimensions, « vue du dessus ». Cependant, les géographes, comme les autres chercheurs des sciences humaines et sociales, montrent une grande réserve vis-à-vis de l'utilisation de l'image : « *Exposés dans notre expérience quotidienne à un déluge iconographique, nous serions démunis (□) pour l'analyser. [□] Ce qui nous empêche d'avoir une prise réelle sur le monde des images c'est une hostilité culturelle à l'égard des perceptions visuelles qui se traduit aujourd'hui par l'hégémonie du « paradigme du texte »* (Soderström, 1999 : 253). Une situation que la chercheuse américaine Barbara Stafford résume ainsi : « *It's raining images outside, but we are locked indoors* » (Stafford, 1996 : 87 in Lussault, 2003 : 45). Pourtant, pour Ola Soderström, la triple assise de la géographie (étude des formes, production des représentations, analyse de l'espace social et culturel) devrait placer les géographes dans une position analytique privilégiée. La géographie permettrait de suivre le visuel, et au-delà, la culture, à travers leurs formes matérielles et immatérielles : « *La géographie permet de comprendre comment un regard porté sur l'environnement, une manière de le découper et de le schématiser, peut conduire, à travers une série de médiations (des représentations graphiques en particulier), à sa*

transformation matérielle. Et en retour, comment ces formes peuvent affecter nos schèmes cognitifs. » (Soderström, 1999 : 255).

Afin de restreindre notre présentation, nous nous focaliserons sur l'utilisation de la photographie, en excluant volontairement les cartes, les plans, le dessin et la peinture. En ce qui concerne l'utilisation de la photographie dans leurs sujets de recherches, les géographes, paysagistes et spécialistes de l'aménagement du territoire n'ont rien inventé. Ils ont marché dans les pas des anthropologues et des sociologues spécialistes du visuel, sans pour autant donner naissance à une « *géographie visuelle* ». Ils analysent soit la photographie en tant que donnée, en analysant des corpus de photographies (*recherche sur la photographie*), ou bien ils l'utilisent comme support d'entretien (*recherche avec la photographie*).

" SUR " LA PHOTOGRAPHIE



" AVEC " LA PHOTOGRAPHIE

Figure 36 : Utilisation de la photographie en géographie
Source : Claire Blouin-Gourbillière, 2012

L'analyse de photographies comme données est très répandue depuis la naissance de la photographie aérienne. Son essor s'est confirmé avec le développement des systèmes d'informations géographiques. De nombreuses analyses par photo-interprétation permettent de comparer l'évolution des paysages « vus d'en haut » à partir de différentes bases de données (*Corine Land Cover*, BD ortho, images satellites, etc.) et de dresser des typologies de couvertures de sol. Les données quantitatives obtenues vont parfois à contresens de la pensée commune, c'est le cas

d'études sur le maillage bocager par exemple (Etude d'Indre Nature, 2008, non publiée). Ibrahim Faye, Alain Hénaff, Françoise Gourmelon et Amadou Tahirou Diaw (2008) ont ainsi réalisé une étude diachronique de l'évolution d'un trait de côte mauritanien entre 1954 et 2005. Emilie Bourget (2010) propose d'utiliser la télédétection pour identifier les paysages et « pallier les problèmes de spatialisation et d'harmonisation inhérents aux approches terrain, et plus généralement à l'hétérogénéité des inventaires de paysages ». Son objectif est de « pouvoir proposer une spatialisation des ensembles paysagers par télédétection (et autres sources matricielles) qui puisse ainsi servir de trame à une harmonisation des Atlas [de paysage] en cours ou futurs. » (Bourget & Le Dû-Blayo, 2010). Les limites énoncées de l'utilisation de la télédétection et de la photo-interprétation pour l'analyse du paysage se recoupent : nécessité de confronter les résultats au terrain, prise en compte indispensable des connaissances expertes et des représentations culturelles et sociales, et difficultés d'exactitude de l'interprétation sur le support visuel.

D'autres chercheurs, à l'image du sociologue Piette, analysent les images au moyen de grilles : on parle d'analyse standardisée. Après plusieurs passages en revue des photographies, elles sont observées de manière itérative, on recherche une « immersion » dans les images. Le chercheur qui analyse le corpus (constitué selon divers protocoles), passe au crible différentes propriétés de l'image et analyse son contenu : sujet photographié, angle de prise de vue, date de prise de vue, présence/absence de tel ou tel élément, localisation du cliché, utilisation de l'espace, saison, couleur dominante, formes, lignes et points d'appel, etc. Il s'agit de répertorier les éléments de façon standardisée. Eva Bigando a ainsi classé quelque 300 photographies portant sur les paysages ordinaires de l'habitant selon une classification simplifiée « qui les répertorie par type, selon qu'ils se présentent comme des éléments du bâti, de végétation naturelle ou cultivée, du réseau hydrographique. (□) Nous avons vu se profiler différentes catégories correspondant aux diverses conceptions d'un paysage de campagne (□) marqué par sa mise en valeur agricole (campagne agricole), par les progrès de l'urbanisation (campagne urbaine), par son petit patrimoine (campagne patrimoine ou pittoresque) ou encore envisagé à travers le prisme de la nature (campagne nature). »

(Bigando, 2006 : 191). Cette technique requiert une grande prudence car la photographie porte souvent un message au-delà de ce qu'elle représente : « *La photographie peut donc signifier autre chose qu'elle-même et la question serait plutôt de savoir si on peut lui définir une fonction propre. Elle est symbole en même temps qu'image, c'est-à-dire image qui symbolise aussi, à travers le mode de sa représentation, ce qu'elle n'a pas explicitement pour fin d'exprimer.* » (Bourdieu, 1965 : 291). On risque alors une « *surinterprétation des images* » (Chauvin et Reix, 2011 : 5). C'est pour cette raison que le couplage avec l'analyse textuelle est fortement recommandé.

La deuxième considération de la photographie consiste à l'utiliser comme support d'entretien afin d'ancrer la discussion dans une réalité concrète. On parle de *photo-elicitation*. La photographie sert alors « d'ouvre-boîte », elle sert à extraire (*elicit*) la structure des constructions individuelles. Le chercheur collecte des informations à partir d'échanges qui sont le plus souvent semi-directifs ou non-directifs. Le but est de susciter une réaction de l'enquêté à partir des photographies présentées afin de mieux comprendre la façon dont les acteurs perçoivent leur environnement physique.

En géographie de l'environnement, le photo-questionnaire est souvent utilisé depuis les années 1980, notamment concernant la perception des paysages fluviaux (Cossin et Piégay, 2001 ; Le Lay *et al.*, 2005, 2007 ; Cottet, 2010 ; Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2010). Dans la synthèse qu'il a réalisée sur le sujet, Yves-François Le Lay parle d'étude des préférences paysagères (2005 : 4). Cette technique d'enquête consiste à présenter une série de photographies, « *de 12 à 200 selon les auteurs* » (Le Lay *et al.*, 2005 : 4), à partir desquelles les personnes interrogées doivent émettre un jugement, généralement d'ordre esthétique ou lié à leurs pratiques. Les données, quantitatives lorsqu'un grand nombre de personnes répondent au photo-questionnaire, sont plus simples à traiter statistiquement car l'évaluation des photographies s'appuie sur une échelle visuelle analogique qui permet le recueil de données quantitatives continues (Le Lay, 2005, 2007). Marylise Cottet a réalisé une étude sur la perception des bras morts des cours d'eau. À l'aide d'un photo-questionnaire, support d'entretiens, elle cherchait à comprendre et à

expliquer les jugements esthétiques portés sur ce type de paysages aquatiques. Précisément, elle souhaitait d'une part mettre en évidence les préférences esthétiques du public en matière de plans d'eau de bras morts afin de les expliquer, et d'autre part, elle s'interrogeait sur le fait que les visions expertes/profanes influent ou non dans les perceptions (Cottet, 2010). Son enquête par photo-questionnaire a été menée sur Internet auprès de plus de 400 personnes de juin à septembre 2008. L'acquisition de données quantitatives continues lui a permis de réaliser des traitements statistiques : elle a réalisé une analyse thématique de contenu avec le logiciel Modalisa. Ses résultats sont concluants, elle a pu par la suite construire un modèle de perception (Cottet *et al.*, 2009) à partir des variables explicatives mises en évidence dans le cadre de cette enquête. Cet outil pourrait être utilisé sur d'autres projets de restauration de bras morts.

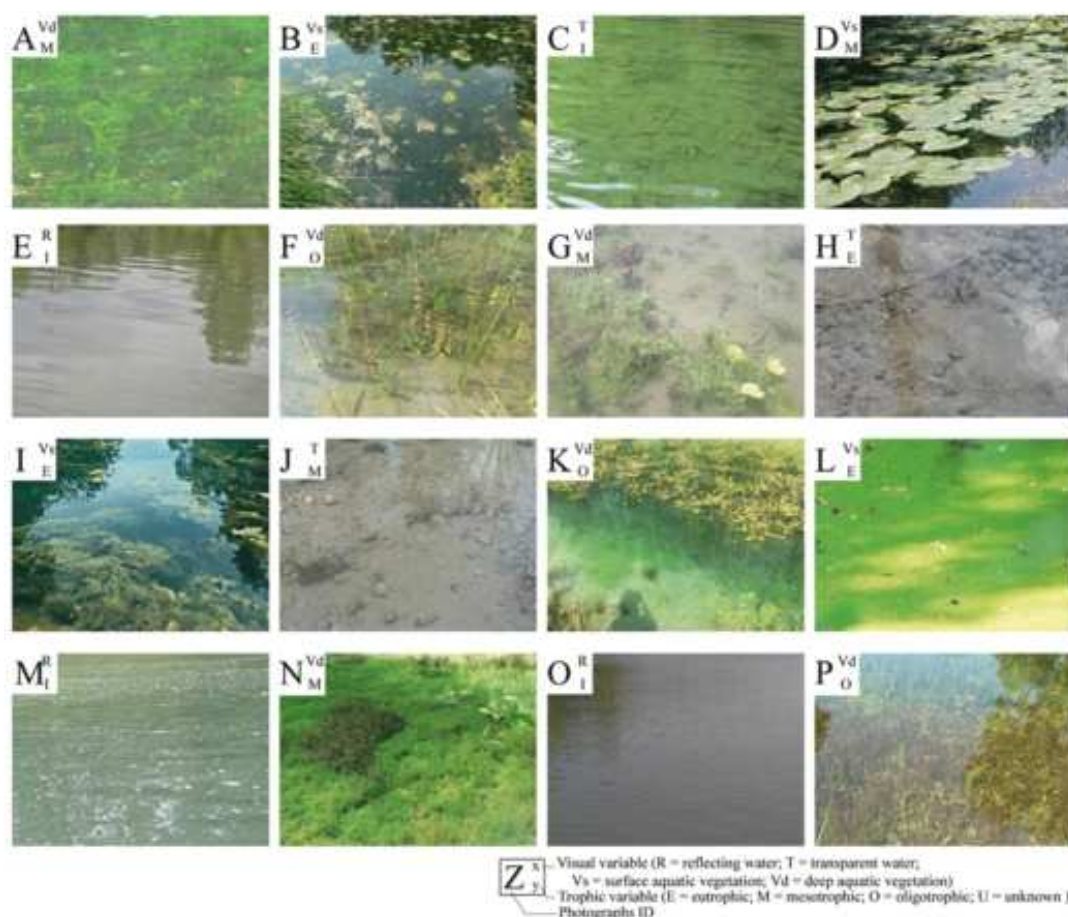


Figure 37 : Exemple de photo-questionnaire, support d'entretien
Source : Cottet, 2010.

Si la technique des photo-questionnaires offre des avantages⁵⁹, elle présente toutefois des limites dont deux essentielles à nos yeux : la subjectivité dans le choix des photos et la présence de facteurs externes parasitant la perception des photos comme la lumière, l'angle de prise de vue ou encore le champ (Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2010).

La photographie peut aussi être soumise à l'observation des enquêtés, à qui l'on peut demander soit de les commenter, soit de les évaluer, soit de les classer. Yves Luginbühl a été un pionnier dans l'expérimentation de la méthode. En 1985, il réalise des entretiens auprès de soixante habitants sur le Boischaut à partir de six photographies de paysage (Luginbühl, 1989 : 12). Les photographies qu'il avait réalisées au préalable étaient, selon lui, caractéristiques du paysage de bocage ; elles présentaient un gradient de transformation du bocage traditionnel de la région, du plus dense au plus ouvert. Lors de ses premières enquêtes, il s'est aperçu avec surprise que les mots « paysage » ou « bocage » n'étaient pas exprimés par les habitants, y compris à la vue de la photographie qui, selon lui, représentait l'idéal bocager. Aucun habitant ne se reconnaissait dans les photographies, jusqu'à ce qu'un des enquêtés témoigne un intérêt pour une photographie « prise au ras des cimes des arbres des haies, occultant le parcellaire et donnant l'impression d'une succession infinie de frondaisons » qui donnait l'impression au chercheur d'une immense forêt plus que d'un bocage. Ce paysage était celui dans lequel l'habitant se reconnaissait, et avec lui, la plupart des autres habitants. Yves Luginbühl de conclure que si l'outil photographique est probant, il est cependant indispensable « d'aborder cet outil avec la plus extrême prudence et de ne pas le considérer comme le moyen unique de parvenir à l'objectif fixé. » (Ibid.) « C'est en fait dans l'association question-photographie que peut se structurer une véritable méthode d'analyse qui déborde largement de l'objet initial et permet de soulever des

⁵⁹ L'échantillon observé peut être de grande taille, le cadre temporel limité, et des « profils » différenciés peuvent être dégagés selon des groupes (Le Lay et al., 2005 : 13).

problèmes touchant aux transformations paysagères auxquelles les individus participent, qu'ils subissent ou auxquelles ils s'opposent. » (Luginbühl, 1989 : 15). Magali Bertrand et Philippe Beringuier ont utilisé le support photographique comme l'un de leurs trois outils en 2006 dans le Vic-Bilh. Suite à un travail de recueil de l'iconographie touristique, une sélection d'images a été présentée aux enquêtés « afin de mesurer si le paysage tel qu'il était mis en scène correspondait à leur idée et à leur ressenti sur la région. (□). Il s'agit d'inciter les interlocuteurs à se pencher sur la reconnaissance de l'identité de leur territoire et de mettre en miroir leur propre construction identitaire. (□). Cette phase cherche à dynamiser l'entretien, à le rendre moins formel mais aussi à amorcer un échange entre chercheur et enquêté, sur le discours prononcé autour du paysage et mis en image pour des personnes extérieures au territoire. » (Bertrand & Beringuier, 2006 : 5).

Mais une fois encore, l'accueil inévitable, en utilisant des photos déjà produites, est d'imposer un regard prédéfini (celui du photographe) aux personnes interrogées.

Le dernier courant, celui de la *native image making*, plus récent, s'inscrit dans les pas des sociologues et des ethnologues (Beilin, 2005). Des géographes et paysagistes (Michelin, 1998 ; Lelli, 2000 ; Michelin *et al.*, 2005 ; Bigando, 2006 ; Joliet, 2010 ; Blouin-Gourbilière, 2011 ; Joliet & Blouin-Gourbilière, 2012) entreprennent des travaux de recherche dans lesquels ils font prendre les photos par les enquêtés eux-mêmes. Cette méthode « résout en partie le problème de l'influence du regard de l'enquêteur sur celui du locuteur et a l'avantage de motiver la réflexion de ce dernier. » (Bigando, 2006 : 93). Yves Michelin en est le précurseur, et tous les travaux postérieurs s'appuient sur les siens. Nous détaillerons ici son canevas méthodologique qui a servi de référence à notre propre expérimentation. Il a proposé la photographie habitante à des élus locaux comme outil d'aide à la réalisation d'un projet de développement qui intégrerait les représentations paysagères (Michelin, 1998). Son expérience s'est déroulée entre février et mars 1997 sur le territoire du Parc naturel régional du Livradois-Forez, dans un secteur rural de la montagne thiernoise. Concrètement, il a fourni des appareils photo jetables accompagnés d'un questionnaire à six élus dans le but d'étudier quatre points clés, issus du questionnement dont les paysages du territoire

étaient l'objet. Premièrement, la « part intime », affective du paysage, dans laquelle se reconnaît chaque habitant, afin de savoir si elle est partagée ou spécifique à chaque individu ; deuxièmement la nature des éléments rejetés, « *sur lesquels toute amélioration donnera de la gestion paysagère une image positive* » ; troisièmement les éléments reconnus par les habitants comme constitutifs de leurs paysages ou de leur pays (quels paysages souhaiteraient-ils montrer à leurs descendants ou à des touristes ?), en lien avec le paysage identitaire et le paysage vitrine d'un territoire ; et enfin, quatrièmement, la conscience des évolutions du paysage. La finalité de cette expérience était de « *faciliter l'émergence d'un projet global de développement* » au sein d'une communauté de commune (Michelin, 1998 : 3).

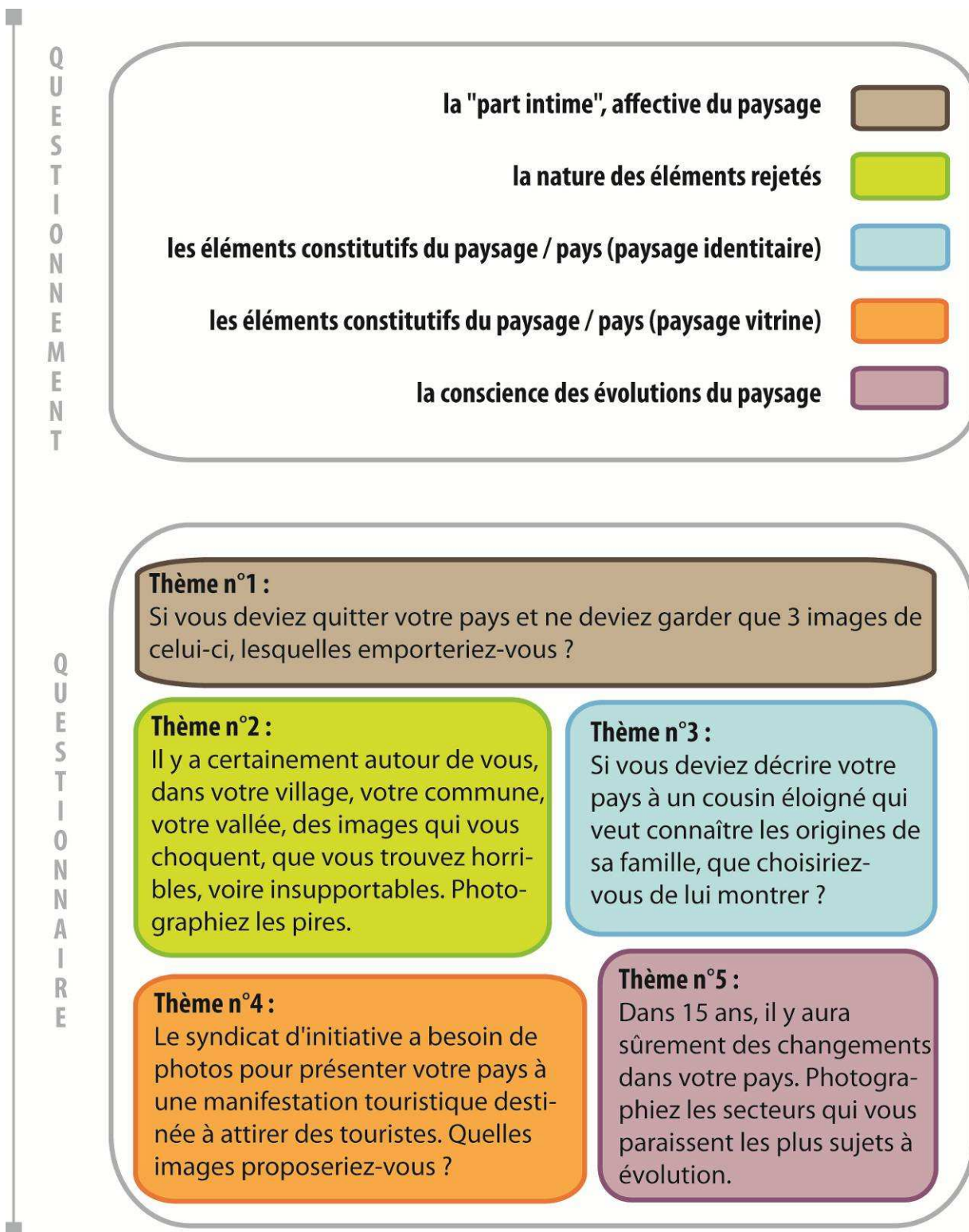


Figure 38 : Le canevas méthodologique de l'expérience de photographie habitante selon Yves Michelin (1998)

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Yves Michelin a donc remis aux enquêtés (échantillon désigné) le questionnaire comprenant cinq questions ainsi qu'un appareil photo. Cet essai méthodologique, expérimental, a été testé sur six élus sélectionnés selon leur degré d'implication dans la démarche de gestion de l'espace conduite par la communauté de communes, leur lieu d'habitation, leur motivation par rapport au paysage, et enfin, leur représentativité par rapport aux différentes catégories sociales (Michelin, 1998 : 4). Les photos ont été réalisées en quinze jours, puis un entretien semi-directif basé sur les photographies a été mené « *permettant de localiser géographiquement les lieux de prise de vue, d'analyser le contenu de chaque cliché, de formaliser leur sens et ainsi d'aider chaque personne à exprimer plus clairement son point de vue sur le paysage et à le faire partager.* » (Michelin, 1998 : 5). Enfin, une assemblée réunissant tous les élus de la communauté de communes étudiée a eu lieu afin de présenter les résultats et de lancer une discussion. Les conclusions de l'expérimentation sont positives : « *la technique des appareils photos jetables peut constituer un très bon support pour appréhender la dimension affective du paysage, dégager les éléments que les habitants considèrent comme les plus représentatifs et engager un dialogue sur l'avenir. Le support photographique sert de fil conducteur à l'entretien. L'enquêté s'appuie beaucoup sur l'image pour exprimer ses idées. En outre, les questions l'ont obligé au préalable à s'interroger, à aller voir sur place la réalité de ce qu'il avait envie de montrer. Lors de l'entretien, il est donc beaucoup plus motivé, et son propos est plus précis.* » (Michelin, 1998 : 13). Les limites soulevées concernent le nombre trop restreint de personnes interrogées, la nécessité d'interroger d'autres catégories d'acteurs moins préoccupées par la question des paysages, et enfin, une analyse ethnologique plus poussée des représentations.

Eva Bigando, dans sa thèse soutenue en 2006, s'est intéressée au paysage ordinaire des habitants, en utilisant, entre autres, la photographie comme support d'entretien. S'appuyant sur la méthodologie d'Yves Michelin, elle a proposé à vingt des soixante habitants interrogés dans le cadre de sa thèse de réaliser un corpus photographique en mettant à leur disposition un questionnaire sur cinq thèmes paysagers à illustrer, ainsi qu'un appareil photo jetable. Selon la géographe, le travail avec la photographie présente un double avantage au moment de l'analyse des enquêtes : « *Il renseigne à la fois sur l'objet photographié et sur le sujet qui a réalisé le cliché*

(choix de l'objet, manière de photographier). » (Bigano, 2006 : 93). Mais elle a surtout pu formuler le constat que l'invitation à photographier les paysages conduit les interlocuteurs « à prendre conscience du potentiel paysager de leur espace de vie » (Bigano, 2006 : 329). Alors que les vingt personnes s'étant prêtées au jeu de l'enquête photographique manifestent toutes, sans exception, une « conscientisation de l'existence d'un ordinaire paysager » au moment de l'entretien, les quarante personnes s'étant prêtées à l'entretien simple (sans prises de vue antérieures) ont parfois vécu « un processus de conscientisation simultanément à l'acte de verbalisation » mais avec un degré de prise de conscience beaucoup plus mitigé (Bigano, 2006 : 329).

Cette technique, issue de la *native image making* (photographie habitante), présente divers avantages. Elle est supposée aider les habitants à s'exprimer plus facilement. C'est le cas dans les régions rurales où l'expression d'un point de vue paysager est parfois difficile pour les habitants : « *Some of them think that landscape appreciation is kept to specialists, others that landscape management concerns only famous places and the majority of inhabitants meet difficulties to express their opinion only by words.* » (Michelin et al., 2005 : 19). Dans les cas cités ci-dessus, des thématiques étaient proposées aux participants. Le but est de leur demander d'opérer une sélection, qui, comme nous l'avons expliqué précédemment, favorise l'exploration du lien au paysage par le choix du sujet photographié et du « dans le champ » et « hors le champ ». Le paysage choisi, la vue sélectionnée reçoivent une « consécration » grâce à la photographie : « *Alors qu'on ne décide pas de ses souvenirs, la photographie est une technologie délibérée de choix et de classification volontaire du passé. [□] Le rite photographique ne solennise que ce qui en est digne. La perception doit déjà être surévaluée avant de recevoir la consécration photographique.* » (Bourdieu, 1965 : 295). La *native image making* permet également de saisir au plus près le regard que l'enquête porte sur son environnement.

C'est en ce sens qu'Anne Sourdril (2012), ethnologue au CNRS et membre du Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces (LADYSS), a effectué une étude postdoctorale à la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du

Gâtinais et à l'INRA d'Ivry entre juillet 2009 et juillet 2011. Son étude avait pour objectif d'observer l'évolution des paysages à travers les perceptions de ses habitants et de ceux qui les façonnent. Elle s'intéressait en particulier aux questions soulevées par la construction et la mise en œuvre des trames vertes et bleues en tant que mesures environnementales globales appliquées à l'échelle locale afin de déterminer quelle est la perception de la nature et des continuités écologiques par les habitants du Gâtinais. Quarante-cinq d'entre eux ont reçu un appareil photographique jetable et ont photographié ce qui, selon eux, était significatif dans leur paysage. Elle les a ensuite rencontrés afin de commenter chacune des photographies (*photo-elicitation*). Les premiers résultats de cette étude ont été récemment présentés dans une exposition appelée « TRAME(S), Paysages d'habitants révélés par PhotoVoice » (2012).

Comme nous le voyons à travers les quelques études présentées, il est possible de combiner les différentes techniques entre elles. C'est ce qu'a fait Beilin (2005) en s'intéressant aux pratiques écologiques d'agriculteurs australiens dans un travail mené durant quatre années. Elle a demandé à dix-huit familles de prendre des photos des éléments les plus significatifs de leur environnement. Puis elle a demandé à chaque famille de choisir parmi leur production les douze photographies les plus pertinentes, de les classer et de commenter les catégories et leur travail. Un aller-retour de la retranscription de leur propos permet aux auteurs de rédiger un point de vue, de le préciser : « *They are conscious that the photograph will be scrutinized and that they will be asked to explain the significance of the scene. In this way they bring together the construction of the idea behind the image and give it voice in their telling. As they are both constructor and narrator, they are not bound to just what is visible in the photograph and are able to verbally expand the scene. Subjectivity is explicit and, consequently, exhilarating. It also allows the connection between the image as object and its subjective meaning.* » (Beilin, 2005 : 60). Elle souligne l'importance du discours écrit qui accompagne l'image dans un processus de double écriture : « *The writing of this landscape story is largely found in the words that accompany the photographs.* » (Beilin, 2005 : 67).

Cet état des lieux de l'utilisation de l'image comme matériau de recherche nous permet à présent d'introduire et d'argumenter nos propres choix méthodologiques.

4.4. L'image et les mots, nos choix méthodologiques

Depuis sa naissance, et même antérieurement, le Parc de la Brenne est mis en image grâce à la photographie de paysage, qui véhicule une vision de « temple de la naturalité ». L'étude du message iconographique véhiculé par le Parc le confirme. Notre démarche participative basée sur la photographie de paysage habitante se plie donc à l'histoire et à la contemporanéité du territoire. Cette sous-partie est celle du balisage et de la présentation de notre cheminement méthodologique expérimental.

4.4.1. L'image et le PNR de la Brenne

Depuis sa création, le Parc naturel régional de la Brenne met fortement en valeur sa naturalité, comme joyau de son territoire. Cette naturalité est omniprésente dans les supports de communication, à travers deux prismes : la biodiversité et les paysages, ou plus exactement, la biodiversité dans les paysages.

En novembre 2010, nous avons analysé les représentations iconographiques véhiculées par le Parc. Nous souhaitons identifier les potentiels archétypes paysagers diffusés par le Parc. Les archétypes, également nommés modèles, référents, repères, normes, figures, et constitués de codes, motifs ou *topoi* font référence à ces modèles qui structurent notre imaginaire (Dubost & Lizet, 1995). Pour ce faire, nous avons constitué un corpus « Parc 2010 », créé *ex nihilo*, en demandant à un tiers d'aller chercher les prospectus de présentation générale du territoire du Parc⁶⁰ à la maison du Parc ainsi que dans deux offices du tourisme. Nous nous sommes également intéressée aux images données à voir aux habitants à

⁶⁰ La carte de présentation du PNR (édition 2010), le guide pratique du Parc 2010, le dépliant « La Brenne à vélo » (édition 2010) et le guide « Brenne Nature 2010 » (animations nature)

travers le journal du Parc et celui des animations estivales⁶¹. Enfin, le site Internet⁶² a été également étudié dans sa version ancienne⁶³. Nous nous sommes ainsi intéressée à tous les documents diffusés en 2010 et avons isolé les 513 représentations iconographiques (photographies, cartes, logo du Parc et dessins) de ces sources. Les résultats illustrent bien à quel point la photographie domine les autres types iconographiques, et ce, pour tous les supports de communication confondus.

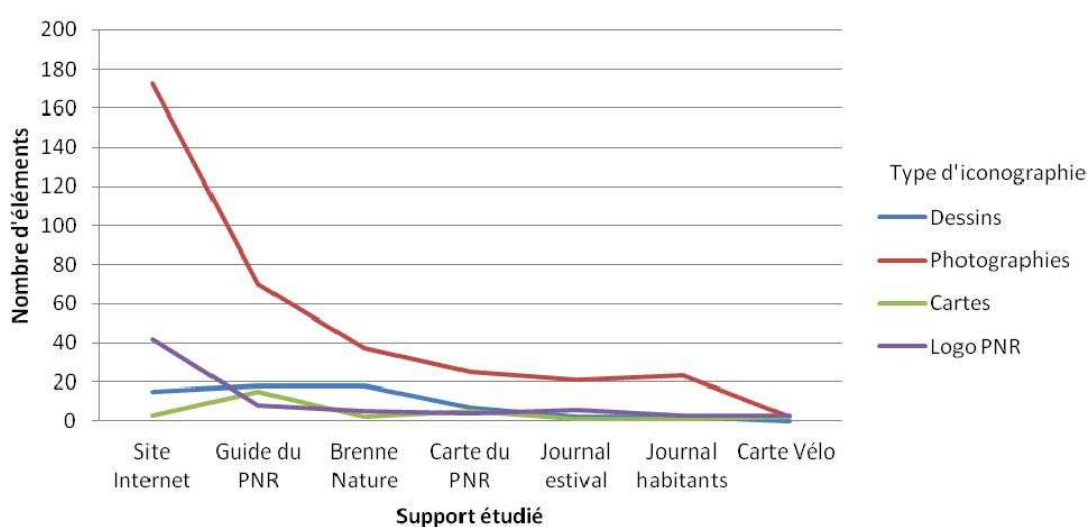


Figure 39 : Analyse iconographique de la communication du Parc pour l'année 2010
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2010

Comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, historiquement, le médium photographique a permis de « sortir » ce territoire de l'ombre. Les nombreux livres des photographes naturalistes Jean-François Hellio et Nicolas Van Ingen (1987, 1994, 1998, 2005, 2007 et 2011) ont contribué à cette mise en images de la Brenne

⁶¹ Les deux numéros 2010 de « La Feuille » (journal du Parc à destination des habitants) et L'été en Brenne 2010 (journal estival)

⁶² Page d'accueil, et toutes les pages des 2e et 3e branches de l'arborescence du site

⁶³ Depuis 2011, le PNR Brenne dispose d'un nouveau site Internet

et à la faire valoir auprès des visiteurs mais aussi auprès des locaux. La Grande Brenne et ses paysages étaient au cœur des premiers ouvrages de ce duo de photographes. Le Parc a repris, dans sa communication, les mêmes motifs paysagers, comme le montre l'étude des 56 illustrations présentées sur les couvertures⁶⁴ du corpus « Parc 2010 ». Les motifs liés à l'étang (27 %), l'oiseau (27 %) et la bonde (20 %) sont prédominants : la Grande Brenne est le « haut-lieu » du PNR. La rivière (11 %) et le patrimoine bâti sont également des thématiques présentes dans la communication de l'institution. Enfin, la cistude et le bocage sont représentés plus anecdotiquement.

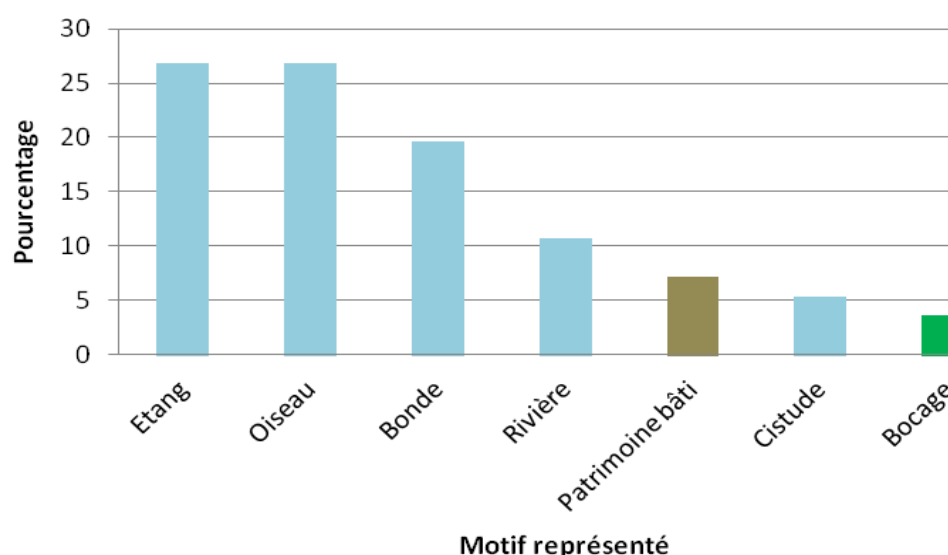


Figure 40 : Analyse des motifs iconographiques sur les couvertures et premières pages des supports de communication du Parc datés de 2010
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2010

⁶⁴ Nous avons également réalisé la même analyse pour les 513 illustrations, mais celle-ci n'était pas concluante. La diversité des thèmes traités est telle que la catégorie « autre » représentait plus de la moitié des illustrations totales. De plus, l'abondance de photographies sur le site Internet concernant l'inventaire architectural du petit patrimoine bâti « biaisait » nos données, d'autres pages n'étant pas du tout illustrées.

L'image des étangs de Brenne sert de vitrine à la structure du Parc. Au premier abord, ce paysage emblématique de la Grande Brenne, caractéristique et atypique avec ses petits boutons de grès, apparaît comme l'unique entité paysagère, ou du moins la plus manifeste. L'étang brennou semble être l'archétype local de la naturalité, ce qu'attestent également les slogans utilisés par le Parc, abondant dans ce sens : « mille étangs, mille et une découvertes », « les découvertes nature », « Brenne nature », « La Brenne à vélo ».

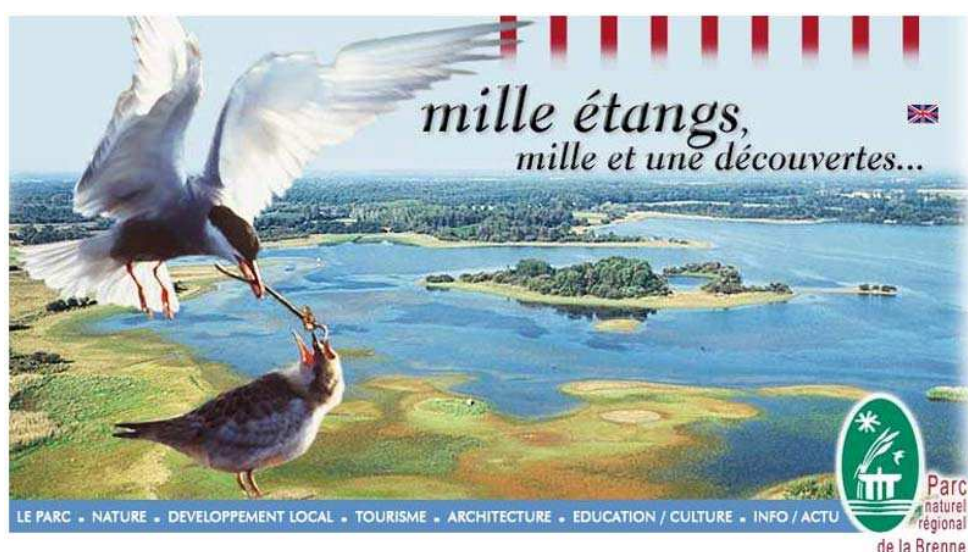


Figure 41 : Capture d'écran de la page d'accueil du site Internet du Parc naturel régional de la Brenne
Source : PNRB, 2010

Depuis une vingtaine d'années, la communication du Parc semble viser juste ; le territoire ne cesse de séduire les photographes. Pour le constater, il suffit de fréquenter les observatoires placés autour des étangs lors des périodes de migrations ornithologiques. Jean-François Hellio et Nicolas Van Ingen ont donné des idées à d'autres photographes, professionnels et amateurs (Nicolas Chartier et Anthony Tixier, Robert Ansel, Benoit Leroy, etc.), qui éditent à leur tour livres, sites Internet, calendriers et cartes postales consacrés à la Brenne. De nombreux amateurs partagent également leurs photographies de la Brenne et de ses étangs sur Internet. Si le Parc n'a pas encore investi le domaine des réseaux sociaux, une

page « *Brenne, pays des mille étangs* » a été créée en 2009 : bien qu'amorphe, elle collecte plus de 650 mentions « j'aime ».

Toutes ces raisons, mêlées à une attirance personnelle pour la photographie, ont motivé notre choix en faveur de ce support pour mobiliser les différents acteurs autour du paysage, vers une dynamique territoriale.

4.4.2. Canevas méthodologique général

Notre méthodologie se déroule en plusieurs phases que nous présentons rapidement dans un premier temps afin d'annoncer clairement son cheminement. Il s'agit tout d'abord de poser le questionnement identitaire et paysager de notre terrain d'étude et de l'articuler sous la forme d'un « questionnaire » autour des thématiques paysagères proposées aux différents *Operator*.

La phase de production des points de vue sera réalisée selon deux dispositifs qui seront comparés : les concours photographiques et les ateliers photographiques. À chaque fois, le point de vue iconographique (image) sera associé à un point de vue discursif (texte ou légende).

Les points de vue seront ensuite validés en fonction des critères définis selon les règles établies de l'OPPP du PNR Brenne. Entre autres critères, les photos devront être prises depuis l'espace public. L'ensemble des photos respectant les critères énoncés constituera notre corpus de points de vue. Celui-ci fera l'objet d'une analyse d'une part et de sélection d'autre part.

L'analyse concernera les points suivants : la participation, la répartition spatiale des clichés, et une analyse iconographique et discursive des points de vue. La phase de sélection, participative, reposera sur les choix d'acteurs (*Spectator*) invités à commenter et à sélectionner les photographies afin de retenir les plus significatives des grands enjeux du territoire. Une seconde analyse des modalités de ce choix, de la médiation observée et des grands enjeux identifiés sera réalisée.

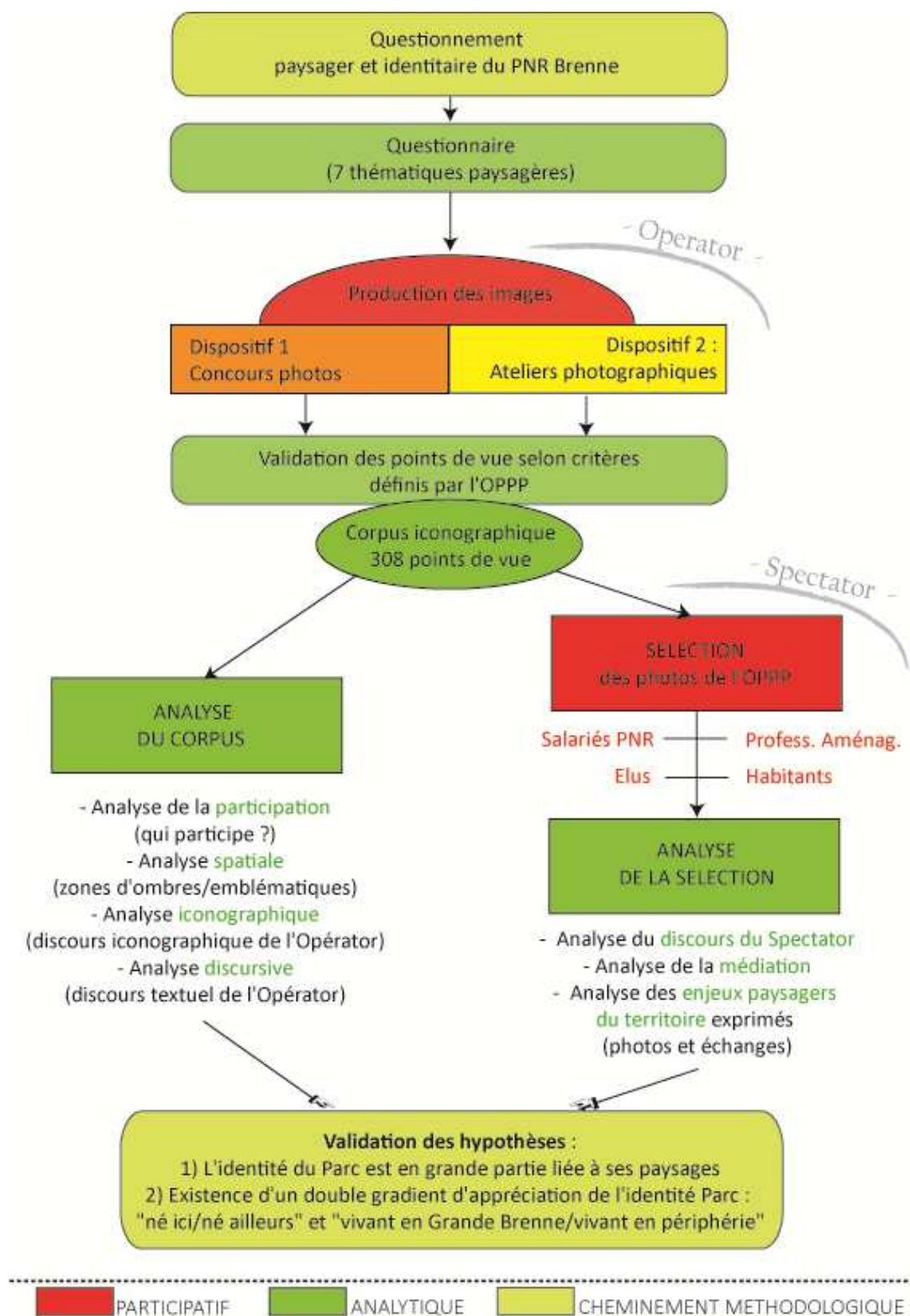


Figure 42 : Schéma méthodologique de la thèse
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

4.4.3. Analyser le discours de l'Operator en comparant deux modes de production

La première étape de notre recherche consiste à faire produire les photographies aux divers acteurs afin d'interroger différents éléments. Notre méthodologie s'inspire de celle d'Yves Michelin (1998). Il s'agit de s'intéresser dans un premier temps aux questionnements puis de les articuler en questionnaire. Nos questionnements concernent les affinités paysagères, les antagonismes paysagers, la devanture paysagère territoriale, l'enjeu de préservation et de patrimonialisation des paysages et enfin la gestion des évolutions paysagères. Tous ces questionnements sont indissociables de l'imagibilité du territoire du Parc et de ses équilibres géographiques et identitaires. Concrètement, en gardant à l'esprit nos hypothèses de recherche, nous observons que toutes les thématiques questionnent la capacité des paysages du Parc à produire une forte image chez l'observateur : une référence identitaire, d'une part, et les zones emblématiques et zones d'ombre du Parc d'autre part.

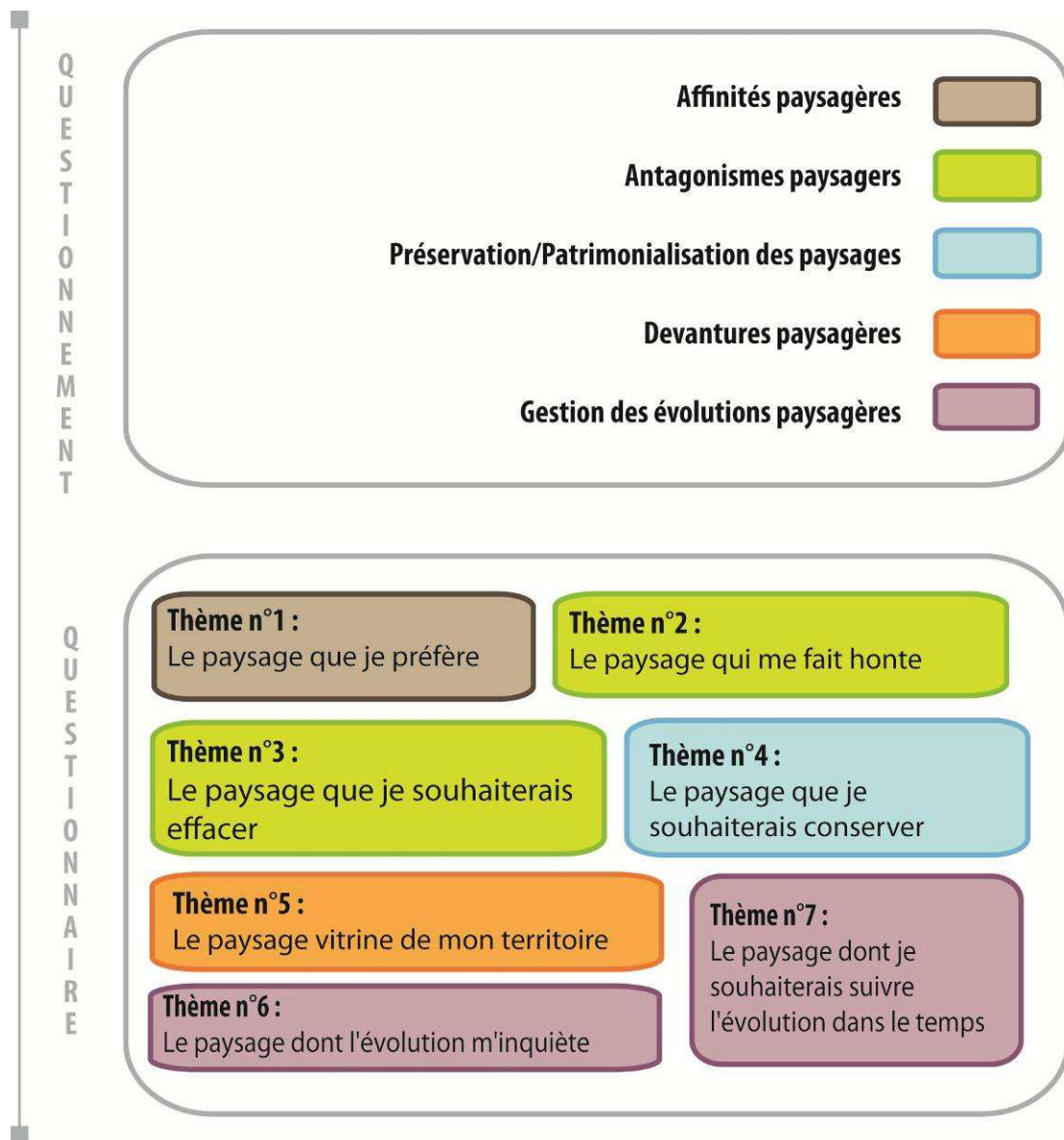


Figure 43 : Canevas méthodologique de la photographie habitante
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Contrairement à ce qui a été pratiqué jusqu'ici dans les différentes recherches mobilisant la photographie habitante (Michelin, 1998 ; Lelli, 2000 ; Michelin *et al.*, 2005 ; Bigando, 2006), nous ne ciblerons pas une catégorie d'acteurs mais nous nous placerons dans une démarche participative de photographie habitante. L'échantillon n'est donc pas désigné mais spontané. Cette posture, inédite en géographie, a été adoptée dans le même temps au Nunavik par Fabienne Joliet, qui a également mobilisé les habitants sous un mode participatif. Les avancées, en

parallèle, sur nos deux terrains de recherche nous ont permis de comparer nos terrains, les modalités de mises en œuvre de la participation, la participation effective et nos résultats respectifs au cours de la phase terrain mais aussi durant l'analyse (Joliet, 2010, 2011, 2013 ; Blouin-Gourbilière, 2011 ; Joliet & Blouin-Gourbilière, 2013). Un concept très semblable a été initié en 2010 par des sociologues visuels du centre Emile Durkheim de l'Université de Bordeaux Ségalen, en lien avec le Conseil Général de la Gironde. À travers l'opération *vosre paysage dans l'objectif*, chaque participant était invité à photographier le paysage le plus représentatif de son cadre de vie. Les 317 contributions et leurs commentaires associés ont permis de produire une enquête sociologique sur le cadre de vie des Girondins (Conseil Général de la Gironde, 2011).

Comme nous l'avons démontré dans le chapitre traitant du participatif, ce choix d'enquête de participation libre, invitation à la spontanéité, ne vise aucunement un échantillon représentatif des acteurs du territoire. Ici, nous cherchons à savoir qui est intéressé par la question du paysage, qui se mobilise sur ces questionnements, poussé par quelles motivations et selon quelles conditions et modalités ? Nous parlerons donc d'échantillonnage spontané.

Cette thèse s'inscrivant dans une recherche-action à visée opérationnelle, nous avons souhaité confronter deux dispositifs distincts de production participative de photographies afin de pouvoir tirer des enseignements comparatifs et ébaucher une méthodologie applicable à d'autres collectivités. Notre choix s'est porté sur le concours photos d'une part et les ateliers photographiques d'autre part. Salariée de la collectivité, notre rôle fut donc de planifier et d'animer chacun de ces dispositifs. Nous avons analysé les données parallèlement à l'avancée des animations, les résultats se mêlant à l'action et influant, au fil de la recherche, sur la direction donnée à nos investigations. En ce sens, notre étude s'est véritablement inscrite dans un processus de recherche-action. Nous avons renouvelé les dispositifs participatifs à deux reprises (2010/2011 et 2011/2012, que nous nommerons « campagnes de terrain ») afin de perfectionner la méthode et de confirmer les résultats.

L'idée du concours photos est librement inspirée de la campagne française « *Mon paysage, nos paysages* » lancée en 1992 par le ministère de l'Environnement (Clergue & Dubost, 1995) et de toutes les initiatives populaires évoquées précédemment. Le concours photos est un dispositif ludique, ponctuel, grand public ou tout public. Il requiert un investissement moindre de la part du participant en matière de temps et il est « cadré » par un règlement. Les participants photographient selon des thèmes qui leur sont imposés. Un seul thème paysager était proposé durant la première campagne (2010) en guise de test du dispositif, et six thèmes paysagers le furent durant la seconde. Nous détaillerons dans le chapitre suivant les thématiques exploitées.

Le deuxième dispositif de production participative de photographies est l'atelier photographique participatif. Ces rencontres régulières présentaient des modalités différentes : rythme régulier et itératif des rencontres, investissement plus important du participant, échanges et *feed-back*, accompagnement ponctuel par une photographe professionnelle, convivialité, et envoi d'un compte rendu de la séance. Là aussi, le thème était imposé, même si de nombreuses libertés pouvaient être prises. En ce sens, le cadre des ateliers était moins rigide. Nous détaillerons dans le chapitre suivant les thématiques exploitées et les modalités de réalisation de ces ateliers.

Au-delà de la production de la photographie, de l'image en tant que telle, nous souhaitons aussi recevoir une narration paysagère de la part des participants. Ainsi, dans notre étude, le point de vue paysager est composé d'un tout « image + discours ». Pour cela, nous avons demandé à chaque participant d'accompagner sa photographie d'une légende et d'un petit texte expliquant les motivations de son choix et son rapport aux lieux. La légende précise de façon explicite le sens d'une photographie (Barthes), levant ainsi l'ambiguïté, car « *de même qu'il n'y a pas de pensée hors des mots, il n'y a pas de perception d'un sens visuel sans articulation commune à celle du langage verbal.* » (Bauret, 1992 : 29). Nous demandions donc toujours à l'auteur de la photographie de formuler un commentaire, une appréciation, son intention, ou encore sa propre lecture de l'image. La photographie fait ainsi parler, écrire, et peut devenir technique

d'entretien (Guarrigues, 2000 : 199). Une fois les images produites selon les deux dispositifs, nous avons sélectionné les photographies en fonction des critères énoncés dès le départ aux participants, en éliminant du corpus celles qui n'avaient pas de légende ou de discours associé, celles qui ne représentaient pas du paysage (macrophotographie ou portrait), celles qui n'étaient pas prises sur le territoire du Parc et enfin, celles des auteurs ayant exprimé le souhait de ne pas voir figurer leur contribution dans l'analyse. Les analyses réalisées à partir de corpus de points de vue sont diverses : analyse de la participation (qui participe ?), analyse spatiale (présence de zones d'ombres/ paysages emblématiques), et analyses iconographique et discursive du point de vue de l'*Operator*. Bien que le point de vue soit constitué d'un tout « image + discours », dans la réalité de l'analyse, nous avons bien souvent séparé les deux éléments, les techniques analytiques n'étant pas compatibles. Néanmoins, le texte a souvent été d'une grande aide pour comprendre ce que la photographie voulait montrer. Les détails de ces analyses seront présentés dans le chapitre 5.

4.4.4. Analyser le point de vue du *Spectator*

Une fois les points de vue produits par l'*Operator*, il convient de les soumettre au *Spectator*. Pour mémoire, le *Spectator* de Barthes est celui qui regarde (ou qui subit) la photographie.

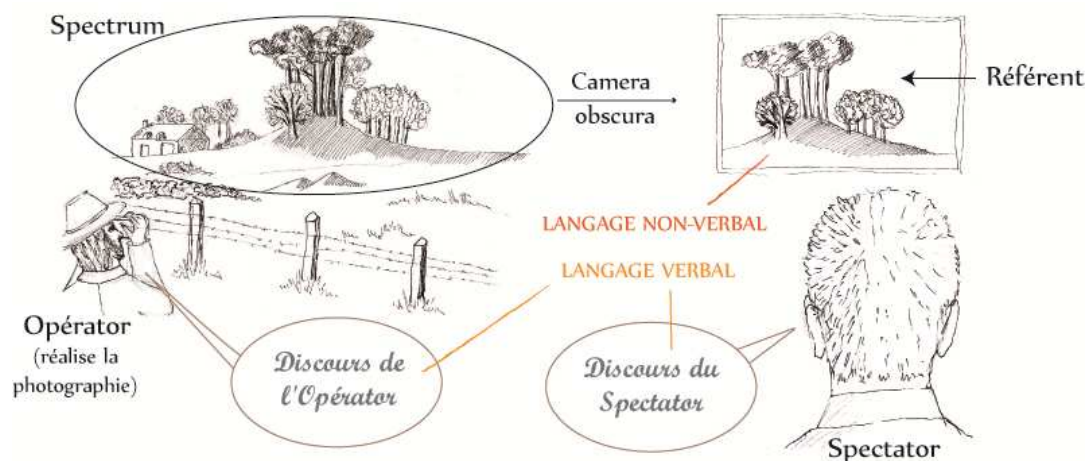


Figure 44 : Analyse des discours d'après la dialectique de Roland Barthes (1980)
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Le dispositif mis en place consiste tout d'abord à mobiliser de manière participative et spontanée les différents acteurs concernés par la question identitaire et paysagère du territoire, puis à les inviter à sélectionner, parmi les 308 points de vue produits, ceux qui représentent les grands enjeux paysagers du territoire. Nous reviendrons dans le chapitre 6 sur la méthode de sélection des photographies, voulue ludique et facilitatrice de dialogue.

Afin de voir les éventuelles différences de perception entre les catégories d'acteurs, nous avons mobilisé de manière participative divers *Spectator* en collèges d'acteurs : si les catégories d'acteurs ont été désignées, la participation de chaque individu au sein des collèges était spontanée. Le choix des catégories d'acteurs constitutives des collèges s'est fait en fonction de notre carte d'acteurs. Nous avons convié à des « lessives d'images participatives » les habitants, les élus du Parc, les techniciens du Parc et les partenaires de la collectivité. Chaque collège a été invité à une date distincte. Nous n'avons pas réalisé de collège avec les visiteurs en raison de difficultés d'organisation, de communication et de planification évidentes, bien que leurs choix eussent été intéressants à analyser.

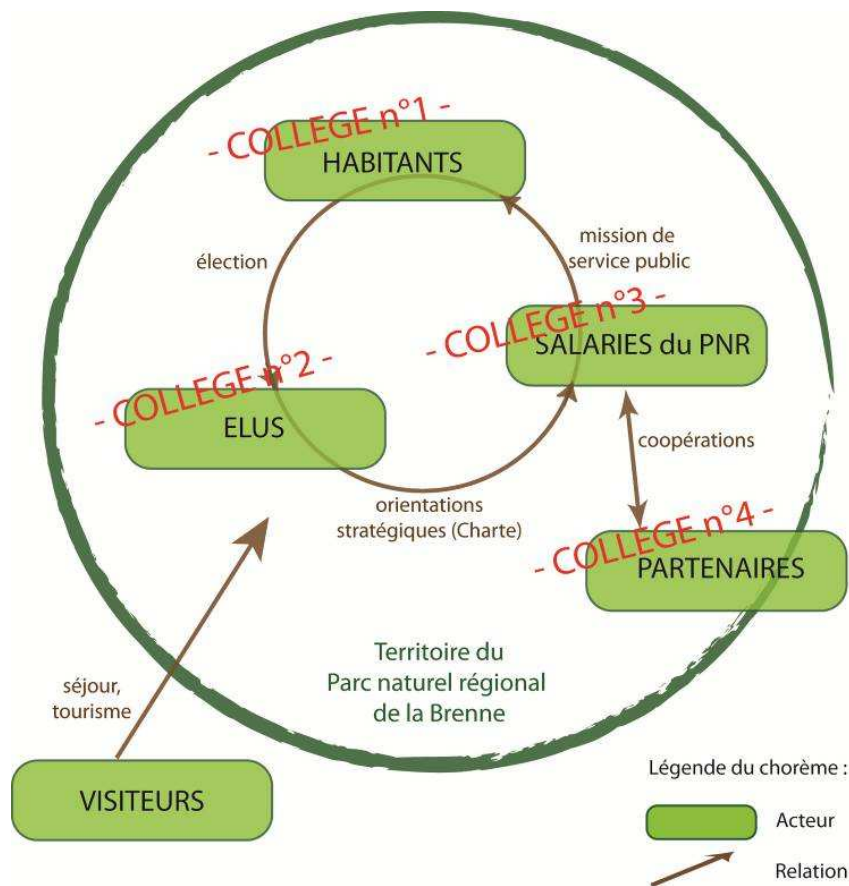


Figure 45 : Désignation des collèges d'acteurs pour le choix participatif des photographies de l'observatoire
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Lors de chaque rencontre, les échanges ont été enregistrés, photographiés et analysés. La photographie est ici support de médiation entre les acteurs, elle opère sa fonction d'ouvre-boîte : « *Cela consiste à se servir d'un corpus de photographies (□) comme support d'échanges. Le stagiaire [le participant] choisit l'une d'entre elles, la commente et donne à comprendre ainsi des matériaux signifiants qu'il s'est approprié. Il est possible d'expérimenter cette technique (□) lorsqu'il s'agit, à l'instar du terrain, de développer une meilleure appréhension des représentations d'autrui. L'image photographique est polysémique, et le sens qu'on lui attribue est le résultat d'une construction, d'une élaboration qui n'est ni naturelle, ni universelle. L'expression des différentes interprétations d'un cliché révèle la diversité des points de vue produits par la variété des trajectoires sociales et personnelles relatives à chaque individu.* » (Conord, 2007 : 18).

Puis, la synthèse des quatre collèges a permis de désigner les photos intégrant l'observatoire photographique participatif des paysages du Parc. Nous avons également réalisé différentes analyses sur cette deuxième phase. Tout d'abord l'analyse des différents discours et des sujets abordés : tous ne figuraient pas sur les photographies. « Ainsi, l'ictonographie, en fixant pour les protagonistes un horizon commun □ celui de la chose figurée incontestable en son principe d'existence sinon dans les modalités d'apparition □ permet, rien de moins, de « discuter l'indiscutable », d'engager des débats qui sans elle, tourneraient rapidement en différend radical et qui, grâce à elle, peuvent aller jusqu'à leur terme. » (Lussault, 2003 : 54). Nous avons ensuite procédé à l'analyse de la médiation, des interactions éventuelles, de la cohésion ou non des *Spectator*, et de leur investissement. Enfin, en synthétisant les photos sélectionnées et les commentaires associés, nous avons proposé une analyse thématique des grands enjeux du territoire qui s'en dégagent. Ces résultats feront l'objet du chapitre 6.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2 :

À travers l'état de l'art de la participation et de la médiation paysagère d'une part (chap. 3), et de la photographie et de sa propension naturelle à être un support adapté au participatif d'autre part (chap. 4), nous avons pu poser et présenter notre cheminement méthodologique.

Notre expérimentation se base sur la photographie habitante comme vecteur de médiation territoriale. Notre méthodologie se déroule en trois grandes étapes qui visent à la fois une réflexion sur le questionnement identitaire et paysager développé (objectif de recherche) et la réalisation participative de l'Observatoire photographique des paysages du PNR Brenne (objectif opérationnel).

La première étape consiste à poser le questionnement identitaire et paysager sous la forme d'un « questionnaire » autour des thématiques paysagères proposées aux différents *Operator* (cf. 4.4.3.). La seconde étape (chapitre 5) est la phase de production et d'analyse des points de vue, réalisés selon deux dispositifs : les concours photographiques et les ateliers photographiques. La troisième étape (chap. 6), réalisée durant notre thèse en parallèle de la deuxième (recherche-action), est la phase de sélection, participative, qui repose sur les choix d'acteurs (*Spectator*) invités à commenter et à sélectionner les photographies afin de retenir les plus significatives des grands enjeux du territoire. Une analyse des modalités de ce choix, de la médiation observée et des grands enjeux identifiés sera réalisée.

Les deux prochains chapitres détailleront les modalités techniques et opérationnelles de nos actions et présenteront simultanément nos résultats.

Troisième partie :

L'Operator

Cette partie présente les deux modes de production des « points de vue » mis en place et comparés lors de l'expérimentation. Il s'agit d'une part, des concours photographiques, et d'autre part, des ateliers photographiques. Au terme des 20 mois de production des photographies, 308 points de vue ont été produits, puis analysés, afin de mettre en évidence les affinités paysagères liées au territoire. Comme nous le constatons, les résultats viennent confirmer notre première hypothèse de recherche : oui, l'identité du Parc naturel régional de la Brenne est bien étroitement liée à ses paysages, et plus précisément à son paysage emblématique, l'étang brennou.

5. Chapitre 5 □ L'Operator ou la production des images habitantes

Préambule :

Nous parlerons toujours de point de vue. En effet, comme nous l'avons exprimé précédemment, l'image seule ne constitue pas une source suffisamment précise d'interprétation des représentations de l'Operator. Nous considérons l'image comme support du discours, qui se construit lui-même grâce à l'image réalisée. Plus que l'image, objet représentatif qui dénote une réalité, nous nous intéressons à ce qu'elle fait dire, qui connote la réalité. Ce parti pris, nous nous en sommes rapidement aperçu, ne fut pas évident à concevoir. Certains participants, notamment les grands amateurs de photographie et membres des clubs amateurs, se demandaient pourquoi nous insistions tant sur le texte qui légendait, amendait, et circonstanciait leur photographie. En effet pour certains, la photographie parle d'elle-même, nul besoin de mots. Dans notre démarche, la photographie est utilisée « *en vue d'encourager la verbalisation d'un vécu paysager, souvent difficile pour quelqu'un qui n'a pas l'habitude de s'exprimer sur le sujet.* » (Bigando, 2006).

Bien que notre analyse et notre restitution de résultats contiennent à la fois des images et du texte, par respect pour l'anonymat des participants et par déontologie, nous n'indiquerons pas systématiquement les noms des auteurs des discours retranscrits. Nous avons en revanche obtenu l'accord de chacun, stipulé dans le règlement du concours et discuté verbalement lors des ateliers photographiques, pour qu'apparaissent les noms des auteurs à côté des photographies.

5.1. Méthodologie

Cette thèse s'inscrivant dans une recherche-action à visée opérationnelle, nous avons souhaité confronter deux dispositifs distincts de production participative de photographies afin de pouvoir tirer des enseignements comparatifs et ébaucher une méthodologie applicable à d'autres collectivités. Notre choix s'est porté sur le concours photos d'une part et les ateliers photographiques d'autre part, que nous présentons dans deux paragraphes distincts. Le tableau ci-dessous décline leurs principales caractéristiques.

Tableau 5 (page suivante) : Comparaison des concours et ateliers photographiques
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2013

		Concours photos	Ateliers participatifs
Caractéristiques		<ul style="list-style-type: none"> - Engagement ponctuel - Investissement peu chronophage - <i>Feed-back</i> lors de la remise des prix - Jury composé de divers acteurs, remise des prix - Aspect compétitif 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement pouvant être renouvelé - Investissement plus chronophage - <i>Feed-back</i> lors de chaque atelier - Présence ponctuelle d'une photographe professionnelle - Aucun aspect compétitif
Campagne de terrain n° 1 2010/2011	Thématique(s)	<i>« le paysage que je préfère »</i>	<i>« le paysage dont je souhaite suivre l'évolution dans le temps »</i>
	Participants/ nombre de points de vue produits	92 participants 92 points de vue	26 participants sur la campagne 2010/2011 Plus de 150 photos ⁶⁵ réalisées durant la campagne de terrain parmi lesquelles 11 points de vue exposés sous cadres lors de l'exposition de fin d'année
Campagne de terrain n° 2 2011/2012	Thématique(s)	<i>« le paysage que je préfère », « le paysage que je souhaiterais conserver », « le paysage que je souhaiterais effacer », « le paysage qui me fait honte », « le paysage vitrine de mon territoire », « le paysage dont l'évolution m'inquiète »</i>	<i>« le paysage dont je souhaite suivre l'évolution dans le temps »</i>
	Participants/ nombre de points de vue produits	50 participants 241 points de vue	21 participants sur la campagne 2011/2012 Plus de 250 photos réalisées durant la campagne de terrain 31 points de vue sélectionnés par les participants pour être intégrés au corpus

⁶⁵ Les participants réalisaient de nombreuses photos et reconstructions (tous les mois ou tous les deux mois) qu'ils présentaient lors des ateliers. A la fin de la première campagne, nous avons proposé une exposition permettant de valoriser leur travail. Ils ont été invités à présenter une photographie, sous cadre, accompagnée d'un commentaire écrit. 11 points de vue ont ainsi été sélectionnés par les participants.

Salariée de la collectivité, notre rôle fut donc de planifier et d'animer chacun de ces dispositifs. Nous avons analysé les données parallèlement à l'avancée des animations, les résultats se mêlant à l'action et influant, au fil de la recherche, sur la direction donnée à nos investigations. En ce sens, notre étude s'est véritablement inscrite dans un processus de recherche-action.

5.1.1. Premier mode de production de points de vue : les concours photos

Le choix du concours photographique s'est posé comme une évidence dont nous doutions peu du succès, de tels concours photographiques sur le thème du paysage se multipliant depuis les années 1990.

En effet, dès 1992, le ministère de l'Environnement organisait, sous l'impulsion de Ségolène Royal, un concours sur le thème « Mon paysage, Nos paysages ». Ce concours était ouvert à tout type de paysage comme en témoigne le texte de lancement de l'initiative, rédigé de la main de l'ancienne ministre (Foray, 1996 : 16) : *"Nous avons tous un paysage qui nous tient à cœur. Souvenir de notre passé ou cadre de notre vie de tous les jours, paysage de notre travail ou de nos loisirs, coin de ville, de banlieue ou de campagne, site industriel ou agricole, il habite en nous, il fait partie de notre histoire. Souvent simples spectateurs de l'évolution de notre environnement, nous avons aujourd'hui le pouvoir de témoigner de ce lieu qui nous appartient et qui nous parle. Que chacun d'entre nous prenne la parole sur ce paysage qui est le sien, qui est aussi le nôtre, et contribue à le faire connaître, à le préserver et à le reconquérir. Rassemblons ces paysages grandioses ou modestes en une œuvre collective."* Le succès de ce concours fut considérable : plus de 9000 photographies légendées furent soumises. En 1995, après l'exposition de 90 d'entre elles à la Maison de la Radio, en 1993, un livre, co-écrit par la sociologue Françoise Dubost et le photographe Lucien Clergue, en fait la synthèse en incluant 527 photographies, contraint d'ignorer « les milliers de photographies non sélectionnées, qui présentaient un intérêt majeur puisqu'elles reflètent l'image que les Français ont de leur paysage et indiquent les raisons de leurs préférences » (Clergue &

Dubost, 1995). Ce livre fait aujourd'hui référence en matière de photographie « habitante » de paysage.

Depuis quelques années, collectivités, groupements industriels et organismes de promotion se sont emparés du concours photos en mobilisant les notions de marketing territorial. Souvent sans visée d'analyse des perceptions paysagères, l'idée est de faire changer les représentations, ou de considérer sous un angle artistique un élément qui *a priori* ne l'est pas. A titre d'exemple, en 2012 et pour la 8^{ème} année consécutive, l'association des Industries du Havre (IDH) organise un concours photos réservé aux photographes amateurs sur le thème "*Paysage et Industrie*", ou "*comment les sites industriels s'intègrent dans leur milieu*" (site Internet IDH). Nous reprochons à ce type de concours dont les thématiques invitent les participants à prendre une posture imposée par la consigne, d'influencer la considération à apporter à un type de paysage. Comme les guides touristiques Joanne indiquaient au XX^e siècle les points de vue qu'il convenait de contempler, on propose à l'heure du numérique aux habitants de constater *ô combien l'intégration des sites industriels est remarquable*. D'autres concours photographiques sont organisés pour célébrer la beauté des lieux, ou sensibiliser sur des thématiques (les terroirs bio des régions de France de l'Agence Bio en 2012, l'Énergie dans la Maison, concours 2011 de l'ADEME, le handicap au quotidien, l'Europe dans le Campus □). Le succès de ce type de concours est croissant.

Le concours photos est un dispositif ludique, ponctuel, grand public ou tout public. Il requiert un investissement moindre de la part du participant en matière de temps ; d'un point de vue matériel, il est « cadré » par un règlement. Les participants photographient selon des thèmes qui leur sont imposés. Un seul thème était proposé durant la première campagne (2010/2011) en guise de test du dispositif, et six thèmes le furent durant la seconde (2011/2012).

Le premier concours photos organisé par le Parc naturel régional de la Brenne a eu lieu du 1^{er} juin au 30 septembre 2010, période incluant volontairement l'été, sur une thématique qui se voulait simple et attractive : mon paysage préféré.

Il s'agissait pour cette première édition de tester le principe du concours, et de constater si la réponse d'un territoire rural à faible densité d'habitants pouvait constituer un matériau de recherche suffisamment dense. Chaque participant devait soumettre son

cliché, avec un titre, une explication du choix de la photographie (*pourquoi ce paysage est-il votre préféré ?*) et une question relative aux pratiques (*habituellement, que faites-vous lorsque vous êtes dans ce paysage ?*). Nous demandions également des renseignements plus conventionnels (âge, profession, adresse et coordonnées). Le succès rencontré lors de cette première édition a été concluant : 92 participants ont soumis leurs clichés. Les prix mis en jeu furent simples mais attractifs, il s'agissait de coffrets Smart Box « *séjour dans les parcs naturels régionaux* » d'une valeur de 90 €, au choix des gagnants, d'un survol du territoire du Parc en avion biplace pour en découvrir les paysages vus du ciel. Un jury de huit personnes, jury composé d'habitants, d'élus, de paysagistes, d'un photographe et de techniciens du Parc a désigné les images primées.



Figure 46 : Réunion du jury à la Maison du Parc
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Au-delà du nombre de points de vue récoltés, le concours a suscité un réel enthousiasme de la part des élus et de certains membres de l'équipe des techniciens du Parc. Cette dynamique a été confirmée lors de la remise des prix, une soirée publique qui a eu lieu à l'issue du comité syndical du vendredi 10 décembre 2010. Plus de 150 personnes étaient présentes, offrant ainsi une occasion de moment convivial entre élus, équipe technique du Parc et habitants. Après deux discours d'élus, nous avons succinctement présenté les résultats de l'analyse des points de vue des paysages préférés aux personnes présentes. Cette présentation, moment de *feed-back* d'un point de vue de la recherche, a été suivie très attentivement par l'auditoire. Comme nous le soulignerons dans les résultats, les photos qui ont été produites à la suite de cette remise des prix (donc à compter de décembre 2010) furent parfois volontairement d'une autre tonalité, dans le but de

« contrer » les conclusions de ce premier concours ou d'affirmer une opinion divergente de celle de la masse. Ce fut là l'un des enseignements de la recherche-action mise en pratique. Lors de la proclamation des résultats, chaque gagnant a pu s'exprimer sur sa photographie. La soirée s'est poursuivie durant plus d'une heure et demie de manière informelle, autour d'un verre de Reuilly et de tartines de fromage de chèvre. L'exposition des photos lauréates, installée dans la salle d'exposition à l'étage de la Maison du Parc, a été inaugurée lors de cette soirée. Malgré sa grande sobriété, puisqu'elle s'agissait des photos agrandies au format 40*60 cm et encadrées dans des cadres en bois légendés, elle a néanmoins connu un grand succès. De sédentaire, à la Maison du Parc (l'espace dégustation de la Maison du Parc l'a accueillie durant 4 mois), l'exposition est devenue itinérante durant 6 mois, puisque dix communes du Parc l'ont demandée pour leur propre commune durant l'été 2011.

Forts du succès de cette première édition, ce sont les élus eux-mêmes qui ont demandé à ce que le concours soit reconduit l'année suivante, sous les encouragements des participants. Or, l'édition 2011 du concours photos (campagne de terrain 2011/2012) a vu son niveau de difficulté augmenter. A la suite d'une réunion avec le comité de suivi de thèse, il a été décidé de questionner plus largement les acteurs, et d'aller « chatouiller » les points sensibles d'appréciation du territoire. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 4, nous avons décliné les questionnements paysagers en questionnaire. Nos questionnements concernaient les affinités paysagères, les antagonismes paysagers, la devanture paysagère territoriale, l'enjeu de préservation et de patrimonialisation des paysages et enfin la gestion des évolutions paysagères. Par conséquent, pour l'édition 2011, six thématiques furent proposées aux concurrents : « le paysage que je préfère », comme l'année précédente, « le paysage que je souhaiterais conserver », « le paysage que je souhaiterais effacer », « le paysage dont l'évolution m'inquiète », « le paysage qui me fait honte », et « le paysage vitrine de mon territoire ». Si lors de la première édition du concours photos, la question des pratiques était posée directement (« habituellement, que faites-vous lorsque vous êtes dans ce paysage ? »), nous n'avons pas posé la question lors du concours de 2011, afin d'alléger le questionnaire déjà lourd d'une dizaine de pages.

En réponse à la demande d'élus qui regrettaient de ne pas avoir participé au premier concours, nous avons créé une catégorie spéciale « élus ». Le Parc s'intéressant aux

représentations des agents employés des communes chargés de l'entretien des espaces publics⁶⁶, nous avons également créé une catégorie pour eux. Enfin, il a été proposé à l'équipe des salariés du Parc de participer. Chacun pouvait choisir de soumettre ses photos « *tout en désirant ne pas gagner de prix, pour des raisons déontologiques ou autres* ». Comme en 2010, les participants devaient remplir un questionnaire qui qualifiait chacune de leur photographie d'un titre et d'une légende, ainsi que sa localisation. Ce second concours photos a réuni moins de participants (50 au total) mais plus de photographies, puisque la plupart d'entre eux a participé à plusieurs catégories, permettant ainsi de recueillir 241 points de vue. Les élus, les employés communaux et les techniciens du Parc ont très peu répondu à la sollicitation, malgré nos nombreuses relances. Pour différentes raisons (par manque de temps, « boycott » ou malaise), beaucoup n'ont pas souhaité envoyer de photographies. Dans les faits, et de manière générale, nous avons ressenti une certaine crispation, ou à tout le moins une gêne par rapport aux catégories plus négatives (« *le paysage qui me fait honte* » et « *le paysage que je souhaiterais effacer* »). Alors que le premier concours vantait les beautés du Parc, le second invitait à poser non seulement un regard « d'amoureux » de la Brenne (« *le paysage vitrine* », « *le paysage que je préfère* », « *le paysage que je souhaiterais conserver* »), mais également à poser un regard critique sur le territoire, à dénoncer des faits désapprouvés, sur des localisations avérées, et au-delà, des individus coupables de ces faits. Nous demandions aux participants de sortir du schéma du territoire de l'exception, pour saisir les représentations des paysages du quotidien et en dénoncer les infirmités. La photographie ne ment pas, elle dénonce un « *ça a été* » (Barthes, 1960).

⁶⁶ Le PNR souhaitait alors travailler à la formation des employés communaux chargés de l'entretien des espaces publics. Il a été convenu que la première étape serait de cerner leurs profils ainsi que les perceptions de leur métier et du paysage au travers différents moyens. Une enquête socioprofessionnelle fut évoquée, mais devant les délais impartis pour notre recherche-action, il a été convenu de se restreindre à les inviter à participer au concours photo, puis de réaliser une analyse distincte de leurs contributions. Finalement, leur participation au concours fut très faible (2 réponses), et ne nous permet pas de produire une analyse.



Concours photos « mon paysage préféré » Jusqu'au 30 septembre 2010

Que vous soyez débutant, amateur ou confirmé, montrez-nous quel est le paysage du Parc que vous préférez et gagnez : des survols du Parc, des Smartbox®, «séjours dans les Parcs naturels régionaux», des livres...

Pour participer :
Consultez le : www.parc-naturel-brenne.fr/info-actu ou
contactez le Parc au 02 54 28 12 12



Figure 47 : Affiches des concours photos 2010 et 2011
Source : PNRB.

Conscients de la difficulté des thématiques, et face au constat de la grande qualité des photographies reçues en 2010 (beaucoup de participants munis de petits appareils se sentaient désarmés face à la qualité et la résolution des photos que certains avaient réalisées avec de superbes Réflex numériques), nous avons ajouté une incitation de taille : un gagnant, tiré au sort parmi tous les participants, allait remporter un appareil photo numérique d'excellente qualité. Le communiqué de presse édité par le PNR Brenne précisait ainsi « nul besoin d'être doué en photographie, puisque dans ce concours, chaque point de vue compte ! »

Les participants furent finalement au rendez-vous et la moisson des points de vue fut abondante. Le jury (11 personnes) s'est réuni pour désigner les lauréats, cette seconde réunion du jury fut plus difficile que la première. Les élus membres du jury, lorsqu'ils découvraient des photos de points noirs paysagers saisis sur leur territoire communal, se sentaient d'une certaine manière contraints d'expliquer les raisons de cet état, d'informer

le reste des membres du groupe des initiatives déjà prises pour résorber telle ou telle « verrue » paysagère, ou encore du manque de coopération du propriétaire. L'ambiance était très différente de la première édition. Comme les auteurs des photographies, leurs observateurs passaient d'œuvres de la beauté (avec le concours photos 2010 et « le paysage que je préfère ») à celles du quotidien (avec le concours photos 2011), qui auraient pu être photographiées ailleurs en France. Nous avons remarqué que le choix des membres du jury qui n'étaient pas de la région (Fabienne Joliet, géographe, Florence Morisot photographe-paysagiste et Jacques Bernus, paysagiste), était différent de celui des autres membres. Ce choix était ressenti comme plus neutre et plus objectif d'un point de vue strictement paysager, car ces personnes ne connaissaient pas les jeux d'acteurs locaux ou les contextes historiques, sociaux ou politiques du territoire. Mais ils étaient cependant parfois incompris du reste du groupe de jurés. Ces photos, même si elles constituaient une minorité (50 sur 241), parlaient des problèmes du territoire, en dénonçaient les laideurs. Finalement, le jury a désigné comme lauréates les photographies qui dénonçaient des causes acquises par la majorité : pour la catégorie « *le paysage qui me fait honte* », une haie arrachée et remplacée par des barbelés ; et pour « *le paysage que je souhaiterais effacer* », un grand champ labouré, sans l'ombre d'un arbre, appelé « paysage lunaire ». La soirée de remise des prix de cette seconde édition s'est déroulée dans le même esprit que la réunion de délibération du jury. Elle fut reportée deux fois pour cause d'agenda chargé et d'intempéries : ainsi, les participants n'ont pu tous être présents. Ils étaient tout de même plus d'une centaine, les concourants étant venus accompagnés, en plus des membres du comité syndical. Placée à la fin d'une longue réunion, durant laquelle les sujets abordés, comme l'éolien, avaient instauré une certaine tension, la remise des prix s'est faite dans la précipitation, ne laissant pas de place à l'expression des participants, dont certains nous exprimèrent par la suite leur déception du déroulement de la soirée d'une part, et des résultats d'autre part. Deux des participants nous confièrent : « *Et bien, le jury ne s'est pas mouillé dans le choix des lauréats* ». L'exposition réalisée présentant les photographies lauréates ne fut demandée que par une commune, comme si certaines de ces photos gênaient, qu'on préférerait ne pas trop voir.

Avec du recul, et malgré un certain malaise éprouvé à plusieurs reprises, nous pouvons affirmer que cette seconde édition fut un succès pour la recherche. Les résultats sont très intéressants à étudier et apportent des éléments importants pour la compréhension des

liens au territoire. En revanche, pour les habitants et les élus, si certains ont pris plaisir à exprimer leurs goûts et dégoûts, d'autres ont eu de réelles difficultés à exprimer, dénoncer, les paysages qu'ils n'appréciaient pas. Comme un voile posé sur la laideur, par pudeur ou peur de blesser.

Ceci est d'autant plus étonnant que, lors du choix des points de vue de l'observatoire (cf. chapitre suivant), ce sont ces photos « polémiques » qui ont suscité les débats les plus intéressants du point de vue du « projet territorial », et qui ont fréquemment été retenues. La déprise agricole, l'abandon du bâti, la solognisation de la Brenne, les mutations agricoles et la pollution des sites naturels sont certes, des sujets difficiles qui parfois blessent, mais sont tout autant des sujets qui permettent d'avancer collectivement, de confronter les points de vue, dans le respect des idées de chacun, avec la volonté de trouver des solutions durables pour le bien commun.

Pour terminer sur l'analyse du concours photos comme premier mode de récolte de points de vue, il est à noter que le fait qu'une structure porte les deux concours photos a largement contribué à son succès. La communication réalisée par le PNR (affiche, tracts, journaux locaux, radio) a donné un écho local puissant. Nous n'aurions certainement pas eu une telle couverture médiatique sans l'étampillage « Parc ». D'un autre côté, nous sommes consciente que cette affiliation a pu freiner la participation de certaines personnes, opposées de manière systématique aux actions du Syndicat Mixte.

environnement

Les photographes œuvrent pour le Parc de Brenne

L'observatoire photographique des paysages de la Brenne se caractérise par la participation de tous les acteurs du territoire.

La remise des prix du deuxième concours photos du Parc naturel régional (PNR) de Brenne a permis de souligner le succès de cette opération grand public. De mai à octobre 2011, les habitants, élus, professionnels de l'aménagement et visiteurs du territoire, étaient invités à immortaliser les paysages locaux à travers six thématiques. Au final, 241 clichés furent soumis à un jury hétérogène qui a retenu l'œuvre la plus parlante des six thématiques proposées.

Cris du cœur

Jean-Pierre Chatain, de Méobecq, a ainsi illustré le paysage qu'il souhaiterait conserver par un troupeau de vache en pâture sur une zone humide dominée par un button. Marie-Hélène Cigoyneche, de Prissac, a pour sa part tiré à boulets rouges sur la destruction des haies; Séverine Reulier, de Fontgombault, a exprimé son inquiétude face à l'agriculture lunaire; Clémence Lefebvre, de Saint-Jouan-de-l'Isle (Côtes-d'Armor), a crié sa honte à travers un bord de



Le travail des participants au concours photos s'intègre dans l'élaboration de cet observatoire participatif.

route en friches; Pascale Mouys, de Châteauroux, a vanté son site préféré, l'environnement d'un étang, et Valérie Pares, de Sauzelles, a qualifié un plan d'eau de paysage vitrine du territoire.

A tous ces coups de cœur qui sont aussi des cris du cœur, s'ajoutent le prix jeune public décerné à Anaëlle Sauret, 6 ans, d'Azay-le-Ferron, pour sa

belle campagne où avance lentement un tracteur, et le prix spécial jury qui récompense Cécile Hélan, de Gémozac (Charente-Maritime), pour une série de cinq photos illustrant les charmes multiples de la Brenne.

Comme le soulignait Jean-Paul Chanteguet, président du PNR, la démarche va bien au-delà de ce concours dont les images

pourront rejoindre l'observatoire photographique du paysage qui réunira une quarantaine de points de vue appelés à être immortalisés chaque année.

Une opération à long terme dont l'aspect participatif constitue, selon les organisateurs, une première nationale.

J.-M. Bonnin

Figure 48 : Illustration de la couverture locale des animations dans la presse (1/2)
Source : La Nouvelle République, édition du 28/02/2012

Malgré le succès moindre de cette seconde édition, il fut décidé de reconduire pour la troisième fois le concours photographique. Cette décision est d'autant plus remarquable que les photos du concours 2012 n'intègrent pas nos travaux de recherche (au moment de la rédaction de la thèse, le concours est encore ouvert). La clôture de réception des

photographies a été fixée au 15 octobre 2012). En revanche, les demandes des élus⁶⁷ du Parc furent de choisir un thème plus accessible, et surtout de proposer un regard plus positif sur le territoire. Le thème retenu par l'équipe du Parc, en collaboration avec Fabienne Joliet d'Agrocampus Ouest, fut « L'animal dans le paysage ». Les photographies produites continueront à alimenter la réflexion sur les perceptions du paysage.

5.1.2. Second mode de production de points de vue : les ateliers photographiques

Le second mode de production des points de vue mis en place fut les huit ateliers photographiques. Les rencontres des ateliers présentaient des modalités différentes des concours photos : rythme régulier et itératif des séances, investissement plus important du participant, échanges et *feed-back*, accompagnement ponctuel par une photographe professionnelle, convivialité, et envoi d'un compte rendu de la séance. Là aussi, le thème était imposé, même si de nombreuses libertés pouvaient être prises. En ce sens, le cadre des ateliers était moins rigide. S'inspirant dans la lignée du travail du paysagiste Alexis Pernet dans la Vallée de l'Ance, dans le PNR du Livradois-Forez (Pernet, 2011), nous souhaitions créer des espaces de dialogue autour de la photographie, prétexte à échanger sur le territoire. La consigne donnée aux participants fut large, elle indiquait de photographier « les paysages dont vous aimeriez suivre l'évolution dans le temps », mais aucune photographie n'a été refusée. Ainsi, nous avons pu assister à des cours d'histoire locale, à des présentations de la faune, de la flore, à la lumière d'un matin d'hiver sur la neige fraîchement tombée... Le lancement de ces ateliers fut laborieux, mais nous ne partions pas de rien. Depuis 2004, la Compagnie du Paysage avait organisé des ateliers participatifs sur le sud du territoire, dans le village de Prissac, dans une démarche « orientée vers le recueil le plus direct possible de la parole des habitants » (Marette, 2008 : 272). La Compagnie du Paysage est une association « qui a pour

⁶⁷ Le choix de la thématique du 3^{ème} concours photos a été discuté lors de la réunion du jury du 2^{ème} concours photos, et lors d'une commission « paysage, patrimoine, urbanisme ».

ambition de réunir les amoureux du paysage, ceux qui considèrent notre cadre de vie, ici et ailleurs, comme un bien, une source et une ressource importante pour leur vie » (site Internet de l'association). La Compagnie du paysage, sous l'égide d'Odile Marcel, a notamment initié la revue *Les Cahiers du Paysage*, aux Editions Champ Vallon et co-organisé à plusieurs reprises le festival des Bouchures, en plus de nombreuses prestations et interventions dans divers organisations et instituts de formation. Le succès des ateliers fut au rendez-vous : « *Aucun membre du comité de pilotage ne pouvait imaginer ni le nombre ni l'ambiance du public attendu. De fait, nous étions plus d'une vingtaine de personnes dès le premier soir.* » (Marette, 2008 : 276). Entre mars et juillet 2009, durant notre stage de fin d'études, nous avons pu assister à trois ateliers participatifs. A cette époque, le Parc naturel régional de la Brenne avait proposé à la Compagnie des paysages de piloter l'observatoire photographique participatif de paysages du PNR de la Brenne. Ces ateliers, réunissant des habitants, étaient animés par la Compagnie du Paysage : notamment par la philosophe Odile Marcel et l'architecte Catherine Marette, ponctuellement accompagnées par la photographe-paysagiste Florence Morisot. Mais l'association peinait à atteindre les objectifs demandés par le PNR Brenne. Deux éléments freinaient en effet leur réussite : le faible nombre de participants actifs d'une part, et la sédentarité du lieu de rencontre d'autre part, générant des difficultés à obtenir une vision d'ensemble du territoire du Parc. La recherche doctorale en convention CIFRE présentait une opportunité pour le PNR de reprendre et d'étendre le projet d'observatoire photographique participatif du paysage, à partir de cette première expérience conduite à Prissac.

Ainsi, notre présence en tant qu'observatrice à ces premiers ateliers, la découverte des expositions réalisées chaque année par les habitants et la Compagnie du Paysage, et les discussions avec le « noyau » de l'association (les animatrices et certains participants, membres du bureau) nous ont permis de redéfinir, en étroite collaboration avec Dany Chiappero, responsable et coordinatrice pour le Parc, le but de la démarche, les principes à reprendre et les écueils à éviter. A Prissac, les ateliers avaient lieu le mardi soir et plusieurs participants avaient évoqué leur difficulté à se libérer en semaine d'une part, et à se coucher relativement tard, d'autre part. Nous avons donc proposé des réunions le samedi matin, avec un horaire précis et relativement court, soit de dix heures à midi, afin de s'engager à libérer les participants à une heure convenue préalablement. Les expositions de la Compagnie du paysage ayant été une réussite, nous avons donc

proposé de continuer à les mettre en œuvre, si les participants le souhaitaient. L'aspect convivial des rencontres nous semblait essentiel, nous avons donc décidé d'accorder une grande importance à l'accueil des participants : nappe et fleurs sur la table, gâteaux et jus de pomme fait maison, salle préparée une demi-heure avant l'arrivée des premiers participants afin de les considérer comme des invités qui nous faisaient l'honneur d'être présents. Un pot convivial devait clôturer chaque séance, à partir de 11h45, afin de libérer les participants à midi.

Le choix du lieu, lumineux et agréable à vivre était important, tout comme l'assise, qui se devait d'être confortable. Nous souhaitions trouver des lieux neutres, esthétiques, non rattachés à des municipalités afin de marquer l'aspect apolitique, mais plutôt des équipements culturels à l'échelle intercommunale ou privée (nous pensons alors aux bars, troquets). Les bibliothèques furent des lieux parfaits. Bien qu'étant des équipements municipaux, elles jouissent d'une vision apolitique de la part des habitants. Ces salles, lumineuses, agréablement aménagées et spacieuses, nous permettaient en outre de profiter du grand réseau de connaissances des bibliothécaires, et permettaient également aux participants de venir faire « un tour » sans obligation de rester à l'atelier, puisque nous avons choisi des plages horaires correspondant aux horaires d'ouverture au public. La fréquence des rencontres devait être choisie judicieusement afin d'éviter de provoquer un essoufflement ou une lassitude qui viendrait à bout des meilleures motivations. Enfin, nous avons remarqué que les animatrices des ateliers de Prissac, passionnées et militantes du paysage, prenaient régulièrement parti sur les photos présentées par les participants ou sur les sujets qu'ils abordaient grâce à leurs photographies. En discutant à la suite des ateliers avec certains d'entre eux, nous nous sommes aperçue que les débats, dont le ton est parfois monté, pouvaient blesser, lorsque deux visions du territoire se heurtaient. Nous avons donc décidé d'aborder lors de nos ateliers une attitude d'animatrice mais de ne jamais intervenir dans les débats par des prises de position. Cette posture fut parfois très difficile à tenir, notamment lorsque nous avions des positionnements professionnels, en tant que paysagiste, ou que nous fûmes prise à parti au sujet de « l'immobilisme du Parc » vis-à-vis de l'enfrichement de la Brenne, de la qualité paysagère des constructions pavillonnaires ou sur l'acquisition foncière de certains terrains agricoles ou naturels par le Syndicat Mixte du Parc.

Observatoire participatif du paysage : engagez-vous !

Jusqu'en 2012, le Parc naturel régional de la Brenne anime un observatoire photographique du paysage. La prochaine rencontre a lieu samedi, à Mézières.

Claire Blouin-Gourbilière prépare une thèse en géographie sociale sur les paysages et les méthodes participatives. Depuis quelques mois, elle met en pratique la théorie à travers son poste de chargée d'études pendant trois ans sur l'observatoire photographique participatif des paysages. Cet outil a été mis en place depuis huit mois par le Parc naturel régional de la Brenne (PNR).

Mémoire collective

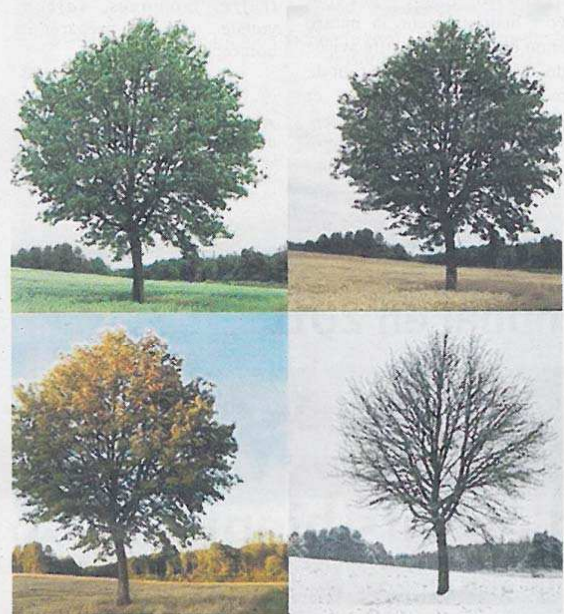
Dans quel but ? Jusqu'en 2012, le PNR anime des ateliers liant la photographie et le paysage. Des habitants, accompagnés par une photographe paysagiste, se retrouvent tous les trois mois pour photographier les paysages. Chaque participant choisit d'observer ce qui le touche : vergers, culture, rivières... La prochaine rencontre a lieu samedi 15 janvier, à Mézières-en-Brenne (1). « Ces photos constitueront une sorte de mémoire collective des paysages du parc vus par les habitants. Le but de l'observatoire

est de permettre le choix, par les citoyens et élus, de quarante points de vue qui seront photographiés à intervalle régulier au même endroit, le même jour, à la même heure. » Un immense travail documentaire qui donne, selon la chargée d'études, des résultats spectaculaires au fil du temps. « On arrive à observer la reconquête de la nature ou sa dégradation. Les photos permettront d'avoir le témoignage le plus fidèle possible de l'évolution des paysages du parc. » Si vous avez un appareil photo et que vous aimez la Brenne, vous savez ce qu'il vous reste à faire...

Xavier Benoit

(1) Les participants se réunissent samedi 15 janvier, de 10 h à 12 h, à la bibliothèque municipale de Mézières. Les paysages observés concerneront les communes d'Azay, Ciron, Méobecq, Mézières, Rosnay, Ruffec, Obterre, Tournon, Vendœuvres et Villiers.

Contact : Claire Blouin-Gourbilière, tél. 02.54.28.12.12
Internet :
avuedoel-pnr.blogspot.com



Voici l'exemple type du travail de l'observatoire : un arbre cormier de Mézières pris à quatre saisons différentes.

(Photo Michel Ringon)

repères

866 points de vue en France

Lancé en 1991 par le ministère de l'Environnement, l'Observatoire photographique du paysage a pour objectif de « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la

cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ». Cet itinéraire est rephotographié dans le temps afin de constituer des séries photographiques. Quelque 866 « points de vue » jalonnent dix-neuf itinéraires photographiques en France.

La Nouvelle République

Judi 13 janvier 2011

p. 13 - Le Blanc

Figure 49 : Illustration de la couverture locale des animations dans la presse (2/2)

Source : La Nouvelle République, édition du 13/01/2011

Durant ces vingt mois, les relations avec certains participants sont devenues pour ainsi dire des « amitiés paysagères », allant au-delà du respect et de la sympathie. Il est difficile de ne pas donner son avis lorsque quelqu'un que l'on apprécie nous le demande,

au risque d'être « taxé de langue de bois ». Mais au terme du projet doctoral, nous pensons que cette attitude, déjà expérimentée lors d'un séjour québécois à la Chaire de recherche en patrimoine ethnographique de l'université Laval (2007/2008) et d'un stage de recueil des savoir-faire traditionnels liés à l'entretien du paysage de bocage (Gourbilière, 2009), nous a permis de recueillir l'avis des participants, sans les influencer, et, nous l'espérons, sans contraindre la parole ou biaiser l'échange. Comme nous l'avons développé dans les chapitres 3 et 4, consacrés à notre méthodologie ; nous avons pour cela mobilisé les techniques de « l'enquête ethnographique de terrain » croisée avec « l'observation participante » (technique apparue en sociologie et ethnologie au début du XX^e siècle). Ainsi, dans la mesure du possible, nous avons laissé parler les participants même lorsque nous avons l'impression qu'ils s'éloignent du sujet. *« Dites vous bien qu'il n'y a pas à proprement parler de hors-sujet dans un entretien ethnographique (...) Ne vous crispez pas sur votre sujet ou votre thème d'enquête. »* (Beaud & Weber, 1997 : 206). Concernant la posture de l'animateur, l'ethnologue Martine Roberge affirme qu'elle est essentielle : *« Il doit être à la fois souple et actif, et avoir le respect de l'informateur en tout temps. Jamais il ne doit perdre de vue que l'informateur se prête volontairement à une entrevue et qu'il a le droit de se retirer à tout moment. »* (Roberge, 1991 : 48). L'enquêteur-animateur doit également user de diplomatie, ne pas brimer les opinions qui s'expriment, ne pas blesser ou frustrer. Les jugements de valeur seront laissés de côté. *« L'écoute attentive, humble et patiente doit être privilégiée. »* (Roberge, 1991 : 48). Cette attitude suppose aussi, parfois, de laisser quelqu'un affirmer un élément erroné ou mal ajusté sans intervenir, de peur de suspendre son expression. Martine Roberge parle ainsi de la « véracité des faits », elle explique : *« Il s'agit presque d'un faux problème puisque l'enquête orale ne saurait se réduire à distinguer le vrai du faux et n'est pas comme unique préoccupation le souci de datation des faits. Le travail de l'ethnologue se situe le plus souvent sur le plan de la perception du fait et du discours sur la réalité. (...) En ce sens, tous les témoignages recueillis par enquête orale sont vrais puisqu'ils livrent une vision et une perception de la réalité. »* (Roberge, 1991 : 138).

Florence Morisot, la photographe-paysagiste poitevine qui avait suivi les ateliers de Prissac de la Compagnie du Paysage, fut présente à quatre reprises. Elle proposa rapidement une variante technique aux participants : la reconduction de photographies anciennes. Nous sommes allés à plusieurs reprises sur le terrain pour mettre en application les conseils techniques qu'elle enseignait. Un partenariat avec les archives

départementales nous a permis de disposer d'un riche fonds de cartes postales anciennes numérisées, en haute qualité. Ainsi, parmi les photos produites lors des ateliers, un certain nombre est une reprise des points de vue présentés sur des cartes postales anciennes. Les sorties sur le terrain furent intéressantes et permirent des échanges profonds, en particulier grâce à Florence Morisot, qui introduisait une formation technique sur la photographie, en apportant une sensibilité et un regard de paysagiste. Nous avons toutefois constaté que sa présence, en apportant des réponses techniques aux participants sur des questions de focale, de cadrage et d'éclairage, a donné une autre tonalité aux ateliers, plus proche de celle d'un club de photographes amateurs. Cette dimension n'était pas au goût de tous : trois participants nous ont ainsi fait part de leur manque d'intérêt et de leur agacement, lorsque nous avons passé 25 minutes dans le froid à chercher le point de vue précis d'une ancienne photographie de 1920. Inversement, certains semblaient déçus de ne pas pouvoir échanger sur la technique, lorsque Florence Morisot n'était pas présente. Nous avons donc décidé d'alterner ses temps de présence afin de satisfaire au mieux les attentes de chacun.

Lors des huit ateliers, après l'accueil des participants, nous prenions le temps de faire un rapide tour de présentation pour les nouveaux venus. Ces derniers recevaient le livret de l'Observatoire, un fascicule présentant la démarche (cf. annexe 3). Puis, nous présentions sur grand écran les photographies réalisées par les participants depuis l'atelier précédent (cf. Annexe 1, montage vidéo des ateliers). Les sujets étaient variés : agriculture, paysage du quotidien, arbres remarquables, animaux, reconstructions historiques, passé industriel, paysages enneigés, animaux sauvages, étangs, bocage, rivières et ponts. Ces photos nous étaient envoyées dans la semaine qui précédait l'atelier, nous réalisions ainsi nous-même les montages en diaporama en insérant les photographies, leurs titres, et éventuellement, une carte de localisation. Un envoi du montage à l'auteur des photographies, quelques jours avant la rencontre, lui permettait de valider l'ordre des images et de prendre connaissance du *Power-Point* et d'éventuellement construire le discours qu'il présenterait le samedi aux autres participants. Lors de chaque rencontre, trois à huit participants présentaient ainsi leurs photographies aux autres, laissant une large place aux interactions. Les ateliers furent tous enregistrés et des comptes-rendus réalisés rapidement (Roberge, 1995). A partir de notre propre compte rendu, allant jusqu'à 15 pages retranscrites, nous réalisions un compte rendu plus digeste, illustré, coloré et agréable à lire, sur le modèle de la feuille de l'Atelier des Paysages qu'Alexis

Pernet avait mis en place lors de son expérimentation (cf. annexe 4). Ces huit comptes-rendus étaient envoyés aux participants et disponibles sur le blog de l'expérimentation. Un « cahier de terrain » permettant de noter sur la page de droite les principaux faits narrés et en face, sur la page de gauche, les commentaires et annotations (Beaud & Weber, 1997) était utilisé. Dans les faits, il était souvent difficile d'assurer à la fois l'animation, la logistique, et la prise de note. Le dictaphone avait alors toute son importance. Lors de certains ateliers, notamment au début, nous avons peu de photographies à visionner, nous prenions alors une collation dès 11h15, créant ainsi un moment convivial d'échanges. C'est lors de ces temps informels que s'est instaurée l'unité du groupe, qu'est née la confiance entre ses membres.

Cependant, les ateliers ne doivent pas être idéalisés. Certains furent laborieux, notamment les premiers où nous avons peiné à rassembler cinq participants, malgré la distribution de tracts et de sourires lors de trois marchés de la région. En février 2012, lors de la clôture du travail, le dernier atelier a suscité une pointe de nostalgie et quelques émotions. Mais nous avons l'impression d'avoir fait « le tour de la question » depuis novembre 2011, que tous les sujets que les participants souhaitaient photographier et aborder l'avaient été. De plus, le turn-over des participants était très faible, le groupe risquait à la longue de se « fermer ».

Au terme de la première campagne de terrain (2010/2011), une petite exposition a eu lieu à la bibliothèque de Mézières-en-Brenne, dans le cadre de Chapitre Nature, le festival local « nature et littérature ». Son inauguration fut un moment convivial, avec la présence du sous-préfet du Blanc et une bonne couverture de la presse locale (cf. annexe 2). Cette transmission des événements dans la presse, entraînant une grande fréquentation du blog de la thèse (10 000 visites du blog en trois ans, cf. annexe 5), est due au travail d'Estelle Blain-Sauret, chargée de communication du Parc, qui a transmis à ses contacts journalistes les informations lors de chaque manifestation. Ce réseau de journalistes a pu être mobilisé du fait que les ateliers étaient portés par le Parc, ce point est non négligeable dans la réussite de l'expérience participative.

Fin 2011, le réalisateur Dominique Marchais⁶⁸ a contacté le Parc pour filmer des actions participatives mobilisant les habitants autour du paysage, dans le cadre d'un nouveau documentaire, « *France, Terra Incognita* ». Son équipe est venue filmer l'un des ateliers en janvier 2012, ainsi que la réunion du jury du concours photos 2011. Son documentaire est en cours de montage, mais il a cependant accepté de nous laisser utiliser gracieusement les images tournées durant sa visite. Nous avons ainsi pu réaliser un court montage de dix minutes (en annexe) qui donne un aperçu de ce que furent nos animations participatives.



Figure 50 : Tournage durant l'atelier de janvier 2012
Source : Christopher Holmgren

Les huit matinées consacrées aux ateliers furent l'un des pivots de notre recherche, nous avons pris, au-delà de l'intérêt pour les échanges et de la connaissance des perceptions du terrain, un immense plaisir à animer et à échanger avec les participants. Leur connaissance du territoire, leur sensibilité paysagère, étaient deux éléments admirables. Nous avons également observé, au fil des mois, la manière dont nos regards (les leurs et

⁶⁸ Dominique Marchais a notamment réalisé le documentaire *Le Temps des grâces* (2009) : « Une enquête documentaire sur le monde agricole français aujourd'hui à travers de nombreux récits : agriculteurs, chercheurs, agronomes, écrivains... Un monde qui parvient à résister aux bouleversements qui le frappent. »

<http://www.unifrance.org/annuaire/personne/328541/dominique-marchais>

le nôtre) ont pu changer, s'affûter, s'enrichir des points de vue des uns et des autres. A la fin de la seconde campagne de terrain, le cycle était achevé ; la boucle, bouclée.

5.1.3. Méthode de constitution et d'analyse du corpus

Au final, au travers ces deux modes de production (les ateliers d'une part, les concours d'autre part), nous avons donc proposé aux participants de réfléchir sur sept thématiques paysagères et territoriales qui ont émergé de notre questionnement : « *le paysage que je préfère* », « *le paysage que je souhaiterais conserver* », « *le paysage que je souhaiterais effacer* », « *le paysage dont l'évolution m'inquiète* », « *le paysage qui me fait honte* », « *le paysage vitrine de mon territoire* » et « *le paysage dont je souhaite suivre l'évolution dans le temps* ».

La constitution du corpus de recherche a reposé sur un tri préliminaire des points de vue. Nous avons éliminé ceux qui ne respectaient pas au moins l'un des critères suivants : la présence d'une légende ou d'un discours associé, la présentation d'un paysage (une macrophotographie d'une libellule ou d'une écrevisse par exemple ne pouvait faire partie du corpus), la localisation au sein du périmètre du territoire du Parc et enfin, l'autorisation des auteurs de voir leur point de vue contribuer à l'analyse.

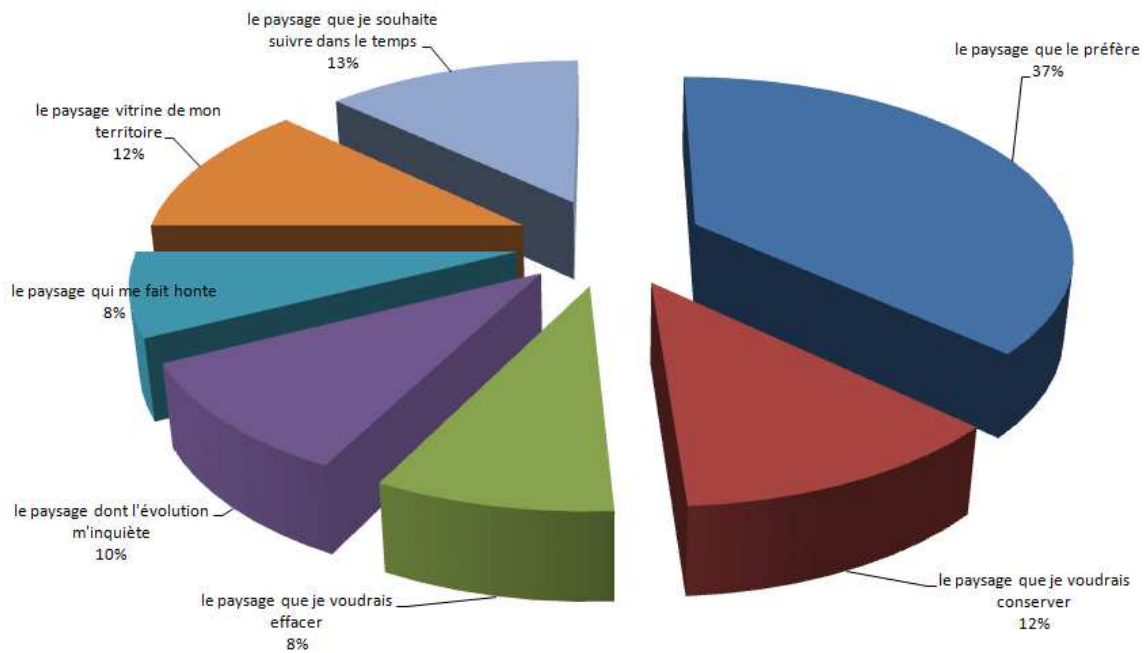


Figure 51 : Répartition des 308 points de vue par thématique
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Nous constatons que la thématique du « paysage que je préfère » est très représentée car elle était l'unique thématique de la première édition du concours photos. Les autres thématiques ont été dans l'ensemble identiquement représentées, à l'exception des deux catégories plus négatives ou à tout le moins polémiques évoquées précédemment. Un participant m'expliquait pourquoi il n'avait envoyé que quatre points de vue sur les six proposés : « Choisir le paysage qui est beau, celui dont je suis fier, c'est facile, c'est agréable. En revanche, aller photographier ce qui me fait honte ou ce que je voudrais effacer, c'est pas du même acabit. Bien sûr que je vois bien de quoi je voudrais vous parler, ce que je voudrais mettre dans la boîte, y'a pas que des choses belles dans ce Parc ! Mais on connaît du monde, nous Madame, ici. On n'a pas envie de se fâcher avec le voisin ou Monsieur le Maire pour une photo. Faudrait que ce soit anonyme, mais encore, on aurait trop peur d'une chasse à l'homme. Il y a des gens puissants ici, on ne rigole pas avec ça dans la Brenne ».

Cela étant, notre corpus contient 23 points de vue du « paysage qui me fait honte » et 26 du « paysage que l'on souhaiterait effacer ». Nous estimons ces effectifs suffisamment élevés pour étudier ces deux thématiques.

Pour analyser les points de vue, nous avons procédé en trois étapes.

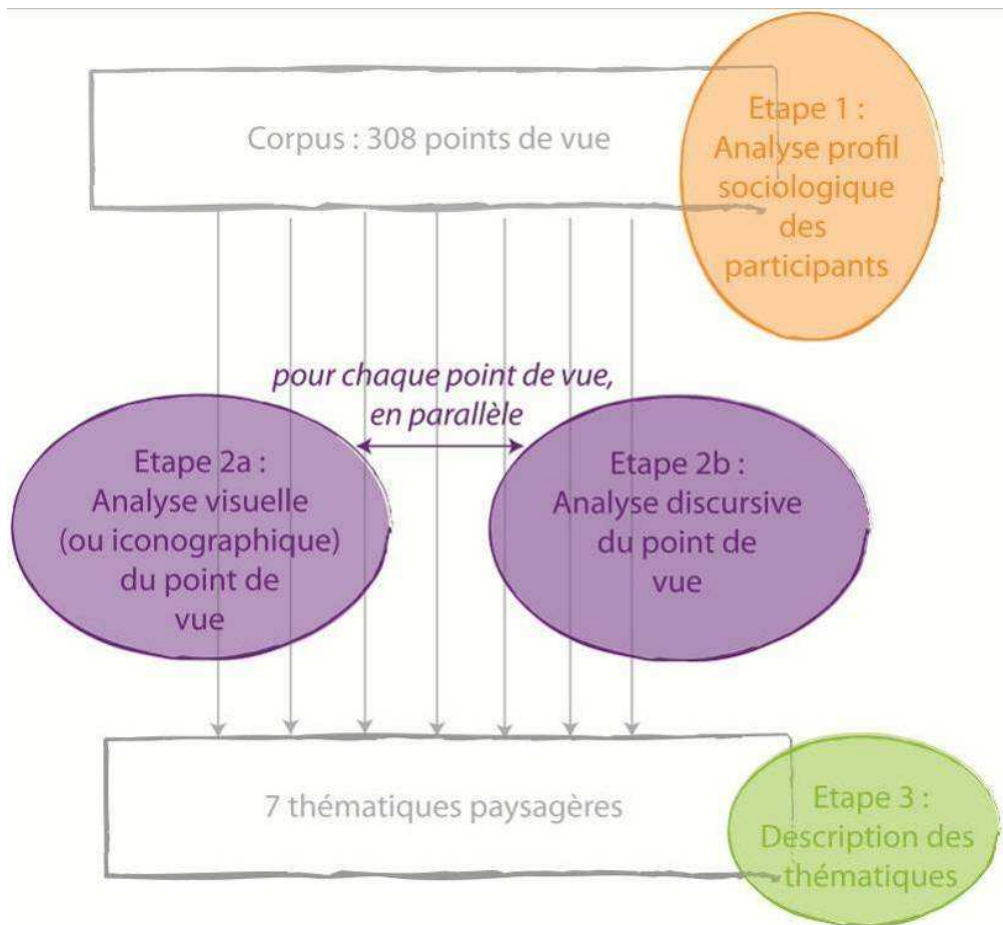


Figure 52 : Méthodologie d'analyse du corpus
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Dans une première étape, nous avons analysé le profil sociologique des personnes qui ont répondu permettant ainsi de qualifier notre échantillon (Clergue et Dubost, 1995, pp. 36-51) : âge, catégorie socioprofessionnelle, catégorie d'acteur, lieu de résidence, mode de participation (ateliers ou concours). Réalisée en parallèle, la seconde étape repose sur une analyse visuelle (étape 2a) et discursive (étape 2b). L'analyse visuelle des images a permis de mettre en évidence les motifs paysagers récurrents (Joliet & Gourbilière, 2008, Blouin-Gourbilière, 2011). L'utilisation de la photographie en géographie requiert « une attitude délibérément ouverte sur la photographie du paysage qui gomme les a priori du poncif et de l'esthétique » (Luginbühl, 1989 : 12). Nous avons pu constater que les photographies « artistiques » sont souvent moins riches d'un point de vue sociologique ou de la « narration territoriale », la lumière ou l'esthétisme du point

de vue ayant gommé la notion d'attachement et de pertinence. « Certains pensent en professionnels (« comment s'y prendrait tel maître ? »), d'autres n'ont aucune ambition et s'expriment peut-être avec plus de force et de vérité, parce qu'ils ne se sentent pas obligés de réaliser un chef d'œuvre. » (Clergue & Dubost, 1995 : 9). À travers des lectures répétitives et systématiques des images, nous avons ainsi réalisé une analyse iconographique par identification figurative des motifs paysagers et thématiques paysagères. Le motif paysager est un élément qui se rapporte à un objet et qui s'identifie clairement sur une photographie, tandis que la thématique paysagère se rapporte à un élément visuel plus large (saison hivernale, présence de l'homme, etc.) et se rapproche de la notion d'ambiance paysagère. Pour illustrer cette distinction, reprenons l'analyse des points de vue produits lors du premier concours photos (Gourbilière, 2011). Les dix motifs paysagers alors identifiés étaient l'étang, l'arbre/la souche, la barque, la bonde, l'oiseau, la haie/le bocage, les animaux d'élevage, le château, le bâti contemporain et le bâti vernaculaire.



Figure 53 : Grille des motifs paysagers du premier concours photos (campagne de terrain 2010/2011)
 1) l'étang, 2) l'arbre/la souche, 3) la barque, 4) la bonde, 5) l'oiseau, 6) la haie/le bocage, 7) les animaux d'élevage, 8) le château, 9) le bâti contemporain, 10) le bâti traditionnel
 Sources (dans l'ordre): A. Renaud, D. Rozenblat, J.-F. Soubrier, C. Brunet, M. Leroy, R. Joannin, A. Lacote, N. Sieca, M. Poirault, H. Fillon.

Les six thématiques paysagères identifiées furent la présence de l'eau, la saison hivernale, la brume, l'aube/le crépuscule (associés), les champs ou prairies cultivées et la présence de l'homme.



Figure 54 : Grille des six thématiques paysagères du premier concours photos (campagne de terrain 2010/2011)
 1) l'eau, 2) la saison hivernale, 3) la brume, 4) l'aube/le crépuscule, 5) les champs ou prairies cultivées, 6) la présence de l'homme.

Sources (dans l'ordre): A.-S. Lonchamp, J. Auclair, V. Baud, J. Mansons, A. Derouet, M.-C. Delorme.

Parallèlement, nous avons effectué une analyse discursive, c'est-à-dire du discours (cf. étape 2b sur la figure 52), des commentaires associés à chaque photographie (les titres et les descriptions des points de vue) afin de préciser la caractérisation des sept types de paysage. En analysant le vocabulaire et les champs lexicaux employés pour le titre de la photo et l'explication du choix du point de vue, nous avons répertorié la valeur dominante de chaque discours. Nous avons également observé les valeurs paysagères associées aux différents paysages, dépeints dans les commentaires. Les valeurs correspondent « *aux fonctions que les agents sociaux attribuent au paysage et aux enjeux qu'ils y placent* » (Droz *et al.*, 2009). Pour les répertorier, nous avons repris la classification proposée dans l'ouvrage *Anthropologie politique du paysage* (*ibid.* : 25), tout à fait appropriée à notre étude : valeur productive, sacrée, esthétique, biologique, marchande, identitaire et patrimoniale, loisirs et habitat. Nous détaillerons la signification de ces valeurs, en les illustrant d'exemples, dans le corps d'analyse de ce chapitre.

Enfin (cf. étape 3 du schéma méthodologique), nous nous sommes intéressée, pour chacune des sept thématiques, aux points de vue produits dans le but d'apporter des définitions nouvelles, basées sur les réalités territoriales observées et transcrites par les participants. Pour ce faire, nous avons analysé l'image photographique (malgré l'inévitable difficulté de classer des images dans des catégories) □ les objets représentés, la répétition de symboles et de motifs paysagers, de couleurs, permettent des recoupements et l'élaboration de paysages-types.

Dans notre premier article de thèse (Blouin-Gourbilière, 2011), nous avons fait le choix de ne pas recourir aux logiciels d'analyse textuelle. Il nous semblait alors que la taille réduite de notre échantillon (91 points de vue) et les lacunes des logiciels d'analyse textuelle pour ce type d'exercice rendaient leur utilisation inutile. Face aux critiques

entendues lors des journées doctorales du paysage de Lille (2010) et aux discussions passionnantes à ce sujet au sein du groupe des jeunes chercheurs en SHS sur les perceptions des milieux aquatiques (Lyon, ENS, 2012), nous avons décidé d'y recourir, mais uniquement après avoir analysé nous-mêmes, c'est-à-dire « manuellement » notre corpus. Nous pourrions ainsi comparer les résultats et compléter notre analyse « manuelle » par celle du logiciel. Nous avons choisi le logiciel Alceste car il nous a été recommandé lors de nos groupes de travail jeunes chercheurs à Lyon. Notre tentative d'analyse des composantes factorielles de chacune des sept thématiques a échoué car certaines thématiques n'étaient pas assez fournies pour Alceste, qui a refusé par exemple d'analyser la thématique « le paysage que je souhaiterais conserver » car le corpus n'était pas assez conséquent. Nous avons donc utilisé le logiciel pour deux analyses : celle de la thématique « mon paysage préféré » d'une part et pour le corpus intégral (corpus des 308 points de vue) d'autre part. Ils ont été analysés à l'aide de la méthodologie Alceste en utilisant un paramétrage standard où les valeurs des paramètres sont prédéfinies en fonction de la taille du texte à étudier. Alceste, après avoir découpé le corpus en petites unités textuelles, effectue deux classifications successives. Le logiciel calcule le nombre de formes (mots) et leurs occurrences, découpe le texte en unités textuelles, et par une analyse, réalise des « classes » qui sont représentées par un certain nombre de mots. Dans le paramétrage du corpus, le chercheur indique un certain nombre de variables. Dans notre cas, nous avons renseigné pour chaque point de vue : le numéro du participant, son âge, son sexe, la commune où le point de vue a été réalisé, le mode de production (concours photos ou ateliers photographiques) et pour le corpus des 308 points de vue, la thématique concernée. Alceste réalise une analyse factorielle de corrélation, indiquant ainsi les mots qui sont fréquemment associés les uns aux autres, et les classes dans lesquelles on les retrouve le plus souvent. Il désigne également les individus (pour nous, les points de vue) les plus représentatifs de chacune des classes.

5.2. La participation volontaire, mode d'échantillonnage spontané. Mais qui participe ?

Nous présentons ici les principes de la participation volontaire, caractéristique de toute démarche participative. Puis, nous présentons le profil des participants avant de terminer par une description illustrée de l'appropriation de l'outil photographique à des fins de dénonciation.

5.2.1. La « participation volontaire »

Les deux modes de participation testés durant notre thèse auto-définissent un échantillon spontané de participants. En effet, il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de la population ou des acteurs du Parc, mais de personnes motivées par la question des paysages et du territoire, intéressées par la photographie. Aujourd'hui la population n'est plus simplement autorisée à accéder à toutes les informations d'un projet, mais sollicitée pour s'impliquer (Joliet et Blouin-Gourbilière, 2012), ce caractère parfois « obligé » de la consultation exige une disponibilité des habitants, disponibilité difficile à solliciter. On observe que la population n'est pas toujours motivée pour jouer un rôle et dégager un temps de son quotidien, ne serait-ce que pour répondre à des enquêtes. Les sollicitations sont parfois perçues comme des injonctions « *participez, c'est un ordre !* » (Blanchet, 2001). Le concours et les ateliers photographiques sont des moyens ludiques et conviviaux d'inviter les habitants à s'exprimer. Par ces deux modes, nous les convions à produire leurs propres représentations photographiques, en leur proposant de se positionner, de prendre parti, d'interroger leur rapport individuel aux paysages. Cet acte permet à chaque acteur, volontaire, de reconsidérer les paysages qui l'entourent, de construire, avant même de procéder à l'acte photographique, une réflexion et une observation. Les actions participatives permettent aussi et surtout, pour le chercheur et le gestionnaire, « d'isoler » la population intéressée par la question posée.

Notre démarche d'interrogation volontaire des perceptions sous-entend un principe parfois contesté, celui que nous appellerons *l'équité des perceptions*. Nous pensons en

effet, qu'en matière de « vécu » du paysage et de relation au territoire, il n'existe pas de point de vue supérieur à l'autre. Loin de nier la compétences des paysagistes, architectes, aménageurs, historiens et autres professionnels qui développent des techniques d'analyse de l'espace, du territoire et des paysages, et qui apportent des éléments pertinents et nécessaires en matière de compréhension du paysage ; nous pensons qu'en matière de goûts et d'affinités paysagères, aucun ne prévaut sur l'autre. Au-delà de cette affirmation, nous avons pu constater que l'agriculteur, l'artisan ou l'écolier, par sa pratique quotidienne, par l'arpentement de « son territoire » saura révéler des enjeux que les professionnels, parfois étrangers à la réalité du territoire, ne sont pas en mesure de percevoir. Il ne s'agit pas d'un manque de compétence des professionnels, il s'agit simplement de savoirs différents, fréquemment appelés profanes et experts.

De ce fait, dans notre analyse des perceptions, le poids de la parole de l'enfant sera égal à celui de l'Élu ou du Préfet. Fernand Leger dans un texte publié en 1914 critiquait déjà *"la stupéfiante et ridicule société qui s'intitule pompeusement la société de protection des paysages... Connaît-on rien de plus comique que cet aréopage de braves gens chargés de décréter solennellement que telle chose fait bien dans le paysage et telle autre non? À ce compte-là, il serait préférable de supprimer tout de suite les poteaux télégraphiques, les maisons et ne laisser que des arbres, de douces harmonies d'arbres."* Sans aller aussi loin que M. Léger dans nos propos, c'est dans cette perspective que nous nous sommes intéressée au paysage « de l'habitant », au *paysage initié* ou *vécu* de Raphaël Larrère, car comme l'exprime Françoise Dubost : « *à trop autonomiser le paysage comme objet esthétique, ou comme simple univers des signes, on perd de vue le réel, son référent. Il faut donc en revenir au paysage des habitants.* » (Dubost, 1991 : 230).

Dans cette perspective, il nous semble intéressant, avant d'observer « ce qui est dit », d'étudier dans un premier temps « qui parle ».

5.2.2. Pyramide des âges, professions et CSP

Les 308 points de vue retenus pour le corpus d'analyse ont été produits par 138 personnes. L'intégralité des participants des ateliers participaient aux concours photos, et beaucoup de personnes ont participé aux deux éditions du concours. L'âge moyen des participants est de 43 ans, l'écart des âges s'étend de 6 à 83 ans. Les tranches d'âges « 0 - 10 ans » et « 70 ans et plus » sont moins représentées que les autres, qui sont uniformément réparties. Comme nous le présumions, le support photographique a permis de toucher toutes les classes d'âges de la population.

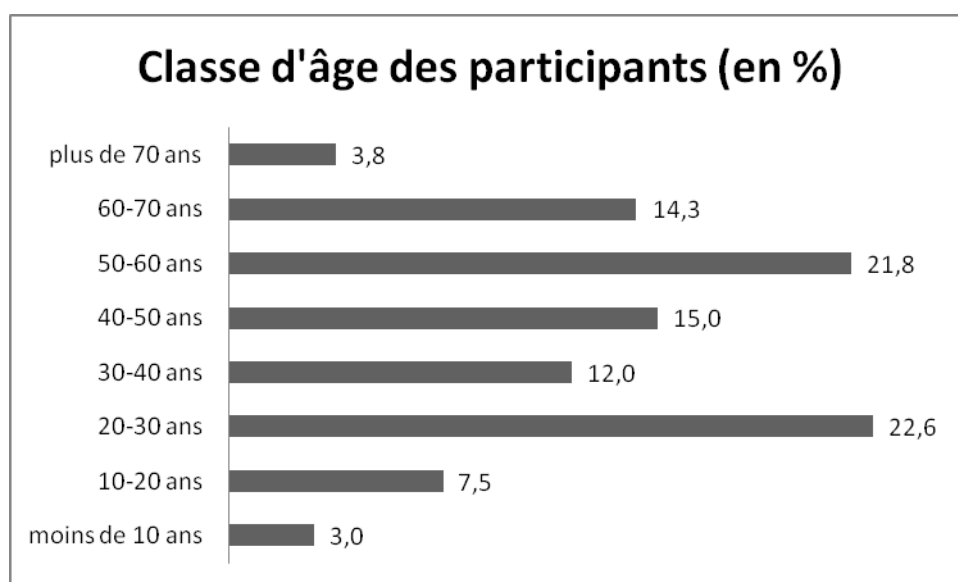


Figure 55 : Analyse de l'âge des participants
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

On observe que les femmes ont moins participé que les hommes (37 % de femmes). Ce constat a été corroboré durant les ateliers photographiques où la majorité des participants étaient des hommes, le plus souvent à la retraite ou proche de celle-ci.

L'analyse des catégories socioprofessionnelles révèle que les retraités représentent plus du quart des contributeurs, le temps supplémentaire dont ils disposent leur permet de s'adonner à la photographie et de participer à des ateliers photographiques. Il convient

également de préciser que si le solde migratoire du territoire du Parc a légèrement augmenté, le solde naturel reste négatif (- 0,3 % en 2007, source INSEE). La pyramide des âges est déséquilibrée : dans certaines communes, en particulier dans le sud du territoire, plus de 40 % de la population a plus de 60 ans. Le vieillissement de notre territoire d'étude est une donnée clef, essentielle à la compréhension des thématiques paysagères et territoriales.

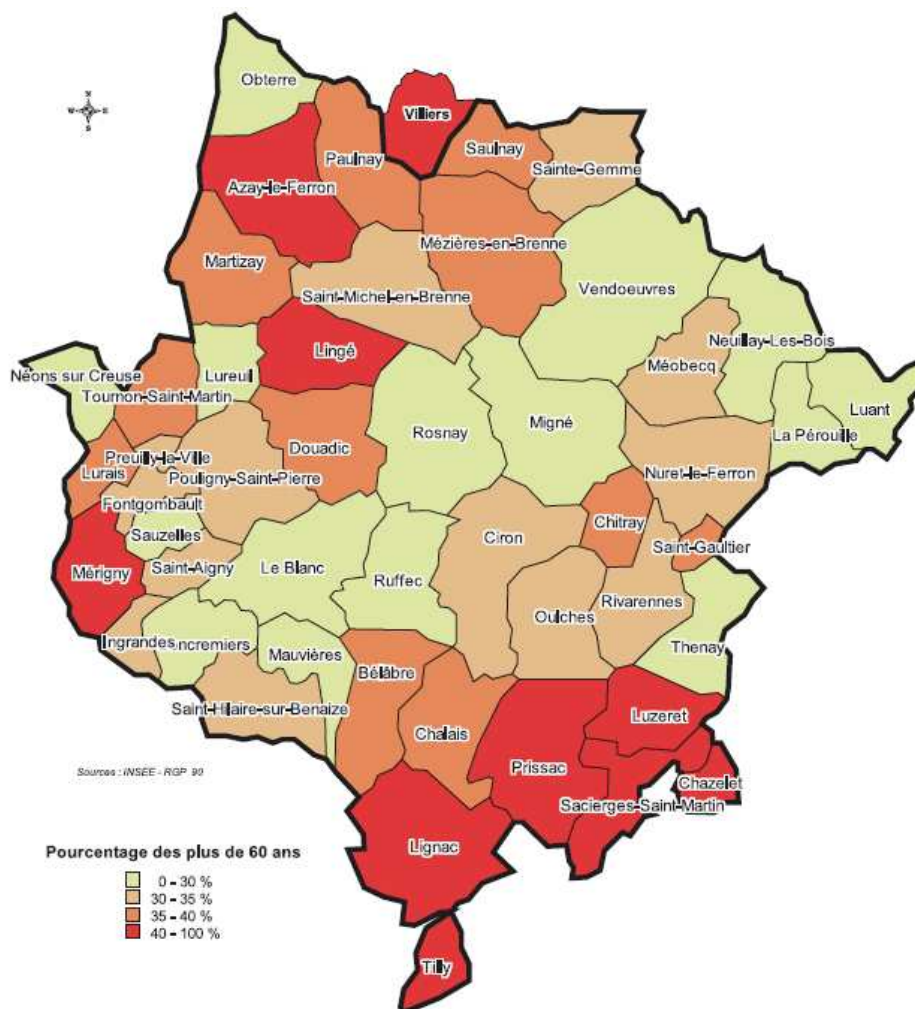


Figure 56 : Répartition des personnes âgées sur le territoire
Source : PNRB, diagnostic de territoire

Les employés et les personnes sans activité représentent chacun 1/5 des contributeurs. La catégorie souvent péjorative « sans activité » de l'INSEE est large et englobe dans les faits de nombreuses activités (recherche d'emploi, congé parental, étudiants et scolaires) et donc de nombreuses personnes. Les cadres et professions intellectuelles supérieures

ainsi que les professions intermédiaires sont correctement représentés (12 % et 8 % respectivement) tandis que les ouvriers, les artisans et plus encore les agriculteurs sont quasiment absents de notre panel. Tout comme les autres modes de sollicitation (sondage, enquête, réunion) le facteur temps est prépondérant pour les actifs, et ils ne sont pas particulièrement intéressés par la thématique, il y a fort à parier qu'ils ne prendront pas le temps de s'exprimer.

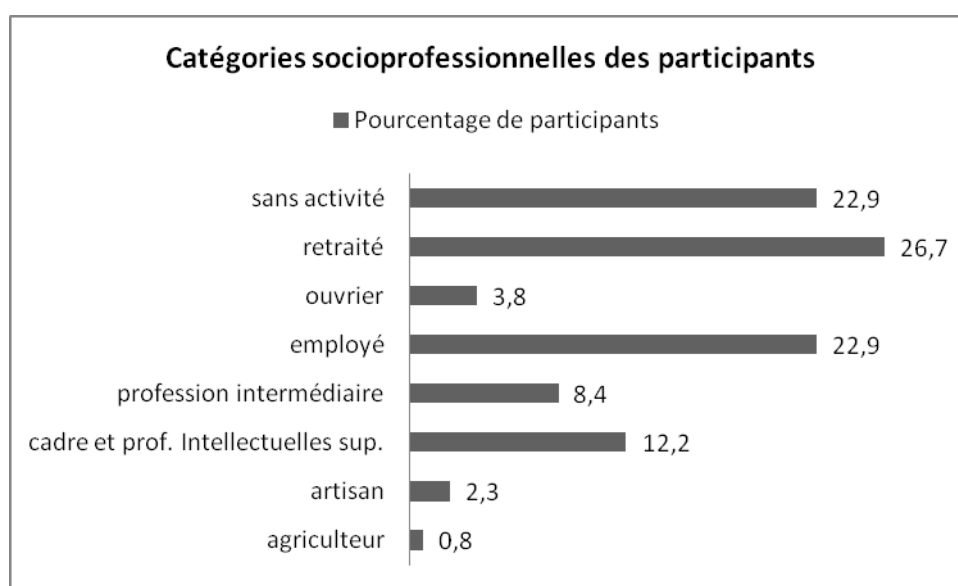


Figure 57 : Analyse des catégories socioprofessionnelles des participants
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Intéressons-nous enfin aux motivations qui ont entraîné la participation aux animations proposées. Tout d'abord, le plaisir de photographier était présent, cette activité populaire devient de plus en plus accessible. Pour ce qui est des concours photos, l'attrait pour le prix et parfois, le plaisir de la compétition étaient présents. Ceci a été flagrant lors du concours photos de 2011. A la suite de la remise des prix, plusieurs personnes ont fait part de leur déception de ne pas avoir gagné et ont contesté les sélections du jury. Pour certains, notamment les participants aux ateliers, mais aussi les élus, l'objectif était de valoriser la beauté du territoire, ses richesses, et « d'échanger sur les petits coins magnifiques que le territoire recèle » (C., profession médicale, élu du PNR), comme l'expliquait un participant aux ateliers. La photographie confère également un statut de protection aux paysages. Ainsi, un participant qui avait photographié de nombreux arbres

isolés dans les champs nous confiait : « depuis que j'ai pris ces arbres en photo, et que les photos du cormier du Bois Lambert sont passées dans le journal, les gens regardent ces arbres différemment. Ces photos, ça les protège en quelque sorte. » (M., agriculteur retraité, habitant du PNR). Enfin, pour les participants aux ateliers, la convivialité du groupe fut une motivation certaine.

5.2.3. La photographie habitante, espace d'expression

Si le premier concours « mon paysage préféré » a permis de chanter les beautés de la Brenne, comme nous le verrons ultérieurement, nous avons constaté dès cette première édition qu'elles permettaient de diffuser des messages parfois virulents. Ainsi, ce participant au concours « Mon paysage préféré » qui envoya une photographie d'un champ en monoculture, avec pour seuls éléments paysagers un arbre isolé (probablement le seul survivant d'une opération de remembrement) et un pylône électrique haute tension intitulée « *Dégradation du Paysage : avant (arbre rescapé de la destruction d'une bouchure) et après (ligne haute tension et immense parcelle type Beauce)* », et d'ajouter en réponse à la question « Pourquoi ce paysage est-il votre paysage préféré ? » : « *Parce qu'il synthétise la destruction en cours des Paysages du PNR. La "Beauce" s'installe à une vitesse Grand V. Pour moi, je n'habite pas au sein d'un PNR !!! A quoi sert donc un PNR pour les paysages ?* » (X, agriculteur retraité, habitant du PNR).

Le concours photos se faisait ainsi espace saisi pour l'expression.

L'édition 2011 du concours photos, avec les deux thématiques « le paysage qui me fait honte » et « le paysage que je souhaiterais effacer » invitait concrètement à dénoncer les paysages de la laideur, du déshonneur. Si ces thématiques ont pu mettre mal à l'aise certains élus, elles ont cependant permis aux participants de dénoter des pratiques individuelles ou collectives et de circonscrire des points noirs.

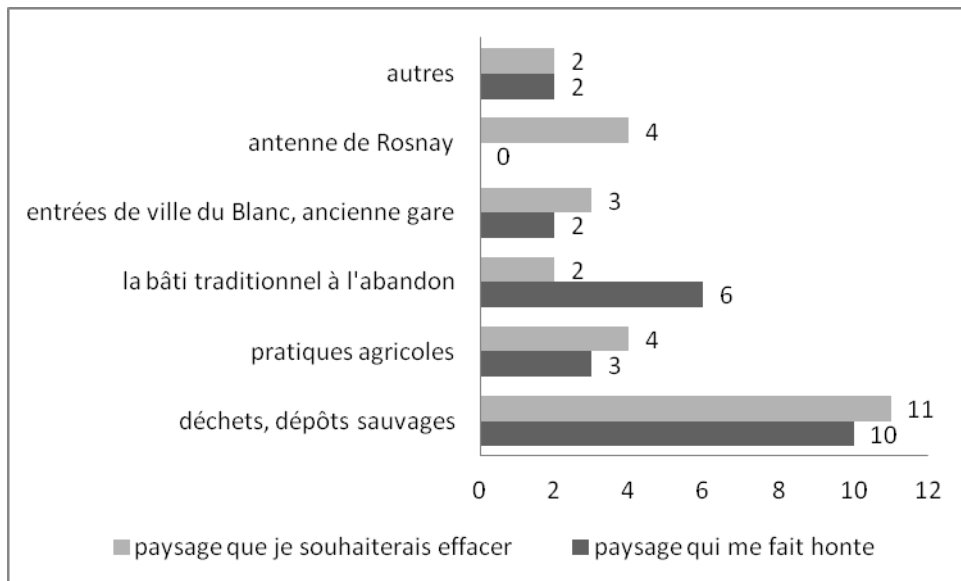


Figure 58 : Les sujets dénoncés par les auteurs des points de vue
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

La majorité des points de vue concerne les déchets et décharges sauvages, on y retrouve les champs lexicaux de la honte et de la colère : « *Pitoyable abandon de polymères* », « *Il reste toujours des imbéciles pour prendre nos rivières pour des poubelles* », « *Société de consommation* », « *Comment aujourd'hui peut-on accepter sur son territoire une telle provocation et un tel irrespect de la nature quand une communauté met à la disposition de ses habitants une déchetterie ?* », « *Nous subissons les nuisances visuelles d'un voisin qui étale plus de 30 carcasses en tous genres sans avoir le titre de ferrailleur.* »

Nous incluons également dans cette catégorie les abris de chasseurs, dénoncés à plusieurs reprises : « *Cette caravane à l'abandon nous inquiète car elle va se dégrader peu à peu, personne ne va s'en occuper et cela va s'empirer* », « *Les chasseurs nous laissent des cadavres de vieux bus, caravanes ou autres* □ »



Figure 59 : Dénonciation des déchets et décharges sauvages
Auteurs : Eliane Rolland, Christophe Prum, Frédérique Vrignat

Le bâti traditionnel à l'abandon a également soulevé les consciences et attristé, qu'il s'agisse de la longère berrichonne au milieu de laquelle pousse un arbre « *La terre est ingrate en Brenne, aussi l'homme d'aujourd'hui qui recherche la facilité, l'abandonne, d'où ces fermettes en ruines : tristesse à nos yeux, d'une région que la population fuit* » ou de l'ancien moulin de Saint-Aigny, photographié à trois reprises, et autour duquel la mobilisation et le mécontentement des habitants est perceptible : « *Comme tous les habitants de ma commune le spectacle me désole. Le moulin est envahi par les branchages, déchets et résidus de la Creuse depuis qu'une brèche s'est créée dans l'écluse* ». Les participants abordent ici la délicate question de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau et des difficultés de l'acceptation sociale de ses objectifs écologiques, nous en reparlerons ultérieurement.



Figure 60 : Tristesse et colère face au bâti traditionnel à l'abandon
Auteurs : Cédric Lopez, Jean-Claude Travers, Isabelle Massias et Michel Fournel

Les pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement (pesticides, entretien sauvage des haies, abattage de vieux arbres) ont également été l'objet de plusieurs photographies. On ressent que les paysages agricoles sont considérés comme un bien commun pour certains photographes, qui attendent d'être consultés par rapport aux pratiques agricoles modifiant le paysage de leur quotidien. « *Honte parce que l'on méprise la terre et toute la vie qui y séjourne à coup de round up !* », « *J'aimerais une agriculture plus raisonnée pour limiter les incidences sur la nature et la santé* », « *Adieu la haie !* ». On pointe ici la question épineuse des nouvelles attentes des populations vis-à-vis des agriculteurs, considérés de plus en plus comme les jardiniers du paysage par une population néo-rurale ou à tout le moins éloignée de la profession agricole et de ses réalités, creusant le fossé entre attentes et exigences des habitants et réalités des professionnels agricoles. Le tout dans un contexte où la propriété privée s'ancre dans une

longue tradition, « je suis ici chez moi. Est-ce que je vais dire aux gens de quelle couleur peindre le papier peint de leur salon ? Qu'on ne vienne pas me dire comment m'occuper de mes champs. » proteste cet agriculteur dans le documentaire « *Boischaut, si tu Savais* » de Philippe Henry (2009).



Figure 61 : Dénonciation des mauvaises pratiques agricoles et de l'entretien des haies
Auteurs : Marie-Hélène Cigoyenette, Clémence Lefebvre et Séverine Reulier

Les antennes et pylônes sont peu appréciés « ils gâchent la vue », « coupent les perspectives », c'est encore plus fortement le cas pour les antennes du Centre de Transmission de la Marine, véritablement lynchées : « On les voit de partout ou presque, de jour comme de nuit. J'aime les choses discrètes, alors forcément ça me dérange de les avoir tout le temps si présentes. » ou encore, avec une note d'humour : « Rien contre l'armée, il en faut une. Rien contre l'arme de dissuasion, non plus mais j'ai trouvé le contraste assez fort entre la nature paisible et apaisante (l'étang du Coudreau avec ces cygnes, ces hérons et ses aigrettes) et cette base militaire qui nous renvoie à des images violentes de notre histoire. Donc photo à effacer (à défaut de déplacer la base). PS : cette photo a bien été prise hors de la zone interdite. »

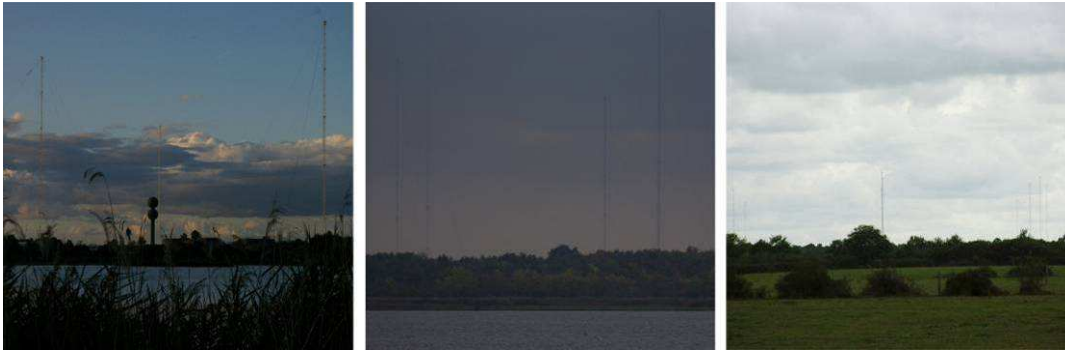


Figure 62 : Les antennes, ces lignes verticales que l'on souhaiterait effacer
Auteurs : Pascal Chauvel, Cédric Lopez et Emilie Renoncet

Enfin, la ville du Blanc a été représentée à 5 reprises, notamment à cause de l'ancienne gare du Blanc, où « *il reste ce bâtiment, triste et hideux* », « *(il) défigure l'architecture de la gare à l'entrée de la ville. La démolition s'impose* » et son entrée de ville, trop chargée de fleurs et de publicités aux goûts de certains. Ces photos sont surprenantes car il s'agit, avec St Gaultier, des seules villes photographiées dans le concours. On peut supposer que les habitants du Parc, qui vivent dans ce territoire renvoyant une image de nature préservée, vivent mal l'industrialisation, ou les marches d'une trop forte urbanisation, qui plus est lorsqu'elle est à l'abandon et souffre du déclin ?



Figure 63 : Points noirs de la ville du Blanc
Auteurs : Pierre Perignon, Roger Caumond et Lara Ploquin

Notons que la ville du Blanc a également été photographiée sous ses beaux aspects (la Creuse, le moulin restauré, la ville-haute).

5.3. Analyses des points de vue

Cette sous-partie présente nos principaux résultats d'analyse, ils viennent confirmer notre première hypothèse de recherche. Oui, l'identité du Parc naturel régional de la Brenne est bien en grande partie corrélée à ses paysages, ou plus exactement à « son » paysage : l'étang brennou est la vitrine du PNR, son « haut-lieu ».

Les thématiques paysagères de l'eau et de la pierre sont également fortement présentes dans les représentations associées aux paysages, ainsi que les pratiques agricoles.

5.3.1. L'archétype paysager identitaire : l'étang brennou, NOTRE vitrine !

Les thématiques « paysage préféré », notamment les points de vue issus de la première édition du concours photos et celle du « paysage vitrine du territoire » plébiscitent l'étang brennou comme devanture du Parc naturel régional : « *L'étang est le paysage typique de la Brenne avec sa faune et sa flore particulières* ». L'étang brennou, « *c'est le PNR tel que je me le représente, tel que je voudrais qu'il soit, un havre de paix pour les hommes, les animaux, sans oublier les plantes et les insectes.* » Pour tous, habitants ou non de la Grande Brenne, ce constat est frappant (Blouin-Gourbilière, 2011) ; l'étang s'impose comme une évidence « *Comme vitrine de mon territoire qu'aurais-je pu choisir d'autre que cet étang ?* »

Les résultats sont édifiants : sur les 37 points de vue illustrant la thématique du paysage vitrine, 31 représentent l'étang de Brenne. Sur les 114 points de vue du « paysage que je préfère », 67 représentent l'étang brennou (soit plus de la moitié), et 14 les rivières.

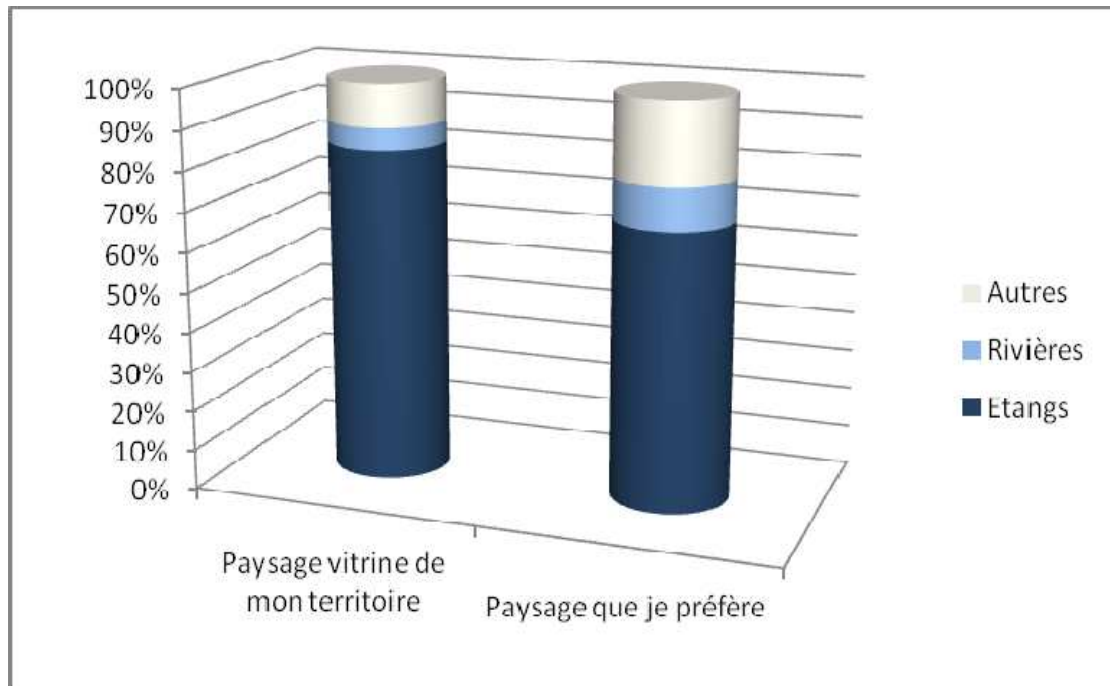


Figure 64 : Les paysages de l'eau et plus particulièrement l'étang, paysage vitrine et préféré du Parc de la Brenne
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

L'analyse montre que quatre motifs paysagers récurrents sont associés à l'étang brennou : la bonde de bois, le vieil arbre ou la branche tortueuse, l'oiseau et la barque. Ils sont dépeints comme tels dans les discours : « Une bonde... celle du margouillat de la Maison du Parc, jolie vitrine du territoire à mes yeux », « la Brenne est renommée comme le pays de mille étangs », « les étangs, leurs oiseaux et leurs poissons sont la vitrine de la Brenne », ou encore « Que serait la Brenne sans ses étangs, sans ses canards, la couleur verte, l'humidité et les bondes d'étangs indissociables du mot BRENNE ! ». Exceptionnellement, l'homme est mentionné : « La bonde fait partie du logo de notre Parc. Cela fait penser aux pisciculteurs, hommes indispensables à notre région et à la gestion de nos étangs. Flore, eau, hommes, emblèmes incontournables et remarquables de notre région. »



Figure 65 : La bonde d'étang, l'arbre tortueux, la barque et l'oiseau, motifs paysagers du Parc Auteurs : Estelle Blain-Sauret, Amaury Louvet, James Auclair et Christophe Derhy

Au niveau des thématiques paysagères, nous identifions quatre dominantes : la brume, le ciel nuageux, les ambiances d'aurore/de crépuscule et la pêche d'étang (seule représentation figurative de l'homme, présente sur deux photos mais souvent évoquée dans une dizaine de commentaires).

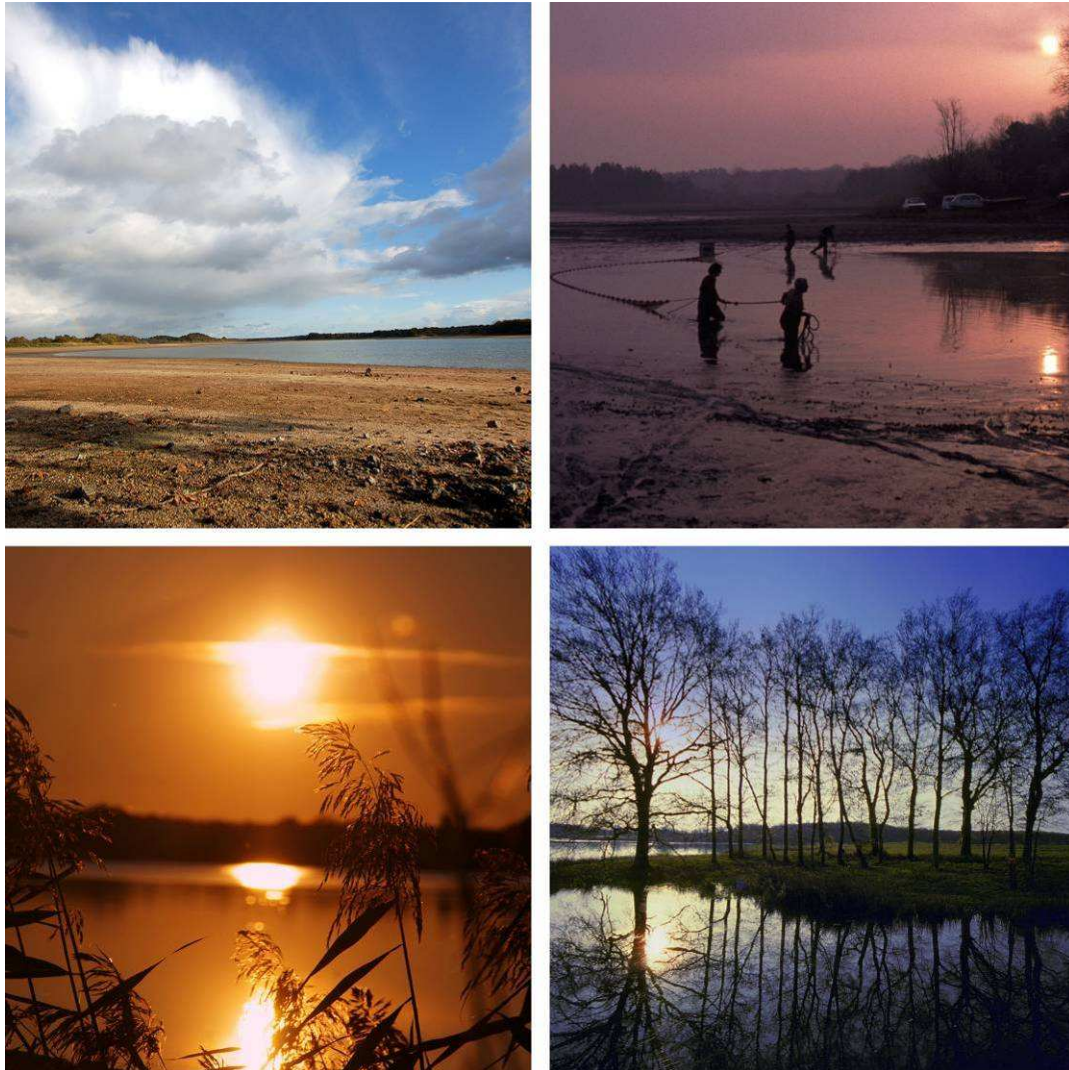


Figure 66 : Les ambiances particulières des étangs brennoux
 Auteurs : Pascal Szkolnik, Michel Fournel, Joshua Ballet et Christopher Holmgren

En observant le discours des contributeurs, nous constatons que les trois valeurs paysagères dominantes associées aux étangs de Brenne sont celles de l'esthétisme, du sacré et de la valeur biologique. Pour les habitants, les valeurs paysagères d'habitat ainsi qu'identitaires et patrimoniales sont également présentes. En revanche, les valeurs productives et surtout marchandes des paysages ne sont pas attribuées. Même lorsque la pêche est évoquée, elle l'est le plus souvent sous son aspect patrimonial, voire folklorique.

La valeur esthétique, tout d'abord, qui « envisage le paysage sous l'angle de la beauté et des formes (□) c'est le discours du beau pour lui-même. » (Droz et al., 2009). Les

photographes se font peintres poétiques lorsqu'ils décrivent ce qui pourrait s'appeler une ambiance visuelle brennouse, « *une ambiance à part* », avec dans le premier rôle « *la lumière de Brenne* », décrite comme particulière, et indissociable du « *ciel de Brenne* ». Au cœur de l'étang, ils apprécient le reflet du ciel et de la végétation dans l'eau, les « *couleurs magiques* », « *des couleurs hors du commun* ». Cet esthétisme particulier est recherché et admiré, notamment des passionnés de photographie : « *Cette photo allie la lumière remarquable de certaines heures en Brenne : les couleurs cuivrées, bronzées, le ciel clair de ce matin là* »

Quant à la valeur biologique, elle est également très présente dans le discours touchant les étangs qui « *renferment une biodiversité exceptionnelle* ». Les connaisseurs ornithologues, présents en nombre, guettent et décrivent dans ce décor idyllique, l'arrivée des oiseaux migrateurs : « *La Brenne : ses étangs, sa végétation, sa lumière du soir et ses principaux habitants, les oiseaux (ici hérons Bihoreaux au premier plan, adultes à gauche et juvéniles à droite)* », « *je me plais à observer toute la vie naturelle qui l'entoure : des envols rectilignes de canards, aux soubresauts du gardon cherchant à échapper au brochet* » et décrivent « *la présence très forte de la nature sauvage* », ou encore, ce témoignage passionné d'un ornithologue : « *C'est ici que j'ai pu observer pendant trois mois parades nuptiales, accouplements et nidifications de leurs parents puis naissances et premiers pas dans la vie d'une cinquantaine de jeunes hérons pourprés. Dans cet îlot de verdure, de calme et de silence, chaque bruit, chaque mouvement détecté dans les feuillages ou sur l'eau prend une autre dimension, sollicite votre attention tant par l'écoute précise que par l'observation minutieuse et vous plonge corps et âme au cœur de la vie de ce milieu naturel. Six séances d'observation de cinq heures chacune, environ 2000 photos prises en digiscopie et des moments intenses de parfois seulement quelques secondes où l'on saisit des scènes inattendues du mieux que l'on peut pour ne pas en perdre une miette, voilà la trace inoubliable que je garderai de ce cadre magnifique où l'on laisse librement la nature exprimer spontanément ce qu'elle a de plus beau : la vraie vie sans aucun artifice.* »

Cette vision biocentrée se partage entre passionnés et se transmet aux enfants comme un héritage : « *faire découvrir à mes filles les insectes nombreux, mais aussi les petites rainettes* ». Ainsi la valeur biologique « *correspond au discours écologique, elle se préoccupe de la diversité des espèces, des intérêts de la faune et de la flore* (□) elle se

réfère à un enjeu placé dans le « paysage » : la préservation de la « nature » (□). Les discours qu'elle suscite contribuent parfois à brouiller les pistes entre les deux termes de nature et de paysage. » (Droz et al., 2009). Ce discours a également tendance à exclure l'homme du milieu : « *Devant ce paysage, j'ai l'impression d'être un intrus envers sa faune et sa flore* », « *une vie paisible et harmonieuse avec les différentes espèces d'oiseaux qui côtoient les étangs de la Brenne.* »

Enfin, pour ce qui est de la valeur sacrée, soit le rapport entre l'homme et la nature vécue sur le plan mystique ; elle évoque « *le ressourcement que procure la contemplation d'un paysage* » (Droz et al., 2009). Les étangs, « *la quiétude qu'ils dégagent, et [□] la sérénité qui y règne* », sont décrits comme des lieux propices à un « *repos contemplatif* », parfois même « *à la prière* » ou « *envoûtants* ». Les motifs paysagers, personnifiés, sont décrits comme des symboles sacrés : « *Le chêne est synonyme de force, l'eau est synonyme de vie* », « *l'arbre fait la transition entre la Terre et le Ciel* ». Pour les visiteurs du Berry, la réputation de sorcellerie n'est jamais loin dans les représentations : « *des arbres dénudés, ramifiés et dédoublés apportent la touche de mystère indispensable à ce pays de sorcellerie ...* », « *nous sommes au pays des sorciers !* ».

La valeur sacrée est certainement dominante dans les discours liés aux étangs brennoux car lorsqu'elle ne domine pas, elle est systématiquement associée, dans la plupart des discours à celles de l'esthétisme et à la valeur biologique. « *La Brenne, avec ses mille étang et ses rivières, est pleine de ces « lieux ressources » que j'aime.* ».

Valeur non dominante dans notre étude, la valeur récréative appelée « de loisirs » par Droz et al. (2009) envisage le paysage comme un cadre pour accomplir ces activités récréatives. Elle est surtout présente pour les touristes qui pratiquent la pêche, la randonnée, le VTT mais aussi le repos : « *Pour me reposer en profitant du calme de cette région, pour pêcher un peu, mais, surtout, pour photographier la faune, la flore et les paysages* ». Plus généralement, on se remémore de bons moments passés entre amis ou en famille : « *Et il [l'étang] m'évoque 2 plaisirs différents : la baignade et les piqueniques l'été, les promenades dans une nature silencieuse l'hiver* ».

Pour conclure sur l'étang de Brenne, les résultats confirment qu'il s'est véritablement instauré comme le paysage vitrine du Parc naturel régional de la Brenne, l'un n'allant pas

sans l'autre. Cela lui confère le statut de paysage archétypal du PNR mais aussi un statut particulier, patrimonial et identitaire. On se reconnaît en lui, il est le visage du Parc, son « haut-lieu » qu'on revendique comme symbole d'une identité locale. Si cette pierre d'angle était déjà supposée de tous, elle est désormais confirmée. L'attachement que l'on savait individuel se confirme comme collectif. Ironie du sort et spectaculaire renversement de valeurs, c'est l'étang, accusé autrefois des pires maux de la région, qui en devient la vitrine. Ce constat est fait pour les visiteurs comme les habitants, qu'ils vivent ou non dans la « zone cœur ».

La citoyenneté active et participative s'affirmant dans le partage de traits culturels communs (Farinos Dasi, 2009), ces photos, leur diffusion et les expositions consacrées y ont contribué par la reconnaissance de valeurs paysagères communes sur le territoire du Parc. Oui, les paysages, ou plus particulièrement l'archétype paysager de l'étang de Brenne, est bien l'un des éléments-clés de son identité territoriale.

5.3.2. L'eau et la pierre, deux thématiques paysagères déclinées sous différentes formes

« Même si la Brenne est renommée comme le pays de mille étangs, les rivières contribuent pour une part importante à la beauté de ce pays magnifique » : si l'étang est très présent, les rivières le sont également, illustrant cette forte affinité pour l'eau. La Creuse en premier lieu, puis la Claise, l'Abloix, l'Anglin, le Suin sont cités dans les commentaires et photographiés, appréciés tant pour leur beauté que pour leur symbolique : *« la rivière, source de vie, rassure »*, *« j'aime me poser sur une rive, dans le silence de la nature »*.

L'eau et la rivière sont des aires de jeux et de pêche : *« Je me souviens m'y être baignée au temps où je craignais moins l'eau froide, de beaux fous rires à bord d'une barque, pique-nique entre amis, et contemplations tout simplement à diverses heures de la journée »*, souvent associées aux moments conviviaux.

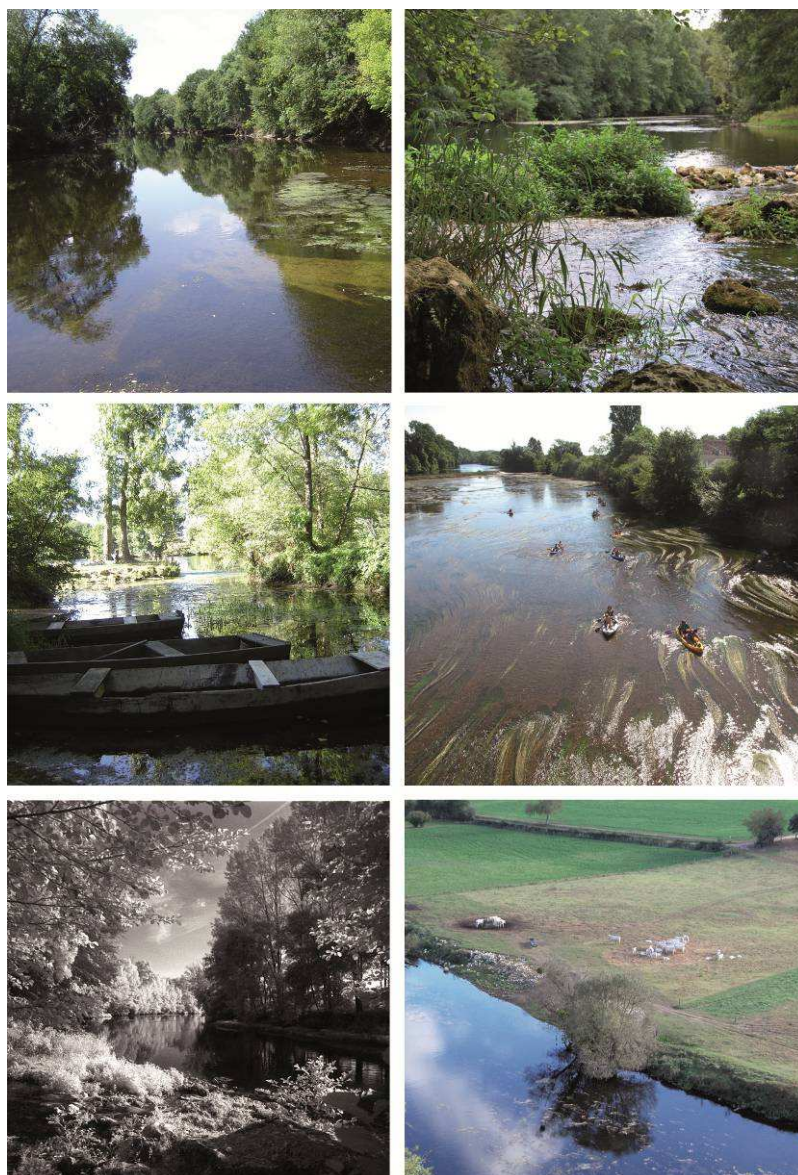


Figure 67 : Les rivières du Parc

Auteurs : Roger Caumond, Yoann Millin, Roger Caumond, Marie-Claude Delorme, Christopher Holmgren et Dominique Mathé

Ainsi, l'eau est convoitée et admirée, mais elle inquiète également : « *Les étés passent et nous constatons qu'il y a de moins en moins d'eau dans notre plage d'enfant* » ou encore « *L'ancienne écluse du Bordiau, invisible depuis sa démolition quand j'étais enfant, ressurgit des flots en raison de la baisse du niveau d'eau de la Creuse.* ». La baisse de son niveau, la pollution « *Retenue d'eau ou retenue de détritrus ?* », la restauration de la continuité écologique sont quelques-uns des thèmes souvent évoqués. Ainsi cette décrue est citée dans 8 photos sur les 31 de la catégorie du « paysage dont l'évolution

m inquiète » : « Où sont les ruisseaux clairs d'antan ? », « Mélodie en eaux basses », « La Creuse offre un aspect plaisant, vue du pont, mais les herbes qui affleurent à sa surface peinent à cacher une baisse inquiétante du niveau de l'eau. (□). Sécheresse inquiétante car persistante depuis au moins trois hivers », « il reste toujours des imbéciles pour prendre nos rivières pour des poubelles ».

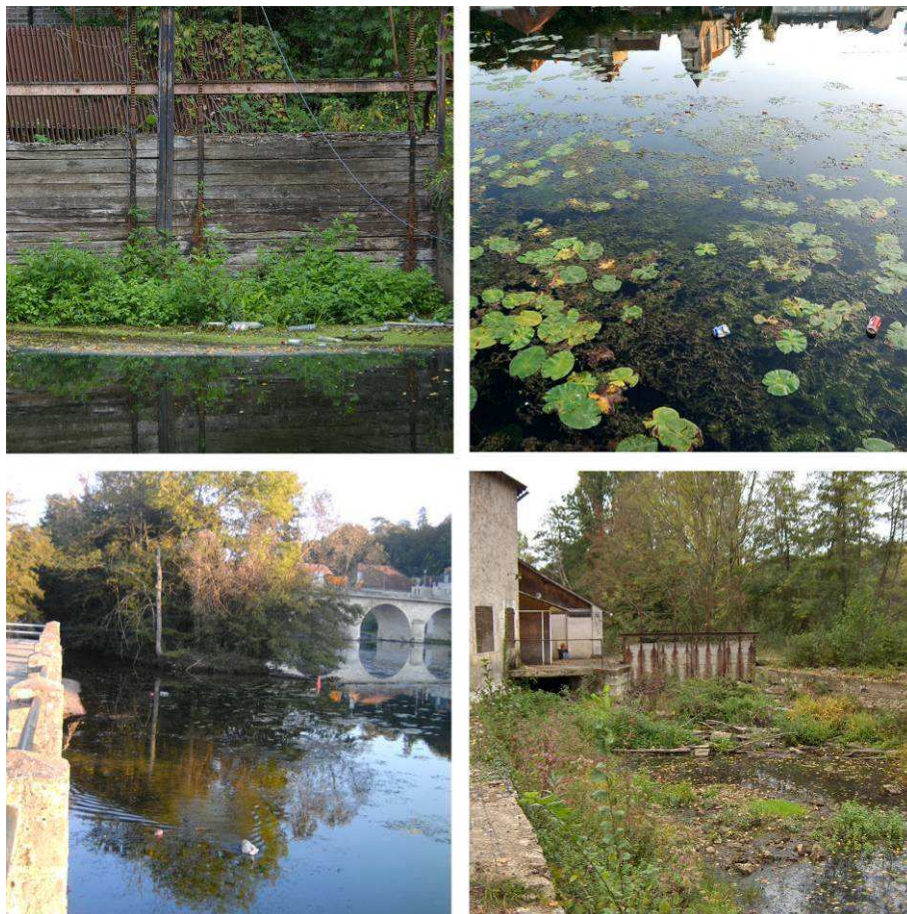


Figure 68 : L'eau et son état inquiétant
Auteurs : Pascal Chauvel, Patrick Martin, Catherine Brunet et Jean-Pierre Châtain

L'autre sujet préoccupant, inhérent à la thématique de l'eau, est l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), dont l'annexe V introduit la notion de continuité écologique, imposant à terme la destruction de certaines barrières physiques (écluses, moulins). Sans ne sont pas détruits directement, on observe que les services de gestion de l'eau, volontairement et en application de la Directive Cadre, ne les restaurent pas lorsqu'ils s'effondrent. Il est indiqué dans le texte de l'annexe V de la DCE que pour les

cours d'eau en très bon état "La continuité de la rivière n'est pas perturbée par des activités anthropogéniques et permet une migration non perturbée des organismes aquatiques et le transport de sédiments". Ainsi, l'application de la directive cadre, suppose, dans certains cas, la destruction des écluses ou des moulins, dans le but de restaurer cette continuité écologique. Ces installations font souvent partie intégrante du patrimoine local, entraînant des craintes de les voir disparaître ou de l'indignation, comme illustrent ces propos de participants : « Au nom d'une certaine « continuité écologique » l'Administration refuse le colmatage de la brèche du seuil de Saint-Aigny. Les boues s'accumulent et le bois mort s'entasse », « L'écluse devra être conforme aux textes ministériels de janvier 2011 qui invoquent la continuité écologique et demandent l'aménagement ou la suppression des barrages liés aux moulins le long des cours d'eau. Ces textes qui généralisent des situations fort diverses suscitent de nombreuses réactions et engendrent de énormes inquiétudes quant au devenir de ce type de patrimoine parfois vieux de plusieurs siècles (ici 1268). Bien qu'une passe à poissons ait déjà été aménagée. Quel sera le sort de cette écluse ? Aménagement ou destruction ? » (Habitant, Saint-Aigny)

Les ponts ont connu un grand succès. Un des participants aux ateliers a photographié ceux qui franchissent la Claise (aux alentours de Mézières-en-Brenne) et commente ainsi sa démarche : « Georges Brassens a chanté : Il suffit de passer le pont, c'est tout de suite l'aventure ». Les moulins et les lavoirs sont appréciés : « Je trouvais ça magnifique avec ce petit moulin en bas ».



Figure 69 : Le pont sur la Claise à Saint-Michel-en-Brenne photographié de 2010 à 2012
Auteur : Gilles Meneghin

La ville du Blanc, traversée par la Creuse a également été à maintes reprises dépeinte. Son ancien moulin, restauré en lieu culturel, fait figure d'exemple de réhabilitation du bâti et de mariage harmonieux entre eaux et pierres : « *J'aime la pêche sur la rivière et aussi aller au spectacle* », « *un énorme effort de réhabilitation du patrimoine a été fait sur le moulin du Blanc* ».



Figure 70 : La ville du Blanc et la Creuse
 Auteurs : Camille Millin, Marie Poirault, Nathacha Deliencourt et Martial Millin

Autour de la pierre, autre thématique paysagère, s'organisent l'habitat traditionnel, le petit patrimoine rural, les bourgs anciens dont certains restés « dans leur jus » et les châteaux. La pierre est présente sur un quart des photos de la catégorie « du paysage que l'on souhaiterait conserver ». Les observateurs expriment leur amour pour ces pierres mais aussi leur peur de les voir disparaître, leur attachement à la restauration « bien faite ».



Figure 71 : L'attachement aux pierres
Auteurs : Bernadette Leblanc, Françoise Courtin, Guy Deletang et Jean-Pierre Châtain

Motifs paysagers, les châteaux constituent des points d'attachement forts et très présents « *ce château avec de l'eau tout autour* », notamment celui du Bouchet, haut-lieu historique, « *vitrine de la Brenne* », auquel on associe fréquemment la Maison du Parc « *on dort en camping-car à la Maison du Parc, très bien avec les moutons et les oiseaux* », appréciée pour « *les vieilles pierres* », « *les frites de carpes* » et qui en font un lieu agréable et « *incontournable* ». Le château de la ville-haute du Blanc est également cité : « *Grâce au château classé voici une protection du style berrichon* », comme celui de Romefort, à Ciron.

Les données des concours photographiques corroborent celles des ateliers photographiques, où de nombreux participants ont photographié l'évolution des bourgs et des villes grâce aux duos de photographies avant/après. Le club photo de Vigoux a notamment réalisé un important travail de recherches sur l'histoire des lieux. Ces passionnés de mémoire locale, d'histoire et d'images ont travaillé en lien avec les services des archives municipales de plusieurs communes pour utiliser la photo comme support de

décryptage de l'histoire locale. « Nous sommes à l'Est de l'ancien moulin à farine (1268) devenu en 1902 l'une des premières usines électriques du département alimentant un éclairage public. Toutes sortes de déchets charriés par la rivière arrivent et s'entassent sur cette écluse et la porte marinière elles-mêmes non entretenues. Un entretien très rapide et régulier permettrait de mieux apprécier ce lieu faisant partie de l'histoire de Saint-Gaultier depuis près de 800 ans et pourrait être effectué à moindre coût par les services de la ville. » Les différentes expositions réalisées par le club, tout comme les supports DVD créés pour diffuser cette connaissance, sont d'une qualité remarquable.

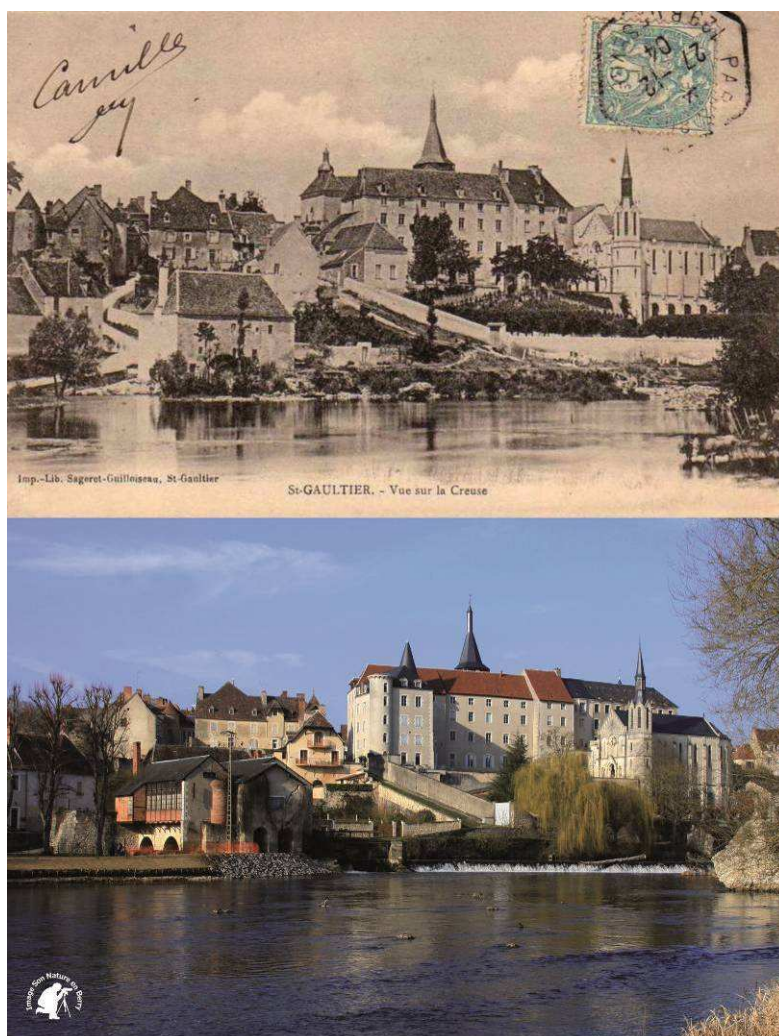


Figure 72 : Reconstitution d'une ancienne carte-postale de Saint-Gaultier
Auteurs : Archives Départementales de l'Indre, club photos Image Son Nature en Berry

D'autres regardent les évolutions avec nostalgie, comme ceux qui déplorent la fermeture des boutiques de village, ou la construction de maisons récentes : « *Certes, il est important de densifier les bourgs... Mais n'est-il pas prioritaire de rénover, de recycler les maisons ?* ». Les belles rénovations sont également citées en exemple : « *J'ai pu voir auparavant cette grange dans un piteux état. Grâce à l'amour des vieilles pierres de ses nouveaux acquéreurs, celle-ci revit désormais.* »

5.3.3. L'agriculture, cette pratique qui façonne les paysages

Si lors de la première édition du concours photos, la question des pratiques était posée directement « habituellement, que faites-vous lorsque vous êtes dans ce paysage ? », nous n'avons pas posé la question lors du concours de 2011, afin d'alléger le questionnaire déjà lourd d'une dizaine de pages. Dans les commentaires des participants, les pratiques étaient de toutes façons omniprésentes : nous les avons analysées dans l'intégralité de notre corpus.

La première des pratiques largement invoquée, est celle qui façonne les paysages contemporains du territoire, l'agriculture. On la retrouve dans toutes les thématiques, comme une toile de fond, et plus manifestement dans « le paysage que je souhaiterais conserver », « le paysage dont l'évolution m'inquiète » et « le paysage que je voudrais suivre dans le temps ». L'agriculture est représentée dans les photographies, mais plus encore, elle est décrite dans les commentaires. Un constat se dessine à la lecture des commentaires des points de vue : l'agriculture, ou tout du moins les pratiques agricoles et leurs effets sur les paysages et l'environnement, sont souvent considérés comme un bien commun, au même titre qu'un moulin ou un château qu'il faudrait protéger où dont on s'inquiète d'une restauration non respectueuse. Les paysages agricoles sont un bien notoirement public. La forte pratique de la randonnée, largement évoquée dans les commentaires, contribue certainement à ce sentiment, les paysages agricoles sont les décors de la déambulation individuelle ou collective, qui prend la forme d'une promenade : « *Ce sentier de randonnée offre un point de vue imprenable sur le vallon qui descend vers le Ruisseau de la Font de la Goutte, accessible uniquement par ce sentier* », « *Tant qu'il y aura de beaux paysages et des chemins pour rêver et déstresser, la vie*

sera agréable », « Je souhaiterais voir se développer les chemins de randonnée », « la marche entre amis pour leur faire découvrir différents paysages ».

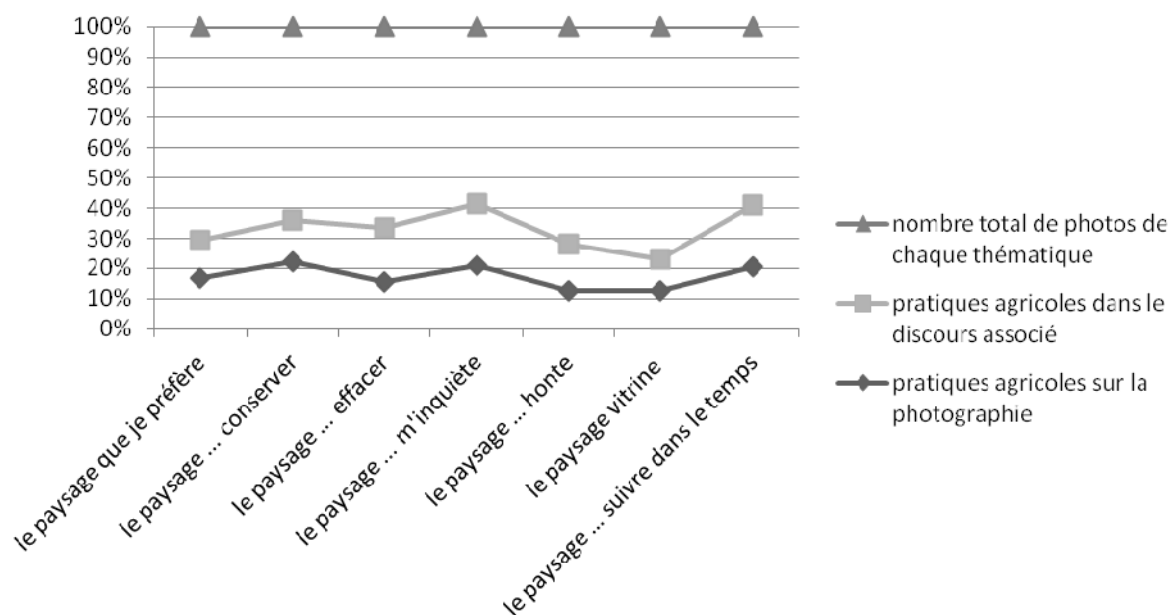


Figure 73 : Les pratiques agricoles, dans chacune des thématiques du corpus
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Les animaux d'élevages sont un symbole, et pour certains, un motif paysager. Un troupeau de vaches à proximité d'un bouton ou des chèvres broutant sous un arbre sont deux motifs représentés à plusieurs reprises. Ils sont souvent cités et photographiés « Une belle vache dans une belle prairie », « un troupeau de vaches dans les prairies qui bordent les étangs », « Vachement beau » pour leur fonction esthétique, renvoyant à des images bucoliques, mais rarement pour l'aspect productif, pourtant essentiel au niveau de l'économie locale : « un pays de chèvres et de fromages ». Une référence est faite à une race locale de chèvre, « sauver la chèvre cou clair du Berry, seule race de chèvre locale existante ».



Figure 74 : L'élevage dans le Parc
Auteurs : Philippe Doyelle, Clémence Lefebvre, Alain Lacote et Jean-Pierre Châtain

Aucun type de culture ne se dégage plus que l'autre, en revanche, les champs trop uniformes sont critiqués. Le paysage de bocage est fortement plébiscité et représenté, par des habitants du sud du Parc qui l'affichent comme un étendard et cultivent envers ce paysage un rapport de nostalgie « *je suis toujours ému* » ou de système de culture utopique : « *C'est une campagne évocatrice d'équilibre ; les activités humaines d'hier et d'aujourd'hui s'exercent sans contrarier l'image de ce coin de bocage qui m'est familier* ». On constate une sorte d'opposition, et il est d'ailleurs fondamental de relever que la plupart des images de bocage ont été soumises lors de la seconde édition du concours photos, comme une expression de résistance à la suite de la remise des prix (*feed-back* de la recherche-action) et de l'exposition de la première année. En effet, lors de la première soirée de remise des prix (campagne 2010/2011), nous avons présenté nos

premiers résultats d'analyse. Le plus frappant d'entre eux était de voir combien l'étang brennou était plébiscité comme « le paysage préféré » des habitants du Parc. Or, les photos soumises lors du second concours photos dans les thématiques « du paysage que je préfère » ou « du paysage que je souhaiterais conserver » présentaient beaucoup plus de visions du bocage du sud du Parc. Nous interprétons dans ces photos une résistance des habitants du sud, une revendication paysagère et identitaire, un plébiscite de l'élevage extensif et de la haie (appelée ici bouchure).



Figure 75 : Bocage, bocage
Auteurs : Eliane Roland, Nicolas Blouin et Robert Joannin

L' amalgame entre les termes de « bocage » et de « haie » s'opère parfois. La destruction de la haie, de la bouchure, revêt le masque d'un crime odieux, d'une atteinte à la biodiversité : « *je ne souhaite pas voir évoluer les paysages vers cette production unique et extensive, car on détruit le bocage, source de biodiversité* », surtout si le projet est d'installer de grandes cultures : « *J'aimerais que la Brenne conserve ce type de paysage et qu'il ne soit pas remplacé par des grandes cultures dues à un remembrement intensif* ». Une des photographies lauréates du concours photos a exprimé cette inquiétude, il s'agit « d'agriculture lunaire », réalisée par une jeune agricultrice qui la commentait ainsi : « *Une agriculture à vocation uniquement céréalière, sans vie. C'est bien trop propre, bien trop net, bien trop mort !* ».



Figure 76 : Agriculture lunaire
Auteur : Séverine Reulier

La crainte de voir le système bocager disparaître est exprimée : « *ses animaux domestiques encore présents, qui entretiennent le bocage pour combien de temps ?* ». Le paysage « mosaïque » et ses motifs « en timbre-poste » sont très appréciés : « *agriculture diversifiée, présence d'élevage, arbres isolés, maillage bocager* ». On aborde un autre sujet très représenté dans les points de vue, lié aux anciennes pratiques agricoles, celui de la conservation des arbres isolés, des arbres remarquables et des

fruitiers. « *La suppression des arbres et des haies au profit des grands champs de l'agriculture intensive est une absurdité écologique* ».

La thématique agricole était également très présente lors des ateliers photographiques, car l'un des participants, ancien agriculteur, s'est intéressé dans un premier temps aux arbres fruitiers des haies ainsi qu'à leurs cousins, les arbres isolés des champs : « *Cette collection de photos a pour but de montrer des arbres fruitiers cultivés dans les champs, en dehors des bourgs et des villages. Ces photographies veulent montrer un patrimoine de saveurs, d'odeurs et de beauté. C'est reconnaître un travail de longue durée pour l'entretien de ces arbres. Je m'interroge si je ne suis pas en train de photographier les derniers arbres fruitiers dans les champs. C'est un constat plutôt amer.* ».

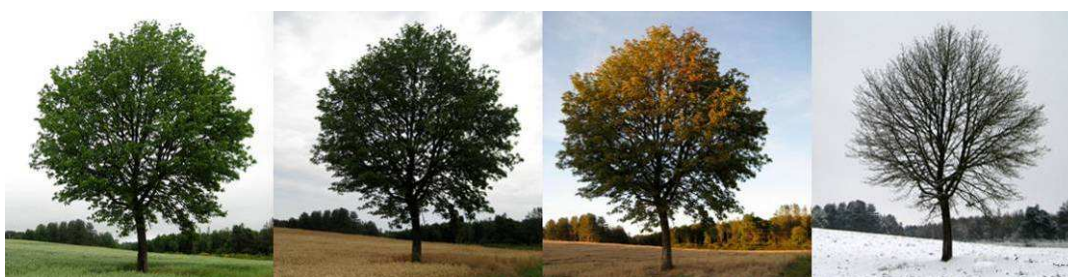


Figure 77 : Cormier du Bois Lambert
Auteur : Michel Ringon

La seconde année, ce dernier a photographié l'évolution de certaines grandes fermes de Brenne, en les regroupant selon une typologie très pertinente : « *Il me semblait intéressant de photographier des fermes de Brenne, en état d'abandon, reconverties ou en activité. Depuis les années 70 nous constatons un transfert de fermes vers le loisir, chasse ou autres. Cette tendance semble s'amplifier dans les dernières années. Le prix de la terre s'emballe, 1 million d'euros pour 100ha en moyenne (SAFER)* ». Ses séries photographiques, d'une grande qualité visuelle et descriptive (fournissant tant de commentaires sur le sol et l'histoire des terres qu'il aurait pu écrire un livre) ont été remarquées et appréciées par les collègues. D'autres photographies, nombreuses, ont représenté des arbres isolés dans les champs, images esthétiques, symboliques et poétiques comme les commentaires qui y furent associés : « *Pour moi cet arbre est un messager pour la pérennité de notre monde, même mort cet arbre a un impact sur son*

milieu naturel », « Ces 2 arbres sont ou peut-être survivent au milieu d'un champ », « Châtaigniers dégageant beaucoup de puissance, dans une parcelle cultivée, ce qui devient très rare compte-tenu de la mécanisation. ». La cause de l'arbre est populaire, le remembrement, s'il n'a pas été meurtrier dans la région par rapport à d'autres lieux, souffre d'une mauvaise image dans l'inconscient collectif : « Cette vallée de la Gartempe était jusqu'au remembrement constituée de nombreuses petites parcelles, un champ d'aujourd'hui pouvait en être quatre, plus un chemin. Ces arbres sont-ils les vestiges d'une haie ? ».

L'arbre isolé, centenaire, renvoie à une vision séculaire. Un arbre, le chêne de la Mer Rouge, a entre autre un haut pouvoir symbolique. Il est représenté sur quatre points de vue du corpus, combinant deux symboles : le vieux chêne centenaire et l'étang (photo en bas à gauche ci-dessous).



Figure 78 : Le culte de l'arbre isolé

Auteurs : Christopher Holmgren, Michel Ringon, Jacques Meriguet, Daniel Rozenblat, Sylvie Morinot et Marie-Hélène Guy

Par conséquent, les clichés et leurs commentaires associés attestent de la dénonciation des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement entraînant la pollution de l'eau, qu'il s'agisse de l'utilisation de pesticides ou d'engrais : « *Honte parce que l'on méprise la terre et toute la vie qui y séjourne à coup de round up* ».

Enfin, il nous est impossible d'évoquer la pratique agricole sans évoquer un résultat qui ressort de notre analyse. Il s'agit de la pratique de la chasse, en distinguant, comme l'ont fait les contributeurs, deux types de chasse : la traditionnelle que certains vantent pour son folklore et sa réputation : « *Parce que la chasse à courre est une tradition aujourd'hui menacée. Moi qui vis et ai vécu à l'étranger, je me rends compte à quel point il s'agit d'une richesse que l'on nous envie* », et la nouvelle chasse, celle attribuée aux nouveaux grands propriétaires, qui participe à l'enfrichement la Brenne : « *L'enfrichement de la Brenne chasse l'agriculture* ». Cette seconde chasse, entraîne l'édification de barrières et autres grillages, entraîne une flambée foncière des terres, contraintes d'être délaissées pour l'agriculture, qui s'enfrichent. Un mot est lancé, il est fort, violent : la solognisation. Il fait allusion à la Sologne voisine et à sa mutation paysagère : « *Il faut éviter la Solognisation de la Brenne en maintenant les pâturages, donc les agriculteurs, qui participent au maintien de la biodiversité* ». Cette problématique, grand enjeu de la charte du Parc, est donc également présente chez les habitants et leurs photographies.



Figure 79 : La chasse : pratiques traditionnelles /nouvelles pratiques
Auteurs : Céline Aussourd et Michel Ringon

Pour conclure ce chapitre d'analyse de notre corpus, nous avons souhaité utiliser Alceste, afin de corroborer nos résultats, voire d'apporter des éléments supplémentaires à nos conclusions. Cette analyse par logiciel a eu lieu après notre analyse « manuelle ». Nous présentons les résultats d'Alceste en épilogue, car nous sommes très réservée sur son utilité dans notre cas précis.

Epilogue du chapitre : Alceste

Après analyse du corpus des 308 points de vue avec le logiciel Alceste, voici les résultats obtenus. 60% des unités textuelles du corpus ont été classées (Indice de pertinence) et 40% ont été rejetées de l'analyse. Ce qui signifie qu'à peine plus de la moitié de notre matériau de recherche a été utilisé ! Selon nous, l'indice de pertinence est indéniablement trop faible pour estimer les résultats probants. Comment laisser ainsi de côté plus du tiers de nos données ? Les unités classées (60 %) ont été réparties en 5 classes. Alceste nomme des « classes » des groupes de mots qui se recoupent et sont souvent associés. Il ne les nomme pas, mais leur attribue un numéro. Le rectangle des spécificités nous indique que la classe 1 est la plus spécifique, c'est la première à s'être démarquée dans l'arbre de classification, son vocabulaire est le plus homogène, elle représente 23 % des unités textuelles classées (soit 14 % du corpus initial) et se caractérise par des mots tels que « marche », « promeneur », « observer », « mer », « écouter », « ami ». Ensuite se démarque la classe 2, elle représente 31% des unités textuelles classées (soit 18% du corpus initial) ses mots significatifs sont « étang », « Brenne », « représenter », « parc », « photo », « faune ». Elle est suivie de la classe 3 qui représente 10% des unités textuelles classées (soit 7 % du corpus initial) ses mots significatifs sont « travail », « trouver », « bord », « taureau », « route », « prairie ». Puis de la classe 4 qui représente 26% des unités textuelles classées (soit 15 % du corpus initial) marquée par les mots « pont », « bâtiment », « restaurer », « creux », « moulin », « ville ». Enfin la classe 5 qui représente 10 % des unités textuelles classées (soit 6% du corpus initial) marquée par les mots « arbre », « bocage » et « haie ».

Cette analyse ne nous semble pas pertinente, car si le logiciel associe des mots aux champs lexicaux communs, nous estimons qu'il n'a pu tirer parti de la richesse de notre corpus. Dans notre cas d'étude précis, cela confirme ce que nous pensions : la sensibilité du chercheur prévaut sur des calculs statistiques, surtout lorsque le corpus est de taille abordable. Le logiciel a cependant permis de chiffrer les principales occurrences. Ainsi le mot « paysage » est apparu 149 fois, « étang » et « Brenne » respectivement 119 et 118 fois, « eau » et « nature » 47 fois, « arbre » 40 fois et « vie » 26 fois. Mais ces statistiques peuvent être réalisées avec Word.

Il est possible que nous n'ayons pas saisi toutes les subtilités du logiciel, mais notre courriel à la société éditrice afin de demander plus de précisions que celles contenues dans la notice est resté sans réponse. Lors de nos journées de travail à l'École Normale Supérieure de Lyon avec les jeunes chercheurs, nous avons beaucoup aimé la réflexion d'un sociologue, gérant d'un bureau d'études : *« Ces logiciels servent plutôt à légitimer des résultats qu'à les formuler, comme si les chercheurs de SHS n'assumaient pas la part inhérente de subjectivité que comporte leur métier et l'importance, la légitimité même, de l'acuité sensible à laquelle nous sommes formés. »*.

Conclusion de la partie *Operator* :

L'analyse de ces 308 points de vue nous permet de confirmer notre première hypothèse de recherche. Oui, l'identité du Parc de la Brenne entretient un rapport de corrélation évident avec ses paysages, et en particulier l'étang brennou, haut-lieu du Parc, archétype paysager massivement et uniformément plébiscité. Les motifs paysagers de l'étang, de la bonde et de l'oiseau sont des emblèmes du PNR. Ce sont d'ailleurs les motifs présents sur son logo. Comme nous le pensions, la valeur biologique (liée à la biodiversité) est une valeur paysagère forte pour les étangs de la Brenne, mais ce n'est pas la seule. Les valeurs esthétiques et sacrées sont aussi très prégnantes chez les différents acteurs.

En revanche, l'analyse de notre corpus ne nous permet pas de répondre à notre seconde hypothèse de recherche, qui concerne l'existence de deux variables dominantes d'appréciation de cette identité « Parc ». Pour rappel, l'une des variables tiendrait à l'origine des acteurs, représentés schématiquement par « Nés ici » ou « Ayant choisi ce territoire », l'autre tiendrait à la commune de résidence et/ou d'attachement représentée schématiquement par « Grande Brenne » et « autres entités paysagères ». La partie suivante nous permettra de soumettre ces 308 points de vue à différents *Observer* et de valider cette seconde hypothèse. La visée opérationnelle est de provoquer, grâce à la sélection participative et collégiale des points de vue les plus détenteurs de sens, des lieux et places d'échanges et de médiation. L'objectif final étant de laisser émerger, de manière participative, une médiation territoriale à travers la constitution de l'Observatoire photographique participatif des Paysages du Parc ; exprimant les grands enjeux paysagers du territoire.

D'un point de vue de l'analyse critique de la méthode, la mise en place des deux modes de production de photographies, les concours et les ateliers, s'est avérée concluante et pertinente. Le succès de ces deux protocoles a permis de récolter 308 points de vue dont l'analyse apporte des conclusions intéressantes vis-à-vis de la problématique. La photographie habitante nous semble véritablement adaptée à l'analyse des représentations du paysage, et plus globalement, du territoire. Nous avons vérifié qu'il est essentiel que le texte de l'*Operator* soit associé à la photographie et considéré par le chercheur autant que l'image elle-même. Si les concours photos ont pu être réalisés de manière ponctuelle et avec un investissement en temps moindre (entraînant une participation plus large de la population), ce sont cependant durant les ateliers que nous

avons observé une véritable construction collective, un affûtage du regard, des prises de conscience individuelles et une meilleure compréhension des points de vue d'autrui. Ce procédé d'ateliers, permettant véritablement la construction « d'une culture commune du paysage », apporte des résultats prometteurs. Nous envisageons donc ces deux modes de production comme complémentaires et plaidons en faveur d'une multiplication des dispositifs afin de toucher un maximum de personnes.

Quatrième

partie : *Le Spectaor*

Cette partie s'intéresse à l'analyse du langage verbal du *Spectator*, celui qui observe la photographie, à ses choix photographiques, ainsi qu'aux interactions entre plusieurs *Spectator* lors de la prise de connaissance d'un point de vue paysager autre que le leur.

Le chapitre six présente la constitution de l'observatoire photographique participatif des paysages. Il s'agit de la phase de sélection, qui repose sur la participation volontaire d'acteurs (dans une posture de *Spectator*) invités à commenter le corpus de 308 points de vue et à sélectionner les plus significatifs des grands enjeux paysagers. Cette étape du terrain s'est concrétisée par l'organisation de quatre ateliers de médiation, nommés « lessives d'images », en février et mars 2012. Les quatre collègues d'acteurs (habitants, élus, professionnels de l'aménagement et techniciens du Parc) ont sélectionné, à quatre reprises, les points de vue majeurs tout en les commentant. Nous avons ensuite réalisé le bilan des choix respectifs des quatre collègues afin de retenir les points de vue les plus cités et de faire ressortir les grands enjeux paysagers et territoriaux. Ces 52 points de vue sélectionnés constituent l'état initial de l'observatoire photographique participatif des paysages du Parc. Le protocole de participation des « lessives d'images », leur « mise en scène » et la répartition spatiale des éléments aidant au choix des points de vue répondaient à une logique précise. Celle-ci se voulait propice au dialogue entre participants. Ce chapitre présente dans un premier temps ce protocole, puis dans un second temps, les 17 enjeux issus du choix des points de vue. Ces enjeux paysagers et territoriaux répondent au besoin de planification territoriale du Parc naturel régional de la Brenne et permettent de répondre à la demande opérationnelle de la structure du PNR.

Constatant que la participation spontanée apportait des éléments probants sur notre problématique⁶⁹ (réponse à notre première hypothèse) et sur l'animation territoriale mais ne permettait pas de répondre à notre seconde hypothèse de recherche (*pour rappel* : « *il existe deux variables dominantes d'appréciation de cette identité « Parc ». L'une tient de l'origine des acteurs, représentée schématiquement par « Nés ici » ou « Ayant choisi ce territoire », l'autre de la commune de résidence et/ou d'attachement représentée schématiquement par « Grande Brenne » et « autres entités paysagères »*), nous avons

⁶⁹ Cf. partie 2.3 □ « Réponse méthodologique et hypothèses de recherche »

décidé de soumettre les 308 points de vue à un échantillon sélectif, selon un mode de participation désignée. Cette tâche, non prévue dans notre méthodologie initiale, a pris la forme de douze entretiens collectifs (*focus groups*), réalisés en mai et juin 2012 auprès d'habitants appartenant à différents groupes sociaux. Outre la proposition des 308 points de vue parmi lesquels devaient être effectués des choix photographiques, nous avons testé deux autres méthodes permettant de confirmer les résultats ainsi obtenus : la carte mentale et le *brainstorming*. Pour finir, le chapitre 7 présente la méthodologie des entretiens collectifs et les résultats obtenus.

6. Chapitre 6 : Médiation sous forme participative, ou l'expression des grands enjeux paysagers du territoire

Préambule :

Comme dans le chapitre précédent, par respect pour l'anonymat des participants, nous n'indiquerons pas systématiquement les noms, âges et catégories socioprofessionnelles des auteurs des discours retranscrits. En effet, étant donné la faible densité de population du territoire, et les fins réseaux de la population rurale de notre terrain d'étude, il est facile pour les locaux de reconnaître quelle visage se cache, par exemple, derrière (*P., 50-60 ans, agriculteur, Lignac*). Durant les lessives d'images, certains *Observer* ont aussi pu dire : « *Ah, je la reconnais, c'est Unetelle* » *Ce discours ne m'étonne pas d'elle* ». Or, pour veiller au respect des différents participants et de la confiance accordée, nous préférons ne pas risquer de briser l'anonymat des sources, sauf accord tacite donné par l'auteur. Les différents éléments (âge, commune de résidence, profession) liés aux participants ont néanmoins été considérés dans notre analyse. Nous avons en revanche obtenu l'accord de chacun des auteurs, accord stipulé dans le règlement du concours, discuté verbalement lors des ateliers photographique, et de toutes manières, obligation légale, pour qu'apparaissent les noms de chacun des auteurs à côté des photographies.

6.1. Le choix des points de vue par collège

Le dispositif de choix des photographies par collège consiste tout d'abord à mobiliser de manière participative les différents acteurs concernés par la question identitaire et paysagère du territoire, puis à les inviter à sélectionner, parmi les 308 points de vue produits, ceux qui représentent les grands enjeux paysagers du territoire. Afin de voir les éventuelles différences de perception entre les catégories d'acteurs, nous avons réparti les divers *Spectator* en collèges d'acteurs. Le choix des catégories d'acteurs constitutives des collèges s'est fait en fonction de notre carte d'acteurs (cf. 4.4.4.). Nous avons convié à ces « lessives d'images participatives » les habitants, les élus du Parc, les techniciens du Parc et les partenaires de la collectivité. Chaque collège a été invité à une date distincte et les invitations furent largement diffusées : ainsi, tous les acteurs *Spectator* présents n'étaient pas nécessairement des *Operator* des ateliers ou des concours photographiques. Mais cela a parfois pu être le cas, comme dans le collège des habitants, où toutes les personnes présentes, à l'exception d'une, avaient déjà participé aux ateliers photographiques. Nous n'avons pas réalisé de collège avec les visiteurs en raison de difficultés d'organisation, de communication et de planification évidentes, bien que leurs choix eussent été intéressants à analyser.

6.1.1. Constitution, invitation et participation des collèges d'acteurs à l'atelier

À partir des 308 points de vue produits (phase *Operator*), un choix devait être opéré afin de sélectionner la quarantaine de points de vue de l'observatoire (phase *Spectator*). Afin de saisir les perceptions des différents acteurs du territoire, et donc de rester sur un mode participatif, il a été convenu de convier individuellement quatre collèges d'acteurs au choix des photographies. Ces quatre collèges répondent à quatre catégories d'acteurs aux représentations supposées distinctes, dont il nous intéressait de connaître le point de vue, afin d'étudier les divergences et convergences d'opinion sur les paysages et le territoire du Parc. L'objectif visé étant d'initier un dialogue et un échange de points de vue entre participants de la même catégorie à partir des photos soumises à l'observation.

Nous avons lancé les invitations aux quatre collègues au moyen des médias suivants : articles dans la presse, invitations sous forme de courriels et de lettres dactylographiées, articles sur notre blog, newsletter du Parc. Nous avons également effectué quelques relances téléphoniques pour confirmer la présence des participants la veille des ateliers. Nous ne souhaitons pas influencer la participation (puisque nous analysons le « *qui participe* ») mais il nous semblait impératif de nous assurer de la présence d'au moins quelques participants. Nous soulevons ici l'une des limites du participatif, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

À vue d'œil ...

Regards sur les paysages du Parc naturel régional de la Brenne ...

MERCREDI 1 FÉVRIER 2012

Lessive d'images

Depuis 20 mois, ils arpentent le territoire, l'appareil photos à la main. Pour un concours ou pour des ateliers, ils se promènent, se questionnent, observent et enfin... actionnent le déclencheur. Mais ils ne se contentent pas de figer une image de paysage dans la boîte noire : ils la commentent, expliquent leur attachement, leurs coups de cœur, coups de gueule, leurs interrogations.

Les gagnants du concours photos paysages 2011 seront récompensés le 24 février 2012 par un jury composé de professionnels, d'élus et d'habitants. Leur photos, ainsi que plusieurs centaines d'autres...

À VUE D'ŒIL
PNR BRENNES, SUD DE L'INDRE, FRANCE

Un blog qui parle de paysages, de regards, de coups d'œil et de coups d'yeux... Une thèse réalisée entre 2009 et 2013, traitant de l'image de paysage "habitante" comme levier participatif pour la gouvernance territoriale. Comment ça, ce n'est pas clair ? ;-)

[AFFICHER MON PROFIL COMPLET](#)

RÉPÉRIS VISUELS

[Accueil](#)

JETER UN ŒIL SUR ...

- [Le Relais Brenne Initiatives Jeunes](#)
- [Les archives départementales de l'Indre](#)
- [Les photographies Hellio & Van Ingen](#)
- [Le Parc naturel régional de la Brenne](#)
- [Le Festival Chantré Nature](#)

Figure 80 : Invitation aux « lessives d'images » postée sur le blog
Source : <http://avuedoeil-pnr.blogsport.fr/>
Claire Blouin-Gourbilière, 11/02/2012

Le premier collège désigné fut celui des habitants. Résidents du territoire, il s'agit d'un groupe hétérogène, aux professions, âges et catégories socioprofessionnelles variés. Leur seul point commun est d'habiter sur le territoire du Parc. Comme nous le précisons dans l'introduction de la partie, lors des « lessives d'images », tous les participants *Spectator* présents ne devaient pas nécessairement avoir été des *Operator*. Il nous semblait intéressant de confronter des personnes restées jusqu'ici en retrait de nos animations, ne connaissant pas encore les points de vue produits au cours des vingt mois de terrain. Ainsi, n'importe quel habitant du Parc pouvait participer à ce collège d'acteurs.

Les professionnels de l'aménagement constituaient le second collège. Nous souhaitons ici questionner ceux qui « aménagent » le territoire, en aval (personnes chargées de l'entretien des espaces publics) ou en amont (planification, élaboration, contrôle). Nous avons invité différents partenaires du Parc, tous professionnels de l'aménagement : la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Général de l'Indre, le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre (CAUE), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Centre, le paysagiste conseil du département, le paysagiste qui avait suivi les ateliers photographiques, le bureau d'études de paysagistes qui a réalisé les trois études paysagères du Parc, l'Association Indre Nature qui réalise des diagnostics environnementaux, la Ligue de la protection des Oiseaux (LPO) de l'Indre, l'Écomusée du Blanc, les membres du Conseil Scientifique du PNR, et enfin, les agents d'entretien des espaces communaux (agents communaux et intercommunaux).

Le troisième collège reposait sur les élus : il s'agissait de tous les élus du territoire, qu'ils soient ou non mandatés par leur commune pour siéger au syndicat mixte du Parc. Le conseil municipal étant l'assemblée délibérante élue de la commune, les élus sont chargés de gérer, par leur mandat, la plus petite collectivité territoriale française disposant d'une autonomie juridique et financière. En matière d'urbanisme, leur rôle est fondamental.

Le dernier collège fut constitué des techniciens du Parc. Équipe de 35 personnes aux compétences pointues et complémentaires, les employés du Parc mettent en place les actions permettant de réaliser les objectifs de la charte. Au sein de l'équipe des techniciens du Parc naturel régional de la Brenne, nous avons pu constater depuis 2009

que la question du paysage n'est pas une priorité, du fait d'une certaine segmentation et d'une priorisation des actions. Ce collège nous permet donc de constater d'une part comment les paysages sont perçus et d'autre part comment les compétences de chacun au sein d'une équipe pluridisciplinaire peuvent être (ou non) réunies grâce aux paysages.

Le mode opératoire était le même pour chacun des quatre ateliers. Après un accueil et une présentation de chacun des participants, nous exposions avec un diaporama les modalités de production des points de vue, les principes d'un observatoire photographique des paysages et la particularité du dispositif mis en place par le Parc de la Brenne. Nous achevions cette présentation par la présentation du dispositif de sélection. Après un temps de questions, les collègues se levaient et passaient à l'action. Deux des collègues (habitants et professionnels de l'aménagement) ont émis le souhait de prendre connaissance collectivement de l'intégralité des photos projetées sur grand-écran afin de se décider plus ou moins unanimement et de se faire une idée globale des photographies. Nous étions réticents car ce procédé mettait en avant l'image en occultant le commentaire associé. Nous avons cependant répondu à la demande de ces deux collègues car le fait de vouloir tenir compte de l'avis de chacun était essentiel, dans une perspective de dialogue territorial. De plus, il nous semblait important de se placer dans une posture d'observation et de contrôler le moins possible les initiatives des quatre groupes.



Figure 81 : Visionnage des 308 points de vue durant l'atelier auprès du collège des professionnels de l'aménagement
Source : PNRB, 2012

Chaque point de vue, composé de l'image et de son commentaire, était imprimé sur une feuille A4 et placé sous fiche plastique. Ces 308 feuilles étaient réparties aléatoirement sur des tables, aux quatre coins de la pièce. Les deux lieux choisis, la salle des expositions de la Maison du Parc et la bibliothèque de la commune de Saint-Gaultier, étaient spacieux et lumineux, la aisance de la déambulation étant essentielle. Cette disposition nous permettait également d'observer les petits groupes qui se formaient au fil de l'atelier.



Figure 82 : Organisation spatiale des ateliers

Sources : Claire Blouin-Gourbilière, Dany Chiappero (PNRB), Roxane Riou-Fougeras (INHP)

Le dispositif participatif fut conçu grâce à l'aide de Nathalie Carcaud, Dany Chiappero et Fabienne Joliet. Quatre longs fils à linge étaient placés dans la salle. Sur ces fils, 160 pinces à linges préalablement peintes de différentes couleurs étaient accrochées. Les participants de chaque collège devaient suspendre :

- 20 photos correspondant aux enjeux essentiels du territoire avec les 40 pinces à linge vert foncé ;

- 20 photos correspondant aux enjeux importants du territoire avec les 40 pinces à linge vert moyen ;
- 20 photos correspondant aux enjeux assez importants du territoire avec les 40 pinces à linge vert pâle ;
- et enfin 20 photos avec les 40 pinces à linge rouges : il s'agissait des photos qui ne devaient pas figurer, selon les participants, dans un observatoire du paysage.

Ainsi, chaque collègue devait choisir 80 points de vue parmi les 308 disponibles. Ce qui signifie que 228 points de vue restaient sur les tables. Pour favoriser la discussion entre les différentes personnes présentes, il était demandé aux participants d'annoter les photographies avec des post-it sur lesquels ils exprimaient l'enjeu concerné, leurs réactions, leurs avis. Pendant ce temps, nous nous placions dans une position d'observateur, en essayant parfois de faciliter le dialogue entre les membres du collège, mais en intervenant le moins possible. Parfois, face au manque de réactivité ou d'enthousiasme des personnes présentes, nous relançons le processus de réflexion en stimulant la participation (encouragements, stimulations verbales). À partir de nos prises de notes et de l'enregistrement des échanges sur dictaphone, un compte rendu de chacun des ateliers a été réalisé le soir même.

À la fin de chaque atelier, nous avons relevé la disposition des photographies sur les fils, en attribuant une note à chacune. Les 20 photos correspondant aux enjeux essentiels du territoire, suspendues avec les 40 pinces à linge vert foncé ont chacune obtenu 3 points. Les 20 photos correspondant aux enjeux importants du territoire (pinces à linge vert moyen) ont obtenu 2 points. Les 20 photos correspondant aux enjeux assez importants (pinces à linge vert pâle) ont obtenu 1 point. Enfin, les 20 photos positionnées sur le fil à l'aide de pinces à linge rouges ont été créditées de moins 2 points (- 2). Les 228 photos restées sur les tables avaient une note nulle. L'addition des 4 notes obtenues sur chacune des photographies à l'issue de chacun des ateliers nous a permis d'obtenir une note totale par point de vue comprise entre - 8 pour le minimum et + 12 au maximum.

6.1.2. Lessive d'images : un bilan nuancé

Il nous semble important de retracer ici le déroulement des quatre ateliers d'autant plus que le bilan est mitigé pour certains d'entre eux. Les passages suivants en italiques sont extraits de nos comptes rendus, rédigés « à chaud » dans un carnet de bord, à la fin de chaque rencontre.



Figure 83 : Collèges en action
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

L'atelier qui réunissait le collège des habitants a eu lieu le samedi 18 février 2012 de 10h à 12h à la bibliothèque de Saint-Gaultier. Il a réuni huit personnes, six s'étaient excusées. Sept des huit personnes présentes avaient déjà participé aux ateliers photographiques, venant consciemment mener le projet d'observatoire participatif à son terme. Seulement deux femmes étaient présentes, et tous les participants, à l'exception d'un, avaient plus de 55 ans. Voici un extrait du compte rendu : « Je propose aux participants de prendre les photos dans les classeurs et de les accrocher aux fils, en petits groupes ou seuls, puis de discuter. Mais ils préfèrent choisir tous ensemble. Ils passent donc les photos une par une sur le vidéoprojecteur et les retirent du classeur lorsqu'ils la trouvent pertinente. Cet exercice est très intéressant. Il est difficile pour certains d'imposer leur avis, de l'exprimer. Ils se contentent parfois de dire « oui », « non » (oui on garde, non, on ne garde pas), sans argumenter. Mais il y a 308 photos et le temps passe à vive allure. En fait, ils se rendent très rapidement compte des photos qui sont intéressantes pour l'observatoire et de celles qui ne le sont pas. A 11h30, environ 130 photos sur les 308 ont été retirées des classeurs, il faut maintenant les placer sur les fils. Ils s'y mettent par petits groupes. C'est passionnant de les observer, très respectueux du travail, de l'avis des autres. Je les trouve extrêmement modestes par rapport à leurs propres travaux. On aurait pu penser qu'ils souhaiteraient que toutes leurs photos soient présentes. Pas du tout, ils en sélectionnent quelques-unes, souhaitant que tous les sujets clefs soient représentés. Personne ne souhaite s'imposer. Quelques personnes travaillent en « solo », accrochant les photos sur le fil où ils pensent qu'elles sont le mieux. Le temps file, je vois Luce la bibliothécaire qui doit fermer à midi pour avoir le temps d'aller déjeuner. Je me dis que les participants auront à peine le temps de refaire quelques changements en cas de désaccord de couleur de pince à linge. Ils ont formulé le souhait de faire attention aux zones géographiques, je ne sais pas s'ils auront le temps de le faire effectivement. La prochaine fois, il faudra prévoir plus de deux heures pour l'exercice. Le temps presse, je leur donne des post-it, certains ont le temps d'annoter quelques photos. Les gens qui passent dans la bibliothèque sont intéressés, ils regardent, beaucoup plus que lorsque nous étions assis, lors des ateliers participatifs. Ça y est, c'est terminé. Comme d'habitude, nous prenons un verre, trinquons à la santé de l'observatoire [...]. Malheureusement, je dois encore les presser pour laisser Luce partir. À la fin, ils ont l'air satisfaits. La personne qui est venue aujourd'hui pour la première fois me dit : « ça devait être très sympa ces ateliers, le groupe est très sympathique. » Trois

participants se jettent un clin d'œil, il y a des sourires dans le cercle. En effet, c'était très sympathique. J'ai une boule dans le ventre en me disant que c'est la dernière fois. Tellement de choses se sont passées, dites, ont été vécues autour de ces photos. Nous nous disons au revoir précipitamment, sans s'étaler sur la suite car la pluie nous attend dehors. C'est peut-être mieux, l'émotion ne débordera pas. Dans la voiture qui me ramène à la maison, je fais le débriefing : pour cette étape finale, tous ont exprimé leur intérêt pour le projet et sa pérennité mais également une certaine « pression » ressentie dans le choix de photographies. Cette pression a été formulée de la sorte : « l'enjeu est important, nous désignons les enjeux du territoire, c'est quelque chose. » Ou encore : « nous sélectionnons les photographies qui seront reconduites. C'est difficile de choisir, il y en a tellement de bien. Et puis, ce fut un tel travail pour certains. C'est parfois deux ans de travail d'observatoire qui sera poursuivi, ou pas. » Il y avait une grande implication, parfois même une tension dans le choix des photographies. En espérant que les trois autres collègues, avec les autres acteurs, se passeront aussi bien. »

* * * * *

Le collège des professionnels de l'aménagement s'est réuni le mercredi 15 mars 2012 à 9h30, il a réuni onze personnes : la DDT, la DREAL, le Conseil Général de l'Indre, l'Architecte des Bâtiments de France, la photographe-paysagiste qui avait suivi les ateliers photographiques, le paysagiste-conseil du département, le CAUE, deux bénévoles d'Indre Nature et deux employés communaux de la commune de Concremiers. Un élu avait confondu les deux horaires des collèges (celui des élus, l'après-midi, et celui des employés communaux, le matin). Je n'ai pas osé lui demander de revenir dans l'après midi, il avait des difficultés pour marcher et avait fait 25 minutes de route. « La réunion s'est très bien déroulée. Les deux employés communaux semblaient assez mal à l'aise au départ. Certains techniciens « gestionnaires » se sont avérés surpris de les voir là, lorsque nous avons fait le tour des présentations. Après une présentation, ainsi que le visionnage des 308 points de vue, tout le monde s'est mis au travail, en faisant volontairement trois groupes pour être plus efficace. Les deux bénévoles de l'association Indre Nature et les deux employés communaux se sont mis à travailler ensemble. J'ai pu

bien observer le fonctionnement de la participation et de la concertation, car le groupe était dynamique, c'était passionnant. Qui parle, quand, comment ? Des « leaders » se sont rapidement déclarés pour les groupes 1 et 3. Pas pour le dernier groupe (groupe 2), comme si tous les 4 étaient trop timides pour cela. Le groupe 1 a pris des post-it pour justifier tous les choix. Les différents groupes ont mis leurs photos sur les fils à l'aide d'une pince à linge. Il y a donc eu quarante photos pour le fil + 2 et quarante pour le fil + 3. J'ai expliqué qu'il ne fallait que vingt photos par fil, mais ils souhaitent que toutes les photos qu'ils avaient sélectionnées soient dans un premier temps accrochées. Ils ont décidé de faire un tour tous ensemble une fois que chaque groupe aurait mis ses photos. Il y eut comme un essoufflement une fois que toutes les photos étaient accrochées, ils avaient du mal à se dire qu'ils devraient en éliminer la moitié. Il y eut comme un temps mort, une reprise de souffle. Les deux paysagistes ont repris les choses en main. « Bon, l'heure est grave comment fait-on pour ne garder que 20 par fil ? ». L'investissement général était agréable, même si deux personnes semblaient trouver le temps long. À midi, certains sont partis. Face au départ des premiers, ceux qui restaient ont regardé leur montre : « il faut qu'on s'active. » F. propose alors de prendre toutes les photos sur un thème donné (enjeu), de les classer puis de garder les plus démonstratives. La recette fonctionne, le groupe se met d'accord rapidement. Les thématiques « enjeux » ressortent : les étangs, l'agriculture et l'enfrichement, l'urbain/la silhouette urbaine, la conservation et la restauration du patrimoine bâti ancien, le tourisme. Lorsque je demande quels sont les enjeux essentiels non représentés, on me répond : la randonnée (cheval, vélo), la pisciculture intensive et la chasse. Parmi les remarques entendues lors de l'atelier, je retiens :

« Une photo d'étang, encore ? Méfiez-vous, on va avoir que ça ! Il n'y a pas que des étangs quand même ici ! » ;

« Cet arbre est beau, magnifique même.

- Oui, je le reconnais, il a été pris à Prissac, on le sélectionne ?
- Non, ce n'est pas caractéristique du sud du Parc. Il nous faut du bocage. » ;

« Les pneus ? Oh non, on ne les sélectionne pas. C'est juste de la pollution du paysage, ce n'est pas du tout typique de la Brenne »,

« Les poubelles, c'est pas beau.

- Oui, mais c'est nécessaire
- Oui mais enfin, ça pourrait être camouflé. »

« C'est un cormier, le cormier, c'est rare ! On le garde ! »

« L'arbre seul, ici, il fait tout □ Cette photo, il nous la faut. »

« Il y a des bâtiments agricoles, ça gâche toute la photo. »

* * * * *

Le collège des élus s'est réuni le mercredi 15 mars 2012 à 16 heures, il a réuni sept personnes. Sachant que le Parc comporte 51 communes, ce pourcentage de réponse est faible. Deux élus sont arrivés en retard de 20 minutes car ils étaient à une autre réunion qui avait duré plus longtemps que prévu. « *Devant l'impatience des cinq élus à l'heure et leurs impératifs d'horaire, je décide de commencer. Lorsque les deux élus arrivent, ils ne souhaitent pas que je reprenne les explications. Je m'exécute, mais c'était un tort. Je m'aperçois au fil de l'atelier qu'ils ont du mal à se mettre « dans le bain ». La précédente réunion occupe leurs esprits et les discussions pendant un certains temps. J'ai du mal à « m'imposer » et à les recentrer sur le sujet, leurs discussions parasites me perturbent. J'observe les groupes d'élus qui se mettent en place, selon les affinités ou le secteur d'origine, et dans un premier temps autour de tables dispersées dans la grande salle. Les élus du sud ont travaillé ensemble. Les deux présidents de commission également. Les élus de l'ouest aussi. En fait, ils se sont mis par affinités. Au bout d'un moment, S. fait remarquer qu'il est dommage que les tables soient espacées les unes des autres, ils se mettent en « U » afin de pouvoir parler entre eux. Ils annotent de post-it les photos. Au bout d'une heure, ils se lèvent et commencent à accrocher les photos aux fils. L'un des participants d'origine anglophone ne semble pas avoir compris l'objectif de l'atelier. Je vais le voir et lui propose de lui réexpliquer mais il ne semble pas s'intéresser à ce que je dis. Il sort sa tablette numérique et me montre des photos de sa commune, de ses balades, il interpelle les autres et fait une présentation de ses photographies. Au bout d'une dizaine de minutes, je lui demande avec le plus de courtoisie possible s'il est possible de reporter l'exposé à la fin de l'atelier. Il semble vexé et je m'excuse, tente de lui expliquer les enjeux de la réunion. Il rejoint les autres élus et commence à accrocher les photographies, selon des critères esthétiques cette fois. J'essaie de réexpliquer le but*

de l'atelier mais l'un des élus me fait signe d'abandonner et de le laisser faire. Je suis frustrée de ne pas avoir su bien leur expliquer à quel point ces enjeux sont importants pour moi. Les photos s'accrochent au fur et à mesure. Certains élus sont motivés par l'exercice, ils saisissent l'occasion des points de vue pour exprimer leurs craintes : S., agricultrice, A., paysagiste et P. militant écologiste sont très sensibles aux sujets qui ont trait à la pollution et à l'agriculture. G., ancien maçon, est saisi par tout ce qui touche au patrimoine bâti. Il interpelle les autres sur la protection des longères, la qualité de leur rénovation. Il est en plus Président de la commission Patrimoine bâti, paysages et urbanisme du Parc. Le paysagiste fait de même avec les aménagements. Je constate qu'au-delà du mandat d'élu, le métier occupe une place prépondérante dans le choix des photographies. Un élu du Blanc s'impose devant les trois photographies qui représentent la « friche industrielle », ainsi que l'ant nommée les photographes, près de l'ancienne gare, sur sa commune. Il explique que le projet est en cours, « que les gens sont vraiment impatients ». On ressent un essoufflement dans l'exercice, les discussions dérivent sur des sujets qui n'ont rien à voir avec les photos ou les paysages, plusieurs me font comprendre qu'ils souhaitent partir, cela ne fait qu'une heure et quart que l'atelier a commencé. La visite de Dany semble redonner de la motivation aux élus qui se décident à finaliser le choix des photos devant le temps qui passe. Les thématiques qui ressortent sont l'agriculture, la sauvegarde du bâti, l'insertion paysagère du bâti contemporain, le tourisme, la sauvegarde des races locales, la biodiversité et l'observation de la faune. Lorsque je leur demande quel enjeu essentiel n'est pas représenté sur les photos et manque à l'observatoire, aucune réponse n'est apportée. « Tout est là », me dit-on. À la fin, deux élus proposent de faire un tour pour valider les choix réalisés en petits groupes. Dany en profite pour faire des photos, l'atmosphère se détend. Je les remercie chaleureusement, j'ai l'impression que certains ont trouvé l'exercice laborieux. »

* * * * *

Le collège des techniciens du Parc a eu lieu le lundi 2 avril 2012 à 10h30, il a réuni onze personnes. Ce chiffre représente un tiers de l'affectif. C'est assez peu compte tenu du fait que l'atelier avait été introduit par le directeur du Parc et qu'il avait volontairement été

placé à la suite de la réunion hebdomadaire du lundi matin, afin qu'un maximum de personnes soit présentes. J'avais moi-même insisté auprès des collègues sur l'importance de leur présence. *« À la fin de la réunion d'équipe, plusieurs personnes désertent discrètement par la porte du fond □ je ne peux pas m'empêcher d'être déçue. En trois ans, c'est la seule fois que je sollicite leur participation sur mon projet de thèse. Je ronge mon frein. Décidément, ces collègues n'auront pas été un franc succès. Sept personnes sont présentes dans la salle d'expo, sept sur trente-cinq. D'autres rejoignent au fur et à mesure, certaines s'absentent, reviennent. Aucun collègue du pôle développement économique ne sera présent, c'est dommage, j'aurais vraiment aimé connaître leur point de vue sur les paysages. Dans les médias, dans les projets d'aménagement, le lien développement économique / paysage est souvent un point d'achoppement. Tant pis, je me résigne. Je fais la présentation power-point puis la sélection des points de vue commence. Il n'y a pas vraiment eu de groupes qui se constituaient et c'est la première fois sur les 4 collègues. Les collègues (à part quelques exceptions qui se sont mis par deux ou trois) ont d'abord sélectionné les images seul, puis en ont discuté à plusieurs ensuite, une fois qu'elles étaient accrochées sur les fils. Cela a le mérite d'être une méthode rapide mais révèle peut-être des difficultés à travailler ensemble ? Je m'interroge aussi sur mon manque de coordination et ma difficulté à m'imposer. Qui dit participatif dit-il autogestion des participants ? C'est un peu tard pour se poser la question □ C'est le groupe le plus difficile à animer, peut-être parce que ce sont eux que je connais le plus. Un premier débat a lieu : faut-il choisir des enjeux forts du territoire, puis les photos qui vont avec ou bien sélectionner les photos « typiques » d'un observatoire du paysage ? Je ne leur apporte pas de réponse mais répète la consigne : « il faut sélectionner les photographies qui représentent les grands enjeux paysagers. » Un débat très intéressant a lieu sur le chêne de la Mer Rouge, tout le monde ne le reconnaissant pas comme emblématique, s'en suit un débat sur sa valeur patrimoniale. Un autre débat naît au sujet des photos « photoshopées » (trop belles) qui sont difficiles à reconduire car on n'a pas forcément les mêmes conditions, compétences photographiques □ C'est très intéressant, je profite de toutes ces questions que je ne m'étais pas toujours posées pour entendre des points de vue variés. Les grandes thématiques « enjeux » qui ressortent sont l'agriculture et l'élevage, le patrimoine bâti, les variétés locales, les étangs (beaucoup ressortis), la chasse (souvent évoquée), les arbres isolés, les rivières, la biodiversité, les espèces locales vs les espèces envahissantes, la mosaïque de milieux, les paysages*

emblématiques, le tourisme et les chemins de randonnée. En somme, il s'agit des thématiques sur lesquelles chacun travaille. Seule l'archéologie n'est pas présente, malgré la présence de R., l'archéologue de l'équipe. C'est peut-être difficile de suivre l'archéo sur des photos de paysage ? Ou bien, est-ce qu'on considère que ce n'est pas un enjeu paysager ? Il faudra que je lui pose la question. Enfin, lorsque je demande les enjeux non représentés sur les photos mais essentiels, trois thèmes ressortent. Ça, c'est génial ! Les trois enjeux absents sont la vie de village, le maintien de commerces de proximité et « la culture / l'éducation / l'engagement (manifs, etc.) bref ça manque un peu de gens » m'écrit le chargé du patrimoine culturel par courriel. Cette capacité de critique me plaît, c'est très stimulant et l'une des forces de l'équipe. Le midi, à table, nous faisons un débriefing informel, avec certains collègues pas plus étonnés que ça qu'il y ait eu relativement peu de participation. « C'est toujours pareil, on travaille chacun de notre côté. La transversalité, ce n'est pas notre point fort ici. » Des pistes me sont données pour améliorer l'exercice : « tirer des groupes au sort (pour « forcer » le travail ensemble), mettre des tables et des chaises, demander à chacun de faire une présélection seul en visionnant toutes les photos avant l'atelier. » J'en prends bonne note si je devais un jour proposer une animation similaire. »

Pour conclure sur ce travail de collègues, nous nous sommes aperçue que nos attentes étaient peut-être trop importantes. Face au nombre de points de vue produits, à l'intérêt (supposé) vis-à-vis du projet, à son stade d'aboutissement, à l'énergie consacrée depuis plus de 20 mois pour « faire naître » ces points de vue, nous pensions que les acteurs auraient répondu présent en nombre pour cette étape de sélection finale. En vérité, certains ont fait l'effort de venir et nous les en remercions, mais pour beaucoup, les agendas remplis ou le trop faible intérêt pour le projet ont été deux raisons suffisantes pour ne pas participer à la sélection. Comme nous l'a dit l'une de nos directrices de thèse, il peut aussi y avoir de l'intérêt pour le projet mais sans pour autant que le désir d'implication soit au même niveau pour toutes les personnes.

Le tableau ci-dessous, rédigé « à froid », synthétise les points forts et points faibles des différentes lessives d'images.

	Points forts	Points faibles
Remarques générales	Organisation spatiale Echanges intéressants	Manque de participants Difficultés inhérentes à la posture d'animateur (quelle « autorité » imposer ?)
Collège des habitants (samedi 18 février 2012)	Bonne maîtrise du sujet (la plupart connaît le projet depuis deux ans)	Pas assez de temps prévu (seulement deux heures), aurait nécessité une demi-journée
Collège des professionnels de l'aménagement (mercredi 15 mars 2012)	Cela fait partie de leur « temps de travail » : moins d'empressement Echanges intéressants, sur fond de reconnaissance de compétences	Ennui clairement exprimé par certains Mise à l'écart (volontaire ?) des deux employés communaux
Collège des élus (mercredi 15 mars 2012)	Certains élus de la commission Patrimoine Bâti, Paysage et Urbanisme étaient présents Constat de l'importance de la profession (au-delà du statut d' élu) dans les représentations	Très sollicités donc manque de temps (arrivée en retard, départ avant la fin) Beaucoup de digressions
Collège des techniciens du Parc (lundi 2 avril 2012)	Capacité à la critique du travail, force de proposition	Participation faible et en pointillés Difficulté vis-à-vis du travail collectif

Tableau 6 : Analyse des points forts et points faibles des différentes lessives d'images
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2013

Malgré ce bilan mitigé, nous constatons néanmoins, qu'au sein des collèges, des discussions intéressantes ont eu lieu. Le fait d'appliquer le même protocole à quatre groupes différents permet de comparer les modalités d'exécution et de résultats. L'organisation spatiale, le support photographique, le fait de devoir « accrocher » une photographie avec des pinces à linges, furent autant d'éléments positifs. On retrouve le même type de démarches avec la réalisation de maquettes ou le collage de gommettes (expression du « j'aime »/ « j'aime pas »). Notre expérience confirme les apports du « faire » dans la démarche de médiation.

Les difficultés rencontrées sont liées au manque d'intérêt, au manque de temps et à notre propre difficulté à cadrer, de manière autoritaire, les personnes qui se dispersaient. En matière de médiation, nous constatons qu'il est plus facile pour l'organisateur d'animer deux types de groupes. Ceux dans lequel des liens n'existent pas au préalable (contrairement aux relations de travail avec nos collègues) d'une part, et ceux dans lesquels il n'existe pas de relations hiérarchiques ou de jeux de pouvoir d'autre part. Nous pensons également que l'enjeu de la sélection des points de vue n'était peut-être pas suffisamment concret, palpable, pour susciter l'intérêt et l'implication des participants.

Enfin, nous constatons que malgré la présence du discours dactylographié, du titre de la photo et de sa localisation, associés à chaque photographie, sur la même page, c'est l'image qui a en premier lieu retenu l'attention des acteurs. Il semble que ce soit les images, et non pas les points de vue, qui ont été sélectionnées.

Avec une dizaine de voix par collègue, soit 37 personnes en tout, cette sélection nous permet tout de même de comparer les différents points de vue et de dresser la liste des enjeux paysagers du Parc.

6.1.3. Analyse des points de vue sélectionnés

Au terme des quatre ateliers, les notes globales de chaque point de vue ont été calculées. Chaque point de vue ayant reçu à quatre reprises une note comprise entre - 2 et + 3, les notes globales se situaient entre - 8 et + 12 points. Il était préalablement convenu que notre observatoire participatif comporte 40 points de vue, à l'instar du nombre de points de vue que comportent habituellement les observatoires du paysage.

Note du point de vue	Nombre de points de vue concernés
10/12	2
9/12	5
8/12	7
7/12	1
6/12	6
5/12	11
4/12	20
Total	52 points de vue

Tableau 7 : Ventilation des notes des points de vue supérieures ou égales à 4/12
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Étant donné que 20 points de vue avaient une note égale à 4/20, nous ne pouvions arbitrairement décider de sélectionner une partie des points de vue de cette classe (classement par palier). Au final, nous obtenions 52 points de vue dont la note est égale ou supérieure à 4/12, nous assurant ainsi qu'au moins deux collègues sur les quatre cooptèrent ces points de vue.

L'analyse de ce corpus de points de vue a été réalisée en plusieurs étapes, méthodologiquement proches de l'analyse des 308 points de vue réalisée dans le chapitre précédent, mais chronologiquement différentes. Seule la dernière phase d'analyse, déclinée par « enjeux paysagers et territoriaux » est inédite. Elle est destinée à répondre aux questionnements territoriaux, opératoires et prospectifs concernant les paysages du PNR. Dans un premier temps, nous avons donc analysé le mode de production (concours/ateliers) et la répartition des thématiques paysagères. Puis, nous avons effectué une analyse de la répartition géographique des points de vue, afin de constater si certains secteurs du Parc étaient absents de l'itinéraire photographique (ensemble des points de vue). Une analyse visuelle inductive des images, combinée à l'identification des mots-clés associés dans les commentaires et la légende, a permis d'identifier les enjeux dépeints dans chaque point de vue. Nous avons retenu un ou deux enjeux par point de vue. Au final, 17 enjeux ont été déterminés puis regroupés en 5 catégories d'enjeux (grands enjeux du territoire). Ils sont déclinés dans les parties 6.2 à 6.6 de ce chapitre. Pour chacun des enjeux paysagers, nous avons regroupé les points de vue les plus signifiants (de 1 à 18 points de vue par enjeu) puis procédé à une analyse des symboles et motifs paysagers, des champs lexicaux des commentaires, de la thématique paysagère concernée, du type de lieu représenté. Nous avons également analysé le taux et la répartition de désignation des points de vue par collège. Cette dernière analyse parfois très instructive nous renseigne sur la définition des priorités selon les catégories d'acteurs.

Analyse de la provenance des points de vue (concours et ateliers photographique)

L'analyse du corpus révèle que 41 de ces 52 points de vue ont été produits lors des concours photos et 11 lors des ateliers photographiques. Proportionnellement, les points de vue produits lors des ateliers photographiques ont plus été sélectionnés que ceux des concours photographiques.

	Corpus général de la thèse	Corpus de l'Observatoire (sélection)
Points de vue issus des ateliers photographiques	40	11
Points de vue issus des concours photographiques	268	41
Totaux	308	52

Tableau 8 : Analyse de la source de production des points de vue
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Les thématiques représentées dans l'ordre décroissant sont : « le paysage que je préfère » (13), « le paysage dont je souhaite suivre l'évolution dans le temps » (11), « le paysage que je souhaiterais conserver » (10), « le paysage dont l'évolution m'inquiète » (8), « le paysage qui me fait honte » (5), « le paysage vitrine de mon territoire » (3), « le paysage que je voudrais effacer » (2). Il est intéressant de constater les importantes variations proportionnelles vis-à-vis de l'analyse thématique des 308 points de vue réalisée précédemment. Le « paysage vitrine » n'a pas retenu beaucoup l'attention, cette thématique avait pourtant été forcément plébiscitée. À l'inverse, « le paysage qui me fait honte », thématique peu représentée car exigeant un effort dans la dénonciation, concentre 10 % des points de vue. La thématique du « paysage préféré », à l'instar de la thématique du « paysage vitrine », retient 25 % des points de vue sélectionnés. C'est peu comparé au pourcentage initial de cette catégorie dans le corpus des 308 points de vue (37 %). Enfin, 21 % des points de vue de l'Observatoire répondent à la thématique « le paysage dont je souhaiterais suivre l'évolution dans le temps ». Ces photos, produites dans le cadre des ateliers photographiques, ne représentaient que 13 % du corpus global. Ainsi les ateliers photographiques, par la qualité du suivi, la trajectoire d'observation et d'accompagnement (individuel et collectif) mise en place, la présence d'une photographe professionnelle et l'échelle de temps qui s'inscrit dans la durée, permettent mieux de répondre à une logique d'observatoire photographique du paysage. Les photos de cette thématique représentent le mieux ce qui est identifié par les acteurs comme les grands enjeux paysagers du territoire.

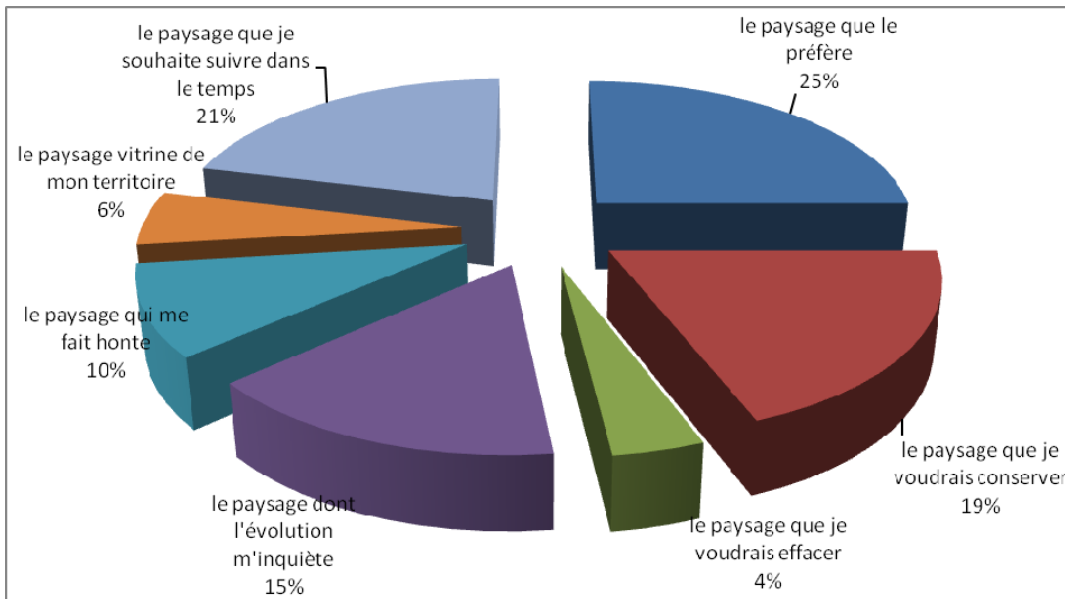


Figure 84 : Répartition thématique des 52 points de vue de l'Observatoire photographique participatif des paysages
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Analyse de la répartition géographique des points de vue

La carte ci-contre présente la répartition communale des 52 points de vue retenus. On observe une répartition homogène des enjeux sur tout le territoire, seules les communes du Pays d'Azay (Obterre, Azay, Paulnay) ne comportent aucun point de vue sélectionné.

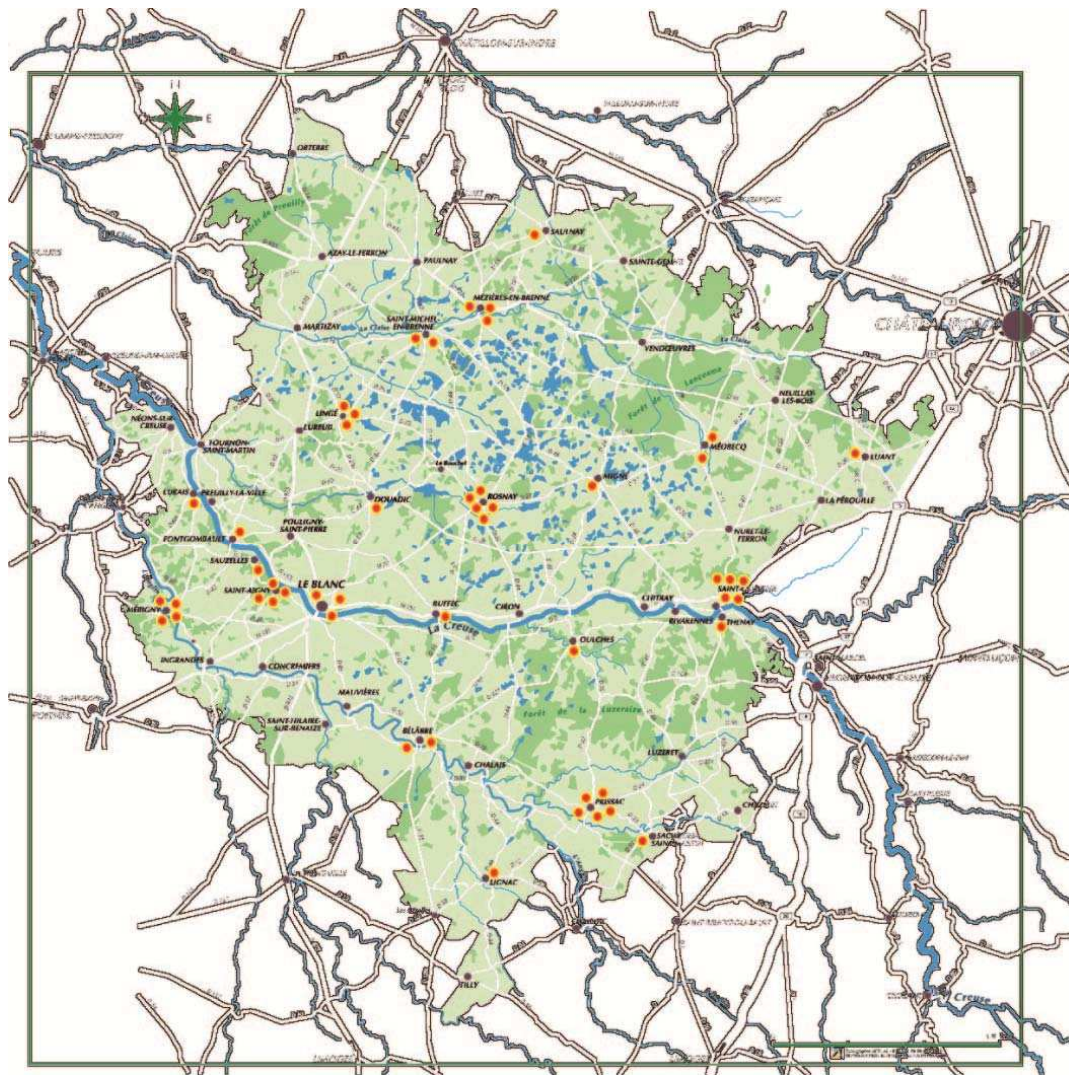


Figure 85 : Répartition communale des 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages

Source : Roxane Riou-Fougeras, INHP

Analyse des enjeux paysagers

L'analyse des photographies sélectionnées, du discours associé et des commentaires rédigés par les collègues, nous a permis de mettre en exergue les dix-sept enjeux clés du territoire, identifiés par les collègues d'acteurs.

Pour procéder à cette analyse, nous avons procédé en différentes étapes. Une première lecture, itérative, des 52 points de vue, nous a permis de relever tous les sujets dépeints par l'image en tant que telle, son commentaire associé (celui de l'Operator) et les commentaires des différents Spectator. Nous avons ainsi pu rédiger la liste de tous les

enjeux évoqués, que nous avons alors regroupés ensemble. Ainsi, l'enjeu « sauvegarder les races locales », « porter attention à la biodiversité des milieux » et « conserver les vieux vergers d'arbres fruitiers » ont été assemblés en un enjeu intitulé : « Porter attention à la biodiversité : ancienne, locale et particulière » (enjeu 9).

Ce travail nous a permis d'établir une liste de 17 enjeux, répartis en 5 thématiques. Nous avons alors procédé à une analyse individuelle de chaque point de vue en identifiant, pour chacun des 52 points de vue, le ou les deux grands enjeux qu'il concernait. Ainsi, certains points de vue se retrouvent parfois dans deux enjeux.

Nous avons alors procédé à la définition et à l'illustration des 17 grands enjeux. A chaque fois, nous avons procédé selon la même méthodologie : liste des points de vue concernés par l'enjeu, analyse des thématiques concernées, analyse des motifs paysagers dominants, analyse des champs lexicaux⁷⁰, analyse iconographique des images (lignes, points d'appel, couleurs, plans, etc.), analyse du vote et des commentaires des collègues, et enfin, la liste des éléments à suivre dans les années à venir sur la reconduction des images.

Ce travail d'analyse des 52 points de vue a fait l'objet d'un rapport de présentation, à destination du PNR.

⁷⁰ L'utilisation du logiciel Alceste n'a pas été possible car les corpus textuels étaient de trop petites tailles. L'analyse des champs lexicaux a donc été réalisée manuellement, à l'aide de feutres de couleurs.

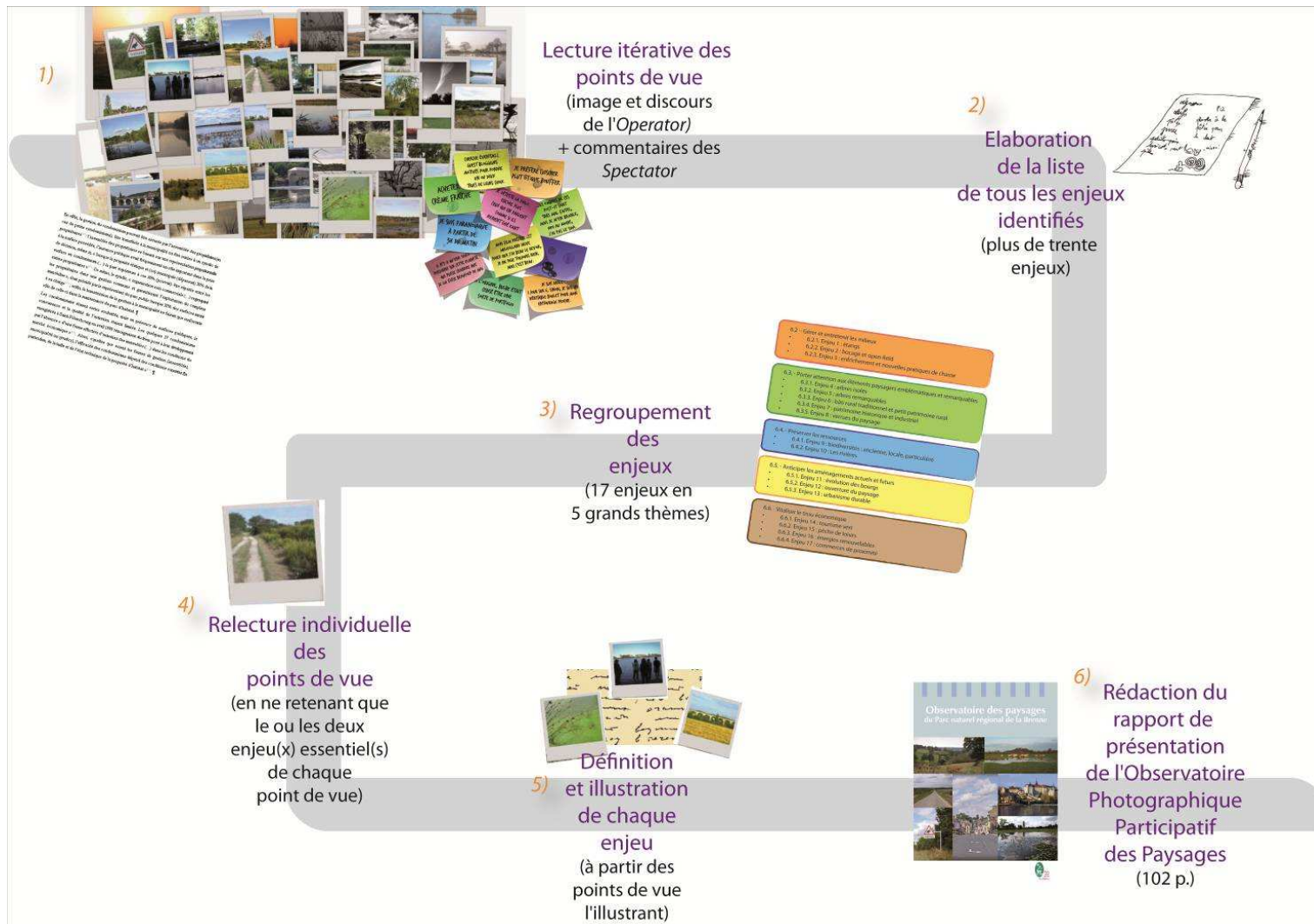


Figure 86 : Schéma méthodologique de l'analyse des 52 points de vue de l'OPPP et valorisation de l'étude
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Dans les paragraphes suivants, nous présentons l'analyse et la définition des 17 enjeux. Ils sont illustrés par les 52 points de vue sélectionnés. Pour éviter une lecture répétitive et indigeste, seuls les éléments d'analyse apportant des informations jugées pertinentes sont ici rapportés. Les photos et commentaires n'ont pas été insérés à chaque fois, nous avons sélectionné pour chaque enjeu les plus représentatifs.

La tableau ci-dessous propose une vue synthétique des 17 enjeux, répartis en cinq grands objectifs.

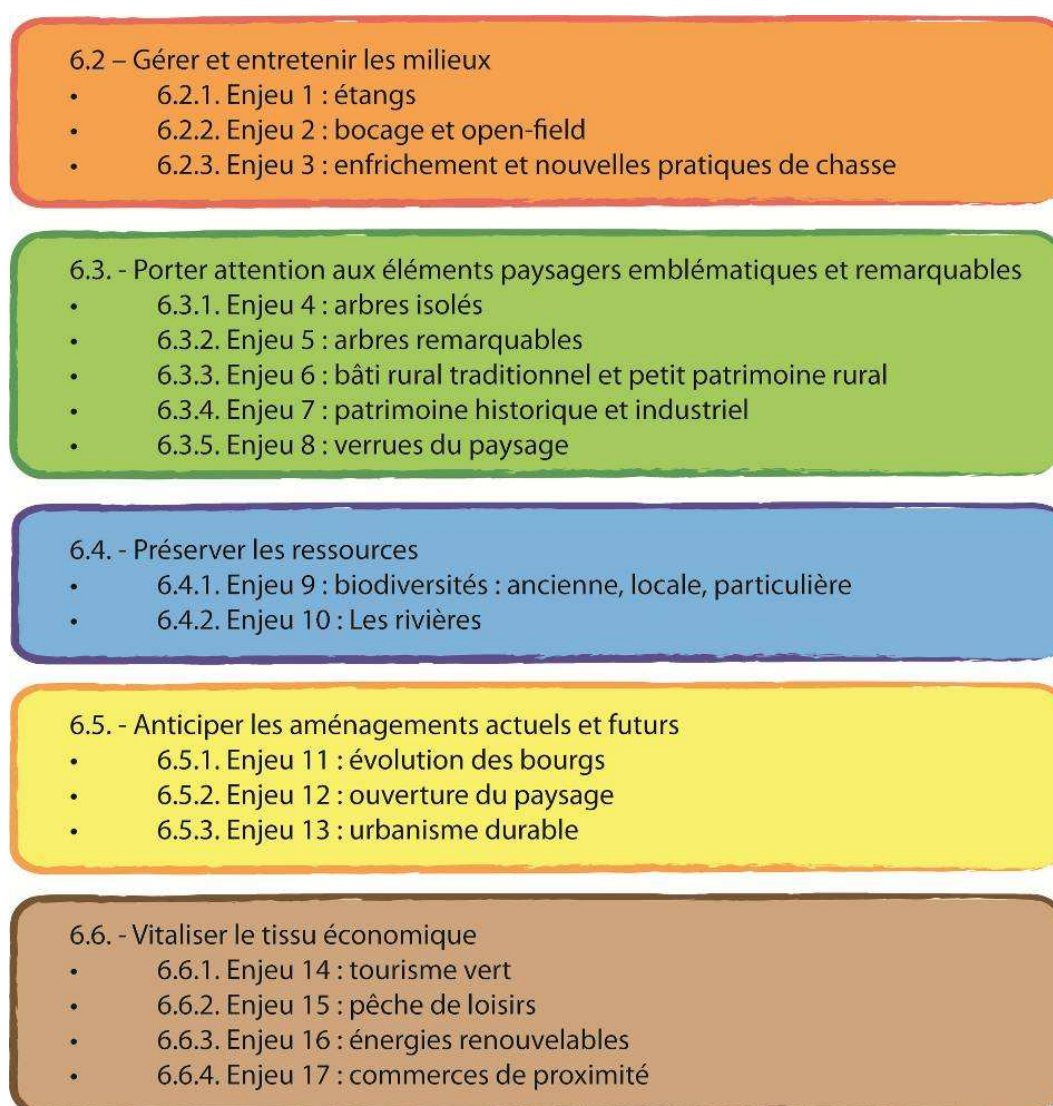


Figure 87 : Synthèse thématique des 17 enjeux de l'IDPPP
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Les enjeux sont présentés par ordre thématique : « gérer et entretenir les milieux » (sous-partie 6.2), puis « porter attention aux éléments paysagers emblématiques et remarquables » (sous-partie 6.3), « préserver les ressources » (sous-partie 6.4), « anticiper les aménagements actuels et futurs » (sous-partie 6.5) et enfin « vitaliser le tissu économique » (sous-partie 6.6).

6.2. Gérer et entretenir les milieux

6.2.1. Enjeu 1 : étangs

Points de vue concernés :

028 □ Falaises de Bellebouche à l'automne, Bernadette Leblanc

029 □ Dans le bleu du miroir, Cécile Hélan

079 □ Creusement de nouveaux étangs près de la forêt de Laleuf, Michel Fournel

163 □ L'indétrônable incontournable, Amaury Louvet

269 □ La Gabrière à Lingé, Christine Jonquet

270 □ Montiacre, 1900-2000, le temps des arbres, Emilie Renoncet

L'enjeu des étangs était le plus représenté parmi les 308 photos proposées. On note cependant que seulement 6 photographies sur les 52 sélectionnées le caractérisent. Lors du choix des photographies, les participants ont formulé à plusieurs reprises le souhait que l'étang ne soit pas l'objet central de l'observatoire : « *il ne faut pas qu'il n'y ait que des étangs dans les photos de l'observatoire, il y a d'autres enjeux ailleurs* ».



Figure 88 : Point de vue 029 □ Dans le bleu du miroir
Auteur : Cécile Hélan

Les motifs paysagers dominants sont :

- **l'eau.** Sur les photos, elle est rarement bleue, mais grise ou verte, reflet du ciel ou de la végétation alentour (point de vue 028).
- **la végétation.** Quelle soit source d'inquiétude (« raréfaction des nénuphars », point de vue 029), de contemplation (« le majestueux chêne de la Mer Rouge », point de vue 163) ou en toile de fond avec une silhouette boisée en arrière-plan, la végétation est liée à l'étang.
- **l'effet miroir,** dû à la présence de l'eau, créant une esthétique particulière. Sur d'autres photographies, non sélectionnées dans les 52 points de vue, les collègues ont noté le caractère esthétique de ces effets miroir, comme des « esquisses japonisantes », esthétisme parfois accru par la brume.
- **la route,** présente sur les points de vue reconduits (269 et 270), avec un angle de prise de vue large. Le traitement (bitume) de la chaussée et son élargissement sont visibles sur les deux photographies.



Figure 89 : Point de vue 079 □ Creusement de nouveaux étangs près de la forêt de Laleuf
Auteur : Michel Fournel

Les champs lexicaux utilisés dans la description des points de vue relèvent de l'**esthétique** (« perspective », « silhouette surprenante », « majestueux », « géométrie »), de la **nature** (« site naturel », « très belle nature ») et des **activités humaines** (« pisciculture », « aménagement », « bulldozers »).

Les lignes fortes des 4 images contemporaines sont essentiellement horizontales, entre le pourtour de l'étang et la végétation en arrière-plan. Elles sont liées à l'effet miroir de l'eau et attestent de la topographie plane de la Grande Brenne. Ces photographies laissent à penser que les points de vue ouverts sur les étangs sont fréquents sur le territoire. Mais comme illustrent les deux photos de reconduction (269 et 270), on constate une inquiétante fermeture du paysage (cf. enjeu 11). À Montiacre, il s'est refermé (« Le paysage s'est boisé, quelque peu fermé (□) et dans cent ans, qu'en sera-t-il ? », 270), tandis qu'à La Gabrière, une plantation de peupliers a été réalisée, soulignant le contour de l'étang. La problématique du « creusement » des nouveaux étangs est soulevée dans le point de vue 079, les « étangs tout à fait artificiels dans leur physionomie ». Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 2, le « creusement » des

étangs, en inadéquation avec le milieu et son relief, pose problème à l'équilibre fragile de la régulation de l'eau.



Figure 90 : Point de vue 269 □ La Gabrière à Lingé
Source image noir et plan : Archives Départementales de l'Indre
Auteur photo contemporaine : Christine Jonquet

Analyse des 4 collègues

On constate que les enjeux liés aux étangs sont très importants pour les professionnels de l'aménagement. Paradoxalement, peu de commentaires ont été annotés par ce collègue sur cette thématique, comme si les enjeux étaient connus de tous et ne nécessitaient pas d'explication.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
28		3		1
29		3	3	
79		3		1
163	1		1	3
269		2		2
270	2	2		

Tableau 9 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « étangs » par les 4 collèges
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Les élus ont notifié les enjeux de loisirs (« pêche », « paradis des carpes »), l'ouverture du paysage et de préservation de la biodiversité sur les étangs. Les habitants ont noté une « évolution lente » des paysages concernant la reconduction du point de vue du site de la Gabrière. Les employés du Parc ont relevé des enjeux liés au tourisme (« site touristique populaire à Bellebouche ») et d'impact écologique négatif pour la création des nouveaux étangs.



Figure 91 : Point de vue 028 □Falaises de Bellebouche à l'automne
Auteur : Bernadette Leblanc

Le vieux chêne de la Mer Rouge a suscité de nombreux commentaires, oraux et écrits, par les quatre collèges. Plusieurs points de vue parmi les 308 proposaient cet arbre, chacun des groupes l'a retenu comme arbre emblématique, et noté sa pérennité comme l'un des enjeux importants pour le site de la Mer Rouge et au-delà, cet arbre ayant une connotation identitaire forte (« *Combien de temps vivra-t-il encore ?* », « *Devenir des arbres emblématiques* »).

À suivre au fil des reconductions sur ces images (politique paysagère du PNR) :

- **l'évolution de la végétation sur les étangs, particulièrement les nénuphars (point de vue 029) ;**
- **la conservation des falaises de Bellebouche, l'évolution de la fréquentation touristique de ce site estimé localement, le renouvellement des pins (point de vue 028) ;**
- **l'évolution de la Gabrière : le vieillissement du mobilier urbain, les rénovations ou constructions des habitations, les espaces de stationnement, le niveau de l'eau et la végétation (point de vue 269) ;**
- **la survie du chêne de la Mer Rouge, son éventuelle inscription dans les documents d'urbanisme (point de vue 163) ;**
- **l'évolution des étangs creusés, concernant la colonisation végétale notamment. L'intégration paysagère et le type d'usage (loisirs, pêche) pour ces nouveaux étangs ;**
- **la question de fermeture et de l'ouverture du paysage. Il pourrait notamment être envisagé de réaliser des coupes des haies sur certains lieux afin de retrouver des cônes de visibilité.**

6.2.2. Enjeu 2 : bocage et openfield



Figure 92 : Point de vue 024 □Entourés d'un rempart de verdure
Auteur : Marie-Hélène Cigoyenette

Points de vue concernés :

- 018 □Mosaïque, Séverine Reulier
- 024 □Entourés d'un rempart de verdure, Marie-Hélène Cigoyenette
- 034 □Sérénité en Brenne, Jean-Pierre Chatain
- 037 □Réfléchissons Ensemble au territoire, Nicolas Blouin-Gourbilière
- 054 □Adieu la haie, Marie-Hélène Cigoyenette
- 069 □Surprise par l'orage, Marie-Hélène Guy
- 086 □Adieu petit verger, Estelle Blain-Sauret
- 093 □Un seul arbre comme concession à la nature, Christopher Holmgren
- 139 □Mon quotidien, Séverine Reulier
- 145 □Promesse d'un matin d'automne, Marie-Hélène Cigoyenette
- 151 □Button, Isabelle Massias
- 167 □Le rural et l'urbain font bon ménage, Marie-Hélène Guy
- 183 □Vue des Roches, Dominique Mathe
- 225 □La cou clair du Berry en Brenne, Philippe Doyelle
- 230 □Dégradation du Paysage : avant (arbre rescapé de la destruction d'une bouchure et après (ligne haute tension et immense parcelle type Beauce), Daniel Guichard
- 232 □Aspect du vallon de l'ÉBLOUX en automne, Robert Joannin
- 253 □Un paysage vallonné et verdoyant, Amandine Derouet



Figure 93 : Point de vue 232 □Aspect du vallon de l'ÉBLOUX en automne
Auteur : Robert Joannin

Avec 17 clichés sur 52, la conservation des paysages agricoles, et plus particulièrement la place du bocage et de l'openfield est l'enjeu paysager le plus plébiscité par l'ensemble des collègues réunis. Les points de vue sont essentiellement localisés au sud de la Creuse. Si certaines photographies sont des déclarations d'amour pour le paysage bocager (et l'élevage), (« *notre bocage* »), d'autres mettent en lumière la concurrence de l'occupation du sol avec l'urbain ou l'avènement des cultures plus intensives et des domaines de chasse (essentiellement en Grande et Petite Brenne). Aux antipodes des affinités pour le bocage, on constate que les paysages de grandes cultures sont mal considérés par une grande partie des participants. Aucun commentaire positif ne leur est associé.

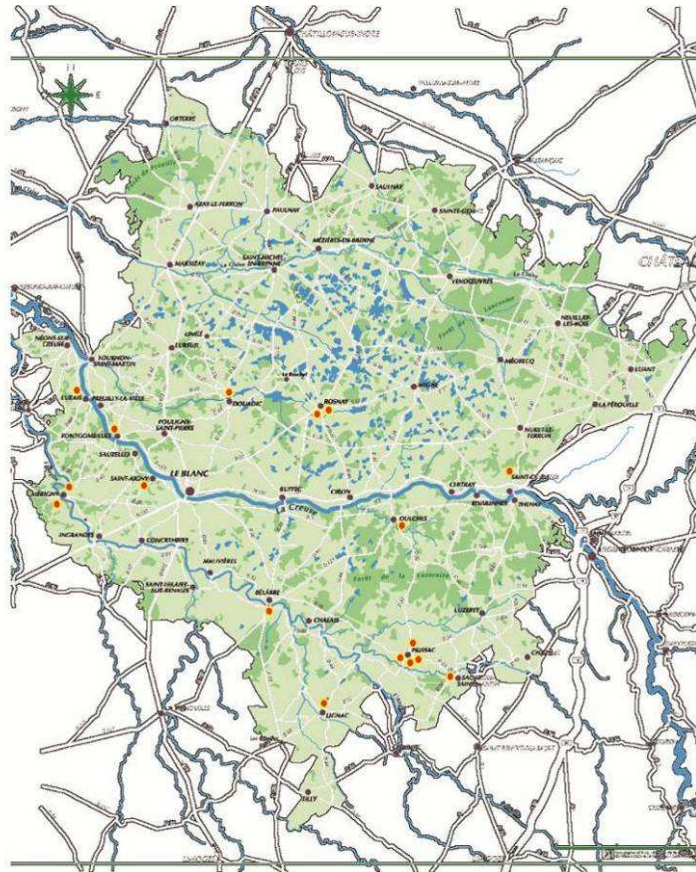


Figure 94 : Répartition communale de l'Anjou « bocage et openfield » parmi les 52 points de vue de l'Observatoire photographique participatif des paysages
 Source : Roxane Riou-Fougeras, INHP



Figure 95 : Point de vue 230 Dégradation du Paysage : avant (arbre rescapé de la destruction d'une bouchure) et après (ligne haute tension et immense parcelle type Beauce)
 Auteur : Daniel Guichard

La thématique de la haie est récurrente « *l'arrachage des haies et leur remplacement par des clôtures en fils barbelés* », dans leurs commentaires rédigés sur les post-it, les collègues notent l'importance de sa conservation. Les motifs paysagers dominants sont :

- **le champ, cultivé ou en pâture** (prairie) c'est l'élément essentiel caractérisant ce paysage agricole (point de vue 069) ;
- **la haie**, localement appelée « bouchure ». Caractérisant le paysage de bocage, elle donne un aspect de mosaïque (point de vue 232) ;
- **l'arbre isolé**, témoin d'une haie disparue ou au sein d'un verger (point de vue 093) ;
- **le bétail**, sa présence montre l'importance de l'élevage dans le PNR, l'importance de le préserver et son rôle dans le maintien du paysage (point de vue 037).



Figure 96 : Point de vue 151 □Button
Auteur : Isabelle Massias

Et plus occasionnellement :

- le button, élément spécifique de la région qui peut être camouflé par l'enfrichement (point de vue 151) ;
- le pylône, sa verticalité accentue l'impression d'immensité des grands champs d'openfield (point de vue 230) ;
- la forêt, souvent à l'arrière-plan, participe à la mosaïque des milieux (point de vue 253).



Figure 97 : Point de vue 093 □ Un seul arbre comme concession à la nature
Auteur : Christopher Holmgren

Les champs lexicaux apparaissant dans les commentaires sont de l'ordre de l'**agriculture** (« *élevage* », « *bocage* », « *cultures de blé* »), de la **contemplation** (« *sérénité et la quiétude* », « *vitrine* » « *lumière d'automne* », « *je me balade, observe et admire* »), de **la destruction** (« *saccagée* » « *détruire* » « *abimé* ») et enfin de l'ordre de **la protection de la nature** (« *rénover* », « *recoloniser* », « *biodiversité* »). Les lignes des haies et des champs dessinent les lignes fortes. Elles sont plus nombreuses dans un paysage de bocage, alors que les paysages d'openfield montrent souvent une ligne forte horizontale traçant l'horizon. Certains motifs paysagers comme les arbres et les pylônes donnent également des lignes fortes verticales, comme autant de points d'appels.



Figure 98 : Point de vue 069 □ Surprise par l'orage
Auteur : Marie-Hélène Guy

Analyse des 4 collèges

Cet enjeu a beaucoup intéressé les 4 collèges, en particulier les élus. Pour les différents collèges, la préoccupation des haies et de l'openfield est intimement liée à la problématique des arbres isolés, et parfois à celle du tourisme.

Les élus et les techniciens du parc ont fait le lien entre paysage agricole et biodiversité avec la conservation d'élevages et de vergers, de races et d'essences locales. Par la conservation des pratiques agricoles, ils évoquent la préservation des paysages. Ces deux collèges ont noté la concurrence entre espace rural et espace urbain et se sont ponctuellement interrogés sur le développement des bourgs.

Enfin, les habitants évoquent des paysages en évolution et s'inquiètent des cultures intensives.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
018	2		3	
024	3	3		3
034	1	3	3	3
037	3		3	3
054	2	1	3	3
069	3	2		
086		1	2	2
093	2	3		
139		2		3
145	3			2
151	2	2		
167	1			3
183	1		3	2
225			3	3
230	1	3	3	3
232		1	3	
233	3	2		

Tableau 10 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « bocage et openfield » par les 4 collèges
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012



Figure 99 : Point de vue 037 □Réfléchissons Ensemble au territoire
Auteur : Nicolas Blouin

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- L'évolution de la haie, avec des spécificités par secteur : alors que dans le sud (points de vue 230 et 232), on pourra suivre les pratiques liées à l'entretien des haies, le renouvellement des arbres de haut-jet et l'évolution de la taille des parcelles ; dans le secteur de la Grande Brenne, des percées visuelles pourraient être envisagées afin de redonner accès aux points de vue emblématiques.

- Le renouvellement des arbres de haut-jet (point de vue 37)

- L'élevage, les races (notamment les races locales) et le type de production

- L'extension des grandes cultures (point de vue 093) que l'on retrouve notamment en Champagne berrichonne vers de nouveaux secteurs (pays blancs et d'Azay, Grande Brenne)



Figure 100 : Point de vue 034 □Sérénité en Brenne
Auteur : Jean-Pierre Châtain

6.2.3. Enjeu 3 : enrichissement et nouvelles pratiques de chasse

Si une seule photographie en lien avec la chasse a été sélectionnée pour l'observatoire, l'enjeu a été abordé très fréquemment dans les discussions. Plus que la chasse en elle-même, ce sont les nouvelles pratiques qui ont été pointées du doigt. De grands domaines de terres arables sont achetés, toute activité agricole est arrêtée et des miradors se dressent le long de la bande pour améliorer la visibilité lors des battues et mettre les chasseurs hors de portée du gros gibier effarouché. Les lâchers de gibiers sont réalisés, perturbant les équilibres éco-systémiques en place. Les collègues reprochent aux chasseurs, notamment aux adeptes de la « nouvelle chasse », « *des pratiques peu respectueuses de l'environnement, du paysage et des habitants.* » De fait, il s'agit bien d'un paysage rural qui est confisqué à ses habitants.



Figure 101 : Point de vue 068 □ L'enrichissement de la Brenne « chasse » □ l'agriculture
Auteur : Michel Ringon

Les motifs paysagers dominants sont :

- **l'affût**, également appelé mirador, c'est le motif le plus représentatif de la chasse ;
- **la bande à blanc**, ou « *bande des 8 m* » une caractéristique de ce mode de chasse. Ces bandes sont soit des bandes anti-feu soit des aires de circulation pour se rendre d'un mirador à l'autre et communiquer entre chasseurs ;
- **la végétation**, dense, en friche, fermant le paysage ;

Les champs lexicaux utilisés pour décrire l'enjeu sont celui de la **chasse** (« *affûts* », « *chasseurs* »), de **l'agriculture** (« *ce qui chasse l'agriculture* ») et du **paysage** (« *paysage* », « *enfrichement* »).

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
018	1		1	2

Tableau 11 : Répartition des notes attribuées au point de vue de l'enjeu « enfrichement et chasse » par les 4 collèges

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Le tableau des notes attribué au point de vue révèle que ce sont les techniciens du Parc qui se sont le plus intéressés à cet enjeu. Ils ont verbalisé de nombreuses inquiétudes face à des pratiques peu respectueuses de l'environnement (le lâcher de gibier), l'agriculture (diminution des terres arables) et du paysage (mise en friche, implantation de grillages ou dépôt de déchets). Les autres catégories d'habitants n'ont pas nécessairement souhaité que la photographie soit suivie dans le temps.

Les controverses sont nombreuses sur cette activité et des remarques virulentes ont été émises. Les habitants soulignent également les enjeux, mais dans une moindre mesure et en les modulant. Ils notent en effet la distinction entre les deux types de chasse évoqués précédemment (chasse traditionnelle et nouvelle chasse).

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- le type et le nombre de miradors ;

- la pose éventuelle d'un grillage ou de clôtures en fils barbelés, impactant lourdement le paysage (comme on le voit entre Thenay et Luzeret).

6.3. Porter attention aux éléments paysagers emblématiques et remarquables

L'attention aux éléments paysagers emblématiques et remarquables se décline envers les arbres isolés, les arbres remarquables, le bâti rural, les éléments du petit patrimoine, le patrimoine industriel et enfin le traitement des verrues du paysage.

6.3.1. Enjeu 4 : arbres isolés

Points de vue concernés :

018 □ Mosaïque, Séverine Reulier

069 □ Surprise par l'érage, Marie-Hélène Guy

093 □ Un seul arbre comme concession à la nature, Christopher Holmgren

183 □ Vue des Roches, Dominique Mathe

230 □ Dégradation du Paysage : avant (arbre rescapé de la destruction d'une bouchure) et après (ligne haute tension et immense parcelle type Beauce), Daniel Guichard

273 □ Le Chêne et le photographe, Jacques Meriguet

293 □ Cormier, Michel Ringon

Les arbres isolés ont souvent été les sujets des photographies de la thématique du « paysage dont l'évolution m'inquiète ». Cette préoccupation est partagée par les collègues, puisque sept points de vue de l'observatoire illustrent. Ces arbres témoignent de ce qui a pu exister autrefois, reliques d'un bocage ou d'une bouchure (« *le seul arbre qui reste sert d'épilogue pour la nature d'autrefois* »). Par leur hauteur, les arbres amplifient le vide qui souvent les entoure. Les collègues ont souligné l'importance de leur conservation, se posant la question de leur avenir.

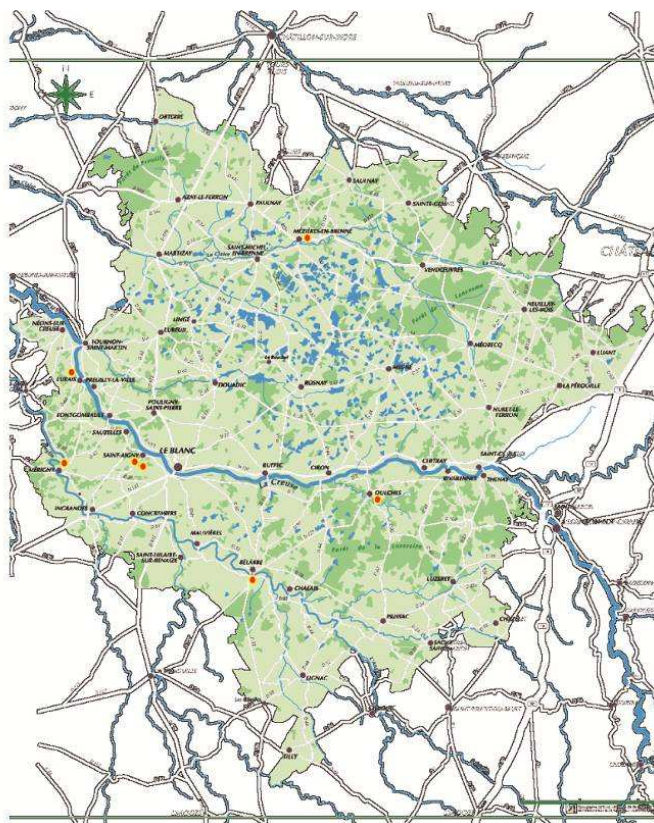


Figure 102 : Répartition communale de l'enjeu « arbres isolés » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages
 Source : Roxane Riou-Fougeras, INHP

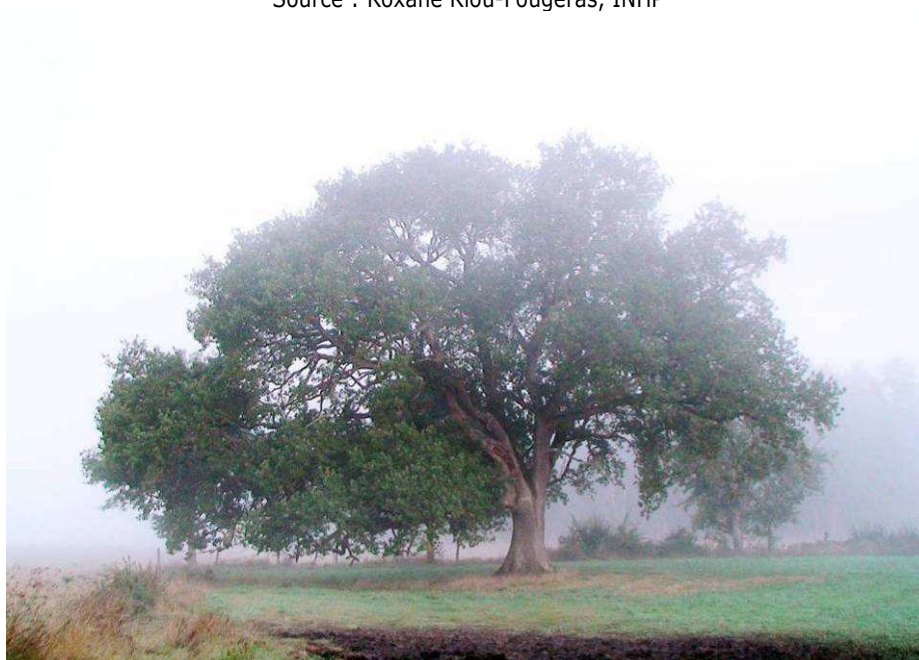


Figure 103 : Point de vue 273 □ Le Chêne et le photographe
 Auteur : Jacques Meriguet

Les motifs paysagers dominants sont :

- l'**arbre**, souvent au centre de la photo, dont on distingue nettement la forme (point de vue 273) ;
- **le champ**, qui entoure l'arbre ou le borde. En général grand et ouvert, il donne une impression de vide et accentue l'attraction du regard vers l'arbre. Il témoigne aussi de l'activité agricole (point de vue 093) ;
- **la forêt**, en arrière-plan sur certaines photos, elle est dense et elle donne un peu de relief au paysage (point de vue 069) ;
- **la haie**, parfois présente en toile de fond, elle attire le regard par les arbres de haut-jet qui la constituent (point de vue 018) ;

Les champs lexicaux utilisés dans les commentaires relèvent de l'**agriculture** (« *élevage* », « *cultures de blé* », « *maillage bocager* »), du **chaos** (« *terre brûlée* », « *destruction* », « *vers le néant* »), de la **nature** (« *rivière* » « *biodiversité* » « *arbres fruitiers* ») et des **sens** (« *saveurs* » « *odeurs* », « *sérénité* »).



Figure 104 : Point de vue 183 □ Vue des Roches
Auteur : Dominique Mathe

Les lignes fortes sont sur la plupart des photographies une ligne verticale (horizon ou champs) coupée par la ligne verticale de l'arbre, montrant le vide dû aux grands champs ouverts. Le point de vue 183 diffère car il est pris de haut, les lignes fortes suivent les grands éléments du paysage (rivière, champs). On trouve aussi d'autres lignes fortes verticales, celles des pylônes électriques (point de vue 230). Sur d'autres clichés, on trouve de nombreuses lignes fortes horizontales des différents plans de la mosaïque de l'occupation des sols, l'arbre n'est en effet pas au centre de la photographie.

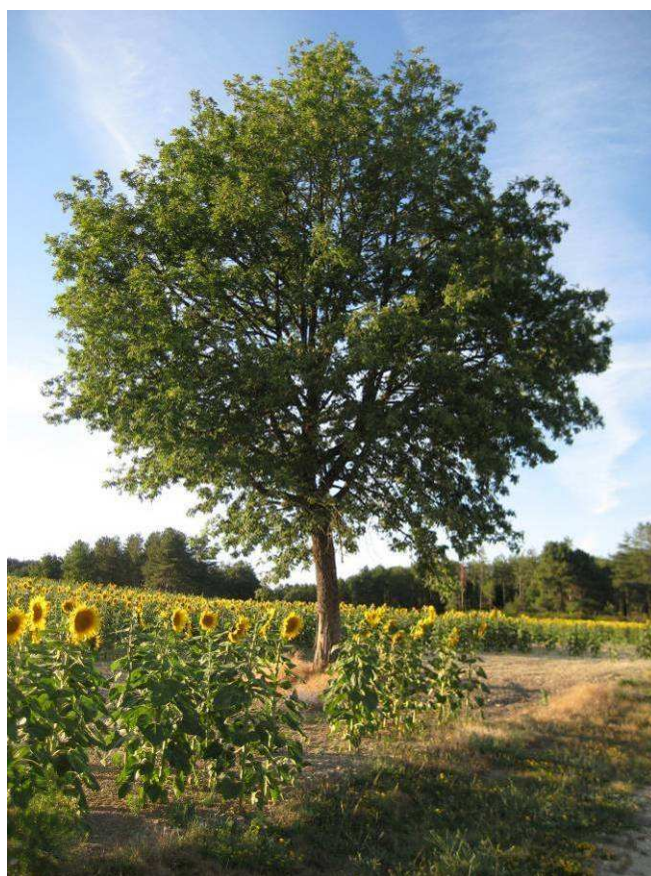


Figure 105 : Point de vue 293 □Cormier
Auteur : Michel Ringon

L'analyse des 4 collègues :

Tous les collègues ont retenu avec attention cet enjeu, en particulier les professionnels de l'aménagement. Il est la plupart du temps associé à celui de l'agriculture. Les questions de la survie, de la protection et du renouvellement des arbres isolés sont sources de nombreuses inquiétudes pour les photographes comme pour les quatre collègues. L'arbre

isolé est porteur de valeurs d'attachement fortes, sa disparition signe pour les observateurs l'arrêt de mort du bocage. À plusieurs reprises la région de la Beauce a été évoquée, comme un écueil à éviter, une menace terrible pour les paysages du Parc.



Figure 106 : Point de vue 018 □ Mosaïque
Auteur : Séverine Reulier

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- **le renouvellement des arbres de haut jet dans les haies, la manière dont ils sont entretenus (silhouette de la haie) ;**
- **la conservation et/ou le renouvellement des arbres isolés. On pourra également être attentif sur ces photographies à d'éventuelles plantations d'arbres isolés dans le cadre de l'opération bouchures.**

6.3.2. Enjeu 5 : arbres remarquables

Points de vue concernés :

163 □ L'indétrônable incontournable, Amaury Louvet

230 □ Dégradation du Paysage : avant (arbre rescapé de la destruction d'une bouchure) et après (ligne haute tension et immense parcelle type Beauce), Daniel Guichard

273 □ Le Chêne et le photographe, Jacques Meriguet

293 □ Cormier, Michel Ringon

296 □ Allée de Poiriers, Michel Ringon



Figure 107 : Point de vue 296 □ Allée de Poiriers
Auteur : Michel Ringon

Les arbres remarquables sont présents sur 5 points de vue de l'observatoire participatif. Ces arbres ont été choisis par les collègues soit pour leur valeur emblématique, comme le chêne de la Mer Rouge (point de vue 163) qui fut à plusieurs reprises le paysage préféré ou le paysage vitrine du territoire parmi les 308 clichés, soit pour leur essence, leur emplacement, leur âge, leur forme, leur signification symbolique ou géographique □

Les motifs paysagers dominants sont :

- **l'arbre**, toujours présent, souvent au centre de la photo et même au premier plan, on distingue nettement sa forme (point de vue 273) ;
- **le champ**, présent sur 4 des 5 clichés, il entoure ou borde l'arbre, attestant des pratiques agricoles (point de vue 230) ;
- **le chemin**, présent sur une photographie, il offre une perspective différente et le point de fuite apporte à ce point de vue une esthétique particulière (point de vue 296) ;
- **le pylône électrique**, seul autre élément vertical, plus grand que l'arbre, il met en image la confrontation de deux civilisations et les rapports d'échelle (point de vue 230) ;
- **la forêt**, en arrière-plan sur certaines photos, elle donne de la profondeur aux paysages (point de vue 293).

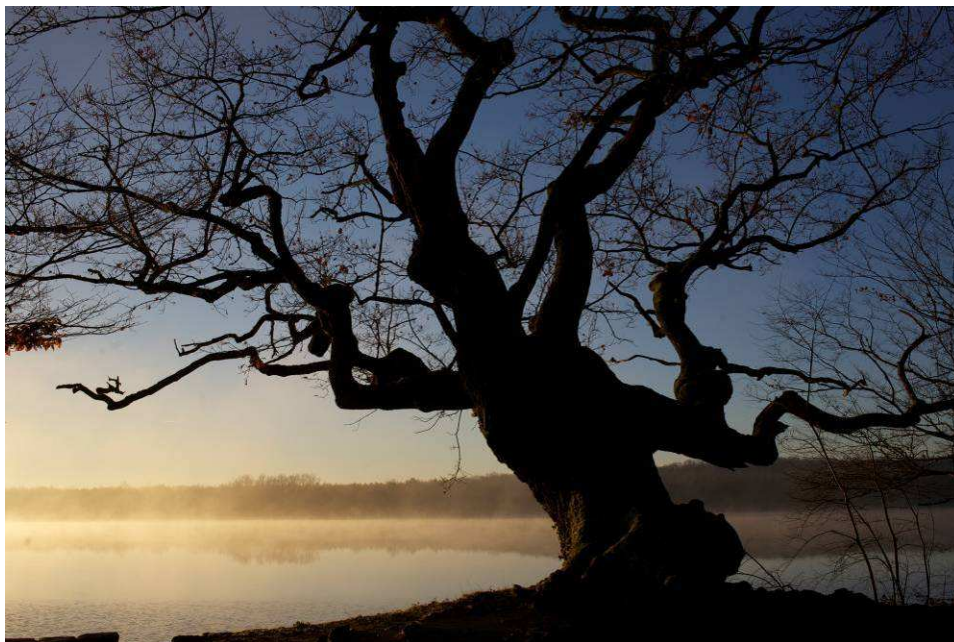


Figure 108 : Point de vue 163 □ L'indétrônable incontournable
Auteur : Amaury Louvet

Dans les commentaires, on note les champs lexicaux du domaine du **sensible** (« saveurs, d'odeurs et de beauté », « pénombre », « quiétude », « majestueux », « puissance »), de la **contemplation** (« admiré », « sérénité », « je promène mon regard », « voile de brume ») et de **l'agriculture** (« Beauce », « arbres fruitiers », « cultivé » et « poiriers »).

On retrouve une ligne forte horizontale sur la plupart des clichés, caractéristique d'un paysage au relief estompé présentant peu d'éléments singuliers, que vient briser une ligne verticale, celle de l'arbre, ou plus rarement plusieurs lignes verticales (pylônes électriques). Sur certains clichés on trouve aussi des lignes obliques, nombreuses, marquant la perspective d'un chemin ou les branches d'un arbre.

L'analyse des 4 collègues :

Les professionnels de l'aménagement en premier lieu, puis les élus et les techniciens du Parc se sont particulièrement intéressés à cet enjeu, attribuant un caractère remarquable aux arbres pour leur essence, leur emplacement ou leur signification. De longues discussions ont eu lieu entre les habitants et les techniciens du Parc concernant le chêne de la Mer Rouge. Sa valeur emblématique est apparue comme évidente à la plupart des personnes qui connaissent son histoire. Les discussions portaient sur le choix du point de vue du Chêne parmi ceux disponibles (dont un en hiver sous la neige), sur le cadrage idéal de la photo, et sur l'entretien de cet arbre (le collègue des professionnels de l'aménagement a indiqué qu'une branche maîtresse avait été tronçonnée).

Nous attribuons les faibles notes attribuées par les habitants à leur modestie, ces derniers n'osant sélectionner et placer leurs photos sur le fil vert foncé et leur attribuer la meilleure note. Pourtant cette thématique occupait une place importante des discussions.

Nous remarquons que les élus associent systématiquement l'enjeu paysager des arbres remarquables à celui de la biodiversité. De plus, selon eux, c'est l'essence de l'arbre qui lui octroie son éminence : le chêne, le châtaigner et le noyer sont des arbres admirés. Enfin, les quatre collègues ont une nouvelle fois associé l'enjeu des arbres remarquables à la mutation des pratiques agricoles, se faisant là porteurs d'un constat plutôt que de recommandations.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
163	1		1	3
230	1	3	3	3
273		2	1	1
293	2	3		3
296	1	3	3	1

Tableau 12 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « arbres remarquables » par les 4 collèges

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- l'entretien du chêne de la Mer Rouge, la mise en place d'éventuelles mesures de protection ;
- la conservation de ces arbres, la valorisation des sites alentours ;
- le maintien des essences locales (fruitiers notamment). Il sera aussi question du statut de protection que confèrent ces photographies aux arbres. Michel Ringon, auteur d'une série de points de vue sur les arbres fruitiers a ainsi précisé: « Depuis que je fais ce travail de reconductions, et que les photos ont été publiées dans la Nouvelle République, je sens bien que les agriculteurs font plus attention à leurs arbres. Le fait de savoir que des gens les regardent et les apprécient, ça change des choses, ça donne envie de les entretenir. »

6.3.3. Enjeu 6 : bâti rural traditionnel et petit patrimoine rural

Points de vue concernés :

012 □ Lavoir de Beauvais, Marie Léon

032 □ Fermette au Grand Aslon, témoin de l'harmonie passée, Emilie Renoncet

088 □ Mazure, Isabelle Massias

092 □ Chef d'œuvre en péril, Jean-Pierre Chatain

Le petit patrimoine rural et l'habitat traditionnel sont représentés sur 4 points de vue de l'observatoire participatif. Leurs auteurs soulignent l'importance de conserver et/ou restaurer ces vieux bâtiments ruraux, porteurs d'une identité locale et témoins du passé « *c'est un endroit où les gens (□) venaient laver leur linge* ». Ils insistent sur la qualité des restaurations « *parfois restauré de façon un peu brutale à mon goût* », et se questionnent sur la volonté politique que requièrent de telles opérations de restauration « *Y'a-t-il une véritable volonté d'y remédier ?* »



Figure 109 : Point de vue 012 □Lavoir de Beauvais
Auteur : Marie Léon

Les motifs paysagers dominants sont :

- **le bâti**, présent sur tous les clichés et dont on note la récurrence de couleurs, de formes et de matériaux (point de vue 088) ;
- **la végétation**, qui offre des camaïeux de verts contrastant avec les tons grisonnants du bâti. Cette végétation précise le contexte rural des points de vue (point de vue 032) ;

- **la route**, sur l'un des seuls points de vue, atteste la bonne intégration paysagère du bâti dans l'aménagement de Méobecq (point de vue 092).

Les champs lexicaux utilisés dans les descriptions relèvent de la **conservation patrimoniale** (« *conserver* », « *protéger* », « *patrimoine* »), du **conte de fées** (« *Belle au bois dormant* », « *harmonie* », « *des histoires de vies* ») et enfin de l'**argent** (« *richesses* », « *moyens financiers* »).



Figure 110 : Point de vue 032 □ Fermette au Grand Aslon, témoin de l'harmonie passée
Auteur : Emilie Renoncet

Les lignes fortes suivent les arrêtes des bâtiments, horizontalement et verticalement. Les angles et couleurs des couvertures sont particulièrement remarquables de loin, notamment les faitages.



Figure 111 : Point de vue 092 □ Chef d'œuvre en péril
Auteur : Jean-Pierre Chatain

L'analyse des 4 collèges :

Les élus et les techniciens du Parc sont très sensibles à cet enjeu, attribuant des notes fortes et évoquant les restaurations comme un enjeu paysager et territorial essentiel (problématique de l'habitat). Les techniciens du Parc ont liés cet enjeu du patrimoine bâti à des thématiques plus urbaines : la gestion de l'urbanisme et, de concert avec les habitants, à la question de l'évolution des bourgs. *A contrario*, les professionnels de l'aménagement n'ont pas plébiscité cet enjeu.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
012			3	1
032	3	1	2	3
088		1	1	2
092	3			2

Tableau 13 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « bâti rural traditionnel et petit patrimoine » par les 4 collèges
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- la qualité de restauration du bâti traditionnel, particulièrement le respect des matériaux (couleurs, textures) et les formes architecturales (volumes, faitage, ouvertures) ;

- la conservation et la mise en valeur du petit patrimoine ;

- le devenir des habitations selon trois *scenarii* :

*** abandon, colonisation par le végétal et effondrement éventuel ;**

*** reconversion des habitations vers de nouveaux usages (résidence secondaire □) ;**

*** réhabilitation en habitat permanent (enjeu visuel et énergétique de l'isolation des bâtiments par l'extérieur et de la pose des ouvertures).**

6.3.4. Enjeu 7 : patrimoine historique et industriel

Points de vue concernés :

019 □ Vieilles maisons et ancienne usine électrique sur la Creuse à Saint-Gaultier, Michel Fournel

098 - Menaces de mort sur bâtiments historiques, Guy Deletang

112 - Le moulin mort, Dominique Mathe

215 - Retour de pêche, Camille Millin

271 - Vue du Centre historique de Saint-Gaultier entre 1871 et 2011, ISNB

Les anciens bâtiments industriels et historiques sont représentés par 5 photographies de l'observatoire photographique. Les auteurs des photographies comme les participants aux ateliers ont montré un fort intérêt pour leur rénovation et leur réhabilitation, représentant un enjeu économique et social.



Figure 112 : Point de vue 019 □ Vieilles maisons et ancienne usine électrique sur la Creuse à Saint-Gaultier
Auteur : Michel Fournel

L'ancienne usine électrique de Saint-Gaultier figure sur plusieurs points de vue, attestant l'importance de l'enjeu que représente sa sauvegarde (« *Menace de mort* », « *ce bâtiment va s'écrouler si des mesures ne sont pas prises dans les mois qui viennent* »). Celle-ci est amplifiée par le caractère exceptionnel que revêt la présence de ce genre de bâtiment sur le territoire du Parc. La rénovation attestée du Moulin de la Filature, au Blanc (« *moulin où il y a des animations* », « *j'aime aller au spectacle* ») contraste avec la désolation de celui de Saint-Aigny (« *Le Moulin mort* », « *comme tous les habitants de ma commune le spectacle me désole* □ *depuis qu'une brèche s'est créée dans l'écluse* »).



Figure 113 : Point de vue 098 - Menaces de mort sur bâtiments historiques
Auteur : Guy Deletang

Les motifs paysagers sont :

- Le **bâti**, présent sur chaque photographie mais avec des caractéristiques différentes (couleurs, époque, architecture, fonction) (point de vue 098)
- L'**eau**, car ces bâtiments ont une fonction liée à l'eau (Moulin, usine hydroélectrique) (point de vue 215)
- La **végétation**, elle n'est pas le centre des photographies mais elle est présente, pour le meilleur ou pour le pire (point de vue 112)
- La **silhouette urbaine**, sur certains clichés la ville occupe l'arrière-plan (point de vue 271)



Figure 114 : Point de vue 271 - Vue du Centre historique de Saint-Gaultier entre 1871 et 2011
 Source image noir et plan : Archives Départementales de l'Indre,
 Auteur photo contemporaine : ISNB

Les champs lexicaux utilisés pour décrire ces photos sont ceux de la **rénovation** (« réhabilité et conservé pour témoigner », « renovées », « restauration »), de l'**esthétisme pittoresque** (« beaux paysages urbains pittoresques », « spectacle », « représentativité », « point de vue ») et enfin du **chaos** (« se meurent », « désolé », « disparaît »).

Les lignes fortes suivent les bâtiments, souvent verticales ou horizontales selon la ligne de toit. La présence de l'eau crée également des lignes fortes horizontales sur certaines photos et des effets miroirs intéressants, car ils démultiplient les éléments visuels.



Figure 115 : Point de vue 112 - Le moulin mort
Auteur : Dominique Mathe

L'analyse des 4 collègues :

Tous les collègues ont montré un fort intérêt pour cet enjeu, mais particulièrement les habitants qui semblent très attachés à ce patrimoine et à sa réhabilitation. Les élus ont associé l'enjeu du développement des énergies renouvelables à la réhabilitation de l'usine électrique de Saint-Gaultier (énergie hydraulique) tandis que les habitants ont qualifié certains sujets de verrues dans le paysage. Enfin les techniciens du Parc ont plus soulevé la vie écologique de la rivière que la valeur patrimoniale des moulins.

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- **la réhabilitation des bâtiments, éventuellement l'émergence de nouveaux usages (espace culturel du Moulin de la filature du Blanc). Le cas échéant, l'évolution de la fréquentation des lieux restaurés ;**
- **le développement des énergies renouvelables ;**
- **le développement de la végétation, végétation maîtrisée ou envahissante ;**
- **restauration de l'usine hydro-électrique de Saint-Gaultier ;**
- **l'évolution des niveaux de l'eau (crue, sécheresse) ;**
- **les matériaux utilisés (par exemple, on note la toiture de tuiles au milieu des toitures d'ardoises à Saint-Gaultier).**

6.3.5. Enjeu 8 : verrues du paysage

Points de vue concernés :

095 □ Comme une verrue plantée à l'entrée de la ville, Pierre Perignon

106 - Pitoyable abandon de polymères, Frédérique Vrignat

Les « verrues » du paysage ont été largement représentées dans la catégorie « le paysage qui me fait honte », mais seules deux photos de l'observatoire les désignent. Aux antipodes des éléments paysagers remarquables, elles représentent les aspects négatifs du paysage, ce que les photographes ne souhaiteraient plus voir dans leur environnement (« *N'a-t-il rien à faire ?* »). Les déchets « *sacs d'engrais et bidons de produits chimiques* » sont jugés dégradants pour le paysage, l'auteur souhaite ainsi dénoncer un « *pitoyable abandon* ».



Figure 116 : Point de vue 106 - Pitoyable abandon de polymères
Auteur : Frédérique Vrignat

Les motifs paysagers sont :

- **le bâti**, les verrues sont bien souvent associées à une activité humaine : bâtiment abandonné, déchets agricoles (point de vue 095) ;
- **les déchets**, ici des bâches et bidons de pesticides ou d'engrais, sont la cause de l'appréciation négative du paysage.

Les champs lexicaux utilisés sont ceux de l'**abandon** (« fantôme », « sans vie », « délabrer »), de la **pollution** (« produits chimiques », « recyclage », « déchets ») et de l'**économie** (« économie », « commerces », « hôtel »).

L' analyse des 4 collèges :

Cet enjeu n'apparaît pas dans tous les collèges. Ce sont les élus qui sont le plus alertés par les verrues qui *détériorent le paysage*. Ils leur confèrent de surcroît un aspect écologique et les lient aux mauvaises pratiques associées.

Les techniciens du Parc associent cet enjeu avec le tourisme vert, l'aspect vitrine du paysage « *en espérant qu'un chemin de randonnée ne passe pas* » près de ce site.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
95	2		2	
106			3	3

Tableau 14 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « verrues du paysage » par les 4 collèges
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012



Figure 117 : Point de vue 095 □ Comme une verrue plantée à l'entrée de la ville
Auteur : Pierre Perignon

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- **le traitement de ces points d'appels à connotation négative dans le paysage (enlèvement des déchets) ;**
- **le réinvestissement ou la démolition des bâtiments commerciaux délabrés de l'île d'Avant, l'aménagement paysager des abords.**

6.4. Préserver les ressources

La thématique de la préservation des ressources concerne la protection de la biodiversité (ancienne, locale et particulière) et les rivières.

6.4.1. Enjeu 9 : Biodiversités : ancienne, locale, particulière

Points de vue concernés :

005 Milieu naturel préservé à conserver, Guy Deletang

029 Dans le bleu du miroir, Cécile Hélan

034 Sérénité en Brenne, Jean-Pierre Chatain

225 La cou clair du Berry en Brenne, Philippe Doyelle

267 Chacun son chemin, Pierre Trouve

293 Cormier, Michel Ringon

296 Allée de Poiriers, Michel Ringon



Figure 118 : Point de vue 005 Milieu naturel préservé à conserver
Auteur : Guy Deletang

Sept points de vue illustrent l'enjeu de la biodiversité, enjeu difficile à représenter avec une photographie. Les commentaires associés y font allusion, implicitement, par une

volonté des auteurs de mettre en avant certaines espèces ou milieux particuliers auxquels ils sont attachés. Les points de vue de cet enjeu sont très divers, on parle bien ici de biodiversité au sens large. En effet, lors des ateliers, les collègues ont évoqué : la protection des espèces locales, des espèces anciennes, de la faune, de la flore, et des espèces en danger, qu'elles soient domestiques ou sauvages. Les points de vue sont essentiellement localisés dans la région des étangs.

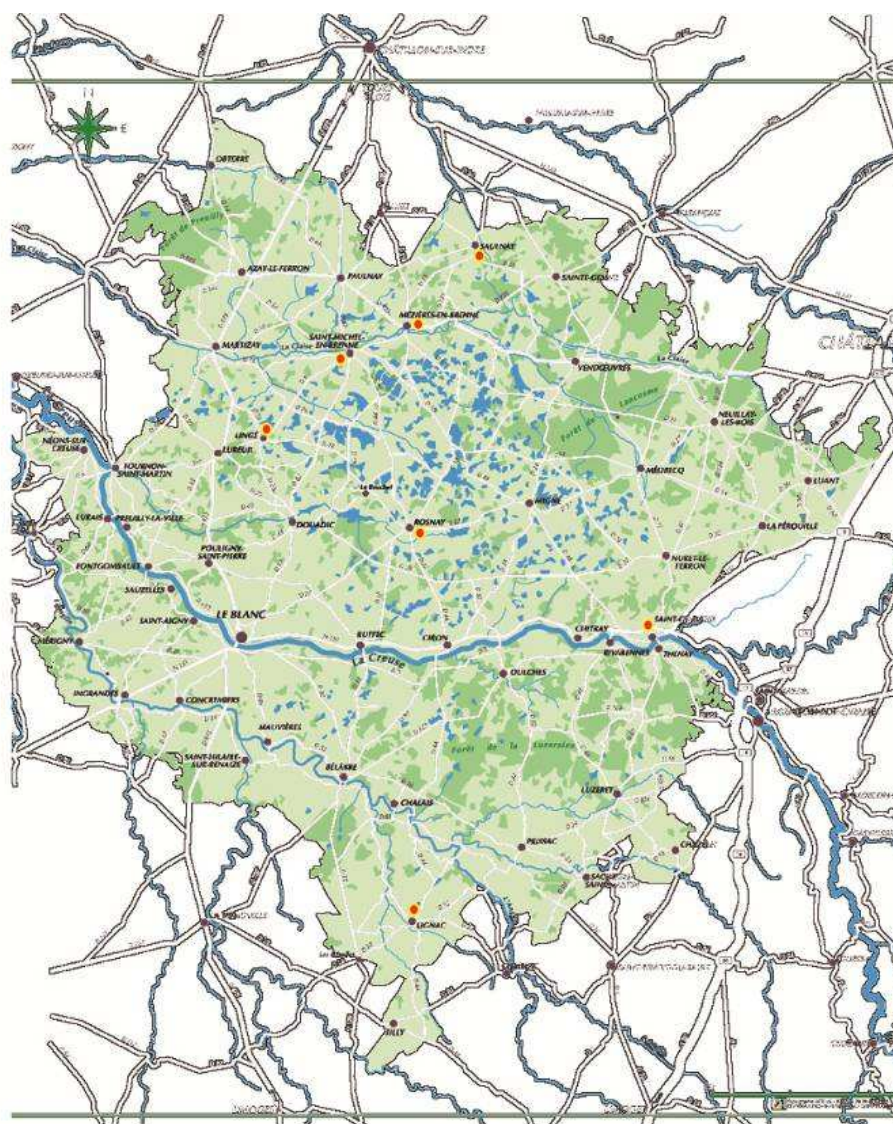


Figure 119 : Répartition communale de l'enjeu « Biodiversités : ancienne, locale, particulière » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages
 Source : Roxane Riou-Fougeras, INHP



Figure 120 : Point de vue 267 □Chacun son chemin
Auteur : Pierre Trouve

Les motifs paysagers dominants sont :

- **la végétation**, présente sous différentes formes : arborée, herbacée, aquatique□ ;
- **les animaux**, le plus souvent domestiques (espèces locales), elles sont parfois sauvages et protégées comme la cistude représentée sur un panneau routier ;
- **l'eau** est un élément important, elle est essentielle dans les équilibres éco systémiques ;
- **le button**, élément caractéristique de la région et milieu particulier inhérent au substrat de grès ;
- **la route**, ou le chemin, créant des coupures dans les milieux et des zones dangereuses, particulièrement pour la faune, mais aussi pour la flore lorsque les rives et fossés ne sont pas entretenus avec des pratiques adéquates.



Figure 121 : Point de vue 034 □Sérénité en Brenne
Auteur : Jean-Pierre Châtain

Les champs lexicaux utilisés dans les descriptions relèvent du **végétal** (« *berges* », « *saules* », « *prairie* »), de l'**animal** (« *animaux domestiques* », « *chèvres* », « *carpes* »), de la **protection** (« *maintien* », « *préservation* », « *soins* ») et enfin des **légendes imaginaires** (« *paradis* », « *légendes* », « *inspiration* », « *imagination* »).

L'analyse des 4 collègues :

La biodiversité est un enjeu important pour tous les collègues. Cette thématique recoupe de nombreux enjeux : l'agriculture, les arbres isolés et remarquables, les étangs et les rivières. Beaucoup d'inquiétudes ont été formulées concernant la réhabilitation et la survie des variétés locales anciennes (« *de plus en plus rares* », « *très rares* »). Plus que sur les espèces sauvages en danger, les auteurs et les collègues ont d'abord alerté sur la réhabilitation des races locales (« *seule race de chèvres locales existante* »). Nous notons que les espèces envahissantes n'apparaissent pas du tout dans les commentaires.



Figure 122 : Point de vue 225 □ La cou-clair du Berry en Brenne
Auteur : Philippe Doyelle

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- la conservation et valorisation des essences locales, notamment de fruitiers.
Pour les races animales, l'évolution du cheptel de la race cou-clair du Berry ;
- la conservation des prairies pâturées, des mares et des buttons, milieux spécifiques à la biodiversité aux équilibres particuliers ;
- l'entretien des bords de route (fauchage tardif, remblais adapté ou inadapté) ;
- la reconquête des berges par la végétation à Saint-Gaultier ;
- le suivi des populations de nénuphars sur les étangs, en lien avec les études scientifiques réalisées par le Parc.

6.4.2. Enjeu 10 : Les rivières

Points de vue concernés :

005 □ Milieu naturel préservé à conserver, Guy Deletang

084 - Résurgence du passé, Dominique Mathé

112 - Le moulin mort, Dominique Mathé

208 - La Creuse bucolique à Saint-Aigny, Jacques Meriguet

215 - Retour de pêche, Camille Millin

266 - La Creuse s'étire au soleil, Marie-Claude Delorme

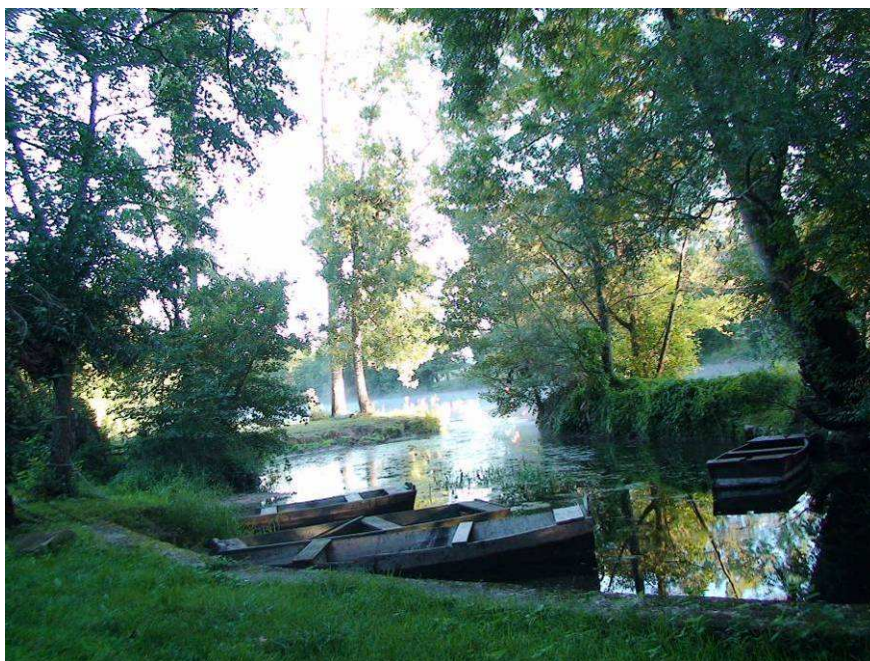


Figure 123 : Point de vue 208 - La Creuse bucolique à Saint-Aigny
Auteur : Jacques Meriguet

Les rivières sont présentes sur 6 points de vue de l'Observatoire, notamment la Creuse « bucolique » que Marie-Claude Delorme, auteur d'un point de vue, caractérise ainsi : « *trait d'union entre le Boischaud sud et la Brenne, la Creuse semble être l'épine dorsale du Parc* ». Les photographes apprécient les bords de rivière qui constituent souvent leur paysage préféré. Ils viennent y chercher « *le calme* », « *le repos* », « *la sérénité* » et leur confèrent un pouvoir ressourçant « *je reprends la dimension des choses essentielles de la vie* ». Des inquiétudes sur la diminution du niveau de l'eau sont formulées « *la baisse du*

niveau de la Creuse ». Au niveau des collèges, c'est l'enjeu de la valorisation des rivières qui a été pointé du doigt, rapportant une impression de rivières totalement délaissées par l'homme : « *Les rivières redeviendront-elles des lieux d'activités ?* » se questionnent les techniciens du Parc.

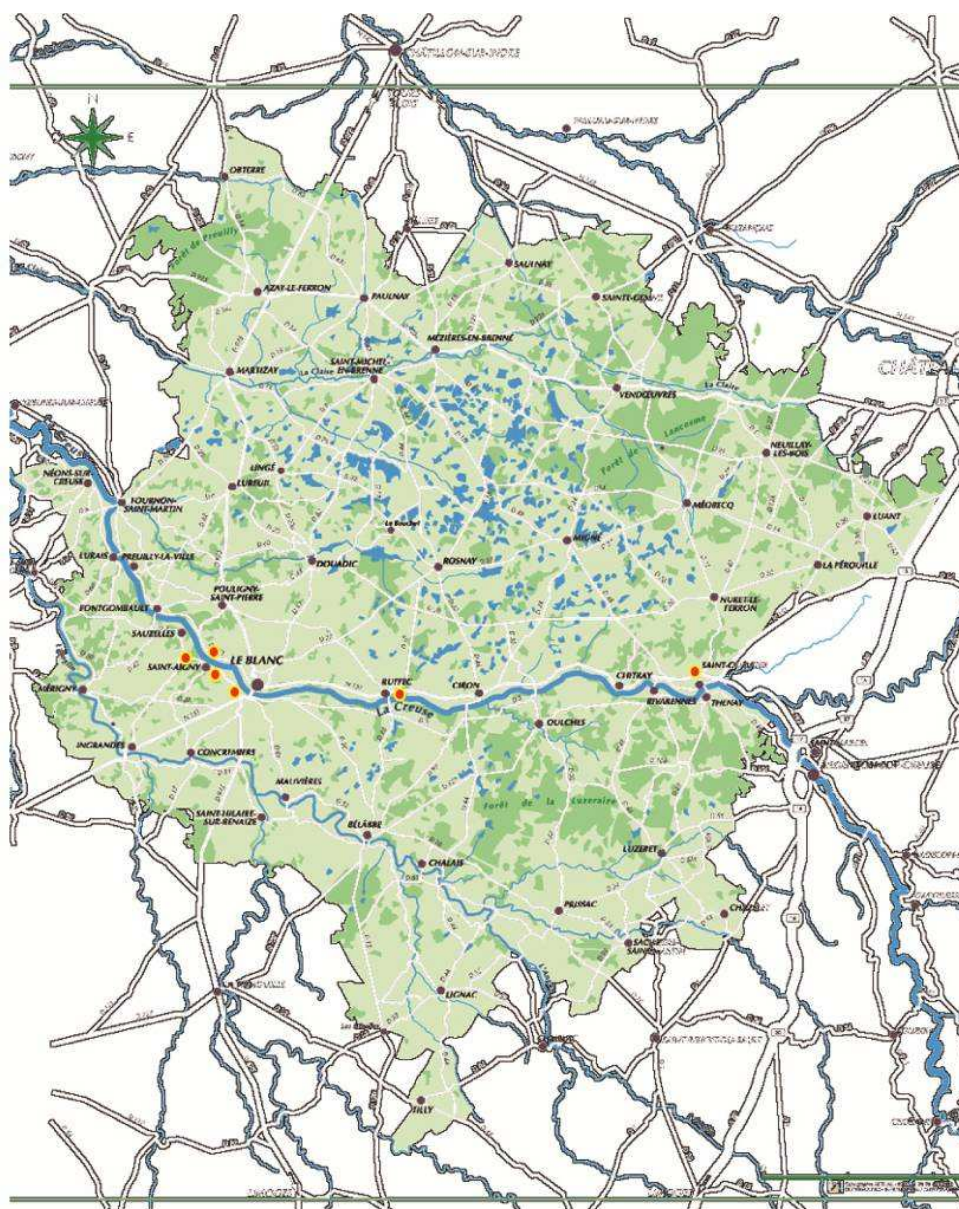


Figure 124 : Répartition communale de l'enjeu « Les rivières » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages
 Source : Roxane Riou-Fougeras, INHP



Figure 125 : Point de vue 266 - La Creuse s'écoule au soleil
Auteur : Marie-Claude Delorme

Les motifs paysagers dominants sont :

- **l'eau.** Reflet des couleurs et formes l'avoisnant, l'eau réfléchit la lumière et apporte du mouvement et de la profondeur aux paysages (point de vue 215). L'écume, les ondulations et le courant confèrent un aspect animé aux clichés ;
- **la végétation.** Quelle soit d'apparence sauvage et bordant la rivière (point de vue 208), aquatique (point de vue 266) ou en mode de recolonisation, la végétation est présente sur chacune des photos (point de vue 084) ;
- **la présence de l'homme.** Sous forme de silhouette de ville traversant la rivière, de bâtiment lié à l'eau (Moulin) ou d'activité nautique (canoë), l'homme est présent sur 5 des 6 photographies (point de vue 005). On note la particularité du point de vue 112 qui ne représente pas directement une rivière mais une écluse en mauvais état. Cependant, l'enjeu de la valorisation de la rivière apparaît dans les commentaires des collègues, l'eau de la rivière se fait implicite.



Figure 126 : Point de vue 215 - Retour de pêche
Auteur : Camille Millin

Les champs lexicaux utilisés dans les descriptions et les commentaires relèvent de la **préservation/disparition** (« à conserver », « choix pertinents », « restauration d'un moulin » / « moulin mort », « me désole », « démolition »), des **activités récréatives** (« pêche », « loisirs », « usages », « je me distrais »), de la **contemplation**, parfois même connotée de **valeurs mystiques ou sacrées** (« bucolique », « sérénité », « silence », « dimension », « conscience », « rêver, admirer ») et enfin de la **nature** (« milieu naturel », « environnement », « l'eau, la terre »).

Contrairement aux étangs, on ne relève pas d'imposantes lignes horizontales mais des lignes courbes suivant la rivière. Le regard est tout de même attiré vers un point de fuite, il va à contre-courant et retrouve l'amont de la rivière.



Figure 127 : Point de vue 084 - Résurgence du passé
Auteur : Dominique Mathé

L'analyse des 4 collèges :

On constate que les enjeux liés aux rivières sont très importants pour les habitants et les professionnels de l'aménagement. Tandis que les premiers associent aux questions des rivières celles de la biodiversité et de la réhabilitation des moulins, les seconds relèvent des enjeux liés au tourisme. Les élus présents ont montré très peu d'intérêt pour les points de vue des rivières, ne sélectionnant qu'un seul point de vue. Pourtant leurs communes d'origine sont traversées par des rivières (La Creuse pour la commune du Blanc et Fontgombault, l'Anglin pour Bélâbre et Prissac)

Les techniciens du Parc et les professionnels de l'aménagement ont mentionné la pêche de loisirs.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
5	3	3		
84	1	3		
112	3	1	2	2
208		2		2
215	3			1
266	2	3		

Tableau 15 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'anjou « rivières » par les collègues
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- **l'évolution du niveau de l'eau de la Creuse (point de vue 084) au fil des années. Il sera intéressant de photographier les points de vue lors des crues ou des grandes sécheresses ;**
- **la réhabilitation des moulins, leur conservation (point de vue 112 et 208) ;**
- **le développement des activités nautiques, de loisirs et de pêche (point de vue 215 et 208) et notamment la mise en place d'accès à la rivière ;**
- **la reconquête des berges de la Creuse à Saint-Gaultier, les nouveaux usages et pratiques qui pourraient apparaître (point de vue 005) ;**
- **l'impact de la Directive Cadre sur l'Eau sur les rivières du territoire, pour les ouvrages qui devront être détruits pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau.**

6.5. Anticiper les aménagements actuels et futurs

L'anticipation des aménagements actuels et futurs comprend la surveillance de l'évolution des bourgs, l'ouverture du paysage et la mise en place d'un urbanisme durable.

6.5.1. Enjeu 11 : évolution des bourgs

Points de vue concernés :

- 019 □Maisons et ancienne usine électrique sur la Creuse à Saint-Gaultier, Michel Fournel
- 092 □Chef d'œuvre en péril, Jean-Pierre Châtain
- 102 □Publicité et petites fleurs, Lara Ploquin
- 124 □Exceptionnelle vue panoramique, Guy Deletang
- 167 □Le rural et l'urbain font bon ménage, Marie-Hélène Guy
- 269 □La Gabrière à Lingé, Christine Jonquet
- 271 □Vue du Centre historique de Saint-Gaultier entre 1871 et 2011, ISNB
- 272 □Rue du « Pont de Malientras » de « Mal y entra », Jean Maury
- 304 □Pont de Mérigny, Christopher Holmgren
- 306 □Place du marché, Christopher Holmgren
- 307 □Reconduction à Mérigny, Christopher Holmgren

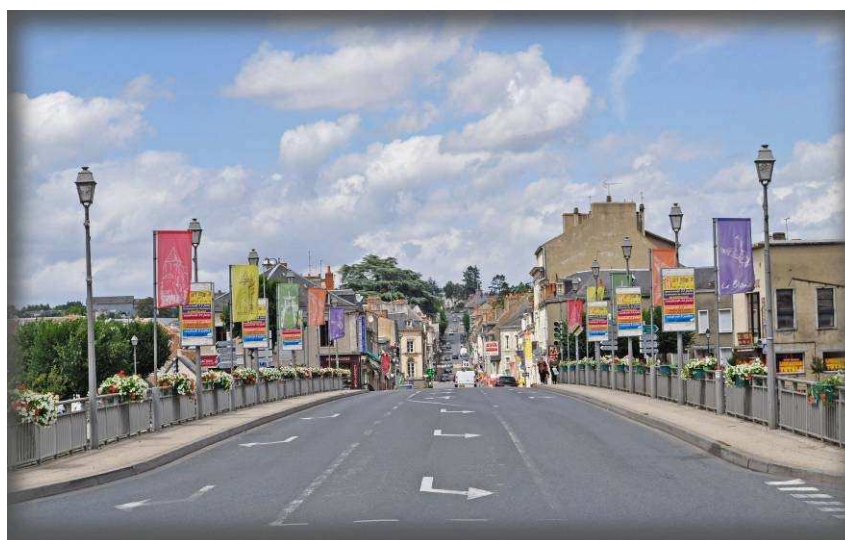


Figure 128 : Point de vue 102 □Publicité et petites fleurs
Auteur : Lara Ploquin

Onze points de vue illustrent l'enjeu de l'évolution des bourgs et hameaux, en faisant de lui le deuxième enjeu de l'observatoire participatif en terme quantitatif, après le bocage et l'openfield. Leur répartition est étalée sur l'ensemble du territoire, avec une surreprésentation pour les bourgs situés le long de la Creuse.

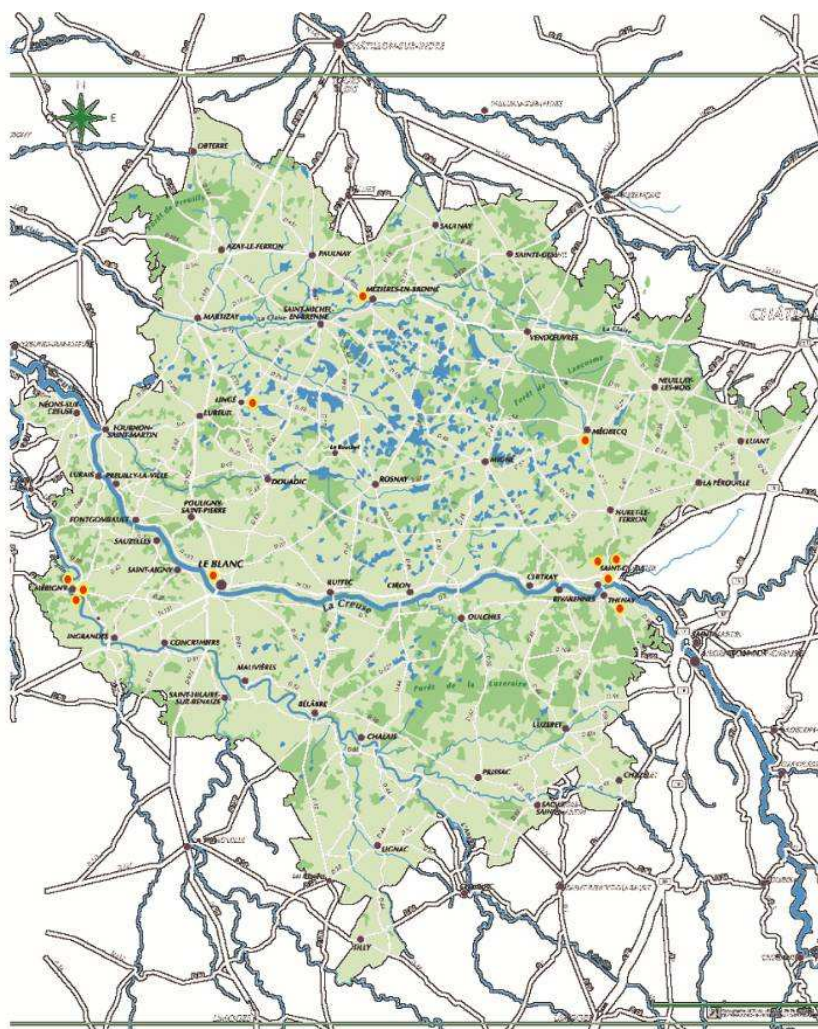


Figure 129 : Répartition communale de l'enjeu « évolution des bourgs » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages
Source : Roxane Riou-Fougeras, INHP

On remarque dans les commentaires l'attachement des participants à leur patrimoine bâti (« *tout en harmonie de couleurs chaudes et de volume* »), allant jusqu'à condamner le manque de visibilité de ce paysage au niveau de l'entrée de la ville du Blanc (« *on ne regarde plus le paysage urbain du Blanc mais sa publicité !* »).



Figure 130 : Point de vue 269 □La Gabrière à Lingé
Source image noir et plan : Archives Départementales de l'Indre
Auteur photo contemporaine : Christine Jonquet

Si la question de l'évolution qualitative des constructions semble très importante pour les photographes (« *une véritable verrue qui détruit l'harmonie d'une jolie façade* »), la technique de reconduction (avant/après) se prête également bien à des explorations historiques (« *il y avait un péage pour passer le pont* », « *l'épicerie était tenue par mes grands-parents puis parents à partir de 1941* », « *depuis 1258* »).

Durant les ateliers avec les collègues, les participants ont apprécié que certains clichés soient déjà des reconductions de cartes postales anciennes, saisissant tout l'intérêt des

reconductions et l'objectif de l'observatoire des paysages. Les collègues ont d'ailleurs, tout comme les photographes, remarqué le peu de transformations réalisées en un siècle (« C'est frappant de voir que le bourg et la place ont peu changé », « une certaine stabilité »).



Figure 131 : Point de vue 307 □ Reconstitution à Mérigny
Source image noir et plan : Archives Départementales de l'Indre
Auteur photo contemporaine : Christopher Holmgren

Les motifs paysagers dominants sont :

- **le bâti**, avec ses caractéristiques locales de formes et de couleurs ;

- **la route et les revêtements bitumés**, dont l'émprise apporte aux points de vue des tonalités bleues/ grises, parfois oppressantes (point de vue 272) ;
- **les véhicules** particulièrement visibles sur les reconductions avant/après.



Figure 132 : Point de vue 167 □ Le rural et l'urbain font bon ménage
Auteur : Marie-Hélène Guy

Les champs lexicaux utilisés dans les commentaires relèvent de **l'urbain** (« ville », « maison », « rue », « voiture », « paysage urbain »), du **passé** (« ancienne collégiale », « pittoresques », « abbaye », « historique », « 1941 »), de **l'observation** (« point de vue », « balayer d'un seul coup d'œil ») de la **protection** (« préservation », « restaurés », « conservé », « s'écrouler ») et des **activités humaines** (« publicité », « épicerie », « exploitants », « agriculture », « activité commerciale »).

Les lignes fortes suivent essentiellement les routes et les arrêtes verticales des bâtiments, des points de fuite sont créés par les routes et des points d'appel par les clochers.



Figure 133 : Point de vue 124 □ Exceptionnelle vue panoramique
Auteur : Guy Deletang

L'analyse des 4 collèges :

L'enjeu a beaucoup intéressé les habitants puis les professionnels de l'aménagement et les techniciens du parc. On remarque en revanche que les élus ont relevé peu de points de vue : peut-on dire qu'ils ne le considèrent pas comme un enjeu prioritaire ? Les habitants sont les seuls à lier la ville avec la revalorisation des rivières. Les collèges, exception faite des élus, y voient aussi la conservation du petit patrimoine rural qui a pu être intégrée, dans l'expression des enjeux, à celui des bourgs et des villes. Enfin les professionnels de l'aménagement et les techniciens du Parc ont mis en relief la question de l'étalement urbain, en questionnant le mitage des terres agricoles qui entourent les zones urbaines.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
019	1			3
092	3			2
102	3			2
124	3	2		
167	1			3
269		2		2
271	3	3	2	
272	3	2	3	
304	2	1		1
306	2	2		
307	3	2		2

Tableau 16 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « évolution des bourgs » par les 4 collèges

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012



Figure 134 : Point de vue 304 □ Pont de Mérigny
Source image noir et plan : Archives Départementales de l'Indre,
Auteur photo contemporaine : Christopher Holmgren

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- l'augmentation de l'emprise de la voirie. On sera également vigilant à la nature du revêtement et à son impact visuel. La reconduction de ces points de vue questionnera également la place accordée à la voiture ;
- la qualité des restaurations : notamment les matériaux, les formes architecturales ;

- l'étalement urbain, le mitage des terres agricoles par la ville ;
- la revalorisation des rivières et la reconquête des berges ;
- la limitation de l'impact visuel (taille, couleurs, nombre) des publicités, en lien avec le cadre réglementaire fixé par la loi de 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.
- l'évolution de la qualité paysagère des entrées de bourgs et des aménagements touristiques (cf. La Gabrière) ;
- la survie des commerces de proximité ;
- la présence et le choix des végétaux en ville, avec une préférence pour les essences locales.

6.5.2. Enjeu 12 : l'ouverture du paysage

Points de vue concernés :

- 068 □ L'enfrichement de la Brenne chasse l'agriculture, Michel Ringon
- 270 □ Montiacre, 1900-2000, le temps des arbres, d'Émilie Renoncet
- 300 □ Une caractéristique du Parc, Marie-Hélène Guy

Géographiquement localisé en Grande Brenne, l'enjeu de l'ouverture du paysage apparaît dans trois photographies de l'observatoire photographique. Les auteurs ont soulevé la question de la fermeture du paysage (« *le paysage s'est boisé, quelque peu fermé* ») notamment lié à l'enfrichement et à la chasse. Les quatre collèges ont clairement dénoncé « *une menace* » lors des ateliers, insistant sur l'importance de conserver l'ouverture du paysage en certains lieux pour maintenir des points de vue sur les étangs.

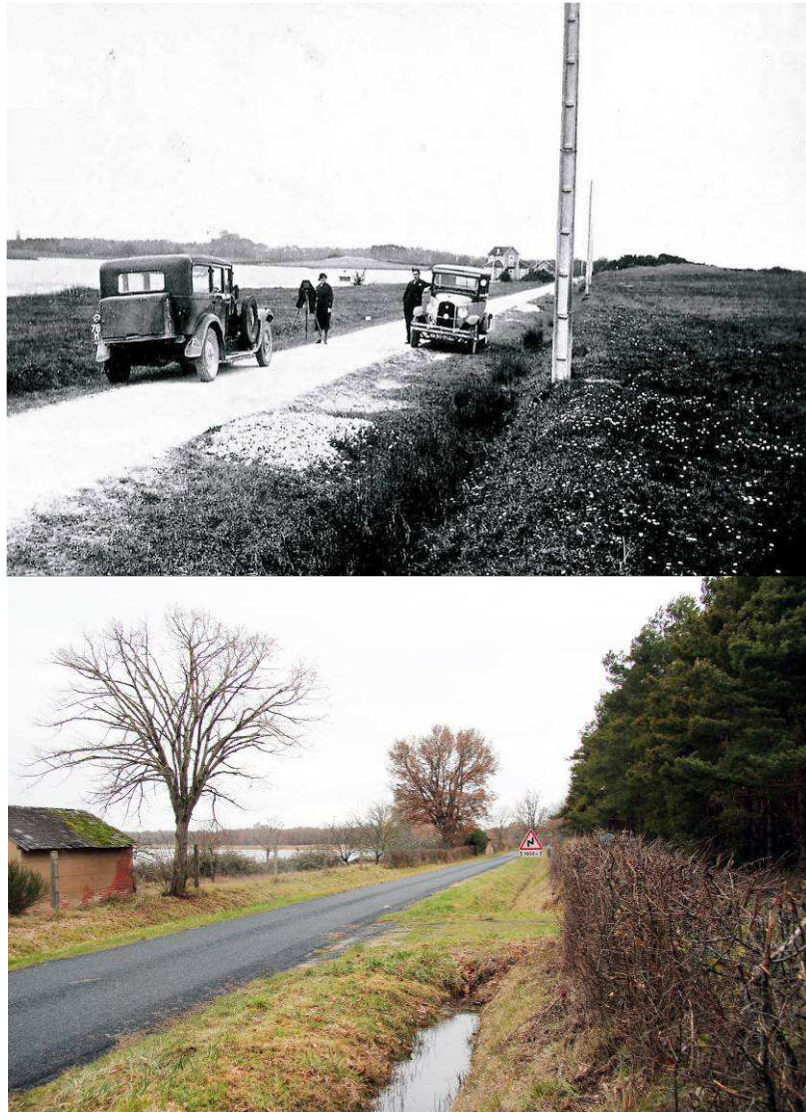


Figure 135 : Point de vue 270 - Montiacre, 1900-2000, le temps des arbres
 Source image noir et plan : Archives Départementales de l'Indre,
 Auteur photo contemporaine : Emilie Renoncet

Les motifs paysagers dominants sont :

- **la route**, le lieu d'observation le plus commun du paysage, à travers les trajets quotidiens. Les grandes routes droites sont qualifiées « *d'artère du Parc* », un motif typique « *ces routes, ce sont une des caractéristiques du Parc* » (point de vue 300) ;
- **la végétation**, en cours de densification, elle prend également de la hauteur. C'est l'élément à maîtriser dans ce processus (point de vue 068).

Les champs lexicaux utilisés pour décrire cet enjeu sont l'**esthétisme pictural** (« *perspective* », « *caractéristique de la forme* », « *très bon point de vue* », « *prise de vue* »), la **chasse** (« *chasseurs* », « *affût* ») et la **fermeture** (« *enfrichement* », « *fermé* », « *boisé* »).

Les lignes fortes suivent le tracé des routes. On relève une ligne horizontale sur chaque cliché, attestant le relief plat de la Grande Brenne.



Figure 136 : Point de vue 300 □ Une caractéristique du Parc
Auteur : Marie-Hélène Guy

L'analyse des 4 collèges :

Tous les collèges ont montré un intérêt similaire pour cet enjeu, les habitants un peu plus que les autres. Si les techniciens ont clairement dénoncé la chasse, les habitants et les professionnels de l'aménagement ont établi un lien entre ouverture du paysage et conservation des étangs, soulignant l'importance de l'existence de point de vue sur les étangs (« *pour le tourisme* », « *pour la beauté* », « *pour le plaisir de les voir* »).

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
068	1		1	2
270	2	2		
300	3	2	2	2

Tableau 17 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « ouverture du paysage » par les 4 collèges
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- **L'ouverture ou la fermeture du paysage, en observant l'évolution de la végétation. Des coupes pourront être réalisées à certains endroits ;**
- **la différenciation de l'enjeu en fonction de l'entité géographique et paysagère : si la question de la fermeture du paysage est centrale dans la Grande Brenne pour la visibilité des étangs, plus au sud et à l'est, on s'inquiète de la disparition des haies, voire d'une trop grande ouverture du paysage en queue de Brenne ou dans le Pays d'Azay.**

6.5.3. Enjeu 13 : urbanisme durable

Points de vue concernés :

032 □Fermette au Grand Aslon, témoin de l'harmonie passée, Emilie Renoncet

059 □Une voie pas encore verte□, Virgile Granet

086 □Adieu petit verger, Estelle Blain-Sauret

088 □Mazure, Isabelle Massias



Figure 137 : Point de vue 059 □Une voie pas encore verte□
Auteur : Virgile Granet

La promotion d'un urbanisme durable est un enjeu représenté par 4 points de vue de l'observatoire participatif. À travers lui, l'avenir démographique du territoire et les politiques d'urbanisme sont abordées (« densifier les bourgs », « rénover et recycler les maisons », « friche industrielle »). La question de l'aménagement urbain est soulevée, au travers d'une certaine nostalgie des pratiques d'autrefois (« harmonie du passé », « richesses brennouses à l'abandon »), et la crainte de l'aménagement (« aménager : définition : détruire les espaces naturels »).

En écho à ces craintes, le collège des élus a soulevé l'importance d'offrir aux ménages des constructions à des prix décents (« pour peupler les communes »), tandis que les habitants évoquent « les résidences secondaires provoquant l'envolée des prix ». Entre valorisation du bâti existant, capacités d'investissement financier et modes d'habiter contemporains, l'urbanisme durable est un enjeu riche en ambivalences.



Figure 138 : Point de vue 086 □ Adieu petit verger
Auteur : Estelle Blain-Sauret

Les motifs paysagers dominants sont :

- **le bâti**, sous forme de maison ou de friche industrielle, on le retrouve sur 3 clichés ;
- **la végétation**, écrin de verdure des habitations, elle atteste du contexte rural de l'urbanisme ;
- **la route**, son tracé influence le devenir des parcelles à proximité (point de vue 059).



Figure 139 : Point de vue 032 □ Fermette au Grand Aslon, témoin de l'harmonie passée
Auteur : Emilie Renoncet

Les champs lexicaux utilisés dans les commentaires relèvent du **renouveau** (« *aménager* », « *réinvestissement* », « *recycler* »), de l'**abandon** (« *friche* », « *détruire* », « *tomber en ruine* ») et du **conte de fées** (« *histoires de vies* », « *Belle au bois dormant* », « *harmonie* »).

L'analyse des 4 collèges :

L'enjeu a été retenu par les quatre collèges, en premier lieu par les élus et les techniciens du Parc. Ces deux collèges ont soulevé des points d'attention : le passage de zones agricoles en zones à urbaniser, l'avenir des vergers, la sauvegarde du patrimoine rural traditionnel, le développement de la voie verte et la réhabilitation des friches industrielles.



Figure 140 : Point de vue 088 □Mazure
Auteur : Isabelle Massias

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- la restauration du bâti, le respect des matériaux et des formes. Pour les nouvelles constructions, on pourra observer l'impact visuel du nouveau bâti (style de construction, respect des codes locaux) ;
- le développement de la voie verte et des infrastructures inhérentes au projet.

6.6. Vitaliser le tissu économique

La dernière thématique, celle de la vitalisation du tissu économique du territoire, se décline en deux enjeux : développer le tourisme vert, la pêche de loisir, les énergies renouvelables et maintenir les commerces de proximité

6.6.1. Enjeu 14 : tourisme vert

Points de vue concernés :

024 □ Entourés d'un rempart de verdure, Marie-Hélène Cigoyenetché

059 □ Une voie pas encore verte □, Virgile Granet

145 □ Promesse d'un matin d'automne, Marie-Hélène Cigoyenetché

218 □ Invitation à la promenade, Gilles Meneghin

266 □ La Creuse s'étire au soleil, Marie-Claude Delorme

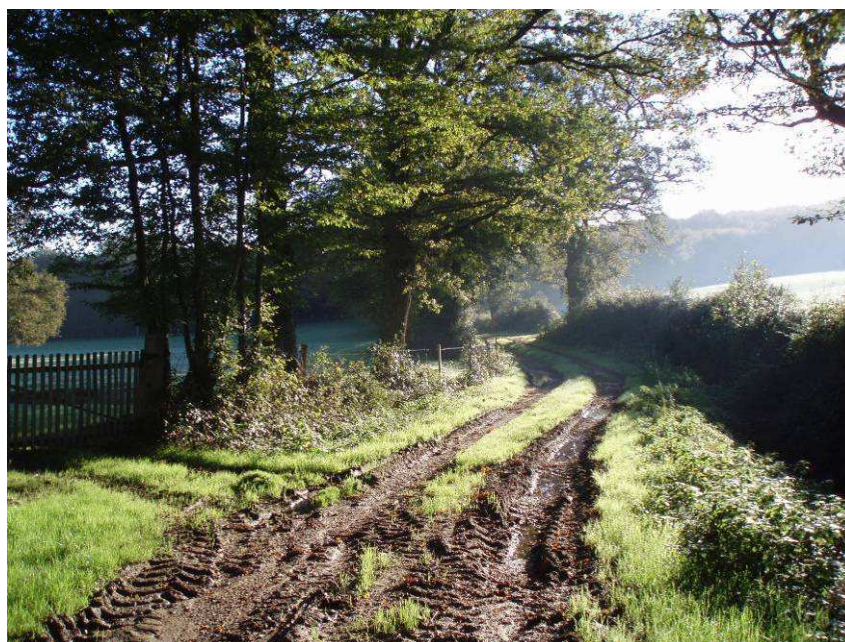


Figure 141 : Point de vue 145 □ Promesse d'un matin d'automne
Auteur : Marie-Hélène Cigoyenetché

Le tourisme vert concerne cinq photographies de l'observatoire participatif qui illustrent des activités de loisirs ou de tourisme « nature ». On note que ces photographies ont toutes été réalisées par des habitants du Parc qui revendiquent le plaisir de la randonnée, du kayak et du vélo. Ils évoquent le **plaisir des yeux** (« une vue imprenable », « un

paysage typique du Val d'Anglin », « *lumière d'automne* », des **sens** (« *on y trouve parfois des champignons* ») et de **l'esprit** (« *le calme* », « *rêver* », « *admirer* », « *agréable promenade* »).

Les collègues ont voulu aborder par cet enjeu le développement des activités touristiques dans le PNR, des activités orientées sur la nature. Ils soulèvent l'importance de la voie verte et des circuits de randonnées, ajoutant à cela la question des déchets notamment chez des particuliers qui pourraient donner une mauvaise image du Parc aux visiteurs.



Figure 142 : Point de vue 059 □ Une voie pas encore verte □
Auteur : Virgile Granet

Les motifs paysagers dominants sont :

- les **chemins** et les routes qui permettent de se promener dans le Parc et d'en découvrir les richesses ;
- la **végétation**, qui est un élément essentiel pour une activité vécue dans la nature. Elle est présente sur tous les points de vue ;
- l'**eau**, vecteur d'activités nautiques ;

Les champs lexicaux utilisés pour décrire ces points de vue relèvent des **loisirs touristiques** (« sentier », « loisirs », « VTT », « randonnée »), de la **contemplation** (« point de vue imprenable », « lumière d'automne », « invitation », « calme », « rêver, admirer »), de la **pollution** (« bidons et produits », « friche », « ronces ») et enfin de la **nature** (« nature », « renoncules », « bois », « chemin gras »).

Sur ces points de vue, les lignes fortes suivent le chemin, la route, ou la rivière. Les points de fuite sont très visibles.



Figure 143 : Point de vue 218 □ Invitation à la promenade
Auteur : Gilles Meneghin

L'analyse des 4 collèges :

Ce sont les habitants, les professionnels de l'aménagement puis les techniciens du Parc qui ont montré le plus d'intérêt au tourisme et loisirs de nature. Les élus ont peu relevé ces points de vue. Les collègues, et essentiellement les techniciens du Parc ont évoqué les chemins de randonnées et la voie verte. Les professionnels de l'aménagement ont annoté les points de vue de commentaires concernant les activités nautiques et équestres, à développer. Quant aux élus, ils ont soulevé la problématique de l'entretien des chemins de randonnée et ont soulevé la question de la gestion des forêts.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
024	3	3		3
059	3	1	3	1
145	3			2
218		2		2
266	2	3		

Tableau 18 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « tourisme vert » par les 4 collègues

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- l'entretien et la fréquentation des chemins de randonnées ;
- le développement des activités nautiques, équestres et cyclistes.

6.6.2. Enjeu 15 : pêche de loisirs

Point de vue concerné :
215 □ Retour de pêche, Camille Millin

La pêche de loisirs est présente sur un point de vue à travers son titre qui décrit un « retour de pêche » d'un jeune habitant. Les photos représentant l'activité de pêche professionnelle (pêche d'étang) n'ont pas été sélectionnées pour l'observatoire car elles ont été jugées difficile à reconduire. Il est difficile, en effet de replacer les hommes au même endroit, le même jour, selon le même angle. Cependant, il a été fréquemment question de la pêche en tant qu'activité économique, et également de loisirs (« un bel étang à carpes », « paradis des pêcheurs »).

Les motifs paysagers dominants sont :

- **L'eau**, elle court dans les rivières ;
- **la végétation**, qui apporte les tonalités vertes aux clichés ;
- **l'effet miroir de l'eau**, qui donne de la profondeur aux points de vue ;
- de ponctuelles **traces anthropiques** : un moulin ou des barques.

Les champs lexicaux décrivant l'activité de pêche à la ligne sont ceux de la **nature** (« *nénuphars* », « *eau* », « *terre* », « *végétation* », « *biodiversité* ») et du **divertissement** (« *pêche* », « *spectacle* », « *animations* »).

L'analyse des 4 collèges :

Ce point de vue a été repéré par les habitants et les techniciens du Parc. Mais lors des réunions des collèges, tous l'ont associé à la conservation des étangs et à la revalorisation des rivières.

À suivre au fil des reconductions sur cette image :

- **le maintien des berges, de la qualité de l'eau ;**
- **l'installation d'aménagements touristiques liés à la pêche de loisirs.**



Figure 144 : Point de vue 215 - Retour de pêche
Auteur : Camille Millin

6.6.3. Enjeu 16 : énergies renouvelables

Points de vue concernés :
098 - Menaces de mort sur bâtiments historiques, Guy Deletang

Un point de vue de l'observatoire photographique évoque l'enjeu énergétique, il s'agit de l'ancienne usine hydro-électrique de Saint-Gaultier.

Les motifs paysagers dominants sont :

- **le bâti**, élément dominant du cliché il occupe la majorité de l'espace avec sa brique rouge orangée, qui attire le regard, la toiture, la cheminée atypique, et les petits carreaux des fenêtres ;

- **le sol**, à nu et au premier plan, il donne un aspect chaotique au site.

Les commentaires des collègues parlent essentiellement de **restauration** (« mesures », « réhabilité », « valoriser ») et de **l'énergie** (« usine électrique », « énergie hydraulique »).



Figure 145 : Point de vue 098 - Menaces de mort sur bâtiments historiques
Auteur : Guy Deletang

L'analyse des 4 collèges :

Ce cliché a été unanimement sélectionné dans l'observatoire pour l'enjeu de la réhabilitation du patrimoine industriel. Ce sont les élus qui ont amené l'enjeu de l'énergie, de par l'ancien usage de ce bâtiment comme usine hydro-électrique. À partir de cette idée, les élus ont ajouté l'idée d'énergies renouvelables à développer dans le Parc.

	Habitants	Professionnels de l'aménagement	Elus	Techniciens du Parc
098	3	2	2	1

Tableau 19 : Répartition des notes attribuées au point de vue de l'enjeu « énergies renouvelables » par les 4 collèges

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

À suivre au fil des reconductions sur cette image :

- le développement des énergies renouvelables, l'étude d'une revalorisation hydro-électrique, ou toute autre forme de production d'énergie propre évoquée par les élus.

Plus généralement, l'impact visuel des énergies renouvelables sur les paysages du Parc.

6.6.4. Enjeu 17 : commerces de proximité

Points de vue concernés :

095 - Comme une verrue plantée à l'entrée de la ville, Pierre Perignon

272 □Rue du « Pont de Malientras », Jean Moury



Figure 146 : Point de vue 095 □Comme une verrue plantée à l'entrée de la ville
Auteur : Pierre Perrignon

Deux points de vue illustrent les commerces de proximité dans l'observatoire participatif, sous un angle amer (« *la rue a été une rue très commerçante* », « *hôtel fantôme* », « *abandonné* »). Certains collègues ont trouvé que cet enjeu manquait parmi les photos du corpus ou n'ont pas trouvé de clichés suffisamment représentatifs de l'enjeu. Ils notent cependant que c'est un enjeu important dans un territoire rural où les commerces et services ont tendance à se raréfier, à « *n'exister plus que dans les plus grandes villes* », « *exacerbant un peu plus notre dépendance aux voitures* ».

Le motif paysager dominant est le bâti et ses vitrines défraîchies. Le registre utilisé est celui de la **mort** (« *fantôme* » « *sans vie* » « *tristesse* ») et de **l'économie** (« *économie* », « *commerces* »). Cela met en évidence un lieu où il n'y a ni vie, ni activité. Les lignes fortes suivent les lignes architecturales du bâti.

L'analyse des 4 collèges :

Cet enjeu a été évoqué par les élus. Les techniciens du Parc ont soulevé le manque de points de vue traitant cette problématique, au même titre que la vie culturelle (« ça manque de gens ! »)

À suivre au fil des reconductions sur ces images :

- la restauration d'anciens commerces, la revitalisation économique du territoire ou la création de « lieux de vie ».



Figure 147 : Point de vue 272 □ Rue du « Pont de Malientras » (de « Mal y entra ») à Mézières-en-Brenne
Source image noir et plan : Archives Départementales de l'Indre
Auteur photo contemporaine : Jean Maury

Conclusion du chapitre 6 - Apports de la médiation sur les hypothèses

Cette dernière étape de notre méthodologie a permis d'une part de sélectionner les points de vue, et d'en retirer les grands enjeux, et d'autre part de mettre en place des lieux de dialogue et de médiation. Le choix des points de vue par les différents collèges nous renseigne énormément sur leur vision du territoire, des paysages et les grands enjeux. Ceux-ci correspondent aux objectifs stratégiques identifiés dans la charte du Parc. Les discussions et échanges que ces photographies ont initiés ont été instructifs et riches malgré le faible taux de participation aux quatre collèges.

Ces 52 photographies, reproduites dans le temps à intervalles réguliers, constitueront un solide socle d'observation et de suivi de l'évolution des paysages. Les commentaires associés sont de riches sources d'information. La question des reconductions des points de vue pour les années à venir reste posée. En l'absence de poste de chargé de mission « paysages » au Parc naturel régional de la Brenne, la mission pourrait être confiée ponctuellement à des stagiaires, pour qui l'expérience pourrait être véritablement pédagogique. Ils auraient la charge de réaliser les différentes reconductions des points de vue, et de suivre les évolutions des paysages. Dans le pire des cas, si ces points de vue devaient ne pas être reconduits dans les années qui viennent, il serait toujours envisageable de les reproduire dans plusieurs années, par exemple lors de l'évaluation de la charte actuelle (en 2020-2021). Il serait également intéressant, dans le même temps, de recommencer les mêmes animations (concours et photographiques), avec les mêmes thématiques, afin de comparer l'évolution des perceptions.

Si l'approche du choix des points de vue par différents *Operator* nous permet de répondre aux objectifs opérationnels de notre recherche-action (mise en place de la médiation, travail de fond sur une « culture paysagère », et échanges de savoirs grâce à l'ouverture aux points de vue des autres), en revanche, le travail réalisé durant les quatre collèges ne nous permet pas de valider notre deuxième hypothèse de recherche (*pour rappel* : « il existe deux variables dominantes d'appréciation de cette identité « Parc ». L'une tient de l'origine des acteurs, représentés schématiquement par « Nés ici » ou « Ayant choisi ce territoire », l'autre de la commune de résidence et/ou d'attachement représentés schématiquement par « Grande Brenne » et « autres entités paysagères »). Si quelques

personnes des « périphéries » étaient présentes lors des collèges (La Pérouille et Vigoux pour les habitants, Lignac pour les élus), la représentativité géographique n'était pas suffisante pour parvenir à répondre de manière attestée à notre question. De plus, les âges et les professions des personnes présentes n'étaient pas représentatifs de la population, ne nous permettant pas de répondre de manière scientifique à notre seconde hypothèse. Dans le prochain chapitre, nous mettrons donc en place une participation désignée, avec un échantillonnage de la population en testant ces deux variables, sous forme de *focus groups* afin d'essayer de répondre à notre question.

7. Chapitre 7 : Quand la participation spontanée ne suffit pas à répondre à notre seconde hypothèse : cela requiert la participation désignée

Préambule :

Comme dans les deux chapitres précédents, nous avons été confrontée lors de la rédaction de ce chapitre, à la question de l'anonymat de nos sources. Pour préserver cet anonymat tout en permettant une bonne compréhension de nos résultats par le lecteur, nous n'indiquerons pas systématiquement tous les renseignements dont nous disposons mais préciserons l'initiale du prénom de l'intervenant, notamment dans les dialogues afin que le lecteur puisse saisir la dynamique de l'échange et le sens des questions-réponses. Nous indiquerons également, pour chaque enquêté, les deux variables que nous avons testées : la « zone géographique d'habitation » et l'origine des individus « nés ici / nés ailleurs ».

« La région est un espace vécu, vu et ressenti par les hommes. [□] Les hommes se font une certaine image des lieux où ils vivent, de leur espace, et de leur région. Et cette image [□] constitue un élément essentiel des combinaisons régionales, le lien psychologique de l'homme à l'espace sans lequel la région ne serait que l'adaptation d'un groupe à un milieu ou une rencontre d'intérêts sur un espace donné. La région, l'espace, ne peuvent se comprendre dans toute leur cohérence que si l'on ajoute aux apports antérieurs cet ultime ciment de relations vécues. »

Armand Frémont,
La Région, espace vécu. 1976.

7.1. Méthodologie de l'entretien collectif

L'entretien collectif (également appelé « focus group », « entretien de groupe » ou « groupe de discussion ») est une méthode utilisée dans de nombreux domaines tels que la médecine, le marketing, la sociologie ou encore les ressources humaines. Elle désigne un entretien réalisé avec plusieurs enquêtés. Après avoir vu ses usages, ses principes et ses fondements, nous développerons la méthodologie avec laquelle nous les avons mis en œuvre dans le cadre de notre recherche, les variables de sélection des enquêtés et la grille d'entretien que nous avons composée afin de répondre à nos questions. Ce travail d'enquête sous mode de focus group n'était pas prévu dans notre méthodologie initiale. Mais voyant que la participation spontanée des acteurs présents lors des quatre collèges réunis au printemps 2012 ne nous permettait pas de valider notre deuxième hypothèse, nous avons mis en place, durant l'été 2012, cette ultime étape (participation désignée), afin de parvenir à aboutir notre réflexion. Pour mémoire, nous cherchons à savoir s'il existe un « gradient identitaire » vis-à-vis du Parc naturel régional de la Brenne qui répondrait à deux variables : le fait que les gens soient « nés ici » ou qu'ils aient fait le choix de s'installer sur le territoire du Parc d'une part, le fait qu'ils vivent dans la « zone cœur » (en Grande Brenne) ou sur les périphéries, d'autre part.

7.1.1. Usages et fondements de l'entretien collectif

L'entretien collectif, méthode à forte plasticité, recouvre une grande diversité d'usages (Goss, 1996 : 114). Retenons qu'il se définit *a minima* par le fait qu'il implique au moins deux personnes (il met en jeu une relation sociale dépassant le traditionnel couple constitué par l'enquêteur et l'enquêté), et qu'il vise à produire des données discursives. Analysons les deux termes qui composent l'expression « d'entretien collectif » ou « d'entretien de groupe ». Le terme entretien est peu discriminant. Il implique l'idée de production de discours à des fins d'analyse. Le qualificatif « collectif » est moins exigeant que celui de « groupe » car ce dernier suppose qu'il existe une relation entre les enquêtés, au-delà des heures consacrées à l'entretien. Cette relation est soit effective (on parle alors de groupes naturels), soit liée à une certaine forme d'identité, fondée sur une expérience commune (Duchesne & Haegel, 2008 : 8).

En sciences sociales, l'entretien collectif est utilisé dans différentes disciplines comme la psychologie (Obradovic & Palle, 2012), la sociologie (Braconnier, 2012), les sciences politiques (Garcia & Haegel, 2011) et l'anthropologie (Lazarus, 2001). Il connaît un succès croissant qui doit beaucoup à la sociologie anglo-américaine (Duchesne & Haegel, 2008 : 9). D'ailleurs, l'entretien collectif est né outre-Atlantique en 1941 avec le *focused interview* de Paul Lazarsfeld et Robert Merton. Le premier était directeur de l'*Office of Radio Research* à l'Université de Columbia. Il réalisait des expériences rassemblant une dizaine d'auditeurs auxquels il proposait l'écoute d'une émission de radio afin d'évaluer les effets de la propagande militaro-américaine : « *in particular, US Army training and propaganda films during World War Two* » (Goss, 1996 : 113). Lorsque les propos ne leurs plaisaient pas ou qu'ils ne les comprenaient pas, les participants devaient appuyer sur un bouton rouge, et lorsque les réactions étaient positives ou qu'ils acquiesçaient le sens du propos, ils appuyaient sur un bouton vert. Le chercheur analysait ensuite statistiquement les réactions et les mettait en lien avec le contenu qui les avait provoquées. Paul Lazarsfeld demanda un jour à un chercheur ami, Robert Merton, de se plier à l'exercice. Ce dernier s'exécuta et proposa ensuite à son confrère d'améliorer l'analyse en demandant aux enquêtés d'expliquer les raisons de leurs réactions afin d'enrichir le matériau recueilli. Ainsi « *le focused interview fut conçu comme une méthode complémentaire permettant d'analyser des données construites par l'analyse*

expérimentale » (Duchesne & Haegel, 2008 : 10), cette méthode est caractérisée par le fait qu'elle est centrée (focused) sur une expérience vécue par l'ensemble des enquêtés. Dans cette conception de l'entretien collectif, on cherche essentiellement à recueillir la parole individuelle. Sophie Duchesne et Florence Haegel expliquent que l'entretien collectif, dans ses débuts, n'est finalement jamais utilisé pour sa dimension collective. « *La dimension collective est désignée comme le principal inconvénient de la méthode : la dynamique de groupe et les interactions entre participants sont considérées comme des éléments risquant potentiellement de détourner l'entretien du thème discuté.* » (Duchesne & Haegel, 2008 : 12). On cherche à gagner du temps et de l'argent en multipliant le nombre d'enquêtés et en élargissant l'éventail de réponses recueillies.

A la même époque, et dans les mêmes Etats-Unis d'Amérique, une autre approche des *focus groups* se met en place. Elle concerne les travaux de psychologie sociale mis en place par Kurt Lewin, psychosociologue et fondateur, en 1944, du *Research Center for Group Dynamics* au MIT (Massachusetts Institute of Technology). On doit à Kurt Lewin la paternité de l'expression « dynamique de groupe » et les premiers travaux (Lewin, 1948) qui permirent de montrer que certains changements s'opèrent plus facilement en groupe qu'à l'échelle individuelle dans la mesure où la peur de s'écarter des normes collectives est la principale barrière de l'évolution des pratiques. Pour Lewin, il faut donc intervenir au niveau du groupe pour permettre la réflexion qui induira le changement. On reconnaîtra ici les principes de la recherche-action, qui s'inspirent largement de l'école lewinienne. Cette nouvelle conception des entretiens collectifs s'est répandue dans les institutions et les entreprises, en particulier dans le cadre de la gestion des ressources humaines et de la gestion de conflits.

Dans notre cas, il s'agissait, à la fin des 24 mois de terrain, de valider nos ultimes hypothèses dans un délai de temps restreint, et surtout en testant des variables précises. C'est dans cette perspective que Marion Amalric, membre de notre comité de suivi de thèse, nous a suggéré de réaliser des entretiens collectifs. Marion Amalric avait elle-même utilisé cette méthode (voir infra) dans le cadre du programme de recherche EVALES, plus précisément lors d'une étude sur l'évaluation économique des aménités paysagères de l'estuaire de la Seine (Cheve *et al.*, 2009 ; Bonnet *et al.*, 2010 ; Amalric *et al.*, 2010 ; Amalric *et al.* 2011). Outre les gains de temps (et d'argent), l'entretien collectif contribue à réduire les inhibitions individuelles par un effet d'entraînement. La

méthode de l'entretien collectif consiste à rassembler autour d'une table des personnes dont les responsabilités ou les engagements sont inexistantes dans le champ enquêté. Il s'agit généralement d'habitants de la zone étudiée, sans souci de maîtrise du sujet. Une personne en charge du projet anime la discussion en fonction d'un ordre préétabli, dans le but de faire s'exprimer l'ensemble des avis, puis de permettre de croiser les représentations, les opinions.

Selon Goss et Leinbach (1996) l'approche par les focus group s'avère émancipatrice pour les participants à quatre niveaux, que nous avons représentés sur le schéma suivant.



Figure 148 : Les quatre niveaux d'émancipation des *focus groups* pour les participants selon Goss et Leinbach (1996)
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Au titre de l'expérience sociale tout d'abord (Goss & Leinbach, 1996 : 117), les participants prennent connaissance des opinions probablement différentes des leurs et acquièrent de nouvelles connaissances, « *participants enjoy the exchange of opinions and experiences, the making of revelations and discoveries, and the sometimes « emotionally charged » discussions* » (op. cit.). Deuxièmement, les participants font l'expérience de la

réflexivité, grâce à l'expression d'opinions différentes : « *Focus groups give participants an opportunity to narrate their personal experiences and to test their interpretations of events and processes with others, and whether confirmed or disputed, the result is a polyvocal production, a multiplicity of voices speaking from a variety of subject positions.* » (op. cit. : 118). Si l'un des participants commence à parler d'impressions personnelles, il encourage les autres à faire de même. En agissant ainsi, il facilite le travail de remémoration et un cercle vertueux de confiance peut se mettre en place. Le troisième niveau concerne la liminalité⁷¹ : les participants redéfinissent éventuellement leur position dans le groupe grâce au nouvel environnement social (créé par le groupe) et à la convivialité. Le cheminement de l'entretien collectif est alors comparé avec le processus d'un rituel. « *The focus groups became anticipated social events with some of the characteristics of a 'liminal' experience, that is an organised ritualistic process that involves the transgression of established behavioural boundaries and allows participants to examine the rules that govern their existence and the basis of their knowledge about them.* » (op. cit. : 120). Enfin, les participants peuvent accroître leur « empowerment » (habilitation) en apprenant à mieux communiquer entre eux et en s'exprimant parfois pour la première fois en public. C'était particulièrement le cas pour l'expérience de Goss et Leinbach qui a été réalisée en Indonésie : « *For many of participants in our research the focus group was the first occasion on which they had spoken in public or had their opinion about an issue solicited.* » (op. cit. : 221). Les participants développent leur esprit critique à l'égard des opinions et idées échangées dans le groupe. Selon Daniel Naud, Rémy Tremblay et Hugues Chicoine (2008), le seul fait d'inviter des personnes à participer à un groupe témoin peut les aider à améliorer leur estime de soi et la légitimité de leur point de vue : « *elles acquièrent le statut d'experts* » (op. cit.).

Outre Atlantique, la formalisation des groupes témoins ou groupes cibles (c'est ainsi que son nommés les entretiens collectifs au Québec) en tant que méthode en géographie, fut

⁷¹ La liminalité est la seconde étape constitutive du rituel selon la théorie d'Arnold van Gennep, après la séparation et avant la réincorporation. Selon cette théorie, le rituel (spécialement le rite de passage) provoque des changements pour ses participants, notamment des changements de statut.

réalisée à compter des années 1980, à la suite d'une étude de Little (1975) sur les valeurs paysagères. L'étude de Little, présentée dans l'ouvrage *Landscape assessment : values, perceptions and resources*, consistait à organiser des groupes témoins avec des fermiers, des habitants du centre-ville et des périurbains afin d'identifier les valeurs que ces personnes attachaient aux paysages. Toutefois, Little ne fut pas en mesure d'interpréter les données obtenues de façon satisfaisante et il renonça à l'utilisation de cette méthode d'enquête (Naud *et al.*, 1998). À la fin des années 1980, Jaquelin Burgess et ses collaborateurs (Burgess, 1988 ; Harrison & Burgess, 1994 in Tremblay & Chicoine, 2008) ont exploré les valeurs environnementales et les espaces publics en rassemblant des groupes de discussions fécondes (*in-depth discussion groups*). Ils souhaitaient recréer la société britannique « en miniature ». Plus récemment, Anna Secor (2004) a publié une recherche sur la citoyenneté des migrantes kurdes à Istanbul en mobilisant les *focus groups* comme unique outil de collecte de données à des fins de compréhension de la construction identitaire chez les participantes, victimes de ségrégation de la part de la majorité turque. L'auteure analyse le rapport à l'espace et les stratégies spatiales de citoyenneté au moyen de quatre séances réunissant 33 femmes kurdes.

Durant les cinq dernières années, les entretiens collectifs ont été utilisés en géographie dans le cadre d'une étude sur la qualité de vie et l'attraction des entreprises de haute-technologie dans la banlieue montréalaise, à Laval (Tremblay & Chicoine, 2008 ; Naud *et al.*, 2008). Cette étude a permis au groupe de chercheurs de proposer un plan méthodologique des entretiens collectifs, divisé en trois grands temps. Le premier temps est la collecte d'information. Il s'agit de préparer l'entretien en amont au moyen d'une grille d'entretien, de choisir les participants en fonction de critères établis et de gérer judicieusement le temps de parole entre les participants et selon les thèmes à aborder. Le second temps est la consigne des informations, qui s'effectue durant le temps de l'entretien. Pour cela, on peut utiliser des enregistrements audio et vidéo, ainsi que la prise de note. La plupart des expériences mobilisant la technique des entretiens collectifs ont recours au minimum à deux personnes : un animateur et un observateur. Enfin, le troisième temps consiste en l'analyse et le compte rendu de l'information (Naud *et al.*, 2008 : 89).

En France, l'utilisation de l'entretien collectif en géographie est encore peu courante. Le travail de Marion Amalric, est, à notre connaissance, la seule expérience d'entretiens

collectifs utilisés dans le cadre de l'analyse des représentations du paysage ou du cadre de vie (Amalric *et al.*, 2011 : 8). Lors de celle-ci, six *focus groups* ont été planifiés, chacun d'une durée de deux heures environ, et réunissant six à huit personnes. Le but des entretiens collectifs était de tester un questionnaire qui allait par la suite être utilisé à plus grande échelle. Ces participants n'étaient pas censés se connaître, ils ne devaient pas être experts sur le sujet et étaient regroupés en groupes sociaux semblables (dans le but de faciliter les échanges et de limiter les trop grandes disparités) et selon le secteur de résidence, en tenant compte du sexe et de l'âge. Il leur a été demandé de décrire leurs pratiques, leurs préférences, leurs opinions et de réagir aux propos les uns des autres. Le rapport de présentation de recherche note que sur les six entretiens collectifs prévus à l'origine, quatre *focus groups* se sont déroulés dans des conditions satisfaisantes et ont regroupé 6 à 8 personnes chacun. Un schéma de déroulement du focus group, défini au préalable, permettait de baliser l'entretien et de synchroniser les différents enquêteurs sur la chronologie des questions. Le rapport de recherche précise que « *les focus groups se sont révélés extrêmement enrichissants et pertinents au sein du projet. (□) L'équivalent de cette trentaine d'entretiens [individuels] n'a effectivement duré qu'une dizaine d'heures. Aussi, en un temps limité, un matériau très diversifié est venu enrichir l'approche des aménités paysagères et des risques. (□) Enfin, l'intérêt des populations interrogées pour les sujets abordés a également été testé par l'intermédiaire des focus groups. L'enthousiasme et la disponibilité des participants aux focus groups ont démontré l'intérêt que présentaient les sujets abordés pour les habitants, de même que la richesse des questionnements et échanges entre chercheurs et participants qui ont inmanquablement suivi les groupes de discussions.* » (*op. cit.*).

Dans notre cas, nous cherchions à savoir s'il existe un « gradient identitaire » vis-à-vis du Parc naturel régional de la Brenne qui répondrait à deux variables : le fait que les gens soient « nés ici » ou qu'ils aient fait le choix de s'installer sur le territoire du Parc d'une part, le fait qu'ils vivent dans la « zone cœur » (en Grande Brenne) ou sur les périphéries, d'autre part.

7.1.2. Deux variables concernant la sélection des enquêtés

Le choix des enquêtés est essentiel lors d'entretiens collectifs. Les résultats sont intrinsèquement liés à ce choix. Pour notre recherche, nous souhaitons poursuivre l'analyse du discours du *Spectator*, celui qui observe l'image. Lors de la « lessive d'images » durant laquelle quatre collèges d'acteurs (habitants, élus, techniciens du Parc et professionnels de l'aménagement) avaient été réunis, nous avons établi trois constats : tout d'abord, que la plupart des participants à ces collèges (les *Spectator* donc) avaient également été des *Operator*, en soumettant, durant les mois précédents, leurs propres points de vue. Ils n'étaient par conséquent pas neutres, mais impliqués dans le projet et sensibilisés à nos thématiques de recherche. Ensuite, la répartition géographique des participants aux collèges n'était pas hétérogène, puisque certaines régions du Parc (Queue de Brenne, Pays d'Azay, Pays Blancs et Boischaux Sud, en somme, les territoires périphériques), étaient très peu représentés, surtout dans le collège des habitants. Enfin, il semble qu'une grande partie des personnes présentes à ces lessives d'images étaient souvent par sympathie à notre égard, ou par intérêt pour la recherche, la plupart ayant déjà connaissance *a minima* de l'objet de notre recherche, si ce n'est de notre problématique, et même parfois de nos premiers résultats puisque plusieurs restitutions ont eu lieu au fil de la thèse.

Nous avons donc décidé de sélectionner pour les entretiens collectifs des personnes qui n'avaient participé à aucune de nos animations « photographiques » réalisées depuis 2010 (tous les participants aux concours photos, aux ateliers photographiques, les membres du comité syndical, du conseil scientifique, et les techniciens du Parc). Pour aller vers une neutralité plus importante, nous avons souhaité interroger des personnes qui ne nous connaissaient pas, ou au moins qui ne connaissaient pas précisément notre sujet de recherche. Enfin, nous intéressant aux gradients du lieu de vie, il nous semblait logique de sélectionner notre échantillon parmi les habitants.

Revenons rapidement sur l'hypothèse que nous souhaitons valider avec ces entretiens collectifs afin de mieux saisir nos choix méthodologiques. Cette hypothèse concernait l'existence d'un « gradient identitaire » vis-à-vis du Parc naturel régional de la Brenne qui répondrait à deux variables : d'une part le fait que les gens soient « nés ici » ou qu'ils

aient fait délibérément le choix de s'installer sur le territoire du Parc, d'autre part, le fait qu'ils vivent dans la « zone cœur » (en Grande Brenne) ou sur les périphéries.

Nous avons donc procédé à un découpage du territoire du Parc, en superposant la carte des unités paysagères (PNRB, 2008) à celle des communes. La question de la distinction de la Petite Brenne et de la Grande Brenne s'est posée : afin de gagner du temps, nous nous sommes interrogés sur la pertinence de rassembler ces deux unités. Mais par souci de cohérence avec les analyses réalisées jusqu'alors, nous avons fait une entité « Petite Brenne » à part. Nous avons donc six entités : le Pays d'Azay, la Grande Brenne, la Petite Brenne, la Queue de Brenne, le Pays Blancois et le Boischaud sud. Nous n'avons pas retenu les entités « des vallées » (Creuse et Anglin) car notre pratique du terrain nous a montré que, si les rivières ont un rôle important dans les représentations du paysage, les habitants qui vivent en amont et en aval (au Blanc et à Saint-Gaultier par exemple) ne se considèrent pas comme faisant partie d'un tout cohérent « vallée de la Creuse ». Il se rattachent plus à une ville (Le Blanc pour le Pays Blancois, Saint-Gaultier) ou à une unité paysagère « distincte » (« Brenne » ou « Petite Brenne »). Le même sentiment se rencontre pour les habitants qui vivent le long de l'Anglin : ceux du sud de Chalais ou de Prissac se sentent du Boischaud, ceux de Concremiers ou de Mérigny, du pays Blancois ou « proches de la ville du Blanc ».

Comme nous pouvons le voir, la superposition d'unités paysagères et d'une carte administrative est toujours délicate. Certaines communes se retrouvent dans deux entités paysagères. Afin d'éviter les confusions, nous avons évité de sélectionner des habitants de ces communes « de transition », comme par exemple le cas emblématique de Douadic, à cheval entre le Pays Blancois et la Grande Brenne, ou celui des communes qui longent la Creuse.

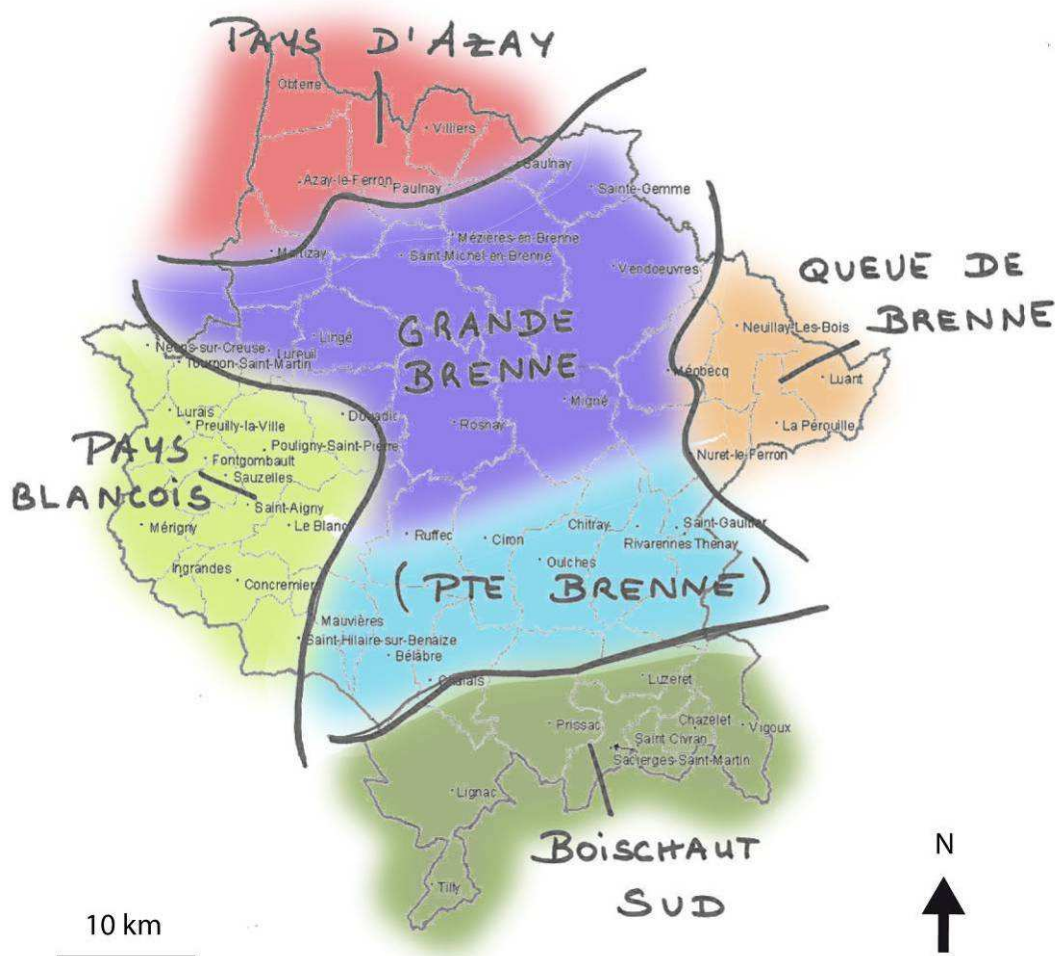


Figure 149 : Répartition géographique des *focus groups* par superposition de la carte des entités paysagères et de la carte des communes du Parc
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Sur chacune de ces six entités, nous avons procédé à deux *focus groups*, l'un avec des personnes nées sur le territoire et y ayant toujours vécu (nous avons considéré que le cas des étudiants réalisant leurs études ou leur service militaire hors département n'entrait pas en considération), l'autre avec des personnes ayant choisi délibérément de s'installer dans cette région. Cette seconde catégorie inclut également les personnes ayant des racines familiales dans la région mais ayant grandi et vécu ailleurs. Par exemple, il s'agit de personnes nées sur le Parc, ayant migré avec leurs parents durant leur enfance en région parisienne (ou ailleurs) et ayant décidé de revenir à l'âge adulte s'installer dans la région, après au moins vingt ans d'absence. Ces critères ont été fixés délibérément, après réflexion, lors de la composition de nos groupes d'entretien.

Etant donné que personne ne pouvait nous accompagner sur le terrain pour réaliser les douze entretiens collectifs, nous avons dû assurer l'animation, la collecte des données, l'observation et l'analyse seule. Nous avons conscience des limites de l'exercice mais le recrutement d'un stagiaire pour nous accompagner n'a pu aboutir. Pour cette raison, il nous a semblé pertinent, après avoir fait un entretien collectif « test », de limiter l'effectif de nos groupes de 3 à 5 personnes. Pour contacter les personnes, nous avons mobilisé différents réseaux. Le plus souvent, il s'agissait de contacts de nos propres amis, connaissances ou collègues. Nous avons aussi contacté les bibliothèques municipales et les mairies, lorsque nous manquions de noms. La participation aux entretiens était bénévole et nous cherchions à chaque fois une certaine diversité dans les profils. Nous demandions donc aux personnes que nous connaissions de nous aider à rechercher par exemple « *une agricultrice, habitant dans la région du Pays d'Azay, native de la région, et ayant entre 30 et 45 ans* ». Nous avons contacté entre une douzaine et une vingtaine de candidats potentiels par entretien collectif, un certain nombre ont refusé par manque de temps ou d'intérêt. Pour contacter les personnes, nous avons procédé la plupart du temps par téléphone, en demandant les semaines et les créneaux de disponibilité de chacun. Nous faisons ensuite la synthèse pour trouver la date qui pourrait convenir au maximum de personnes, le plus souvent en soirée. Quelques manifestations publiques (festival Chapitre Nature, conférences) ou privées (soirée chez des amis, rencontres associatives) nous ont permis d'aller au-devant de personnes que nous ne connaissions pas pour les solliciter. Il est arrivé très fréquemment que certaines personnes contactées et ayant confirmé leur présence ne viennent pas au lieu de rendez-vous. Ainsi, lors de l'un des entretiens (Petite Brenne, « nés ailleurs ») nous étions à l'heure convenue en présence de seulement deux habitants au lieu des six initialement prévus. L'entretien collectif a cependant été très instructif, nous avons pu aller dans la profondeur de l'échange. Au final, ces douze entretiens nous ont permis d'interroger cinquante personnes, en environ 27 heures d'entretien enregistrés. Tous les enregistrements n'ont pas été retranscrits par manque de temps, mais nous avons pu retrouver les passages qui nous intéressaient grâce à nos prises de notes, avec référence systématique au minutage de l'enregistrement, afin de procéder à leur retranscription.

Les douze entretiens ont eu lieu en mai et juin 2012, le tableau ci-dessous détaille la ventilation des personnes rencontrées en fonction des deux variables de sélection.

Zone géographique (communes incluses, avec les limites et incohérences liées à l'exercice de superposition de cartes)	« Nés ici »	« Nés ailleurs » et ayant fait le choix de s'installer ici
Pays d'Azay (Obterre, Azay-le-Ferron, Paulnay, Saulnay, Villiers)	4	5
Grande Brenne (Lingé, Saint-Michel-en-Brenne, Rosnay, Martizay, Migné, Sainte-Gemmes, Vendoeuvres, Martizay, Méobecq)	3	4
Petite Brenne (Oulches, Chitray, Rivarenes, Saint-Gaultier, Thenay, Belâbre, Ruffec, Ciron)	4	2
Queue de Brenne (Luant, La Pérouille, Neuillay-les-Bois, Nuret-le-Ferron)	3	5
Pays Blancs (Néons-sur-Creuse, Lurais, Preuilly-la-Ville, Pouligny-Saint-Pierre, Fontgombault, Sauzelles, Saint-Aigny, Le Blanc, Mérigny, Ingrandes, Concremiers, Tournon-Saint-Martin, St Hilaire-sur-Benaize)	6	4
Boischaut sud (Lignac, Prissac, Tilly, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Civran, Chazelet, Vigoux, Luzeret)	3	7

Tableau 20 : Ventilation des cinquante participants aux *focus groups*
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Comme il est habituellement d'usage avec des entretiens collectifs, nous avons procédé à l'écriture d'une grille d'entretien, qui suit un cheminement méthodologique précis.

7.1.3. Conduite méthodologique de l'entretien

La conduite d'un entretien collectif requiert un travail en amont. La plupart des guides méthodologiques conseillent la réalisation d'une grille d'entretien, qui recense les sujets à aborder, et pour chacun de ces thèmes, prévoit des questions de relance. Il s'agit de ce que l'on peut qualifier de cheminement méthodologique de l'entretien. Comme pour l'entretien ethnologique, il est possible que la discussion prenne une orientation qui serait néfaste de rompre à tout prix. L'essentiel étant de veiller à ce qu'il y ait le moins de digressions possibles et à ce que tous les sujets notés au préalable soient abordés, quitte à relancer les participants par des questions rédigées en amont.

Hollander (2004 : 608) explique comment deux types d'obstacles peuvent parfois empêcher le focus group de se révéler entièrement efficace. Il parle des *silences-problèmes* et des *discours-problèmes*. Dans le cas des *silences-problèmes*, le participant ne s'exprime pas, il peut ainsi rester muet tout au long d'une séance, alors que pour les *discours-problèmes*, il n'exprime pas sa véritable pensée ou il l'exagère. Etant consciente que notre étiquette « technicienne du Parc » pouvait influencer les réponses des participants et entraîner des discours-problèmes, nous avons choisi volontairement, en accord avec notre tutrice scientifique Dany Chiappero, de nous présenter comme étudiante de l'école du paysage d'Angers, mandatée pour réaliser, dans le cadre de nos études en aménagement du territoire, un travail sur la perception de la région, du cadre de vie, des paysages, et du Parc naturel régional de la Brenne. Cette question se pose fréquemment avec l'observation participante, qui requiert parfois la nécessité d'avancer en « observateur masqué » afin d'appréhender au mieux les réalités d'un terrain.

Nous souhaitons soumettre des photos aux participants afin de susciter des réactions, des jugements, des prises de position et des débats. Notre cheminement méthodologique suit une trajectoire de questionnements et de thèmes, partant du quotidien des participants, de leur environnement immédiat et allant vers leur environnement plus

large, jusqu'à la notion de territoire, et de PNR. Nous avons choisi de mobiliser différents registres, notamment le langage verbal et le langage non verbal. Enfin, nous avons choisi d'aller au bout de nos questionnements, et un peu au-delà, en laissant la possibilité à des questionnements plus larges d'émerger. C'est ce qui explique que certaines questions peuvent paraître plus éloignées de nos hypothèses, proprement liées aux paysages. Ces détours nous semblaient important dans le but, comme le précise Armand Frémont dans la citation placée en début de chapitre, d'aller creuser les relations qui lient les habitants à leur territoire de Parc naturel régional, dans une acception large de l'espace, un espace « vécu, vu et ressenti ».

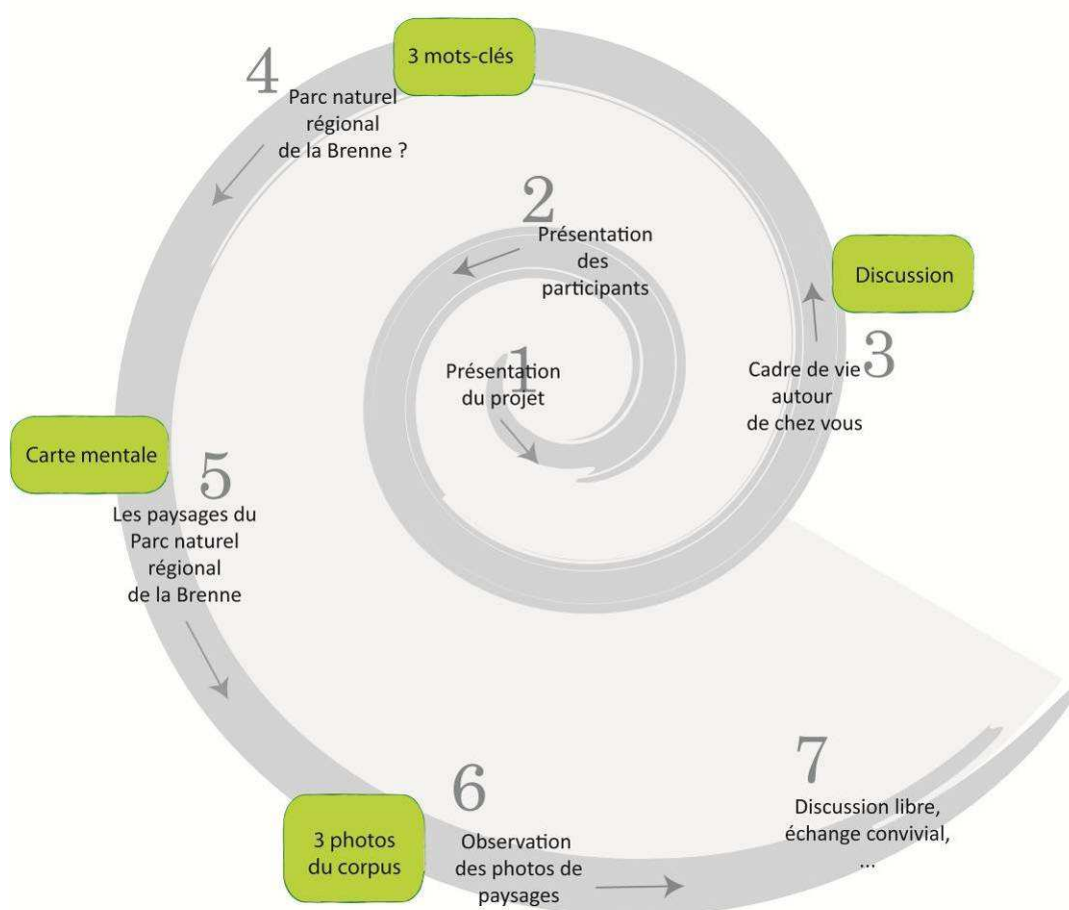


Figure 150 : Cheminement méthodologique de la grille d'entretiens collectifs et outils mobilisés
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Après avoir remercié chacun pour sa présence, nous nous présentions ainsi que l'objet de notre étude (étape 1). Puis, nous expliquions le déroulement de l'entretien : « *Je vais vous poser des questions et vous allez répondre tour à tour, parfois avec un peu de temps pour écrire les choses avant d'en parler. Comme je travaille sur la manière dont vous vivez les choses, dont vous les ressentez, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Sentez-vous très libre de dire ce que vous voulez, si vous le voulez, et de ne pas répondre si vous préférez. En fait, il s'agit plus d'une conversation conviviale entre nous tous que d'un exercice de style.* » Enfin, nous précisions que si personne ne s'opposait, un dictaphone allait enregistrer la discussion mais que l'utilisation des échanges resteraient de toute façon anonyme. Cette légitime promesse du respect de l'anonymat explique notre difficulté à indiquer trop d'éléments dans la description des personnes interrogées.

Nous passons ensuite à la présentation des participants (étape 2) en demandant les noms, prénoms, lieu de résidence et date d'emménagement sur ce lieu de résidence. Nous avons volontairement esquivé la notion d'activité professionnelle, afin de ne pas mettre certaines personnes mal à l'aise vis-à-vis du groupe dès le lancement de la conversation ou de cliver le groupe. Nous proposons à chacun d'évoquer « *son parcours, en fonction de ce que chacun souhaitait partager* ». Cette étape était très importante pour instaurer un climat d'écoute et de bienveillance entre participants.

La discussion commençait à la troisième étape, en s'intéressant au cadre de vie immédiat, l'environnement de proximité de chacun : « *Nous allons maintenant parler du cadre de vie, de l'environnement autour de chez vous* ». Le mot « paysage » n'était volontairement pas prononcé afin de voir si les enquêtés allaient l'exprimer. Nous demandions alors les avantages du lieu où les habitants vivaient. Les relances éventuelles concernaient les services et les équipements. Nous posions ensuite la question des inconvénients. Les autres questions concernaient les raisons qui motivent le choix du lieu de résidence : « *Pourquoi habitez-vous dans ce coin ?* » et enfin, l'environnement visuel immédiat de chacun : « *Depuis chez vous, que voyez-vous de beau, de pas beau ?* » Ces questions, volontairement larges et « naïves », nous permettaient d'observer comment les personnes percevaient les notions « d'environnement proche » ou de « coin » : se référaient-elles à leur maison et leur jardin ? leur rue ? la commune ou le hameau ? le

territoire au sens large ? Nous étions également attentive à l'apparition du terme de « Parc naturel régional de la Brenne ».

Si le terme n'avait pas encore été prononcé, nous l'introduisons dans la quatrième étape, en demandant à chacun de répondre par écrit, sur la feuille préalablement placée devant lui, à la question suivante : « *Si je vous dis Parc naturel régional de la Brenne, quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit ?* ». Ce petit *brainstorming* était fait individuellement. L'intégralité des mots écrits par les participants (150 mots au total) a été retranscrite sur un tableur informatique afin de pouvoir réaliser un traitement statistique des occurrences. Nous invitons ensuite ceux qui le désiraient à partager leurs mots avec les autres participants. Ce petit exercice nous permettait de saisir les premières perceptions du Parc de chacun, nous pouvions ensuite poser une série de questions plus précises et personnelles au sujet du Parc : « *Avez-vous l'impression de vivre dans un Parc naturel régional, pourquoi ? Trouvez-vous cela « prestigieux » ? Est-ce une fierté pour vous ? Est-ce que le fait qu'il y ait un Parc change des choses dans votre vie, en bien ou en mal ?* ». Nous abordions, pour terminer cette étape, la question des frontières et du nom du Parc : « *Que pensez-vous des frontières du Parc ? de sa superficie ? Il devrait être plus grand ? plus petit ? Que pensez-vous de son nom ? Cela change quelque chose d'habiter « dans » ou « hors » du Parc ?* ».

Avec la cinquième étape, nous abordions le thème des paysages, mais en utilisant le langage non verbal. Par intérêt et par curiosité, nous avons proposé l'exercice de la carte mentale avant de passer aux photographies. Nous reviendrons dans le paragraphe suivant sur la méthodologie de la carte mentale et le choix de cet outil (Cf. 7.1.4.). Voici comment nous avons introduit l'exercice : « *Nous aimerions connaître votre vision de ce territoire sur lequel vous vivez. Si vous retournez votre feuille, vous voyez une carte vierge du Parc, dessinée à main levée. (Faire une carte volontairement très simple, enfantine, sans échelle, sans orientation ni légende). Vous voyez Châteauroux, Le Blanc, les chefs lieux de canton, Montmorillon et la Creuse. Tout d'abord pouvez-vous marquer approximativement une croix sur l'endroit où vous habitez ?* » Ce premier exercice nous permettait de nous assurer que tout le monde se repérait sur la carte.



Figure 151 : Carte vierge distribuée aux participants des entretiens collectifs dans le cadre de l'exercice de la carte mentale
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Nous demandions ensuite aux participants de représenter les différents types de paysages du Parc : « Il y a des crayons de couleurs, des feutres, des pastels secs et gras et des gommettes si vous voulez. Ça peut être des « grosses patates » ou du dessin, vous pouvez mettre du texte, bref c'est vraiment comme vous voulez et rassurez vous, ce n'est pas noté. Par contre, comme à l'école, vous ne regardez pas les uns sur les autres. » En proposant cette consigne, il nous intéressait de voir quels éléments paysagers les participants allaient représenter ainsi que la diversité des types de paysages. Nous souhaitions aussi constater leur connaissance de la diversité des unités paysagères : imaginaient-ils un territoire recouvert d'étangs ? Quelle place laissaient-ils aux nouvelles problématiques paysagères, notamment à l'enfrichement, ou à la gestion

du bocage ? Allaient-ils représenter l'ensemble des paysages ou seulement ceux du quotidien ? Leurs représentations du paysage incluaient-elles les périphéries du territoire (Châteauroux, Montmorillon) et les infrastructures routières ? Durant cet exercice, qui durait une dizaine de minutes, nous proposons de servir à boire et à manger à ceux qui le souhaitent. Cela permettait de donner suffisamment de temps à chacun pour réaliser son dessin.

Au bout de quelques minutes, nous ajoutons une consigne, afin de valider l'existence de points de vue et de sites emblématiques : « *Pouvez-vous mettre des petits yeux là où il y a de belles choses à voir selon vous ? Si vous vouliez présenter le territoire à quelqu'un qui ne connaît pas par exemple □ où est-ce que vous l'emmèneriez ?* ». Cette consigne nous intéressait également pour constater la présence de zones d'ombres, c'est-à-dire des zones dont on ne parle pas, et donc, qu'on ne représente pas. Après quelques minutes, nous proposons aux volontaires de présenter leur dessin aux autres, de le commenter. Une discussion suivait généralement.



Figure 152 : Réalisation des cartes mentales par les habitants enquêtés lors des entretiens collectifs
Source : Claire Blouin-Gourbilière, mai et juin 2012

La sixième étape se poursuivait autour de la collation. Nous avons préalablement fait imprimer les 308 points de vue en format de photographie 10*15 cm, avec au dos une étiquette précisant l'auteur de la photo, son titre, son numéro, sa légende et le lieu de prise de vue. Ces 308 photos étaient réparties au hasard, en paquets, entre tous les participants auxquels nous demandions d'en choisir trois chacun parmi leur paquet : « *la photo qui vous plaît le plus, la photo qui vous plaît le moins, et la photo qui représente le mieux le Parc naturel régional de la Brenne* ». Si ils ne trouvaient pas de photographie appropriée dans leur paquet, ils avaient la possibilité de prendre dans le paquet d'un des voisins. Après avoir laissé quelques minutes à chacun pour sélectionner les trois photos, nous proposons de réaliser la mise en commun. Chacun pouvait argumenter son choix de photographie et comme on l'imagine, les discussions sur les perceptions se mettaient en place. Nous avons relevé les choix de chacun, ils ont été répertoriés dans un tableur informatique reprenant l'ensemble des 308 photos et laissant apparaître les affinités des *observator*. Ce tableau a été traité statistiquement.



Figure 153 : Observation et sélection des photographies par les habitants enquêtés lors des entretiens collectifs

Source : Claire Blouin-Gourbilière, mai et juin 2012

A la fin de chaque entretien, nous remercions les participants après leur avoir demandé au préalable s'ils avaient des choses à ajouter ou des commentaires à faire. La discussion libre et conviviale pouvait se poursuivre un certain temps (étape 7), parfois plus profondément lorsque nous avons éteint le dictaphone.

L'analyse de ces entretiens a été réalisée en plusieurs étapes. Notre matériau de recherche collecté était riche et abondant. Nous avons d'une part, le résultat du *brainstorming* (les trois mots référencés en lien avec le « Parc naturel régional de la Brenne ») et d'autre part, le choix des 3 photos. Ces premiers résultats étaient référencés sous forme de tableau, rendant leur analyse aisée. Nous avons pu observer les redondances, l'apparition des occurrences, les liens entre les différentes zones du Parc et l'origine des participants (« nés ici », « nés ailleurs »). Des résultats probants ont rapidement fait surface.

L'analyse des cartes mentales a été riche également, bien que nous ayons considérées ces cartes avec prudence car nous n'étions pas habituée à les manipuler et à analyser leur contenu graphique. Elles ont en revanche été d'excellents supports d'expression sur le sujet des paysages. Nous reviendrons spécifiquement sur les cartes mentales et leur analyse dans le paragraphe suivant, qui leur est consacré. Enfin, il restait nos prises de notes et nos enregistrements. Nous avons tout d'abord repris nos notes en surlignant avec différentes couleurs ce qui était en lien : avec l'environnement proche (maison, quartier, hameau), avec la commune, avec l'esthétisme du cadre de vie, avec le mode de vie, les avantages et inconvénients du territoire, avec le Parc naturel régional de la Brenne en général (appréciation, acception générale) et en particulier (aménités, contraintes), et enfin avec l'image liée aux territoires vécus (territoires au sens large, aussi bien le territoire communal que celui du Parc, du département de l'Indre, ou encore de la région historique du Berry). Ce dernier point était souvent mis en lien dans le discours des enquêtés avec la notion d'identité et d'appartenance territoriale. En reprenant chacun de ces éléments sur une grande feuille scindée en deux colonnes « nés ici » / « nés ailleurs », nous avons vu apparaître des similitudes et des distinctions dans les points de vue émis. La synthèse des résultats de cette analyse est présentée dans les sous-parties suivantes, ordonnée dans un sens logique pour en faciliter la compréhension. La sous-partie 7.2 s'intéresse aux natifs du territoire, la sous-partie 7.3 à ceux qui sont « nés ailleurs » et qui ont fait le choix de vivre ici, et la sous-partie 7.4

présente les conclusions transversales et générales, ainsi que la validation de notre seconde hypothèse.

Mais avant la présentation de nos résultats, il nous semble nécessaire de poursuivre la description du cheminement méthodologique de nos entretiens collectifs en revenant plus en détail sur la carte mentale et son approche méthodologique.

7.1.4. Le bonus des entretiens : la carte mentale, approche méthodologique

Par intérêt et par curiosité, nous avons proposé l'exercice de la carte mentale lors de chaque entretien collectif. Nous sommes consciente que nous partons, en mobilisant cet outil, hors des sentiers battus par notre méthodologie initiale, basée sur la photographie habitante comme support du discours. C'est à ce titre que nous développons dans cette partie de la thèse, son approche méthodologique. La mobilisation de l'outil carte mentale a été considérée comme un « bonus » dans notre recherche, un « pourboire méthodologique » destiné à confirmer une nouvelle fois nos hypothèses, et à tester cet outil original dont nous avons souvent entendu parler lors de nos discussions avec les jeunes chercheurs travaillant sur les perceptions. Comme nous le verrons, les résultats obtenus furent très intéressants. Nous détaillons ici la méthodologie et l'état de l'art relatifs à la carte mentale.

L'utilisation la plus précoce du terme de carte mentale (*cognitive map, mind map*) est attribuée à Tolman (1948), mais ce champ s'est développé en vagues successives qui ont connu un premier pic dans les années 1970 puis un second au début des années 1990. Le précurseur de l'utilisation de la carte mentale en géographie est Kevin Lynch, qui utilisa les cartes mentales dans des espaces intra-urbains à Boston, Los Angeles et Jersey City. Dans un premier temps, c'est l'espace de la vie quotidienne qui est analysé. La carte mentale est une technique graphique reflétant une réalité subjective de l'espace, c'est-à-dire la façon dont un individu se représente une portion d'espace. Pour Hervé Gumuchian et Claude Marois, il s'agit « de la représentation mentale de l'environnement géographique d'un individu ; l'élaboration de cette cartographie mentale renvoie à l'ensemble des activités cognitives qui permettent à chacun de nous de sélectionner et de

manipuler des informations ayant trait à l'environnement spatial. » (Gumuchian & Marois, 2000 : 337). En ce sens, la carte mentale permet de collecter les représentations spatiales que les individus se font de leur environnement, de saisir la « *configuration cognitive de l'espace* » (Bonin, 2004). Elle permet d'étudier la manière dont les individus perçoivent l'espace afin de mieux saisir les habitudes et les actions des populations et des sociétés. Elle est, en ce sens, l'un des outils de prédilection de la géographie des représentations (Baud *et al.*, 2008 : 193). D'une manière générale, il existe deux façons de recueillir des représentations spatiales par le biais des cartes mentales : demander aux enquêtés de dessiner une portion d'espace sur une feuille blanche, ou à partir d'un fond de carte faisant figurer un minimum d'informations (Gueben-Venière, 2011).

Après avoir été principalement utilisées en géographie urbaine, puis quelque peu mises de côté par les géographes, les cartes mentales font désormais l'objet d'un regain d'intérêt, en particulier dans le champ de la géographie de l'environnement (Peron, 2005 ; Mc Kenna *et al.* 2008 ; Gueben-Venière, 2011) et parfois de l'aménagement (Chapon *et al.*, 2010). Nonobstant cet intérêt, les difficultés inhérentes à l'interprétation des cartes mentales ont depuis toujours conduit les géographes à manier cet outil avec une extrême prudence. Hervé Gumuchian et Claude Marois rappellent ainsi que « *la vogue relativement récente de l'utilisation des cartes mentales en matière de recherche [] ne saurait faire oublier qu'il s'agit là de matériaux à manier avec prudence ; cette exigence est d'autant plus forte que, sur le plan théorique, l'approche de la cartographie mentale demeure à peine ébauchée.* » (Gumuchian & Marois, 2000 : 337). Ainsi les auteurs conseillent : « *la plus élémentaire des précautions veut que d'autres matériaux accompagnent la carte mentale dans toute problématique de recherche* » (Gumuchian & Marois, 2000 : 338), ce que confirme Servane Gueben-Venière (2011) : « *les cartes mentales s'avèrent être un très bon outil de recueil des représentations lorsqu'elles sont utilisées en complément d'entretiens semi-directifs par exemple* ».

Dans le cadre de notre recherche, ce fut le cas. Nous disposions donc, au terme des entretiens collectifs, de 50 cartes mentales, toutes basées sur le même fond de carte ce qui rendait leur analyse plus aisée. Elles étaient moins disparates et facilement comparables entre elles. Chacune comportait trois types d'informations : une croix, représentant le lieu de résidence de la personne enquêtée, les différents types de paysages, représentés soit par des plages de couleurs, soit par des mots, soit par des

idéogrammes, et enfin, des icônes en forme d'œufs, localisées aux endroits appréciés, à connotation esthétique, sentimentale ou touristique. Pour chacune des cartes mentales, nous étions également en possession de l'information du nom de son auteur et du focus group auquel il avait participé.

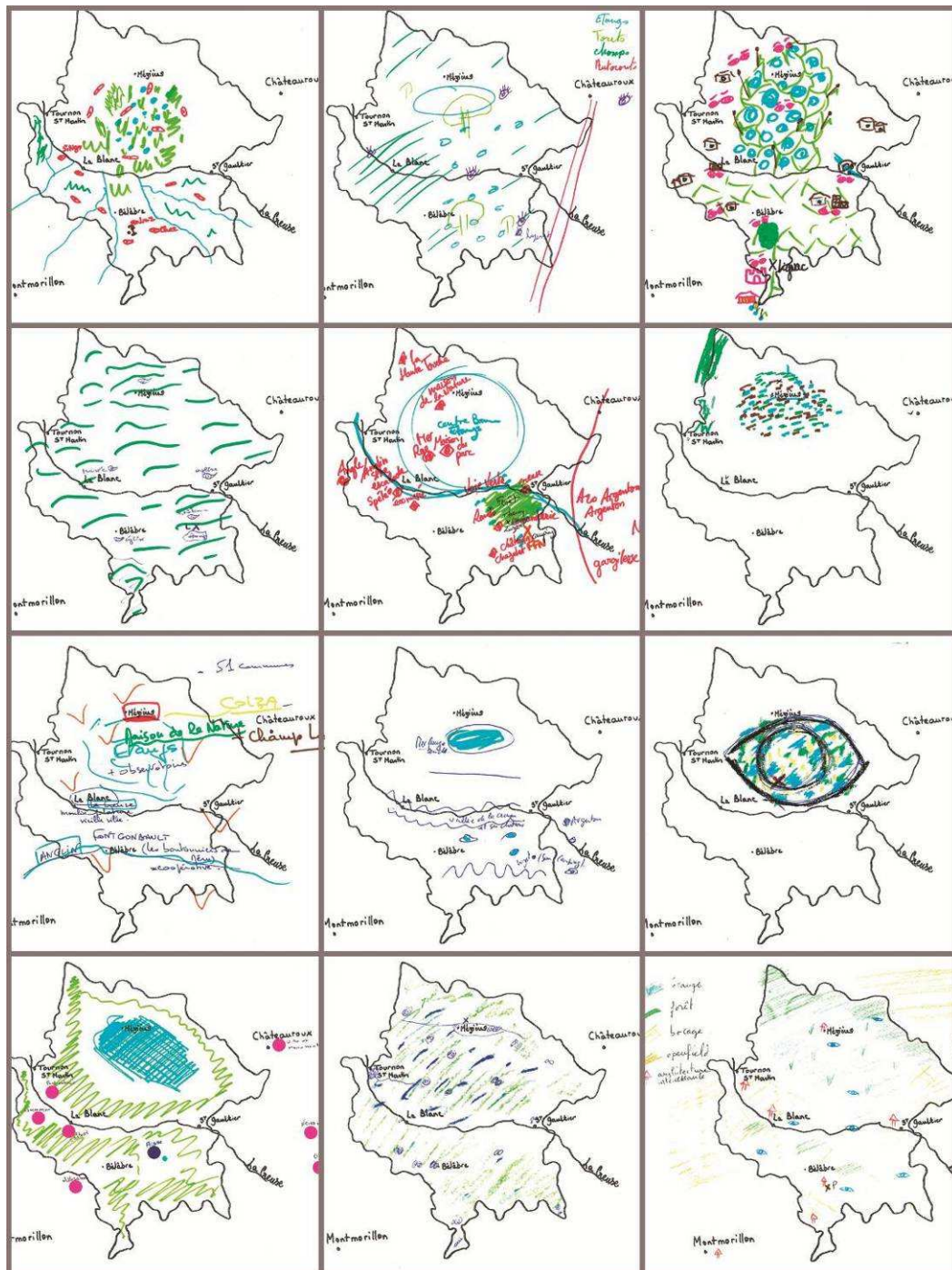


Figure 154 : Douze des cinquante cartes mentales réalisées par les habitants enquêtés lors des entretiens collectifs
Source : Claire Blouin-Gourbilière, mai et juin 2012

Pour analyser ces cartes mentales, nous avons procédé à deux approches. La première consistait en une lecture des « motifs » présents, selon la méthode de l'analyse des 308 photographies du corpus (cf. chapitre 5). Nous avons pour cela analysé chaque carte et reporté les résultats dans une grille comparative (tableur Excel) en notant la présence ou l'absence des éléments suivants : les étangs, les rivières, la forêt, les arbres isolés, le tourisme, le patrimoine bâti, les cultures, le bocage, les villes, les routes et les routes. Nous notions enfin la présence ou l'absence d'une homogénéité sur le territoire (l'ensemble du territoire représenté de la même manière) et l'existence, chez le participant, d'une aire de connaissance réduite (seulement une partie du territoire figurée, une autre partie de la carte laissée vierge).

Prénom	Sexe	Rég.	PNR	Nés ici/ailleurs	Gr.	mot-clé 1	mot-clé 2	mot-clé 3	Etang	Rivière	Forêt	Arbre isolé	Tourisme	Pat. Bâti	Culture	Bocage	Villes	autoroutes/routes	homogénéité	Aire conn. Rédu.		
1	H	BS		né ici	BS1	tortue	bouchure	etang	1	0	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0		
2	H	BS		né ici	BS1	espace naturel	conservier		0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1		
3	F	BS		né ici	BS1	oiseau	cistude	etang	1	1	1	0	1	1	0	0	1	1	0	0		
4	F	BS		né ailleurs	BS2	etang	verdure	peche	1	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	1		
5	F	BS		né ailleurs	BS2	calme	verdure	nature	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1		
6	F	BS		né ailleurs	BS2	nature	calme	serenite	1	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	
7	F	BS		né ailleurs	BS2	bouchure	nature	oiseau	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	
8	H	BS		né ailleurs	BS2	etang	faune	désert	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	
9	H	BS		né ailleurs	BS2	region naturelle	paysage	etang	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	
10	F	BS		né ailleurs	BS2	etang	nature	bocage	1	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	
11	F	GB		né ailleurs	GB2	etang	vegetation	calme	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	
12	F	GB		né ailleurs	GB2	nature	serenite	calme	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	
13	H	GB		né ailleurs	GB2	observatoire	bonheur	faire connait	1	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	
14	F	GB		né ailleurs	GB2	nature	solitude	tranquillite	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	
15	F	PBR		né ailleurs	PBR2	etang	faune	balade	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	
16	F	PBR		né ailleurs	PBR2	etang	oiseau	animation	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	
17	H	PBR		né ailleurs	PBR2	etang	artisanat	propriete pri	1	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	
18	H	PBR		né ailleurs	PBR2	nature	espace	espee	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	
19	F	PBR		né ailleurs	PBR2	etang	longere	pouigny	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	
20	F	PBR		né ailleurs	PBR2	oiseau	etang	paysage	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	
21	F	PBR		né ici	PBR1	identite	developpement	nature	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	0	1	0	
22	H	PBR		né ici	PBR1	etang	cistude	CTM	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
23	H	PBR		né ici	PBR1	etang	cistude	orchidee	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	
24	F	PBR		né ici	PBR1	etang	crepe	Bouchet	1	1	1	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	
25	F	PBR		né ailleurs	PBR1	etang	maison du F	balade	1	1	0	1	1	1	1	0	1	0	0	0	1	
26	F	PBR		né ailleurs	PBR1	etang	oiseau	CTM	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	
27	H	GB		né ailleurs	GB2	etang	oiseau	plante	1	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	
28	H	GB		né ailleurs	GB2	chevre	etang	perdu	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	
29	F	GB		né ailleurs	GB2	etang	nature	oiseau	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1

Figure 155 : Extrait du tableau d'analyse des cartes mentales
Source : Claire Blouin-Gourbillière, 2012

Ce tableau a pu être traité statistiquement, en isolant par exemple les participants d'une région donnée, les natifs du territoire, etc.

La seconde approche a consisté en une lecture des cinquante cartes dans leur ensemble, étalées sur le sol, selon différents classements. Nous avons tout d'abord groupé les cartes de ceux « nés ailleurs » et ayant fait le choix de venir s'installer ici, puis à l'opposé, des

natifs du territoire. Nous avons ensuite essayé de regrouper les cartes qui avaient des points communs (figuration des périphéries du Parc sur la carte, représentation des axes routiers, représentation des cultures agricoles, des châteaux, des rivières, etc.) en essayant d'identifier les caractéristiques communes des auteurs des cartes (âge et entité de résidence essentiellement). Cette seconde analyse, plus réflexive et subjective, a également apporté des réflexions et résultats intéressants comme nous le verrons dans les sous-parties suivantes, qui exposent nos résultats. Ce que nous retenons de l'utilisation de la carte mentale, est que sa réalisation au sein de chaque groupe a été un support très pertinent de discussion sur les paysages, au même titre que la photographie l'est pour un *Operator*. Le fait de « faire soi-même », de « créer », de « construire » une représentation iconographique individuelle du paysage « vu, vécu et ressenti », est un excellent support d'expression d'une part, de médiation d'autre part.

Résultats des entretiens collectifs

Les trois sous-parties suivantes (7.2, 7.3 et 7.4) présentent les conclusions d'analyse résultant des douze entretiens collectifs. Ces conclusions, issues de notre cheminement méthodologique et de la mobilisation des différents outils (mots-clefs, cartes mentales, sélection et échanges autour des photographies), seront développées en trois temps. Dans un premier temps (sous-partie 7.2) nous verrons comment les locaux (ceux qui sont « nés ici ») ont été témoins de la transformation du territoire. Vivant selon un mode de vie rural, ils connaissent en général mal les périphéries du Parc naturel régional, qu'ils associent surtout à des personnalités emblématiques et des services. Dans un second temps (sous-partie 7.3), nous nous intéresserons aux résultats concernant les personnes « nées ailleurs ». Ces personnes se sont installées sur le territoire, qu'elles idéalisent la plupart du temps, afin de trouver un certain art de vivre, la quiétude et une proximité avec « la Nature ». Forts d'une excellente connaissance du territoire, ils le font apprécier à leur entourage et en vantent facilement les atouts. Dans un dernier temps (sous-partie 7.4), nous synthétiserons nos propos et reviendrons sur notre seconde hypothèse de recherche, qui sera validée et précisée. Nous reviendrons également sur l'utilité des différents outils mobilisés comme supports de discussion lors de ces entretiens collectifs.

7.2. Nés sur le territoire, nous avons été témoins de sa transformation

Les habitants nés sur le territoire ont vu, en deux à trois décennies, leur région changer. Elle s'est transformée en une terre d'accueil de visiteurs et de néoruraux. Pour la plupart, parler du Parc naturel régional, c'est évoquer des personnes emblématiques et l'impulsion économique que le Parc a offert au territoire, qu'il s'agisse de l'essor du tourisme, de la mise en valeur du caractère identitaire (avec la valorisation du bâti, la plantation de haies) ou des accompagnements offerts aux porteurs de projets. Ils apprécient également les services proposés à la population, surtout les plus jeunes. Ils évoquent également, avec un sentiment d'impuissance, la transformation des paysages et le fait que la Brenne devienne « une petite Sologne ». Gardant en mémoire l'histoire de ce territoire et ses racines profondément rurales, ils expriment parfois un sentiment de

défiance ou d'agacement vis-à-vis des mesures de protection que le Parc souhaite imposer, en contraignant ou stigmatisant notamment la perpétuation des traditions locales, dont la chasse. Ils craignent que la structure, largement connotée « naturaliste » ou « écolo », fasse de leur territoire une image d'épinal ou un territoire d'interdits.

Mais avant tout, ils revendiquent un mode de vie rural, ancré dans des traditions et des pratiques agricoles.

7.2.1. Un mode de vie rural

Les personnes nées sur le territoire, même si elles ne sont pas toutes issues du monde agricole (la plupart a des racines familiales paysannes) ont exprimé, dans le récit de leur quotidien, vivre selon un mode de vie rural. Cela s'exprime par les relations de proximité avec le voisinage (c'est le cas des hameaux et villages), le plaisir du potager (présent quasiment systématiquement chez les particuliers), les « pêches d'étangs », sorte de « grandes fêtes » traditionnelles, et la pratique de la chasse, fréquent loisir hivernal : « J'ai dessiné des cerfs, des chevreuils et des cochons. (□) Ah oui, Mademoiselle, ici, vous avez à faire à des spécialistes de la vraie nature » (J., retraité, Pays d'Azay, « né ici »).



Figure 156 : Représentations de la chasse et du gros gibier sur les cartes mentales des habitants « nés ici »
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Les habitants parlent avec bonheur et satisfaction des avantages du calme et de la tranquillité, souvent recherchés : « *On est chez nous, personne vient nous embêter.* » (L., retraitée, Grande Brenne, « née ici »), « *j'habite dans une ferme je suis tranquille, je peux faire un barbecue sans que mon voisin me dise que ça sent mauvais* » (A.M., employée de mairie, Petite Brenne, « née ici »). La forêt, représentée par beaucoup d'habitants, abrite le gros gibier, les étangs, les poissons que l'on pêche collectivement et les différentes cultures varient en fonction de la nature du sol. Ces pratiques rurales sont présentes dans les discours : le paysage est plus un réservoir agricole, cynégétique et piscicole qu'un objet de contemplation. Pour les natifs du territoire, le paysage se vit au quotidien. Il porte aussi des éléments paysagers symboliques forts, comme la bonde d'étang en bois, qui représente la pêche des étangs et toutes les pratiques qui lui sont associées. La photographie « bonde traditionnelle en voie de disparition » a été choisie à deux reprises⁷² pour répondre à la question « quelle est la photographie qui représente le mieux le Parc naturel régional de la Brenne ? ».

72 Si deux groupes d'habitants « nés ici » ont retenu cette photographie (« Pays d'Azay » et « Boischaut sud ») pour répondre à la question « quelle est la photographie qui représente le mieux le Parc naturel régional de la Brenne ? », notons qu'elle a également été citée par deux groupes « nés ailleurs » (« Boischaut sud » et « Grande Brenne »).



Figure 157 : Bonde traditionnelle en voie de disparition

Commentaire : Cette bonde était sur l'étang Montmorin. Elle a disparu aujourd'hui. Ces vieilles bondes sont très jolies, mais peu fonctionnelles

Auteur : Pierre Petit, concours photos 2011, « le paysage que je souhaiterais conserver »

Les remarques élogieuses sur le mode de vie rural sont nombreuses et se retrouvent sur tout le territoire : « Ici, c'est très calme. On est peinard. Mais en même temps, c'est une vie de hameau. On se connaît, et quand une porte est fermée un peu trop longtemps, on s'inquiète ». (D., agriculteur, Boischaud sud, « né ici »). Ce sentiment de satisfaction va de pair avec un cadre de vie agréable, des paysages charmants, une nature présente avec laquelle on vit bien. « Moi, ce que j'aime ici, et que je trouve beau, c'est l'espace, On voit loin ! » (C., artiste, Pays Blancs, « née ici »).

Mais ce mode de vie rural est aussi la conséquence d'un certain éloignement des villes et des services associés, éloignement qui n'est pas toujours choisi, souvent subi. Il entraîne de grandes distances à parcourir chaque jour et inexorablement une « dépendance vitale » à la voiture : « Avec la disparition des services publics, c'est une catastrophe. Et on craint le pire pour l'avenir » (J., maçon à la retraite, Pays d'Azay), « Quand on a des enfants, il faut avoir beaucoup de disponibilités pour les emmener à l'école, faire des activités. Moi comme je travaillais à la ferme, j'avais pas le temps. Mes enfants ils étaient un peu retirés du monde » (A.M., secrétaire de mairie, Petite Brenne, « née ici »), ou

encore « avec des enfants, c'est simple : le mercredi, tu prends ta voiture, tu écris « TAXI » dessus et c'est parti » (M., salariée en congé parental, Boischaud sud, « née ici »). Le phénomène est amplifié par ce qui est décrit comme un « désert d'emploi », un « désert médical » et parfois un « désert culturel ».

Ces plaies rurales vont de pair avec les avantages du mode de vie issu de la ruralité, mais elles sont vécues douloureusement, surtout en comparaison avec d'autres territoires, « pour aller chercher du pain, je fais treize kilomètres » (AM., secrétaire de mairie, Petite Brenne, « née ici »). Elles sont systématiquement mentionnées, qu'il s'agisse du manque d'activité économique : « Aujourd'hui, une entreprise qui souhaite recruter des cadres supérieurs ne vient pas dans le département de l'Indre » (A., retraité de la finance, Queue de Brenne), de la culture qui se fait parfois lointaine : « pour aller voir des spectacles de qualité, il faut monter à Châteauroux. Et quand les enfants ont des activités, il ne faut pas compter les kilomètres » (M., salariée en congé parental, Boischaud sud, « née ici »), d'une certaine inertie : « On n'est pas dans une région qui bouge. Les gens ils n'ont pas trop d'initiatives. Et quand quelqu'un essaie de bouger les choses, il se prend toujours des remarques » (F., salarié de fédération, Grande Brenne, « né ici »), du manque de médecin « même dans une ville comme Le Blanc, la région devient un désert médical. Personne ne veut venir s'installer parce que il n'y a rien. Il y a pas de toubib, l'hôpital, on ne sait pas ce que ça va devenir » On aura peut-être plus de maternité, il faudra faire une heure pour que les femmes aillent accoucher. » (F., employé de fédération, Grande Brenne, « né ici »). La dépendance à la voiture est grande, et avec les prix du carburant, certaines inquiétudes sont émises. Le discours est sensiblement différent pour ceux qui ont fait le choix d'habiter dans les villages, comme Mézières-en-Brenne ou Prissac, cités à plusieurs reprises. « J'ai la chance d'habiter dans un petit village, au plein cœur du village. Je fais 300 mètres et je suis dans la nature. Et en même temps, je suis proche de tout, à pied. Pour 700 habitants, on a : un médecin, une pharmacie, un dentiste, une école, une bibliothèque, une épicerie, une boulangerie, et même un boucher » Et puis pour les grosses courses, on a Saint-Benoît ou la foire des Hérolles ! Vous en connaissez beaucoup, vous, des hameaux où on a tout comme à Prissac ? Franchement, je ne voudrais vivre ailleurs pour rien au monde. » (F., retraité, Boischaud sud, « né ici »).

Conscients de la longue histoire de la construction des paysages, héritée de décennies de pratiques agricoles, les habitants émettent des inquiétudes vis-à-vis de l'enfrichement des terres agricoles. La problématique est soulevée lors de chaque entretien, surtout pour les habitants de la Grande Brenne, de la Petite Brenne et de la Queue de Brenne. Dans les autres entités, le problème est également soulevé, même si les habitants sont moins directement touchés :

« A. : On en discutait l'autre jour avec Jean-Louis Camus, le Maire de Mézières, et avec les élus du syndicat de développement de la Brenne. On comptait le nombre d'exploitations qui restent (□) Toutes les grandes propriétés, elles ont été rachetées pour la chasse

J. : Bien sûr oui, c'est très vrai.

F. : C'est clair, j'ai terminé mon mémoire de géographie sur la Brenne, il y a 10 ans en disant que la Brenne se solognisait.(□)

A. : Moi je parle de parcs de chasse comme on est en train de faire à Neuillay-les-Bois, avec des clôtures d'1 m 80.

J. : Nous, à Luant, on l'a refusé sur le P.L.U. On a une hauteur de clôture à ne pas dépasser.»

Mais si l'ensemble des natifs de la région s'inquiètent de l'enfrichement, c'est moins pour les conséquences sur le paysage (fermeture) ou sur la biodiversité (pauvreté écologique des milieux) que celles qu'ils observent d'un point de vue économique (difficulté pour les jeunes agriculteurs de s'installer, flambée du prix des terres) ou démographique (dévitalisation du territoire).

La ruralité s'inscrit dans un mode d'habiter particulier, et le modèle traditionnel du bâti est apprécié comme une valeur identitaire forte. Les photos représentant des maisons traditionnelles sont choisies à plusieurs reprises pour représenter « le paysage que j'aime le plus ». Les modifications faites sur le bâti rural sont souvent dénoncées violemment et son abandon déploré : « *Toutes les maisons fermées, les quartiers abandonnés, les maisons qui ne sont plus entretenues □ c'est pas beau, c'est laid et c'est triste.* » (P., femme d'artisan, retraitée, Pays Blancois, « née ici »). Les maisons de lotissement sont critiquées : « *Tous les petits pavillons tous pareils, c'est horrible !* » (C., artiste, Pays Blancois, « née ici »), « *Ces maisons là, toutes pareilles, dans les lotissements □ On les*

vend aux jeunes parce qu'elles sont pas chères, c'est sûr que c'est pas terrible. » (A., cadre financier retraité, Queue de Brenne, « né ici »), « *Ça, clairement, pour moi, c'est des verrues* » (M., salariée en congé parental, Boischaut sud, « née ici »). Les châteaux ont également une grande importance, ils sont des points de repères sur le territoire, très souvent représentés (Le Bouchet, Château-Naillac, Romefort). Seize personnes « natives de la région », sur les vingt-trois interrogées, ont représenté le bâti sur leur carte mentale.

Outre cet attachement, et parfois cet agacement, vis-à-vis du mode de vie rural, nous avons constaté qu'ils connaissent en général peu ou mal les frontières du Parc naturel régional de la Brenne. L'amalgame entre les termes « Brenne » et « Parc naturel régional de la Brenne » est souvent fait.

7.2.2. « La Brenne, ça s'arrête où ? » Un territoire aux périphéries méconnues

Il fut frappant de constater lors des entretiens, notamment grâce à l'outil carte mentale, à quel point les frontières du Parc sont méconnues par les natifs du territoire. La question des limites de la Brenne est posée depuis toujours, mais ici, l'amalgame fait entre la Brenne et le Parc naturel régional de la Brenne est saisissant, et est d'ailleurs à l'origine de discussions empreintes de tensions. Une fois que le fond de carte vierge est distribué, les habitants constatent souvent avec surprise le contour des frontières du Parc. Dans l'imaginaire collectif, le Parc englobe essentiellement les étangs, notamment ceux de la Grande Brenne. D'ailleurs, vingt-deux personnes sur les vingt-trois interrogées ont représenté les étangs sur leur carte, souvent sur une superficie beaucoup plus importante que ce qu'ils représentent en réalité.

Nous n'avons pas toujours eu besoin de poser la question « *que pensez-vous des frontières du Parc ?* ». A plusieurs reprises, les habitants natifs des entités de la Grande Brenne, de la Queue de Brenne et du Pays Blancs ont évoqué les « incohérences » du pourtour du Parc : « *Ce parc, il est trop grand* » (G., salariée à la retraite, Grande Brenne, « née ici »), « *Si le Parc avait été cantonné juste aux communes de la Grande Brenne, je ne suis pas sûre que ça serait passé. Il y aurait eu une dizaine de communes,*

pas assez de poids pour que ça passe. Mais bon, c'est comme ça, on va pas refaire l'histoire. » (F., salarié de fédération, Grande Brenne, « né ici »). Les tensions passées au sujet d'une proposition d'agrandissement du Parc ont régulièrement été évoquées. *« Si ça continue, on ira jusqu'à Argenton, et pourquoi pas tout le département pendant qu'on y est □ La Brenne, c'est les étangs, c'est tout. »* (G., serveuse retraitée, Grande Brenne, « née ici »). Les communes que l'on désigne comme « en trop » dans le périmètre varient d'une région à une autre. Pour ceux d'Azay, c'est Luant qui n'a rien à faire dans le Parc. Lorsqu'on écoute les habitants de la Queue de Brenne, ils parlent d'incohérence dans le fait que Saint-Gaultier fasse partie du Parc. D'aucuns se disent surpris de voir des falaises calcaires (référence à certaines communes du Pas Blancois). Les communes du « sud » sont souvent désignées également, par de nombreux groupes. En somme, chacun dénonce l'autre et seules les communes de Grande Brenne ne sont pas inquiétées. Mais cette petite guerre de clochers ne fait pas l'unanimité : *« C'est bien d'agrandir, moi je trouve que c'est bien pour les communes de faire partie du Parc. Faudrait pas trop agrandir non plus, mais qu'on englobe à l'avenir Saint-Benoît-du-Sault, ça ne me choquerait pas. Plus il y a de monde, plus c'est dynamique, mieux c'est. Et puis, il y aurait l'un des plus beaux villages de France dans le Parc, ça serait bien. »* (S., pharmacienne à la retraite, Pays d'Azay, « née ici »), *« Pour certains le Parc, enfin le rêve du Parc, c'était le centre Brenne : Rosnay, Douadic, Mézières et point barre. Si ça avait été ça, ça n'aurait servi à rien, il y aurait eu 50 habitants qui se seraient retrouvés et voilà. Ce qui fait la richesse, c'est la vallée de la Creuse, ça ouvre des deux côtés. C'est vers Azay, la Brenne tourangelle, et tout le reste □ C'est toutes les portes en fait. Le secteur de Saint-Gaultier □ »* (C., instituteur retraité, Petite Brenne, « né ici »).

Au sud, le sentiment est différent. Le nom est discutable, en effet, pourquoi résumer à la Brenne un territoire qui devrait, s'il était cohérent, englober Saint-Benoît-Du-Sault ? *« Ça pourrait s'appeler Brenne et Boischaut », □ « on pourrait même aller jusqu'à la Vallée Noire. Franchement, ça vaut bien les étangs. »* (F., agriculteur, Boischaut sud, « né ici »). Mais le discours n'est pas nécessairement virulent, il critique parfois les médias et la communication du Parc : *« On nous parle toujours des étangs, mais chez nous aussi, au sud de la Creuse, il y a de belles choses à voir. A part pour les bouchures, personne n'en parle du Boischaut. »* (M., salariée en congé parental, Boischaut sud, « née ici »). Comment se considèrent les autres habitants vis-à-vis du Parc ? Les habitants de la Petite Brenne se considèrent comme faisant partie « de la Brenne » : *« Il y a un sentiment*

d'appartenance, et pour beaucoup de gens il y a une appropriation. Elle se fait de façons différentes mais quand même, elle est là. » (C., instituteur retraité, Petite Brenne, « né ici »), bien qu'un peu en marge « Oui, mais moi à Bélâbre, je me sens en limite Brenne, tu vois. Un peu en zone déclassée » (M.T., retraitée, Petite Brenne, « née ici »). Ceux de la « Queue de Brenne » s'y associent également (à la Brenne), mais avec une certaine prise de recul vis-à-vis du Parc :

« Claire : Avez-vous l'impression de vivre dans un Parc naturel régional ?

F. : Clairement, moi, très clairement, non. L'identité tout ça non.

F2. : On est tout à fait au bout du Parc, nous.

A. : Oui, mais je ne suis pas sûr que ça change quelque chose d'être au bout. Je ne suis pas sûr qu'à Paulnay ou Subtray leurs réponses soient différentes.

J. : Oui, mais justement, sur certains milieux naturels, sur Luant, ça vaudrait le coup qu'on communique plus, qu'on informe les gens qu'on est sur le Parc de Brenne. Je pense à l'étang Duris. (□)

J. : Par contre je trouve ça bien d'habiter dans un Parc.

F. : Oui, moi aussi, carrément. C'est bien d'en faire partie. (□)

A. : Oui, c'est sûr, on est dans la Brenne, on est une commune de Brenne. Mais c'est pas la Brenne-Brenne. (□) Mais c'est vrai que quand on parle de la Brenne faut voir les agriculteurs de l'époque, ils gagnaient pas d'argent, ils étaient pauvres.

F. : C'était la misère, la Brenne, faut le dire. »

Ceux du Pays d'Azay semblent finalement y attacher peu d'importance, ils regardent plus vers la Touraine, La Roche-Posay, vers Preuilley-sur-Claise et sa forêt, ou encore Néons sur Creuse. Et ils ont « leur château » (à Azay-le-Ferron) : « Je vais bien dessiner des gros yeux à Azay, parce que chez nous, c'est magnifique, c'est le plus beau : on a le château, le CPIE, la Haute-Touche et même une usine à Martizay » (S., pharmacienne, Pays d'Azay, « née ici »). Sur les cartes mentales, les quatre habitants de cet entretien collectif ont représenté « leur » château.



Figure 158 : Représentations du château d'Azay sur les cartes mentales des habitants « nés ici » de l'entité géographique « Pays d'Azay »
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Pour les habitants du Pays Blancois, leur appartenance au Parc est évidente, même s'ils ne se sentent pas de la Brenne : « Non, de toute façon c'est simple, s'il n'y a pas un étang, une bonde et une barque, tu n'as pas dans la Brenne » (V., infirmière, Pays Blancois, « née ici »). Dans leurs esprits, la ville du Blanc a une identité à part, elle a une fierté qui lui est propre : « Je ne me sens pas forcément du Parc, parce que ma commune est une entité plus forte. Je ne suis pas « brennou », je ne suis pas « du Parc », je suis blancois. » (C., bibliothécaire, Pays Blancois, « né ici »).

En fait, la Brenne est associée à de multiples représentations et fait souvent l'objet d'amalgames : pour les agriculteurs, elle correspond à l'une des zones agricoles du département. Cette zone est considérée comme défavorisée en raison de la mauvaise qualité des terres. Pour ceux qui travaillent cette terre, le lien est toujours fait avec les indemnités qu'ils reçoivent en compensation : évoquer la Brenne ne revient pas à parler du paysage et de l'étang Brennou, mais bien de la terre de Brenne. Pour les personnes

âgées, la Brenne est encore une terre rude, l'image des « ventres-jaunes » de zone défavorisée est très présente : « *La Brenne, il faut le dire, c'était la misère* » (J., enseignante, Queue de Brenne, « née ici »). Pour les habitants des communes périphériques, la Brenne correspond aux étangs, au haut-lieu symbolique, proche de la maison du Parc « *on va y manger une crêpe à chaque fois* » (M.T., assistante sociale, Petite Brenne, « née ici ») et à une mentalité : « *la Brenne, c'est des taiseux. Ils sont franchement moins ouverts qu'ici.* » (F., assistante sociale, Queue de Brenne, « née ici »).

La question du choix de la photographie « qui représente le mieux le Parc naturel régional de la Brenne » a confirmé la forte présence de l'archétype paysager de l'étang brennoui dans les représentations. Trois des six groupes « nés ici »⁷³ ont retenu la photographie « point de vue d'une tortue » (Boischaud sud, Petite Brenne et Pays blancois).

⁷³ On note que trois des six groupes « nés ailleurs » ont également retenu cette photographie, faisant d'elle la plus choisie pour répondre à la question « Quelle est la photo qui représente le mieux le Parc naturel régional de la Brenne ? »



Figure 159 : Point de vue d'une tortue

Commentaire : Pourquoi ne pas s'intéresser à un paysage vu d'en bas, comme peuvent le voir les cistudes ?
Auteur : Cécile Hélan, concours photos 2011, « le paysage que je préfère »

A la question, « *pourquoi vivez-vous ici ?* », la plupart des participants nous ont répondu que c'est parce qu'ils y sont nés, que leurs attaches familiales ou professionnelles les retiennent « dans le coin ». Certains aussi répondent simplement : « *Partir d'ici, pourquoi faire ? et pour aller où ?* » ou encore « *Je suis attachée à mon hameau, je m'y sens bien.* » (F. , agriculteur, Boischaut sud, « né ici »).

Si leur vision du Parc naturel régional de la Brenne n'est pas forcément celle d'une entité administrative ou territoriale cohérente, ils associent en revanche la structure à la protection de la nature, à son histoire, à des services et à des personnalités politiques emblématiques.

7.2.3. Pas un territoire, mais une histoire, des personnages emblématiques et des services

Les natifs de la région n'ont pas toujours conscience de vivre sur un Parc naturel régional. Ils ne l'évoquent pas sans qu'on leur pose une question. Pour eux, « Parc naturel régional » est synonyme de « nature » (10 personnes sur 23) et « d'étang » (9 personnes sur 23) .

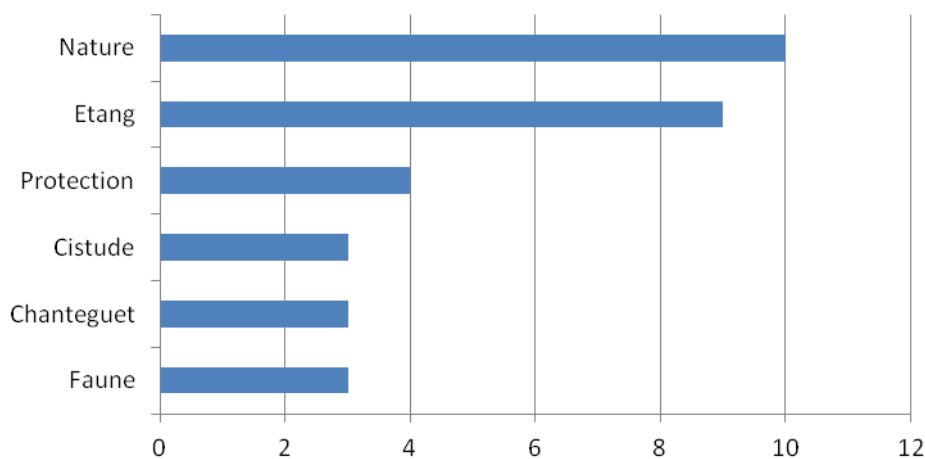


Figure 160 : Analyse du *brainstorming* « Quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous entendez Parc naturel régional de la Brenne ? » réalisé auprès des 23 habitants « nés ici » lors des entretiens collectifs

(Seuls les mots-clés cités au moins trois fois sont représentés.)

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

De prime abord, l'appartenance au Parc naturel régional de la Brenne n'influence pas leur quotidien. Lorsqu'on leur parle du Parc naturel régional de la Brenne, plusieurs éléments sont mentionnés : l'histoire de la création de la structure, ses remous politiques, ses personnages emblématiques, des services à la population fort appréciés et enfin l'idée de nature et de protection.

En général les personnes interrogées, en particulier les anciens, ont une bonne connaissance de l'histoire de la création du Parc. Elle s'illustre à travers des personnes emblématiques et des dates clefs. Ainsi, Jean-Paul Chanteguet, Président du Parc depuis sa création, est très fréquemment associé à la structure. Il s'agit d'une véritable figure

locale. Rapidement, les enquêtés évoquent l'histoire de la création de l'institution « Parc », avec un avant et un après. Ils parlent d'un climat de tension survenu au milieu d'un « calme plat », mais aussi d'un formidable essor pour la région. D'autres tensions, contemporaines sont évoquées, elles concernent les fonds octroyés, la concurrence avec le département de l'Indre, les alliances politiques : « *le Parc, c'est très politique* » (A. cadre financier retraité, Queue de Brenne, « né ici »), « *On peut avoir des financements par le Parc, mais à condition d'être bien dans leur axe de développement du moment quand même* ». (□) *Quand même il n'y a pas une ouverture à tout projet, je suis désolée de le dire.* » (F, enseignante, Queue de Brenne, « née ici »). Enfin, le Parc de la Brenne c'est l'histoire du territoire qui s'est soulevé pour écrire son histoire : « *d'avoir fait de la pauvreté de ce territoire un atout, un outil de développement, ça on peut en être fiers.* » (C., instituteur retraité, Petite Brenne).

Des noms de techniciens du Parc, comme François Mignet, son directeur, ou François Pinet, botaniste en charge des mesures agri-environnementales, sont régulièrement cités. Ces noms sont associés aux nombreux services proposés à la population. Le premier des services cités par les locaux est la maison des entreprises et ses prêts à taux zéro qui aident à l'installation des jeunes entreprises. La restauration du patrimoine est reconnue comme une compétence du PNR même si les habitants déplorent le manque de moyens financiers accordés aux particuliers, tous reconnaissent que le Parc ouvre pour « *conserver les vieilles bâtisses* », « *les longères* » : « *et heureusement, car certains font des carnages lorsqu'ils les retapent.* (□) *En même temps, si l'architecture était mieux aidée financièrement, il y aurait de plus belles restaurations* ». (D., agriculteur, Boischaud sud, « né ici »). Les deux guides édités par le Parc (guide de restauration du patrimoine bâti et guide des couleurs du bâti) sont souvent cités en exemple. D'ailleurs, le bâti ressort comme une image forte, emblématique du territoire. Enfin, l'aspect social est souvent évoqué par les jeunes parents : « *Il y a peu d'ouverture aux mouvement d'éducation populaire dans le département. Et moi, ce que j'apprécie avec le Parc, c'est la proximité et cette ouverture. Ils offrent quand même des activités importantes localement. Je vois le RAM [relais des assistantes maternelles] par exemple le jeudi matin à Luant, pour les assistantes maternelles, mais c'est juste génial. Pour les assistantes maternelles des milieux ruraux qui sont toutes seules, ça leur permet d'avoir accès à des ressources, de se mettre en réseau. Dans un milieu rural comme le nôtre, je trouve ça*

génial. C'est des choses comme ça qui vont sauver l'Indre. » (F., enseignante, Queue de Brenne, « née ici »).

Certains, de prime abord, avancent que le fait de vivre dans un Parc ne change rien dans leur vie : *« Habiter dans un parc, ça ne change rien. Ce n'est ni une fierté ni une honte, c'est comme ça. En fait, je me suis jamais posé la question de savoir si ça me rendait fier ou pas. »* (F. P., agriculteur, Boischaud sud, « né ici ») et de rajouter : *« Par contre, habiter dans la Brenne, oui, ça j'en suis fier. »* (F., agriculteur, Petite Brenne, « né ici ») Si le sentiment d'appartenance n'est pas forcément exprimé, chez les personnes les plus âgées, le constat est différent chez les jeunes. *« Moi quand on me dit Parc naturel régional de la Brenne, je pense « identité ». Je trouve que le Parc a impulsé une identité qui n'existait pas avant, ou pas comme ça. »* (C., artiste, Pays Blancs).

En approfondissant la question au niveau des paysages, les réponses se précisent, en particulier pour les agriculteurs qui expriment un lien fort, identitaire, à la terre. *« C'est vrai qu'être dans le Parc ou pas, ça change au niveau des paysages. Par exemple au niveau des Tailles, sur la route quand on revient d'Argenton. Et bien on entre dans le Parc et ce n'est plus pareil. Ça change de bois, ça change de terre. Le panneau du Parc il est bien placé. Et on voit qu'on entre dans le Parc et que ce Parc, il n'est pas du goût de tout le monde ; il est criblé de balles ! »* (D., agriculteur, Boischaud sud, « né ici »).

Lors des entretiens collectifs, nous avons ressenti une certaine retenue vis-à-vis des critiques négatives faites au Parc. La plupart étaient formulées en subtilité, dans les sous-entendus. Le plus souvent, c'est l'idée de protection de la nature qui est évoquée de manière assez critique, mise en lien avec des qualificatifs tels « écolos » ou « naturalistes ». Pour certains, il s'agit d'une avancée positive (les richesses biologiques méritent un statut de protection), pour d'autres, beaucoup moins. Certains expriment une « défiance » vis-à-vis de la politique de patrimonialisation du Parc naturel régional de la Brenne lorsqu'elles concernent également d'autres domaines que la protection de la biodiversité : pratiques agricoles, urbanisme, entretien des haies, etc. Ils craignent alors une « muséification » de leurs pratiques.

7.2.4. « Le Parc veut nous figer dans la naphthaline, mais nous ne sommes pas des meubles dans un musée ! »

En fait, l'observation des réactions vis-à-vis du PNR chez les natifs du pays engendre une attitude paradoxale. D'un côté, les termes « d'héritage », de « passé » sont très présents dans les discours, en particulier lorsqu'ils sont liés aux pratiques. Par exemple, comme nous l'avons souligné, nous avons entendu plusieurs fois des paroles très virulentes vis-à-vis des constructions récentes de lotissement : « *toutes les constructions neuves, ici, c'est à bannir. C'est laid, ça gâche tout, et puis, on a déjà assez de maisons à restaurer.* » (F., agriculteur, Boischaut sud, « né ici »).

Mais d'un autre côté, le discours du Parc sur la conservation fait parfois se hérissier les poils : « *A vouloir tout conserver, on empêche l'évolution* » (D., agriculteur, Boischaut sud, « né ici »), « *Bientôt, il faudra demander une autorisation pour couper un arbre dans une bouchure !* » (X., agriculteur, Pays Blancois, « né ici »). Les habitants, s'ils reconnaissent l'essor touristique de la Brenne, s'inquiètent des mesures de conservation, d'une certaine « muséification » de la ruralité. « *Les gens du Parc et ceux qui viennent s'installer ici pour la retraite et qui viennent de la ville sont restés dans une vision passéiste de l'agriculture. Ils ont des discours très écolos, ils ne comprennent pas les difficultés qu'ont les agriculteurs dans leur métier, les réalités de la profession.* » (L., infirmière, Pays Blancois, « née ici »), « *On a parfois l'impression que le Parc veut faire de nous des meubles dans un musée, nous figer dans de la naphthaline* » et un peu plus tard « *Moi par exemple, je voulais repeindre mes volets en rose à paillettes, et bien on m'a fait comprendre que je ne pouvais pas parce que je vivais dans un Parc. Mais au bout d'un moment, j'ai envie de dire, qu'on nous laisse vivre quoi !* » (C., artiste, Pays Blancois, « née ici »).

A propos des touristes, les avis ne sont pas négatifs, mais on ne constate pas non plus un grand investissement, ni un accueil toujours zélé : « *Oui, il y en a pas mal. De plus en plus même. Bon, ils ne roulent pas vite et on râle quand on les suit sur de longues distances, mais bon, on prend notre mal en patience. On se dit que ça doit donner du boulot à certains, le fait qu'ils soient là.* » (F., agriculteur, Boischaut sud, « né ici »). Par contre, la folklorisation fait peur : « *L'autre jour, je vais à la boulangerie. Je croise le petit vieux du coin, sur son vélo, il va chercher son pain comme tous les jours, avec son petit*

béret. On se salue, comme d'habitude. Et là, qu'est ce que je vois ? Le Hollandais, qui sort de sa voiture avec son bel appareil photo numérique et qui se met à prendre notre petit papi en photo. Non mais faut pas déconner, on n'est pas des animaux dans un zoo quand même □ C'est quoi l'étape d'après, on nous met des grilles autour ? » (C., artiste, Pays Blancois, « né ici »).

Après avoir synthétisé les différents ressentis des habitants nés ici, vis-à-vis du Parc naturel régional de la Brenne, de ses paysages et de son identité, le paragraphe suivant (7.3) s'intéresse aux personnes « nées ailleurs ». nous nous intéresserons aux résultats concernant les personnes « nées ailleurs ».

7.3. Venus d'ailleurs nous installer ici, à la conquête de l'Eldorado vert

Cette sous-partie décrit les motifs de l'installation des néoruraux, qui répondent à trois grandes motivations : les racines familiales, le coup de cœur naturaliste lié au statut de protection de l'espace « Parc » et enfin, un réseau, associé à un mode de vie alternatif. Au fil des discussions, s'appuyant sur la mobilisation des outils, nous nous sommes aperçue que la connaissance du territoire par les habitants venus s'installer dans le Parc est excellente. Véritables ambassadeurs touristiques du territoire, ils font du Parc une « terre d'accueil ». Le fait que le territoire soit labellisé constitue pour eux un « atout-cœur » : ils apprécient le Parc, inconditionnellement.

7.3.1. « Le Paradis, c'est ici ! »

Trois types de profils se distinguent chez les personnes qui font le choix de s'installer sur le territoire. Ces profils répondent aux motivations de racines familiales, d'un coup de cœur naturaliste lié au label « Parc » et enfin de mode de vie alternatif.

Ceux qui s'installent ici pour des raisons familiales sont soit « nés ici », soit ont des racines berrichonnes : « *J'ai vécu 40 ans à Paris mais je suis toujours, toujours, toujours revenue ici.* » (F., secrétaire médicale retraitée, Boischaud sud, « née ailleurs »⁷⁴). Parfois l'héritage d'une vieille maison de famille, utilisée durant quelques années en maison de vacances, devient le prétexte à l'installation définitive sur le territoire : « *Je suis né là, j'ai ma famille autour. Disons, les plus loin sont à 70 kilomètres.* » (C., cuisinier retraité, Boischaud sud, « né ici »), « *J'ai suivi mon mari qui avait des attaches familiales ici. Cette*

74 Dans les faits, cette personne est bien « née ici » mais ayant vécu ailleurs la plus grande partie de sa vie ailleurs (à Paris en l'occurrence), nous écrivons donc « née ailleurs » pour plus de simplicité dans la compréhension des citations. Nous nous référons à nos deux catégories dont les critères de classification ont été expliqués précédemment.

maison était à ma belle-mère, et on l'a reprise, on est attachés à cette maison, à ses pierres. Nous venons souvent ici en vacances et à la retraite, nous avons décidé de nous y installer définitivement. Ce n'est pas forcément la région, c'est plus la maison en tant que telle, tous les souvenirs. » (A., retraitée de l'enseignement originaire de Normandie, Petite Brenne, « née ailleurs »).

Les racines familiales sont souvent évoquées comme un lien fort : une grand-tante que l'on venait visiter, des cousinades qui avaient lieu près d'un château le long de la rivière, le lieu de prédilection des vacances lors d'une enfance parisienne. Ces habitants apprécient fortement la ruralité, ils la rattachent à un mode de vie passéiste et expriment une affectivité nostalgique vis-à-vis des lieux. *« C'est une maison de famille, donc c'est un lieu familial. Nos enfants, nos petits enfants aiment venir s'y ressourcer. On a une grande famille, et cette maison est importante pour tout le monde. On est là, clairement, pour maintenir le lien familial. »* (A., retraitée de l'enseignement originaire de Normandie, Petite Brenne, « née ailleurs »).

D'autres habitants se sont installés dans la région par coup de cœur pour le Parc : *« On s'y trouve bien, tout simplement. Il n'y a pas de mot. »* (H., globetrotteuse retraitée, Boischaud sud, « née ailleurs »). Comme l'atteste la figure suivante, les mots-clés associés à « Parc naturel régional de la Brenne illustrent comme « l'étang » (18 personnes sur 27), « la nature » (10 personnes sur 27) et « l'oiseau » (8 personnes sur 27) sont symboliques pour les personnes interrogées. Les motifs des coups de cœur naturalistes sont nombreux : qu'il s'agisse des étangs ou de leurs oiseaux *« je viens ici deux ou trois fois par an depuis quinze ans, pour voir les oiseaux. Une fois à la retraite, j'ai décidé de m'y installer définitivement, au milieu des oiseaux. »* (M., retraitée, Grande Brenne, « née ailleurs »), *« Ca fait 20 ans que je viens ici dans le cadre d'associations ornithologiques. Et mon rêve depuis toujours c'était de voir des grues cendrées passer au dessus de ma maison. »* (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs »), de la nature *« Ici, c'est la nature dans toute sa splendeur »* (F., retraitée originaire du Pas-de-Calais, Grande Brenne, « née ailleurs »), des infrastructures d'observation (les observatoires de Chérine et de Foucault sont souvent cités) ou bien du label « Parc naturel régional », qui aide à valoriser des produits ou à se lancer dans un accueil touristique *« Pour moi, le Parc, c'est l'image de marque que j'apporte à mes clients. Ça m'aide vraiment à valoriser mes produits et ça fait clairement la différence. Le*

Parc c'est une vraie carte de visite. Je pense que tous ceux qui ont une activité commerciale avec des personnes de l'extérieur jouent cette carte-là. » (P., maraîcher originaire de région parisienne, Queue de Brenne, « né ailleurs »).

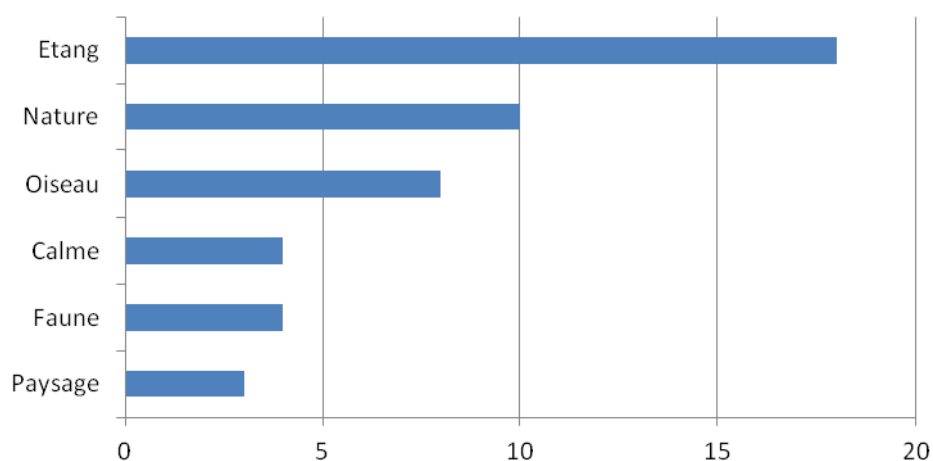


Figure 161 : Analyse du *brainstorming* « Quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous entendez Parc naturel régional de la Brenne ? » réalisé auprès des 27 habitants « nés ailleurs » lors des entretiens collectifs.
(Seuls les mots-clés cités au moins trois fois sont représentés.)
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

D'autres ont été séduits ici par la « nature sauvage » admirée dans d'autres régions, mais appréciée en Brenne avec l'affluence touristique en moins: « *Moi, j'ai retrouvé le charme des paysages de la Dordogne, avec les visiteurs en moins, ce qui est très agréable. J'ai retrouvé le charme de la campagne : des bosquets, du bétail, des prairies, des rivières que je côtoyais là-bas quand j'étais gamin. Pas des prairies à perte de vue.* » (J.P., retraité, Boischaud sud). La présence de cette catégorie d'habitants est directement liée à l'existence du Parc naturel régional de la Brenne, ils sont à la recherche de l'Éldorado vert, véritables amoureux de la nature, comme en témoignent certains récits naturalistes empreints d'émotion : « *L'autre jour, jour de marché à Mézières. La place était pleine de monde et tout à coup, nous entendons le bruit si particulier des vols de grues. Et là, la vie s'arrête. Tout le monde fixe les yeux au ciel, dans un silence incroyable. C'était le vol des grues, c'était leur moment à elles. J'en avais les larmes aux yeux. En rentrant à la maison je me suis dit que rien que pour ça il fallait que j'habite ici.* » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne). Ces habitants

vivent mal l'absence d'arbre ou de végétation dans les paysages, ils critiquent « l'agriculture lunaire ». La photographie a été choisie par trois groupes (Boischaud sud, Petite Brenne et Queue de Brenne) sur les six comme celle représentant le paysage qu'ils aimaient le moins (cf. figure ci-dessous).



Figure 162 : « Agriculture lunaire »

Commentaire : « Une agriculture à vocation uniquement céréalière, sans vie. C'est bien trop propre, bien trop net, bien trop mort ! »

Auteur : Séverine Reulier, Concours photos 2011, « le paysage dont l'évolution m'inquiète »

Enfin, d'autres habitants enquêtés, la plupart de ceux âgés de moins de 35 ans, évoquent un territoire de « réseau », ils sont venus ici vivre un mode de vie alternatif, parce qu'ils « avaient des copains », qu'il est plus facile de devenir propriétaire (grâce aux prix du foncier plus abordables qu'ailleurs), vantant le grand maillage associatif, la ruralité, l'habitat partagé, l'économie sociale et solidaire : « Pour nous, il y a ici surtout un réseau. Et c'est aussi important que les arbres. Si on avait eu à choisir une région pour ses paysages, on n'aurait pas choisi l'Indre. Voilà, c'est comme ça que je le dirais, nous ne

nous sommes pas installés ici pour la région ou pour le Parc, mais pour les amis qu'on a ici. » (L., épicière itinérante originaire de Creuse, Petite Brenne). Le discours de ces jeunes habitants peut être rapproché, dans une certaine mesure, de celui des « décroissants » installés chez les voisins de la Creuse. Certains sont également de jeunes actifs, anciennement urbains, qui ont vendu leur maison et quitté leur emploi à la recherche d'une qualité de vie : « La nature nous a séduits, et le fait d'élever nos enfants dans ce cadre □ Et c'est vrai que le prix des terres⁷⁵ aide aussi. On n'était pas forcément partis sur l'installation à Lignac, mais le prix des terrains dans les autres régions nous a refroidi. » (M., assistante sociale, Boischaut sud, « née ailleurs »). Leur activité professionnelle est alors aménagée, parfois radicalement chamboulée, afin de devenir compatible avec une vie en milieu rural (écrivain, profession indépendante, salarié pratiquant le télétravail). Pour ces jeunes nouveaux habitants, le territoire est une terre d'utopies, une terre des possibles.

Mais pour certains, comme chez les natifs du territoire, l'isolement est une barrière : « Si tu vis tranquillement, que tu tricotes ou que tu fais du crochet devant ta télé, il n'y a pas de soucis. Mais moi qui vis seule et qui vais vers les autres pour l'engagement associatif, à Argenton ou à Châteauroux, je peux vous dire c'est sans arrêt, c'est épuisant. A plus de 70 ans, je roule encore la nuit, mais je me limite dans mes sorties. Et l'essence devient abominablement chère □ Moi ici, je me plains de rien sauf de ça. C'est LE point noir. » (F., secrétaire médicale retraitée, Boischaut sud, « née ailleurs »). Comme pour les natifs du pays, l'isolement médical peut faire peur : « Pour l'instant, ça va nous sommes en bonne santé, mais c'est vrai que pour l'avenir, ça fait peur. Vu mon âge, l'isolement m'inquiète. » (A., retraitée de l'enseignement originaire de Normandie, Petite Brenne, « née ailleurs »).

Sur l'intégration, les avis sont partagés. Pour certains le « paradis brennou » dans sa version utopique va jusque dans l'accueil de l'étranger et l'éducation idyllique des enfants : « Je peux vous dire quand on vient de la région parisienne, ça change. Ici, les

⁷⁵ Précisons que si le prix des terres est élevé pour une installation agricole, comme les acteurs l'ont exprimé lors des lessives d'images et les habitants lors des ateliers photographiques ; pour un foyer souhaitant s'installer sur une parcelle constructible, le tarif d'accès à la propriété est plus abordable que dans beaucoup de régions françaises.

gens sont souriants, ils disent bonjour. Tenez, même les enfants, ils sont bien élevés, ils tiennent la porte à la boulangerie, disent bonjour.» (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs »).

Pour d'autres, le bilan de l'intégration est plus mitigé. Le berrichon finit par ouvrir sa porte, mais il lui faut du temps : *« Dans les petits villages comme ici, il faut faire ses preuves. Il faut du temps pour que les berrichons nous acceptent. Ils nous regardent de loin et nous regardent encore, et au bout de quelques années, on a les grands bonjours de l'autre bout du champ, les « tu vas bien ? » et le sourire □ mais ça demande du temps. »* (H., globetrotteuse retraitée, Boischaud sud, « née ailleurs »), *« Moi quand je suis arrivée ici, j'étais enceinte, j'ai eu l'impression d'arriver dans un désert humain. Pendant deux ans, ça a été très difficile. Je rencontrais des gens mais ils n'étaient pas accueillants. Après j'ai fait partie d'une association (□) qui concernait le maternage. J'ai repris l'association en me disant que j'allais rencontrer plein de monde. Mais en fait, ici, ça n'intéresse pas grand monde le portage en écharpe, les couches lavables, □ Je me disais qu'ils n'étaient vraiment pas ouverts les gens. »* (C., conseillère en insertion, originaire du Gard, Pays Blancs, « née ailleurs »).

Parfois, on accuse les locaux de rester entre eux : *« Moi qui suis une Chère, c'est vrai que je les trouve aimables, mais quand même, c'est vraiment chacun reste chez soi. Ils sont bien entre eux. »* (A., retraitée originaire du Pas-de-Calais, Grande Brenne, « née ailleurs »), d'être trop adeptes de la propriété privée *« Il y a des panneaux « propriété privée » partout. On ne peut aller nulle part. »* (M., retraitée originaire de Creuse, Grande Brenne, « née ailleurs ») ou de ne pas être ouverts aux idées novatrices : *« Nous on a un projet très insolite et ce n'est pas si évident que ça. Pour les gens du cru, c'est dur d'accepter la différence. Je crois que c'est plus simple quand on arrive et qu'on rentre dans les cadres. Nous, du coup, on trouve que la différence n'est pas très bien accueillie. (□) L'agriculture à petite échelle, avec du bio et tout ça, ça change des normes. »* (M., assistante sociale, Boischaud sud, « née ailleurs »).

La découverte et la conquête de « l'Éldorado vert » ont permis aux personnes venues d'ailleurs de jouir d'une excellente connaissance du territoire et de ses frontières. Il en sont d'excellents ambassadeurs touristiques vis-à-vis de leurs proches.

7.3.2. Des ambassadeurs touristiques

Les échanges avec les personnes venues s'installer ici, et surtout l'analyse des cartes mentales en comparaison avec celles produits par les natifs du territoire est frappante. La connaissance du Parc, de ses frontières, de l'hétérogénéité des paysages, est excellente comme l'attestent les cartes mentales sur la figure ci-dessous. La plupart des habitants interrogés savaient localiser et représenter les différents sites touristiques (Château-Guillaume, Château du Bouchet, Château Naillac, Abbaye de Fontgombault, la chapelle de Plaincourault), les musées, la Maison du Parc, la Maison de la Nature,

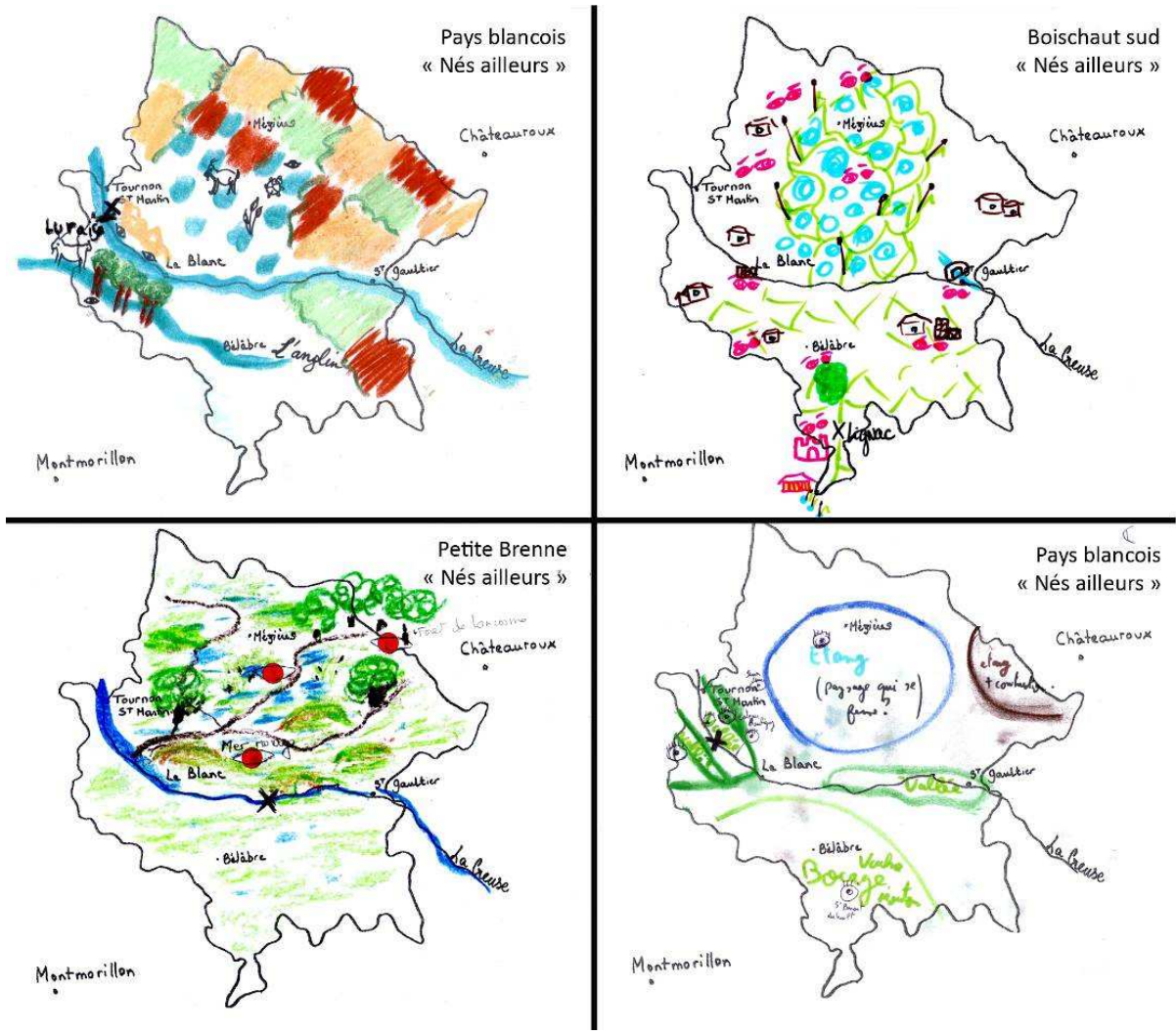


Figure 163 : La bonne connaissance de la diversité et de l'hétérogénéité des paysages du PNR se lit sur les cartes mentales des habitants « nés ailleurs »
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Leur connaissance des différents types de paysages est importante, exceptée pour les quatre personnes installées en Grande Brenne, qui n'ont représenté que la Grande Brenne. En fait, cette curiosité vis-à-vis du territoire et de son histoire prend des allures de quête de légitimité. Nous pouvons aussi l'expliquer par les catégories sociales des personnes qui s'installent dans le Parc. Pour les retraités, il s'agit souvent de catégories socioprofessionnelles à niveau d'études élevé, de gens souvent instruits et curieux. Parfois, ils expriment un certain dénigrement vis-à-vis du manque de connaissance des « locaux » : « L'autre jour, j'étais surprise de voir que le notaire ne savait pas comment s'appellent les habitants de sa commune. Je trouve ça incompréhensible, tout de même, un notaire. » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs »).

La position du Parc, au centre de la France, séduit ceux qui s'y sont installés. Ces ambassadeurs proposent à leurs familles et amis un pied à terre qu'ils sont fiers de faire découvrir : « C'est idéal, on est vraiment à la croisée des chemins de France. Une position centrale, on est près des amis qui sont à tous les coins de la France. Et eux, surtout ceux qui vivent en ville, adorent venir chez nous. » (M., chef d'entreprise originaire de région parisienne, Pays d'Azay, « née ailleurs »), « On est proches de tout quand même » (M., retraitée originaire de la Creuse, Grande-Brenne, « née ailleurs »), « Ici, on est à deux heures de Paris, trois heures de la mer, et au centre de la France. » (C., propriétaire de chambres d'hôtes d'origine britannique, Pays d'Azay, « né ailleurs »), « C'est vrai que là, les amis passent souvent, on est sur leur route des vacances, tout proche de l'autoroute. D'ailleurs sur l'autoroute, il y a une sortie Prissac/Luzeret, comme une invitation à la pause. On me charrie toujours pour savoir combien nous avons payé pour avoir notre nom de village sur l'autoroute. » (A., écrivain originaire de Vendée, Boischaud sud, « née ailleurs »).

Ainsi leur excellente connaissance du territoire est accrue par ces visites qu'ils reçoivent régulièrement, et par un fort intérêt pour les traditions et le patrimoine local. « Nous avons une histoire formidable. Les gens du cru comme nos visiteurs sont surpris de découvrir tout ce patrimoine. Même les natifs d'ici ne connaissent pas tout ça. » (F., retraitée, Boischaud sud), « J'aime l'histoire de Mézières, c'est une histoire fascinante. » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne).

Ces visites amicales créent chez certains l'envie de s'installer à leur tour dans la région, comme l'illustre cette discussion lors de l'entretien collectif Boischaud sud :

« F : Mais toi, C., tu as choisi de t'installer ici par hasard ou parce que tu connaissais JP ?

C : Oui, oui, c'est parce que je venais voir JP régulièrement.

F : Mais si JP n'habitait pas ici, tu serais venu quand même dans le Berry ?

C : Ah non, je n'aurais jamais connu le Berry. On ne peut pas dire que ça soit très connu.

JP : Il est vraiment tombé sous le charme quand il est venu.

F : Mais tout le monde tombe sous le charme ! Enfin, surtout l'été. Ceux qui viennent l'hiver nous disent parfois « je ne pourrais jamais habiter là ! »

MT : Moi j'ai deux amies qui sont venues passer quelques jours ici plusieurs fois. Et je peux vous dire qu'elles attendent la retraite avec impatience pour s'installer ici. C'est quand même un coin qui fait rêver. »

Ces habitants sont très attachés au patrimoine bâti traditionnel. Comme pour les natifs du territoire, l'amour des « vieilles pierres » se traduit par un mépris des maisons pavillonnaire. A titre d'exemple, une photographie de maison pavillonnaire (ci-dessous) a été choisie à cinq reprises⁷⁶ pour la catégorie « la photographie que j'aime le moins ».

⁷⁶ Si trois groupes d'habitants « nés ailleurs » ont retenu cette photographie (« Grande Brenne », « Pays d'Azay » et « Boischaud sud ») ; notons qu'elle également été citée par deux groupes « nés ici » (« Boischaud sud » et « Pays blancois »)



Figure 164 : « Bruno parpaing »

Commentaire : « Je n'ai rien personnellement contre Monsieur Bruno Petit. C'est plus à ses parpaings que j'en veux. Encourageons l'utilisation de matériaux respectueux de l'homme et de la nature, en particulier pour les foyers les plus modestes. »

Auteur : Estelle Blain-Sauret, Concours photos 2011, « le paysage que je souhaiterais effacer »

Pour certains l'endroit est tellement beau qu'ils souhaitent le garder pour eux : « *Quand j'entends mes amis de la Brenne dirent qu'ils veulent attirer leurs amis, je dis « doucement, il ne faut pas qu'il y ait trop de gens ! » je trouve qu'on est bien dans la solitude, dans notre région cachée.* » (M., retraitée originaire de la Creuse, Grande-Brenne).

Si les personnes nées ailleurs vantent la beauté du territoire et de ses paysages, quelques « jeunes » se différencient de ce discours. Ils ne voient pas forcément de paysages exceptionnels en Brenne : « *Heureusement qu'il y a un Parc, je veux dire une structure comme celle-là, c'est un peu LE plus de ce territoire. Parce que franchement, les paysages, c'est pas terrible. Moi, je trouve ça surtout humide.* » (E., conseillère en insertion, originaire des Vosges, Queue de Brenne). Ainsi, s'exprimaient lors de l'entretien « Petite Brenne »/ « nés ailleurs » L., jeune femme arrivée il y a quelque mois dans la région pour créer son activité, et A., retraitée originaire de Normandie, installée définitivement en Brenne depuis 20 ans :

« Claire : Est-ce que vous trouvez ça prestigieux d'habiter dans un Parc naturel ?

A. : Oui, on est quand même fiers d'emmener nos amis dans des coins particuliers

L. : Moi pas encore, je suis encore trop fière et amoureuse de ma montagne jurassienne. (rires) Du coup, nos amis ici sont déçus qu'on n'accroche pas. On ne trouve pas ça très beau, ni spectaculaire. On trouve ça plat Mais ça viendra peut-être.

A. : Ah oui, mais il faut savoir où vous emmener. Il y a des endroits magnifiques.

L. : Oui, on ne s'est pas encore approprié le territoire, et ça vient sûrement de là.

A. : C'est sûr, ça s'approprie ici. Moi quand je suis arrivée il y a 40 ans, c'est mon mari qui m'a emmenée là, je ne savais même pas ce que c'était que la Brenne j'avais du mal. C'est vrai qu'il m'a fallu du temps. Il m'a emmenée là où il fallait probablement.

Claire : Vous diriez donc que c'est une région qui n'est pas forcément facile d'accès ?

A. : Oui, c'est ça. »

Pour les personnes venues d'ailleurs, l'attachement territorial est tel qu'elles n'imaginent pas se retrouver un jour en dehors des frontières du Parc naturel régional de la Brenne.

7.3.3. Hors du Parc, point de salut

Lorsqu'on évoque le nom du Parc ou ses frontières, peu de personnes les remettent en question : « Le Parc est très bien délimité » (C., conseillère en insertion, originaire du Gard, Pays Blancois, « née ailleurs »). Le territoire du Parc est considéré comme un tout, indissociable, établi autour du cœur, « Ca serait dommage de faire plus grand () Il faut que ça reste autour de la Brenne. » (L., kinésithérapeute originaire de Grande Bretagne, Pays Blancois, « née ailleurs »), celui des étangs : « Dès qu'il n'y a plus les étangs, on est toujours dans le Parc, mais ce n'est pas pareil, c'est moins mystérieux, ce n'est plus la même atmosphère. » (M, retraitée originaire de la Creuse, Grande Brenne, « née ailleurs »). Les questions de frontières ne se posent pas pour ceux qui se sont volontairement installés ici, contrairement aux natifs : « Maintenant, c'est comme ça les frontières. C'est comme si on me demandait ce que j'en pense des frontières de la France ? Ben, c'est comme ça. Je trouve qu'elles sont logiques. » (L., agriculteur originaire de La Châtre, Pays Blancois, « né ailleurs »). Les habitants venus d'ailleurs connaissent

en général l'hétérogénéité des paysages du Parc et la considèrent comme un atout pour le territoire.

Mais l'association « Parc = Grande Brenne » a tout de même été faite par certains habitants du sud de la Creuse : « J'emmène mes amies dans le Parc, on met les vélos sur la voiture et on va faire un tour. On laisse les voitures à la Maison du Parc, et on utilise les sentiers. C'est génial. » (F., assistante médicale retraitée, Boischaud sud, « née ailleurs »).

À la suite de cette remarque, semblable à celle entendue lors de l'entretien collectif des « natifs » en Boischaud sud, nous décidons d'aller au-delà du sentiment d'appartenance au Parc avec le groupe « nés ailleurs » du Boischaud sud :

« Claire : Vous dites « J'emmène mes amies dans le Parc », alors du coup, je me pose une question. Avez-vous l'impression, ici, d'habiter dans le Parc ou pour vous, le Parc, c'est plus les étangs ?

F : Clairement pour moi, ce sont les étangs.

JP : Ah oui, d'accord. Ce sont les étangs.

M : Moi je me sens vraiment exclue du Parc.

A : Oui, c'est ça on se sent un peu excentrés quand même. En bordure.

F : On l'est, excentrés !

A : En fait, on sait qu'on est dedans mais on ne le ressent pas complètement.

F : Et je dis toujours, « Prissac est le premier ou le dernier village du Parc, comme vous voulez », mais c'est sûr, on se sent à la limite.

M : Moi je vois mes parents qui accueillent à la chambre d'hôtes Accueil paysan, quand les gens appellent en disant « on voudrait venir dans le Parc naturel, est-ce que », mes parents leurs répondent systématiquement « On n'est pas vraiment dans le Parc en fait »

C : Oui, c'est ça, on habite à côté du Parc.

A : Oui, c'est vrai qu'on n'a pas les étangs à la fenêtre.

Claire : C'est drôle, sur vos feuilles tout à l'heure quand je vous ai demandé ce que « Parc naturel régional de la Brenne » vous inspirait, vous avez beaucoup écrit « les étangs ».

A : Oui, justement, le Parc de la Brenne, ce sont les étangs, mais ce n'est pas chez nous.

Claire : Je comprends. Donc quand vous dites, « on va dans le Parc », vous l'associez à Rosnay ?

Tous : Oui.

JP : Oui. Rosnay, les étangs de la Gabrière, Chérine, Migné, la mer Rouge □ Ca c'est le Parc.

(□)

Claire : Du coup, que pensez-vous des frontières du Parc ? Est-ce qu'il devrait être plus grand, plus petit ?

C : C'est vraiment une question que je ne me suis jamais posée.

MT : Ca, moi non plus □

JP : Qu'est-ce que vous entendez par frontières ?

Claire : En fait, là, vous vivez dans le Parc. Mais vous dites vous-mêmes que vous ne vous sentez pas dans le Parc. Il y a quelque chose qui m'interroge □ Le Parc, ce sont 51 communes, mais géographiquement, la Grande Brenne, c'est 9 communes. Alors je me pose la question, enfin, je vous la pose, que pensez-vous de ces frontières ?

A : Je vois □ Et bien, on se sent pas de ce Parc, mais ça nous chagrinerait qu'on nous en retire.

Claire : C'était le sens de ma question.

JP : Ben oui, c'est quand même intéressant et je vais vous dire pourquoi. Les communes qui font partie du Parc de Brenne, elles touchent des subventions de l'Europe, et cetera. Et quand on n'est pas du Parc, on a le droit à rien.

F. : Oui, regarde ton petit village de Château-Guillaume, tout, l'électricité, téléphone ont été enterrés, c'est grâce aux subventions. Moi, ma petite rue que les gens critiquaient, pareil, ils ont tout enterré. (□) »

Paradoxalement, lorsqu'on insiste pour connaître l'avis sur l'état actuel du Parc, et le fait qu'il ne se cantonne pas à la Brenne, les habitants trouvent la plupart du temps que c'est une bonne chose : « C'est très bien que le Parc ne soit pas que la Grande Brenne, de toutes façons, il n'y aurait pas assez d'habitants, pas assez de dynamique. Historiquement, il n'y avait pas d'habitants dans la Brenne. Les habitants, ils sont dans le pourtour (la vallée de la Creuse □), là où les terres étaient cultivables. » (L., agriculteur originaire de La Châtre, Pays Blancois, « né ailleurs »). Dans le groupe de la queue de Brenne, certains se sont montrés plus sceptiques :

« J. : Normalement, enfin, au départ, la Brenne, c'est une identité. Aujourd'hui, on y rentre pour faire bien.

P. : Est-ce que ce n'est pas dû à la réforme des collectivités territoriales aussi, cet étalement du Parc ?

L. : Peut-être, ou juste pour avoir des fonds.

J. : Tu vois, on s'en fout, mais le fait que des communes comme Lignac, Tilly et même Luant soient rattachées, ça me choque un peu.

Claire : Euh, non, on s'en fout pas, ça m'intéresse tout ce que vous dites là.

E. : C'est vrai, quand on y réfléchit. Même le nom « Parc de la Brenne », quand tu le dis, je vois les étangs et les guifettes. Pas la campagne du Boischaud.

L. : Oui, c'est vrai, Tilly, c'est vraiment pas la Brenne.

P. : Enfin, ça nous dépasse tout ça.

J. : Oui et après tout, on ne nous demande pas notre avis. Tant mieux si des communes peuvent profiter du gâteau en faisant partie du PNR. »

Ainsi, pour les habitants du sud comme des autres entités, le Parc est plus un outil de développement vanté unanimement par ceux qui ont fait le choix de s'installer ici qu'un territoire à l'identité propre. « On sait qu'on est dans un Parc, il y a tout un ensemble d'actions proposées, un réseau d'acteurs qui est fédéré » (L., kinésithérapeute originaire de Grande Bretagne, Pays Blancois, « née ailleurs »), « Vu de l'extérieur, je voyais plutôt le Parc à travers la Grande Brenne et les actions liées à l'environnement, maintenant que j'y vis, je vois toutes les actions proposées pour le quotidien, la jeunesse, l'économie » (L., agriculteur originaire de La Châtre, Pays Blancois, « né ailleurs »). Comme chez les natifs du pays, les services à la petite enfance sont régulièrement cités (le Parc a lancé le Relais des Assistantes Maternelles, une ludothèque et des permanences dans les différentes communes du Parc) ainsi que le relais Brenne Initiatives Jeunes, qui permet aux adolescents de concrétiser leurs projets.

Finalement, il ressort aussi des discussions que le Parc et le territoire représentent un certain art de vivre, une harmonie entre la nature (d'ailleurs largement mythifiée) et les hommes : « Le Parc fait prendre conscience aux gens qu'il y a une nature à préserver. Parce que les gens n'ont pas forcément conscience de ça. En fait le Parc, c'est un « état d'esprit » que les salariés du Parc essaient de transmettre aux habitants. Il y a tout un

réseau avec le CPIE, Indre Nature, ils forment les gamins et leur apprennent à vivre dans un Parc. » (A., écrivain originaire de Vendée, Boischaud sud, « née ailleurs »).

Le Parc est un lieu privilégié pour l'ornithologie, il attire les passionnés de partout : *« C'est bien qu'il y ait un Parc parce que du coup il y a beaucoup d'ornithologues, de supers aménagements pour voir les oiseaux » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs »).* Certains résument même son existence à la conservation de la nature : *« Un parc naturel, c'est avant tout conserver une biodiversité qui a été estimée comme exceptionnelle. » (J., retraité originaire de la Sarthe, Pays Blancs, « né ailleurs »).*

Partant de ce constat de « bulle » de ruralité et de nature, les verrues dans le paysage sont vivement critiquées. A titre d'exemple, une photographie de pneus abandonnés (ci-dessous) a été choisie à quatre reprises⁷⁷ pour la catégorie « la photographie que j'aime le moins ».

⁷⁷ Si des personnes nées ailleurs des groupes « Grande Brenne » et « Petite Brenne » ont choisi cette photographie, elle a également été citée par deux groupes « nés ici » (« Queue de Brenne » et « Pays d'Azay »).



Figure 165 : « Pneus et déchets ou à quoi servent les déchetteries ? »
 Auteur : Éliane Rolland, concours photos 2011, catégorie « le paysage que je souhaiterais effacer »

Mais les verrous dans les paysages concernent aussi d'autres domaines que les tas de déchets. Les habitants désignent les pratiques non respectueuses de l'environnement, les poubelles « *c'est laid, leurs poubelles !* » (M., retraitée originaire de la Creuse, Grande Brenne, « née ailleurs »), les tas de stockage de ferrailles : « *La traversée de Prissac est tellement mignonne, on se demande tous pourquoi ce gros tas de ferrailles, immonde, est au milieu de la ville. (□) Ca choque mes yeux de voir ce tas de caca ici !* » (F., assistante médicale retraitée, Boischaud sud, « née ailleurs »), de maisons abandonnées ou de bâti agricole mal intégré dans le paysage : « *Parfois les stabulations sont construites au bord de la route, mais je ne comprends pas pourquoi ils ne les font pas plus loin (□) pourquoi les urbanistes ne réglementent rien sur l'insertion dans le paysage ? Je ne suis pas contre les stabulations, mais il faudrait réfléchir à leur positionnement, aux matériaux !* » (J.P., cadre retraité, Boischaud sud, « né ailleurs »).

Cette incompréhension des pratiques agricoles, qui repose certainement sur une méconnaissance du métier et de ses réalités, se retrouve vis-à-vis des chasseurs. Aucune des personnes nées ailleurs ne nous a indiqué pratiquer la chasse. Et l'activité est souvent décrite comme monstrueuse et irrespectueuse : « *Ils ferment tout à cause de la*

chasse. Et pire : une fois on les a vus tirer près de l'observatoire Ricot, alors que c'est interdit... Heureusement, on leur a crié dessus, et ils sont partis. En plus c'était dans la réserve de Chérine, donc c'est complètement interdit » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs ») « *C'est comme les chasses à courre. Des centaines de voitures qui suivaient une chasse à courre. Quelle triste image ! Vous ne me direz pas qu'ils n'ont que ça à faire ?* » (F., retraité originaire du Pas-de-Calais, Grande-Brenne, « née ailleurs »). Certains ont conscience de la solognisation de la Brenne et de la problématique plus large qui touche le cœur du Parc : « *Mais en fait le problème c'est qu'ils achètent des terres parce qu'elles ne sont pas chères comparées à d'autres régions. Les agriculteurs ne peuvent rien en faire parce que ce sont des terres pauvres, alors ils vendent aux plus offrants et ceux qui achètent, ils ferment tout avec leurs grillages. Ils s'approprient la Brenne.* » (A., retraitée originaire du Pas-de-Calais, Grande-Brenne, « née ailleurs »).

Après avoir synthétisé les différents ressentis des habitants nés ici et venus d'ailleurs vis-à-vis du Parc naturel régional de la Brenne, de ses paysages et de son identité ; revenons dans le paragraphe suivant (7.4) sur les entretiens collectifs afin de synthétiser nos résultats et d'apporter un regard critique vis-à-vis des outils mobilisés.

7.4. Retour sur les entretiens collectifs : validation de notre seconde hypothèse de recherche

Après avoir présenté les résultats des entretiens collectifs pour les natifs du territoire, puis pour les habitants « nés ailleurs » ayant fait le choix de vivre ici, la sous-partie suivante présente les conclusions transversales et générales des entretiens collectifs. Nous verrons tout d'abord que pour la plupart des habitants, si le fait de vivre sur un territoire protégé n'est pas une fierté, cela représente une chance. Nous synthétiserons ensuite les références au sentiment identitaire, en lien avec les acceptions du territoire et de ses paysages. Ce sentiment d'appartenance se décline en trois versions : l'identité brennouse, l'identité berrichonne et l'identité Parc. Cette réflexion nous conduira à valider et préciser notre seconde hypothèse de recherche, puis nous proposerons une synthèse de notre raisonnement et de nos conclusions sous forme de schémas. Enfin, nous reviendrons sur ces entretiens collectifs d'un point de vue de leurs apports vis-à-vis de notre méthodologie.

Le premier point d'attention sur lequel nous souhaitons revenir est le fait qu'à défaut de fierté, les habitants, toutes origines confondues, expriment en général un sentiment de « chance » concernant le fait de vivre sur un territoire de Parc naturel régional.

7.4.1. Vivre ici ? Plus qu'une fierté, une chance

À la question « êtes-vous fier de vivre dans un Parc naturel régional ? », la plupart des habitants, toutes catégories confondues, ont généralement répondu que non. « Une fierté, non, il ne faut pas exagérer, on n'est pas dans la Vanoise ! » (J., retraité originaire de la Sarthe, Pays Blancs, « né ailleurs »). À une ou deux exceptions près, le fait de vivre dans un Parc n'est donc pas une fierté, mais une chance. La fierté en revanche s'exprime vis-à-vis des personnes extérieures, qui regardent avec envie cet « outil » Parc lorsqu'ils viennent en visite. « C'est quand même prestigieux, vu du dehors de vivre dans un Parc. Quand des amis viennent, on leur montre les paysages, les infrastructures, ils nous envient un peu, je crois. C'est leur regard qui me rend fière. » (A., retraitée de

l'enseignement originaire de Normandie, Petite Brenne, « née ailleurs »). Ainsi, la fierté s'exprime et grandit avec le temps qui passe et grâce au miroir que renvoient les visiteurs extérieurs. Sa construction est aidée par les médias qui parlent beaucoup de la Brenne. Plusieurs ont cité l'émission des *Racines et des Ailes*, ou l'article récemment paru dans *le Figaro Magazine*. L'affluence accrue du territoire est visible : « *Le Parc a développé un certain tourisme. Il y a de l'accueil en gîtes ruraux, chambres d'hôtes on sent qu'il y a des gens qui ont du plaisir à accueillir les touristes. Ils sont de plus en plus nombreux.* » (J., retraité originaire de la Sarthe, Pays Blancois, « né ailleurs »).

L'opportunité et les atouts de l'outil Parc se révèlent dans les multiples références faites aux services à la population. Comme nous l'avons vu, les habitants reconnaissent en général les avantages que le Parc offre dans leur quotidien et c'est en ce sens qu'ils expriment avoir « de la chance ». Pour les locaux et les jeunes venus s'installer dans la région, ces services sont liés au quotidien : aide à l'installation avec la maison des entreprises, animations et réseau d'assistantes maternelles « *Arrivés ici, il y a quatre mois, nous n'avons pas vu de paysages spectaculaires qui justifient la présence d'un Parc, par contre, on a apprécié toutes les animations proposées pour les enfants, la ludothèque* » Là-dessus, le Parc nous a apporté, on a identifié les acteurs de cette façon. C'est pareil pour les aides à l'installation, on n'en a pas encore bénéficié mais beaucoup de personnes nous ont dit que c'était intéressant d'aller à la Maison des entreprises. » (L., porteuse de projet d'épicerie itinérante, originaire de Creuse, Petite Brenne, « née ailleurs »). Après 20 ans d'activité, le Parc est identifié comme un acteur clef au niveau local, dans ses différents domaines de compétences.

Pour ceux venus s'installer ici pour la retraite, probablement plus éloignés des services à la population proposés par le Parc, la reconnaissance du Parc est plus en lien avec la naturalité et les démarches de sensibilisation : « *Le fait de venir ici, ça m'a permis de m'intéresser à la faune et la flore, de faire des sorties sur la nature.* » (A., retraitée de l'enseignement originaire de Normandie, Petite Brenne, « née ailleurs »). Ils identifient des lieux phares, spécifiques de la conservation de la nature et apprécient l'état d'esprit, la « mentalité du parc » qui met en avant la nature et sa protection. « *On sait qu'on ne fait pas n'importe quoi, qu'il y a des lieux protégés. Il y a toute une défense de l'environnement qui est mise en avant.* » (A., retraitée de l'enseignement originaire de Normandie, Petite Brenne, « née ailleurs »).

Si la plupart des personnes interrogées reconnaissent, d'une manière ou d'une autre, les bienfaits du Parc, des nuances émergent, comme dans tout bilan. Ce qui ressort avant tout, ce sont des critiques vis-à-vis de la localisation des actions du Parc : « *La politique du Parc est très tournée vers les étangs. Peut-être qu'ils pourraient se tourner vers nous, enfin vers le bocage. Ça s'est fait avec l'opération bouchures. Mais ils pourraient agir sur d'autres plans, comme la diversité du bâti, les éco-constructions. Ils commencent à s'y mettre, ils ont édité des guides intéressants sur le bâti, mais il faudrait aller plus loin. Toucher les gens, les former, les sensibiliser... Ça pourrait permettre de toucher tous les habitants du Parc, et pas que ceux de la Brenne.* » (M., assistante sociale originaire de Loire-Atlantique, Boischaud sud, « née ailleurs »). Le même type de remarques a été émis lors de la rencontre en Queue de Brenne : « *Je vois bien en bossant avec eux, leur dynamisme et leur réseau d'acteurs, il est à double tranchant. Que ça soit ici, à Neuillay ou à Luant, mais même à Saint-Gaultier, je pense, le Parc il ne fait pas grand-chose dans certains secteurs. Elles sont vraiment localisées leurs actions. C'est sur Le Blanc - Rosnay. Ils ont du mal à aller ailleurs, je trouve que c'est déséquilibré.* » (J., originaire des Deux-Sèvres, Queue de Brenne, « né ailleurs »). Ce constat est corroboré par trois autres habitantes de la Queue de Brenne : « *Oui, c'est vrai que nous le Parc on ne le voit pas. Du coup, on se tourne vers Châteauroux à fond. Le Parc, il ne vient pas ici. C'est peut-être de la faute de nos élus, ou de la distance, je ne sais pas.* » (L., animatrice, Queue de Brenne, « née ailleurs »), « *Moi, je ne suis pas là depuis longtemps mais ça donne l'impression que les échanges avec les autres territoires ne sont pas forcément faits. Je vois à Châteauroux, personne ne connaît. Il y a une dynamique qui est interne au Parc, mais il y a peu d'échanges, peu de mobilité.* » (E., originaire des Vosges, Queue de Brenne, « née ailleurs »), « *On n'arrive même pas à avoir une personne sur le festival des Saveurs à Luant. C'est pas normal. J'en ai parlé plusieurs fois au Parc, mais à chaque fois on nous dit : « Oui, oui, on viendra. » Mais j'attends toujours le coup de fil de l'année dernière... » (J., enseignante Queue de Brenne, « née ici »). Ces critiques sur la localisation des activités du Parc sont également présentes dans le discours des natifs de la Grande Brenne : « *C'est clair que nous, on se rend compte qu'on est sur le Parc, mais le gâteau est tellement grand que je ne suis pas sûre que ceux qui sont loin de Rosnay s'en aperçoivent, ni que ça change des choses concrètement dans leur vie.* » (L., animatrice, Grande Brenne, « née ici »).*

Dans les faits, force est de constater que le Parc tente de répartir au mieux ses actions, mais le manque de moyens et de temps sont deux causes qui permettent d'expliquer ces ressentis. S'ajoute à ces deux facteurs le fait que la localisation du siège administratif, à Rosnay, rend l'accès aux techniciens plus difficiles pour les personnes situées à une demi-heure de route. Des actions sont parfois entreprises, mais pas toujours visibles par les habitants. Par exemple, le Parc a lancé depuis fin 2011 une politique en faveur de l'éco-habitat. La question du Festival des Saveurs et de la présence du PNR a été évoquée lors d'une réunion d'équipe, et enfin, certains services sont itinérants sur toutes les communes du territoire.

Il est également nécessaire de rappeler que le Parc est une structure relativement « jeune » et qu'en matière de politique territoriale, le temps est nécessaire pour inscrire des repères et des actions dans les mentalités. Ce « facteur temps » revient aussi lorsqu'on évoque la question de « l'identité Parc ».

7.4.2. La question de l'identité

Lorsque nous posons la question de l'appartenance « identitaire », les participants évoquent trois références, trois rattachements : l'identité brennouse, l'identité berrichonne et enfin, l'identité Parc de la Brenne.

L'identité brennouse est citée pour les habitants de la Grande Brenne et plus rarement, de la Petite Brenne : « Ah oui, je suis brennouse, et j'en suis fière ! Je ne suis pas fière d'habiter dans un Parc, mais d'être brennouse, ça j'en suis fière. » (G., salariée à la retraite, Grande Brenne, « née ici »). Si nous avons posé la même question il y a quelques décennies, il y a fort à parier que la réponse eût été différente. L'identité brennouse, comme nous l'avons vu dans notre deuxième chapitre de thèse, a connu un véritable tournant durant le siècle dernier. On doit en partie ce changement à la création du Parc, à celle du SIDEB, aux discours des élus ou encore à la mise en images des étangs. L'opération a fonctionné : pour tous les habitants, « Brenne = étang », l'association est aussi simple qu'elle est unanime. L'archétype paysager du Parc, l'étang brennou, est confirmé par les entretiens collectifs comme il le fut lors de nos expériences

photographiques. L'étang brennou figure sur quarante-huit des cinquante cartes mentales, il est l'emblème de ce territoire. Ce constat se vérifie dans l'association d'idées. Lors du *brainstorming* (« si je vous dis Parc naturel régional de la Brenne, quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit ? »), le mot « étang » a été cité vingt-sept fois.

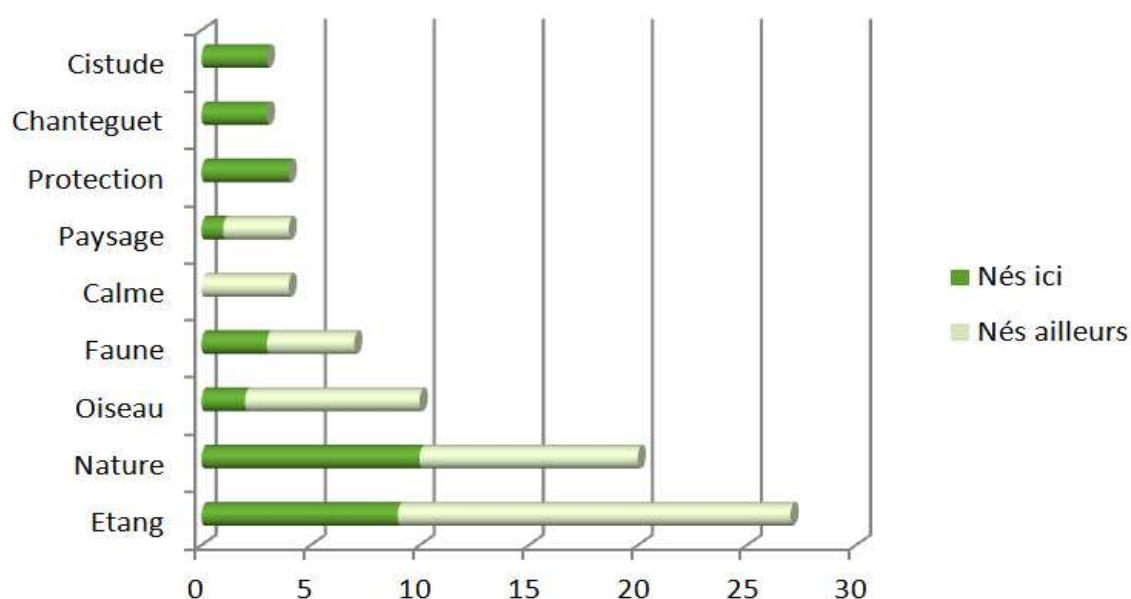


Figure 166 : Analyse du *brainstorming* « Quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous entendez Parc naturel régional de la Brenne ? » réalisé auprès des 50 habitants lors des entretiens collectifs
(Seuls les mots cités au moins trois fois sont représentés.)
Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Parmi les autres mots évoqués, on retrouve la nature, l'oiseau, et la faune. Autant de termes en lien avec l'idée de naturalité associée au territoire du Parc. Outre la permanence de l'étang brennou, on reconnaît la forte portée de l'image et des campagnes de sensibilisation du Parc avec l'apparition à trois reprises du mot « cistude », et à deux reprises du mot « tortue ». La cistude, petite tortue d'Europe, est considérée par les natifs du territoire comme « l'armoire » du Parc naturel régional. Lors de sa création, le Parc avait édité une affiche emblématique où l'on voyait une cistude d'Europe sortir d'un œuf, accompagnée de la phrase « *Le Parc naturel régional de la Brenne est né* ». Cette image est restée gravée dans les mémoires locales.

D'ailleurs, les deux photos les plus citées comme paysage emblématique du Parc de la Brenne sont le « *Point de vue d'une tortue* » que cinq des douze groupes ont retenu, et la « *sérénité en Brenne* », sélectionnée dans sept des douze groupes. On retrouve dans cette dernière la représentation du bouton, caractéristique géomorphologique du paysage brennou. « *Il y a une photo que je rêve de faire, ce sont les vaches sur le bouton, avec la bonne lumière. Ça c'est le paysage de Brenne, les vaches, sur le bouton, avec le chêne et les étangs à côté.* » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs »).



Figure 167 : Sérénité en Brenne

Commentaire : « Ce cliché illustre pour moi la tranquillité de la Brenne, ses animaux domestiques encore présents, qui entretiennent le bocage pour combien de temps ? » à Rosnay

Source : Jean-Pierre Châtain, concours photos 2011. Catégorie « Le paysage que je souhaiterais conserver »



Figure 168 : « Point de vue d'une tortue »
« Pourquoi ne pas s'intéresser à un paysage vu d'en bas, comme peuvent le voir les cistudes ? » à Mézières-en-Brenne
Source : Cécile Hélan, concours photos 2011. Catégorie « Le paysage que je préfère »

Indéniablement, et pour tous les habitants, la Grande Brenne constitue le cœur du Parc et ses paysages, si particuliers, le caractérisent. Les habitants décrivent une atmosphère vraiment particulière au sein de ce « cœur de Brenne », atmosphère héritée des paysages et du climat : « C'est un peu magique, vous voyez le matin, avec la brume, les arbres morts qui surplombent les étangs pour peu qu'il y ait les cormorans sur la branche, on frissonne on guette presque le loup ! » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs ») ou encore « La Grande Brenne, elle a une emprise sur ses habitants, elle nous envahit. » (M., retraitée originaire de Creuse, Grande Brenne, « née ailleurs »). D'ailleurs, pour les habitants du cœur de Brenne, en particulier ceux qui sont venus s'y installer, le Parc se résume à ce cœur de Brenne, comme l'attestent les cartes mentales (cf. figure ci-dessous). Leur connaissance du territoire est

soit limitée à une vision brenno-centrée⁷⁸ (ils ne représentent que les étangs du « cœur » de Brenne), soit faussée (ils imaginent un territoire homogène, constellé d'étangs), comme le montrent leurs cartes mentales.

⁷⁸ La carte mentale en haut à droite est très révélatrice et quelque part, « fascinante », en ce sens. Son auteur a représenté un cercle « énorme » autour de la Brenne des étangs, laissant le reste du territoire vierge. Son commentaire était significatif : « Là où c'est beau à voir sur le Parc, c'est ici. Et moi ; j'ai de la chance, je vis au milieu » (M., globetrotteuse retraitée, Grande Brenne, « née ailleurs »).

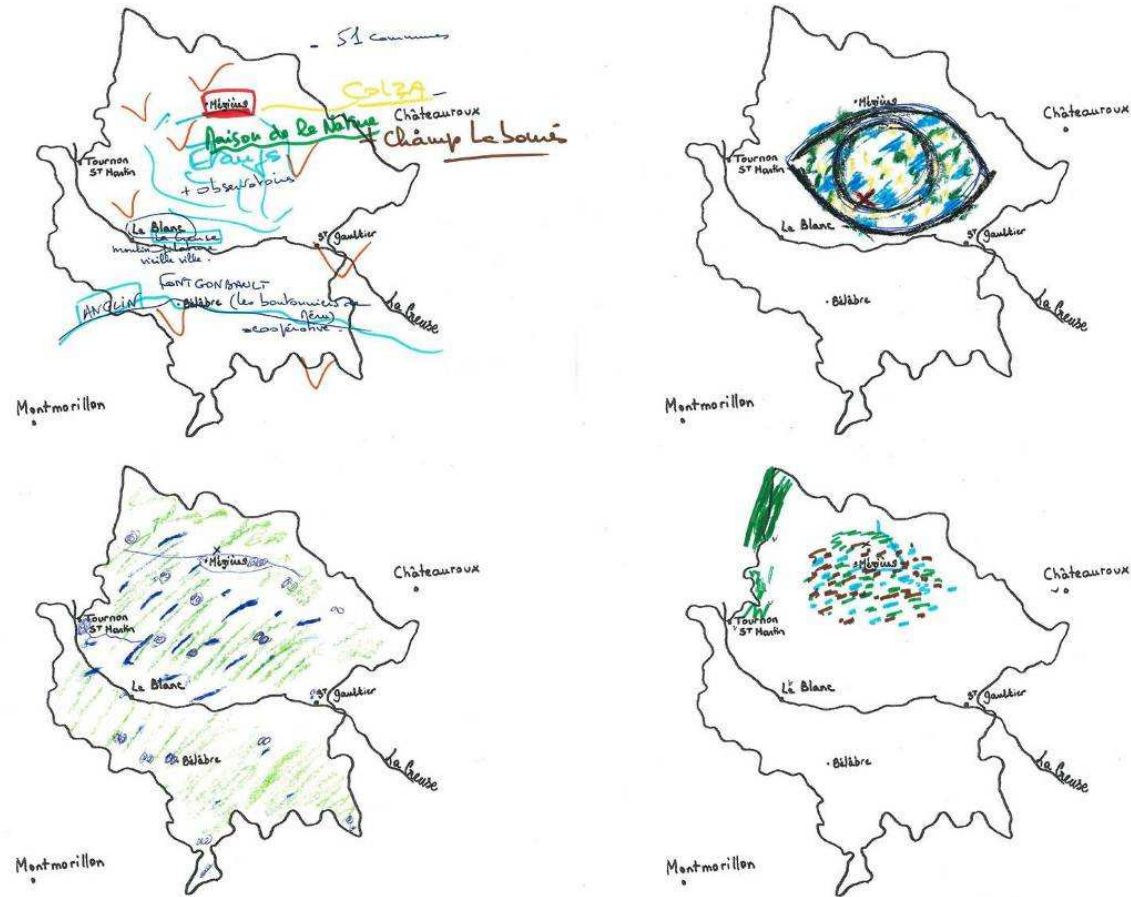


Figure 169 : Cartes mentales réalisées par quatre habitants lors de l'entretien collectif « Grande Brenne » / « nés ailleurs » : une vision « brenno-centrée » ou uniforme du territoire

Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Pour autant que cette identité brennouse soit très présente et rattachée au Parc par l'image de l'étang, tous les habitants ne se reconnaissent pas comme « brennoux ». Le sentiment identitaire « brennou » n'est pas unanime. À quoi se rattachent donc les autres habitants ? À l'identité berrichonne d'une part, et, pour les plus jeunes, à l'identité Parc.

Pour un certain nombre d'habitants, ceux qui ne vivent pas dans les zones « de Brenne », c'est l'identité berrichonne qui est évoquée. Pour être précis, le terme berrichon est peu usité (il semble que sa connotation soit négative). Yolande Riou (2011) a consacré une thèse de doctorat à l'étude de l'identité berrichonne, dont l'ancrage est ancien. Selon elle l'identité berrichonne repose en partie sur les paysages du Berry : « *Une partie de ces représentations communes semble donc se fonder, pour les habitants du Berry, ou du moins pour une partie d'entre eux, sur les paysages existant dans ce territoire.* » (Riou, 2011 : 220). Le Berry, ancienne province française aujourd'hui inexistante d'un point de vue administratif, a été cité à plusieurs reprises dans les échanges avec les habitants, essentiellement chez ceux qui se distinguaient de la Brenne comme l'illustre cette conversation dans le groupe de la Queue de Brenne, « nés ailleurs » :

« Claire : Je ne sais pas si il y a beaucoup de personnes qui exploitent comme vous l'image de la Brenne dans la commercialisation de leurs produits ?

P. : Si, je pense. Ceux qui ont une activité à l'extérieur, je pense.

J. : Et bien moi je pense qu'ils l'exploitent d'avantage avec le côté Berry qu'avec la Brenne.

P. : Ah ouais, tu crois ? C'est vrai que récemment, il y a eu des grosses campagnes de pub sur le Berry □

Claire : Et oui, « les magies du Berry »

L. : Oui, elles sont chouettes ces pubs.

J. : Aujourd'hui, le Berry, c'est la Brenne. On englobe totalement la Brenne dans le Berry.

P. : Et c'est vrai ce que tu dis, C'est intéressant. Je vois, quand je parle de la Brenne à mes clients à Paris, et qu'ils ne situent pas, je leur dis « Berry » et là, tout de suite, Clac, c'est bon. Le Berry effectivement, ils connaissent. »

Certains habitants ont aussi comparé les beautés de la Vallée noire avec celles de la Brenne : « La figure tutélaire de George Sand est d'ailleurs encore très présente lorsqu'

s'agit de présenter son identité. La romancière et ses écrits ont si souvent été « réduits » au Berry qu'il est dès lors logique, aux yeux des habitants, de s'y référer comme élément clé de leur identité territoriale. » (Riou, 2011 : 222) Les habitants vantent également le Berry pour son art de vivre. Nous pouvons mettre en lien cette côte de popularité du Berry avec les nombreuses campagnes publicitaires citées précédemment, diffusées depuis quelques années et vantant les magies du Berry. Selon Yolande Riou, l'identité berrichonne est très difficile à décrire car les nombreuses recompositions territoriales entraînent un flou dans ces délimitations : « Les individus ne peuvent s'appuyer sur un espace géographique clair pour déterminer les composantes de leur identité territoriale. Celle-ci se compose alors d'une sélection permanente d'éléments à la fois très matériels □ comme certains lieux, certains monuments ou encore certains personnages □ mais également plus symboliques, tels qu'un « art de vivre », une « atmosphère » qui seraient propres au territoire. Ce « badinage territorial » est directement en lien avec la question de la qualité de vie et les différents critères, à la fois objectifs et subjectifs, qui constituent celle-ci. » (Riou, 2011 : 222).

Enfin une troisième affiliation identitaire se révèle, elle repose sur l'identité Parc. Nous avons rencontré l'expression de cette identité chez les jeunes enquêtés (moins de 35/40 ans) mais pas du tout chez les plus anciens. Non pas que les « anciens » (plus de 35/40 ans, on insiste donc sur les guillemets) ne se reconnaissent pas du Parc, mais ils ne revendiquent pas, ils ne reconnaissent pas, une « identité Parc ». Le Parc ayant 20 ans, les plus jeunes personnes sont issues de la « génération Parc ». Et de fait, c'est assez logiquement qu'on peut supposer que le fait de vivre dans un Parc fait naître une identité, comme le dit une jeune femme venant de s'installer dans la région : « J'imagine qu'au niveau du département ou de la région, le fait de vivre dans le Parc doit apporter une identité. Enfin, je dis ça sans l'avoir éprouvé, par rapport à mes autres expériences, ailleurs. » (L., épicière itinérante originaire de Creuse, Petite Brenne, « née ailleurs »).

C'est ce qu'exprime cette jeune artiste qui a participé à plusieurs manifestations du Parc : « Moi quand on me dit Parc naturel régional de la Brenne, je pense « identité ». Je trouve que le Parc a impulsé une identité qui n'existait pas avant, ou pas comme ça. » (C., artiste, Pays Blancs). Ainsi, l'identité Parc se retrouve chez les jeunes locaux comme chez ceux qui sont venus s'installer ici.

L'identité est associée à un maillage d'acteurs, à une mise en réseau des personnes œuvrant sur le territoire et pour le territoire : « *Moi, on me parle du Parc, je ne pense pas du tout à la nature ou aux oiseaux. D'ailleurs, depuis le temps qu'on est là, on n'est jamais vraiment allés se balader dans le Parc. Par contre, si on me parle réseau, d'identifier les personnes qui bossent pour ceci ou cela, là, d'accord, je vois bien. (C) genre, c'est peut-être lié à mon travail, je sais pas, mais quand je pense action culturelle, j'identifie bien qui fait quoi et je vois qui, dans le Parc et à côté, fédère un peu tout ça. On revient à cette histoire d'acteurs. Il y a suffisamment peu de monde ici pour qu'on soit obligé de bosser ensemble et je crois que le PNR il a permis ça, de fédérer les gens ensemble. [...] Idem tu vois, pour une problématique sur le logement, sur les jeunes. Il y a une thématique à traiter, il faut la traiter et ils la traitent en mettant les gens autour de la table.* » (J., travailleur social originaire des Deux-Sèvres, Queue de Brenne, « né ailleurs »), ou « *Franchement, si tu me demandes pourquoi je reste dans la région, pourquoi je ne veux pas partir, parce que bien sûr, j'y ai pensé, à partir. Mais voilà je suis là pour mon réseau, j'aime mon réseau encore plus que ma région.* » (F., assistante sociale, Queue de Brenne, « née ici »). Il émane aussi de cette identité une envie d'agir pour le territoire : « *Parfois, dans le coin, c'est trop moche, on dirait que les gens ne font rien pour que ça soit beau, que ça soit vivant ! À Neuillay par exemple, c'est de la terre battue, c'est vraiment pas chouette. Ça ne serait pas grand-chose à faire pour que ça soit plus beau, plus vivant.* » (L., travailleuse sociale, Queue de Brenne, « née ailleurs ») où résulte d'une implication vis-à-vis du Parc : « *Moi je me sens vraiment appartenir au territoire du Parc mais c'est aussi parce que je me suis impliqué dans les actions. Par ma construction écologique, ma production, et même là récemment avec le botaniste du Parc. Oui, pour moi, le PNR c'est du concret dans ma vie.* » (P., maraîcher originaire de la région parisienne, Queue de Brenne, « né ailleurs »).

Ce sentiment d'identité, nous l'avons également rencontré lors du rallye des collégiens, une manifestation qui réunit les quatre collèges du territoire et au cours duquel nous sommes intervenue lors d'un atelier sur le paysage. Le fait de distribuer des T-shirt logotypés, avec une petite cistude comme mascotte, à tous les jeunes participants, est l'un des détails qui contribue à les fédérer autour du Parc. Les jeunes y sont invités à rencontrer, lors de différents ateliers, tous les « acteurs » de leur territoire. Ce type d'animations, dans le même esprit que les « Foulées du Parc » (une course réunissant tous les élèves de CM1 et CM2 ayant lieu chaque printemps autour de différents ateliers)

contribue à la transmission d'une « culture Parc ». Mais pour ne pas faire d'amalgame avec l'expression « culture Parc » très connotée au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux, nous parlerons d'un « esprit Parc ».

Cette description des différentes nuances d'appartenances identitaires nous permet de proposer une synthèse schématique en réponse à notre seconde hypothèse de recherche.

7.4.3. Synthèse de l'hypothèse du gradient identitaire

En réponse à notre hypothèse qui concernait l'existence d'un « gradient identitaire » vis-à-vis du Parc naturel régional de la Brenne, nous pouvons affirmer au terme de notre recherche qu'il répond non pas à deux mais à trois variables.

La première variable correspond en effet au lieu de résidence des habitants. Nous pensions que les habitants de la « zone cœur » (en Grande Brenne) n'avaient pas la même conception que ceux des périphéries. Cette hypothèse est confirmée, et nuancée par le fait que certains habitants de la Petite Brenne, prudemment, et dans une moindre mesure, ceux de la Queue de Brenne se sentent associés « à la Brenne », tout en s'en distinguant. La zone cœur semble donc plus large que ce que nous imaginions au départ, cela est peut-être en lien avec le terme « Brenne » dans l'appellation des entités ? Cette affirmation et cette hypothèse mériteraient cependant une enquête détaillée auprès d'un nombre d'habitants plus important. Pour la majorité de ces habitants, ce sont deux éléments essentiels qui constituent leur appartenance « brennouse » : les étangs (plus précisément « leurs » étangs) et la terre de Brenne. On ressent un sentiment de supériorité, une légitimité accrue, une fierté de vivre dans le centre du Parc.

Les habitants des périphéries, ceux qui ne vivent pas dans le « cœur », se rattachent cependant à la Grande Brenne, soit en s'y comparant (on y est mieux, ou moins bien ici), soit en en faisant le lieu incontournable des visites (avec la Maison du Parc (et ses crêpes dégustées dans l'espace restauration), l'étang de la Mer Rouge, le château du Bouchet et la réserve de Chérine). Mais de toute évidence, l'étang brennou est au cœur des représentations, le regard est tourné vers lui puisqu'il est la raison d'être du statut de protection du territoire. Cet étang est reconnu comme emblème du Parc, au-delà de la

Grande Brenne, bien que les habitants des périphéries s'en dissocient : ce sont « leurs étangs ». Sur les pourtours, d'autres polarités existent, elles sont associées aux bassins d'emplois : la communauté d'agglomération castelroussine à l'Est, Tours et la Roche-Posay au Nord Ouest, Chauvigny et Poitiers à l'Ouest.

Malgré cette dichotomie « cœur de Brenne / périphéries du Parc », il serait faux selon notre analyse de penser qu'aucun trait commun paysager ne se dessine entre le cœur et ses périphéries. Même s'ils ne sont pas encore révélés et mis en avant, ils existent et sont au nombre de trois. Pour tous les habitants, le patrimoine bâti a une grande importance. Qu'il s'agisse des châteaux ou du petit patrimoine bâti, unanimement, les enquêtés y sont attachés et le représentent comme des objets appréciés, à protéger et à forte connotation identitaire. Le deuxième élément essentiel est l'eau. Elle court sur le territoire grâce aux rivières et aux ruisseaux. Elle est fortement appréciée y compris par les habitants de la Grande Brenne : « *J'aime beaucoup les environs de Belâbre, et aussi le Blanc. Même si ce n'est plus la Brenne, c'est magnifique. C'est bucolique et quand j'ai des amis qui viennent après avoir passé plusieurs jours près des étangs, je les emmène plus au sud, ça change. En fait, tant qu'il y a de l'eau, c'est beau. La Creuse, l'Anglin, les moulins, les rivières* » (Y., retraitée originaire de Normandie, Grande Brenne, « née ailleurs »). Les rivières sont une fierté des habitants du Parc : « *Ce qui est beau par chez nous, c'est toutes les rivières, la Creuse, et toute la vallée.* » (D., aubergiste retraitée, Pays Blancois, « née ici ») ou encore « *la vallée de l'Anglin aussi, c'est magnifique !* » (X., agriculteur, Pays Blancois, « né ici »). Enfin, le dernier élément paysager essentiel concerne l'agriculture, comprise dans sa diversité. C'est elle qui a façonné les paysages. C'est elle dont on s'inquiète du déclin dû à l'enfrichement. C'est elle et ses déclinaisons qui offrent la diversité des paysages agricoles, des plaines cultivées au bocage vallonné. C'est elle, enfin, qui fédère ou qui divise, lorsqu'on parle de ces différentes conceptions : conventionnelle, raisonnée, biologique.

Ces trois éléments sont des points communs, fédérateurs, constitutifs de l'identité locale. Ils ne demandent qu'à être valorisés pour devenir des axes rassembleurs, des traits d'union entre la Brenne et ses périphéries. Le schéma suivant synthétise le gradient identitaire lié au lieu de résidence des habitants.

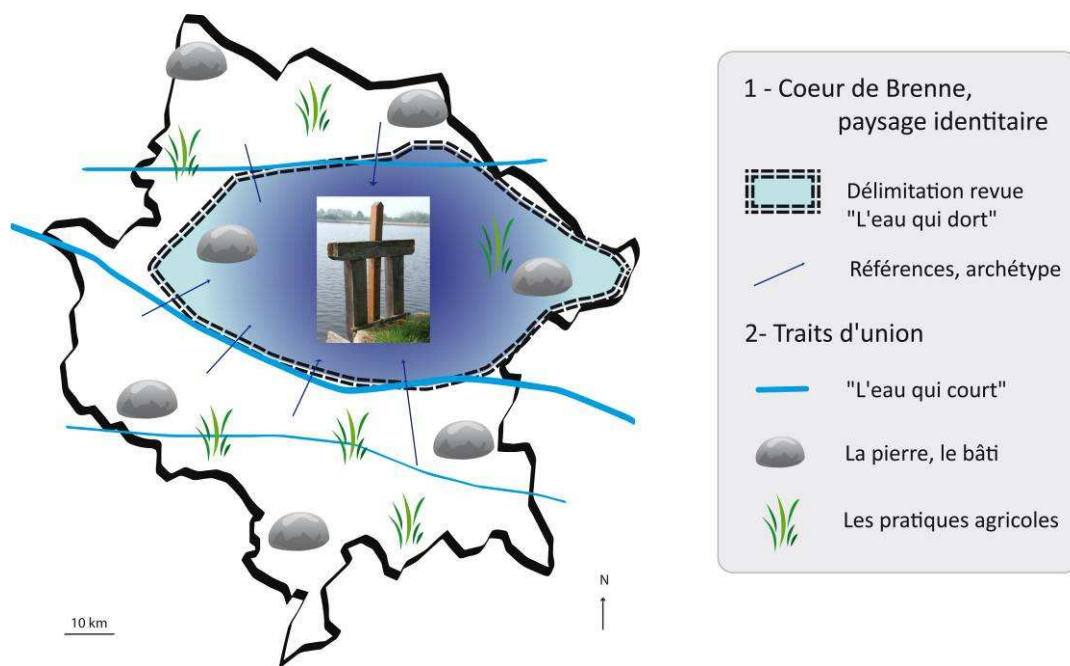


Figure 170 : Schéma du premier gradient identitaire « Brenne / autres entités »
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Le second gradient est lié à l'origine des habitants. Le fait que les gens soient « nés ici » ou qu'ils aient fait délibérément le choix de s'installer sur le territoire du Parc influe sur leur perception du Parc et sur la connaissance qu'ils ont du territoire. Pour les natifs du territoire, le Parc fait référence à des services à la population, des personnalités emblématiques et une histoire rurale, ancrée dans ses traditions. Pour cette première catégorie, la crainte d'une « folklorisation » de leurs pratiques à des fins de conservation peut inquiéter, d'où des réticences exprimées vis-à-vis des mesures de conservation « qui figent ». Pour les personnes venues délibérément s'installer sur le territoire, le Parc représente la « nature sauvage » et un certain art de vivre. Leur connaissance fine et exhaustive du territoire, de ses frontières et de ses patrimoines est importante. Cet « eldorado vert » est idéalisé, entraînant parfois une stigmatisation des pratiques locales telles la chasse ou l'agriculture conventionnelle et une méconnaissance des grands enjeux du territoire (enfrichement, envolée du prix du foncier). La figure suivante synthétise le second gradient, lié à l'origine des habitants

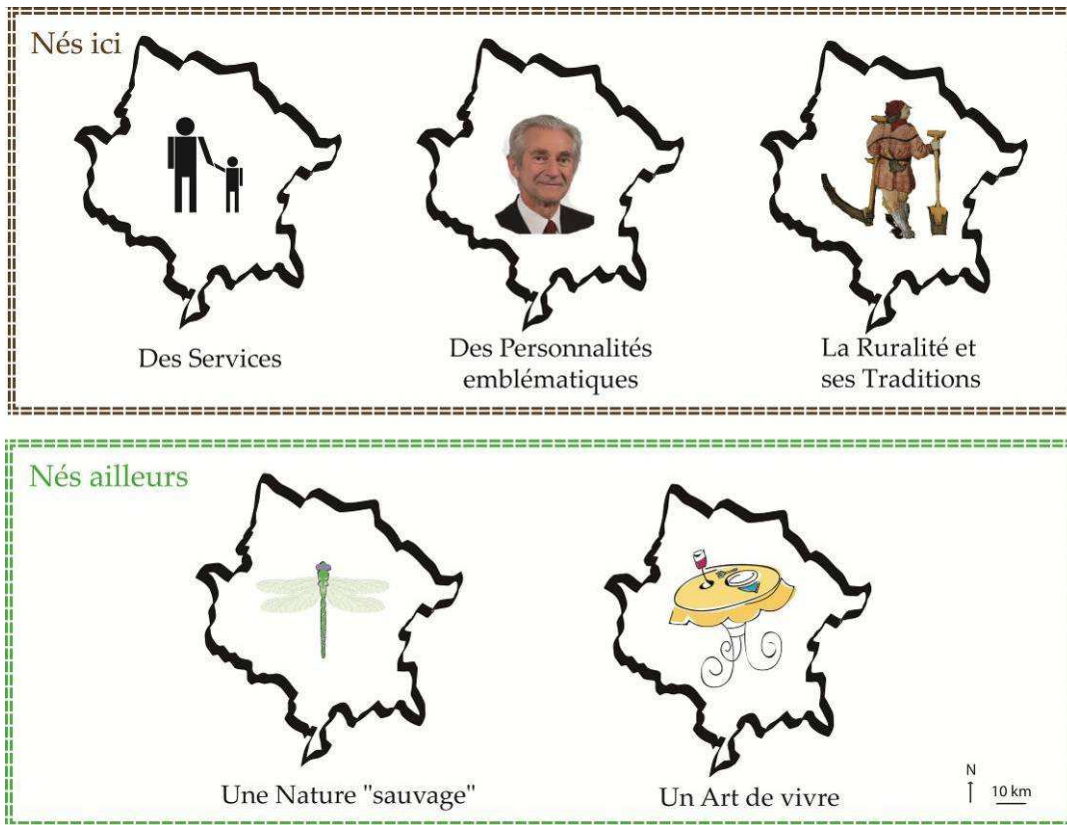


Figure 171 : Schéma du second gradient identitaire « nés ici » / « nés ailleurs » et de son impact sur les représentations du territoire du Parc
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

Le troisième gradient concerne l'âge des habitants. Pour les plus jeunes (moins de 35 ans), nous remarquons que, quels que soient leur origine et leur lieu de résidence, ils définissent une « identité Parc ». Celle-ci se réfère à différents éléments, qui ne sont pas spécifiquement en lien avec les paysages : un « esprit Parc », la mise en réseau d'acteurs, facilitateurs d'initiatives individuelles ou collectives, l'affluence de porteurs de projets contribuant au développement durable et choisi du territoire, et enfin, une palette maîtrisée des services à la population offert par la structure Parc. La figure suivante synthétise le dernier gradient identitaire, lié au facteur « jeunesse » des habitants.

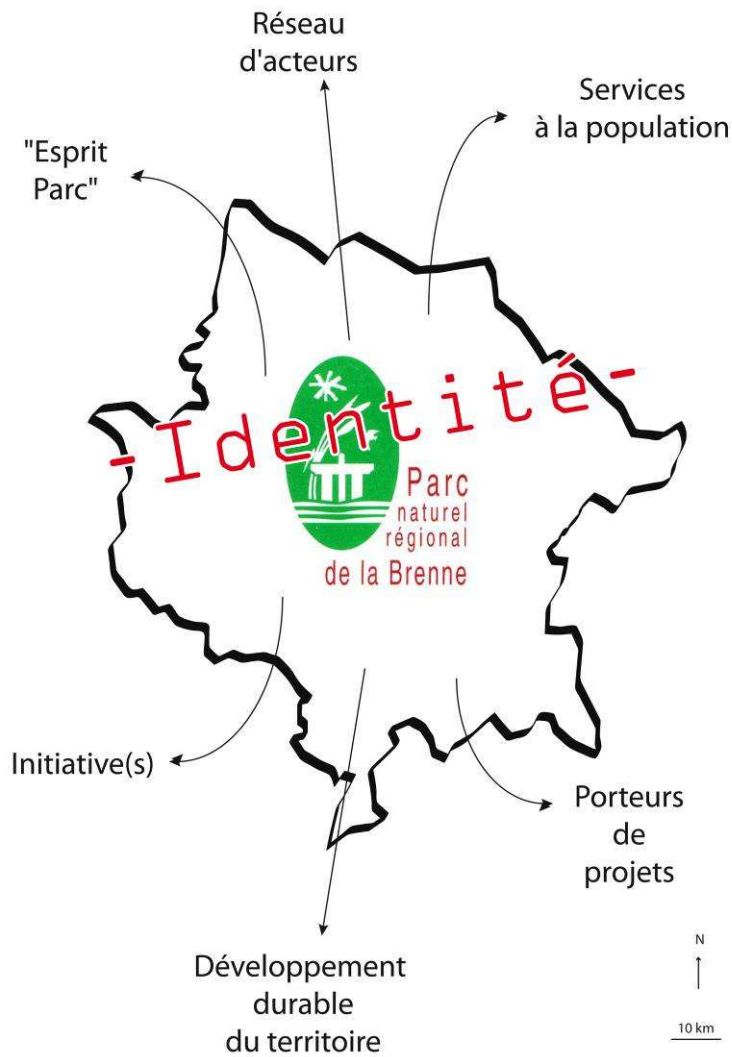


Figure 172 : Schéma du troisième gradient identitaire, le facteur « jeunes » (toutes origines et localisations confondues)
 Source : Claire Blouin-Gourbilière, 2012

La synthèse des éléments glanés au fil des entretiens collectifs nous permet de répondre à notre seconde hypothèse de recherche et de la préciser. Le paragraphe suivant revient sur la conduite des entretiens collectifs et propose une relecture critique de l'approche méthodologique développée.

7.4.4. Des supports diversifiés, gage de l'expression de tous

Au terme de l'expérience, l'entretien collectif nous apparaît comme une technique très pertinente. La rencontre de ces cinquante personnes nous a permis de confirmer notre seconde hypothèse, et de valider une nouvelle fois la première.

La participation désignée nous a permis de répondre aux interrogations que la participation spontanée avait laissées en suspens. Si « le participatif » crée une dynamique d'échange entre acteurs, une « mise en ébullition territoriale » et permet de constater qui est intéressé ; concernant le questionnement de recherche, il ne permet pas, finalement et contrairement à ce que nous pensions, de répondre complètement à notre problématique. Car le participatif, échantillonnage spontané, donne « une » vision de la réalité. Nous reviendrons sur ce constat et sur les atouts et limites des actions participatives dans la conclusion. Notons dès à présent que l'approfondissement de notre méthodologie initiale, et le passage de la participation spontanée à la participation désignée, nous ont permis d'aller au bout de notre questionnement. Qui plus est, l'expérimentation de la technique des entretiens collectifs nous a surprise par sa richesse et son efficacité.

Comme l'affirment ceux qui ont utilisé les focus group lors de leurs recherches en géographie, il semble que cette technique soit invitée à se développer : « *Il importe que les chercheurs en géographie explorent de quelle façon les autres chercheurs des sciences humaines utilisent des groupes témoins pour réaliser des entrevues collectives, et s'intéressent à la façon dont le groupe témoin aide à mieux comprendre à la fois la dynamique des interactions et la façon dont s'effectue la construction du sens à chaque nouvelle expérience.* » (Naud et al., 1998 : 90).

Revenons sur les apports des outils mobilisés : les mots-clés, le choix des trois photographies et le carte mentale.

Le choix des trois mots-clés (*brainstorming*) a été révélateur puisque 27 personnes sur 50 interrogées ont instinctivement cité le mot « étang » lorsque nous leur avons demandé de nous indiquer trois mots en lien avec le Parc naturel régional de la Brenne. Les autres résultats probants de l'outil « mots-clés » sont les redondances du mot « nature » (20 personnes sur 50) et du mot « oiseau » (11 personnes sur 50), ainsi que

les différences plus anecdotiques mais néanmoins significatives entre les groupes « nés ici » et « nés ailleurs ». A titre d'exemple, seules les personnes « nées ici » ont mentionné des mots tels que « cistude » (3 personnes sur 50), « Jean-Paul Chanteguet » (3 personnes sur 50) ou « protection » (4 personnes sur 50), tandis que seulement des personnes « nées ailleurs » ont invoqué « le calme » (4 personnes sur 50). Le fait de demander aux personnes interrogées d'écrire leurs trois mots-clés sur une feuille permet d'éviter toute influence des uns sur les autres.

Au sujet de l'outil « sélection de trois photographies » parmi le corpus, nous constatons que peu de résultats sont exploitables : sur les 308 photographies, à peine une dizaine d'entre elles a été citée par au moins trois groupes. La taille de notre corpus était probablement trop importante. Néanmoins, quelques photographies ont été sélectionnées par 5 ou 6 groupes sur les douze. Dans ces cas là, comme nous l'avons illustré dans le corps de notre analyse, les résultats sont très parlants. Nous notons également qu'un certain nombre de « thématiques » ont été citées à plusieurs reprises, même si elles figuraient sur des photographies différentes (le bâti, l'élevage, les verrues du paysage, etc.). Pour finir sur l'outil « sélection de photographies », nous tenons à souligner que comme lors des lessives d'images, l'exercice de mise en comparaison de discours de *Spectator* différents a été le support de discussions très intéressantes et instructives vis-à-vis de notre questionnement. Beaucoup des passages cités dans le texte sont issus de ce moment de l'entretien. La photographie a une nouvelle fois rempli son rôle « d'œuvre boîte ».

Enfin, nous pouvons conclure sur l'utilisation de la carte mentale. L'analyse des cartes mentales, que nous pensions périlleuse, nous a apportée des résultats intéressants. Nous avons procédé essentiellement par une analyse sur le mode comparatif. Certains exemples, sont assez probants. Nous en citerons trois : le premier exemple illustre par le fait que les habitants « venus d'ailleurs » ont généralement représenté des paysages plus hétérogènes, et sur une superficie du territoire plus grande que leurs homologues « nés ici ». Le seconde exemple concerne les habitants du Pays d'Azay « nés ici » : sur les quatre personnes ce groupe, toutes ont représenté le château d'Azay sur leurs cartes mentales. Enfin, seuls les habitants « nés ici » ont représenté le gros gibier (cerf, sanglier) dans les paysages, alliant ainsi leur « expérience » du paysage vécu à la pratique de la chasse.

Mais plus que l'analyse de la carte mentale en tant que telle, c'est le fait d'inviter à « construire » une représentation iconographique individuelle du paysage qui nous apparaît comme essentiel. Cette construction, ce mouvement, cette composition aident à l'expression en groupe du point de vue paysager. La carte mentale, comme la photographie habitante, opère une fonction d'ouvre-boîte.

L'utilisation de supports variés (photographie, *brainstorming* et carte mentale) nous apparaît pertinente dans la mesure où tous les participants ne sont pas à l'aise avec les différents outils. Si certains ont réalisé des cartes mentales complètes et riches, d'autres ont préféré s'exprimer à partir des photographies. C'est ce que suggère cet échange avec les habitants du Pays d'Azay, natifs de la région :

« Claire : Voilà, je vous donne les feuilles, vous avez tout le matériel au centre de la table. Des stylos, des pastels, des gommettes »

M. : Oh là, là, vous nous faites retourner sur les bancs de l'école là. Moi, j'aime pas ça dessiner.

Claire : Mais vous pouvez écrire des mots sur la carte si vous préférez, vous n'êtes pas obligé d'utiliser les feutres et les crayons de couleurs. Tenez, voici un stylo.

M. : Bah ! C'est encore pire, j'aimais pas ça non plus, écrire ! » (Pays d'Azay, « nés ici »)

De fait, cette personne a rendu une carte pratiquement vierge. En revanche, son expression a été riche.

L'utilisation de supports a l'avantage de laisser à la personne un temps de réflexion, puis il permet de procéder à un tour de table au cours duquel chacun donne son avis. Contrairement aux réactions constatées lorsqu'on pose une question ouverte au groupe, ici, ce ne sont pas que deux personnes qui répondent au nom de tous, intimidant parfois les autres participants.

Conclusion

Notre conclusion sera développée en quatre temps. Tout d'abord, nous resterons sur notre terrain d'étude en proposant une synthèse et une ouverture au sujet du questionnement identitaire du Parc de la Brenne. Puis, nous reviendrons sur l'expérience de la mobilisation de l'image comme matériel de recherche et support de médiation. Cette réflexion nous conduira à poser les apports et limites du participatif, constatés durant notre expérimentation. Nous terminerons dans un dernier temps par une réflexion au sujet de la recherche-action inscrite dans un partenariat tripartite « doctorant/collectivité territoriale/laboratoire ».

Problématique identitaire du Parc naturel régional de la Brenne

Au terme de ces trois années de recherche, nous pouvons valider notre première hypothèse et affirmer que l'identité du Parc naturel régional de la Brenne est bien liée à ses paysages, plus précisément à un paysage. Archétype paysager de l'ensemble du territoire, l'étang brennou est le génie des lieux. La Grande Brenne est le « haut-lieu » collectif et symbolique, restée jusque dans les années 1980 relativement intacte du fait de son isolement et de la mauvaise qualité agraire de ses sols. Paysage générique, sa superbe efface les autres typologies paysagères. Force est de constater que l'imagnabilité de la Grande Brenne est très forte. Joyau du territoire, elle représente aussi le modèle typique de la zone humide. Elle est, incontestablement, un milieu exceptionnel. Outre cet état de fait, les raisons de la polarisation de la Grande Brenne sont nombreuses. Tout d'abord, la communication du Parc, est « étang-centrée » comme nous l'avons montré. Ensuite les actions du Parc, notamment en matière de protection de la nature, se concentrent essentiellement sur la Grande Brenne : elle concentre un nombre important de dispositifs liés à la conservation de la biodiversité. Enfin, historiquement, le Parc s'est construit autour de la Grande Brenne, porte-drapeau du projet de territoire. Les élus qui ont porté le Parc à son commencement sont toujours présents, charismatiques. On constate que ceux des communes périphériques semblent moins visibles, et, pour certains, moins impliqués. Comme si le fait d'adhérer au Parc était déjà une chance en soi, et que la revendication d'intérêts uniformément répartis sur le territoire n'était pas envisageable. Les actions justement, toutes celles du Parc ne se concentrent pas sur la Grande Brenne, loin de là. La maison des Entreprises reçoit tous les porteurs de projet, le Relais des Assistantes Maternelles circule sur l'ensemble du territoire, les guides de restauration du bâti, les opérations de financement des opérations respectueuses du patrimoine ou de plantations de haies s'étendent à toutes les communes et les circuits touristiques invitent à découvrir les facettes des paysages cachés sous l'ombre de la Grande Brenne. Mais le constat est là, imparable : les habitants des périphéries, notamment ceux du sud, ont l'impression que le Parc les délaisse. La siège administratif et le « cœur historique » du Parc sont en Grande Brenne. Les actions naturalistes s'y focalisent essentiellement : parce que la biodiversité y est plus spécifique qu'ailleurs et que les programmes financent des actions ciblées géographiquement. Mais ce constat n'est pas immuable, depuis 2005, le PNR tente de rééquilibrer les représentations

iconographiques du territoire, en valorisant les autres unités paysagères et en représentant les autres centres d'intérêt des paysages du Parc.

Notre seconde hypothèse concernait l'existence d'un gradient identitaire, qui répondrait à deux variables : le fait que les habitants vivent dans la « zone cœur » (la Grande Brenne) ou sur les périphéries d'une part, et le fait qu'ils soient nés ici ou qu'ils aient fait le choix de s'installer sur le territoire du Parc, d'autre part. Nos résultats attestent que ces deux variables existent, mais nous étions approximative. Effectivement, la région d'habitation a une influence. Les représentations entre la Brenne et ses périphéries sont différentes. Mais la Brenne est plus vaste que ce que nous pensions, elle ne se résume pas à la Grande Brenne puisque certains des habitants de la queue de Brenne ou de la petite Brenne semblent s'y associer. Pour les périphéries, le constat diffère : les habitants se distinguent de la Grande Brenne mais s'y réfèrent toujours, justement, en cherchant à s'en différencier. Mais indéniablement et unanimement, le cœur du Parc demeure la Grande Brenne. Nul ne le conteste.

Concernant la deuxième variable (« nés ici » / « nés ailleurs »), elle s'avère également vérifiée. L'origine des observateurs influe sur leur perception du Parc et sur la connaissance qu'ils ont du territoire. Pour les natifs du territoire, le Parc fait référence à des services à la population, des personnalités emblématiques et un mode de vie rural, ancré dans des traditions. Pour cette première catégorie, la crainte d'une « folklorisation » de leurs pratiques à des fins de conservation peut inquiéter, d'où des réticences exprimées vis-à-vis des mesures de conservation « qui figent ». Cela ne les empêche pas de vanter les bienfaits du Parc et de ses actions, notamment en matière de services, de culture, d'aide à l'économie locale et de valorisation de l'identité locale (plantation des haies, bâti, etc.). Pour les personnes venues délibérément s'installer sur le territoire, le Parc représente la « nature sauvage » et un certain art de vivre ; les aménités paysagères sont plébiscitées. Leur connaissance fine et exhaustive du territoire, de ses frontières et de ses patrimoines est importante. Cet « *eldorado vert* » est idéalisé, entraînant parfois une stigmatisation des pratiques locales telles la chasse ou l'agriculture conventionnelle et une méconnaissance des grands enjeux du territoire (enrichissement, envolée du prix du foncier). On assiste, ici comme dans des territoires français comparables, à l'émergence de nouvelles demandes sociales en matière de paysages

« naturels », donnant naissance à des conflits d'usage, reposant sur des schèmes de perception différenciés.

La troisième variable qui est apparue est liée à l'âge des habitants. Il s'avère qu'il existe, chez les plus « jeunes » (moins de 35/40 ans) une « identité Parc » émergente, importante et consensuelle. Elle n'est pas liée aux paysages et, fait inédit, n'est pas « brenno-centrée ». L'identité dont il est question se réfère plus à une culture, à un esprit Parc. Cette « génération Parc » voit dans la région un choix de lieu de vie et un choix de mode de vie : elle poursuit la quête d'un développement durable, choisi, consenti, revendiqué par les porteurs de projets aux choix parfois radicaux et soutenus par les collectivités. La protection de la nature en tant que telle n'est pas plus au cœur de leurs préoccupations que celle des paysages ; ils sont surtout attentifs aux composantes sociales, économiques et environnementales, piliers du développement durable. Nés ici ou ayant choisi de s'installer sur ce territoire, on retrouve chez ces jeunes un esprit commun, la considération du territoire du Parc comme « terre des possibles » ou « terre de défis ».

A partir de ces conclusions, nous souhaitons développer trois pistes : un constat, un questionnement et la mise en exergue d'un sursaut nécessaire.

Le constat fait ici se retrouve ailleurs en France. Il semble qu'on assiste ainsi à un mouvement de « re-territorialisation » des campagnes. Celles-ci sont de nouveau investies par des arrivants en mal de qualité de vie, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. L'arrivée de ces nouvelles populations (également appelés "néoruraux") marque une modification de l'image et des pratiques du monde rural. De nouvelles attentes émergent, en matière de qualité de vie et de services, d'infrastructures. Le monde rural, investi de valeurs positives, devient le lieu de nouvelles aspirations et fait ainsi écho à un « besoin d'enracinement » de plus en plus présent dans les déclarations des individus. Il semble que cette arrivée de nouvelles populations puisse être l'occasion pour les zones rurales de choisir un tournant et de se questionner sur les orientations que pourraient prendre ces éléments : développement du télétravail (accès au haut-débit, plateformes de *coworking* □), facilitation à l'accès aux services (maisons médicales, crèches collectives) et à la culture (développement des bibliothèques, ludothèques et spectacles itinérants) □ Certaines collectivités rurales ont fait ce choix de manière visible et nette il y a quelques années. Les premiers retours d'expérience sont concluants.

Notre questionnement s'intéresse à l'avenir du Parc. Revenons avant sur le tournant qui s'est opéré dans les années 1980. Si la volonté inflexible des élus et leur implication remarquable ont été à l'origine de la prise en main du territoire, force est de constater que c'est l'image du territoire qui a parachevé sa mutation. La photographie a valorisé la richesse biologique, le paysage s'est fait écrin des milieux en présence. Le duo Hellio / Van Ingen, par ses photos, a véritablement « artialisé » ce paysage de la Grande Brenne. Grâce à leur mise en images, nous pensons que les deux photographes ont joué un rôle très important dans la construction identitaire. Le Parc est devenu aux yeux des locaux et à ceux du monde extérieur « territoire exceptionnel ». Des naturalistes et des techniciens, présents sur le territoire ou mandatés, sont venus compléter les équipes, et créer, en parallèle, tout un réseau de partenaires. C'est ce maillage particulier, cette association d'élus, de techniciens, d'artistes et de naturalistes - avec comme point commun la passion et la motivation - qui ont porté le Parc. Si la nature était au départ au cœur de sa stratégie, de nouvelles compétences sont venues élargir son champ d'action. Des trois personnes qui constituaient l'équipe du Parc, elles sont aujourd'hui trente-cinq, couvrant de larges domaines de compétences, nous n'y reviendrons pas. Mais, et nous arrivons à notre questionnement, dans la dynamique d'évolution des paysages, l'enfrichement de la Grande Brenne est sans appel. Tous, qu'ils soient locaux, néo, élus, techniciens ou grands propriétaires s'inquiètent de l'enfrichement. Et si pour certains, c'est moins pour les conséquences sur le paysage (fermeture) ou sur la biodiversité (pauvreté écologique des milieux) que celles qu'ils observent d'un point de vue économique (difficulté pour les jeunes agriculteurs de s'installer, flambée du prix des terres) ou démographique (dévitalisation du territoire), l'inquiétude est là et le processus est en marche. Or ces paysages de la Grande Brenne constituent non seulement le « haut-lieu » patrimonial et identitaire, mais aussi son « fonds de commerce ». Jusqu'ici ce sont les étangs que l'on vante en images, accompagnées de légendes promettant la découverte de la nature, d'un pays « d'étangs, de landes et de bruyères » Mais l'enfrichement menace les paysages et au-delà, les milieux écologiques de la Grande Brenne. En constatant l'évolution réalisée depuis une dizaine d'années, on peut imaginer, sans scénario catastrophe, l'état des paysages du centre Brenne ne serait-ce que dans dix ans. Les questions de la forte pression de la chasse au grand gibier (« la nouvelle chasse »), l'envolée du prix des terres, les grillages qui se dressent le long des routes, sont des thématiques qui reviennent sans cesse lors des réunions depuis au moins 2007.

Face à cette évolution, le Parc peut-il raisonnablement continuer à vendre à ces visiteurs un pays « *de landes, de boutons et de prairies* » ? Ne voit-on pas se dessiner, comme certains le prédisent, la mort de la Brenne ?

Nous en venons à la mise en exergue du sursaut qui s'opère depuis quelques années. La protection des paysages et des milieux propres à la Grande Brenne s'opère de multiples façons ; la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui ruinent les milieux en est une bonne illustration. Les élus cherchent aussi, par tous les moyens légaux, à batailler sur les autres fronts : contre la pression foncière, les parcs de chasse, et les « plantations d'épinés » qui ruinent la richesse locale. Le Parc se penche actuellement, à l'aide du projet de paysage « Brenne □ Boischaut » sur les différents outils juridiques qui permettraient de stopper le mouvement. Il est question de travailler en amont, en mobilisant les dispositifs existants à l'aide des documents d'urbanisme, et éventuellement de se doter d'outils stratégiques. Les termes de charte paysagère, d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, ou de Parc national ont été prononcés. Un Parc national en Brenne ? L'idée a été évoquée à plusieurs reprises, et le ministère de l'Environnement souhaite justement en créer un sur une zone humide, en France. Mais localement, les stigmates de la création du PNR ressurgissent dès que le « gros mot » est prononcé. Habitants et élus frissonnent à l'idée de la privation des droits individuels et d'une mainmise de l'Etat sur « leur pays ». Mais parallèlement à la protection de la Grande Brenne, l'heure est peut-être venue d'opérer de manière plus significative le retournement de regard vers les périphéries du Parc. Car si la Grande Brenne disparaissait, cette perte tragique entraînerait-elle la mort du Parc ? Nous ne le pensons pas. Car il reste les espèces, nombreuses, des autres milieux, riches à découvrir et à valoriser. Il reste d'autres paysages (les rivières, le bocage du Boischaut, les falaises calcaires) qui à eux seuls mériteraient des statuts de protection. Enfin, il restera ce « réseau », ces pratiques ancrées dans de remarquables héritages culturels, ces volontés humaines portées sur les initiatives locales, le lien social, la culture, l'envie de faire avancer le territoire, de le dynamiser à travers des projets. Vingt ans après sa création, le territoire se retrouve confronté à de nouveaux choix. Et tous les acteurs de constater que le temps presse, au risque de voir la situation échapper : le terme de « solognisation » est dans toutes les bouches. Comme nous le confiait une personne proche du Parc et qui a assisté à sa naissance : « *La Grande Brenne, c'est comme l'enfant aîné dans une famille. Il tombe malade, on fait tout pour le sauver au risque de négliger*

les autres ». Comment travailler la question de la cohérence territoriale et « valoriser la disparité du territoire » ? Cette phrase, prononcée par un élu en 2008, n'est-elle pas l'enjeu clef des années qui viennent, si l'on remplace le mot à connotation péjorative de « disparité » par celui de « diversité » ?

Car il reste des thèmes transversaux, qui, nous l'avons vu, permettraient de fédérer les populations. Certains pourraient être abordés et mis en mouvement grâce aux paysages : l'eau courante, les pratiques liées à l'eau, le bâti, l'éco-habitat, l'agriculture, l'arbre et la haie, les pratiques (l'approche ethnographique semble adaptée), le tourisme. D'autres enjeux, même si le paysage n'est pas l'approche la plus adaptée *a priori*, sont également essentiels et prouvent leur efficacité territoriale : le développement économique, le tourisme avec l'impulsion de « Berry Province », l'accueil des nouvelles populations avec le pari du télétravail. L'arrivée de nouveaux habitants pose la question de leurs enfants et de la culture, mais aussi celle de la mobilité et du logement. Autant de thématiques, dont certaines sont déjà traitées, qui demandent à être réfléchies par les collectivités. Le social est un domaine transversal. Le vieillissement de la population amène des problématiques qui ne sont pas récentes mais qui se posent de manière plus évidente : quel accompagnement, quelle prise en charge des personnes âgées en milieu rural ? Quels services de santé ? Des associations comme Familles Rurales font un travail considérable, donnant du travail à des actifs et permettant de conserver une certaine autonomie (portage de repas, soins à domicile, aide à la personne).

Alors que la question des contours du périmètre du Parc se pose lors de chaque révision de charte et prochainement avec l'obligation de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), il serait justement utile de penser l'assise d'un Parc dans des frontières cohérentes, qui ne semblent pour l'heure pas acquises. Où trouver cette cohérence ? Si elle ne l'est dans ses paysages, dans son histoire, ou sa géographie, elle pourrait se tourner comme le suggère l'acte III de la décentralisation, vers les bassins d'emploi. En ce cas, l'étalement vers le sud (Saint-Benoit-du-Sault) serait une évidente cohérence, et Argenton-sur-Creuse pourrait l'être également. Mais les élus du Parc ont-ils envie de cette ouverture ? Les problèmes soulevés lors des réunions de réflexion sur le SCoT, le fait que la principale communauté de communes du territoire ait émis des réserves sur le fait de créer un SCoT Parc ou d'y adhérer, invitent à la réflexion. Quelle cohérence se lit dans le découpage administratif actuel, tel *un sandwich aux tranches mal ajustées* ?

Quelle compétences attribue-t-on, aujourd'hui, au PNR ? Qu'en attend-on ? Ce Parc est-il un label, un « tiroir caisse », un prétexte ? Ou redevient-il, comme il a pu l'être il y a 20 ans, un projet dynamisant, concerté et ambitieux ?

L'image comme support de médiation sur le paysage

Durant notre recherche, nous avons considéré le paysage comme un « médium » pour permettre à des acteurs ayant différents regards sur un sujet, de partager, confronter leurs points de vue et de mener une réflexion collective. Durant ces trois années, il n'a pas été question du paysage en général, terme flou et polémique mais des paysages du quotidien, du cadre de vie. Les notions abordées, les sept thématiques paysagères, relevaient du « concret », du « facilement partageable ».

La photographie nous semble un outil pertinent pour l'étude des rapports de l'homme à l'espace, au territoire et aux paysages, dans le domaine des sciences sociales et plus particulièrement dans le champ de la géographie sociale.

En effet, l'utilisation de l'image comme support de médiation nous a permis de constater ces différentes fonctions. Elle aide tout d'abord à valoriser et peut-être plus intéressant encore, à dénoncer. La qualité première de la photographie est sa puissance de désignation, « *qui lui assure sa qualité heuristique de base : montrer, faire voir, attirer notre attention.* » (Piette, 2007 : 23). Cette puissance de désignation, justement, a permis de lancer des réflexions sur des problématiques de fond, notamment avec les habitants. Elle a ensuite permis pour le *Spectator*, celui qui observe et qui « vit » les paysages, de contourner le langage verbal, ou au moins de le compléter. Il est parfois difficile pour les personnes qui n'en ont pas l'habitude, de s'exprimer sur les paysages.

De plus, le fait de photographier un paysage ou un élément paysager apporte un statut de protection : « *depuis que je photographie les arbres dans les champs, que les photos sont parues dans le journal, je sens bien que les gens regardent les arbres différemment. Mes photos protègent les arbres, je ne pense pas que quelqu'un viendra les arracher maintenant.* » (M., retraité, Grande Brenne).

Nous souhaitons tout de même apporter quelques nuances à ce constat positif. Tout d'abord, cela n'est pas un fait nouveau mais nous l'avons vérifié : il n'est pas possible de saisir avec justesse le message de l'*Operator* sans le texte, la légende, le commentaire. Nous en venons au fait que nous sommes très prudente avec la lecture de l'image. Dans quelle mesure un photographe, amateur de surcroît compose-t-il une image en prêtant attention aux lignes, aux courbes, aux points (focaux, d'appel, de fuite), aux formes, aux textures, aux contrastes, aux tonalités de couleurs, etc... ? Si l'attention à ses éléments semble acquise pour les peintres, les grands photographes, les paysagistes, et d'autres corps de « créateurs d'espaces » (tous prêtent attention plus ou moins consciemment aux codes visuels lorsqu'ils composent une image ou un projet paysager), il semble que pour la photographie participative, la construction iconographique de l'image est différente. Il s'agit, pour le participant, de choisir un site et de cadrer un ou des objets, des motifs paysagers. Les participants ont essentiellement utilisé la puissance de désignation de l'outil. Yves Luginbühl l'exprimait en d'autres termes dès 1989 : « Elle [l'opportunité méthodologique que présente l'utilisation de la photographie] suppose cependant une attitude délibérément ouverte sur la photographie du paysage qui gomme les a priori du poncif et de l'esthétique. » (Luginbühl, 1989 : 12).

En revanche, et cela nous semblait déjà acquis, la photographie est un excellent support, et ce à double sens. Pour l'individu qui réalise la photographie (*l'Operator*), l'image aide à prendre du recul, à se questionner, à opérer une sélection visuelle, à formuler un point de vue sur l'espace questionné, le paysage. Eva Bigando parle de « prise de conscience du potentiel paysager de l'espace de vie » (Bigando, 2006 : 329), nous ajouterons que l'acte de photographier et la réflexion préalable permettent la définition et la formulation affinée d'un point de vue paysager. Nous pensons qu'il y a, pour toute personne participante, un « avant » et un « après » questionnement photographique. Cette confiance d'un participant aux ateliers le synthétise : « Aujourd'hui, enfin depuis que je fais de la photo avec les ateliers, je ne vois plus les champs, les étangs et les arbres de la même manière, j'y prête plus attention, j'observe plus leurs changements. » (G., retraité, Grande Brenne) Le deuxième acte de la photographie comme support concerne la personne qui regarde la photographie (le *Spectator*). L'image est support d'expression, elle se fait outil de comparaison. Démonstrative, elle permet de poser des mots, de confronter un point de vue, d'ouvrir à des thématiques larges. Ce fut notamment le cas d'une photographie de construction d'une maison de lotissement, dans l'entité du Pays

d'Azay. Son titre humoristique « X. [le prénom du lotisseur] *Parpaing* » et sa légende expliquant « *Je n'ai rien personnellement contre Monsieur X. [le nom du lotisseur]. C'est plus à ses parpaings que j'en veux. Encourageons l'utilisation de matériaux respectueux de l'homme et de la nature, en particulier pour les foyers les plus modestes* » ont suscité de nombreuses réactions. La plupart des participants aux collèges ont souri à la lecture du point de vue et des débats ont eu lieu dans deux « lessives d'images » au sujet de la problématique de l'habitat pavillonnaire. D'un côté les personnes en accord avec le point de vue proposé, de l'autre, les « compatissants » avec les envies de maisons individuelles, les schémas en place et les difficultés financières des jeunes ménages. D'autres exemples ont illustré à quel point l'objet photographié, c'est-à-dire le paysage et ses pratiques induites, sont au cœur de discours parfois opposés que la photographie permet de désigner et de verbaliser.

D'ailleurs, notre expérience des *focus groups* (avec la carte mentale) et la lecture de la littérature scientifique sur le sujet de la médiation paysagère nous conduisent à penser que plusieurs supports ont ce rôle (Davodeau & Toublanc, 2010). C'est le fait d'inviter à « construire » une représentation iconographique individuelle du paysage qui nous apparaît comme essentiel. Cette construction, ce mouvement, cette composition aident à la formulation et à l'expression individuelles, face au collectif, du point de vue paysager. Notre expérience prouve que pour l'exercice de la médiation, avec son incitation à « faire » décomposer en un quadruple mouvement (réflexion, sélection, prise de vue, rédaction), la photographie habitante est pertinente : c'est un levier participatif extrêmement efficace. « *L'imagerie doit être pensée, bien au-delà de la simple fonction de représentation, en ce qu'elle fait exister l'espace comme une réalité sociale discutable (□), support d'actes. En ce sens, il faut bien concevoir que cet espace offert par l'iconographie n'est pas « seulement » une image spatiale, un double mimétique, une réplique en réduction ; c'est aussi de l'espace en soi, support de discours et de pratiques des opérateurs.* » (Lussault, 2003 : 44).

Notre expérience de la médiation nous amène néanmoins à défendre une diversification des outils et des modalités. Dans les *focus groups*, même si on ne s'agissait pas à proprement parler de médiation, nous nous sommes aperçue que certains habitants étaient plus à l'aise avec la carte mentale, d'autres avec le photo-langage, d'autres enfin avec le *brainstorming*. Le même constat est fait entre les ateliers et les concours photos

qui n'ont pas touché tout à fait les mêmes personnes. Cela nous amène à conclure que la multiplication des dispositifs et leur diversité sont essentielles. L'exemple du Parc naturel transfrontalier du Hainaut est excellent dans ce sens. Durant trois ans, ce Parc a multiplié les approches autour du paysage : observatoire photographique « classique », site Internet interactif et participatif, sorties de terrain avec des photographes, constitution d'un observatoire parallèle (géré par les habitants), concours photographique, opération « *parraine ton paysage* » auprès des enfants scolarisés, enquête sociologique, etc... Ces actions « de fond » contribuent à traiter les problématiques de manière transversale. La question de la pérennité des actions est centrale, elle pose celle des financements. Bien souvent, comme ce fut le cas dans notre exemple du Hainaut, les logiques de financement se basent sur des programmes pluriannuels, de trois ans en général. Si le travail accompli peut être important, d'autant plus que la date d'échéance offre une stimulante cadence aux actions, on peut craindre, une fois le médiateur parti, que la dynamique des actions retombe. C'est ce qui est à craindre pour le Parc naturel régional de la Brenne. Sans animateur, l'outil « Observatoire photographique du paysage » risque de dormir au fond d'un dossier, la dynamique des concours, des ateliers, des réunions de réflexion sur le paysage risque de s'essouffler. Certes, l'essentiel n'est pas là, et cette dynamique aura au moins eu le mérite d'exister, tout comme ces animations. On touche ici à la question de la pérennisation des actions, l'une des problématiques du participatif, prochain point de notre conclusion.

Apports et limites du participatif et de la médiation paysagère

Nous avons constaté une véritable dynamique locale. Certes sur les 30 000 habitants du territoire, seul 1 sur 100 a participé aux actions, et certains n'étaient pas des habitants du territoire, mais il faut imaginer « l'effet papillon » : ce type d'actions dessine un cercle vertueux. Même si tout le monde ne participe pas, les gens voient que des choses se passent, réfléchissent eux aussi de leur côté, sont questionnés par une affiche sur leur « paysage préféré », lisent un article dans la presse... Un certain nombre de personnes nous ont confié qu'ils n'avaient pas eu le temps de participer mais que le fait que « des choses se passent », « que l'animation ait lieu », « une réflexion sur ces thématiques de fond » étaient de « bonnes choses » pour le territoire.

Les actions participatives et la médiation paysagère ont contribué à une formation du regard, à un partage. L'idée est d'entendre le point de vue de chacun et d'arriver, en se plaçant dans la position d'autrui à voir à travers ses yeux. Certains diront qu'il ne s'agit pas d'une grande découverte, mais la compréhension, pour les personnes détentrices du « savoir expert » de cette posture, de l'acceptation du « savoir profane » comme savoir pertinent, savoir « understandable », légitime et respectable est la base d'une gouvernance harmonieuse. Elle permet également d'ajuster des connaissances et perceptions théoriques aux réalités vécues et perçues.

Ainsi, le rapprochement entre « participatif » et « politique paysagère » se révèle comme très intéressant pour une collectivité territoriale. Trop souvent, les connaissances acquises grâce à des études de qualité restent couchées sur papier, elles sont peu consultées par les élus et encore moins portées à connaissance des habitants. Or, les actions participatives, et notamment en ce qui concerne notre terrain, la création de l'Observatoire photographique participatif des paysages, ont permis de créer un début de lien entre la connaissance acquise grâce aux études paysagères réalisées par A Ciel Ouvert (2002a, b et c, 2006 et 2013) et une traduction « vécue et réinterprétée » par les habitants. La constitution de l'OPPP, l'analyse des enjeux exprimés par les différents acteurs, la mise en place de lieux de dialogue sont trois points permettant la définition d'un projet concerté d'aménagement pérenne du territoire. L'objectif de notre recherche-action qui visait à travailler à une sensibilisation « par » et « avec » le paysage est rempli : il contribue à mettre en place une culture commune du paysage sur le territoire du Parc naturel régional.

Les détracteurs du participatif formulent deux injonctions à son égard : le fait que l'on retrouve toujours les mêmes personnes et que l'échantillon spontané qui se constitue ne soit pas représentatif. Dans notre société de démocratie représentative, la posture participative peut légitimement agacer. Mais voyons aussi ce qu'elle apporte : le concours par exemple a permis de toucher les plus jeunes, les ateliers et les rencontres ont créé du lien social, de l'intergénérationnel et une sensibilisation a été faite autour des thématiques proposées. Notre exercice participatif n'avait pas de grande portée. L'élaboration d'un observatoire photographique, la sélection de ces points de vue ne font pas figure d'exemple marquant « d'empowerment » qui marqueront les esprits et l'histoire de la démocratie bretonne. Mais l'implication et l'écoute des habitants sont un exercice

intéressant, nécessaire, parfois difficile à mettre en œuvre. Nous pensons que cette action participative y a contribué et ouvrira peut-être la voie à d'autres expériences locales d'implication citoyenne.

Revenons sur les limites du participatif dans le cadre de la recherche. Nous avons fait l'expérience que malgré le nombre très important de personnes impliquées, et contrairement à ce que nous supposions au départ, l'expérimentation participative ne parvenait pas totalement à répondre à notre questionnement. Finalement, les *focus groups*, réalisés *in extremis*, nous ont permis d'atteindre notre objectif. Ce détour par la « participation désignée », qui n'avait plus rien à voir avec le participatif, était nécessaire pour répondre à nos hypothèses de recherche et achever notre réflexion scientifique. Ainsi, nous pensons désormais qu'en matière de questionnement territorial le participatif ne peut répondre à toutes les questions. Pour saisir les réalités d'un terrain, il faut se confronter avec sa réalité. Force est de constater que cette réalité ne peut pas se baser sur le volontariat, il faut aller la chercher là où elle se trouve. Le participatif permet de cerner une réalité, intéressante, mais insuffisante. Cela ne retire rien aux bénéfices des actions participatives, bénéfiques que les *focus groups* seuls n'auraient pas apporté. Autrement dit, en nous basant sur une seule technique de désignation des participants (photo-voice, envoi d'un questionnaire à des personnes désignées), nous pensons que nos résultats vis-à-vis de notre seconde hypothèse auraient été plus « directs » mais qu'en matière d'opérationnalité, ils auraient été différents. Ici, nous avons assisté à une « mise en ébullition » des participants et de leurs réflexions. Nous avons pu observer le profil sociologique des personnes qui étaient intéressées par ces questions de paysage sur le territoire car elles se sont manifestées. Les ateliers et le concours sont des techniques stimulantes et innovantes en matière d'animation et de recherche-action : elles ont contribué à notre questionnement opérationnel et théorique, en empruntant des chemins de traverse. Mais elles n'ont pas pu apporter toutes les réponses recherchées : l'entretien et l'observation, dans le cadre d'une recherche scientifique « classique » (à visée moins opérationnelle que la nôtre), demeurent des techniques phares, pionnières, qu'il n'était pas envisageable d'écarter.

La deuxième limite du participatif est sa chronophagie. La mobilisation des personnes, peut-être encore plus en territoire rural, requiert un ancrage sur le terrain. Durant nos campagnes de terrain, nous avons parcouru des centaines de kilomètres (distribution de

tracts et d'affiches, rencontres de personnes relais), composé des numéros téléphoniques par dizaines pour rappeler les dates aux participants potentiels, envoyé une quantité impressionnante de courriers, de communiqués de presse, □ Et la veille de chaque animation, inlassablement, une même question revenait : « *Les participants seront-ils au rendez-vous demain ?* » Cet aspect chronophage, cette incertitude angoissante et ce questionnement sur la réussite de l'opération conduite sont inhérents à toute action de terrain, ils sont indissociables de l'action participative.

Recherche-action en collectivité territoriale

Très tôt lors de notre rencontre avec d'autres chercheurs, la question de « l'indépendance du chercheur » nous a été posée. Très concrètement, la question se posait au départ de la recherche de vivre ou non sur le terrain. Au terme des trois années, cela nous semble indispensable d'être en prise, quotidiennement, avec la réalité du terrain, de pratiquer l'observation-participante au jour le jour. D'autant plus avec les durées de recherche écourtées que nous imposent les réformes actuelles des thèses. Concernant notre appartenance au Parc, nous avons tenté de rester le plus « à l'extérieur », dans une posture d'observation. C'est pour cela que les entretiens semi-directifs avec les personnes clefs de la structure ont eu lieu en fin de parcours et que nous n'avons délibérément pas pris connaissance de tous les documents à notre disposition sur l'histoire du Parc dès notre arrivée, mais en fin de rédaction. Avec du recul, nous pensons que le fait de travailler une partie de notre temps en télétravail était positif pour garder une certaine distance vis-à-vis de la structure du Parc.

Force est de constater que le fait d'être salariée du Parc nous a ouvert de nombreuses portes : des relais ont été notamment trouvés au sein du Parc, qui dispose d'outils efficaces en matière de communication, de réseau, de salles, de contacts. La diffusion des communiqués de presse, la demande d'une salle ou d'un lieu pour une rencontre, l'accord pour l'affichage sont autant de points facilités par le fait d'appartenir à une structure reconnue, étiquetée. Sur le fond, les prises avec la réalité, l'expression des attentes du Parc en matière de politique paysagère et la définition d'objectifs opérationnels nous ont permis, certes difficilement au début, d'ajuster un projet de recherche-action répondant à

la fois aux attentes opérationnelles de la structure tout en investiguant une problématique de recherche.

D'un autre côté, notre appartenance au Parc nous a aussi fermé des portes, l'étiquette apporte son lot de connotations. A plusieurs reprises, la question de notre indépendance du chercheur s'est effectivement posée dans notre pratique quotidienne. C'est l'une des limites du dispositif de Convention industrielle par la formation et la recherche en entreprise (CIFRE) dont nous avons bénéficié durant ces 36 mois. Dans quelle mesure entendre les remarques faites au Parc par les habitants, arriver à les considérer avec distanciation, parvenir à poser un regard le plus objectif possible sur la structure, prendre une prise de recul nécessaire à la synthèse et même, « dire les choses » tout en respectant profondément la structure, en étant reconnaissante de l'opportunité offerte de réaliser une thèse dans de telles conditions ? Cette question de la prise de distance se pose en outre avec la recherche-action, du dilemme entre l'observation-participante ou la participation-observante. La « tête dans le guidon », on se retrouve contraint de faire évoluer sa méthodologie au fil de la conduite de la recherche, de tenter de combiner, comme nous l'avons expliqué, les impératifs de la recherche et le programme d'actions de la collectivité territoriale. Cette délicate articulation collectivité territoriale / recherche, place le chercheur en porte-à-faux, dans une position de funambule. Le partenariat est audacieux, c'est peut-être pour cela que l'expérience est encore rare. Il s'inscrit pourtant dans l'un des défis contemporains les plus stimulants de la recherche : la rapprocher du terrain, lancer des ponts avec les pratiques des professionnels et les questions synchroniques de l'aménagement. L'acte courageux de la collectivité trouve son pendant dans la capacité d'adaptation du laboratoire qui s'ajuste au calendrier de la structure et aux objectifs opérationnels. Au final, le bilan semble gagnant-gagnant : expertise et connaissance du territoire pour la collectivité ; innovation, opérationnalité et adaptabilité pour la recherche.

Bibliographie

Remarque : Conformément aux consignes de rédaction, les références bibliographiques ici rassemblées sont présentées selon la norme AFNOR Z 44-005 de décembre 1987 (Documentation : Références bibliographiques : Contenu, forme et structure - ISO 690) et son extension AFNOR Z 44-005-2 (ISO 690-2) de février 1998.

A CIEL OUVERT & CYTHERE, 2002a. *Projet de paysage pour la vallée de la Creuse*. Document de référence, vol. 1. Parties 1 et 2., 54 p.

A CIEL OUVERT & CYTHERE, 2002b. *Projet de paysage pour la vallée de la Creuse*. Document de référence, vol. 2. Dynamique et enjeux, 41 p.

A CIEL OUVERT & CYTHERE, 2002c. *Projet de paysage pour la vallée de la Creuse*. Document de référence, vol. 3. Stratégies et propositions d'actions, 86 p.

A CIEL OUVERT, 2006. *Projet de paysage « Vallées et bocage »*. Synthèse. 41 p.

A CIEL OUVERT, 2011. *Projet de Paysage Brenne □ Boischaud nord*. Présentation du comité de pilotage du 10/06/11. Présentation orale sur support informatique. 98 diapositives.

A CIEL OUVERT, 2013. *Projet de Paysage « Brenne □ Boischaud nord »* (à paraître)

AIMONT, O., ALVES, F., ANGLADE, M., et al., 1992. *Les paysages du Parc naturel régional de la Brenne. Définition d'entités paysagères, recensement des sites intéressants et des points noirs pour une sauvegarde et une valorisation du paysage*. Tours : Centre d'Études Supérieur d'Aménagement de Tours ; 201 p.

ALMARIC, M., BONNET, E., CHEVE, M., et al., 2011. *Évaluation économique des aménités paysagères de l'estuaire de la Seine*. Rouen : Université de Rouen. 99 p.

AMALRIC, M., BONNET, E., CHEVE, M., et al., 2010. Risques industriels et aménités paysagères : approche spatiale de la gestion et de la représentation du risque. In *Colloque international Risque et Industrie*, Lyon, 24 mars 2010, actes numériques. 12 p.

AMBLARD, M., 2012. *Des démarches participatives par et pour les observatoires de paysage*. Mémoire de Master 2 : Géographie de l'Environnement et du paysage, Université Toulouse II Le Mirail. 52 p.

APPORT, 2009a. *Paysage, outil de médiation. Des outils pour des projets de développement durable des territoires*. N° 8, 16 p.

APPORT, 2009b. *Projet d'exploitation agricole et paysage. Des outils pour des projets de développement durable des territoires*. N° 2, 28 p.

APPORT, 2009c. *Représentation et interprétation du paysage : outils pour observer, analyser, valoriser. Des outils pour des projets de développement durable des territoires*. N° 5, 24 p.

APPORT, 2009d. *La visite de terrain : le paysage comme lieu d'expériences. Des outils pour des projets de développement durable des territoires*. N° 6, 12 p.

ARNSTEIN, S. R., 1969. A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*. Vol. 35, Number 4, July, pp. 216-224

BARTHES, R., 1980. *La chambre claire : Note sur la photographie*, Paris : Cahiers du cinéma. Editions de l'Étoile. Gallimard, Le Seuil. 193 p.

BATHO, D., 2012. *Discours de Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie*. Congrès de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France. Aups, vendredi 12 octobre 2012.

BAUD, P., BOURGEAT, S., BRAS, C., 2008. *Dictionnaire de géographie*. Paris : Hatier, 608 p.

BAURET, G., 1992. *Approches de la photographie*. Paris : Nathan, collection 128, 128 p.

BEAUD, S., WEBER, F., [1998], 2003. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte et Syros, 357 p.

BEDOUCHA, G., 2011. *Les liens de l'eau : En Brenne, une société autour de ses étangs*. Versailles : Editions de la Maison des sciences de l'Homme. Ed. Quae. Collection Natures sociales, 686 p.

BEDOUCHA, G., 2000. « Autour des étangs, la société brennouse », in *Æstuarina, Marais et zones humides*, n°1. *Cultures, Sociétés et Territoires*. Ed. Estuarium, 282 p.

BEDOUCHA, G., 2003. Discordances momentanées : analyse comparative. *Techniques & Culture*, n° 40.

BEDOUCHA, G., 2010. *Marais ou étang : oser parler de paysage dans la Brenne insalubre du XIX^e siècle*. In C.T.H.S., 135^e congrès, Neuchâtel.

BEILIN, R., 2005. Photo-elicitation and the agricultural landscape: 'Seeing' and 'Telling' about farming, community and place. *Visual studies*, Volume 20, Number 1, April 2005, pp. 56-68.

BENARROUS, R., 2007. La datation des étangs de la Grande Brenne, nouvelles perspectives archéologiques. In *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui, actes du premier colloque international du Groupe d'Histoire des zones humides*, Le Blanc, 21-23 octobre 2005, Cordemais, Aestuarina, collection Histoire et Terres humides : 163-180.

BENARROUS, R., 2009. *La Grande Brenne aux périodes préindustrielles (Indre). Contribution à l'histoire des paysages, des étangs et des relations sociétés/milieus dans une zone humide continentale. Approches historique, archéologique et paléo-environnementale*. Thèse de doctorat : Archéologie. Paris. 612p.

BENARROUS, R., 2013. Géohistoire de l'espace piscicole brennou. La Brenne était-elle prédestinée à devenir une région d'étangs ? Actes du colloque international de géographie "Les étangs, de la recherche scientifique internationale aux pratiques locales du Berry", Châteauroux, les 22, 23, 24 mai 2012, (CRITERR, Université d'Orléans). 10 p. (Accepté)

BENNETT, N.J., DEARDEN, P., 2013. A Picture of Change : Using Photovoice to Explore Social and Environmental Change in Coastal Communities on the Andaman Coast of Thailand. *Local Environment : The International Journal of Justice and Sustainability*. (à paraître)

BERLAN-DARQUE, M., KALAORA B., 1991. Du pittoresque au "but paysage" *Etudes Rurales : de l'agricole au paysage*, n° 121-124, pp. 185-195.

BERNARD, M., 1856-1857. *Considération sur l'emploi de la chaux en agriculture*. Soc. Berry, 4^e année, pp. 64-77.

BERTHO, R., 2009. *Du territoire au paysage, la Mission photographique de la DATAR et l'Observatoire photographique du paysage*. Actes de la journée d'étude du 2 décembre 2008 « Photographier le territoire ». Région Ile de France : Somogy Editions d'art, Paris. pp. 109-119.

BERTRAND, M., BERINGUIER P., 2006. *Parler de paysage, c'est déjà prendre part à sa production : lieux et moments de la construction du paysage dans le Vic Bilh et le Sillon Orb-Jaur* [en ligne]. Disponible sur :

< http://www.vrm.ca/documents/Paysage_Bertrand_Beringuier.pdf >

BIGANDO, E., 2006. *La sensibilité aux paysages ordinaires des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la Basse Vallée de l'Isle)*. Thèse de doctorat : géographie : Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 490 p.

BLANCHET, K., 2001. Le développement participatif, entre souhaits et réalité. *Revue internationale des sciences sociales*, 4/2001 (n° 170), pp. 697-702.

BLEY, D., LICHT, L., 2006. Les perceptions de la qualité de vie dans un département rural français (Gers). In Fleuret S. (dir.), *Espaces : qualité de vie et Bien-être*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, pp. 257-263.

BLONDIAUX, L., SINTOMER, Y., 2002. L'impératif délibératif. *Politix*, 15, pp. 17-35.

BLONDIAUX, L., 2007. La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. *Mouvements* 2/2007 (n° 50), pp. 118-129.

BLOUIN-GOURBILIÈRE, C., 2011. Dis-moi quel est ton paysage préféré : exemple du Parc naturel régional de la Brenne., *Projets de paysage*, 10/07/2011.

BONIN, S., 2004. Au-delà de la représentation, le paysage. *Strates*, [en ligne]. Disponible sur : <<http://strates.revues.org.buadistant.univ-angers.fr/390>>

BONNET, E., CHEVÉ, M., TRAVERS, M., et al., 2009. Perception des risques industriels dans une zone estuarienne : une analyse hédonique spatiale. In *Économie et Prévision*,

n° 190-191 : pp. 135-158, présenté au Thematic Meeting of the French Economic Association (AFSE), Frontiers in Environmental Economics and Natural Resources Management, Toulouse, 9-11 June 2008 & aux 2èmes Rencontres du logement, Institut D'Économie Publique (IDEP), Marseille, 13-14 Mars 2008.

BOURDIEU, P., 1965. *Un art moyen : essai sur les usages sociaux de la photo*. Paris : Éditions de Minuit, 361 p.

BOURGET., E., LE DÛ-BLAYO, L., 2010. Définition d'unités paysagères par télédétection en Bretagne : méthodes et critiques. *Norois* 3/2010, n° 216, pp. 69-83 [en ligne]. Disponible sur : <www.cairn.info/revue-norois-2010-3-page-69.htm>

BRACONNIER, C., 2012. À plusieurs voix. Ce que les entretiens collectifs *in situ* peuvent apporter à la sociologie des votes. *Revue française de sociologie*. 2012/1, n° 531 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFS_531_0061>

BRONSARD, E., 2008. L'Observatoire photographique du paysage. Un outil à valoriser. *Espaces*, n° 265, pp. 42-46.

BRUNET, R., FERRAS, R., THERY, H., 1998. *Les Mots de la géographie : dictionnaire critique*. Montpellier-Paris : Reclus/Mappemonde, 3^e édition. 470 p.

BRYON-PORTET, C., 2011. Les productions télévisées, genre oublié dans la construction de l'image d'un territoire ? L'exemple de co-construction de l'image socioculturelle de la ville de Marseille par la série Plus belle la vie. *Études de communication* 2/2011, n° 37, pp. 79-96.

BURGESS, J., 1996. Focusing on fear : the use of *focus groups* in a project for the Community forest unit. Countryside Commission. *Area*, 28 (2), pp. 130-135.

CAPITAN, A., 2005. Le droit à l'information et le droit à la participation en matière environnementale, une avancée constitutionnelle ? In *VIe congrès français de droit constitutionnel*, CONGRÈS DE MONTPELLIER, 9, 10 et 11 juin 2005. Atelier 2, Le renouveau du droit constitutionnel par les droits fondamentaux [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.droitconstitutionnel.org/>>

CARREL, M. & HOUARD, N., 2012. Trois pistes pour rénover la politique de la ville. Centre d'analyse stratégique. *La note d'analyse* n° 278, septembre 2012. 12 p.

CAVAILHES, J., BROSSARD, T., HILAL, M., *et al.*, Le prix des paysages périurbains. *Économie rurale*, 297-298 | janvier-avril 2007 [en ligne]. Disponible sur : < http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ECRU_297_0071 >

CERNEA, M.M., SCHMIDT-SOLTAU, K., 2003. Biodiversity conservation versus population resettlement : Risks to nature and risks to people. In *The International Conference on Rural Livelihoods, Forests and Biodiversity*, 19-23 May 2003, Bonn, Germany.

CHAPON, M., BEURET, C., BOLOMIER, C., *et al.*, 2010. Cartes mentales et représentations spatiales de résidents en MARPA : un outil d'aide à l'implantation de nouvelles structures d'hébergement? *Norois* 3/2010, n° 216, pp. 57-66 [en ligne]. Disponible sur : <www.cairn.info/revue-norois-2010-3-page-57.htm.>

CHAUVIN, M., REIX, F., 2011. Intérêts et difficultés de l'usage des ressources visuelles comme outils de recherche en sociologie. In VALLEE, R., (dir.), *CinémAction : Sociologie de l'image, sociologie par l'image*.

CHIAPPERO, D., 1989. *Parc naturel régional de la Brenne. Naissance d'un territoire*. Diplôme d'études supérieures spécialisées : Aménagement du territoire et développement local. Tours : Centre d'Études Supérieur d'Aménagement de Tours, 96 p.

CHIAPPERO, D., 1999. *Parc naturel régional de la Brenne, nouvelle temporalité et patrimoine*. Rapport final. Paris : Mission du patrimoine ethnologique, 129 p.

CHIAPPERO, D., 2001. *Guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale*. Parc naturel régional de la Brenne. Le Blanc, 48 p.

CHIAPPERO, D., 2002. La question du paysage dans le Parc naturel régional de la Brenne. In MARCEL O., 2002. *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage : Territoires du bocage : un paysage à lire*, n° 1. Triage A&L, éditions Tarabuste, pp. 146-155.

CHIAPPERO, D., 2008. Vers une gouvernance par le paysage, Parc naturel régional de la Brenne. pp. 34-38. In FPNR (Fédération des Parcs naturels régionaux), 2008. *Avec le*

paysage : la construction des politiques de paysage dans les Parcs naturels régionaux. Collection expérimenter pour agir. 48 p.

COIGNET, A., PINET, F., SOUTY-GROSSET, C., 2012. Estimating population size of the red swamp crayfish (*Procambarus clarkii*) in fish-ponds (Brenne, Central France). *Knowledge and Management of Aquatic Ecosystems*, n° 406, 11 p.

COLLEYN, J.-P., 2011. Présentation. *L'Homme*, 2011/2 n° 198-199, pp. 7-11.

Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique, 2012. *Pour un nouveau démocratique*. 130 p. [en ligne]. Disponible sur :

< <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000596/index.shtml>>

Communauté de Communes de Haute-Bruche, 2005. *Le paysage, c'est l'affaire de tous !* 20 années d'actions paysagères en Haute-Bruche. Cédérom, réalisation L. Chaber & C. Lemmel. Edition Opus species. Animation J.B. Laumond.

Conseil Général de la Gironde, 2011. *Votre paysage dans l'objectif. Les Girondins et leur cadre de vie. Une enquête de sociologie visuelle.* Cédérom, réalisation Cap Sciences. Conception B. Favre (Cap Sciences). Conseil éditorial et scientifique Centre E. Durkheim □ Université Bordeaux Segalen. Création graphique, réalisation film, PAO, illustrations T. Saint-Upéry.

CONORD, S., Usages et fonctions de la photographie. *Ethnologie française*, 2007/1 Vol. 37, pp. 11-22.

Conseil de l'Europe, 2006. *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage.* Strasbourg : éditions du Conseil de l'Europe, 230 p.

CORBIN, A., 2001. *L'homme dans le paysage.* Paris : édition textuel. 190 p.

CORNVALL, A., 2008. Unpacking participation : models, meanings and practices. Oxford University Press and Community development journal 43(3), pp. 269-283

COSSIN, M., PIEGAY, H., 2001. Les photographies prises au sol, une source d'information pour la gestion des paysages riverains des cours d'eau. *Cahiers de Géographie du Québec*, 45, pp. 37-62.

COTTET, M., 2010. Mieux comprendre la perception des paysages de bras morts en vue d'une restauration écologique : quels sont les liens entre les qualités esthétique et écologique perçues par les acteurs? *Norois* 3/2010, n° 216, pp. 85-103 [en ligne]. Disponible sur : <www.cairn.info/revue-norois-2010-3-page-85.htm.>

COTTET, M., RIEGAY, H., HONEGGER, A., 2009. Modélisation des préférences esthétiques : vers la prise en compte des perceptions dans les projets de restauration écologique de bras morts. In FOLTETE, J.C., (dir.), *Les neuvièmes rencontres de Théoquant*, France, Besançon, 4-6 mars 2009.

COULON, G., 1978. *Chronique du pays de Brenne, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles*. Tours : Gibert-Clarey, 175 p.

COULON, G., 1986. *L'eau et le grès, histoire de la Brenne*. Saint-Cyr-sur-Loire : Ed. Christian Pirot, 313 p.

COULON, G., 1999. *La Brenne et les écrivains*. Mayenne : Royer, 190 p.

COULON, G., 2006. *L'Indre au cinéma : lieux et récits de tournages*. Saint-Cyr-sur-Loire : Ed. Alain Sutton, 223 p.

DALPHONSE, F., 1804. *Mémoire statistique du département de l'Indre*. Paris : In-folio, 367 p.

DAVID, O., JOUSSEAUME, V., 2007. Introduction : éléments pour une nouvelle géographie des campagnes, *Norois*, n° 202, pp. 7-8.

DAVODEAU, H., GOMES SANT'ANNA, C., 2011. La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes. *Territoire en mouvement*, n° 11.

DAVODEAU, H. MONTEBAULT, D., 2012. La participation, un facteur de renouvellement des pratiques paysagistes ? Actes du colloque *Paysage en partage*, Genève, 25 avril, pp. 93-97.

DAVODEAU, H., TOUBLANC, M., 2010. Le paysage outil, les outils du paysage : Principes et méthodes de la médiation paysagère. *O.P.D.E. (Outils pour décider ensemble), Aide à*

la décision et gouvernance, recueil des communications du colloque des 25/26 octobre, Montpellier, pp. 375-391

DAVODEAU, H., 2009. L'évaluation du paysage, premier acte des politiques paysagères. *Projets de paysage*, 26/06/2009 [en ligne]. Disponible sur : < http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_evaluation_du_paysage_premier_acte_des_politiques_paysageres>

DAVODEAU, H., 2011. La dimension spatiale de l'action paysagère. *Annales de géographie* 3/2011, n° 679, pp. 246-265.

DECAMPS, H. et DECAMPS, O., 2007. Organisation de l'espace et processus écologiques. *Économie rurale*, n° 297-298, pp. 41-54.

DEFFONTAINES, J.-P., 2006. De la connaissance des paysages à l'action paysagère. *Natures Sciences Sociétés*, n° 2/2006 (Vol. 14), pp. 204-205.

DELANNE, A., 2006. *Etude la colonisation de Ludwigia peploides (Jussie peploide) au sein du Parc naturel régional de la Brenne et proposition de gestion*. 81 p.

DELORT, R., WALTER, F., 2011. *Histoire de l'environnement européen*, Paris : PUF, 352 p.

DEPRAZ, S., 2008. *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Paris : Armand Colin, 320 p.

DERIOZ, P., BERINGUIER, P., LAQUES, A.-E., 2010. Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? *Développement durable et territoires* Vol. 1, n° 2 [en ligne]. Disponible sur : <<http://developpementdurable.revues.org/8682>>

DONADIEU, P., MAZAS, E. , 2002. *Des mots de paysage et de jardin*. Dijon : Educagri, 316 p.

DONADIEU, P., 2007a. Le paysage. *Économie rurale*, 297-298, pp. 5-9.

DONADIEU, P., 2007b. Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? *Économie rurale*, 297-298, pp. 10-22.

DONADIEU, P., 2009. Petit lexique de géomédiation paysagiste. *Projets de paysage*, 24 décembre 2009, [en ligne].

Disponible sur : < http://www.projetsdepaysage.fr/fr/petit_lexique_de_geomediation_paysagiste>

DONZELOT, J., EPSTEIN, R., 2006. Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. in Forces et faiblesses de la participation. Paris : *Esprit*, n° 7, juillet 2006, pp. 5-34.

DROZ, Y., MIEVILLE-OTT, V., FORNEY, J., et al., 2009. *Anthropologie politique du paysage : Valeurs et postures paysagères dans les montagnes suisses*. Paris : ed. Karthala, 172 p.

DUBOST, F., CLERGUES, L., 1995. *Mon paysage : Le paysage préféré des Français*, Paris : ed. Malval, 107 p.

DUBOST, F., LIZET, B., 1995. Pour une ethnologie du paysage, Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages, *Cahiers d'ethnologie de la France*, n° 9, pp. 223-240.

DUBOST, F., 1991. La problématique du paysage : état des lieux. *Études rurales*, n°121-124, pp. 219-234

DURIEZ, P., 1982. *La Brenne. Population, activités, patrimoine : atouts et contraintes pour un aménagement*. Thèse de doctorat : géographie. Université de Tours. 762 p.

DUSCHENE, S., HAEGEL, F., [2004], 2008. *L'entretien collectif, L'enquête et ses méthodes*. Armand Collin. 128 p.

ENSAPBx (Auricoste, I., Benentendi, E., Duclos, C., et al.), 2006. *La Grande Brenne, un paysage culturel*. Travail des étudiants de l'ENSAPBx. Présentation orale sur support informatique. 46 diapositives.

ENSAPBx (Auricoste, I., Benentendi, E., Duclos, C., et al.), 2007. *Le devenir des paysages de Grande Brenne*. Travail des étudiants de l'ENSAPBx. Présentation orale sur support informatique. 55 diapositives.

ESTEVE, W., 2010. Qu'est-ce que la photographie aujourd'hui ? Culture visuelle. Média social d'enseignement et de recherche. *Volutes*, juin 2010.

FARINOS DASI, J., 2009. Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable : à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace. *L'Information géographique*, n° 2. Paris : Armand-Colin, juin 2009, pp. 89-111.

FAUDUET, F., 2000. *La valorisation d'un espace rural : la Brenne*. Mémoire de maîtrise : Géographie. Université de Limoges : Limoges, 167 p.

FAYE, I., HENAFF, A., GOURMELON, F., et al., 2008. Évolution du trait de côte à Nouakchott (Mauritanie) de 1954 à 2005 par photo-interprétation. *Norois*, n° 208 [en ligne]. Disponible sur : <<http://norois.revues.org/2146>>

FORAY, E., 1996. *Le paysage dans le monde contemporain, quelles possibilités pour la photographie ?* Mémoire de fin d'études. Section photographie : option prise de vue. Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière : Paris. 77 p.

FORTIN, M.-J., DEVANNE, A.-S., LE FLOCH, S., 2010. Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec. *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2 [en ligne]. Disponible sur :

FOURNIAU, J.-M., 2007. L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement. *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-136 [en ligne]. Disponible sur : <<http://ress.revues.org/95?lang=en>>

FPNR (fédération des Parcs naturels régionaux), 2008. *Avec le paysage. La construction des politiques de paysage dans les Parcs naturels régionaux*. 48 p. (Expérimenter pour agir).

FRINOS DASI, J., 2009. Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable : à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace. *L'Information géographique* 2/2009 (Vol. 73), pp. 89-111.

GAGNON, S., 2007. L'attractivité touristique des territoires. *Téoros*, 26-2 | 2007 [en ligne]. Disponible sur : <<http://teoros.revues.org/786>>

GARCIA, G., HAEGEL, F., 2011. Introduction. *Revue française de science politique* 3/2011 (Vol. 61), pp. 391-397 [en ligne]. Disponible sur :
<www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2011-3-page-391.htm>

GAUDIN, J.-P., 2007. *La démocratie participative*. Paris : Armand Collin, 128 p.

GLACKEN, Cl.-J., 1970, Man versus Nature, in NASH, R. (dir.), [1972] 1979, *Environment and Americans : the problem of priorities*. Huntington, New York : Robert E. Krieger Publishing Company : 79-83.

GODET, L., 2010. La « nature ordinaire » dans le monde occidental. *L'Espace géographique*, 4/2010 (Tome 39), pp. 295-308.

GOELDNER-GIANELLA, L., HUMAIN-LAMOURE, A.-L., 2010. Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement. *L'Espace géographique* 4/2010 (Tome 39), pp. 325-344 [En ligne]. Disponible sur :
< www.cairn.info/revue-espace-geographique-2010-4-page-325.htm. >

GOSS, J. D. and LEINBACH, T. R., 1996. Focus groups as alternative research practice : Experience with transmigrants in Indonesia. *Area*, Vol. 28, No. 2, June 1996, pp. 115-123.

GOSS J. D., 1996. Introduction to Focus Groups. *Area* [En ligne], Vol. 28, No. 2, June 1996, pp. 113-114.

GOURBILIERE, C., 2009. *Savoir-faire traditionnels liés à l'entretien du paysage de bocage dans le sud du PNR de la Brenne : pratiques d'hier, représentations d'aujourd'hui, réinterprétations de demain*. Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur de sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage : Spécialité Paysage, option ingénierie des territoires : Institut National d'Horticulture et de Paysage : Angers, 40 p.

GUARRIGUES, E., 2000. *L'écriture photographique. Essai de sociologie visuelle*, Paris : L'Harmattan, 2000.

GUEBEN-VENIERE, S., 2011. En quoi les cartes mentales, appliquées à l'environnement littoral, aident-elles au recueil et à l'analyse des représentations spatiales ? *EchoGéo* 17 | 2011 [en ligne]. Disponible sur : < <http://echogeo.revues.org/12573> >

GUIGUENO, V., 2003. Dossier L'aménagement du territoire en action. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3/2003, n° 79, pp. 37-41.

GUILLEMOT, H., BARRIER, 2000. *Terre et feu, mémoires de tuiliers*. Ecomusée de la Brenne. 52 p.

GUILLEMOT, H., REY, C., 2002. *Au pays des pyramides : Chèvres, fromage et terroir*. Ecomusée de la Brenne, 55 p.

GUILLEMOT, H., 1992. *Des étangs et des hommes*. Ecomusée de la Brenne, 40 p.

GUMUCHIAN, H., MAROIS, C., 2000. *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement*. Avec la collaboration de FEVRE, V., Paris et Montréal : Économica et Les Presses de l'Université de Montréal, 425 p.

GUYOT, S., SALIN, E., RAMOUSSE, D., 2007. Acteurs et territorialisations conflictuelles autour de la « mise en réserve » de l'Alto Bermejo (Argentine-Bolivie). *Géocarrefour*, Vol. 82/4 | 2007, pp. 255-263.

HARPER, D., 2000. The image in sociology : histories and issues. *Journal des anthropologues*. n° 80-81 [en ligne]. Disponible sur : <<http://jda.revues.org/3182>>

HARRISON, C. M., BURGESS, S. J., 1994. Social constructions of nature : a case study of conflicts over the development of Rainham Marshes. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 19, pp. 291-310.

HATT, E., 2010. Les enquêtes photographiques auprès des touristes : un support à l'analyse des représentations microterritoriales des stations balnéaires. *Mondes du tourisme*, 25 p.

HELLIO, J.F., VAN INGEN, N., 1987. *Brenne Terre Sauvage*. La Pommeraie. 136 p.

HELLIO, J.F., VAN INGEN, N., 1994. *Pêcheurs de Brenne*. Livre autoédité. 128 p.

HELLIO, J.F., VAN INGEN, N., 1998. *La Brenne, carnet de photographes naturalistes*. Livre autoédité. 160 p.

HELLIO, J.F., SOUTIF, M., VAN INGEN, N., 2005. *Terre de Brenne*. Livre autoédité. 128 p.

HELLIO, J.F., VAN INGEN, N., 2007. *Au cœur de l'Indre*. Livre autoédité. 192 p.

HELLIO, J.F., VAN INGEN, N., 2011. *La Brenne saisie au vol*. Textes : CHAREYRE, T., livre autoédité. 128 p.

HENRY, D., 2010. Les éleveurs, l'herbe et la montagne : un paysage de la pratique pastorale ? *Projets de paysage*, 18/07/2010 [en ligne]. Disponible sur : < http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_eleveurs_l_herbe_et_la_montagne_un_paysage_de_la_pratique_pastorale >

HENRY, D., 2012. *"Entre-tenir la montagne" : paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne : hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust*. Thèse de doctorat : Géographie : Toulouse II. 416 p.

HENRY, P., 2009. *Boischaud, si tu savais*. Production de l'association La Compagnie du Paysage. France. 37 minutes.

HERITIER, S., 2008. Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local. *Géocarrefour*, Vol. 82/4 | 2007, pp. 171-175.

HOLLANDER, J., 2004. The Social Contexts of Focus Groups. *Journal of Contemporary Ethnography* 33, pp. 602-637.

HUGO, A., 1835. *France pittoresque ou description pittoresque, topographique et statistiques des départements et colonies de la France*. Paris : Delloye, Tome 2, 320 p.

HVENEGAARD, G.T., DEARDEN, P., 1998. Ecotourism versus tourism in a Thai National Park. *Annals of Tourism Research*, vol. 25, n° 3, pp. 700-720.

JOLIET, F., THBAULT, M., 2007. Les représentations du paysage et l'attractivité touristique : le cas « Tremblant » dans les Laurentides. *Téoros*, n° 26 [en ligne]. Disponible sur : <<http://teoros.revues.org/841>>

JOLIET, F., BLOUIN-GOURBILIÈRE, C., 2013. La participation photographique des Inuit dans le développement touristique du parc national Tursujuq (Nunavik), *Etudes Inuit / Inuit Studies*, Numéro spécial Tourisme, (à paraître)

JOLIET, F., GOURBILIERE, C., 2008. Paysages emblématiques de lac Tremblant-Nord, un paysage naturel et culturel. *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, Québec, 2008 [en ligne]. Disponible sur : < http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-152/Paysages_embl%C3%A9matiques_de_Lac-Tremblant-Nord_un_patrimoine_naturel_et_culturel.html#.UQvdSGe00So>

JOLIET, F., JACOBS :, 2009. Le *Wilderness*, une manière d'être au paysage : le prisme paysager de Tremblant (Québec). *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 53, n° 148, avril 2009, pp. 27-46.

JOLIET, F., 2011a. Les regardeurs font le paysage, les habitants d'Umiujaq et le parc Tursujuq. In MARTIN, TH., CHARTIER, D., (DIR), *Un nouveau modèle de gouvernance : parcs Nunavik* (accepté pour publication)

JOLIET, F., 2011b. *Umiujaq, regards inuits sur le paysage*, Montréal, PUQ, (à paraître)

JOLIET, F., 2011c. Un paysage du Grand Nord à partager ? Le « donné à voir » du Parc Tursujuq. In PETIT, J.G., AATAMI :, PITAWABANO, T. (Dir), *Le Nunavik, gouvernance, culture, société*. Rennes : PUR, pp. 197-211.

JOLIET, F., 2013. Ceux qui regardent font le paysage : les Inuits d'Umiujaq et le parc national Tursujuq (Nunavik), *Téoros* (à paraître)

JOLIET, F., BEAUJOUAN, V., JACOB M., 2004. Quelle naturalité du paysage ligérien ? *Norois*, n° 192, Rennes, PUR, 2004/3, pp. 85-94.

La Manufacture des Paysages, 2007. *Appréhender un projet communal*. Document de synthèse des réflexions et propositions qui ont émergé lors des ateliers d'urbanisme menés par l'association la manufacture des paysages à la demande de la Communauté de communes Vallée de l'Érault. 54 p.

LA ROCCA, F. BOU HACHEM, A., 2007. Avant-propos. *Sociétés*, 2007/1 n° 95, pp. 5-7.

LA ROCCA, F., 2007. Introduction à la sociologie visuelle. *Sociétés*, 2007/1 n° 95, pp. 33-40.

LA VERONNE (de), C., 1993. *La Brenne, histoire et traditions*. Collection Terroirs. Editions Royer. 192 p.

LAHAYE, N., 2011. La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford. *Téoros*, n° 26-2 | 2007 [en ligne]. Disponible sur : < <http://teoros.revues.org/834>>

LARRERE, R., 2002. Nature, Campagne et Paysage : des différents regards et de leurs légitimité. In SYLVESTRE J.P., *Agriculteurs, ruraux et citadins : Les mutations des campagnes françaises*. Paris : Educagri/CNDP, pp. 193-208.

LARRERE, R., 2004. Pourquoi s'intéresser à l'évaluation des paysages ? (communication orale) In *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?*, colloque, 15-16 janvier, Montpellier, France.

LARRERE, R., 2009. Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux. pp. 23-41 pp. In LARRERE, R., LIZET, B., BERLAN, M. (éd.). *Histoire des Parcs Nationaux : Comment prendre soin de la nature ?* Paris : Les éditions Quae et MNHN, 2009, 236 p.

LARUE, J.-P., ETIENNE, R., 2007. Les réorganisations hydrographiques dans le sud du Bassin parisien : l'exemple de la Bouzanne. *Norois*, 205 n° 2007/4.

LAUMONT, J.-S., PODIASLO, J., 2008. « En Haute-Bruche, le paysage, c'est l'affaire de tous ! ». Comment le paysage peut devenir support du développement local. pp. 238-252. In *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage : Paysage visible, paysage invisible. La construction poétique du lieu*, n°5.. sous la dir. De MARCEL, O., Ed. Champ Vallon, 297 p.

LAZARUS, S., 2001. Anthropologie ouvrière et enquêtes d'usine : état des lieux et problématique. *Ethnologie française* 3/2001 (Vol. 31), pp. 389-400 [en ligne]. Disponible sur : <www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-3-page-389.htm. >

LE FLOCH, S., FORTIN, M.-J., 2012. Les paysages d'Éole à l'épreuve du développement durable : Où accepter n'est pas toujours participer, in LUGINBÜHL, Y., TERRASSON D. et GUILLAUMIN G. (éds). *Paysages et développement durable*, Editions QUAE (sous presse).

LE LAY, Y.-F., 2007. *Les Hommes et le bois en rivière : représentations, pratiques et stratégies de gestion dans le cadre de l'entretien des cours d'eau*. Thèse de doctorat : géographie et aménagement : univ. Jean Moulin-Lyon III, 570 p.

LE LAY, Y.-F., PIEGEAY, H., COSSIN, M., 2005. Les enquêtes de perception paysagère à l'aide de photographies : choix méthodologiques et exemples en milieu fluvial, *Septièmes Rencontres de Théo Quant* [en ligne]. Disponible sur : <http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2005/TQ2005%20ARTICLE%2025.pdf> >

Le Monde, 2003. « Photo : le boom du numérique », supplément du 19 juin 2003.

LEGER, F., 1914. cité par LASCAUT G., 1981. Vers un dictionnaire partial du paysage. In actes du colloque *Philosophie et esthétique du paysage*, Lyon, 224 p.

LELLI, L., 2000. *Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne - France). Essai méthodologique et pratique*. Thèse de doctorat : géographie : Toulouse, 325 p.

LELLI, L., 2003. La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire, pp. 183-191. In DEBARBIEUX, B. et LARDON, S., *Les figures du projet territorial*. Editions de l'Aube/Datar, Paris : Bibliothèque des territoires.

LEPART, J., MARTY :, 2006. Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France. *Annales de géographie*, 2006/5 n° 651, pp. 485-507.

LEWIN, K., 1948. *Resolving Social Conflict : Selected papers on Groups Dynamics*. New York : Harper and Row, 230 p.

LIONEL, C., KALAORA, B., De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? *Espaces et sociétés* 3/2007, n° 130, pp. 121-133.

LITTLE, C. E., 1975. Preservation policy and personal perception : a 200-million-acre misunderstanding. In Brush R., Fabos J. G. et Zube E. H. (eds), *Landscape assessment : values, perceptions and ressources*. Stroudsburg, Dowden, Hutchinson and Ross, pp. 46-58.

LOMBARD, N., 2006. *Réalisation d'un audit patrimonial. Conditions et moyens de revitalisation de la Grande Brenne. Quelles actions pour le Parc naturel régional de la Brenne ?* Diplôme d'Agronomie approfondie : Institut National Agronomique. Paris-Grignon : Paris, 72 p.

LUGINBÜHL, Y., 1989. Au delà des clichés... la photographie du paysage au service de l'analyse. *Strates*, n° 4, 1989, pp. 11-16.

LUGINBÜHL, Y., 2001. *La demande sociale de paysage*. Rapport remis au Conseil national du paysage, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

LUGINBÜHL, Y., 2007. Conclusion. In BERLAN-DARQUE, M., TERRASSON, D., LUGINBÜHL, Y., (Éd.) *Paysages : de la connaissance à l'action*, Paris: Ed. Quae, 315 p. pp. 277 □283.

LUSSAULT, M., 2003. L'espace avec les images. pp. 39-59. In DEBARBIEUX, B., LARDON, S., *Les figures du projet territorial*, Editions de l'Arche/Datar. Paris : Bibliothèque des territoires.

LYNCH, K., [Cambridge : 1960], 1999. *L'Image de la cité*, Paris : Dunod, 222 p.

MACDOUGALL, D., 2004. L'anthropologie visuelle et les chemins du savoir, *Journal des anthropologues*, 98-99 | 2004, pp. 279-233.

MARCEL, O., 2008. Le paysage comme bien commun dans les projets de territoire. pp. 3-6. In Les Cahiers de la Compagnie du Paysage : *Paysage visible, paysage invisible. La construction poétique du lieu*, n°5.. sous la dir. De MARCEL, O., Ed. Champ Vallon, 297 p.

MARETTE, C., 2008. Les Ateliers Paysage de Prissac, « dévider ensemble le fil du paysage », pp. 270-282. In Les Cahiers de la Compagnie du Paysage : *Paysage visible, paysage invisible. La construction poétique du lieu*, n°5.. sous la dir. De MARCEL, O., Ed. Champ Vallon, 297 p.

MARIVault, M. de, 1826. *Des étangs de la Brenne et de la nécessité d'une législation nouvelle*. Paris : Imprimerie Huzard, 53 p. (Extraits des Annales de l'Agriculture française, 2^e série, tome XXXV).

MARTIN, R., 1887. *Catalogue des oiseaux de la Brenne : ornithologie de l'arrondissement du Blanc*. Paris. Bulletin de la société zoologique de France.

MAZEAUD, A., 2012. L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes. *Participations*, 2012/1, n° 2, pp. 53-77.

Mc KENNA, J., QUINN R. J., DONNELLY; D. J., *et al.*, 2008. Accurate Mental Maps as an Aspect of Local Ecological Knowledge (LEK) : a Case Study from Lough Neagh, Northern Ireland. *Ecology and Society*, n°13, pp.1-23.

MICHELIN, Y., 1998. Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise, *Cybergeog : European Journal of Geography*, Politique, Culture, Représentations, article 65 [en ligne].

Disponible sur : <<http://cybergeog.revues.org/5351>>

MICHELIN, Y., 2000. Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français), *Cybergeog*. [en ligne]. Disponible sur : <<http://cybergeog.revues.org/1992>>

MICHELIN Y., CANDAU J., PERVANÇON F., 2009. La médiation par le paysage dans le conseil agricole. *Travaux et innovations*, n° 158, pp. 40-45.

MICHELIN, Y., LELLI, L., PARADIS, S., 2005. When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : new perspectives for the organisation of local participatory discussion groups. *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, n° 1, 2005. pp. 19-32

Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2004. *Les tempêtes de 1999 dans l'Île de l'Observatoire photographique du paysage*, Paris : 123 p.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, 2008. *Itinéraires photographiques : Méthode de l'Observatoire photographique du Paysage*, Paris : 72 p.

MONSEIGNE, A., 2009. Participation, communication : un bain sémantique partagé. *Communication & Organisation*, 1/2009, n° 35, pp. 30-46.

MUSSET, R., 1940. L'agriculture en Brenne. *Annales de Géographie*. T. 49, n° 280 : 238.

NAUD, D., TREMBLAY, R., CHICOINE, H., 2008. Carte méthodologique d'un groupe témoin. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 52, n° 145, avril 2008, pp. 81-94.

OBRADOVIC, I., PALLE, B., 2012. Comment améliorer l'attractivité d'un dispositif ciblant de jeunes consommateurs de drogues ? L'apport d'une démarche par *focus groups*. *Psychotropes*, n° 2012/2.

ODIN, R., 2000. *De la fiction*. Bruxelles : De Boeck, 183 p.

OTTO-BRUC, C., 2001. *Végétation des étangs de la Brenne (36) : influence des pratiques piscicoles à l'échelle des communautés végétales et sur une espèce d'intérêt européen : Caldesia parnassifolia (L.) Parl.* 432 p.

OTTO-BRUC, C., HAURY J., LEFEUVRE J.-C., *et al.*, 2000. Temporal variations of *Caldesia parnassifolia* (L.) Parl. populations in the fishponds of the Brenne area (Indre, France). *Acta BOTANICA GALLICA*, Volume 147, issue 4, pp. 375-397.

Paisatge i participacio ciutadana, L'experiència dels catalegs de paisatge de Catalunya, 2010. Observatori del Paisatge. 109 p.

PAQUETTE, S., 2007. Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement. *Économie rurale*, 297-298 | 2007, pp. 41-54.

PARADIS, S., LELLI, L., 2010. La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? *Paysage et développement durable*, vol. 1, n° 2. 18 p.

Parc naturel régional de la Brenne, 2009. *Diagnostic de territoire : agenda 21 territorial*, 179 p.

PELLE, B., 1998. *Natura 2000 « Grande Brenne », Document d'objectifs*, Parc naturel régional de la Brenne.

PERNET, A., 2008. Le journal des poirières, pour une approche relationnelle de la médiation paysagère. pp. 253-269. In *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage : Paysage visible, paysage invisible. La construction poétique du lieu*, n°5. sous la dir. De MARCEL, O., Ed. Champ Vallon, 297 p.

PERNET, A., 2009. Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne), 1^{ères} Journées doctorales en paysage, Angers, 3 et 4 décembre. In *Projets de paysage* [en ligne]. Disponible sur :
< http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une_mediation_paysagiste_comme_support_de_recherche_l_experience_de_l_atelier_des_paysages_en_vallee_de_l_ance >

PERNET, A., 2011. *Le grand paysage en projet entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus. L'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne, France)*. Thèse de doctorat : géographie : Université Panthéon Sorbonne □Paris 1, 618 p.

PERON, F., 2005. Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires (à partir de l'exemple des îles du Ponant). *Annales de géographie*, vol. 4, n° 644, pp. 422-436.

PIETRA, J., 2003. *Approche paysagère et agronomique du bocage sur le sud du PNR de la Brenne*. Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du diplôme des Sciences Horticoles Approfondies « Paysages et aménagement : méthodes et outils » et du Diplôme d'ingénieur de l'Institut National d'Agronomie de Paris-Grignon., 39 p.

PIETTE, A., 1992. *Le mode mineur de la réalité : Paradoxes et photographies en anthropologie*. Louvain-la-Neuve : Peeters.

PIETTE, A., 2007. Fondements épistémologiques de la photographie. *Ethnologie française* 1/2007 (Vol. 37) : 23-28. [en ligne]. Disponible sur : <www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2007-1-page-23.htm>

PINET, F., 2005. *Flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne : Guide photographique*, 399 p.

PLOQUIN, L., 2011. *Rapport de stage de 4^{ème} année*. Institut National d'Horticulture et de Paysage d'Angers, Agrocampus Ouest : Angers (non publié).

P.N.R.B. (Parc naturel régional de la Brenne), 2009. Diagnostic de territoire. Objectif 2022. Agenda 21 local. 179 p.

P.N.R.F.O. (Parc naturel régional de la Forêt d'Orient), 2002. *Balçon du Parc en Champagne Crayeuse : excursion photographique en 12 poses (Livret I)*. VILET, J., Observatoire photographique du Paysage. Bruxelles : Arp Editions, 32 p.

P.N.R.F.O. (Parc naturel régional de la Forêt d'Orient), 2002. Vallée de l'Aube [plaine et coteaux]. Excursion photographique en 24 poses (Livret II). VILET, J., Observatoire photographique du Paysage. Bruxelles : Arp Editions, 56 p.

P.N.R.F.O. (Parc naturel régional de la Forêt d'Orient), 2002. *Champagne humide. Excursion photographique en 36 poses (Livret III)*. VILET, J., Observatoire photographique du Paysage. Bruxelles : Arp Editions, 80 p.

P.N.T.H. (Parc naturel transfrontalier du Hainault), 2011. *Notre paysage, c'est celui qu'on se construit : Observatoires des paysages, enjeux et perspectives*. Actes de la journée du 17 juin 2011, 12 p.

PRIEUR, M., 2002. Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable ; Approches sociale, économique, culturelle et écologique. *Seconde Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage*, Strasbourg, 10 octobre 2002.

RAVIER, G., 2006. *Vers la mise en œuvre de plans de gestion du bocage. Parc naturel régional de la Brenne*. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de Master II professionnel mention Systèmes écologiques : Gestion intégrée des Agrosystèmes et des forêts : Université Bordeaux I.

RENARD, L., DALLA SANTA, G., 2009. L'Observatoire photographique des paysages : un outil pour révéler le territoire et ses transformations. In *Photographier le territoire, actes de la journée d'étude du 2 décembre 2008*. Paris, Région Ile de France : Somogy Editions d'art, pp. 120-133.

RIOU, Y., 2011. *Représentations, participation, ancrage, identité : quatre piliers pour penser l'inscription territoriale. Le cas du Berry*. Thèse de doctorat : Sociologie-Démographie : Centre d'étude pour le développement des territoires et l'environnement (C.E.D.E.T.E.), Orléans, 274 p.

RIVIERE, C.-A., 2006. Téléphone mobile et photographie : les nouvelles formes de sociabilités visuelles au quotidien. *Sociétés*, 2006/1, n° 91, pp. 119-134.

ROBERGE, M., 1991. *Guide d'enquête orale*. Québec : Publications du Québec, 1991, Dossier n° 72. 265 p.

ROBERGE, M., 1995. *Enquête orale : trousse du chercheur*. Sainte-Foy : Laboratoire d'ethnologie urbaine, CELAT, Faculté des lettres, Université Laval, 85 p.

ROBERT, L., OUELASTI, W., 2007. Eléments d'économie du paysage. *Économie rurale*, n° 297-298 | janvier-avril 2007 [en ligne]. Disponible sur : <http://economierurale.revues.org/2031>

ROGER, A., 1997. *Court traité du paysage*, Bibliothèque des sciences humaines, Paris : Gallimard, 203 p.

SAND, G., 1856. Le Cercle hippique de Mézières-en-Brenne par un habitant de la Vallée Noire (pp. 301-304), in *Œuvres illustrées de George Sand*, volume 8, préfaces et notices nouvelles par l'auteur ; dessins de JOHANNOT, T., et SAND, M., J. Hetzel (Paris)

SAUER, C., 1925. The Morphology of Landscape. University of California, *Geography*, vol. 2, n° 2, pp. 19-53.

SCHNAPPER, D., 2010. *Une sociologue au Conseil constitutionnel*, Paris, Gallimard « NRF/Essais ».

SCHNAPPER, D., 2011. L'expérience-enquête au Conseil constitutionnel. Réflexion sur la méthode. *Sociologie* 3/2011, vol. 2, pp. 295-309 [en ligne]. Disponible sur : www.cairn.info/revue-sociologie-2011-3-page-295.htm.

SECOR, A., 2004. There is an Istanbul that belongs to me : Citizenship, space, and identity in the city. *Annals of the Association of American Geographers*, 94, pp. 352-368.

SELMI, A., 2009. L'émergence de l'idée de Parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale, pp. 43-58, In LARRERE, R., LIZET, B., BERLAN, M. (éd.), *Histoire des Parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Paris : Les éditions Quae et MNHN, 236 p.

SERBAN, G., TOUCHART, L., 2007. Un nouveau parc naturel autour d'un vieux lac artificiel : les enjeux d'une Roumanie en transition dans les monts Apuseni, *Géocarrefour*, vol. 82/4 | 2007, pp. 243-253.

SODERSTRÖM, O., 1999. *Les géographes et le visuel. De l'iconographie à l'expertise des images. In Discours scientifique et contextes culturels : géographies britanniques et françaises à l'épreuve postmoderne.* Edité par C. Chivallon : Ragouet et M. Samers. Pessac : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. pp. 253-270.

SOURDRIL, A., 2012. Quand la nature est patrimoine : regards d'habitants sur le Gâtinais Français. Publications du MAB France, octobre 2012. 8 p. Disponible sur : < <http://mab-france.org/fr/publication/quand-la-nature-est-patrimoine-regards-d-habitants-sur-le-gatinais-francais/>.>

STAFFORD, B., 1996. *Good Looking. Essays on the Virtue of Images.* Cambridge : Mass., MIT Press.

TERRASSON, D., 2006. Un tournant dans la recherche sur le paysage en France : contexte et apports du programme Politiques publiques et paysages. *Natures Sciences Sociétés*. 2/2006, vol. 14, pp. 187-195.

TOLMAN, E., 1948. Cognitive maps in Rats and Men. *Psychological Review*, vol. 55, pp.189-208.

TOUSSENEL, A., 1863. *Tristia, histoire des misères et des fléaux de la chasse en France.* Paris, 520 p.

TRAME(S), Paysages d'habitants révélés par PhotoVoice, 2012. Exposition réalisée avec le soutien de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et du CAUE de Seine-et-Marne. 11 kakemonos.

TREMBLAY, R., CHICOINE, H., 2008. Qualité de vie et attraction des entreprises hi-tech dans la banlieue montréalaise de Laval. *Géographie, économie, société* 4/2008, vol. 10, pp. 493-515 [en ligne]. Disponible sur : < www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2008-4-page-493.htm.>

TROTIGNON, E., TROTIGNON, J., 2007. *La Brenne. La nature en héritage*. Saint-Cyr-sur-Loire : Editions Alan Sutton, 144 p.

TROTIGNON, E., 1991. *La Brenne, passé et devenir*. Tiré à part de la revue de l'Académie du Centre (1990), Châteauroux, 81 p.

TROTIGNON, E., 2006a. *Campagne ancienne, nouvelle campagne. Un certain regard sur l'évolution de la campagne française*. Delachaux et Niestlé, 256 p.

TROTIGNON, E., 2006b. *Histoire d'un paysage de Brenne (Indre). La domaine de Chérine et ses environs (1838 - 2004)*. Réserve naturelle de Chérine, 63 p.

TROTIGNON, E., 2009. La haie au péril de l'histoire. *Nature et patrimoine*, 5ème journée d'échanges du Conseil général de l'Indre, «La Haie» Néret, vendredi 5 juin 2009, 2 p.

WHITE, W. F., 1943. *Street Corner Society*. Chicago : Chicago University Press.

Table des matières

détaillée

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE PAYSAGERE ET IDENTITAIRE DU PARC	15
1. Chapitre 1 : Parcs, paysages et identité	19
1.1. Le contexte national d'émergence des espaces protégés	20
1.1.1. Episode 1 : Protection de la nature vierge et quête du pittoresque (fin XVIII ^e - 1950)	20
1.1.2. Episode 2 : Protection du patrimoine (1960 □2000)	25
1.1.3. Episode 3 : Préservation de la biodiversité (depuis 2000)	29
1.2. Les paysages dans les Parcs : un statut particulier	34
1.2.1. Des représentations multiples, antinomiques, à l'origine de conflits	35
1.2.2. Question du périmètre, quelle cohérence territoriale ?	39
1.2.3. Les Parcs et l'image	41
1.3. Focus sur les Parcs naturels régionaux de France	45
1.3.1. Des initiatives locales	46
1.3.2. Les Parcs naturels régionaux en crise ?	51
1.3.3. La Brenne, terrain adapté à l'expérimentation	55

2. Chapitre 2 : Du territoire banni à l'étendard de la biodiversité ; trajectoire d'une problématique identitaire et paysagère 61

2.1. La Brenne, une trajectoire de renversement de valeurs 65

2.1.1. Constitution du milieu..... 66

2.1.2. Le "pays malsain à l'air infect" 73

2.1.3. Le Parc ; levier de développement durable ?..... 80

2.1.4. Vers la cohérence territoriale ? 93

2.2. Contours de la problématique paysagère 98

2.2.1. Un Parc et ses paysages 98

2.2.2. Le paysage de la Grande Brenne, vedette et « haut-lieu » du territoire110

2.2.3. Enfrichement et banalisation, deux problématiques au cœur des préoccupations114

2.3. Réponse méthodologique et hypothèses de recherche 120

2.3.1. Le paysage, dénominateur commun ?120

2.3.2. Deux hypothèses principales de recherche123

2.3.3. Articulation entre la question de recherche et la politique paysagère du PNR.....126

DEUXIEME PARTIE : ETAT DE L'ART ET CHOIX METHODOLOGIQUES 135

3. Chapitre 3 : Paysage et participation 139

3.1. Contexte législatif et historique de la participation..... 139

3.1.1. Des prémices de la participation à la démocratie participative.....140

3.1.2. Les échelles de la participation.....147

3.1.3. Prendre au sérieux l'engagement participatif comme le refus de participer151

3.2. Paysage et participation en action : la médiation paysagère..... 156

3.2.1. Un texte qui fait date : la Convention européenne du paysage.....156

3.2.2. Du projet urbain au projet de territoire : le paysage, fil conducteur participatif161

3.2.3. Le renouveau du projet de paysage, ou la (re)naissance d'une profession165

3.3.	Outils et modalités de la participation par et avec le paysage.....	171
3.3.1.	Première étape : mobiliser les acteurs concernés	172
3.3.2.	Deuxième étape : mobiliser les supports adaptés	175
3.3.3.	Troisième étape : Initier et rythmer le dialogue	179
4.	Chapitre 4 □ L'image et les mots ; la photographie, support du discours	183
4.1.	Réflexions sur l'essence de la photographie et la photographie de paysage	184
4.1.1.	La dialectique de Roland Barthes.....	184
4.1.2.	Photographie et paysage, photographies de paysages.....	187
4.1.3.	Un support adapté au participatif	190
4.2.	Cas de l'Observatoire photographique des paysages : inscrire le suivi des paysages dans le temps.....	197
4.2.1.	« Photographier le territoire français » : de la mission héliographique à l'Observatoire du paysage	197
4.2.2.	Observatoires photographiques : variations paysagères	201
4.2.3.	Gestion et valorisation d'un itinéraire photographique.....	206
4.3.	L'image en sciences humaines et sociales.....	209
4.3.1.	L'anthropologie visuelle	209
4.3.2.	La sociologie visuelle	212
4.3.3.	La géographie visuelle ?.....	215
4.4.	L'image et les mots, nos choix méthodologiques	229
4.4.1.	L'image et le PNR de la Brenne	229
4.4.2.	Canevas méthodologique général.....	233
4.4.3.	Analyser le discours de l'Operator en comparant deux modes de production	235
4.4.4.	Analyser le point de vue du Spectator.....	239

TROISIEME PARTIE : L'OPERATOR..... 245

5. Chapitre 5 □ L'Operator ou la production des images habitantes 249

5.1. Méthodologie 250

5.1.1. Premier mode de production de points de vue : les concours photos.....252

5.1.2. Second mode de production de points de vue : les ateliers photographiques.....261

5.1.3. Méthode de constitution et d'analyse du corpus269

5.2. La participation volontaire, mode d'échantillonnage spontané. Mais qui participe ? 275

5.2.1. La « participation volontaire »275

5.2.2. Pyramide des âges, professions et CSP277

5.2.3. La photographie habitante, espace d'expression.....280

5.3. Analyses des points de vue 286

5.3.1. L'archétype paysager identitaire : l'étang brennou, NOTRE vitrine !.....286

5.3.2. L'eau et la pierre, deux thématiques paysagères déclinées sous différentes formes292

5.3.3. L'agriculture, cette pratique qui façonne les paysages.....300

QUATRIEME PARTIE : LE SPECTAOR 313

6. Chapitre 6 : Médiation sous forme participative, ou l'expression des grands enjeux paysagers du territoire 317

6.1. Le choix des points de vue par collègue 318

6.1.1. Constitution, invitation et participation des collègues d'acteurs à l'atelier318

6.1.2. Lessive d'images : un bilan nuancé324

6.1.3. Analyse des points de vue sélectionnés.....334

6.2. Gérer et entretenir les milieux 342

6.2.1. Enjeu 1 : étangs342

6.2.2. Enjeu 2 : bocage et openfield348

6.2.3. Enjeu 3 : enrichissement et nouvelles pratiques de chasse.....356

6.3. Porter attention aux éléments paysagers emblématiques et remarquables.....	359
6.3.1. Enjeu 4 : arbres isolés.....	359
6.3.2. Enjeu 5 : arbres remarquables.....	364
6.3.3. Enjeu 6 : bâti rural traditionnel et petit patrimoine rural	367
6.3.4. Enjeu 7 : patrimoine historique et industriel	371
6.3.5. Enjeu 8 : verrues du paysage	376
6.4. Préserver les ressources	379
6.4.1. Enjeu 9 : Biodiversités : ancienne, locale, particulière.....	379
6.4.2. Enjeu 10 : Les rivières	384
6.5. Anticiper les aménagements actuels et futurs.....	390
6.5.1. Enjeu 11 : évolution des bourgs.....	390
6.5.2. Enjeu 12 : l'ouverture du paysage.....	397
6.5.3. Enjeu 13 : urbanisme durable.....	400
6.6. Vitaliser le tissu économique	405
6.6.1. Enjeu 14 : tourisme vert	405
6.6.2. Enjeu 15 : pêche de loisirs	408
6.6.3. Enjeu 16 : énergies renouvelables.....	410
6.6.4. Enjeu 17 : commerces de proximité	412
7. Chapitre 7 : Quand la participation spontanée ne suffit pas à répondre à notre seconde hypothèse : cela requiert la participation désignée	417
7.1. Méthodologie de l'entretien collectif	418
7.1.1. Usages et fondements de l'entretien collectif	419
7.1.2. Deux variables concernant la sélection des enquêtés	425
7.1.3. Conduite méthodologique de l'entretien	430
7.1.4. Le bonus des entretiens : la carte mentale, approche méthodologique	438
7.2. Nés sur le territoire, nous avons été témoins de sa transformation	443
7.2.1. Un mode de vie rural.....	444

7.2.2.	« La Brenne, ça s'arrête où ? » Un territoire aux périphéries méconnues.....	449
7.2.3.	Pas un territoire, mais une histoire, des personnages emblématiques et des services.....	455
7.2.4.	« Le Parc veut nous figer dans la naphtaline, mais nous ne sommes pas des meubles dans un musée ! »	458
7.3.	Venus d'ailleurs nous installer ici, à la conquête de l'Eldorado vert	460
7.3.1.	« Le Paradis, c'est ici ! »	460
7.3.2.	Des ambassadeurs touristiques.....	466
7.3.3.	Hors du Parc, point de salut	471
7.4.	Retour sur les entretiens collectifs : validation de notre seconde hypothèse de recherche.....	478
7.4.1.	Vivre ici ? Plus qu'une fierté, une chance.....	478
7.4.2.	La question de l'identité	481
7.4.3.	Synthèse de l'hypothèse du gradient identitaire	490
7.4.4.	Des supports diversifiés, gage de l'expression de tous	495
 CONCLUSION.....		499
	Problématique identitaire du Parc naturel régional de la Brenne.....	503
	L'image comme support de médiation sur le paysage	509
	Apports et limites du participatif et de la médiation paysagère	512
	Recherche-action en collectivité territoriale	515
 BIBLIOGRAPHIE.....		519
 TABLE DES MATIERES DETAILLEE		547
 TABLE DES ILLUSTRATIONS.....		553
 TABLE DES TABLEAUX		565
 ANNEXES		567

Table des illustrations

Figure 1 : Carte des Parcs nationaux français en 2012	29
Figure 2 : Carte des parcs naturels régionaux français en 2012	50
Figure 3 : Carte de la géologie du Parc.....	69
Figure 4 : Carte simplifiée de l'hydrographie superficielle du Parc.....	70
Figure 5 : Photographie de l'affiche de campagne de Michel Willach, élections cantonales de 1988	85
Figure 6 : Frise historique du Parc naturel régional de la Brenne de 1975 à aujourd'hui.	89
Figure 7 : Pays et Parc naturel régional de la Brenne en 2012	93
Figure 8 : Les intercommunalités du Parc naturel régional de la Brenne en 2012.....	94
Figure 9 : Carte de la pédologie du Parc.....	99
Figure 10 : Paysages, sites et monuments remarquables du PNRB	101
Figure 11 : Paysage caractéristique de Grande Brenne	102
Figure 12 : Paysages de Grande Brenne, premières impressions d'un visiteur	103
Figure 13 : Paysage emblématique de la Grande Brenne	104
Figure 14 : Paysage emblématique de la Petite Brenne.....	105
Figure 15 : Paysage emblématique de la Queue de Brenne	105

Figure 16 : Paysage emblématique du Pays d'Azay	106
Figure 17 : Paysage emblématique du Pays blancois	107
Figure 18 : Paysage emblématique du Boischaut sud	108
Figure 19 : Paysage emblématique de la Vallée de la Creuse.....	109
Figure 20 : Vallée de l'Anglin en pays blancois	109
Figure 21 : Le « donné à voir » du Parc naturel régional de la Brenne.....	112
Figure 22 : Conséquences visibles de l'avènement d'une nouvelle chasse en Brenne...	115
Figure 23 : Hypothèses principales de recherche	123
Figure 24 : Schéma méthodologique du plan de thèse.....	132
Figure 25 : Le discrédit du concept démocratie participative.....	145
Figure 26 : Echelle de la participation, d'après de « A ladder of citizen participation », Sherry Arnstein, 1969	148
Figure 27 : Schéma synthétisant la mise en place d'une médiation paysagère	171
Figure 28 : Carte des acteurs invités à participer dans le cadre de la médiation paysagère réalisée au Parc naturel régional de la Brenne.....	174
Figure 29 : Terminologie photographique d'après <i>La chambre claire</i> de Roland Barthes (1980)	185
Figure 30 : La photographie, un support adapté au participatif	191
Figure 31 : Les 2 étapes de l'élaboration du discours sur le paysage grâce à la photographie	193
Figure 32 : La photographie, support de médiation paysagère.....	196
Figure 33 : Trois panneaux de l'exposition "Notre paysage c'est celui qu'on se construit"	203

Figure 34 : Un des duos de l'exposition regards croisés sur le Golfe du Morbihan	204
Figure 35 : Affiches des expositions de l'Atelier des paysages (La Compagnie du Paysage)	205
Figure 36 : Utilisation de la photographie en géographie.....	217
Figure 37 : Exemple de photo-questionnaire, support d'entretien.....	220
Figure 38 : Le canevas méthodologique de l'expérience de photographie habitante selon Yves Michelin (1998).....	224
Figure 39 : Analyse iconographique de la communication du Parc pour l'année 2010 ..	230
Figure 40 : Analyse des motifs iconographiques sur les couvertures et premières pages des supports de communication du Parc datés de 2010	231
Figure 41 : Capture d'écran de la page d'accueil du site Internet du Parc naturel régional de la Brenne	232
Figure 42 : Schéma méthodologique de la thèse	234
Figure 43 : Canevas méthodologique de la photographie habitante	236
Figure 44 : Analyse des discours d'après la dialectique de Roland Barthes (1980)	240
Figure 45 : Désignation des collègues d'acteurs pour le choix participatif des photographies de l'observatoire.....	241
Figure 46 : Réunion du jury à la Maison du Parc.....	254
Figure 47 : Affiches des concours photos 2010 et 2011	257
Figure 48 : Illustration de la couverture locale des animations dans la presse (1/2)....	260
Figure 49 : Illustration de la couverture locale des animations dans la presse (2/2)....	264
Figure 50 : Tournage durant l'atelier de janvier 2012.....	268
Figure 51 : Répartition des 308 points de vue par thématique	270

Figure 52 : Méthodologie d'analyse du corpus	271
Figure 53 : Grille des motifs paysagers du premier concours photos (campagne de terrain 2010/2011)	272
Figure 54 : Grille des six thématiques paysagères du premier concours photos (campagne de terrain 2010/2011).....	273
Figure 55 : Analyse de l'âge des participants	277
Figure 56 : Répartition des personnes âgées sur le territoire	278
Figure 57 : Analyse des catégories socioprofessionnelles des participants	279
Figure 58 : Les sujets dénoncés par les auteurs des points de vue	281
Figure 59 : Dénonciation des déchets et décharges sauvages.....	282
Figure 60 : Tristesse et colère face au bâti traditionnel à l'abandon.....	283
Figure 61 : Dénonciation des mauvaises pratiques agricoles et de l'entretien des haies.....	284
Figure 62 : Les antennes, ces lignes verticales que l'on souhaiterait effacer.....	285
Figure 63 : Points noirs de la ville du Blanc.....	285
Figure 64 : Les paysages de l'eau et plus particulièrement l'étang, paysage vitrine et préféré du Parc de la Brenne	287
Figure 65 : La bonde d'étang, l'arbre tortueux, la barque et l'oiseau, motifs paysagers du Parc.....	288
Figure 66 : Les ambiances particulières des étangs brennoux	289
Figure 67 : Les rivières du Parc.....	293
Figure 68 : L'eau et son état inquiétant.....	294
Figure 69 : Le pont sur la Claise à Saint-Michel-en-Brenne photographié de 2010 à 2012	296

Figure 70 : La ville du Blanc et la Creuse.....	297
Figure 71 : L'attachement aux pierres.....	298
Figure 72 : Reconstitution d'une ancienne carte-postale de Saint-Gaultier	299
Figure 73 : Les pratiques agricoles, dans chacune des thématiques du corpus	301
Figure 74 : L'élevage dans le Parc.....	302
Figure 75 : Bocage, bocage.....	303
Figure 76 : Agriculture lunaire	304
Figure 77 : Cormier du Bois Lambert	305
Figure 78 : Le culte de l'arbre isolé.....	306
Figure 79 : La chasse : pratiques traditionnelles /nouvelles pratiques	307
Figure 80 : Invitation aux « lessives d'images » postée sur le blog.....	319
Figure 81 : Visionnage des 308 points de vue durant l'atelier auprès du collège des professionnels de l'aménagement.....	321
Figure 82 : Organisation spatiale des ateliers.....	322
Figure 83 : Collèges en action	324
Figure 84 : Répartition thématique des 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages.....	337
Figure 85 : Répartition communale des 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages.....	338
Figure 86 : Schéma méthodologique de l'analyse des 52 points de vue de l'OPPP et valorisation de l'étude	340
Figure 87 : Synthèse thématique des 17 enjeux de l'OPPP	341
Figure 88 : Point de vue 029 □ Dans le bleu du miroir	343

Figure 89 : Point de vue 079 □Creusement de nouveaux étangs près de la forêt de Laleuf	344
Figure 90 : Point de vue 269 □La Gabrière à Lingé.....	345
Figure 91 : Point de vue 028 □Falaises de Bellebouche à l'automne.....	346
Figure 92 : Point de vue 024 □Entourés d'un rempart de verdure.....	348
Figure 93 : Point de vue 232 □Aspect du vallon de l'ABLOUX en automne.....	349
Figure 94 : Répartition communale de l'enjeu « bocage et openfield » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages.....	350
Figure 95 : Point de vue 230 □Dégradation du Paysage : avant (arbre rescapé de la destruction d'une bouchure et après (ligne haute tension et immense parcelle type Beauce)	350
Figure 96 : Point de vue 151 □Button	351
Figure 97 : Point de vue 093 □Un seul arbre comme concession à la nature	352
Figure 98 : Point de vue 069 □Surprise par l'orage	353
Figure 99 : Point de vue 037 □Réfléchissons Ensemble au territoire.....	354
Figure 100 : Point de vue 034 □Sérénité en Brenne	355
Figure 101 : Point de vue 068 □L'enfrichement de la Brenne « chasse » l'agriculture .	356
Figure 102 : Répartition communale de l'enjeu « arbres isolés » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages	360
Figure 103 : Point de vue 273 □Le Chêne et le photographe.....	360
Figure 104 : Point de vue 183 □Vue des Roches	361
Figure 105 : Point de vue 293 □Cormier.....	362
Figure 106 : Point de vue 018 □Mosaïque	363

Figure 107 : Point de vue 296 □Allée de Poiriers	364
Figure 108 : Point de vue 163 □L'indétrônable incontournable	365
Figure 109 : Point de vue 012 □Lavoir de Beauvais.....	368
Figure 110 : Point de vue 032 □Fermette au Grand Aslon, témoin de l'harmonie passée	369
Figure 111 : Point de vue 092 □Chef d'œuvre en péril	370
Figure 112 : Point de vue 019 □ Vieilles maisons et ancienne usine électrique sur la Creuse à Saint-Gaultier	372
Figure 113 : Point de vue 098 - Menaces de mort sur bâtiments historiques.....	373
Figure 114 : Point de vue 271 - Vue du Centre historique de Saint-Gaultier entre 1871 et 2011.....	374
Figure 115 : Point de vue 112 - Le moulin mort	375
Figure 116 : Point de vue 106 - Pitoyable abandon de polymères.....	377
Figure 117 : Point de vue 095 □Comme une verrue plantée à l'entrée de la ville	378
Figure 118 : Point de vue 005 □Milieu naturel préservé à conserver	379
Figure 119 : Répartition communale de l'enjeu « Biodiversités : ancienne, locale, particulière » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages.....	380
Figure 120 : Point de vue 267 □Chacun son chemin	381
Figure 121 : Point de vue 034 □Sérénité en Brenne	382
Figure 122 : Point de vue 225 □La cou-clair du Berry en Brenne	383
Figure 123 : Point de vue 208 - La Creuse bucolique à Saint-Aigny	384

Figure 124 : Répartition communale de l'enjeu « Les rivières » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages	385
Figure 125 : Point de vue 266 - La Creuse s'étire au soleil	386
Figure 126 : Point de vue 215 - Retour de pêche.....	387
Figure 127 : Point de vue 084 - Résurgence du passé	388
Figure 128 : Point de vue 102 □Publicité et petites fleurs.....	390
Figure 129 : Répartition communale de l'enjeu « évolution des bourgs » parmi les 52 points de vue de l'observatoire photographique participatif des paysages	391
Figure 130 : Point de vue 269 □La Gabrière à Lingé.....	392
Figure 131 : Point de vue 307 □Reconduction à Mérigny.....	393
Figure 132 : Point de vue 167 □Le rural et l'urbain font bon ménage	394
Figure 133 : Point de vue 124 □Exceptionnelle vue panoramique	395
Figure 134 : Point de vue 304 □Pont de Mérigny.....	396
Figure 135 : Point de vue 270 - Montiacre, 1900-2000, le temps des arbres.....	398
Figure 136 : Point de vue 300 □Une caractéristique du Parc	399
Figure 137 : Point de vue 059 □Une voie pas encore verte□.....	401
Figure 138 : Point de vue 086 □Adieu petit verger	402
Figure 139 : Point de vue 032 □Fermette au Grand Aslon, témoin de l'harmonie passée	403
Figure 140 : Point de vue 088 □Mazure	404
Figure 141 : Point de vue 145 □Promesse d'un matin d'automne	405
Figure 142 : Point de vue 059 □Une voie pas encore verte□.....	406

Figure 143 : Point de vue 218 □ Invitation à la promenade	407
Figure 144 : Point de vue 215 - Retour de pêche	409
Figure 145 : Point de vue 098 - Menaces de mort sur bâtiments historiques	410
Figure 146 : Point de vue 095 □ Comme une verrue plantée à l'entrée de la ville	412
Figure 147 : Point de vue 272 □ Rue du « Pont de Malientras » (de « Mal y entra ») à Mézières-en-Brenne	413
Figure 148 : Les quatre niveaux d'émancipation des <i>focus groups</i> pour les participants selon Goss et Leinbach (1996)	421
Figure 149 : Répartition géographique des <i>focus groups</i> par superposition de la carte des entités paysagères et de la carte des communes du Parc	427
Figure 150 : Cheminement méthodologique de la grille d'entretiens collectifs et outils mobilisés	431
Figure 151 : Carte vierge distribuée aux participants des entretiens collectifs dans le cadre de l'exercice de la carte mentale	434
Figure 152 : Réalisation des cartes mentales par les habitants enquêtés lors des entretiens collectifs	435
Figure 153 : Observation et sélection des photographies par les habitants enquêtés lors des entretiens collectifs	436
Figure 154 : Douze des cinquante cartes mentales réalisées par les habitants enquêtés lors des entretiens collectifs	440
Figure 155 : Extrait du tableau d'analyse des cartes mentales	441
Figure 156 : Représentations de la chasse et du gros gibier sur les cartes mentales des habitants « nés ici »	444
Figure 157 : Bonde traditionnelle en voie de disparition	446

Figure 158 : Représentations du château d'Azay sur les cartes mentales des habitants « nés ici » de l'entité géographique « Pays d'Azay »	452
Figure 159 : Point de vue d'une tortue	454
Figure 160 : Analyse du <i>brainstorming</i> « Quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous entendez Parc naturel régional de la Brenne ? » réalisé auprès des 23 habitants « nés ici » lors des entretiens collectifs	455
Figure 161 : Analyse du <i>brainstorming</i> « Quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous entendez Parc naturel régional de la Brenne ? » réalisé auprès des 27 habitants « nés ailleurs » lors des entretiens collectifs.	462
Figure 162 : « Agriculture lunaire »	463
Figure 163 : La bonne connaissance de la diversité et de l'hétérogénéité des paysages du PNR se lit sur les cartes mentales des habitants « nés ailleurs »	467
Figure 164 : « Bruno parpaing »	470
Figure 165 : « Pneus et déchets ou à quoi servent les déchetteries ? »	476
Figure 166 : Analyse du <i>brainstorming</i> « Quels sont les trois premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous entendez Parc naturel régional de la Brenne ? » réalisé auprès des 50 habitants lors des entretiens collectifs	482
Figure 167 : Sérénité en Brenne	483
Figure 168 : « Point de vue d'une tortue »	484
Figure 169 : Cartes mentales réalisées par quatre habitants lors de l'entretien collectif « Grande Brenne » / « nés ailleurs » : une vision « brenno-centrée » ou uniforme du territoire.....	486
Figure 170 : Schéma du premier gradient identitaire « Brenne / autres entités »	492
Figure 171 : Schéma du second gradient identitaire « nés ici » / « nés ailleurs » et de son impact sur les représentations du territoire du Parc	493

Figure 172 : Schéma du troisième gradient identitaire, le facteur « jeunes » (toutes origines et localisations confondues)..... 494

Table des tableaux

Tableau 1 : Articulation entre recherche et action	128
Tableau 2 : Synthèse du propos de Michel Prieur concernant les trois questions liées à la participation.....	158
Tableau 3 : Tableau des outils facilitateurs de dialogue	178
Tableau 4 : Les quatre techniques de la sociologie « avec les images ».....	214
Tableau 5 (page suivante) : Comparaison des concours et ateliers photographiques...	250
Tableau 6 : Analyse des points forts et points faibles des différentes lessives d'images	332
Tableau 7 : Ventilation des notes des points de vue supérieures ou égales à 4/12	334
Tableau 8 : Analyse de la source de production des points de vue.....	336
Tableau 9 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « étangs » par les 4 collègues.....	346
Tableau 10 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « bocage et openfield » par les 4 collègues.....	354
Tableau 11 : Répartition des notes attribuées au point de vue de l'enjeu « enrichissement et chasse » par les 4 collègues	357
Tableau 12 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « arbres remarquables » par les 4 collègues	367
Tableau 13 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'enjeu « bâti rural traditionnel et petit patrimoine » par les 4 collègues	370

Tableau 14 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'Anjeu « verrues du paysage » par les 4 collèges	378
Tableau 15 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'Anjeu « rivières » par les collèges.....	389
Tableau 16 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'Anjeu « évolution des bourgs » par les 4 collèges.....	395
Tableau 17 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'Anjeu « ouverture du paysage » par les 4 collèges	400
Tableau 18 : Répartition des notes attribuées à chaque point de vue de l'Anjeu « tourisme vert » par les 4 collèges.....	408
Tableau 19 : Répartition des notes attribuées au point de vue de l'Anjeu « énergies renouvelables » par les 4 collèges	411
Tableau 20 : Ventilation des cinquante participants aux <i>focus groups</i>	429

Annexes

Annexe 1 : DVD du film présentant les actions participatives réalisées durant la thèse.

Durée : 9 59



Pour lire le DVD, placez-le dans un lecteur d'ordinateur. Le nom du fichier est « Film observatoire photographique ». Vous pouvez par exemple le lire avec VLC ou *Windows Media Player*.

Vous pouvez aussi regarder le film en ligne (faible résolution) en cliquant sur ce lien :

<https://vimeo.com/58145081>

La Nouvelle République □ 14 septembre 2010

mézières-en-brenne

La Brenne sous tous les angles



Les participants se retrouvent quatre fois par an pour partager leur travail.

Depuis 1991, le ministère de l'Environnement a décidé de constituer un fond de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces. Sur ce principe, le Parc naturel de la Brenne a décidé d'y associer les habitants et les élus du territoire, d'où le nom d'« Observatoire photographique participatif des paysages. »

L'atelier, qui eu lieu samedi dernier, à la bibliothèque de Mézières, est le deuxième d'une série de quatre. Les par-

ticipants ont choisi un ou plusieurs sujets qui leur tiennent à cœur, afin que ces points de vue photographiques participent, s'ils sont retenus, à créer un itinéraire photographique, et de pouvoir, selon les saisons et le temps, en voir l'évolution. Le Parc naturel de la Brenne en retiendra une quarantaine qui constituera cet itinéraire. Le travail se fait sous l'aile d'une photographe professionnelle, Florence Morisot. L'an prochain, après le secteur nord, ce sera au tour du secteur sud de la Creuse d'être référencé.

Parallèlement, le Parc naturel de la Brenne organise un concours photos sur le thème « Mon paysage préféré », et ce jusqu'au 30 septembre. Ce concours, ouvert aux amateurs comme aux professionnels, vous offre la possibilité de faire découvrir le paysage du Parc que vous préférez, et de gagner en plus de nombreux lots : survol du Parc en avion, smartbox « séjour dans le PNR », etc.

Contact : Claire Blouin-Gourbillère, tél. 02.54.28.12.12 ou 06.83.27.99.90.

L'ECHO de la BRENNE

ROSNAY

La Brenne est «mon paysage préféré»

Dans le cadre des 20 ans du Parc, un concours photos « mon paysage préféré » a été organisé sur le territoire de la Brenne. Quarante-deux photographies ont ainsi été jugées et cinq ont obtenu un prix.

La soirée de remise des prix du concours photos « Mon paysage préféré » vient d'avoir lieu à la maison du Parc naturel régional de la Brenne. Cinq photographes amateurs ont ainsi pu être récompensés pour leur talent.

Ce concours, organisé dans le cadre des vingt ans du Parc et d'un projet de recherche sur les représentations du paysage, a permis de réunir 92 photographies. Amateurs et professionnels, habitants et visiteurs, jeunes et moins jeunes ont ainsi pu partager leur vision de «leur» paysage préféré. Si la bonde, les étangs et les oiseaux étaient fortement présentés par les photographes, d'autres participants ont choisi des photos plus « intimes », comme un jardin, la ville du Blanc, un banc ou une jachère fleurie. Un jury s'est réuni pour sélectionner les cinq gagnants désignés ci-dessous. Le public a également pu voter par Internet pour sa photographie préférée, désignant ainsi le lauréat du « prix du public », élu par plus de 160 votes.

Les photographies sont visibles sur le blog dont voici l'adresse : <http://avuedoeil-pnr.blogsport.com>

Le concours photos, qui a remporté un certain succès pour sa première édition, devrait être reconduit par le Parc sous un autre thème en 2011.



L'une des cinq photos récompensées.

S'intéressant aux paysages et aux points de vue des habitants de son territoire, le Parc naturel régional de la Brenne poursuit également les rencontres de l'observatoire photographique participatif des paysages à Mézières-en-Brenne. Des habitants, accompagnés par une photographe professionnelle se réunissent régulièrement à la bibliothèque municipale de Mézières pour évoquer les changements visibles de notre cadre de vie à partir de photographies réalisées par eux-mêmes.

La prochaine séance aura lieu samedi 15 janvier 2011, de 10h à 12h à la bibliothèque de Mézières. L'année prochaine, cette initiative sera reprise avec les habi-

tants des communes du Parc situées au sud de la Creuse. Les cinq amateurs (le concours proposé aux professionnels n'a pas marché) ont été récompensés par un coffret smart box. C'est Marie-Hélène Guy, de La Pérouille, qui, dans la catégorie « Habitant du territoire » qui a eu la palme avec «Stupéfaction» (photo ci-dessus).

Dans la catégorie «visiteur du territoire», Christine Jonquet, de Ligugé (Vienne), a eu le prix avec «Respiration».

Les jeunes ont également été récompensés : Keny Moulins, 15 ans, de Vendœuvres, avec «Banc rêveur» et Jules Tiret, 8 ans, de Lignac, avec «Jachère

fleurie».

Un prix spécial du jury a également été décerné à Roger Caumon, de Saint-Aigny, avec 165 votes via Internet.

Composition du jury : Jacques Bernus, paysagiste-conseil du département de l'Indre ; Jérémy Birot, habitant du Parc ; Dany Chiappero, responsable du pôle patrimoine bâti, paysages et urbanisme du Parc ; Jean-François Hellio, photographe ; Florence Morisot, photographe-paysagiste ; Christopher Holmgren, élu du Parc ; Séverine Reulier, habitante du Parc ; Philippe Violet, président de l'association «Image Son Nature en Berry».

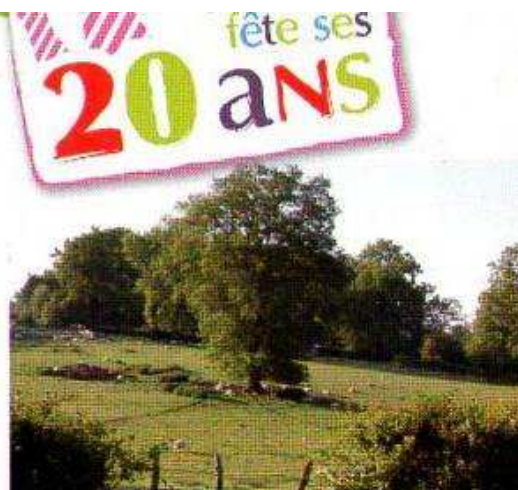
PHILIPPE GUENAND

Été 2010
Mon
paysage
préfér^é

Dans le cadre d'un travail de recherche sur les paysages, le Parc naturel régional de la Brenne vous propose de participer à un concours photos de juin à septembre 2010. Faites-nous parvenir la photo numérique de votre paysage préféré, expliquez nous pourquoi vous l'appréciez et gagnez un vol en ULM pour découvrir le Parc « vu du ciel » ou un coffret Smartbox « séjour dans les Parcs naturels régionaux ».

Conditions de participation et règlement disponibles sur le site Internet du Parc (www.parc-naturel-brenne.fr) ou à la Maison du Parc, Rosnay.

J'observe,



Mézières-en-brenne

Un an de Brenne en images



L'inauguration de l'exposition s'est déroulée en présence de Frédéric Lavigne, sous-préfet du Blanc.

Mercredi soir, Christopher Holmgren, élu de Mérygn, membre de la commission Paysage patrimoine urbanisme du Parc de la Brenne, et Frédéric Lavigne, sous-préfet du Blanc, ont inauguré l'exposition de photographies de l'observatoire photographique participatif des paysages du Parc, à la bibliothèque de Mézières-en-Brenne.

Leurs discours ont salué l'investissement formidable des habitants, « qui mettent en images la beauté remarquable de nos paysages et leurs évolutions », l'accueil chaleureux de la bibliothèque Léon-Brousard et l'originalité de la démarche.

Cette exposition intermédiaire présente le travail d'une quinzaine d'habitants, qui ont photographié durant une année les

paysages dont ils souhaitent suivre l'évolution dans le temps. Les ateliers participatifs, animés par Claire Blouin-Gourbilière, redémarreront pour une seconde saison samedi 17 septembre, à la bibliothèque de Saint-Gaultier. « Leur objectif est de connaître la vision du territoire de chacun, grâce à l'approche photographique. Outre ces ateliers qui ont lieu le samedi matin, un grand concours photos aura lieu de mai à septembre. Les habitants, visiteurs, élus et techniciens seront invités à envoyer leurs photos selon six thématiques », a précisé la chargée d'études au Parc.

L'exposition est visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque, jusqu'au 8 juin.
Tél. 02.54.38.12.67.
<http://avuedoeil-pnrb.blogspot.com/>

concours

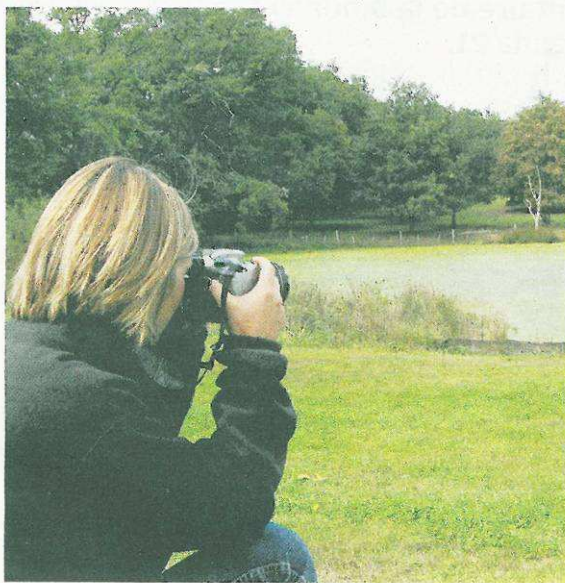
Une réflexion photo sur les paysages de Brenne

Le Parc naturel régional de Brenne invite le public à participer à la création d'un observatoire des paysages à travers un concours photos.

Le Parc naturel régional (PNR) de Brenne est fier de sa mosaïque de sites naturels. Soucieux de conserver ce précieux capital, il a décidé de créer un observatoire photographique participatif des paysages, composé d'une quarantaine de points de vue, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces lieux, zoomés chaque année, constitueront un outil de suivi de l'évolution du cadre de vie local.

La démarche est originale dans la mesure où les habitants et les élus des cinquante et une communes concernées, les techniciens de l'environnement et les extra-muros dont les visiteurs du Parc, sont invités à donner leur vision du paysage en photographiant des endroits qui les intéressent et à associer un discours manuscrit à ces images.

Outre la mise sur pied d'ateliers participatifs du paysage, un concours a ainsi été lancé, et d'ici le 15 octobre, le public pourra s'exprimer à travers six thématiques : le paysage que je voudrais conserver, le paysage



Les participants ont jusqu'au 15 octobre pour réaliser leurs clichés.

que je souhaiterais effacer, le paysage dont l'évolution m'inquiète, le paysage qui me fait honte, le paysage que je préfère, le paysage vitrine de mon

territoire. « L'objectif est d'approcher au maximum la diversité de ces sites, de connaître la vision qu'on s'en fait, explique Claire Blouin qui coordonne

l'opération. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, seulement des visions qu'on souhaite partager. »

“ Des visions qu'on souhaite partager ”

Les gagnants seront bien sûr récompensés et leurs œuvres feront l'objet d'une exposition sur le site de la Maison du Parc. Une quarantaine de photos seront ensuite sélectionnées de manière participative parmi la banque d'images pour constituer autant de points de vue d'un itinéraire basé sur la gestion d'un véritable patrimoine naturel.

Jean-Michel Bonnin

pratique

Le règlement du concours peut être consulté sur www.parc-naturel-brenne.fr
Contact : tél. 02.54.28.12.12.

Annexe 3 : Livret du participant aux ateliers photographiques

Ce livret (12 pages) a été distribué aux participants des ateliers photographiques.

LIVRET DE PRESENTATION



OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIF DES PAYSAGES

Septembre 2011





Paysages

un mot, des sens

Parler ensemble de paysage, c'est défricher de nombreux chemins : cadre de vie, témoignage des savoir-faire ancestraux, image touristique attractive ou répulsive, potentiel de ressources pour l'économie, résidence d'espèces animales et végétales...

Parler ensemble de paysage, c'est découvrir de nouveaux sentiers, dont on ne soupçonnait parfois pas l'existence. Le paysage est toujours en mouvement, au long des saisons, en permanence, à travers les yeux et l'esprit de celui qui l'observe, au fil de ses déplacements et de son histoire.

Le paysage du Parc naturel régional de la Brenne, se sont les étangs qui font sa renommée, mais aussi les rivières Creuse et Anglin, les plaines cultivées et les zones de bocage. Le paysage de notre territoire, c'est aussi la parcelle que convoite celui qui rêve d'y construire sa maison, la ferme achetée pour être rénovée et celle qui tombe à l'abandon, les exploitations agricoles et les bâtiments associés, l'affichage publicitaire qui annonce le restaurant du village, les

panneaux « propriété privée », les cinquante-et-une communes et leurs commerces, les arbres isolés au milieu des champs...

Regarder le paysage, c'est regarder un territoire. Et parler de nos paysages, c'est parler de la vie de notre territoire. En parler pour s'enrichir de la vision de chacun mais aussi pour envisager leurs évolutions, les aménagements futurs.

Et si parfois les mots ne viennent pas aisément, gageons que la photographie saura nous y aider.

L'Observatoire photographique participatif des paysages a été initié par le Parc naturel régional de la Brenne, en collaboration avec l'Unité de recherche sur le Paysage d'Agro-campus Ouest. Ce projet est soutenu par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, le programme LEADER + et la région Centre.

Qu'est-ce qu'un observatoire photographique des paysages ?

Lancé en 1991 par le ministère de l'environnement à la suite d'une communication en conseil des ministres du 22 novembre 1989, l'Observatoire photographique du paysage a pour objectif de « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ».

Pour cela, les services de l'État associés aux collectivités territoriales et aux autorités compétentes créent, sur un territoire donné et avec l'aide d'un photographe professionnel, un itinéraire

photographique généralement constitué de 40 points de vue. Cet itinéraire est re-photographié dans le temps afin de constituer des séries photographiques mettant en évidence les évolutions du paysage. En janvier 2010, 866 «points de vue» jalonnent 19 itinéraires photographiques dispersés sur le territoire national. Tous ont été créés et gérés en partenariat avec des collectivités locales.



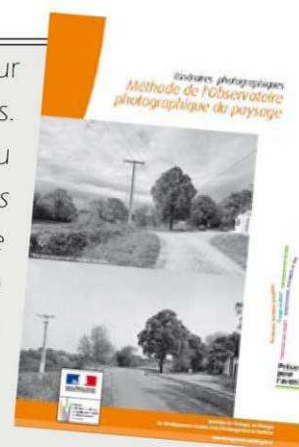
Cet outil participe à la connaissance des paysages et permet de suivre leurs évolutions. Grâce à la communication relative au dispositif (consultation des itinéraires sur Internet, expositions et publications), il

contribue à mieux faire connaître la

diversité des paysages qui composent la France.

Dès le début des années 90, de nombreux observatoires ont vu le jour sur le territoire national, avec des modalités et des rendus hétérogènes. Afin d'uniformiser les différentes initiatives, le ministère de l'Écologie et du Développement Durable a publié en 2008 une méthode intitulée « *Itinéraires photographiques, Méthode de l'Observatoire photographique du paysage* ». Cette brochure explique les modalités de création d'un itinéraire photographique, ainsi que la gestion de celui-ci au fil du temps. Elle est téléchargeable sur le site du ministère à l'adresse suivante :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_methodeOPP.pdf



L'Observatoire photographique participatif des paysages du Parc naturel régional de la Brenne

LA PARTICIPATION, UNE VALEUR AJOUTÉE

L'observatoire des paysages mis en oeuvre le Parc naturel régional de la Brenne comportera, comme le propose la méthode du ministère de l'Environnement, une quarantaine de points de vue. L'originalité de la démarche repose dans son caractère participatif. Habituellement, les photos des observatoires de paysages sont réalisées par un photographe professionnel, encadré par un groupe de travail issu des collectivités et de leurs partenaires. Dans la démarche du Parc, ce sont les acteurs du territoire qui prendront les photos et sélectionneront celles qu'ils souhaitent conserver. Les photos seront réalisées par deux moyens : des ateliers photographiques et les concours photos.

LES ATELIERS PHOTOGRAPHIQUES

Durant deux ans, les habitants qui le souhaitent sont invités à se réunir régulièrement pour choisir les points de vue sur lesquels ils souhaitent travailler. Florence Morisot, photographe

professionnelle, nous accompagne et enrichi les travaux amateurs de ses conseils. Lors de ces rencontres conviviales, les participants peuvent présenter leurs photos (reconductions, traitement d'un sujet particulier, explorations...). Les séances permettent d'échanger sur les évolutions constatées, les enjeux, les questionnements... Un petit compte-rendu est envoyé à chaque participant pour suivre le fil des rencontres.

En 2010/2011, Emilie Renoncet nous a accueillis à la bibliothèque de Mézières-en-Brenne pour quatre ateliers qui ont réuni une vingtaine de participants dans un climat chaleureux.

En 2011/2012, Luce Crespin nous ouvre les portes de la bibliothèque municipale



Atelier photographique de Mézières-en-Brenne, sept. 2010

de Saint-Gaultier pour quatre nouvelles rencontres. Entre deux rendez-vous, les habitants sont invités à faire les photos, seuls ou en groupe. Au terme de ces deux années, environ 200 photos auront été produites.

LES CONCOURS PHOTOS

Ludique, ce deuxième mode d'acquisition de photographies a pour ambition de toucher des tranches plus larges de la population. Le concours se fait prétexte à une « enquête » sur les points de vue paysagers de chacun. Ici, les thèmes sont imposés.



Après « mon paysage préféré » en 2010 qui a permis à 92 personnes de photographier le paysage du Parc qu'ils affectionnaient le plus, un nouveau concours est lancé en 2011. Il invite cette fois chaque participant à photographier six paysages :

- * Le paysage qu'il souhaiterait conserver
- * Le paysage qu'il souhaiterait effacer
- * Le paysage dont l'évolution est inquiétante
- * Le paysage qui lui fait honte
- * Le paysage qu'il préfère
- * Le paysage « vitrine » du Parc

Les concours photos vont également permettre de récolter plus de 300 photographies.

PLUS QU'UNE PHOTO, UN DISCOURS, DES ÉCHANGES

Au-delà de l'image en elle-même, ce qui nous intéresse, c'est le discours qui lui est associé. Discours de celui qui est né ici ou de celui qui a adopté la région, discours empreint des gestes et des savoir-faire, discours de celui qui connaît et nomme ce qu'il voit, discours de celui qui vient de la ville et qui aime contempler la campagne.

Affiche du concours photos 2011



Remise des prix du concours photos, décembre 2010

Ces discours peuvent être entremêlés, croisés, réinterprétés ou encore discutés. Ces discours, parfois difficiles à formuler, prennent la forme de phrases toutes simples comme l'évocation de souvenirs, l'association d'idées, l'expression de goûts ou de dégoûts.

L'enregistrement audio des ateliers photographiques et le questionnaire associé à chaque photo envoyée pour le concours nous permettent de récolter ces mots et ces pensées.

DES PUBLICS, DES VISIONS

Dans la réalisation de l'observatoire, nous nous intéressons particulièrement à certains groupes d'acteurs :

* Les habitants, qui vivent les paysages dans le quotidien, avec des représentations propres à chacun ;

* Les visiteurs, qui ont le plus souvent consciemment choisi de visiter cette région ;

* Les élus, qui détiennent le pouvoir de prendre des décisions d'aménagement ;

* Les employés des communes chargés de l'entretien des paysages, qui façonnent par leur métier le cadre de vie de chacun.



La Sablonnière à St Michel-en-Brenne.
Série de photographies de M. Ringon.

Ces groupes d'acteurs seront invités à échanger grâce à l'observatoire, en réalisant le choix des 40 points de vue finaux. C'est ce que l'on appelle la médiation paysagère.

LA SÉLECTION DES 40 POINTS DE VUE

Début 2012, des rencontres auront lieu par groupe d'acteurs puis avec les différents groupes mélangés. L'objectif est de sélectionner, parmi les 500 photos récoltées, les 40 photos qui constitueront l'observatoire des paysages ainsi que 60 points de vue complémentaires, « réserve » de points de vue au cas où des points de vue initiaux seraient abandonnés. Le processus de décision permettra des échanges, reposant sur des modes de décision participatifs. A l'été 2012, le Parc naturel régional de la Brenne aura son itinéraire photographique, créé par chacun. Les reconductions photographiques seront alors mises en place.



Cône de vue 13 0007 01 - Réalisation PNR Chevreuse
Fond de carte © IGN - BDORTHO



13 0007 01 - mai 1997 - Gérard DALLA SANTA



13 0007 02 - mai 1999 - Gérard DALLA SANTA



13 0007 03 - avril 2000 - Gérard DALLA SANTA

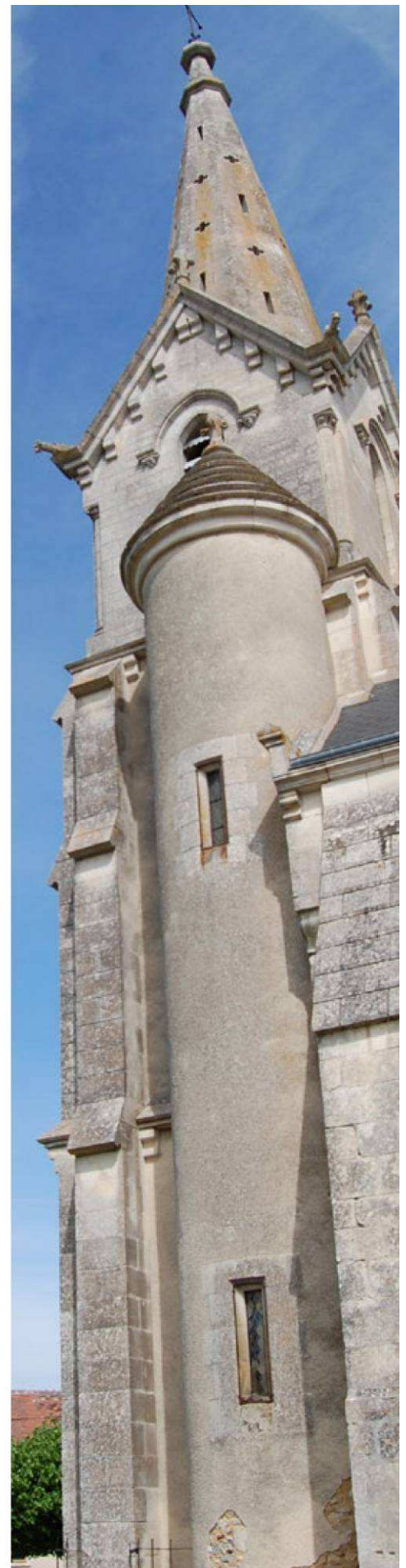


13 0007 04 - avril 2002 - Gérard DALLA SANTA



13 0007 05 - avril 2005 - Gérard DALLA SANTA

Point de vue de l'observatoire du passage du PNR de la Chevreuse. Reconstitution de 1997 à 2005.
Source : Méthode de l'observatoire, MEEDDAT.



Le Choix du sujet photographié



Que le sujet soit « guidé » comme dans le cadre du concours ou qu'il soit laissé libre, l'objectif est de montrer le territoire sous différents aspects et de « parler » grâce à l'image.



Mémoire

Grâce à la banque d'images des Archives départementales, des duos de photographies « avant/après » mettent en évidence les évolutions du cadre de vie en un siècle.

(Bourg de Vigoux, photo Images Sons Nature en Berry)



Sources : Archives départementales/
Image Son Nature en Berry

Inquiétudes

Crainte d'assister, impuissants, à la disparition d'un patrimoine commun, matériel ou impalpable.

(Allée de poiriers. M. Ringon)



Source : Michel Ringon

Témoignage

Laisser une trace, expliquer, mais aussi « leur montrer ». Pour que les enfants sachent comment cela était avant.

(Archives dép., Base de loisirs de Bellebouche)



Sources : Archives départementales / PNRB



Interpellation

Changements de pratiques, changement de rythmes, changements de paysages. La photo permet de poser des questions.

(Boîte aux lettres "hors service" à Prissac)

Attachement

Qu'il s'agisse d'un bout de jardin ou de grandes étendues, un lien étroit peut unir les hommes et leurs paysages.

(Photo J. Tiret, « Mon paysage préféré »)



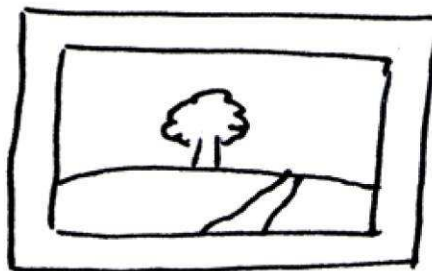
Source : Jules Tiret

Un peu de technique : La reconduction, de photographies pas à pas

1

On imprime la photo originale en grand format

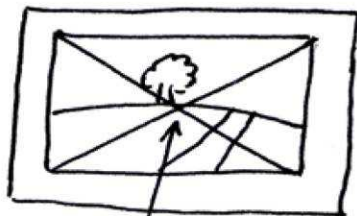
(A4 idéalement)



2

On trace un repère sur cette photo

Le plus simple est souvent une croix qui permet de visualiser le centre de la photographie.

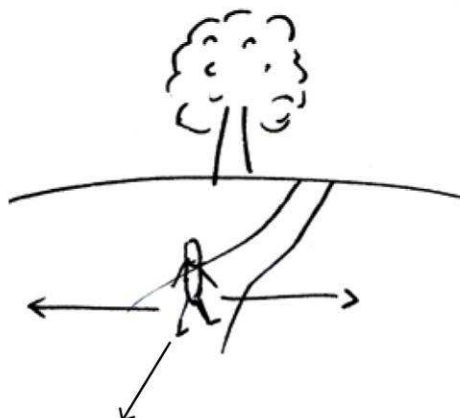


Centre de l'image

3

On repère alors le point de prise de vue du photographe.

Ne pas hésiter à se déplacer à droite ou à gauche pour retrouver la perspective initiale (on peut se baser sur le rapport des éléments les uns aux autres.)



Une fois le point trouvé, on observe la hauteur à laquelle la photo a été prise.

4

Si nécessaire on peut utiliser petit escabeau pour prendre de la hauteur. C'est souvent le cas avec les photos des archives car les routes ont souvent été décaissées lors des aménagements.



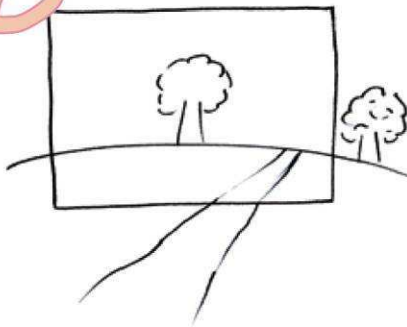
5

On observe ensuite le cadrage de la photo, c'est son cadre : le haut, le bas et les côtés.

Il faut souvent se reculer de plusieurs mètres pour avoir le bon cadrage. Dans tous les cas, mieux vaut un cadrage plus grand que trop petit (les outils informatiques nous permettent aujourd'hui de recadrer une photo correctement).

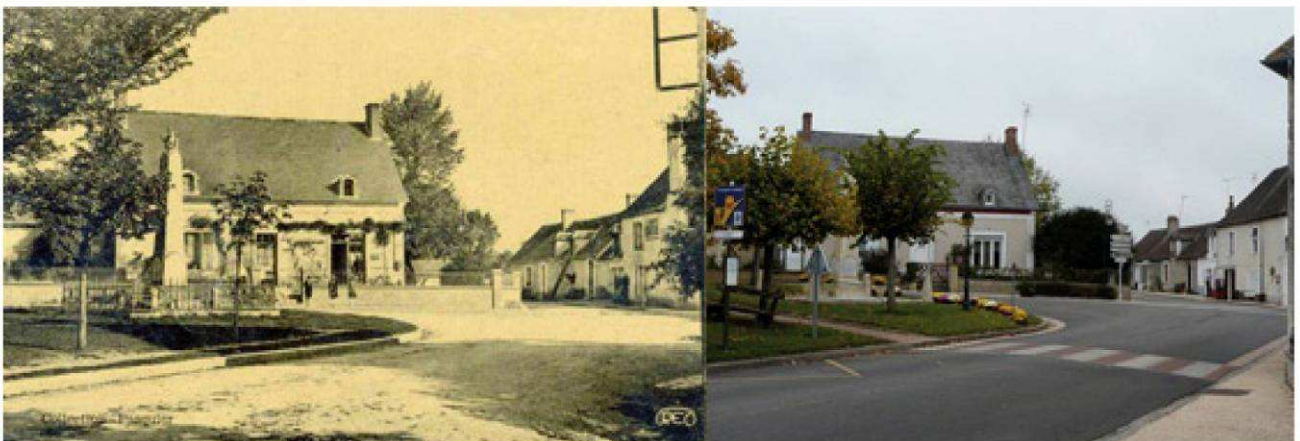
On peut alors prendre la photo.

6



Pour faciliter le travail de reconstitution, il est intéressant de toujours accompagner les séances de prises de vue sur le terrain avec des notes qui permettront de repérer précisément les lieux pour le prochain passage (coordonnées GPS, indications cadastrales...) Ceci est d'autant plus vrai avec l'observatoire photographique participatif des paysages où ce sont d'autres personnes qui reconduiront les photos sélectionnées. Rappelons-nous également que les photos doivent impérativement être prises depuis l'espace public.

Reconstitution à Lingé. Photo de gauche : Archives départementales. Photo de droite : Christine Jonquet.



Parc naturel régional de la Brenne

Le Bouchet

36300 Rosnay

www.parc-naturel-brenne.fr

Claire Blouin-Gourbilière

Chargée d'études paysages

claire.gourbiliere@gmail.com

Déc. 2009 - Mars 2013

<http://avuedoeil-pnrb.blogspot.com/>



Avec le soutien de :



Réalisation : Claire Blouin-Gourbilière.
Crédits photos : PNRB sauf mentions contraires.

Annexe 4 : Compte rendu de l'atelier photographique du samedi 7 janvier 2012

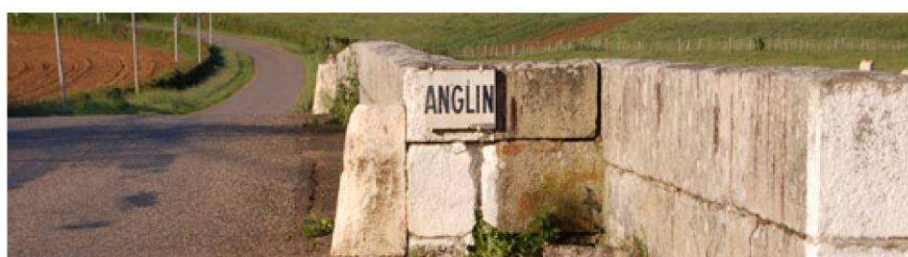
Les sept autres comptes-rendus des ateliers photographiques sont disponibles sur le blog :

<http://avuedoeil-pnrp.blogspot.fr/>

Ces comptes-rendus étaient envoyés à chaque participant à la suite des ateliers, par envoi postal ou informatique, selon la préférence de chacun.

3 / 4

SAMEDI 7 JANVIER 2012



OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIF DES PAYSAGES

2011/2012





Habitants et participants

Bellebouche, photo de Marie-Hélène GUY

Etaient présents :

- Jean-Pierre CHATAIN, habitant de Méobecq
- Dany CHIAPPERO, habitante de Rosnay (PNRB)
- Guy DELETANG, habitant de Chasseneuil
- Jacques DELIGNY, habitant d'Argenton-sur-Creuse
- Marie-Hélène GUY, habitante de La Pérouille
- Christopher HOLMGREN, habitant de Mérigny
- Fabienne JOLIET, habitante d'Angers (directrice de thèse de Claire)
- Gilles MENECHIN, habitant de Saint-Michel-en-Brenne
- Michel RINGON, habitant de Mézières-en-Brenne

S'étaient excusés :

- Arlette DUPONT, habitante de Mézières-en-Brenne
- Francis DUPONT, habitant de Mézières-en-Brenne
- Jacques MERIGUET, habitant de Saint-Aigny
- Michel SOULAIRE, habitant du Pêchereau
- Guy VIOLET, habitant de Vigoux

Accueil et animation :

- Claire Blouin-Gourbilière, Parc naturel régional de la Brenne
- Luce Crespin, bibliothèque municipale de Saint-Gaultier

Cette troisième rencontre de la saison était placée sous le signe du partage de points de vue, dans la perspective de la constitution de l'observatoire. Image Son Nature en Berry, Marie-Hélène, Gilles, Michel puis Christopher ont tour à tour présenté les points de vue photographiés. Jean-Pierre et Jacques étaient présents pour échanger avec nous.

Dany Chiappero, du Parc, et Fabienne Joliet, de l'université d'Angers, étaient présentes pour observer les échanges des ateliers. Un grand merci à Luce Crespin de la bibliothèque pour son accueil chaleureux et à tous les participants pour leur investissement.

Photos d'I.S.N.B.

« Nous avons choisi de proposer 5 sites avec les membres de l'association. Cinq sites susceptibles d'évoluer, qui risquent de changer, de donner un travail intéressant lorsqu'on va comparer les photographies dans le temps avec le travail de l'observatoire. »



1) L'ILON DE ST-GAULTIER

« L'ilon a été choisi pour trois raisons :

- Il y a un vieux moulin qui est en train de s'effondrer. Si on ne fait pas de réparations d'ici deux ou trois ans il va s'écrouler. La partie la plus ancienne (1868) est adjacente à une usine électrique (1900) qu'il faut conserver.

- L'écluse, avec la circulaire de 2010, est menacée d'aménagement ou de disparition pour préserver la « continuité écologique ».

- Enfin, l'ilon, presque-île, reliée par deux petits ponts est très fragile. Lorsqu'il y a des crues l'ilon est envahi par l'eau. Des travaux ont été faits pour consolider les berges avec de l'empierrement et des plantations de stabilisation. On s'aperçoit avec les crues que tout est inondé. Cet ilon est un lieu fragile, en devenir. »



Moulin et Ilon de Saint-Gaultier



2) LES EOLIENNES

« Le deuxième sujet est les éoliennes, un sujet tout à fait à la mode. Sacierges-Saint-Martin et Saint-Cyran ont fait le choix d'implanter des éoliennes. Nous avons décidé de chercher 3 points de vue en hauteur ou les éoliennes se verront probablement. L'objectif est de voir l'impact visuel sur ce paysage. Le permis de construire a été déposé. »



1



2



3

**Implantation future
de 5 éoliennes
Sacierges-Saint-Martin
et Saint Cyran**

**1 -Vue des hauts de Chambord
2 -Vue de la route d'Argenton à St-Benoit
3 -Vue de Chazelet (parvis de l'église)**

Photos d'I.S.N.B.

3) LE PASSAGE A NIVEAU

« Le troisième site est un passage à niveau à La Maisonnette.

C'est un passage à niveau où il y a eu un grave accident récemment, et une étude doit démarrer pour modifier ce passage à niveau.

La route ne peut pas être supprimée, elle va vers l'autoroute. Il y aurait donc un pont ou un tunnel. »



Photo d'I.S.N.B.

4) PLACE DE HAMEAU

« Le quatrième site est une place de hameau, La Minière. C'était une place intéressante. C'est le genre de hameau où il y a un grand champ dans le hameau, au centre, avec un puits, une mare, les foires, un lieu de rencontre. Aujourd'hui c'est un simple champ, une prairie.

Ce champ va être aménagé, il va redevenir le centre du hameau. Cet aménagement va être réalisé en collaboration avec le Parc.

Cet endroit est témoin de la vie passée du monde agricole, c'est un lieu en devenir. »

La Minière Sacieres-Saint-Martin

Petit pré au milieu d'un village, je me nomme La Minière. Bordé de bâtiments, je possède une grande mare, un vieux lavoir et plusieurs puits .



J'étais sûrement un lieu de vie,
un élément important du hameau,
un espace remarquable de la région.
Que vais-je devenir ?
Deviens toi qui filmes ou photographies,
le témoin de mon futur .

Photos d'I.S.N.B.

5) LE « VIEUX » LAVOIR

« Ce lavoir paraît récent.
Il date du début du XXème,
il a été décidé de le remettre
d'aplomb, de le restaurer.

Après tout, doit-on attendre
200 ans pour le restaurer ?

De quelle manière ?
Pourquoi pas en parpaings ? »

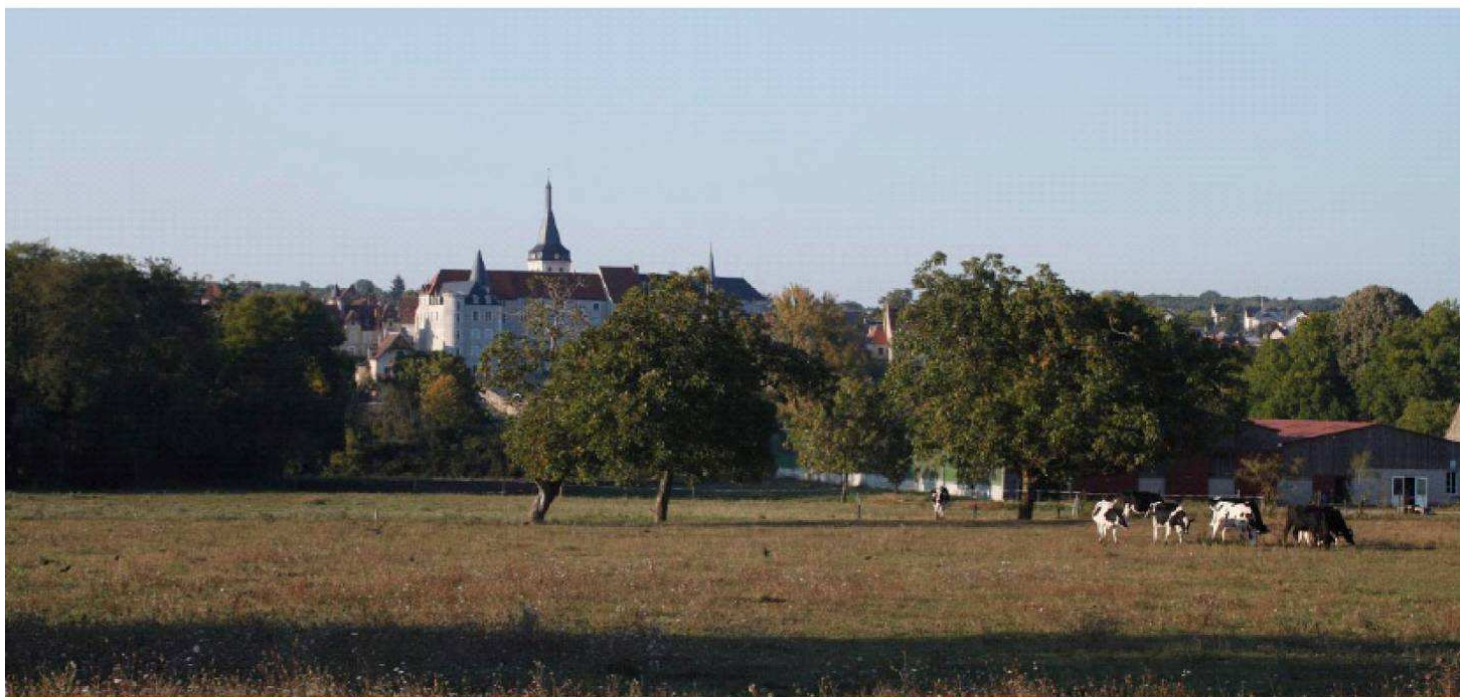


Photo d'I.S.N.B.

Photos de Marie-Hélène Guy

« Je n'ai pas toujours l'impression de répondre à la commande de l'observatoire, mais j'ai sélectionné des photos qui me paraissent belles.

Peut-être que certaines pourront faire l'objet de reconductions. »



Saint-Gaultier, photo de Marie-Hélène Guy

« Voici une photo de Saint-Gaultier, c'est intéressant de voir la proportion de terres agricoles par rapport à celles urbanisées. Qu'est-ce que cela va devenir ? On observe la présence d'une ferme à proximité du centre ville. C'est une caractéristique assez importante du territoire. »

« Là on est sur la Pérouille. Ce n'est pas super joli, on peut trouver essentiellement de la culture et il reste quelques petits arbres, parfois. Ce lieu a déjà été montré par d'autres photographes, avec l'arbre au milieu d'un champ. Qu'est-ce que ça va devenir ? On ne va pas revenir en arrière... »



La Pérouille, photo de Marie-Hélène Guy

« A Tilly, j'ai pris cette photo d'un autre temps. Je trouvais ça intéressant au niveau du patrimoine et cette petite voiture qu'on ne voit presque plus. »

« En me promenant tout au sud du Parc, j'ai été très agréablement surprise par ce petit village, Le Peu. C'est en bordure de l'Indre, et en bordure du Parc. Le village est très préservé. Au niveau des maisons, c'est très joli. Certaines sont restaurées d'autres non. C'est magnifique, la petite mamie sort avec son chien, elle raconte les choses du village. J'aimerais bien suivre l'évolution des bâtiments dans le temps. La maison qu'on voit en premier plan est magnifique. »



Tilly et Le Peu, photos de Marie-Hélène Guy

« La coulée verte a été réaménagée sur l'ancienne voie de chemin de fer. Les rails sont encore visibles, je trouvais ça drôle. Je crois que c'est à Scoury. »

« Ici ce sont des vignes anciennes, à Thenay. Je trouve cette photo intéressante car c'est rare dans le Parc. Il y a eu beaucoup de vignes à un moment donné. Est-ce qu'on en faisait de grands crus, c'est autre chose... »



Voie verte et vignes de Thenay, photos de Marie-Hélène Guy



Une des caractéristiques du Parc, photo de Marie-Hélène Guy

« La ligne droite, l'artère en quelques sortes.

Ces longues routes droites, ce sont une des caractéristique du Parc. L'axe Méobecq - La Pérouille c'est une grande ligne droite tracée à la règle. C'est le cas sur une grande partie du Parc. »

« Ça, c'est mon petit plaisir, dans le Parc, on peut se balader et voir ce genre de petites bêtes. »



Pris sur le vif, photo de Marie-Hélène Guy

Photos de Gilles Meneghin

« Je suis dans le projet de l'observatoire depuis le départ. Un jour lorsque je suis passé à la bibliothèque pour discuter des ateliers avec Emilie (Renoncet), elle m'a dit que personne ne photographiait les étangs. C'est un comble pour la Brenne ! J'ai donc décidé de les photographier. Et puis en voulant mobiliser les voisins pour qu'ils photographient notre hameau, j'ai vu que personne ne voulait trop s'y mettre, donc je le fais également. »



« En regardant les photos, on voit qu'il ne se passe pas grand-chose par chez nous à part le changement des saisons.

J'ai pris les points de repères mais je ne dois pas être très stable, je bouge à droite et à gauche.

Cet étang est très près de la maison et je l'aime beaucoup car les couleurs sont toujours exceptionnelles quelle que soit la saison. »

Etang, photos de Gilles Meneghin



La Sablonnière, photos de Gilles Meneghin

« Là, c'est le hameau où j'habite, il y a une personne qui fleurit la maison. Combien de temps ça va durer ?

J'ai vu l'évolution depuis 20 ans que je suis là, c'est intéressant de prendre en photo, on garde une trace. »

« Cette usine, je pensais que ça ne bougeait jamais. Mais depuis que je prends les photos, je m'aperçois que si, le stock bouge. Il y a un camion qui vient tous les matins. »



La scierie, photos de Gilles Meneghin

Photos de Michel Ringon

« Je vais présenter les arbres fruitiers. Il y a 134 photos mais on va passer vite, vous les connaissez depuis le temps. Je photographie ces arbres depuis le début du projet. C'est autour de chez moi, à pied je mets trois quatre heures, à vélo, c'est rapide. Je me suis aperçu qu'aller loin, c'est trop compliqué. Ces photographies veulent montrer un patrimoine de saveurs, d'odeurs et de beauté. »



« Voici le cormier du Bois Lambert. C'est la photo qui était parue dans la presse. Les gens du coin étaient vraiment contents, un peu fiers. A vrai dire, depuis que je photographie les arbres, les gens y font plus attention. Ces photos, ça les protège. »



Cormier, chemin du Bois-Lambert. Page suivante : Verger - entre Girardetterie et Saulinay, photos de Michel Ringon



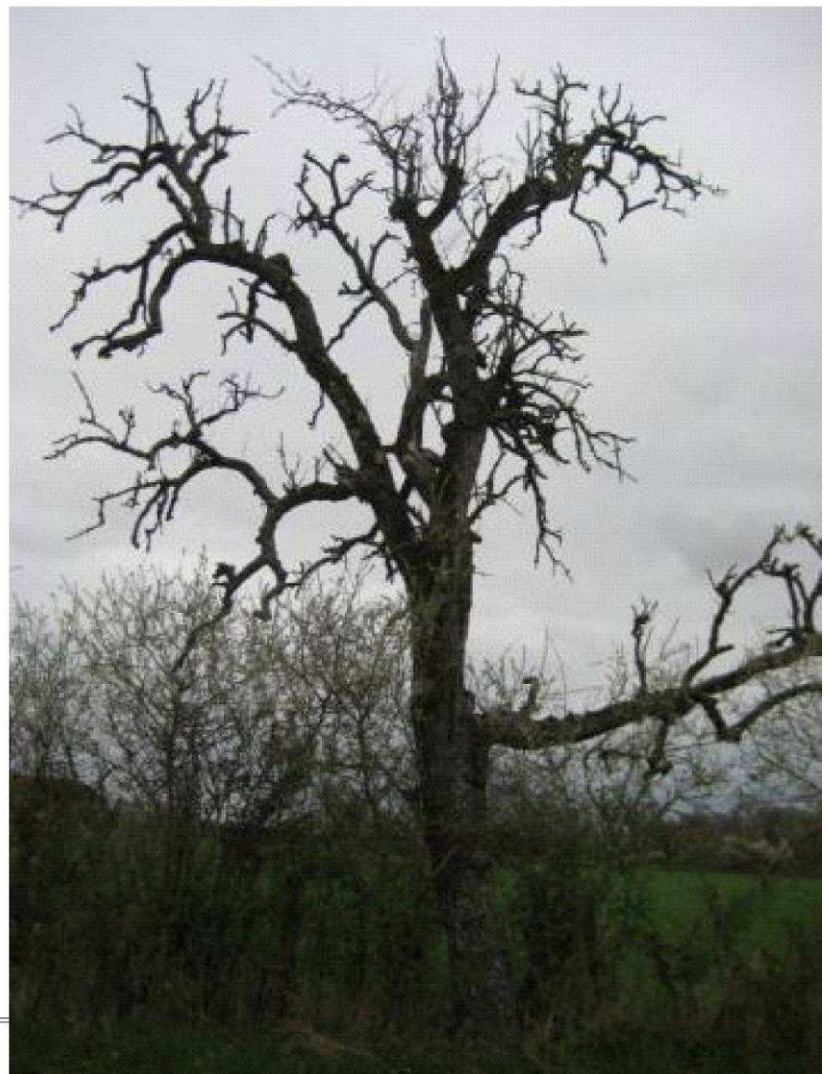


Ci-dessus : Allée de poiriers, secteur de Notz. Ci-dessous, poirier mort dans une haie,
Photos de Michel Ringon

*« Après plus d'un siècle
d'exode rural, de
mécanisation de l'agriculture
et aussi d'un désintérêt des
nouvelles générations pour
cette activité, je m'interroge
si je ne suis pas en train de
photographier les derniers
fruitiers dans les champs.*

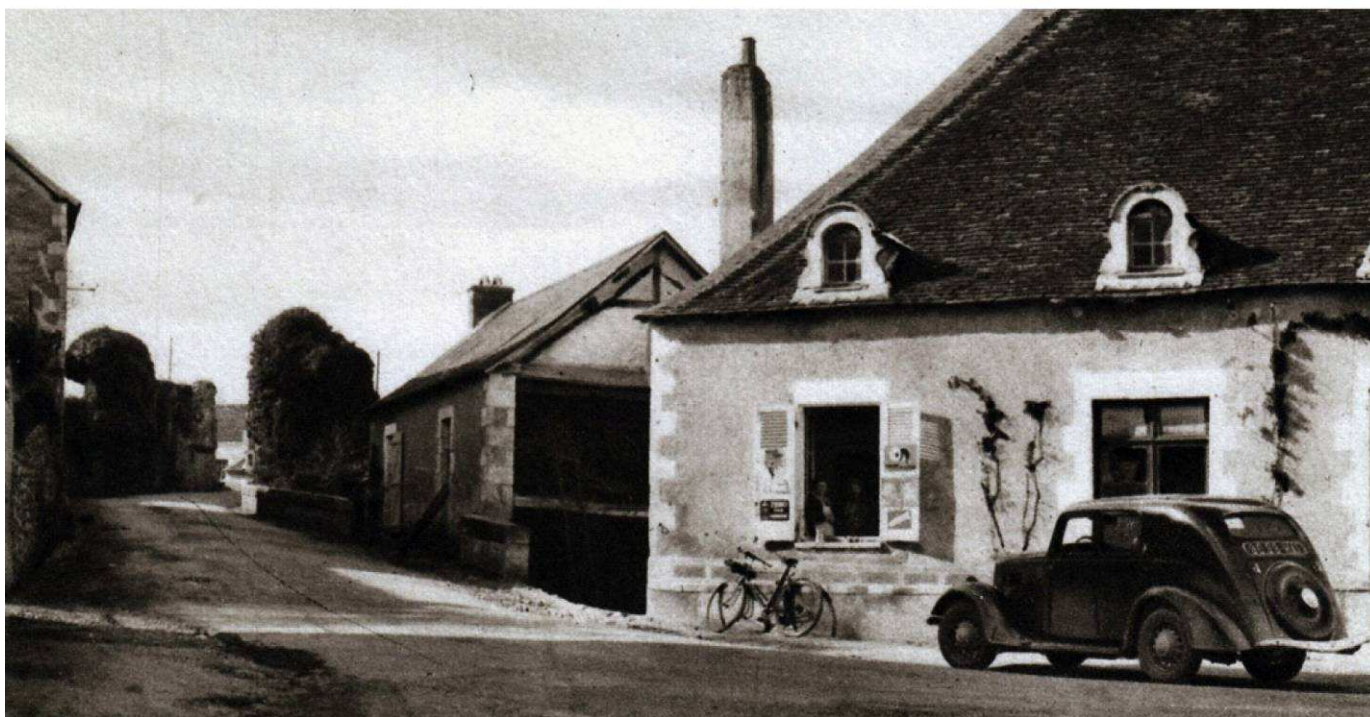
*Pour moi on voit la fin de
tous ces arbres. Il y a un
demi siècle on en aurait pris
des centaines, il y en avait
partout... D'ailleurs le fait de
les photographier c'est bien
de dire « attention, bientôt il
n'y aura plus d'arbres comme
ceux-là. »*

C'est triste... »



Photos de Christopher Holmgren

« Je vais vous présenter les photos de Mérigny. Ca part d'un travail de reconductions de vieilles cartes postales qui existe sur notre commune. J'ai fait des photos hier et avant-hier et j'ai préparé le power point à minuit hier soir, ce qui explique que la météo et la lumière sur les photos actuelles ne sont pas idéales. Avec les Amis de Mérigny, nous aimerions faire un petit bouquin ou une exposition avec ces photos. »





Page précédente : rue de Mérigny.
A gauche : l'entrée du bourg.
Photos de Christopher Holmgren

« Voici donc plusieurs reconductions du bourg de Mérigny. Moi, j'habite à Puychevrier.

Les cartes postales anciennes viennent de ma collection personnelle, je les ai scannées. On peut essayer d'en dater quelques-unes, par exemple celle avec le timbre doit dater de la période entre 1906 et 1936 (timbre édité durant ces années).

Sur la photo « SamSuFFi », on voit que le bâtiment a été modifié, on a enlevé des lucarnes, démolie une partie.

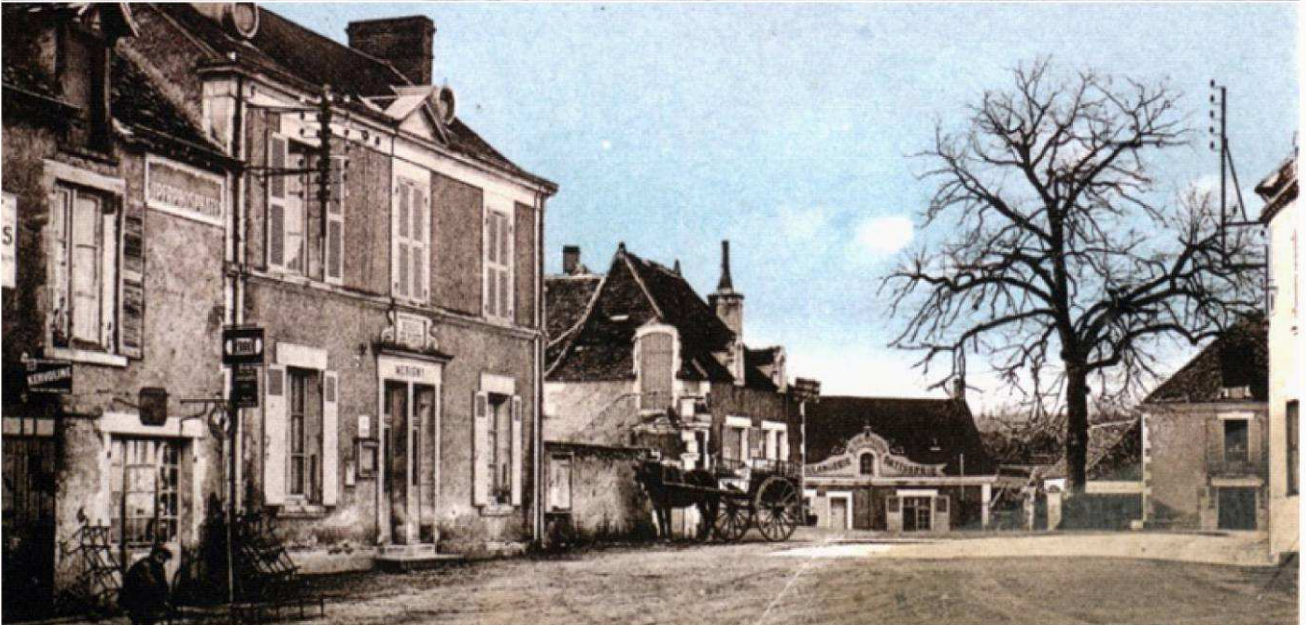
Là, vous voyez le pont. Dans le temps il y avait un péage pour passer le pont.

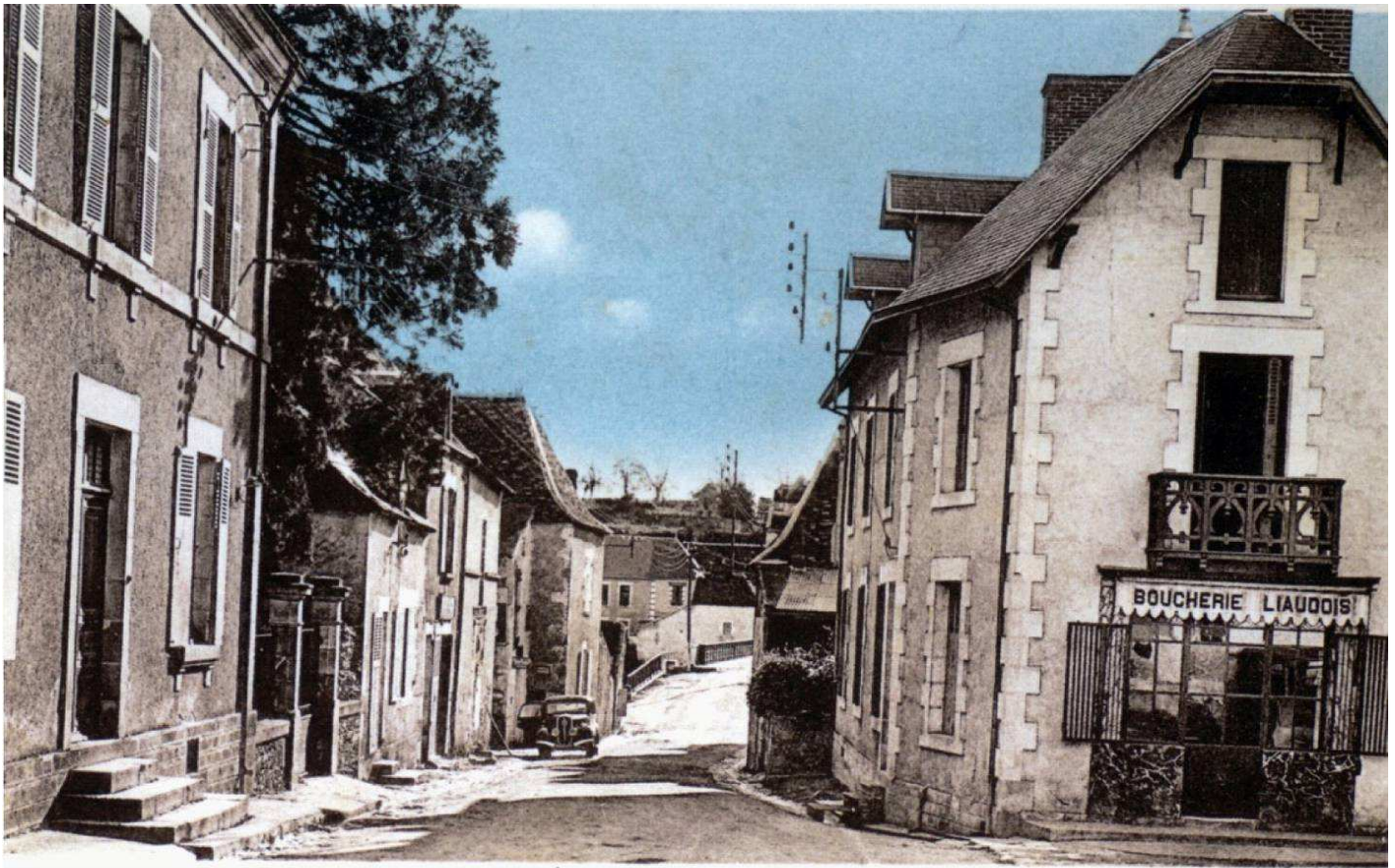
Sur la place du village, certains bâtiments ont été démolis. Les angles de prises de vue ne sont pas les mêmes. Parfois, j'ai dû m'allonger sur la route pour refaire la photo. »



Ci-contre et page suivante :
Place de la Mairie.
Photos de Christopher Holmgren







*« C'est le hasard mais une voiture
est passée en même temps. »*

Voitures dans les rues de Méridy
Photos de Christopher Holmgren





Le mot de la fin...

Le premier atelier photographique a débuté le 29 mai 2010. Je me revois, anxieuse, attendre les participants potentiels à la bibliothèque de Mézières. Heureusement Emilie était là, elle avait fait « de la pub », nous avons tracté au marché, dans les épiceries et les mairies. Finalement, les habitants étaient au rendez-vous, et vous l'avez été lors de chaque atelier.

Vingt mois après, ce sont plusieurs centaines de photos que vous avez réalisées. Chacun y est allé à son rythme, selon ses envies. Prenant ou non des photos, assistant ou non aux rencontres. Florence nous a beaucoup apporté par ses conseils de professionnelle, merci à elle. Merci aussi à Emilie et Luce, les bibliothécaires accueillantes. Merci enfin et surtout au Parc qui a permis cette expérience et osé le participatif.

Lorsqu'on regarde toutes ces images, lorsqu'on relit tous ces échanges, ce qui frappe en premier c'est l'attachement à « vos » paysages, les relations que vous avez établi avec les mille éléments qui les constituent : un arbre, un village, un lieu... Il y a aussi l'héritage du passé qui est omniprésent. Ainsi, les reconductions nous ont montré l'évolution des décennies écoulées, elles ont également souligné les impacts de l'évolution de nos modes de vie, du progrès. La reconduction pointe du doigt le temps qui passe, les saisons qui filent. Dans vos photos, on lit aussi le plaisir de pratiquer un art populaire, dans le beau sens du terme. La juste touche de lumière, la couleur que vous avez saisi à ce moment là, l'ombre, le déclic, et le plaisir de photographier.

Pour tout cela, je vous remercie très sincèrement. Ce fut un grand plaisir d'animer ces ateliers avec vous et je ne suis pas prête d'oublier cette expérience participative.

Les ateliers se terminent, mais l'observatoire continue. Durant les mois qui viennent, les différents acteurs du territoire vont sélectionner les points de vue finaux parmi les 300 proposés.

L'observatoire sera ensuite remis entre les mains du PNR qui en assurera le suivi.
Nous lui souhaitons une longue vie.

Parc naturel régional de la Brenne

Le Bouchet
36300 Rosnay
www.parc-naturel-brenne.fr

Claire Blouin-Gourbilière

Chargée d'études paysages
claire.gourbiliere@gmail.com

Déc. 2009 - Mars 2013

<http://avuedoeil-pnrb.blogspot.com/>



Avec le soutien de :



Réalisation : Claire Blouin-Gourbilière.
Crédits photos : PNRB sauf mentions contraires.

Annexe 5 : Statistiques du blog de thèse

Notre blog de thèse « *A vue d'œil - Regards sur les paysages du Parc naturel régional de la Brenne* », a été visité plus de 10200 fois en trois ans.

Le graphique ci-dessous présente les statistiques de fréquentation. On observe des pics lors des périodes de concours photos. En effet, les règlements, communiqués de presse, photos concourantes et photos de remises des prix étaient toujours mis en ligne.



Le blog héberge également différents montages diaporamas ou vidéos, les comptes-rendus des ateliers photographiques, ainsi que diverses informations pouvant intéresser les lecteurs.

Adresse du blog : <http://avuedoeil-pnrb.blogspot.fr/>

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Claire Blouin-Gourbilière
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par Claire Blouin-Gourbilière le 05 janvier 2013



Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.

Présidence de l'université
40 rue de rennes □ BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



Thèse de Doctorat

Claire Blouin-Gourbilière

L'élaboration d'images « paysages » habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne.

Local landscape photography : a participative tool for spatial planning
The case study of the Parc naturel régional de la Brenne

RESUME

Le Parc naturel régional (PNR) de la Brenne s'est construit sur une polarité qu'il a rendue centrale, celle des étangs de la Grande Brenne. Ainsi, l'étang brennou constitue l'archétype paysager de ce territoire, composé de motifs paysagers emblématiques : la bonde, le roseau, l'oiseau. Théâtre d'un saisissant renversement de valeurs opéré depuis le XVIII^e siècle, ce paysage-vitrine, devenue fierté locale, est mis en valeur par la structure du PNR et convoité par les visiteurs. Pourtant les mutations paysagères, intimement liées à l'avènement de nouvelles pratiques, menacent l'identité paysagère de la Brenne. De plus, autour du cœur de la Grande Brenne, d'autres paysages moins connus et moins valorisés se déploient, apportant des problématiques et des enjeux singuliers.

Lors de la redéfinition des objectifs de la Charte (2008), les élus du Parc ont ressenti ce qui a trait à une discordance paysagère, territoriale et identitaire. Ils ont souhaité « valoriser la disparité paysagère du Parc », et travailler sur un fil conducteur qui permettrait de considérer ce territoire comme un tout cohérent.

Cette thèse de recherche-action propose d'aborder cette problématique par l'angle du paysage, en questionnant les représentations individuelles et collectives, des paysages et par delà, du territoire. Au travers la mobilisation de l'outil photographique, grâce à des animations participatives menées durant 26 mois, habitants, visiteurs, élus, techniciens du Parc et professionnels de l'aménagement ont été invités à se questionner sur les paysages du Parc, à formuler un point de vue puis à échanger ensemble.

Ce travail d'animation et de médiation paysagère est aujourd'hui restitué sous la forme d'un observatoire photographique participatif du paysage, itinéraire photographique qui dote le Parc d'un outil de suivi opérationnel de ses paysages.

Mots clés

Paysage □ participation □ observatoire photographique □ photographie habitante □ médiation paysagère □ recherche-action

ABSTRACT

The Parc naturel régional de la Brenne (Regional Natural Park - PNR) was built around a focal point - the ponds and lakes of the Grande Brenne - which gradually became an integral part of its identity. The Brenne pond, with its characteristic sluice gates, reeds and birdlife, thus represents the archetypal landscape of the area. This iconic landscape, our perception of which has drastically changed since the 18th century, has now become a source of local pride, both promoted by the Park authorities and sought after by visitors. However, some landscape mutations, which are intimately related to the emergence of new practices, are threatening the Brenne's landscape identity. Moreover, there exist other, less valued landscapes around the Grande Brenne which have issues of their own.

When the time came to redefine the objectives of the Charter (2008), the Park's representatives noticed discrepancies in terms of landscape, territory and identity. They decided to highlight the Park's landscape disparity and find a common theme which would help consider the territory as a coherent whole.

This action research thesis proposes to approach the problem from a landscape perspective, analyzing individual and collective representations of landscapes and - beyond them - territories. Thanks to participative activities run over 26 months, local people, visitors, elected representatives, Park employees and spatial planning experts were invited to question themselves about the Park's landscapes through the use of photography and to formulate and share their points of view.

These activities and landscape mediation efforts have led to the creation of a participative photographic observatory of landscapes - a photographic itinerary which provides the Park with an operational tool for monitoring its landscapes.

Keywords

Landscape □ participation □ photographic observatory □ local photography □ landscape mediation □ action research - PhotoVoice